HISTOIRE DES FRANCAIS: 3





HISTOIRE

DES FRANÇAIS.

TOME TROISIÈME.

IMPRIMERIE RUE DE BERLAIMONT, N° 30.

HISTOIRE

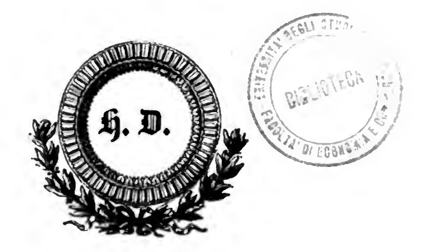
DES FRANÇAIS,

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG,
DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE PRUSSE;
DE L'ACADÉMIE ET DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE, ETC., ETC.

TOME TROISIÈME.



BRUXELLES,
H. DUMONT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
LONDRES. DULAU ET Ce.

1836.

HISTOIRE

DES FRANÇAIS.

SUITE DE LA TROISIÈME PARTIE.

LA FRANCE CONFÉDÉRÉE SOUS LE RÉGIME FÉODAL.

CHAPITRE V.

Commencements du règne de Henri Ier. 1031-1042.

C'EST un caractère très frappant de l'histoire des Français, après la révolution qui donna le trône à la maison Capétienne, que le progrès graduel, mais constant, de la nation, et la décadence simultanée de la race royale. Au fondateur de la dynastie nouvelle succèdent, dans un ordre régulier, son fils, son petit-fils, son arrière-petit-fils; chacun de leurs longs règnes embrasse toute une génération. Robert porte le sceptre près de trente-cinq ans, Henri trente ans, Philippe quarante-huit ans; tout un siècle se passe, et leur domination s'affermit; cependant ils n'ont fait, durant ce long temps, que sommeiller sur le trône : ils n'ont montré que faiblesse, amour du repos ou amour des plaisirs; ils ne se sont pas signalés par une seule grande action. La nation française, au contraire, qui marque ses fastes par les époques de leur règne, s'agrandit et s'ennoblit d'année en année, acquiert à chaque génération des vertus nouvelles, et devient, à la fin de cette même période, l'école d'héroïsme de tout l'Occident,

le modèle de cette perfection presque idéale qu'on désigna par le nom de chevalerie, et que les guerres des croisés, les chants des troubadours et des trouvères, et les romans même des nations voisines, rendirent propre à la France.

L'historien rencontre des difficultés de tout genre lorsqu'il veut démêler l'origine et les progrès de la chevalerie. Il se trouve placé sur les limites de la réalité et du pays des fictions : tantôt il est trompé par les poètes et les romanciers, qui le transportent au milieu des féeries de leur imagination; tantôt il est trompé en sens contraire par des chroniqueurs incapables, dans leur sécheresse, de concevoir les événements qu'ils ont sous les yeux, lorsqu'ils tiennent à l'imagination ou au sentiment. S'il cherche les premières manifestations de cet esprit nouveau qui fit les chevaliers, il est trompé par les antiquaires de chaque siècle, qui, loin de s'arrêter au commencement de chaque chose, ont toujours fait effort pour repousser à une plus grande distance l'origine de l'institution qui les occupe. S'il cherche à faire la part du romancier et celle de l'historien, il est trompé par l'adoption successive dans la vie réelle de ce qui avait d'abord appartenu à la fable. En effet, les romans de chevalerie en français et en latin, les fables de l'archevêque Turpin, les récits brillants de la cour de Charlemagne, insérés dans les grandes chroniques de Saint-Denis, dès le onzième siècle, étaient devenus la lecture habituelle de tous ceux qui s'occupaient d'armes et d'amours; c'était leur seule instruction, le seul exemple qu'ils voulussent suivre; et le livre qui avait été d'abord destiné aux passe-temps de leurs longues veilles, devenait la règle de leur conduite. Enfin, l'historien qui veut démêler la fiction d'avec la réalité, court risque d'être trompé par le sentiment poétique qu'il trouve tour à tour dans ses lecteurs et dans lui-même, par ce besoin d'émotions généreuses, de vertu, de noblesse d'âme, si peu satisfait par les hommes de l'histoire, et qui trouverait seulement à se contenter en adoptant les hommes du monde romanesque.

La chevalerie, telle du moins qu'elle a existé, brillait de tout son éclat au temps de la première croisade, c'est-à-dire

durant le règne de Philippe Ier ; elle avait donc commencé au temps de son père ou de son aïeul ; à l'époque où Robert mourut, où Henri monta sur le trône, où l'on doit regarder les mœurs et les opinions de la France comme déjà entièrement chevaleresques. Peut-être en effet le contraste que nous avons remarqué entre la faiblesse des rois et la force des guerriers était-il la circonstance la plus propre à faire naître la noble pensée de consacrer d'une manière solennelle et religieuse les armes des forts à protéger les faibles. Pendant le règne de Robert, la noblesse châtelaine avait continué à multiplier : l'art de la construction des châteaux avait fait des progrès ; les murailles étaient plus épaisses, les tours plus élevées ; les fossés plus profonds ; ces mêmes perfectionnements de l'architecture qui s'étaient signalés vers l'an 1000, par l'édification de tant de temples et de sanctuaires, avaient aussi couvert la France de donjons presque imprenables. L'art de forger les armes défensives avait de son côté fait des progrès ; le guerrier était tout entier revêtu de fer ou de bronze ; ses jointures en étaient couvertes, et son armure, en conservant aux muscles leur souplesse, ne laissait plus d'entrée au fer ennemi. Le guerrier ne pouvait presque plus concevoir de crainte pour lui-même ; mais plus il était hors d'atteinte, plus il devait sentir de pitié pour ceux que la faiblesse de leur âge ou de leur sexe rendait incapables de se défendre eux-mêmes ; car ces malheureux ne trouvaient aucune protection dans une société désorganisée, auprès d'un roi aussi timide que les femmes, et enfermé comme elles dans son palais. La consécration des armes de la noblesse, devenues la seule force publique, à la défense des opprimés, semble avoir été l'idée fondamentale de la chevalerie. A une époque où le zèle religieux se ranimait, où cependant la valeur semblait être la plus digne de toutes les offrandes qu'on pût présenter à la Divinité, il n'est pas très étrange qu'on ait inventé une ordination militaire, à l'exemple de l'ordination sacerdotale, et que la chevalerie ait paru une seconde prêtrise, destinée d'une manière plus active au service divin. Il est probable aussi que le culte de la Vierge Marie, qui remplaçait presque celui de

la Divinité, et qui accoutumait à tourner les regards de la piété vers l'image d'une jeune et belle femme, contribua à donner à la défense du sexe le plus faible, et à l'amour, ce caractère religieux qui distingue la galanterie du moyen âge, de celle des anciens temps héroïques.

L'ordre de chevalerie conféré aux guerriers était en effet un engagement religieux autant que militaire ; c'était à Dieu et aux dames que le chevalier se dévouait par des cérémonies mystiques : le saint ordre de chevalerie ne pouvait être conféré aux infidèles (1). Le récipiendaire commençait par prendre un bain, pour indiquer qu'il se présentait à l'ordre net de péché; il se revêtait d'une tunique blanche de lin, d'une robe vermeille et d'une saie noire, et on lui expliquait que ces couleurs représentaient la pureté de sa vie future, le sang qu'il devait répandre pour l'Église, et la mort qu'il devait toujours avoir en mémoire; la ceinture était pour lui un nouvel engagement à mener désormais une vie chaste; les éperons dorés, à voler avec rapidité partout où son devoir l'appelait; enfin, en lui ceignant l'épée, celui qui l'armait chevalier lui recommandait la droiture et la loyauté, la défense des pauvres, pour que les riches ne les opprimassent point, et le soutien des faibles contre le mépris des forts (2).

(1) Le monument le plus authentique sur les obligations des chevaliers, est peut-être *l'Ordene de chevalerie, par Hue de Tabarie*, poëme du treizième siècle, mais qu'on peut regarder comme la traduction d'un poëme plus ancien. Le sultan Saladin, ayant fait prisonnier Hue de Tabarie, ou plutôt Hugues, Châtelain de Saint-Omer, comte de Tibériade, lui demande l'ordre de chevalerie; celui-ci répond :

Sainte ordre de chevalerie
Seroit en vous mal emploiie
Car vous êtes de male loi,
Si n'avez baptême ne foi.

V. 85. Contes et Fabliaux, T. I, p. 62.

(2) Ordene de chevalerie, v. 220, p. 67.

Ch'ades doit chevalier avoir
Droiture et léauté ensemble.
. . . .
Qu'il doit le povre gens garder
Que li riche, nel puist foler
Et le foible doit soutenir
Que li fort ne le puisse honnir.

Pour qu'il gardât souvenance de ses promesses, il le frappait en même temps d'une *colée*, d'un coup d'épée sur le cou, ou d'un soufflet, *colaphus*. C'était encore alors la manière d'assurer le témoignage; et lorsqu'un seigneur accordait une charte, il donnait un soufflet aux témoins, de quelque haut rang qu'ils fussent, pour qu'ils ne pussent point oublier cette transaction (1). Celui qui armait un chevalier lui recommandait ensuite quatre choses, comme comprises dans son vœu de chevalerie : de s'écarter de tout lieu où il y aurait trahison ou faux jugement, s'il n'était pas assez fort pour l'empêcher; d'aider de tout son pouvoir et d'honorer les dames et demoiselles; de jeûner tous les vendredis, et de faire offrande chaque jour à la messe (2). On voit que les prêtres ne s'étaient

(1) Dans une charte accordée au couvent de Pradelles, en Normandie, on voit que le donateur Humfred donna des soufflets à son fils, à Richard de Lillebonne, et à Hugues, fils du comte Waleran. Comme le second des trois demandait, avec quelque colère, pourquoi on le frappait si rudement : « C'est » parce que tu es le plus jeune, lui répondit Humfred; que peut-être tu vivras » fort long-temps, et c'est afin que tu puisses être témoin de cette transac- » tion, si l'occasion l'exige. » On voit que le soufflet n'emportait encore aucune idée de déshonneur : autrement on ne l'aurait pas prodigué ainsi à des gentilshommes. *Charta pro monasterio Pratellensi*, T. XI, p. 387. Et en effet, la colée n'était proprement qu'un soufflet, *colaphus*. Plus tard, quand la susceptibilité espagnole ou arabe se fut introduite en France, on donna un coup de l'épée sur le col; plus tard, enfin, on confondit la *colée* avec l'*accolade* ou l'embrassade.

(2) Ordene de chevalerie, p. 70, v. 270.

Qu'il ne soit à faux jugement
N'en lieu où il ait traïson.
Mais tost s'en parte à abandon
Se le mal ne peut détourner.
. . . .
Dame ne doit ne damoiselle
Pour nule rien fors conseiller
Mais s'elles ont de lui mestier
Aider leur doit à son pouvoir
Se il veut los et pris avoir
Car femmes doit l'on honorer
Et pour leurs droits grand faix porter.
. . . .
Qu'il doit jeuner au vendredi
Toute sa vie en celui jour.

point oubliés eux-mêmes en communiquant en partie leurs institutions aux chevaliers.

L'ordre de chevalerie n'était accordé qu'aux hommes d'un sang noble. La barrière qui séparait les serfs ou les vilains des gentilshommes, était si élevée qu'on ne songeait pas même que quelqu'un la pût franchir; le courage et la vertu étaient considérés comme étant tout aussi bien des prérogatives d'un sang illustre, que le pouvoir ou la jouissance de la liberté. Cette exclusion était si universellement établie qu'on aurait peine, peut-être, à trouver les lois qui la sanctionnaient; on ne faisait plus, à la grande masse des hommes, l'honneur de la compter dans l'espèce humaine. Mais entre les gentilshommes, l'ordre de chevalerie, n'étant accordé qu'au guerrier accompli, ne pouvait être obtenu qu'après un temps de probation ou d'apprentissage; et ce qu'il y a de remarquable, c'est que les mêmes hommes qui regardaient la servitude comme une tache indélébile, avaient cependant voulu que la domesticité fût la préparation requise pour arriver à ce qui passait à leurs yeux pour l'honneur suprême : le jeune homme bien né, le *varlet*, le *damoiseau*, devait servir en apprentissage sous les ordres d'un chevalier, avant de prétendre lui-même à la chevalerie. De même le diacre devait servir le prêtre avant d'être ordonné, et, à l'imitation de l'un et de l'autre, le marchand et l'artisan exigèrent plus tard dans les communes que les apprentis servissent dans les magasins et les ateliers, avant d'y être reçus maîtres. Dans les trois états entre lesquels se partageait la société, le service personnel d'un maître qui se chargeait d'instruire son élève, fut toujours l'entrée dans la carrière. Comme le prêtre se faisait revêtir et dépouiller de ses ornements à l'autel par son diacre, le chevalier se fit revêtir de ses habits et de ses armes par son écuyer, et il fut établi dans l'opinion commune que le service

. . . .
Que chacun jour doit messe ouir
S'il a de quoi, si doit offrir ;
Car moult est bien l'offrande assise
Qui à la table Dieu est mise.

de la personne, que l'office de valet de chambre, loin de dégrader, appartenait à un métier noble.

Grâce à cette opinion, tous les châteaux devinrent en quelque sorte des écoles de chevalerie. Les mêmes jeunes hommes qui suffisaient à presque tous les offices domestiques de la maison, qui devaient en partager la défense avec le seigneur châtelain, en cas d'attaque, étaient aussi les compagnons des jeux de son fils, et les rivaux avec lesquels il se formait à tous les exercices du corps : de nouveau le soir ils étaient admis dans la société des dames de la maison; ils les servaient, mais ils cherchaient en même temps à leur plaire. Les jeux, la musique et la poésie commençaient à devenir les récréations élégantes de ces assemblées mêlées de maîtres et de serviteurs tous égaux d'origine, et la privauté de cette vie des châteaux, où la familiarité était toujours corrigée par un sentiment de subordination, où l'orgueil du commandement était tempéré par les égards que les maîtres sentaient devoir à des pages, à des varlets, à des damoiseaux d'une naissance égale à la leur, fut peut-être la plus puissante cause de l'adoucissement des mœurs et des progrès rapides que fit la France vers l'élégance et la courtoisie (1).

Quoique chaque seigneur châtelain qui avait acquis quelque réputation dans les armes, tînt en quelque sorte école de chevalerie; que chaque noble dame rassemblât aussi dans son château les jeunes filles auxquelles elle pouvait le mieux enseigner les belles manières, en retour des services qu'elle attendait d'elles, la vanité des rangs se reproduisait au milieu de cet échange de bons offices; le seigneur châtelain, après avoir procuré à son fils, pour camarades de jeux et d'études, des jeunes gens un peu inférieurs à lui en pouvoir et en richesses, désirait à son tour le mêler à la société de ses supérieurs : la cour était originairement la place assignée dans

(1) Deux poëmes d'Amadieu des Escas, sous le titre d'*Ensenhamen*, adressés, l'un à une jeune demoiselle, qu'il qualifie de marquise, l'autre à un jeune damoiseau, sur la manière dont ils doivent se conduire pendant ce noviciat, l'une au service d'une noble dame, l'autre d'un chevalier, font bien connaître ce mélange d'égalité et d'obéissance dans la vie des châteaux.

Voyez Raynouard, *Choix des Poésies des Troubadours*, T. II, page 263.

chaque château à tous les exercices chevaleresques ; bientôt son nom fut donné à l'école de toute chevalerie : les manières qu'on y apprenait par excellence furent en conséquence appelées *courtoisie ;* seulement ces manières étaient d'autant plus distinguées que la cour où on les avait apprises était plus relevée ; le damoiseau, fils d'un baron ou d'un vicomte, avait besoin, pour accomplir son éducation, de passer quelques années à la cour d'un comte ou d'un duc ; ceux-ci, à leur tour, ne pouvaient que gagner à apprendre la subordination et l'obéissance ; et comme dans l'échelle féodale les rois étaient au-dessus d'eux, la cour des rois fut regardée comme l'école suprême de courtoisie du royaume. Cette recherche d'un rang supérieur contribua à remettre en honneur le pouvoir royal, à rappeler aux grands vassaux qu'il existait quelque espèce de subordination féodale, et à procurer au monarque la connaissance personnelle de ceux qui partageaient avec lui le pouvoir. Nous avons vu que Burchard, comte de Melun et de Corbeil, s'était formé ainsi à la cour de Hugues Capet : la lettre de Eudes II, comte de Chartres, que nous avons rapportée, donnerait lieu de croire que cet Eudes avait servi, étant jeune, dans la maison du roi Robert. Les princes eux-mêmes ne dédaignaient pas cette éducation à recevoir dans la maison d'autrui. Nous en pourrons voir plus tard quelques exemples pour des hommes ; le roi Robert nous en a donné un pour les princesses : il avait destiné sa fille en mariage à l'héritier du comté de Flandre ; mais auparavant il l'avait placée, dès sa première jeunesse, en éducation à la cour de Baudoin à la Belle-Barbe ; et l'orgueil royal d'Adèle, qui se pliait mal aux devoirs de la domesticité, fit éclater la guerre civile dont nous avons rendu compte, entre le comte de Flandre et son fils.

La famille royale, en effet, n'était point encore entrée franchement dans la chevalerie ; elle se trouvait à la tête de la féodalité ; mais elle ne savait point en saisir l'esprit. Elle portait plus haut ses prétentions, en même temps qu'elle se rabaissait en ne mettant pas à profit tout ce qu'elle y aurait pu trouver de puissance. Robert n'avait pas compris, Henri

et Philippe Ier ne comprirent pas davantage que la place du roi était désormais celle de premier chevalier de son royaume. Au lieu de s'attacher à briller par les vertus du siècle, ils regardèrent les exercices du corps, et par conséquent la valeur, comme au-dessous d'eux; ils se figurèrent qu'ils pourraient recouvrer leur grandeur par des cérémonies et des pompes publiques, en se montrant dans les églises et les processions, la couronne en tête et le sceptre à la main, tandis qu'ils n'auraient dû porter que le casque et la lance. Louis-le-Gros fut le premier à reconnaître quelle était sa vraie place, et à se proposer d'égaler ses grands vassaux en chevalerie : aussi, seulement à partir de Louis-le-Gros, la famille royale de France fut à la hauteur de son siècle (1).

Il y avait déjà assez de chevalerie dans les mœurs (1031), pour que les chroniqueurs ne crussent point pouvoir se dispenser de célébrer dans le nouveau roi des Français la valeur, le talent militaire et l'activité que tant de guerriers, ses vassaux, auraient rougi de ne pas trouver dans leur chef. Henri était probablement âgé de vingt ans lorsqu'il succéda au trône auquel son père l'avait déjà associé depuis cinq ans; il avait partagé avec les jeunes seigneurs de sa cour l'éducation du siècle; il n'y avait aucune raison de supposer qu'il n'eût point cette vigueur physique, cette activité, ce besoin d'émotions qui appartiennent à son âge; le premier plaisir des temps était la guerre, et l'on devait croire qu'il aimerait la guerre : aussi les plus anciens historiens, en l'introduisant sur la scène, nous disent-ils «qu'il était exercé dans les travaux militaires, » prompt de la main, prudent de conseil, et surmontant par » sa constance l'inconstance de ses ennemis (2). » Mais jamais éloge ne fut mieux démenti par le récit de ceux mêmes qui

(1) Le jugement d'une Chronique contemporaine d'Anjou, sur les premiers Capétiens, est aussi juste qu'il est sévère. *Obiit Hugo dux et abbas Sancti Martini, filius Roberti pseudoregis, pater alterius Hugonis qui et ipse postea factus est rex, simul cum Roberto filio suo, quem vidimus ipsi inertissime regnantem, a cujus ignavia necque præsens Henricus Regulus, filius ejus degenerat. Chron. Andegavense.* Hist. de Fr., T. X, p. 176; *ex Labbei,* T. I, *Bibl. mss.,* p. 286.

(2) *Fragmentum Historiæ Franciæ*, T. X, p. 212.

l'accordent. Dans la première année de son règne, Henri fut contraint à déployer quelque activité pour se mettre en possession d'un héritage qu'on lui disputait. Il ne l'eut pas plus tôt obtenu qu'il tomba dans un assoupissement dont rien ne put plus le réveiller; en sorte que de tous les seigneurs ses contemporains, soit dans l'enceinte de la France, soit au dehors, il est le plus complétement oublié par l'histoire.

Henri, déjà couronné du vivant de son père, n'avait besoin d'aucune élection nouvelle, d'aucune marque du consentement du peuple ou de la consécration de l'Église, pour être reconnu par les grands vassaux, qui, dès la mort de son père, inscrivirent leurs actes en son nom. Mais il ne lui fut pas si facile de se faire reconnaître dans le duché de France, son héritage propre. Il était à Langres lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort du roi, et il y apprit en même temps que Constance, sa mère, dont il avait déjà eu occasion d'éprouver l'inimitié, sollicitait les grands de l'État de déférer la couronne à son plus jeune frère Robert, duc de Bourgogne. Le comte Foulques d'Anjou était depuis long-temps dévoué à tous les intérêts de la reine Constance, sa nièce. Le comte Eudes II de Champagne avait peu d'affection ou de respect pour les fils de Robert, et Constance, en lui offrant la cession de sa moitié de la ville de Sens, le mit aisément dans son parti. Les feudataires du duché de France qui avaient profité de la faiblesse de Robert pour se dispenser de presque toute obéissance envers la couronne, jugeaient qu'une guerre civile favoriserait leur indépendance. Ils promirent donc à Constance de la seconder, et celle-ci se trouva bientôt maîtresse de Senlis, de Sens, et des châteaux de Béthisy, Dammartin, le Puiset, Melun, Poissy et Coucy (1). Henri, au lieu de rassembler le peu de soldats qui reconnaissaient encore son autorité, ne vit point de meilleur parti à prendre que de se jeter entre les bras du plus puissant et du plus proche des grands vassaux, de celui en même temps dont la famille avait toujours donné le plus de marques d'attachement à celle de son

(1) *Chronicon Hugonis Floriacensis.* T. XI, p. 158.

père ; c'était Robert-le-Magnifique, duc de Normandie. Il partit à cheval avec douze de ces jeunes gens qui avaient été placés auprès de lui pour apprendre à sa cour la chevalerie, et il arriva à Fécamp, d'où il fit demander les secours du duc de Normandie. Celui-ci, en effet, donna aussitôt commission à son cousin Mauger, comte de Corbeil, de le replacer sur le trône ; il le fournit en abondance d'armes et de chevaux ; et tandis que l'armée royale, dirigée par Mauger, venait mettre le siége devant Poissy, les Normands, sur toute l'étendue de leurs frontières, attaquèrent les partisans de la reine Constance, et désolèrent le duché de France par le pillage et l'incendie : Poissy fut pris en peu de temps ; le Puiset se soumit ensuite (1). La reine Constance, pressée par son oncle le comte d'Anjou de se réconcilier avec son fils, demanda à traiter. Elle obtint de Henri, pour son fils chéri, Robert, la confirmation de la cession du duché de Bourgogne, et pour elle-même quelques autres avantages. A ces conditions elle ouvrit au jeune roi les places qui dépendaient encore d'elle, et celui-ci fut reconnu dans le duché de France (2). Constance ne survécut que peu de mois à cette pacification. Elle mourut à Melun, au mois de juillet 1032, un an précisément après son mari, auprès duquel elle fut enterrée à Saint-Denis (3).

Eudes II, comte de Champagne, était bien entré dans l'alliance que lui avait proposée la reine contre son fils (1031-1042) ; mais après s'être mis en possession de la moitié de la ville de Sens, qui était le prix de cette alliance, il avait peu songé à donner des secours à Constance contre Henri. Il n'avait, d'autre part, point été compris dans leur pacification, et l'archevêque de Sens, Leuthéric, étant mort sur ces entrefaites, tant le comte de Champagne que le roi prétendirent, chacun de son côté, au droit de lui donner un successeur. Disposer des hautes dignités de l'Église était pour le roi la plus importante des prérogatives royales, et celle qui lui rapportait le plus d'argent.

(1) *Willelmi Gemeticensis Hist.* Lib. VI, cap. 7, T. XI, p. 34.
(2) *Chronicon Hugonis Floriacensis.* T. XI, p. 159.
(3) *Rodulphus Glaber.* Lib. III, cap. 9, T. X, p. 40.

Aussi, quoique le clergé, le peuple et le comte Eudes désignassent le prêtre Mainard, trésorier de l'église, comme le plus digne, Henri lui préféra Gelduin, qui offrait pour cette prélature un prix plus élevé, et qui, pour s'en dédommager, pilla les trésors de sa cathédrale quand il en fut mis en possession (1). Henri, qui s'était engagé à lui donner l'investiture de son archevêché, vint deux années de suite ravager les campagnes de Sens; mais il essaya vainement de se rendre maître de la ville : chaque fois il fut obligé de lever le siége (2). Après plusieurs petits combats, Eudes II, que de plus grands intérêts appelaient alors d'un autre côté, fit sa paix avec le roi en 1033 ou 1034. Il consentit à recevoir dans Sens l'archevêque Gelduin, et à mettre Henri en possession de la moitié de la seigneurie de cette ville (3).

Avec cette pacification finit la carrière d'activité du roi Henri. Dès lors on n'est presque plus informé de son existence que par les chartes qu'il accorda de temps en temps aux monastères : aussi les nombreux historiens du temps, qui nous ont conservé assez de détails sur une foule d'autres personnages, nous laisseraient volontiers oublier qu'il était alors sur le trône. En récompense des secours qu'il avait reçus du duc Robert, il lui céda en fief, comme il s'y était apparemment engagé d'avance, tout le Vexin, ou le pays situé entre l'Oise et l'Epte; remettant au comte Drogon, qui en était seigneur, son hommage, et l'autorisant à le transporter au duc de Normandie (4). Il avait ainsi rapproché les Normands jusqu'à six lieues de Paris, où il fixa sa résidence. Cette ville, la troisième année de son règne, ou en 1034, fut presque entièrement consumée par un incendie (5). La même année, Mathilde, fille de Conrad-le-Salique, qui lui avait été promise

(1) *Chronicon Sancti-Petri vivi Senonnens.* T. X, p. 223; T. XI, p. 196. — *Chronologia Sancti-Mariani Autissiodor.* T. XI, p. 308.

(2) *Rodulphus Glaber.* Lib. III, cap. 9, p. 40.

(3) *Chronic. Sancti-Petri vivi Senonnens.* p. 196.

(4) *Orderici Vitalis.* Lib. VII, p. 247-248, T. XI. — Chronique de Normandie, p. 324.

(5) *Abbreviatio gestorum Franciæ regum.* T. XI, p. 213.

en mariage, mourut à Worms avant d'avoir pu se rendre à sa cour (1).

Le frère du roi Henri, Robert, fondateur de la première maison de Bourgogne, ne justifia point la prédilection de sa mère, ou l'attente qu'elle avait voulu donner de lui. Il ne brilla pas plus sur ce trône ducal de Bourgogne, que son frère sur celui de France, et il est oublié comme lui par les historiens. On nous a conservé un assez grand nombre de chartes qu'il accordait à des monastères ; dans toutes il promettait de les garantir à l'avenir des exactions auxquelles il les avait laissés exposés dans les temps passés. Ce faible prince s'apercevait quelquefois que les courtisans dont il était entouré volaient les moines et les peuples au nom de l'autorité ducale : lorsque les plaintes des opprimés arrivaient jusqu'à lui, il en était ou touché ou effrayé, et il promettait une réforme ; mais il n'avait ni la constance ni peut-être l'autorité de faire observer cette justice à laquelle il s'était engagé à tant de reprises (2).

Cette même période, durant laquelle les chefs de la maison capétienne se perdent dans l'ombre, fut marquée pour les peuples par d'effrayantes calamités. Depuis l'année 1030 jusqu'à la moisson de 1033, la France avait éprouvé une disette croissante, qui s'était enfin changée en une horrible famine. Des pluies opiniâtres, à l'époque des semailles et à celle des moissons, avaient forcé les laboureurs à laisser en friche la plus grande partie de leurs champs ; elles avaient étouffé sous la mauvaise herbe le grain qu'ils avaient semé, et fait germer, ou pourrir dans l'épi, le blé qu'ils devaient récolter. Dans l'état où était alors le commerce, on n'aurait pu attendre que peu de ressources des pays étrangers ; mais ces ressources mêmes furent ôtées à la France par l'universalité de cette calamité. D'après Glaber, elle avait commencé dans les régions de l'Orient ; on l'avait ensuite éprouvée en Grèce, puis en Italie, dans les Gaules, et enfin en Angleterre. On ne doit pas peut-être accorder une entière confiance au

(1) *Wippo vita Conradi Salici*. T. XI. p. 5.

(2) Plancher, *Hist. de Bourgogne*. Liv. VI, chap. 1-14, p. 263-268. T. I.

tableau qu'il fait de la famine : ses prétentions à l'éloquence donnent des doutes sur sa véracité ; mais l'exagération d'un contemporain nous fait encore connaître le siècle, lors même qu'elle nous tromperait sur plusieurs détails. « Le peuple tout » entier, dit-il, éprouva la souffrance du manque de nourri» ture ; les grands, et ceux d'une fortune médiocre, pâlis» saient de faim aussi bien que les pauvres, et la misère » universelle fit cesser les rapines des puissants. Si quelque » part on trouvait des aliments à vendre, il dépendait de » la fantaisie du vendeur d'en fixer le prix. Dans la plupart » des lieux, le muids de blé s'éleva jusqu'à soixante sols » d'or ; on vit même quelquefois le setier se vendre jusqu'à » quinze sols. On vit les hommes, après avoir dévoré les » bêtes et les oiseaux, se jeter sur les nourritures les plus » rebutantes et les plus funestes. Les uns, pour éviter la » mort, avaient recours aux racines des forêts et aux her» bes des fleuves ; mais en vain, car ce n'est que par un retour » sur soi-même qu'on peut éviter la colère de Dieu ; d'autres, » et l'on a horreur de le dire, se laissèrent réduire, par une » faim féroce, à dévorer des chairs humaines, ce dont on » n'avait vu que de bien rares exemples autrefois. Sur les » chemins, les plus forts saisissaient les plus faibles, les di» visaient par morceaux, les mettaient sur le feu, et les man» geaient ; d'autres, qui fuyaient de lieu en lieu pour éviter » cette famine, demandaient le soir l'hospitalité à la porte de » quelque chaumière ; mais ceux qui les avaient accueillis » les égorgeaient dans la nuit pour en faire leur nourriture. » Souvent on séduisait les enfants en leur montrant un œuf » ou une pomme ; on les entraînait dans des lieux écartés, et » après les avoir assassinés on les dévorait. Dans plusieurs en» droits les corps des morts furent arrachés à la terre pour » être mangés ; .... et comme si l'usage des chairs humaines » était déjà devenu légal, on vit un homme porter sur le » marché de Tonnerre de telles chairs cuites à vendre, qu'il » prétendit être celles de quelque animal. Il fut arrêté, et ne » nia point son crime ; on le fit périr par le feu, et les chairs » qu'il avait offertes en vente furent enterrées par ordre de

» la justice; mais un autre homme alla les déterrer de nuit » pour les manger, et fut aussi condamné au feu.

» Auprès de l'église de Saint-Jean de Castanedo, dans la » forêt de Mâcon, un homme avait bâti une petite chau- » mière, où il égorgeait, la nuit, ceux auxquels il donnait » l'hospitalité, ou qu'il trouvait errants dans les bois. Sur des » soupçons élevés contre lui, il prit la fuite; mais les huis- » siers qui ouvrirent sa maison y trouvèrent quarante-huit » têtes, restes d'autant d'hommes, de femmes ou d'enfants » qu'il avait dévorés. Il fut enfin arrêté, et périt par le feu. » Le tourment de la faim était si terrible que plusieurs, » arrachant de la craie aux entrailles de la terre, la mêlèrent » à la farine pour en faire du pain, comme s'il suffisait de » tromper l'œil par la ressemblance, pour satisfaire l'esto- » mac. On ne pouvait voir sans douleur ces visages maigris » par le jeûne, ces corps languissants, couchés par terre, » auxquels la force manquait avec la nourriture. A peine les » uns étaient morts que d'autres, en s'efforçant de leur don- » ner la sépulture, mouraient avec eux, et le plus grand » nombre ne pouvait être enseveli, parce qu'il ne restait per- » sonne pour prendre soin de leurs corps (1).

» Une autre calamité suivit celle-ci. Les loups, alléchés par » le grand nombre de corps qu'ils trouvaient sur les routes, » commencèrent à s'accoutumer à la chair humaine et à s'at- » taquer aux hommes. Ceux qui craignaient Dieu ouvrirent » alors des fosses, où le père entraînait son fils, le frère son » frère, et la mère son jeune enfant, lorsqu'ils les voyaient » défaillir; et souvent, celui qui désespérait de sa propre vie, » y tombait avec ceux à qui il rendait ce dernier devoir. » C'était un office de charité que de traîner dans ces fosses » ceux qu'on voyait expirer. Les ornements et les trésors des » églises furent alors distribués pour le soulagement des pau- » vres. Les évêques des cités des Gaules convoquèrent cepen- » dant un concile pour porter remède à tant de maux. Là, » ils convinrent que puisque les aliments manquaient telle-

(1) *Rodulphi Glabri Hist.* Lib. IV, cap. 4, p. 47, T. X.

» ment, qu'ils ne pouvaient donner des secours à tous, du » moins il serait prudent de fournir une nourriture quoti- » dienne à ceux qui paraîtraient les plus robustes, afin qu'en » sauvant ceux-là, la terre ne demeurât pas sans cultiva- » teurs (1). »

La récolte de l'année 1033, qui mit un terme à ces calamités, fut, à ce qu'on assure, si abondante qu'elle équivalait à cinq récoltes ordinaires (2).

Tandis que Henri Ier laissait échapper de ses mains jusqu'à l'autorité qu'il tenait de ses ancêtres, comme comte de Paris et d'Orléans, d'autres seigneurs donnaient à leur administration une forme plus régulière, ou attiraient sur eux les yeux de leurs concitoyens par des actions d'éclat. L'histoirede leurs grands fiefs commence à se lier à celle de toute l'Europe; et pour comprendre le développement des intérêts nationaux, nous devons suivre, avec un peu plus d'attention, pendant cette période, les révolutions du royaume d'Arles, des comtés de Champagne et d'Anjou, et du duché de Normandie.

Rodolphe III, au nom duquel se gouvernait toute cette vaste partie de la France qui s'étend de la Saône et du Rhône jusqu'aux Alpes, au levant, et jusqu'à la mer au midi, n'obtenait cependant guère d'obéissance des comtes de Bourgogne, des comtes de Maurienne, des comtes et des marquis de Provence, et des comtes ou dauphins d'Albon. Aussi, quoiqu'il portât le titre de roi d'Arles et de la Bourgogne transjurane, sortait-il rarement des montagnes suisses. Il n'avait point eu d'enfants, et le droit héréditaire à sa couronne semblait appartenir à ses deux sœurs, Berthe et Gerberge. Berthe, la même qui avait été mariée au roi Robert, puis divorcée pour faire place à Constance, était la mère d'Eudes II, comte de Champagne et de Blois, qu'elle avait eu de son premier mari. Gerberge était la mère de Gisèle, femme de Conrad-le-Salique. On a lieu de croire qu'entre ces deux sœurs Berthe était l'aînée; toutefois les prétentions des enfants de l'une ou de l'autre avaient besoin d'être confirmées

(1) *Hugonis Floriacensis Chron. Virdunense.* T. X, p. 209.
(2) *Rodulphi Glabri.* Lib. IV, cap. 5, p. 49.

par une élection avant de devenir des droits. Rodolphe III avait favorisé Gerberge, d'après le plan qu'il avait formé de réunir la couronne d'Arles à celle de l'empire, en retour des secours d'hommes et d'argent qu'il avait obtenus à plusieurs reprises de Henri II, puis de Conrad. Ses barons, au contraire, désirant conserver l'indépendance de leur patrie, préféraient les droits de Berthe, et promettaient d'avance leur couronne à Eudes II. Si celui-ci avait pu réunir le royaume d'Arles à ses comtés de Champagne, de Blois, de Chartres et de Tours, la plus grande partie de la France lui aurait été soumise, et sa race aurait bientôt remplacé celle de Hugues Capet. Rodolphe III, qui pendant un règne de trente-neuf ans n'avait mérité d'autres titres que ceux de lâche et de fainéant, mourut le 6 septembre 1032, après avoir envoyé à l'empereur Conrad-le-Salique, alors retenu sur la frontière slave, la lance de saint Maurice, qui était en même temps la relique la plus précieuse de son royaume, et l'enseigne de la royauté. Eudes II entra le premier dans les États dont il réclamait l'héritage; les villes de Morat et de Neuchâtel reçurent ses garnisons; les habitants de Vienne sur le Rhône lui prêtèrent serment de fidélité, et l'archevêque d'Arles, primat du royaume, se déclara en sa faveur (1). Cependant Eudes II n'osa point prendre la couronne : ses incertitudes donnèrent lieu de dire qu'il prétendait être maître des rois, plutôt que régner lui-même (2). Elles laissèrent à Conrad le temps d'arriver.

Conrad entra dans la Bourgogne transjurane par Soleure, au milieu de l'hiver 1033, et une assemblée des États, convoquée à Payerne pour le 2 février, jour de la Purification de la Vierge, l'y salua du nom de roi. Il entreprit ensuite le siége de Morat, où la garnison laissée par le comte Eudes se défendit obstinément. La rigueur excessive du froid le contraignit à lever ce siége, et à se retirer à Zurich : il y trouva la reine douairière de Bourgogne (3). Plusieurs des seigneurs de Pro-

(1) *Hermanni Contracti Chron.* T. XI, p. 18. — *Mascovii Comment.* Lib. V, cap. 13, p. 288.

(2) *Wippo vita Conradi Salici.* T. XI, p. 4.

(3) *Ibidem.* — *Hepidanni Annal. Sancti-Galli,* p. 8, T. XI.

vence se rendirent dans la même ville par l'Italie, pour y prêter serment de fidélité à l'empereur. La route de France leur était fermée par le comte Eudes, qui occupait par lui-même ou ses partisans, la Savoie, le comté de Vienne, et la Suisse romande. Lorsque l'été fut venu, Conrad jugea plus expéditif d'attaquer Eudes en Champagne; il vint mettre le siége devant Saint-Michel, sur la Meuse; et quoiqu'on ne nous dise point qu'il s'en rendit maître, le nombre et la vaillance de son armée inspirèrent une telle terreur au comte de Champagne, que ce dernier renonça à toutes ses prétentions sur la Bourgogne transjurane, et qu'il reconnut les droits de Conrad-le-Salique à ce royaume (1).

Il est vrai qu'après la retraite de l'armée allemande, Eudes II regretta le trône qu'il avait abandonné; il renouvela ses intrigues dans la Bourgogne, et peut-être y fut-il rappelé par les seigneurs, qui se voyaient avec regret soumis à l'empire. Conrad fut obligé de faire, en 1034, une nouvelle campagne en Bourgogne; ses sujets allemands, qui y pénétrèrent par la Suisse, s'y rencontrèrent sur le Rhône avec ses sujets italiens, qui avaient traversé les Alpes sous la conduite de l'archevêque de Milan. Conrad tint sa cour à Genève. Burchard, qui s'était emparé de l'archevêché de Lyon, fut obligé de se soumettre au monarque, qui l'envoya en exil. Gérold et Humbert aux Blanches-Mains, ancêtres de la maison de Savoie, vinrent également faire leur cour à l'empereur; la plupart des seigneurs bourguignons se soumirent, et toute la partie orientale des Gaules, qui, sans appartenir à la couronne de France, était cependant française par ses mœurs et par sa langue, passa ainsi sous la domination de l'empire (2).

En réunissant le royaume de Bourgogne à celui de Lorraine, qu'il possédait déjà, Conrad, maître également de l'Allemagne et de l'Italie, acquérait une influence prépondérante sur la France. Tous ces pays, il est vrai, étaient soumis au régime

(1) *Hermanni Contracti*, T. XI, p. 18. — *Mascovii Comment.* Lib. V, cap. 13, p. 290. — *Müller, Geschichte der Schweiz.* B. I, cap. 13, p. 307.

(2) *Wippo vita Conradi Salici*, p. 4 et 5. — *Rodulphus Glaber.* Lib. V, cap. 6, p. 61. — *Müller, Geschichte der Schweiz.* B. 1, cap. 13, p. 306.

féodal aussi bien que le royaume de Henri ; les nobles et les prélats y étaient également indépendants, et les peuples peut-être plus belliqueux encore ; mais la force de caractère de Conrad, son activité et ses talents contenaient son vaste empire dans l'obéissance, et faisaient respecter également son autorité en France, en Allemagne et en Italie. Toutefois, en 1037, il faillit perdre ce dernier pays. Offensé par la hauteur d'Héribert, archevèque de Milan, il le fit arrêter, quoiqu'il dût à ce prélat la couronne d'Italie. La ville riche et populeuse de Milan prit aussitôt la défense de son archevêque ; elle leva l'étendard de la révolte, et soutint un siége contre les armées impériales (1). Héribert, ayant recouvré sa liberté, chercha un appui du côté de la France. Le roi Henri était oublié, comme s'il n'existait pas ; mais Eudes II, comte de Champagne, semblait être le rival et l'ennemi naturel de Conrad. La couronne de Lombardie lui fut offerte par des députés milanais.

Conrad pouvait craindre d'être attaqué par Eudes, ou en Lombardie, ou dans ce royaume de Bourgogne, que le comte de Champagne lui avait déjà disputé à plusieurs reprises. Sans doute pour tromper son attente, Eudes porta ses armées dans le royaume de Lorraine, et dévasta le diocèse de Toul ; il prit ensuite le château de Bar, où il laissa cinq cents hommes de garnison ; puis, renvoyant les députés milanais, avec la promesse qu'il ne tarderait pas à passer en Lombardie, il s'achemina vers la Champagne, pour y lever une armée plus nombreuse ; mais comme il marchait sans défiance, il fut surpris, à peu de distance de Bar-le-Duc, par Gothelon, duc de la Lorraine inférieure, et vassal de Conrad. La bataille fut sanglante et obstinée ; enfin l'armée champenoise fut détruite ou mise en fuite, et Eudes II disparut, sans qu'aucun de ses guerriers ou de ses ennemis fût instruit de son sort. Le lendemain, deux prélats, l'évêque de Châlons, et l'abbé de Verdun, vinrent redemander au vainqueur, ou de fixer sa rançon

(1) *Arnulphus histor. Mediolan.* Lib. II, cap. 12, p. 17. — *Landulphus Senior Histor. Mediol.* Lib. II, cap. 22 et suiv., p. 83, *Muratori Script. Rer. ital.* T. IV.

s'il était en vie, ou de rendre à son corps les honneurs de la sépulture, s'il était mort. On leur répondit qu'aucun chevalier ne s'était vanté d'avoir triomphé de lui, et que s'il avait succombé, comme les morts avaient déjà été dépouillés, on ne pourrait plus distinguer, par aucun ornement, son corps d'avec les autres. Les deux prélats, après avoir tristement promené leurs regards sur le champ de carnage, vinrent rapporter à Ermengarde d'Auvergne, sa femme, qu'ils n'avaient pu le découvrir. Cette courageuse princesse entreprit alors la recherche, dans laquelle aucun autre ne pouvait réussir. Elle vint elle-même retourner les cadavres sur le champ de bataille, et elle reconnut enfin, à des marques secrètes, le comte de Champagne, dans un corps privé de tête et horriblement défiguré. Eudes II, l'un des plus puissants seigneurs de France, était âgé de cinquante-cinq ans, lorsqu'il fut tué le 15 novembre 1037. Ses deux fils, Thibault et Étienne, se partagèrent sa succession : les comtés de Blois, de Chartres et de Tours échurent au premier, ceux de Troyes et de Meaux au second (1).

La mort d'Eudes II avait débarrassé Conrad d'un rival redoutable; cependant il ne put réussir de si tôt à soumettre les Milanais. Il avait été appelé dans le midi de l'Italie, par les scandales de la cour de Rome, où Benoît avait été porté à l'âge de dix ans sur le trône pontifical, et ne pouvait obtenir ni respect ni obéissance (2). Il perdit en 1038 son armée, par les maladies, dans les plaines de la Pouille, où il avait attendu les chaleurs de l'été. Il n'était plus suivi que par un petit nombre de soldats, lorsqu'il regagna les montagnes de la Bourgogne transjurane : il tint les États de ce royaume à Soleure; pendant trois jours leur assemblée s'occupa de réformer les lois; et pour la première fois, dit Wippo, la Bourgogne goûta les avantages d'une administration légale (3). Il est probable

(1) *Glabri Rodulphi*. Lib. III, cap. 9, p. 41. — *Chronicon Virdunense Hugonis Floriac*. T. XI, p. 143. — *Mascovii Comment*. Lib. V, cap. 21, p. 299.

(2) *Glabri Rodulphi*. Lib. IV, cap. 5 et 8, p. 50 et 53. — *Baronii Annal. eccles*. 1033, p. 110.

(3) *Wippo vita Conradi Salici*. T. XI, p. 5. — *Hermanni Contracti*, p. 19. — *Mascovii Comment*. Lib. V, cap. 23, p. 303.

que Conrad fit alors adopter au royaume d'Arles sa législation sur les fiefs, et que de cette manière elle passa de l'Italie ou de l'Allemagne en France. C'est à Conrad-le-Salique, en effet, que le système féodal dut sa régularité. Il assura par ses lois l'indépendance des vavasseurs dans les arrière-fiefs, à l'égal de celle des vassaux ; il régla les devoirs réciproques des seigneurs comme de leurs feudataires, et il sanctionna l'hérédité de tous (1). Le quatrième jour les Bourguignons lui demandèrent d'associer à sa couronne son fils Henri III, ou Henri-le-Noir. Conrad accueillit avec joie leur demande, et la cérémonie du couronnement fut faite dans l'église de Saint-Étienne de Soleure, qu'on regardait alors comme la chapelle des rois de Bourgogne (2).

Il était temps que Conrad assurât par cette association la succession de son fils. L'année suivante, comme il parcourait ses provinces des Pays-Bas, il mourut à Utrecht le 4 juin 1039, pendant les solennités de la Pentecôte. Henri III, qui de bonne heure s'était rendu cher aux peuples, fut reconnu sans difficulté comme roi, dans les divers royaumes que son père avait gouvernés. Les grands de Bourgogne vinrent lui faire hommage à Pâques l'année suivante, dans les comices d'Ingelheim, et l'archevêque de Milan, Héribert, se réconcilia avec lui. Dans la succession de Henri-le-Franconien, étaient comprises la Haute et la Basse-Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté, le Lyonnais, le Dauphiné et la Provence. Il s'en fallait de beaucoup que Henri-le-Capétien gouvernât une aussi grande portion de la France ; il s'en fallait de bien plus encore qu'il fixât, comme l'empereur, l'attention publique. Lorsqu'il y avait des hommes ou des faits, le siècle ne manquait pas d'historiens. La vie d'un prince distingué acquiert toujours, aux yeux de ses contemporains, un intérêt national : aussi Conrad et son fils nous sont-ils assez bien connus, tandis qu'on n'a conservé aucun souvenir historique des quatre premiers rois de la race capétienne. Ce n'étaient pas les gens

(1) *Libri Feudorum*, II, 34. — *Muratori antiq. ital.* T. I, p. 609.
(2) *Wippo vita Conradi*, p. 3. — *Mascovius*. Lib. V, cap. 25, p. 303.

qui sussent écrire qui manquaient à la cour de France, mais les gens qui sussent agir (1).

Pour cette cause même, le comte d'Anjou, Foulques Nerra, long-temps le rival d'Eudes II, comte de Champagne, nous est mieux connu que le roi. Sa domination était moins étendue que celle de Henri de France; ses titres étaient moins pompeux, mais ses actions étaient plus dignes de mémoire. « Il avait, dit Guillaume de Malmesbury, gouverné son » comté pendant de longues années, et jusqu'à sa vieillesse; » il avait fait beaucoup de choses avec habileté, beaucoup » avec gloire, et on ne lui reprochait qu'une seule action » déloyale; c'était d'avoir attiré par une promesse le comte » Héribert de Mans dans la ville de Saintes, de l'avoir fait » saisir par les sergents au milieu d'une conférence, de l'avoir » contraint enfin d'accepter les conditions qu'il avait voulu » lui imposer : en toute autre chose, il fut saint et intègre. » Dans les dernières années de sa vie, il céda l'administration » de sa principauté à son fils Geoffroi, surnommé Martel. On » ne saurait dire combien celui-ci fut dur envers les provin- » ciaux, comme il fut superbe envers celui qui lui avait ac- » cordé ces honneurs. Il alla jusqu'à prendre les armes contre » son père (en 1036), et lui ordonner de déposer les marques » du pouvoir. Mais le vieillard, affaibli et glacé par l'âge, » sentit son sang réchauffé par sa colère; et il eut l'habileté » de confondre tellement en peu de jours tous les projets de » son fils, qui l'avait offensé avec l'arrogance de la jeunesse, » qu'il le réduisit à faire plusieurs milles en rampant sur la » terre, et portant une selle sur son dos, pour se rendre à » ses pieds. » (Nous avons vu que cette démonstration d'humiliation était fréquemment usitée dans les siècles de chevalerie.) « Le vieux Foulques, se levant à son arrivée, et trem- » blant encore de sa première agitation, le frappa du pied » comme il était par terre, et répéta à trois ou quatre re- » prises : *Tu es vaincu enfin, tu es vaincu;* mais Geoffroi » lui répondit aussitôt : *Oui, vaincu, mais par toi seul, parce*

(1) *Wippo vita Conradi Salici*, p. 443, *in Jo. Pistorii sex veteres Scriptores Rerum Germanicarum.* — *Annalista Saxo.* T. XI, p. 215.

» *que tu es mon père; pour tout autre je suis toujours in-*
» *vincible*. Cette réponse calma la colère de Foulques; il
» consola son fils de cet affront, avec une pitié paternelle; il
» lui rendit sa principauté, et il l'avertit seulement de se
» conduire avec plus de maturité, et d'épargner le repos et
» la fortune de ses sujets, s'il voulait conserver son honneur
» chez les étrangers, sa sûreté chez ses domestiques. La même
» année, ce vétéran, déjà licencié de la milice du siècle, et ne
» songeant plus qu'au sort futur de son âme, se rendit à
» Jérusalem avec deux serviteurs qu'il avait liés par serment
» à faire ce qu'il leur ordonnerait; et là, aux yeux des Turcs
» et de tout le public, il se fit conduire à demi nu devant le
» sépulcre du Seigneur. L'un de ses serviteurs plaça sur son
» cou un joug de bois, l'autre accablait de coups ses épaules,
» tandis que le comte s'écriait : *Reçois, Seigneur, ton mi-*
» *sérable Foulques, ton fugitif, ton parjure! ô Seigneur*
» *Jésus-Christ, daigne recevoir mon âme qui se confesse!*
» Il désirait la grâce de mourir alors en Terre-Sainte; mais il
» ne l'obtint point, et il revint en santé dans sa patrie (1).»

En effet, Foulques Nerra, comte d'Anjou, mourut seulement le 21 juin 1040, en passant à Metz, à son retour de son troisième pélerinage à la Terre-Sainte. Il s'était brouillé avec son fils, parce qu'il désapprouvait le mariage de celui-ci avec une de ses parentes, et leur guerre s'était renouvelée à plusieurs reprises : toutefois Geoffroi Martel lui succéda sans difficulté, et tel fut son bonheur ou sa vaillance, que dans trois guerres successives, contre le comte de Poitiers, le comte du Maine, et le comte de Blois, il fit ces trois seigneurs prisonniers en bataille rangée (2). Le premier, Guillaume-le-Gros, joignait au comté de Poitiers le duché d'Aquitaine; il fut fait prisonnier dans la bataille de Saint-Jouin, le 20 septembre 1034, après avoir combattu avec un extrême acharnement (3). Le second était Héribert Bacon, qui gouvernait

(1) *Willelmi Malmesburiens. de gestis Regum Anglorum*. Lib. III, p. 180.

(2) *Chronicon Andegavense*, p. 29. — *Hist. Andegavensis auctore Fulcone comite*, p. 137. — *Rodulphi Glabri Histor.* Lib. IV, cap. 9, p. 54.

(3) *Fragment. Hist. Franciæ*. T. X, p. 212. — *Chronic. Sancti-Maxentii*, p. 233.

le comté du Maine, comme tuteur de son neveu, et qui finit par se faire moine (1). Le troisième était le comte Thibault, fils de Eudes II, comte de Champagne.

Les fils de ce puissant seigneur, si long-temps rival du comte d'Anjou, n'avaient plus la prétention de disputer à Henri III l'héritage du royaume de Bourgogne. Ils désiraient seulement se maintenir en possession du patrimoine que leur père et leur aïeul, par tant d'intrigues et tant de guerres, avaient acquis entre la Marne et la Loire; cependant ils se brouillèrent, sans qu'on en sache le sujet, avec le pacifique Henri, roi de France; ils se proposèrent de le détrôner, et de mettre à sa place l'imbécille Eudes, qui était l'aîné des fils de Robert, et qu'ils prétendaient être à peu près aussi intelligent que son cadet. Henri implora l'assistance de Geoffroi Martel, comte d'Anjou; il lui offrit pour récompense la ville de Tours, qui était tombée en partage à Thibault, et que Geoffroi assiéga pendant plus d'une année. Les deux frères, conduisant avec eux Eudes de France, s'approchèrent de Tours, probablement en 1042, pour faire lever le siége. Geoffroi marcha contre eux, après avoir déployé la bannière de saint Martin. On prétend que les Champenois et les Blaisois furent frappés d'une terreur miraculeuse. Le comte Étienne de Champagne prit la fuite; le comte Thibault fut fait prisonnier, et ne recouvra sa liberté qu'en faisant ouvrir à Geoffroi Martel les portes de Tours; Eudes de France fut également fait prisonnier et livré à son frère, qui, l'enfermant dans la tour d'Orléans, put désormais sommeiller plus tranquillement à Paris sur le trône (2).

Mais les événements de la première partie du règne de Henri Ier, qui nous ont été racontés avec le plus de détail, et qui se lient le plus à l'histoire future de la France, sont ceux du duché de Normandie. Robert, qu'on surnomma le Magnifique, gouvernait ce duché depuis l'année 1028; il commandait à un peuple belliqueux, entreprenant, et accoutumé,

(1) *Fragm. Hist. Andegav. auctor. Fulcone comite,* p. 137.

(2) *Glabri Rodulphi.* Lib. V, cap. 1 et 2, p. 59 et 60. — *Hugonis Floriacens.* p. 159. — *Fragment. Hist. Franciæ*, p. 160.

malgré la fierté des Normands et leur indiscipline habituelle, à l'obéissance militaire. Robert semblait mettre sa gloire à protéger les faibles, à réparer les torts, à relever les princes malheureux, plutôt qu'à faire des conquêtes; c'était lui qui avait ramené dans sa capitale le comte de Flandre, expulsé par un fils rebelle, qui plus tard avait donné la couronne à Henri de France, lorsque sa mère conjurait contre lui; il voulut, vers l'année 1034, étendre cette même protection sur les princes d'Angleterre, et c'est ainsi que commencèrent les relations de la cour de Rouen avec ce royaume, que le fils de Robert devait conquérir trente-deux ans plus tard.

Canut-le-Grand, roi des Danois, avait succédé, en 1015, à la couronne d'Angleterre, que son père Suénon avait conquise; il avait forcé Éthelred, le dernier des rois anglo-saxons, à chercher un refuge en Normandie; c'était la patrie de sa femme Emma, qui était tante de Robert-le-Magnifique. Après la mort d'Éthelred, Emma retourna en Angleterre, et épousa Canut-le-Grand, le spoliateur de son premier mari, laissant en Normandie ses deux fils Alfred et Édouard, qu'elle avait eus du roi anglo-saxon. D'autre part, Robert avait épousé une sœur de Canut-le-Grand; et quoiqu'il ne vécût pas bien avec elle, il se crut avantageusement placé, comme allié des vainqueurs et des vaincus, pour recommander ses cousins à la générosité de son beau-frère. Il demanda à Canut-le-Grand de montrer quelque compassion à des princes qu'il avait dépouillés, et d'accorder à Alfred et à Édouard quelque part dans l'héritage de leur père. Canut, déjà mécontent de la conduite du duc à l'égard de sa sœur, rejeta avec mépris cette demande chevaleresque. Robert, indigné, fit armer en 1033, à Fécamp, une flotte qu'il destinait à replacer ses cousins sur le trône d'Angleterre (1).

L'armement du duc des Normands était proportionné à une si haute entreprise; mais l'Angleterre fut protégée contre Robert par ces ouragans furieux auxquels elle a dû si souvent son salut. La flotte normande, chargée d'armes et de

(1) *Willelmi Gemeticens. Hist.* Lib. VI, cap. 10, p. 36. — *Apud* Duchesne *Script. Normann.*, p. 265.

vaillants chevaliers, n'eut pas plus tôt mis à la voile qu'elle fut assaillie par une violente tempête qui la chassa sur l'île de Jersey. Après une longue attente et une lutte dangereuse contre des vents contraires et de nouvelles tempêtes, Robert fut enfin obligé de ramener ses vaisseaux sur les côtes de Normandie; il prit terre au mont Saint-Michel. Toutefois, pour que son armement ne demeurât pas entièrement inutile, il chargea un de ses lieutenants de descendre en Bretagne, et de ravager cette province. Avec le progrès des idées féodales, l'investiture que Charles-le-Simple avait accordée à Rollon acquérait plus d'autorité; la mouvance de la Bretagne était mieux établie, et Robert semblait mieux fondé à exiger d'Alain, duc des Bretons, l'hommage et les services féodaux que celui-ci avait refusés. Bientôt Alain dut reconnaître la supériorité de forces des Normands; il se réconcilia, par l'entremise de l'archevêque de Rouen, avec le duc Robert, qui était son cousin; il lui fit hommage de son duché de Bretagne, et une alliance intime succéda à leur inimitié (1).

Robert-le-Magnifique ne reprit point l'année suivante son projet d'expédition contre l'Angleterre. Au milieu de ses actions glorieuses, il se sentait sans cesse poursuivi par le soupçon, peut-être par le remords d'avoir fait périr son frère. Il voulut chasser ce souvenir par une éclatante pénitence. La passion des pélerinages s'était encore redoublée, depuis que la grande famine avait menacé les Occidentaux d'une destruction universelle. « On voyait, dit Glaber, une multitude si innombrable se diriger de tout l'univers vers le » sépulcre du Sauveur à Jérusalem, que jamais auparavant » on n'aurait pu espérer tant de zèle; ce furent d'abord les » gens d'un ordre inférieur dans le peuple qui partirent; » ensuite les médiocres; enfin les plus grands, les rois, les » comtes, les marquis, les prélats : après ceux-là on vit, ce » qui n'était jamais arrivé encore, plusieurs dames des plus » nobles entreprendre à l'envi, avec les plus pauvres, ce » pélerinage; et un grand nombre de ceux qui partaient

(1) *Willelmi Gemeticens. Hist.* Lib. VI, cap. 11 et 12, p. 36. — *Orderici Vitalis.* Lib. V, p. 245. — Hist. de Bretagne, Liv. III, chap. 59-60, p. 90.

» pour la Terre-Sainte s'y acheminaient avec l'intention d'y » mourir plutôt que de revoir jamais leur patrie (1). »

Le duc de Normandie se prépara au pélerinage de la Terre-Sainte, avec cette magnificence qui signalait toutes ses actions. Il rassembla des présents d'une richesse infinie pour les déposer sur le saint sépulcre; il engagea parmi ses vassaux un grand nombre de gentilshommes à l'accompagner, soit par dévotion, soit par goût pour les aventures. Comme il était sur le point de se mettre en route, il appela tous les seigneurs de Normandie à une cour plénière; il leur annonça son prochain départ pour Jérusalem, et il leur présenta son fils unique Guillaume-le-Bâtard, qu'il avait eu, en 1027, d'une maîtresse nommée Harlette de Falaise. Quoique ce fils fût à peine âgé de huit ans, il leur demanda de le reconnaître pour son successeur, et d'obéir aux tuteurs qu'il lui avait donnés, parmi lesquels se trouvait Alain, duc de Bretagne. Les seigneurs normands consentirent, en effet, à prêter au jeune bâtard serment de fidélité. Robert partit ensuite; et après avoir accompli son vœu, il fut atteint d'une maladie, dont il mourut à Nice en Bithynie, le 1er juillet 1035 (2).

Lorsque la nouvelle de la mort de Robert-le-Magnifique fut portée en Normandie, il devint fort difficile d'engager les superbes seigneurs normands à reconnaître pour leur souverain le bâtard auquel ils avaient fait hommage. Ils avaient honte de la bourgeoise de Falaise, et de son fils qu'il fallait placer au-dessus d'eux. Ils racontaient que l'ambition des parents d'Harlette avait causé le déshonneur de leur fille. Robert-le-Magnifique, dans une fête que lui avait donnée le châtelain qui commandait pour lui à Falaise, avait été frappé de la beauté de sa fille, avec laquelle il avait beaucoup dansé. En sortant du bal il avait commandé à son père de la conduire la nuit même à son appartement; car dans ces temps célébrés pour leurs mœurs chevaleresques, un haut seigneur ne mettait pas plus de délicatesse dans ses demandes à la vassale

(1) *Rodulphi Glabri*. Lib. IV, cap. 6, p. 50.

(2) *Append. ad Chron. Fontanellense*, p. 16. — *Willelmi Gemeticensis*, p. 36. *In* Duchesne *Scr. Normann*. p. 267. — *Rodulphi Glabri*. Lib. IV, cap. 6, p. 50.

qu'il honorait de son attention. Le châtelain de Falaise voulut toutefois sauver l'honneur de sa fille; il lui substitua cette Harlette, fille d'un corroyeur de la ville, qui consentit à l'échange, et la nouvelle maîtresse introduite de nuit, et par supercherie, auprès de son seigneur, s'empara si bien de son cœur qu'elle ne craignit plus le grand jour : elle défia dès lors la rivalité de celle qu'elle avait remplacée, tout comme de la sœur de Canut, femme légitime de Robert (1).

Guido, comte de Mâcon, petit-fils d'Otte Guillaume, et d'une fille de Richard II, duc des Normands, revendiqua la Normandie comme son héritage. Les nobles, profitant de la guerre civile qu'il excita, et se déclarant tour à tour pour les deux compétiteurs, fortifièrent leurs châteaux, vengèrent leurs injures à main armée, et troublèrent toute la province par le meurtre et le pillage. Un grand nombre des barons les plus distingués périrent par les coups les uns des autres, et les noms de plusieurs d'entre eux, tels que Hugues de Montfort, Robert de Grandmesnil, Gislebert de Brionne, sont dès lors devenus historiques; car, vers ce temps-là, les familles nobles adoptèrent presque universellement, pour distinguer leur race, le nom de leurs seigneuries héréditaires (2). Le roi Henri prit, à ce qu'on assure, la défense du jeune Guillaume, et lui envoya quelques secours; l'assistance d'Alain, duc de Bretagne, que Robert-le-Magnifique lui avait donné pour tuteur, fut plus efficace; Alain avait déjà vaincu plusieurs des chefs qui s'étaient révoltés contre Guillaume-le-Bâtard, lorsqu'il mourut tout à coup en Normandie, le 1er octobre 1040, avec des symptômes qui firent juger qu'il avait été empoisonné. Il ne laissa, pour lui succéder, qu'un fils nommé Conan, âgé de trois ans (3). Vers le même temps, Hardi-Canut, second fils de Canut-le-Grand, ayant succédé

(1) *Chronicon Alberici Trium-Fontium*, p. 330.

(2) *Orderici Vitalis*. Lib. I, p. 221. — *Willelmi Gemeticensis*. Lib. VII. p. 37. — *Apud* Duchesne, p. 267, seq. *Appendix ad Chron. Fontanellens.*, p. 17.

(3) *Chron. Sancti-Michaelis in periculo maris*, p. 29. — *Chronicon Kemperlegiense*, p. 371. — Hist. de Bretagne, T. I, Liv. III, chap. 69, 70, p. 92.

à son frère Harold sur le trône d'Angleterre, rappela dans sa patrie son autre frère, Edouard, fils d'Éthelred et d'Emma de Normandie, leur mère commune. Deux ans plus tard, ce dernier prince, cousin-germain de Robert-le-Magnifique, fut reconnu pour roi d'Angleterre, sous le nom d'Edouard III, ou le Confesseur (1).

Nous n'avons pu indiquer, parmi les guerres privées, que celles des seigneurs les plus puissants, de ceux qui étaient en pleine jouissance de la souveraineté; cependant celles des moindres barons et des seigneurs châtelains causaient plus de souffrances encore au peuple, parce que leurs États, tout en frontières, étaient de partout exposés aux incursions de leurs ennemis. Ces guerres, qui se faisaient dans toutes les provinces à la fois, et les violences, les incendies, les pillages, les sacriléges, qui en étaient la conséquence nécessaire, parurent, dans un moment où le zèle religieux avait été ranimé par les souffrances et la misère de la dernière famine, une violation manifeste des lois du christianisme. En raison de ce sentiment, un évêque annonça, vers l'an 1035, qu'il avait reçu du ciel, d'une manière miraculeuse, l'ordre de prêcher la paix à la terre. « Bientôt, dit Glaber, les évêques commencèrent, d'a-
» bord en Aquitaine, puis dans la province d'Arles et la Lyon-
» naise, ensuite dans le reste de la Bourgogne, et enfin dans
» toute la France, à célébrer des conciles, où assistaient avec
» eux les abbés et les autres hommes consacrés à la religion,
» et tout le peuple. Comme on avait annoncé que ces conciles
» avaient pour but de réformer la paix et les institutions sa-
» crées de la foi, tout le peuple s'y porta avec joie, prêt à
» obéir aux ordres des pasteurs de l'Église, non moins que si
» une voix du ciel s'était adressée aux hommes de la terre.
» Chacun, en effet, était troublé par les fléaux qu'on venait
» d'éprouver, et doutait qu'il lui fût permis de jouir de l'abon-
» dance qui s'annonçait. On fit donc, dans ces conciles, une
» description distribuée par chapitres, qui contenait l'énu-

(1) *Willelmi Gemetic. Hist.* Lib. VII, cap. 9, p. 40. — *Apud* Duchesne *Script. Normann.*, p. 271. — *Simeonis Dunelmensis Hist. regum Anglorum*, p. 180-181, *apud Script. X, Hist. Anglic.*

» mération, d'une part, de tout ce qui était défendu; de
» l'autre, de tout ce que les signataires s'engageaient à ne
» point faire, en faisant offrande à la Divinité de leur pro-
» messe dévote. Le plus important de leurs engagements était
» celui de conserver une paix inviolable; en sorte que les
» hommes de toute condition, à quelques prétentions qu'ils
» fussent exposés auparavant, pussent désormais marcher
» sans armes et sans crainte : tout brigand, et quiconque en-
» vahirait le bien d'autrui, était soumis, par cette loi, à la
» perte de ses biens, ou à des peines corporelles. Plus d'hon-
» neur et de respect devait encore être rendu aux lieux sacrés
» et aux églises, et quiconque y cherchait un refuge, de
» quelque faute qu'il fût coupable, devait y demeurer en
» sûreté, excepté seulement celui qui aurait violé l'engage-
» ment de cette paix. Quant à ce dernier, on pouvait l'arrêter,
» même sur l'autel, pour lui faire subir la peine qu'il avait
» encourue. Enfin tous les clercs, les moines et les moinesses
» devaient couvrir de leur garantie ceux qui voyageaient avec
» eux, de sorte qu'ils ne fussent exposés à aucune injure. Il
» serait trop long de rapporter tout ce qui fut arrêté dans ces
» conciles; mais ceci, du moins, est digne de remarque,
» qu'il fut ordonné par une sanction perpétuelle que tout
» fidèle s'abstiendrait le vendredi de chaque semaine de l'u-
» sage du vin, et le samedi de celui de la viande, à moins
» qu'une grave infirmité ne l'en empêchât, ou que ce ne fût
» le jour d'une fête solennelle. Celui qui s'en dispenserait pour
» une autre cause, devrait en retour nourrir trois pauvres (1). »

Lorsque, dans chaque province, un concile provincial avait établi ce qu'on nommait la Paix de Dieu, un diacre en donnait communication au peuple. Après avoir lu l'Évangile, il montait en chaire, et dénonçait contre les infracteurs de la paix, la malédiction suivante : « Nous excommunions tous
» les chevaliers de cet évêché qui ne voudront point s'engager
» à la paix et à la justice, comme leur évêque l'exige d'eux.
» Qu'ils soient maudits, eux et ceux qui les aident à faire le

(1) *Rodulphi Glabri.* Lib. IV, cap. 5, p. 49.

» mal ; que leurs armes soient maudites, ainsi que leurs che-
» vaux, qu'ils soient relégués avec Caïn le fratricide, avec
» le traître Judas, avec Dathan et Abiron, qui entrèrent tout
» vivants dans l'enfer. Et de même que ces flambeaux s'é-
» teignent à vos yeux, que leur joie s'éteigne à l'aspect des
» saints anges ; à moins qu'ils ne fassent satisfaction avant
» leur mort, et qu'ils ne se soumettent à une juste pénitence,
» selon le jugement de leurs évêques. » A ces mots, tous les évêques et les prêtres qui tenaient à leurs mains des cierges allumés, les tournaient contre terre et les éteignaient, tandis que le peuple, saisi d'effroi, répétait tout d'une voix : *Que Dieu éteigne ainsi la joie de ceux qui ne veulent pas accepter la paix et la justice* (1).

Malgré le zèle avec lequel la paix de Dieu avait, en 1035, été prêchée par le clergé et accueillie par le peuple ; malgré les terreurs superstitieuses qui avaient été excitées, pour seconder ce premier cri de l'humanité, la violence qu'il s'agissait de faire aux mœurs nationales était trop grande pour que de tels réglements fussent long-temps observés. La guerre privée, soit qu'on se défendît, ou qu'on voulût se venger, était une sorte d'administration barbare de la justice, dont on ne pouvait se passer, lors même qu'on en déplorait les conséquences. Comme personne ne vous faisait droit, il fallait bien se faire droit à soi-même ; comme le pouvoir législatif était anéanti, et qu'aucun pouvoir exécutif n'étendait sa protection sur les provinces, il fallait bien que celui qui éprouvait une injustice, en cherchât par ses propres forces le redressement. Aussi, ce que l'évêque Girard de Cambrai avait annoncé était-il arrivé ; c'est que les premiers conciles pour la paix de Dieu n'avaient pas tant fait cesser les rapines que multiplié les parjures.

Cependant ceux qui avaient juré la paix étaient convenus qu'ils se rassembleraient au bout de cinq ans, pour aviser aux moyens de la rendre plus stable. Ce fut dans ce but qu'en 1041 plusieurs conciles provinciaux furent convoqués

(1) *Concilium Lemovicense secundum in Labbei Concilia generalia.* T. IX, p. 891. — *Baronius Annal. eccles. ad ann.* 1034, p. 116.

en Aquitaine, et bientôt tout le reste des Gaules suivit l'exemple de cette province. Par une innovation heureuse, on y substitua la *trève de Dieu* à la *paix de Dieu;* c'est-à-dire, qu'au lieu de s'efforcer plus long-temps d'arrêter l'essor de toutes les passions humaines, et en même temps l'accomplissement de la justice, on prit à tâche de régulariser ces passions, de soumettre la guerre aux lois de l'honneur, de l'humanité et de la compassion, de laisser à ceux qui n'avaient point de supérieurs, l'appel à la force, puisqu'il était impossible de leur donner aucun autre garant, mais de les empêcher de faire jamais de cette force un usage destructif de la société, ou de la tourner contre ceux de qui ils n'avaient point reçu d'injures, et de qui ils ne pouvaient point attendre de redressement.

Nous avons les actes des conciles de Tuluges, dans le Roussillon, d'Ausonne, de Saint-Giles et quelques autres, pour l'établissement de la trève de Dieu. Ces actes ne sont pas parfaitement uniformes; chaque assemblée d'évêques apportait quelque modification aux lois de la trève, mais leur principe commun était toujours de limiter le droit de la guerre, et d'interdire, sous les peines ecclésiastiques les plus sévères, même au moment où les hostilités semblent abolir toutes les lois, les actions contraires au droit des gens et à l'humanité. Malgré la diversité de ces actes des conciles, une législation générale finit par être adoptée dans toute l'Europe, sur la guerre et la trève de Dieu. Les hostilités, même entre soldats, furent limitées à un certain nombre de jours par semaine; certaines classes de personnes furent protégées contre ces hostilités, et certains lieux furent placés sous la garantie d'une neutralité perpétuelle. Cette législation elle-même fut souvent violée, et au bout d'une période assez longue, elle tomba complétement en désuétude. Cependant on doit encore la considérer comme la plus glorieuse des entreprises du clergé, celle qui contribua le plus à adoucir les mœurs, à développer les sentiments de commisération entre les hommes, sans nuire à ceux de bravoure, à donner une base raisonnable au point d'honneur, à faire jouir les peuples d'au-

tant de paix et de bonheur qu'en pouvait admettre alors l'état de la société; à multiplier enfin la population de manière à pouvoir bientôt fournir aux prodigieuses émigrations des croisades.

Tout acte militaire, toute attaque, toute spoliation, toute effusion de sang fut interdite, depuis le coucher du soleil le mercredi soir, jusqu'à son lever le lundi matin; en sorte que trois jours et deux nuits par semaine furent seuls abandonnés aux violences des guerres et des vengeances. De plus, les jours des grandes solennités religieuses, les saisons de jeûne de l'Avent et du Carême, et les fêtes des patrons, qui variaient avec la dévotion particulière de chaque province, furent également compris dans la trève de Dieu. Il fut encore convenu que, pendant l'Avent et le Carême, ces longues saisons de jeûne et de paix, personne ne pourrait élever des fortifications nouvelles, ni travailler aux anciennes, à moins qu'il n'eût commencé ce travail quinze jours avant l'ouverture du jeûne. On ne voulait pas que l'un des partis profitât d'une garantie commune, pour changer la proportion de ses forces, et l'on jugeait avec raison, qu'en permettant aux plus faibles de travailler à se mettre en défense, on exciterait les plus forts à violer la trève.

Les lieux mis sous la sauve-garde perpétuelle de la trève de Dieu furent les églises et les cimetières, avec un pourtour de trente pas ecclésiastiques, mais seulement autant que ces églises ne seraient pas fortifiées, et qu'elles ne serviraient pas de refuge à des malfaiteurs qui en sortiraient pour piller. Les personnes auxquelles s'étendit la même sauve-garde furent les clercs, autant qu'ils ne porteraient pas d'armes, les moines et les moinesses. Enfin, le droit de la guerre fut limité par la protection accordée à l'agriculture. Il ne fut plus permis de tuer, de blesser ou de débiliter les paysans de l'un et de l'autre sexe, ni de les arrêter, si ce n'est pour leurs fautes personnelles, et selon le droit. Les outils du labourage, les paillers, le bétail, les plantations plus précieuses, furent mis sous la protection de la trève de Dieu. Parmi ces objets, plusieurs ne pouvaient être enlevés comme butin; d'autres de-

vaient subir le sort de la guerre : mais, quoiqu'il fût permis de les prendre pour son usage, il était interdit de les brûler ou de les détruire à plaisir (1).

Des peines ecclésiastiques furent établies contre les infracteurs de la trève ; de fréquentes assemblées d'évêques furent chargées de tenir la main à ces réglements, et dans quelques provinces, des officiers de paix, une milice armée et entretenue par une contribution qu'on nomma *paçata* ou *pezade*, dut réprimer les contrevenants. Dans la Neustrie cependant, ou plutôt dans les pays immédiatement soumis à Henri, la trève de Dieu ne fut point admise. Ce faible monarque, incapable de protéger ou ses sujets ou lui-même, ne s'en opposa pas moins, comme à une usurpation de ses droits, à ce que ses vassaux fussent mis sous toute autre protection que la sienne. Dans le reste de la France, plusieurs saints prêchèrent la trève de Dieu ; et parmi eux, saint Odilon, abbé de Clugni, paraît avoir travaillé avec le plus de zèle à la faire reconnaître. Enfin, pour qu'il ne lui manquât pas une sanction surnaturelle, on prétendit qu'une maladie nouvelle, qu'on nomma *le feu sacré*, s'était attachée aux réfractaires (2).

(1) *Concilium Tulugiense*, T. XI, p. 510 et suiv. ; *cum animadversionibus*. — Hist. gén. du Languedoc, Liv. XIV, ch. 9, p. 182, et Preuves, p. 206. — *Müller, Geschichte der Schweiz*. B. I, ch. XIII, p. 309.

(2) *Chronicon Virdunense*, p. 145. — *Rodulphus Glaber*. Lib. V, cap. 1, p. 59.

CHAPITRE VI.

Fin du règne de Henri Ier. 1042-1060.

La seconde partie du règne de Henri Ier, depuis l'établissement de la paix de Dieu jusqu'à la mort de ce roi, n'est pas plus fertile en événements que la première. Dans ces dix-huit années on ne saurait, de même, ni trouver une action glorieuse pour le monarque, ni suivre une entreprise à laquelle la nation s'associât fortement. Les yeux de l'historien ne réussissent à démêler un grand caractère ni à la cour ni dans les rangs du peuple, et la série des événements semble même interrompue pour une grande partie de la France. Tous les travaux des érudits n'ont pu, à son égard, découvrir autre chose que les donations, les testaments et la mort des grands personnages qui la gouvernaient, tandis qu'il ne leur a pas été possible de nous donner quelque idée de leurs actions ou de leur caractère. Cependant ce long espace de temps, si dépourvu d'événements, était fertile en résultats. En effet, on ne saurait guère dire ce qu'ont fait les Français sous Henri Ier; mais on les retrouve, à la fin de son règne, tout autres qu'ils n'étaient à son commencement.

Entre les changements qui signalent cette période, la fixation de la langue n'est pas le moindre. Nous avons vu comment un dialecte corrompu remplaçait le latin pour les gens de la campagne, et comment, dès les temps des petits-fils de Charlemagne, les seigneurs francs ou teutoniques étaient obligés de l'apprendre et de l'employer quelquefois, pour se faire entendre des bourgeois et des paysans. C'était encore néanmoins une langue exclue de la bonne compagnie, un patois qui portait le cachet de l'ignorance, et dont on ne fai-

sait usage qu'en rougissant. Nous sommes arrivés au temps où ce patois devint au contraire une langue élégante, essentiellement destinée à la chevalerie, à la poésie et à l'amour; une langue que l'on se glorifia de parler, que l'on importa dans les cours étrangères, et qui servit de lien entre tous les Français. A l'ouïe de cette langue, ces hommes partagés entre plusieurs rois, et un très grand nombre de princes, sentirent de nouveau qu'ils ne formaient qu'une nation, et qu'ils n'avaient qu'une patrie.

Ce fut, au plus tard, sous le règne de Henri Ier que la langue des Français acquit cette culture et cette prééminence sur les autres dialectes de l'Europe, car en 1043, un prince anglo-saxon, mais élevé en Normandie, Édouard-le-Confesseur, en montant sur le trône d'Angleterre, fit du français la langue de sa cour (1); il prépara ainsi les voies à Guillaume-le-Conquérant, qui en 1066 en fit la langue légale de l'Angleterre. Dans le même temps, au midi, les chevaliers français, par leurs conquêtes sur les Musulmans, portaient leur langue jusqu'à l'Èbre.

Il est vrai qu'à la même époque, on vit se prononcer plus fortement la division de la langue française ou romane, que l'on parlait dans les Gaules, en deux grands dialectes, le roman provençal et le roman wallon. Le nom de Roman avait été donné originairement à la langue vulgaire de tous les sujets de l'empire d'Occident. Un même langage avait, en effet, été parlé pendant un temps dans tous les pays situés au midi du Rhin et du Danube. Les invasions des septentrionaux l'avaient cependant refoulé vers le midi; en même temps elles avaient introduit, au milieu des Romains, les dialectes du Nord, et elles avaient forcément mêlé les deux vocabulaires et les deux grammaires. Pendant la grande oppression de l'Occident, ou la première moitié du moyen âge, la langue teutonique était propre aux maîtres, la langue romane aux esclaves : et ces derniers, accablés d'exactions, méprisés, abrutis, ne pouvant obtenir ni repos ni sécurité,

(1) *Ingulfus Croyland Historia*, p. 895, et *Scr. fr.* T. XI, p. 153.

ne pouvant voyager sans être soupçonnés de désertion, ni s'assembler sans être accusés de révolte, ne communiquant les uns avec les autres qu'en tremblant, ne connaissant ni la lecture ni l'écriture, et n'étant ainsi pas moins séparés de leurs ancêtres que de leurs contemporains, oubliaient jusqu'à la langue qu'ils avaient apprise de leur mère, et conservaient trop peu d'idées pour avoir gardé beaucoup de mots. Durant cette période, du cinquième au dixième siècle, le latin corrompu, ou le roman, existait bien parmi les villageois; mais il variait de village en village, il n'avait ni règles, ni monuments qui le conservassent. L'héritage de la langue latine s'était inégalement réparti entre les provinces : comme des milliers de mots étaient offerts à ceux qui n'en pouvaient employer que des centaines, la même langue s'était divisée en une infinité de lots divers. Chaque province n'avait conservé l'usage que de l'un des synonymes; de même les mots latins s'étant présentés avec une variété de désinences selon les cas, l'ignorance n'en avait choisi qu'une seule : en France, le nominatif ou plus souvent l'ablatif singulier; en Italie, le nominatif pluriel; en Espagne, l'accusatif pluriel. De ce choix fait au hasard entre des éléments communs il était résulté une langue informe, qui changeait à chaque lieue, et qui, à peu de distance, n'était plus entendue, quoiqu'elle conservât toujours un air de famille.

L'isolement et l'oppression des villageois avaient rendu le roman barbare; la vie sociale des villes, les besoins du langage, croissant avec l'accroissement de la richesse et de la population, et l'augmentation de dignité et d'importance de ceux qui parlaient ce dialecte, depuis qu'ils pouvaient se défendre, lui rendirent de la souplesse et de la régularité. Les villes avaient toujours été le refuge de la population romane, et par conséquent le berceau de la langue. Mais pendant l'oppression carlovingienne, elles avaient perdu successivement leurs manufactures, leur commerce, leur population; elles ne contenaient plus que des artisans craintifs et ignorants, qui se confondaient avec les esclaves, tandis qu'un seigneur avait usurpé la citadelle, et en avait fait son châ-

teau; et dans cet abaissement, elles n'avaient sur les mœurs nationales guère plus d'influence que les campagnes. Au contraire, depuis que la grande multiplication des châteaux, et le luxe croissant de ceux qui les habitaient eurent créé de nouveaux besoins, les villes appelées à les satisfaire virent renaître leur industrie. Toutes les brillantes armures des chevaliers se forgeaient dans les villes, toutes les parures des nobles dames y étaient tissues, il en était de même de tous les ornements des châteaux et des églises, et de tout ce qui servait à la pompe des tournois. Ces manufactures nouvelles avaient répandu une aisance inconnue au siècle précédent. Les bourgeois avaient commencé à joindre au présent la pensée de l'avenir. Dès qu'ils avaient eu quelque chose à perdre, ils avaient désiré une garantie. Pour défendre leurs métiers et leurs magasins, ils s'étaient accoutumés à manier eux-mêmes ces armes qu'ils forgeaient pour la noblesse. Ils s'étaient juré réciproquement de se défendre, et ils avaient nommé des chefs, des magistrats, pour diriger leurs efforts réunis; mais tout ce qui se fait en commun, se fait par le langage; les compagnies de milice et les conseils de communauté avaient besoin d'un vocabulaire plus riche que les serfs, qui apprenaient seulement à obéir au fouet ou au bâton : le commerce qui étendait ses communications sur toute une province, avait besoin que ce vocabulaire fût compris plus au loin. La langue fut donc en même temps enrichie et répandue ou régularisée par lui.

Le latin avait fourni au roman ses premiers éléments; le latin lui donna de nouveau des règles et de l'uniformité; le latin était demeuré la langue de l'Église et de la loi. Le culte public avait forcé les peuples tudesques à faire, pour le latin, l'effort qu'ils n'avaient point fait pour la langue de leurs esclaves : le latin était seul employé pour la prière, dans toutes les villes, dans toutes les cours, dans tous les châteaux; un membre tout au moins de chaque famille puissante entendait le latin, et c'était un commencement d'uniformité, entre toutes les provinces qui avaient appartenu autrefois à l'empire romain. Sur ce fondement latin les patois des villages se

régularisèrent; les parties disséminées de la langue retrouvèrent leur place dans ce grand cadre; les mots correspondants, au lieu de s'exclure réciproquement, devinrent synonymes, et le souvenir de la grammaire latine créa la grammaire romane.

Les villageois avaient conservé les éléments de la langue romane; les bourgeois des villes l'avaient enrichie et répandue, les prêtres lui avaient donné de l'uniformité, les seigneurs des châteaux, à leur tour, lui donnèrent du poli et de l'élégance; leur isolement à de grandes distances les uns des autres les avait forcés à abandonner l'usage des langues teutoniques. Il est difficile toutefois de fixer l'époque de ce changement, puisqu'elle varie selon les provinces. Ne voyant que leurs vassaux, ils furent réduits à parler comme eux; mais dès qu'ils eurent changé leurs châteaux en écoles de belles manières, pour les pages et les dames d'honneur, dont ils faisaient en même temps leurs valets et leurs élèves, le beau langage devint une partie essentielle de la *courtoisie* qu'ils leur enseignèrent. Ce fut à la manière de parler, non le latin, réservé pour les *clercs,* mais le roman ou le français, langue des chevaliers, qu'on dut reconnaître un *gentil damoiseau;* ce fut aussi dans les châteaux, dans les rapports journaliers des nobles serviteurs avec les nobles dames, que la langue acquit ces formes obséquieuses, ce pluriel employé au lieu du singulier, qui indique dans chaque phrase le respect pour la personne à qui l'on parle. Le patois du vilain fut distingué de la langue de cour, de la *lingua cortigiana,* ainsi que l'appelle le Dante; mais comme les cours romanes étaient en grand nombre, on reconnut, avec le progrès du temps, quatre langues de cour romanes : deux d'entr'elles, la castillane et la sicilienne, furent étrangères à la France, et devinrent le modèle sur lequel se formèrent les autres dialectes de l'Espagne et de l'Italie. Les deux autres se partagèrent la France, sous le nom de roman provençal et de roman wallon.

Le nom de Wallons ou Welches n'est probablement autre que celui des Belges, avec la prononciation plus dure des

Allemands. Ceux-ci comprirent sous la dénomination de Welchenland, la Gaule celtique et la Gaule belgique ; et les Francs qui commandaient dans ces deux provinces, nommèrent *roman belge* ou wallon la langue parlée par leurs sujets ; le nom de *roman provençal* demeura au dialecte des deux autres grandes *provinces romaines*, la Narbonnaise et l'Aquitaine. Le premier reçut ensuite son poli dans les cours du roi français à Paris, du duc des Normands à Rouen, du duc de Bourgogne à Dijon, du comte de Champagne à Blois ou à Troyes, et du comte de Flandre à Lille; le second fut le langage de la cour de Provence, aussi long-temps qu'elle fit sa demeure à Arles : il fut ensuite cultivé, soit dans les comtés formés des débris de cette monarchie, en Provence, en Dauphiné, en Savoie, en Franche-Comté, et dans la Suisse romande; soit dans ceux qui relevaient de la couronne de France, à Toulouse, à Bordeaux, à Poitiers, à Limoges, à Clermont, et dans tous les États moins puissants situés au midi de la Loire, non seulement jusqu'aux Pyrénées, mais jusqu'à l'embouchure de l'Èbre.

Dans le Nord, les Français, d'après les principes mêmes de leur subordination féodale, reconnurent la langue de la cour de France comme supérieure en élégance à celles de toutes les cours des comtes et des ducs qui relevaient d'elle, et qui s'honoraient d'adopter ses modes : aussi le roman wallon se fixa-t-il d'une manière plus précise, et est-il toujours resté plus uniforme, plus discipliné, plus soumis aux règles. Dans le Midi, la cour souveraine des rois de Provence cessa de servir de modèle, dès le temps où le royaume d'Arles fut réuni à celui de la Bourgogne transjurane. La langue propre des Rodolphe et des Conrad était l'allemand, et leur principale résidence, jusqu'au temps où ils transmirent leur couronne aux empereurs de Germanie, fut la Suisse allemande. Plus de la moitié de la France cependant parlait provençal, et cette moitié comprenait les villes les plus riches, les plus commerçantes et les plus populeuses, les cours les plus élégantes et les plus indépendantes, soit qu'elles relevassent des rois de France ou des empereurs. Leur langue, qui avait

suivi les progrès de la richesse, s'était formée la première, s'était raffinée avant le roman wallon, et avait été écrite ou chantée avant qu'on employât ce dernier à la littérature. Les comtes de Provence, de Toulouse et de Poitou, et tous les autrés puissants seigneurs du Midi, étaient fort loin de vouloir abandonner leur langage pour celui de la cour de Paris, qu'ils respectaient peu, et avec laquelle ils entretenaient peu de rapports. Ils s'y affectionnèrent au contraire, comme à une marque distinctive et honorable de leur indépendance, ils le cultivèrent avec soin et avec émulation. Ils attachèrent en partie leur gloire à la poésie nouvelle qui servait à le répandre. Ils cherchèrent à donner au premier quelque uniformité au moyen de cette poésie même, qui devenait commune à tout le pays provençal : toutefois leur *roman* se ressentit de leur indépendance réciproque et de leur émulation : il fut plus varié, plus flexible, plus affranchi du despotisme de la mode : il remplaça moins complétement, dans l'usage commun, les patois provinciaux; aussi, lorsque la langue de cour fut abandonnée, ceux-ci demeurèrent; dès lors ils ont paru diverger toujours plus, en sorte qu'on a peine à s'apercevoir aujourd'hui que le provençal, le languedocien, le gascon, le catalan, le limousin, le franc-comtois et le savoyard, ne sont que des dialectes d'une même langue.

Toutes les voyelles pouvaient, en provençal, comme en espagnol ou en italien, être ou accentuées ou dépourvues d'accent; tandis que dans le roman wallon la seule voyelle non accentuée est l'*e* muet. C'est à mon avis le caractère qui distingue le plus les deux langues. Il donne au provençal beaucoup plus de douceur, de variété et d'harmonie. On pourrait s'y tromper en voyant les poésies provençales écrites : les finales sont embarrassées d'une quantité de consonnes qui ne se prononcent presque pas : on s'étonne de l'espèce de pédanterie qui les a introduites dans l'écriture, pour servir à l'étymologie, et non pour peindre les sons. Au reste, on dit qu'il en est de même dans la langue celtique ou gaëlique, également riche de poésies composées dans un temps où l'on ne l'écrivait pas encore, et dont il est difficile

de reconnaître la douceur, sous l'amas de lettres inutiles dont elle est embarrassée.

Peut-être devrions-nous rapporter au règne de Henri Ier la composition de quelques unes des pièces de vers plus anciennes, écrites en roman provençal, que M. Raynouard a récemment publiées (1); cependant comme elles ne portent aucun caractère qui marque avec précision leur date, nous attendrons, pour nous occuper des progrès de la poésie, qu'ils se lient plus intimement à l'histoire. Toute cette période, qui ne fut point malheureuse, puisque c'est durant son cours que s'accomplirent de grands progrès dans la civilisation, est absolument stérile en événements pour le midi de la France. A peine trouverait-on, pendant toute la seconde moitié du règne de Henri Ier, un fait politique de quelque importance qui appartînt aux pays de la langue provençale. Nous en trouverons peut-être un peu plus dans ceux de la langue française, et nous allons tâcher de les exposer. Ceux cependant qui se rapportent uniquement au roi et à son gouvernement, par lesquels nous commencerons, sont en bien petit nombre. Nous chercherons ensuite à rassembler ceux par lesquels deux grands hommes, Henri III, empereur de Germanie, et Guillaume-le-Bâtard, duc des Normands, influèrent sur la France. Enfin nous suivrons les progrès de l'esprit religieux, et nous exposerons la révolution qui s'opérait dans la discipline de l'Église.

Souvent, dans les monarchies, les historiens s'occupent beaucoup plus de l'histoire domestique des rois, de leurs mariages, de leurs enfants, que des événements qui intéressent le peuple. Henri Ier n'a point eu cet avantage; son histoire domestique est demeurée complétement obscure, et cependant elle présente quelques singularités dignes de remarque. Nous avons vu que Henri avait été fiancé à Mathilde, fille de l'empereur Conrad-le-Salique, et que celle-ci mourut en 1034 à Worms, où elle est ensevelie, sans avoir jamais vu la France ni son époux (2). Nous croyons qu'après cette princesse Henri

(1) Choix des Poésies originales des Troubadours. T. II, p. 134 et suiv.

(2) *Wippo vita Chonradi Salici.*

en épousa une autre, de même nom, parente de la précédente, et nièce de l'empereur Henri III, que les historiens modernes ont pris pour la même personne. Il vécut probablement au moins huit ou neuf ans avec elle, et il en eut une fille, qui mourut avant d'avoir atteint sa cinquième année. Cette seconde Mathilde mourut peu après sa fille en 1044, et fut ensevelie en France (1). On ne permet guère aux rois de prolonger leur veuvage, on se hâte toujours de leur représenter qu'ils doivent un successeur à leur peuple, et à eux-mêmes une consolation, et l'on engagea Henri, très peu de temps après les obsèques de Mathilde, à faire partir l'évêque de Meaux pour aller lui chercher une femme en Russie, presque aux extrémités du monde connu (2).

Jeroslaus, tzar des Russes, père de la princesse Anne, dont on fit choix pour Henri Ier, fut un des plus grands monarques de sa nation; il s'était distingué dans les guerres civiles de la Russie, et dans celles contre les Polonais. Son aïeul Wlodimir avait, en 988, épousé Anne, fille de Romanus II, empereur de Constantinople. Jeroslaus descendait ainsi, par les femmes, de l'illustre maison de Macédoine (3). Il paraît qu'il désirait s'allier aussi aux maisons chrétiennes de l'Europe occidentale, et qu'il fit offrir sa fille à l'empereur Henri III (4). Celui-ci lui préféra Agnès de Poitiers, fille de Guillaume IV, duc d'Aquitaine, qu'il épousa en 1043, à Besançon, en présence de vingt-huit évêques (5). Cette négociation révéla ce-

(1) *Histor. Franciæ fragm., ann.* 1108 *scriptum*, p. 161. — *Excerptum Historicum*, p. 157.

(2) *Excerptum ex collectione Freheri*, p. 515. — *Script. franc.* T. XI, p. 157.

(3) Basile-le-Macédonien, qui fut élevé à l'empire le 24 septembre 867, avait vécu auparavant dans la condition la plus obscure. Il prétendait cependant, non seulement être issu des Arsacides, mais même pouvoir établir sa descendance, par les femmes, des anciens rois de Macédoine. Il est assez remarquable que le nom de Philippe, encore usité dans la maison royale de France, y ait été introduit d'abord comme un souvenir de parenté avec le père d'Alexandre-le-Grand. *Constantinus Porphyrogenitus in vita Basilii Macedonis*, cap. 1, 2 et 3. *Byz. Ven.* T. XVI, p. 98. — *Edit. du Louvre*, p. 133.

(4) *Lamberti Schafnaburg.* p. 59.

(5) *Chron. Virdunense*, p. 145. — *Rodulphi Glabri*. Lib. V, cap. 1, p. 60.

pendant à la France l'existence, non seulement de la princesse Anne, mais même des Russes, dont il est probable que la cour de Henri Ier n'avait encore jamais entendu parler. Ce roi, découragé par la perte des deux premières princesses, qui ne lui avaient point donné de fils, sentant qu'il avançait en âge, et attribuant leur mort prématurée à un jugement du ciel, parce que, sans s'en douter, il s'était trouvé peut-être apparenté avec elles dans quelqu'un des degrés prohibés par les lois canoniques, résolut de chercher une femme si loin de lui, qu'il fût bien sûr de n'avoir avec elle aucune sorte de parenté. Gautier, évêque de Meaux, et Wascelin de Chaulny, avec une suite nombreuse, se rendirent de sa part à Kiovie, résidence du tzar des Russes, et en ramenèrent la princesse Anne, avec des présents considérables. La longueur du voyage, la différence infinie dans les mœurs, le langage, les opinions, entre les Français du onzième siècle et les Russes, rendaient cette alliance fort extraordinaire, et ne semblaient pas lui promettre beaucoup de félicité. Aussi la reine Anne, épousée dans une cour plénière des seigneurs du royaume, fut, à ce qu'on assure, toute dévote à Dieu, et pensa bien plus à l'éternité qu'aux choses présentes (1).

Si l'époque du mariage de Henri Ier est fort incertaine, celle de la naissance de ses enfants l'est moins : Anne de Russie lui donna trois fils. Philippe, qui devait lui succéder, naquit seulement en 1053, dans la vingt-deuxième année du règne de son père. Robert mourut en bas âge, et Hugues fut ensuite comte de Vermandois (2). Cette naissance si tardive de ses enfants détermina Henri, dont la puissance avait toujours été chancelante, à faire sacrer de bonne heure son fils aîné, pour

(1) La date elle-même de cette alliance est fort incertaine. Le *Fragm. Hist. Franciæ*, p. 161, indique l'année 1044 ; un autre, p. 319, indique l'année 1032; un troisième, *Chronicon Vezeliacense*, p. 384, l'année 1036. Le *Chronicon Floriacense*, p. 159, la place après le secours donné aux Normands en 1047; le *Chronicon Andegavense*, p. 29, à l'année 1051 ; c'est aussi celle que fixe *vita Sancti-Liberti Cameracensis*, p. 481.

(2) *Chron. Sancti-Petri Catalaun., ann.* 1053, p. 344. — *Miracula Sancti-Benedicti Abbatis*, p. 486. — *Chron. Alberici Trium Fontium, ann.* 1052, p. 355.

tâcher de la raffermir, et fixer ainsi l'ordre de la succession. Philippe avait seulement entre six et sept ans, lorsqu'une assemblée des prélats et des grands du royaume fut convoquée pour le 23 mai 1059, jour de la Pentecôte, dans l'église de Reims. L'archevêque de Reims, Gervais, devait y jouer le principal rôle, secondé par les deux archevêques de Sens et de Tours, et par deux légats du pape, que le hasard avait alors amenés en France. Vingt évêques de France et d'Aquitaine, et vingt-neuf abbés des plus riches monastères, tenaient le premier rang dans l'assemblée. On avait placé ensuite Gui Geoffroi, duc d'Aquitaine, le seul des grands seigneurs regardés comme pairs du roi qui se trouvât à la cour, avec Hugues, fils et député du duc de Bourgogne, et les ambassadeurs du comte Baudoin de Flandre et du comte Geoffroi d'Anjou. Le duc de Normandie, les comtes de Champagne et de Toulouse n'y parurent ni par eux-mêmes ni par leurs députés. Rien n'indiqua dans l'assemblée qu'on reconnût six pairs laïques du royaume comme supérieurs au reste des grands. Des vassaux d'un moindre rang, les comtes de Valois, de Vermandois, de Ponthieu, de Soissons, d'Auvergne, d'Angoulême, de Limoges, et cinq autres dont les seigneuries ne nous sont pas connues, y siégeaient avec les puissants comtes que nous avons déjà nommés; les chevaliers et le peuple joignirent leurs acclamations à celles des grands. On ne vit dans cette circonstance aucun autre indice d'une élection nationale, ou de l'exercice d'un droit populaire : le sacre de Philippe fut plutôt une cérémonie ecclésiastique, dans laquelle l'archevêque Gervais eut soin d'établir les droits exclusifs de ses prédécesseurs, les archevêques de Reims, *à l'élection et à la consécration* des rois français, droits fondés sur la concession de saint Remi et du pape Hormisdas; il exigea ensuite du jeune prince qu'il couronna, un serment qui pouvait servir de garantie au clergé, et nullement à la France. « Moi Philippe, dit cet enfant, qui avec la grâce de Dieu » serai bientôt roi des Français, je promets devant Dieu et » ses saints, le jour de mon ordination, que je conserverai à » chacun de vous ses priviléges canoniques, la loi qui leur

» est due, et la justice ; qu'avec l'aide de Dieu je vous défen- » drai autant que je le pourrai, ainsi qu'un roi doit défendre » tout évêque dans son royaume, et toute église qui lui est » commise ; je promets aussi que j'accorderai au peuple qui » m'est confié une dispensation des lois consistante avec le » droit. » Après avoir lu à haute voix et signé cette déclaration, Philippe la remit entre les mains de l'archevêque, qui en retour déclara qu'avec le consentement de son père Henri, il l'élisait pour roi : les prélats, les grands, les chevaliers et le peuple répétèrent ensuite à trois reprises *Laudamus, volumus, fiat*. Nous le louons, nous le voulons, qu'il en soit ainsi (1).

Durant les dix-huit dernières années du règne de Henri I[er], aucun événement ne causa plus d'agitation à la cour de France et dans la ville de Paris, que la controverse excitée en 1052, sur la réalité des reliques que l'on offrait, dans l'abbaye de Saint-Denis, à l'adoration du peuple. Les Français ne doutaient point que le corps de saint Denis l'Aréopagite, patron de la France, n'y fût conservé, avec ceux de saint Rustique et saint Éleuthère. Tout à coup ils apprirent que des prêtres allemands venaient d'exposer ce même corps à la vénération du pape Léon IX, qui se trouvait alors en Allemagne. Le clergé de Ratisbonne prétendait que ce corps lui avait été remis par l'empereur Arnolphe, qui, n'étant jamais entré en France, n'avait pu l'enlever à Paris ; qu'il s'était trouvé bien entier, à la réserve d'une petite particule enlevée à la main droite ; qu'il était parfaitement reconnaissable ; que de nombreux miracles avaient prouvé son identité, et que le pape Léon IX, qui joignait à l'infaillibilité d'un chef de l'Église celle d'un saint, l'avait si bien reconnu qu'il venait d'écrire au chapitre de Saint-Denis, pour consoler ces bons religieux de leur perte (2).

Le roi Henri et l'abbé Hugues, de Saint-Denis, se hâtèrent d'aller reconnaître les cachets apposés sur les tombeaux des

(1) *Coronatio Philippi I*, p. 32.—On croit que cette relation fut écrite et déposée dans les Archives de Reims, par l'archevêque Gervais lui-même.

(2) *Diploma Leonis IX, in Baron. Annal. eccles.*, 1052, p. 192.

saints; ils les trouvèrent bien entiers; les reliques enfermées dans ces tombeaux étaient garanties par trois serrures qu'y avait fait mettre le roi Dagobert; d'ailleurs des miracles journaliers, opérés au pied de ces châsses, attestaient qu'elles contenaient toujours les mêmes ossements sacrés. Pour détromper cependant le pape, et tranquilliser et la cour et la France, Henri résolut de faire ouvrir les tombeaux de Saint-Denis : il se regardait lui-même comme un trop grand pécheur pour assister à cette cérémonie; mais il députa à cet effet son frère Eudes, celui que son imbécillité avait fait écarter du trône, et auquel, pour la même cause, il avait pardonné sa révolte, en le retirant de la prison d'Orléans; en même temps il convoqua comme témoins un grand nombre de prélats, de comtes et de chevaliers. Devant cette assemblée imposante, les châsses des martyrs furent ouvertes le 9 juin 1053; et à l'instant le corps de saint Denis l'Aréopagite fut reconnu; car, dit la chronique de Saint-Denis, « tous furent maintenant » remplis de si très grande odeur, qu'ils disaient que nulle » épice, ni nulle odeur aromatique ne pouvait si suave fleu- » rer. » Dès lors il demeura hors de doute que le corps de saint Denis reposait toujours en France, dans la chapelle de son nom; sans rien préjuger sur le même corps qui peut reposer aussi en même temps dans la chapelle de Ratisbonne (1).

En attachant plus long-temps nos regards sur Henri Ier, nous n'en apprendrions pas davantage ou sur sa cour, ou sur son règne. Il reparaîtra quelquefois incidemment dans le compte que nous allons rendre des révolutions de la Lorraine, de la Flandre et de la Normandie, ou dans celui des affaires de l'Église auxquelles il prit part; mais il n'est nulle part un agent principal, et ses actions sont trop brièvement racontées pour nous faire comprendre ou son caractère ou sa politique.

Henri III, empereur d'Allemagne, qui était reconnu pour souverain par une partie considérable de la France (1046), et qui y avait augmenté son influence en 1043, par son mariage

(1) Grandes Chroniques de Saint-Denys, ch. 6 et 7, p. 405, 409.—*Epistola Haymonis de Detectione corporum*, p. 471.—*Baronii, ann.* 1052, p. 192, 194.—*Pagi critica in eund.*, p. 192.

avec la fille du duc d'Aquitaine, n'était pas en tranquille possession de l'ancien royaume de Lorraine, qui comprenait la moitié de ses États français. Godefroi-le-Hardi, fils et frère des derniers ducs de Basse-Lorraine et de Brabant, et prétendant lui-même à ce duché, que l'empereur voulait lui ôter, s'était ligué avec Baudoin V de Lille, comte de Flandre, et Thierri IV, comte de Hollande. Tandis que Henri III était engagé dans son expédition d'Italie, où il reçut à Rome la couronne impériale, le jour de Noël de l'année 1046, ces trois seigneurs prirent les armes contre lui dans les Pays-Bas : ils s'adressèrent en même temps à Henri de France, pour l'engager à profiter de cette circonstance, et à réclamer le royaume de Lorraine, qui, aussi bien que le palais de Charlemagne à Aix-la-Chapelle, avait appartenu à ses prédécesseurs. Les évêques et les seigneurs qui se trouvèrent à la cour, sollicitaient le roi d'accepter ces offres, de les conduire à une guerre nationale, et de profiter de l'ardeur belliqueuse que la chevalerie avait réveillée parmi les Français, pour augmenter son héritage; mais tandis que Henri délibérait, il reçut une lettre de Waso, évêque de Liége, sujet de Henri III, qui lui représentait qu'un roi, aussi bien qu'un particulier, se rendait coupable de vol, lorsqu'il enlevait la propriété d'autrui; que lorsqu'il le faisait à l'aide d'une armée nombreuse, il se rendait encore responsable de tous les meurtres, de tous les incendies et de tous les pillages, qui étaient la conséquence nécessaire de la guerre. Le roi de France n'avait entretenu qu'à regret des projets qui troublaient son repos; il se hâta de rassembler les évêques de son conseil, et leur fit lire la lettre de Waso. « Voilà un vrai prêtre, leur dit-il, voilà un » vrai évêque; étranger, il a donné à un étranger un conseil » plus sage que mes vassaux ne m'avaient donné à moi, leur » seigneur, auquel ils étaient liés par leur serment de fidé- » lité (1). »

Le roi ayant, d'après ces conseils, refusé tout secours aux seigneurs Lorrains, l'empereur vint les attaquer dans l'an-

(1) *Gesta episcoporum Leodiensium*. T. XI, p. 10.

née 1048. Il était résolu d'enlever l'une et l'autre Lorraine à Godefroi-le-Hardi ; il investit de la Lorraine supérieure, Gérard d'Alsace, ancêtre de ces ducs de Lorraine qui, dans le siècle dernier, sont montés sur le trône d'Autriche; en même temps il eut dans l'automne une entrevue à Ivoy, au pays Messin, avec le roi de France, pour l'affermir dans ses vues pacifiques (1). Godefroi, frappé d'excommunication par le pape Léon IX, vint enfin, en 1050, faire sa soumission à l'empereur, à Mayence (2). Baudoin de Flandre, qui avait résisté plus long-temps, fut à son tour obligé de se rendre à Aix-la-Chapelle, de donner des otages, et de se soumettre à l'empereur. En sorte que cette guerre, qui avait commencé avec quelque apparence d'augmenter le pouvoir de la France, se termina au contraire en mettant le premier des comtes français dans une dépendance de l'empereur, où n'avaient jamais été ses ancêtres (3).

Henri III, mécontent de ce que le comte de Flandre avait fait épouser à son fils l'héritière du comté de Hainault, attaqua de nouveau Baudoin en 1054, et ravagea encore une fois les Pays-Bas. Il eut aussi, à l'occasion de cette guerre, une nouvelle entrevue avec le roi de France à Ivoy, et il semble que ce dernier, se réveillant cette fois de son assoupissement, témoigna avec vivacité son mécontentement de ce que les Allemands dévastaient ainsi les terres d'un des premiers seigneurs du royaume de France; qu'il reprocha même à Henri III, d'une manière offensante, de l'avoir trompé, et qu'il réclama, comme étant à lui, la couronne de Lorraine; mais dans la nuit qui suivit cette entrevue, Henri Ier, effrayé de sa propre audace, quitta furtivement Ivoy, et ne donna aucune suite à ses réclamations (4). Baudoin de Lille, et Go-

(1) *Hermanni Contracti Chron.* p. 20, *ann.* 1048. — *Hist. Andagini Monasterii,* p. 149. — *Chron. Lobiense,* p. 415.

(2) *Lamberti Schafnaburg,* p. 60. — *Chron. Saxonicum,* p. 215.

(3) *Hermannus Contractus ad an.* 1049, p. 20. — *Mascovius Commentarii,* Lib. V, cap. 43, p. 333.

(4) *Lamberti Schafnaburg.* T. XI, p. 61. — *Vita Sancti-Lietberti episcopi Cameracensis,* p. 481. — *Balderici Chron. Cameracense,* cap. 67, p. 125. — *Sigeberti Gemblacens. Chr.* p. 164. — *Mascovii Comment.* Lib. V, cap. 54, p. 349.

defroi de Lorraine, quoique abandonnés par le roi des Français, ne perdirent point courage : leur résistance dura autant que le règne de Henri III; lorsque, par l'entremise du pape, ils se pacifièrent, en 1057, avec son successeur, le jeune Henri IV, à une diète générale assemblée à Cologne, ils le firent de même sans l'assistance du roi des Français. Baudoin acquit dans cette occasion le pays situé entre la Dendre et l'Escaut, le comté d'Alost et le château de Gand, dont il fit hommage à l'empereur (1). Godefroi, au contraire, renonça à ses prétentions sur la Lorraine; mais il fut confirmé dans la jouissance de la Toscane et des autres États d'Italie qu'il tenait de sa femme, la puissante Béatrix, mère de la comtesse Mathilde. Béatrix, qui était prisonnière de l'empereur, fut rendue à son mari, et avec elle il alla s'établir à Lucques (2).

Tandis que le roi des Français abandonnait peu à peu tous les droits de sa couronne, et que sa mollesse le rendait d'autant plus méprisable aux yeux de ses sujets, qu'elle contrastait plus avec l'esprit chevaleresque et l'activité de son siècle, un jeune prince bâtard, qui devait bientôt fonder une monarchie rivale de la France, développait en Normandie, au milieu des guerres civiles, l'audace, la constance, la ruse et la cruauté qui facilitèrent plus tard ses conquêtes. De sa huitième à sa vingtième année, Guillaume s'était maintenu au milieu des turbulents barons normands, plutôt par leur jalousie les uns des autres que par leur respect pour lui, ou par ses propres forces. Trop jeune et trop faible pour leur résister, il cédait à leur violence, et si les seigneurs normands ne respectaient pas son autorité, ils n'en préféraient pas moins son règne nominal à celui d'un maître plus redoutable. Mais en 1047 Guillaume-le-Bâtard parvint à sa vingtième année, et dès qu'il déploya sa valeur, son adresse, son activité pour faire valoir ses droits comme duc des Normands, il excita aussi plus de jalousie, et donna lieu à des projets plus formels de

(1) *Sigeberti Gemblacens.* p. 164. — *Vita Sancti Lietberti,* p. 481. — *Alberici Trium Fontium Chronicon,* p. 356. — Oudegherst, *Ann. et Chr. de Flandre,* ch. 39, 4° f. 77, 78.

(2) *Alberici Chron.* p. 356.

le dépouiller. Renaud, fils d'Otte Guillaume, comte de Bourgogne ou Franche-Comté, avait épousé une fille de Richard II, duc de Normandie, et prétendait devoir succéder à ce grand fief de préférence à un bâtard. Son second fils, Guido, qui avait reçu de Robert-le-Magnifique des fiefs considérables en Normandie, se mit à la tête d'un soulèvement presque universel de la noblesse contre Guillaume. On prétend que l'armée des insurgés était forte de trente mille hommes. Guillaume, de son côté, trouva dans cette province belliqueuse des soldats dévoués. Cependant, avant de les mener au combat, il vint à Poissy, pour avoir, avec le roi de France, une conférence; il lui rappela les services que ses ancêtres n'avaient cessé de rendre aux Capétiens, et il en obtint un renfort de trois mille hommes, qu'il paraît que Henri lui amena lui-même. Guillaume rencontra le comte Guido au Val des Dunes, et obtint sur les rebelles une victoire complète. Son adversaire, après s'être réfugié dans la forteresse de Roquedrille au comté de Brionne, fut obligé, faute de vivres, de la rendre par capitulation, et de se retirer en Bourgogne (1).

Guillaume de Normandie avait à peine soumis ses ennemis domestiques, lorsqu'il fut attaqué, en 1048, par Geoffroi Martel, comte d'Anjou, qui lui enleva le château de Domfront. Cependant la rapidité de Guillaume laissait rarement à ses adversaires le temps de profiter de leurs avantages. Il vint assiéger les Angevins qui tenaient garnison dans Domfront. Le château, reposant sur des rochers escarpés, était trop fort pour qu'il pût l'attaquer avec des machines de guerre : il se contenta donc de le bloquer; mais averti par ses espions que le château d'Alençon était mal gardé, il partit de nuit de son camp, surprit Alençon, et tira une cruelle vengeance des soldats qui lui avaient donné le surnom de Corroyeur, à cause

(1) *Archidiac. Huntindon. Hist.* p. 207. — *Orderici Vitalis*, Lib. II, p. 227; Lib. VII, p. 247. — *Gesta Guillelmi Ducis Normann.* p. 76. — *Willelmi Gemeticensis*, Lib. VII, c. 17, p. 43. — *Roberti de Monte accessio ad Sigebertum*, p. 166. — Quelques abréviateurs font une part plus brillante à Henri, auquel ils attribuent tout l'honneur du combat. *Chron veter. excerptum*, p. 159. — *Fragm. Hist. Franc.* p. 161. — *Chron. Sancti-Petri vivi Senon.* p. 196. — *Chron. Senon. Sanctæ-Columbæ*, p. 292.

du métier qu'avaient fait les parents de sa mère; il en fit saisir trente-six, auxquels il fit couper les deux pieds et les deux mains, et qu'il laissa périr ainsi misérablement; puis, revenant en toute hâte devant Domfront, il inspira aux assiégés une telle terreur qu'ils capitulèrent aussitôt (1).

En 1051, Guillaume alla faire visite à son cousin Edouard III en Angleterre. Déjà l'ambition des Normands se dirigeait vers cette belle île; Édouard III, élevé au milieu d'eux, et ayant adopté leur langue et leurs mœurs, ne s'entourait que de favoris normands. Il avait donné à des ecclésiastiques normands l'évêché de Londres et l'archevêché de Cantorbéry; il en appelait d'autres à la défense de sa personne; il comptait sur eux pour le protéger contre le comte Goodwin, le plus puissant des barons anglo-saxons, qu'il sentait plus maître que lui dans son royaume. Il avait épousé la fille de ce seigneur, et il s'était ensuite éloigné d'elle par un imprudent vœu de chasteté. Ce fut en se refusant à avoir des enfants de la fille de Goodwin qu'Édouard-le-Confesseur fit naître, pour la première fois, dans le cœur de Guillaume, l'espoir de lui succéder. Toutefois sa partialité pour les Normands les exposa à toute la jalousie des Anglais, et elle détermina le comte Goodwin à exiger, en 1052, que tous les natifs de Normandie fussent expulsés d'Angleterre (2).

Lorsque Guillaume songea à se marier, il rechercha une femme qui lui assurât une puissante alliance; il demanda Mathilde, fille de Baudoin de Lille, comte de Flandre. Celui-ci était alors en guerre avec l'empereur, et le pape, tout dévoué à Henri III, interdit aux deux seigneurs de contracter cette alliance. Les sujets de Guillaume étaient les plus belliqueux de tout l'Occident; ceux de Baudoin, les plus industrieux et les plus riches; leur union paraissait redoutable à l'empereur : mais Guillaume ne tint aucun compte de ses menaces ou de celles du pape : il se rendit à Bruges en 1053.

(1) *Willelmi Gemeticensis Hist.* Lib. VII, cap. 18, p. 44, *et apud Duchesne, Script. Norm.* p. 276.

(2) *Ingulfi abbatis Croylandensis Hist. monast. sui*, p. 133. — *Rogerii de Hoveden Annales Anglici*, p. 311.

Averti que Mathilde avait déclaré qu'elle n'épouserait jamais un bâtard, il l'attendit à la sortie de l'église, la supplia, l'effraya, et, s'il en faut croire la Chronique de Tours, la battit, jusqu'à ce qu'il eût obtenu son consentement. Par ce mariage, Guillaume se trouva neveu du roi de France; car Mathilde était fille d'Adèle de France, sœur de Henri (1).

Loin cependant de resserrer en se mariant sa précédente alliance avec le roi de France, Guillaume fut presque aussitôt après appelé à le combattre (1054). Un frère naturel de son père, Guillaume, comte d'Arques, s'était, depuis le commencement de son règne, signalé parmi les plus actifs de ses ennemis. Le duc lui avait enfin enlevé son château, et l'avait exilé de Normandie; mais le comte d'Arques, ayant cherché un refuge chez les seigneurs français du voisinage, était parvenu à leur inspirer ses passions. Les Normands leur étaient odieux; les Français étaient jaloux de leur réputation de bravoure; ils désiraient avoir occasion de se mesurer avec eux, et ils engagèrent le faible Henri à fournir de l'argent au comte d'Arques, et à lui promettre des secours. Celui-ci, ayant gagné les gardiens du château dont son neveu l'avait dépouillé, s'en fit livrer les portes, et vint s'y établir avec environ trois cents aventuriers, auxquels il promit, au lieu de solde, le pillage des campagnes voisines. Guillaume ne voulut pas leur donner le temps de s'enrichir par ces brigandages; et avant même d'avoir rassemblé une armée suffisante, il se présenta devant Arques pour l'assiéger. Mais tandis que ses hommes d'armes venaient successivement le rejoindre, il apprit que Isembert, comte de Ponthieu, et Hugues Bardolphe, marchaient au secours des assiégés avec une armée française, et que le roi lui-même faisait mine de s'approcher aussi. Le duc Guillaume voulait, aussi long-temps qu'il dépendrait de lui, éviter de combattre son suzerain. Il resta donc au siége d'Arques; seulement il détacha de son armée quelques uns de ses barons normands, qui dressèrent aux Français une embuscade,

(1) *Chronic. Turonense*, p. 348. — *Willelmi Gemeticensis, Monachi Hist. Normannorum*. Lib. VII, cap. 277, *apud Duchesne*.

où le comte de Ponthieu fut tué, et Hugues Bardolphe fait prisonnier. A cette nouvelle, le roi se retira sans avoir vu les Normands, et Guido, frère du comte de Ponthieu, qui avait surpris le château des Moulins, se hâta de l'évacuer (1).

Avant la fin de l'année, Henri voulut laver l'affront qu'il lui semblait avoir reçu en Normandie. Il appela tous ses vassaux au service militaire, et il en forma deux armées, l'une au nord, l'autre au midi de la Seine : il se trouva lui-même à la seconde, dont il abandonna la direction à Geoffroi Martel, comte d'Anjou, le plus renommé pour sa bravoure et son bonheur entre les grands seigneurs de France. Le frère du roi, Eudes de France, qu'il avait mis sous la tutelle de Raoul ou Rodolphe, le grand-chambellan, commandait l'armée au nord de la Seine.

Guillaume était un zélé partisan du système féodal, sur lequel reposait sa propre puissance; il voulait, autant que possible, éviter de montrer à ses vassaux un sujet combattant contre son souverain. Il se chargea donc d'observer l'armée royale, de l'empêcher de s'étendre, et de la tenir en respect sans l'attaquer; tandis qu'il donna commission au comte d'Eu, à Hugues de Montfort, Hugues de Gournay, et Guillaume de Crespigny, de traiter l'armée de Eudes avec moins de ménagements. Celui-ci était entré par le Beauvaisis en Normandie, et il avait pénétré jusqu'au pays de Caux, ravageant tout autour de lui, lorsque les quatre barons trouvèrent à Mortemer l'armée française dans le désordre qui suit un pillage. Quelques uns des soldats étaient ivres, d'autres entourés des femmes qu'ils avaient enlevées aux villageois; aucun ne semblait s'attendre à un combat; Eudes ne le refusa point cependant; mais, bientôt effrayé de la vivacité de l'attaque des Normands, il donna le premier l'exemple de la fuite. Pendant qu'il s'éloignait de toute la vitesse de son cheval, sa noblesse continua à se défendre jusqu'à trois heures après midi; aussi la plus grande partie périt-elle dans le combat, et les autres furent presque tous faits prisonniers. Ce fut le

(1) *Willelmi Malmesbur.* Lib. III, p. 179.

sort, entre autres, de Guido, qui avait succédé à son frère dans le comté de Ponthieu, et qui avait espéré de le venger. Il faisait nuit lorsque le duc Guillaume reçut la nouvelle de la victoire de ses troupes, et il était avec son autre armée, à peu de distance de celle du roi. Il ordonna aussitôt à son héraut d'armes de s'approcher du camp de Henri, et d'appeler les gardes d'une voix de stentor : « Dites à votre roi, cria celui-» ci, que mon nom est Robert de Toënes, et que je lui porte » une lugubre nouvelle. Conduisez vos chars à Mortemer, » pour y charger les cadavres de ceux qui vous sont chers ; » car les Français sont venus contre nous éprouver l'art mili-» taire des Normands, et ils l'ont trouvé bien meilleur qu'ils » ne l'auraient voulu. Eudes, leur chef, a pris honteusement » la fuite, le comte de Ponthieu est prisonnier, presque tout » le reste est tué ou captif; il y en a bien peu que la rapidité » de leurs chevaux aient pu mettre en sûreté. C'est le duc des » Normands qui fait donner cet avis au roi des Français. » Henri, frappé du désastre, et effrayé de la manière dont il lui était annoncé, ordonna aussitôt la retraite, et ramena son armée en France sans avoir combattu (1).

Après quatre ans de repos, Henri fit encore en 1058 une irruption en Normandie, à l'instigation du comte d'Anjou : il y assiégea le château de Tillières; mais à son retour il perdit la moitié de son armée, dans une embuscade qui l'attendait à la chaussée de Varville (2). L'année suivante, lorsqu'il se disposait à faire sacrer son fils Philippe, il voulut auparavant se réconcilier avec les Normands, qui, étant ses plus proches voisins, pouvaient être aussi ses plus dangereux ennemis. Il envoya les évêques Letzelin de Paris, et Foulques d'Amiens, à Rouen, pour traiter avec Guillaume, qui, de son côté, désirait la paix. Nous savons qu'elle se fit sans difficulté, mais nous n'en connaissons point les conditions. Cependant les brigandages et les incendies qui avaient ruiné l'une et l'autre

(1) *Willelmi Gemeticensis Hist.* p. 47, *apud Duchesne.* L. VII, c. 24, p. 281. — *Willelmi Malmesbur.* L. III, p. 179.

(2) Hist. d'aucuns des ducs de Normandie, p. 317. — *Diploma Henrici I Monasterio Sancti-Germani*, p. 598.

frontière se trouvèrent dès lors interrompus pour un peu de temps (1).

Si les événements politiques eurent peu d'importance durant les dix-huit dernières années du règne de Henri Ier, l'histoire religieuse de la même période mérite de notre part une plus grande attention. Elle nous montre cette fermentation des esprits, caractère du moyen âge, qui se portait tour à tour sur tous les objets, et à laquelle l'Europe dut les progrès en tout genre qu'elle n'a cessé de faire depuis l'an mille : elle nous montre encore la religion catholique, malgré ses prétentions à l'unité de croyance, se partageant successivement sur toutes les questions qu'elle examinait, expliquant de mille manières chacun des articles de sa confession de foi, et ne conservant cette unité orthodoxe à laquelle elle attache du prix, que parce que, à chaque dissentiment, la majorité écrasait la minorité, ou que, dans le langage ecclésiastique, l'orthodoxie extirpait l'hérésie par le fer et le feu. Elle nous montre enfin l'Église réformant sa discipline, et recevant du pouvoir séculier une organisation plus forte, qu'elle tourna bientôt contre lui.

Le réveil de l'esprit avait fait pulluler dans tout l'Occident de hardis et ingénieux réformateurs, qui cherchaient un remède aux maux qu'éprouvait alors l'espèce humaine. Ils dirigèrent d'abord leurs regards vers l'enseignement religieux, parce qu'il était en même temps et le premier des intérêts spirituels et le plus efficace des moyens de gouvernement. Ils avaient vu de toutes parts des abus effrayants, et dans la doctrine de l'Église, presque entièrement pervertie, et dans les mœurs du clergé, qui s'abandonnait à tous les désordres des gens de guerre, et dans la pratique commune des fidèles, qui, mettant les observances à la place des vertus, et la pénitence au lieu de la soumission au devoir, s'étaient entachés de tous les vices, et s'étaient débarrassés de tous les remords. Ils essayèrent de toute leur puissance de changer ces désor-

(1) *Chronic. Fiscamnense*, p. 394. — *Mabillonius Annal. Bened.* T. IV, p. 592. — *Willelmus. Gemeticensis.* Lib. VII, cap. 28, p. 283.

dres universels. L'enseignement d'une doctrine autre que celle que professait l'Église était dangereux, puisqu'il aurait été immédiatement puni comme une hérésie. Cependant cette doctrine existait en secret pour les adeptes, que leurs ennemis flétrissaient du nom de nouveaux manichéens. Ils entreprirent avec plus de courage de prêcher la réforme des mœurs par leur exemple; et comme ils accusaient le commun des chrétiens d'être tombé dans la dissolution, ils essayèrent au contraire de se signaler par leur austérité : ils s'abstinrent, dans leur nourriture, de l'usage de tout ce qui avait eu vie; ce régime sévère, qui se manifestait par la pâleur de leurs visages, au lieu d'inspirer du respect, ou tout au moins de la compassion, les exposa bientôt au danger auquel ils avaient cru échapper en ne dogmatisant point.

L'évêque de Châlons-sur-Marne, soupçonnant qu'un grand nombre de ces hérétiques existaient dans son diocèse, s'adressa au même Waso, évêque de Liége, qui avait détourné Henri Ier de la guerre, et que sa réputation de sainteté rendait l'oracle des autres prélats, pour lui demander s'il ne convenait pas de faire périr les manichéens par le glaive. Waso, en qui la sainteté s'alliait à une douceur de caractère et à une sagesse bien rares parmi ses confrères, lui écrivit « d'imiter plutôt le Sauveur, et de tolérer ceux qui s'écar» taient de la religion chrétienne. Que ce qui n'est que pou» dre cesse de juger, après avoir entendu le jugement de » celui qui la condamne. Ne cherchons point à leur ôter la » vie par le glaive de la puissance séculière, et n'oublions pas » que nous, qui nous appelons évêques, n'avons pas reçu » dans notre ordination le glaive des séculiers.

» Cet homme de Dieu, ajoute l'écrivain, ami de Waso, s'ef» forçait d'autant plus d'inculquer cette doctrine, à l'exemple » de saint Martin, qu'il voulait mettre un frein à la cruauté » précipitée des Français, toujours avides de carnage; car il » avait appris qu'ils prétendaient distinguer les hérétiques à » leur seule pâleur, affirmant que quiconque pâlissait, s'ab» stenait de viande, et était certainement hérétique. Par ce » mélange d'erreur et de fureur, un grand nombre de

» vrais catholiques avaient été envoyés à la mort (1046) (1). »

Au reste, il était injuste d'accuser les seuls Français d'un esprit de persécution qui appartenait alors à toute l'Église, et qui se retrouvait chez toutes les nations. « Six ans plus tard, » en 1052, dit Hermann Contract, l'empereur Henri III vint » célébrer les fêtes de Noël à Gotzlar; là, on découvrit quel- » ques hérétiques qui avaient en horreur toute nourriture ani- » male; c'était une des erreurs de la secte manichéenne. De » peur que cette contagion hérétique, qui déjà serpentait au » loin, ne souillât de nouveaux prosélytes, Henri, du con- » sentement de tous, ordonna qu'ils fussent pendus (2). » Le biographe du tolérant Waso, qui avait adopté les sentiments de son ami, ajoute que s'étant informé avec soin des circonstances de leur procès, il s'était assuré que la seule marque à laquelle on avait reconnu leur hérésie, c'est qu'ils avaient refusé de tuer un poulet, selon l'ordre que leur en avaient donné les évèques d'Allemagne (3).

Dans le même temps (1050), l'Église des Gaules était occupée d'une autre controverse, qui fut d'abord traitée avec des ménagements inaccoutumés. Nous avons dit que Fulbert, évêque de Chartres, qui avait eu beaucoup de part à l'éducation de la jeunesse studieuse de France, avait attaché une grande importance à faire regarder comme un dogme fondamental dans la foi catholique, la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie. Un archidiacre d'Angers, nommé Bérenger, qui avait suivi lui-même les leçons de Fulbert, et qui avait acquis une grande considération par son savoir et par ses mœurs, commença au contraire, vers cette époque, à enseigner que ce dogme de la transsubstantiation devait être regardé comme une innovation dans la foi, et qu'il était contraire à l'ancienne doctrine de l'Église, tout autant qu'au témoignage des sens et aux lois de la nature. Il en appelait à l'autorité du livre d'un savant Écossais, Jean Scott,

(1) *Gesta episcopor. Leodiensium auctore Anselmo canon. Leod., apud Martenium,* T. IV, *Amphissimæ collectionis*, p. 900. — *Scr. fr.* T. XI, p. 10.

(2) *Hermanni Contracti Chron., ann.* 1052, p. 20.

(3) *Anselmi Mon. de Gestis episc. Leod.* p. 11.

surnommé Érigène, qui, par ordre de Charles-le-Chauve, avait écrit sur l'eucharistie, et qui n'avait vu dans le pain et le vin que la représentation symbolique du corps et du sang de Jésus-Christ; il prétendait de plus que Paschasius Ratbertus, également contemporain de Charles-le-Chauve, était le premier inventeur du dogme nouveau de la transsubstantiation. Les opinions de Bérenger, communiquées seulement aux prélats et aux érudits, furent adoptées par plusieurs d'entre eux, et entre autres par Bruno, son propre évêque, à Angers (1).

Le successeur du sage et tolérant Waso, Déodoin, évêque de Liége, lorsqu'il fut informé des doutes élevés par Bérenger et ses disciples, écrivit à Henri I[er] pour exprimer sa douleur de ce qu'on ne pouvait pas envoyer immédiatement au supplice ces hommes pervers; en effet, l'un d'eux était évêque, et il n'était point permis de condamner les évêques sans l'autorité du saint-siége. « Du moins, ajoutait-il, nous supplions » ta majesté de te garder d'entendre leur coupable, impie, » sacrilége assertion, jusqu'à ce que tu aies reçu une autorisa- » tion du saint-siége, pour les condamner immédiatement » après l'audience. Quoique après tout, il ne soit point néces- » saire d'entendre des hommes de cette espèce; ce n'est pas » pour les entendre qu'il faut assembler un concile, c'est pour » rechercher pour eux un supplice suffisant; c'est seulement » lorsque de telles questions, ou d'autres semblables, n'ont pas » encore été décidées, qu'on peut entendre les hérétiques dans » leur défense, pour savoir de quel côté est la vérité...... Au- » jourd'hui, nous regardons Bérenger et Bruno comme déjà » frappés de l'anathème (2). »

Mais le zèle de l'évêque de Liége ne fut point, dans cette occasion, secondé par le corps entier de l'Église. Bérenger, sans chercher à faire une secte, avait seulement présenté des doutes à la discussion; il les avait soumis à l'autorité de l'Église, et il s'était déclaré prêt à abjurer toute opinion qui se-

(1) *Epistolæ Berengarii ad Lanfrancum et Ascelinum. Concilior.* T. IX, p. 1054, 1056.

(2) *Epistola Deoduini episcopi, Scr. fr.* T. XI, p. 497.

rait réprouvée par elle. Il faut croire que, sur cette question, qui n'avait point encore été débattue, la croyance n'était pas bien fixée. On l'examinait de bonne foi, plutôt que de chercher à faire périr celui qui l'avait élevée ; on ne la regardait pas comme très dangereuse : la doctrine de Bérenger était trop conforme au témoignage des sens et de la raison, pour avoir beaucoup de faveur auprès du peuple. Le plus grand homme de l'Église, à cette époque, le moine Hildebrand, témoignait lui-même beaucoup de considération au grand hérésiarque. Six conciles successifs à Rome, et autant dans les provinces, furent appelés à se prononcer en faveur de la transsubstantiation ; quatre confessions différentes furent proposées à Bérenger, et il paraît qu'il les accepta ; enfin il se retira dans un couvent de l'île de Saint-Côme, près de Tours, et il y mourut en paix, seulement en 1079 (1).

Au commencement de la période que nous parcourons, l'Église romaine était tombée dans un tel excès de désordre, qu'on devait lui supposer peu de vigueur pour se défendre contre les novateurs, ou pour influer sur les conseils des monarques ; mais ce fut l'époque où elle fit l'effort le plus vigoureux pour réformer sa discipline, et presque aussitôt, de servante des rois, elle devint leur maîtresse.

La richesse et le pouvoir attachés aux prélatures avaient tenté l'ambition des grands seigneurs, et toutes les dignités de l'Église étaient devenues la proie des fils de famille noble : un évêché, une abbaye étaient d'excellents établissements pour les cadets ; souvent même les aînés les trouvaient trop avantageux pour vouloir s'en dessaisir. Ils pouvaient d'autant plus aisément les réunir au reste de leurs biens, que l'usage de se marier devenait, parmi ces prélats, tous les jours plus fréquent. Déjà les évêchés et les abbayes commençaient à être ouvertement comptés dans l'héritage de chaque duc, comte ou vicomte, et lorsqu'ils ne pouvaient ou ne voulaient

(1) *Observationes in Concilia, Scr. fr.* T. XI, p. 527. — *Concilia Generalia,* T. IX, p. 1050, et seq. — *Baronii Annal. ad ann.* 1050, p. 182. — *Pagi Critica,* p. 182.

pas en profiter pour eux-mêmes ou pour leurs enfants, ils ne se faisaient aucun scrupule de les vendre. Ce commerce des dignités de l'Église, qu'on nommait simoniaque, parce qu'on prétendait que c'était, comme Simon, vouloir acheter ou vendre les dons du Saint-Esprit, était devenu cependant si habituel et si public, que les traces s'en retrouvent dans presque toutes les chartes de partage et les testaments de cette époque. Il existait également en France, en Allemagne et en Italie, mais il choquait davantage dans ce dernier pays, où l'on voyait la tiare elle-même mise à l'enchère, tandis que c'était de là que la chrétienté attendait la lumière, et une inspection générale sur sa doctrine.

Rome se trouvait, au onzième siècle, sous l'influence, et presque sous la domination des comtes de Tusculum, seigneurs peu puissants, mais dont le fief s'étendait jusqu'aux portes de la capitale de la chrétienté. Ces comtes en avaient profité depuis plusieurs générations pour vendre le souverain pontificat, ou se l'attribuer à eux-mêmes. Benoît VIII, qui était de leur famille, s'était fait pape en 1012; son frère, Jean XIX, lui avait succédé en 1024, et Benoît IX, neveu de l'un et de l'autre, et fils d'Albéric, avait succédé en 1033 à Jean XIX, quoiqu'il fût alors un enfant de dix ans. Lorsqu'il parvint à l'âge des passions, au lieu d'apprendre à se conduire en pasteur des chrétiens, il se montra tel qu'un tyran effréné, prodigue de sang et de meurtres, et avide de débauches de tous genres. On voulut en vain réprimer ses excès par des révoltes à main armée; ces tentatives n'amenèrent que des accords scandaleux, par lesquels les revenus et les palais des souverains pontifes furent partagés entre trois rivaux, Benoît IX, Grégoire VI et Sylvestre III, qui tous trois régnèrent à Rome, depuis l'an 1044, et que l'Église a tous trois reconnus (1).

Les désordres de la cour de Rome ne nuisirent point autant au zèle de la religion et au respect pour l'Église qu'on aurait pu s'y attendre; mais ils furent singulièrement avan-

(1) *Baronii Annal. eccles., ann.* 1044, p. 142, seq. — *Pagi Critica,* p. 165. — *Muratori Annali d'Italia, ad ann.* 1044. — *Vita Romanorum pontificum in Muratorii, Scr. ital.* T. III, P. II, p. 339 seq.

tageux à la puissance séculière, qui sortit de la tutelle où le clergé l'avait tenue, et ramena au contraire l'ordre ecclésiastique dans une sorte de dépendance de l'ordre civil. Il aurait été désirable pour les rois et pour les grands seigneurs, que le pape et les prélats continuassent à poursuivre ces plaisirs ou cette réputation guerrière qui les désarmait comme prêtres. Ils avaient déjà eu le temps d'apprendre que le clergé acquiert des forces par la privation, de l'empire par la pauvreté, et qu'il n'est jamais plus redoutable que lorsque, réduit à vivre d'aumônes, il exploite le fanatisme, et fait sa cour à l'ignorance. Mais les souverains jugeaient le clergé d'après leur foi, non d'après leur politique, et ils désiraient le voir soumis à une réforme, quand même elle lui donnerait plus de force contre eux.

Lorsque des ecclésiastiques sévères commencèrent à tonner dans toutes les chaires contre la simonie, les souverains furent parmi les premiers convertis; ils se montrèrent plus scandalisés que personne des élections honteuses qu'une influence séculière avait fait faire. L'empereur Henri III, le plus puissant des monarques de l'Europe, et le plus distingué par son caractère, se hâta de témoigner son repentir, et d'offrir des compensations pour quelques élections d'évêques qu'il avait faites à prix d'argent (1). Ce fut surtout cependant la triple élection des papes, et le schisme qu'elle causait dans l'Église, qu'il prit à tâche de corriger; il les fit déposer tous les trois, en 1046, par un concile assemblé à Sutri, et il fit élever à leur place, sur le trône pontifical, un allemand, évêque de Bamberg, qui prit le nom de Clément II, et de qui il reçut lui-même la couronne impériale. Il assembla ensuite un second concile à Rome, qui prononça des peines sévères contre la simonie. En même temps, pour soustraire absolument l'Église romaine à la domination des comtes de Tusculum, il exigea des Romains le serment qu'ils ne procéderaient plus sans son aveu à l'élection d'un pape (2).

(1) *Baronii Annal. eccles.* 1047, p. 153.

(2) *Labbei Concilia Gener.* T. IX, p. 943 seq. — *Mascovii Comment.* Lib. V, cap. 38, p. 122.

On ne tarda pas long-temps à recueillir les fruits du zèle de l'empereur pour rendre l'Église indépendante, et pour affranchir les prélats du joug des moindres seigneurs (1049). Une fermentation très vive fut bientôt excitée dans toute la chrétienté, contre toute institution simoniaque; c'était désormais la direction de toutes les controverses religieuses; des hommes d'un caractère audacieux s'étaient déjà engagés dans les ordres, avec la détermination de combattre pour l'indépendance de l'Église, comme les républicains combattent pour celle de leur patrie. Le moine Hildebrand, le plus superbe entre eux tous, le plus intrépide, le plus convaincu de son droit, commençait à acquérir, par ses talents et sa force d'âme, une influence remarquable sur tout le clergé. Né dans la bourgade de Soane de l'État de Sienne, il était récemment venu en France, pour s'instruire au couvent de Clugny dans la discipline la plus rigoureuse de l'Église, et pour converser avec le vénérable Odilon, chef de l'ordre des bénédictins, qui mourut dans ce couvent le 1er janvier 1049. Hildebrand approuvait les efforts de l'empereur pour soustraire les princes de l'Église à toute dépendance des princes séculiers; mais il voulait qu'ils ne fussent pas moins indépendants de l'empereur lui-même. Déjà Henri III avait fait élire successivement, comme papes, Clément II, puis Damase II, qui tous deux étaient morts, l'un après deux ans, l'autre après un an de règne; et Benoît IX, qui vivait toujours, s'efforçait, à chaque vacance, d'occuper de nouveau le saint-siége. Henri III désigna, dans les comices de Worms, un troisième pape pour succéder à Damase. Ce fut son parent Bruno, évêque de Toul, qui prit le nom de Léon IX, et que l'Église vénère comme saint. Mais Hildebrand persuada à Brumo de ne point accepter de l'empereur une élection qui n'appartenait pas au pouvoir séculier, de se rendre à Rome avec lui, vêtu en pélerin, et d'y solliciter du clergé et du peuple une nomination nouvelle, qui seule serait sans tache; il n'eut pas de peine à l'obtenir (1).

(1) *Baronius Annal. eccl.* 1049, p. 160. — *Vita Leonis IX a cardinali Ara-*

Sans scrupule désormais sur sa propre élection, Léon IX entreprit avec zèle d'affranchir l'Église, et d'extirper l'hérésie qu'il nommait simoniaque. Il fut surtout secondé par la ferveur et l'audace de deux moines italiens, Hildebrand et Pierre Damiani de Ravenne, dont le premier occupa depuis un rang distingué parmi les papes, et le second parmi les saints. Léon IX présida à plusieurs conciles assemblés pour cet objet. L'un des plus remarquables fut celui de Reims, convoqué en 1049, avec l'assentiment du roi Henri I[er]. Lorsque ce roi cependant sut que le pape se mettait en route pour venir en France, il fut ébranlé par les instances des prélats simoniaques, et des seigneurs qui les avaient institués; il voulut détourner l'attaque dont ils étaient menacés, et il pria Léon IX de différer son voyage jusqu'à ce que la contrée fût plus tranquille; mais le chef de l'Église ne tint aucun compte de cette demande; il arriva à Reims le 29 septembre 1049, et il y fut accueilli en grande pompe par le peuple, qui accourait de toutes les parties des Gaules pour lui rendre hommage. Vingt archevêques ou évêques assistèrent à l'ouverture du concile. Plusieurs autres de ceux qui y avaient été convoqués, craignant l'examen de leur conduite, ne s'y rendirent pas (1).

En effet, l'épreuve devait être sévère; chaque prélat fut appelé à son tour à prêter serment qu'il n'avait point donné d'argent pour obtenir son élection. Des quatre archevêques présents, ceux de Trèves, de Lyon et de Besançon ne firent point de difficulté de prêter le serment qui leur était demandé; mais celui de Reims pria, le premier jour, le pape de lui accorder du temps pour réfléchir; le second, il voulut avoir des évêques pour conférer avec eux. Après cette consultation, l'évêque de Senlis protesta, pour lui, qu'il n'était pas coupable de simonie; toutefois, lorsqu'il fallut confirmer par serment

gonio, in Murat. Scr. ital. T. III, p. 277. — *Wiberti vita Leonis IX, ib.* Lib. II, cap. 2, p. 292.

(1) *Acta Conciliorum Romani Primi, Ticinensis, Remensis, et Moguntini contra simonacos, ann.* 1049 ; *Concilia Labbei*, T. IX, p. 1027 seq. — *Baronii Annal.* 1049, p. 164.

cette déclaration, l'archevêque de Reims demanda de nouveau un délai, qui lui fut accordé jusqu'au prochain concile romain (1).

Parmi les seize évêques présents, celui de Nevers confessa qu'il avait acheté son siége, et donna volontairement sa résignation; ceux de Coutance et de Nantes avouèrent que leurs parents avaient acheté leurs évêchés; mais sans qu'eux-mêmes y eussent donné leur consentement; celui de Langres, accusé non-seulement de simonie, mais encore d'avoir arraché de l'argent à ses prêtres, par d'effroyables tortures, demanda du temps pour réfléchir; il profita du délai accordé pour s'échapper de la ville, et il fut déposé. L'archevêque de Sens, et les évêques de Beauvais et d'Amiens, se sentant plus coupables encore, n'avaient pas osé assister au concile, quoiqu'ils y fussent convoqués. L'abbé de Saint-Médard de Soissons s'était évadé après la première session; tous quatre furent déposés. Enfin le concile, tournant aussi les yeux sur les séculiers, frappa d'excommunication plusieurs comtes et plusieurs chevaliers, en punition des désordres de leurs mœurs et de leurs mariages (2).

Les efforts du pape Léon IX, pour détruire la simonie (1050), ne trouvaient en France ni opposition ni appui dans Henri Ier, trop indolent ou trop borné pour mettre un intérêt durable à aucune question générale, et trop faible pour que son alliance valût la peine d'être recherchée; en Allemagne et en Italie, Léon IX pouvait toujours compter sur l'appui de l'empereur Henri III, malgré l'effort qu'il avait fait pour soustraire sa propre élection à l'influence impériale. Il s'était, dans d'autres occasions, montré parent dévoué ou sujet fidèle; il avait frappé des foudres ecclésiastiques les ennemis du monarque : en Lorraine, le duc Godefroi et Baudoin de Flandre; en Italie, ces aventuriers normands, alors conduits par Drogon et Unfroi, qui, secondés chaque année par

(1) *Baronii Annal.* p. 171.

(2) *Baronii Annal.* p. 173.—*Concilia Generalia*, T. IX, p. 1040. — *Wibertus vita Leonis*, T. IX, Lib. II, cap. 4, p. 294.

de nouvelles troupes de pélerins armés, fondaient dans la Pouille une principauté nouvelle. Ce serait abandonner tout-à-fait l'histoire de France, que de suivre les aventures de ces douze fils de Tancrède de Haute-Ville, qui, passant successivement de la Normandie dans l'Italie méridionale, y inspiraient tour à tour l'horreur et l'effroi par leurs brigandages, leur rapacité, leur cruauté et leur manque de foi; l'admiration, par leur bravoure chevaleresque. La conquête du Pérou, par les frères Pizarre, a seule reproduit un tel mélange de crimes, d'avarice et d'audace. Il convient pourtant de noter l'événement qui, durant le règne de Henri Ier, donna à ces Français un établissement légal en Italie. Léon IX, en 1053, arma contre eux les deux empires; il reçut en même temps des secours des Grecs et des Allemands : il appela à prendre les armes tous les Italiens à qui leur sûreté et leur religion étaient chères; et il annonça aux Normands qu'il ne leur accorderait la paix que sous condition qu'ils évacueraient l'Italie. Mais le succès ne répondit pas à sa hardiesse; son armée fut dissipée le 18 juin 1053, près de Civitella dans la Capitanate; abandonné par les fuyards, il tomba entre les mains d'Unfroi et de son frère Robert Guiscard, qui commandaient les Normands. Ceux-ci s'empressèrent de lui témoigner un respect qui allait presque jusqu'à l'adoration; mais en même temps ils le retinrent prisonnier, et ne lui rendirent la liberté que lorsque Léon IX eut sanctionné toutes leurs usurpations. Le pape vaincu ne se fit point scrupule d'abandonner les Grecs ses alliés, à ces ennemis rapaces auxquels il se réconciliait. Il s'attribua tout à coup, sur les provinces de l'empire grec, une suzeraineté à laquelle aucun de ses prédécesseurs n'avait prétendu. A ce titre il donna à Robert Guiscard l'investiture du duché de Pouille, qu'il avait en partie conquis, ainsi que celle du duché de Calabre et de la Sicile, qu'il pouvait conquérir encore; et Léon IX, prisonnier, ordonna que les Normands tiendraient ces provinces en fief du saint-siége (1).

(1) *Hermanni Contracti Chron.* p. 21. — *Gaufredi Malaterræ*, Lib. I, cap. 14, p. 553. *in Muratori, Script. rer. ital.* T. IV.

Léon IX ne survécut pas long-temps à l'humiliation que les Normands lui avaient fait éprouver; il mourut à Rome le 19 avril 1054; et une chronique écrite par un contemporain, qui lui-même fut pape avant la fin du siècle, nous apprend que « les Romains envoyèrent Hildebrand, alors » sous-diacre de l'Église romaine, à Henri III, pour qu'il » amenât lui-même de ces régions lointaines un pape que » l'empereur choisirait au nom du clergé et du peuple ro- » main; car on n'avait trouvé à Rome personne de propre à » un si haut office (1). » Il est curieux de voir Hildebrand, cet arrogant champion de la liberté de l'Église, remplir une mission qui semblait la détruire. Au reste, il y apporta son caractère inflexible, et ayant fait choix de l'évêque d'Aichstedt, il força en quelque sorte l'empereur de le lui accorder pour pape. Ce nouveau pontife allemand prit le nom de Victor II, et fut ordonné à Rome le 13 avril 1055 (2).

Bientôt après ce nouveau pontife fut rappelé par l'empereur en Germanie, pour concerter avec lui la suite des mesures à prendre sur la réforme de l'Église. Il était à Gotzlar lorsque Henri III, âgé seulement de trente-neuf ans, mourut à Bothfeld, sur les confins de la Thuringe et de la Saxe, le 7 octobre 1056. Ce monarque, en expirant, recommanda à Victor II son fils Henri IV, âgé seulement de cinq ans, qu'il laissait sous la tutelle de l'impératrice Agnès. La mort inattendue de l'empereur changea tout à coup la nature de l'attaque qu'il avait dirigée contre la simonie. La pureté de ses mœurs, son zèle pour la religion, sa justesse d'esprit, sa force de caractère, son activité et son courage, l'avaient toujours maintenu à la tête du clergé : son éloquence, formée par des études libérales, avait obtenu une grande influence sur les conciles et les diètes. En soustrayant les prélats au joug des seigneurs, il n'avait fait que les attacher plus fortement à l'empire, et tout en rendant son clergé plus moral et plus respecté, il croyait l'avoir rendu aussi plus

(1) *Chron. Montis Cassinensis,* Lib. II, cap. 89, p. 403, T. IV. *Rer. ital.*
(2) *Baronii Ann. eccles.* 1054, p. 223.

obéissant. Dès qu'il fut mort, cette force du clergé, qu'il avait recréée, se tourna contre ses successeurs, et Henri IV n'eut que trop lieu d'apprendre que les évêques étaient d'autant plus redoutables pour lui, que leur élection était plus canonique, et leur vie plus exemplaire (1).

Victor II mourut le 28 juin 1057 : son frère, Étienne IX, qui lui succéda, toujours d'après la désignation de la cour impériale, mourut le 29 mars suivant. Les comtes de Tusculum essayèrent alors, de nouveau, de s'emparer de l'élection des papes; mais leur protégé Benoît X fut déposé, et le Bourguignon Gérard, évêque de Florence, le remplaça sur le trône, pendant les années 1059 et 1060, sous le nom de Nicolas II. Cette succession de papes éphémères avait à peine retardé les progrès du pouvoir pontifical : chaque élection donnait à l'Église un chef plus austère, et l'ambition du pontife, comme la soumission du peuple, se proportionnait toujours à ses vertus monacales. Nicolas II acheva de soustraire l'élection des papes à l'influence de la cour impériale, en fondant dans l'Église le collége électoral, auquel il confia pour l'avenir le droit de lui donner un chef. Par sa constitution du mois d'avril 1059, approuvée dans un concile romain, il ordonna qu'à la mort d'un pape les cardinaux évêques se rassembleraient pour traiter ensemble de l'élection; qu'ils seraient secondés par les cardinaux clercs, et que leur choix serait sanctionné par le consentement du reste du clergé et du peuple (2). Par ce décret, l'aristocratie nouvelle de l'Église fut constituée; son esprit de corps, sa prudence, sa constance, secondèrent désormais l'énergie du prêtre-roi, ou suppléèrent à ses infirmités. La monarchie constitutionnelle du clergé reçut une organisation forte et habile, à laquelle elle dut en grande partie ses avantages dans la lutte contre le pouvoir séculier.

En même temps que Nicolas II réforma le conseil suprême de l'Église, il réforma aussi sa milice, en proscrivant absolu-

(1) *Lamberti Schafnaburg, ann.* 1056, p. 61. — *Mascovius Comment.* Lib. V, cap. 59, 60, p. 337.

(2) *Baronii Annal. eccles.* 1059, p. 260.

ment les mariages des prêtres. On peut trouver des exemples de ces mariages dans chaque siècle de l'Église ; cependant leur pratique avait toujours paru contraire à l'esprit du clergé et à l'obéissance régulière de ses membres. Dans le dixième et la première moitié du onzième siècle, les mariages s'étaient multipliés parmi les prêtres et les évêques en raison même de la diminution de leur esprit de corps. Il y avait des diocèses, soit en France, soit en Italie, où l'on ne trouvait pas un prêtre qui n'eût une femme ou une concubine. Les uns prétendaient ne rien faire en cela de contraire aux lois générales de l'Église ; d'autres affirmaient que leur province était expressément dispensée de la règle de discipline qui imposait aux autres le célibat. Nicolas II déclara cette prétention hérétique ; il dénonça le clergé marié comme une secte nouvelle, à laquelle on donna, peut-être par antiphrase, le nom de *nicolaïte*. Les deux saints qui dirigeaient alors l'Église, Hildebrand et Pierre Damiani, attaquèrent avec une grande vigueur ces hérétiques nicolaïtes : le livre de saint Pierre Damiani, intitulé *Gomorrhæus*, les combattit avec une naïveté de langage qui nous paraîtrait aujourd'hui peu d'accord avec la sainteté (1). Enfin, une constitution de Nicolas II condamna les prêtres concubinaires : leur résistance fut vive, elle fut longue ; mais quand ils se soumirent, l'armée de l'Église en devint bien plus disciplinée et plus redoutable.

Le monarque français avait été le témoin passif de tous ces grands changements ; il avait vu l'influence de l'empire s'affermir dans l'intérieur des Gaules, en Lorraine et en Flandre ; le duché de Normandie assurer son indépendance, et prendre une attitude menaçante ; les hérésies pulluler, puis être réprimées par des supplices ; l'Église enfin s'organiser en dehors de l'État, et s'armer contre l'autorité temporelle. Quoiqu'il n'eût pas été constamment inactif, il n'avait rien aidé et rien empêché. Son domaine, dans les dernières années, avait

(1) Voici le commencement de la dédicace au pape Nicolas : *Nuper habens cum non nullis episcopis, ex vestræ majestatis auctoritate, colloquium, sanctis eorum femoribus volui seras apponere, tentavi genitalibus sacerdotum, ut ita loquar, continentiæ fibulas adhibere. Apud Baronium Annal.* 1059, p. 263.

reçu une accession importante ; mais il la devait au système féodal, alors universellement établi, et non à sa politique ou à sa bravoure. Le comte Rainard de Sens, le même qu'on avait dérisoirement nommé le roi des Juifs, mourut en 1055, sans laisser d'héritiers naturels, après avoir gouverné ce comté depuis l'an 1002, qu'il avait succédé à Fromond son père. Son fief fit échute à la couronne, sans qu'aucun des grands vassaux de Henri essayât de lui disputer cette acquisition (1).

Pendant l'été de 1060, Henri était indisposé. Un jour, son médecin, maître Jean, qu'on disait fort habile, lui donna un remède, durant l'opération duquel il lui recommanda instamment de ne pas boire. Mais Henri, tourmenté de la soif, méprisa son ordonnance. Pendant l'absence de maître Jean, il se fit servir à boire par son valet de chambre ; il empira aussitôt d'une manière effrayante, et le même jour, 4 août 1060, il mourut après avoir reçu l'eucharistie. Les écrivains contemporains ne refusent guère un tribut d'éloges à un monarque, au moment où il quitte la scène de ce monde, lors même qu'ils n'ont eu auparavant aucune occasion de dire du bien de lui. « Ce roi, dit Guillaume de Jumiéges, fut très militaire, d'une grande valeur et d'une » grande piété. » D'autres chroniqueurs lui ont rendu à peu près le même témoignage. Il est cependant impossible de donner un grand poids à cette déclaration générale, quand on l'oppose à l'évidence de leurs propres chroniques, qui, tout en conservant la mémoire de tant de petits événements, ne trouvent jamais l'occasion de faire paraître Henri Ier à son avantage (2).

(1) *Chronicon Sancti-Petri vivi Senon.* p. 197. — *Chron. Senonens. Sanctæ-Columbæ,* p. 293.

(2) *Willelmi Gemeticens. Hist.* Lib. VII, cap. 28, p. 48 ; *apud* Duchesne, p. 283. — *Orderici Vitalis,* Lib. III, p. 229. — *Willelmi Malmesbur.* Lib. II, p. 175. — *Chron. Alberici Trium Fontium,* p. 357.

CHAPITRE VII.

Minorité de Philippe Ier. — Conquête de l'Angleterre.
1060-1067.

Lorsque Henri Ier mourut, la famille capétienne était déjà, depuis soixante-quatorze ans, en possession d'un trône qu'elle avait occupé pendant trois générations successives. La race carlovingienne subsistait toujours en Allemagne dans la postérité de Louis, fils de Charles de Lorraine : mais elle était devenue étrangère à la France, où on l'avait complétement oubliée. Si le souvenir des règnes des derniers Carlovingiens se conservait chez quelques Français, il n'était certainement pas fait pour exciter des regrets. Pendant cent cinquante ans, cette maison n'avait montré que faiblesse, nonchalance et incapacité. Il est vrai que la maison capétienne, qui lui avait succédé, n'avait à cet égard aucun avantage sur celle dont elle occupait la place. Jamais usurpation n'avait peut-être été justifiée par moins de talents et moins de vertus. Il n'était pas resté dans la nation un seul souvenir glorieux de Hugues, de Robert ou de Henri : les autres membres de la famille étaient peu faits pour concilier la considération ou l'amour. Eudes, frère de Henri, celui qui avait été écarté du trône comme incapable de régner, n'était pourtant pas réduit à un état d'imbécillité complète, mais il ne connaissait d'autre plaisir que la crapule et l'ivrognerie; et comme il n'avait ni rang dans l'État, ni apanage, il pourvoyait à ses vices en pillant à main armée ou les paysans de la couronne, ou les monastères. Les moines de Fleury prétendent qu'il périt, en punition des rapines qu'il avait exercées sur les biens de leur couvent, mais ils ne disent point en quelle année (1).

(1) *Miracula Sancti-Benedicti abbatis*, p. 483.

Robert, duc de Bourgogne, le troisième frère, vivait dans son duché complétement ignoré, et ne laissant pas une trace de son existence. Adèle, leur sœur, femme de Baudoin V, comte de Flandre, ne mourut qu'en 1079 ; mais elle n'avait attiré l'attention sur elle qu'en faisant révolter son mari contre son beau-père. La veuve du roi, Anne de Russie, dépourvue de tout appui dans le royaume, n'en connaissant qu'à peine ou la langue ou les mœurs, s'y croyait dans une terre d'exil, et regrettait sa patrie. Deux enfants, l'un âgé de sept ans, l'autre de moins de cinq, restaient seuls de la race royale; et c'est dans cet état que la maison capétienne devait courir les chances d'une minorité.

Dans le système des monarchies absolues et héréditaires, où le repos et la transmission régulière du pouvoir ont été préférés à toutes les garanties, les minorités sont en même temps, et un inconvénient inévitable, et une anomalie qui s'écarte entièrement des bases mêmes du gouvernement. Il y a peu de gens qui méprisent assez l'espèce humaine pour donner la préférence à la royauté, en raison des seuls avantages de ceux qui règnent. Tous ceux qui se donnent la peine de raisonner, expliquent leur affection pour cette forme de gouvernement, d'après les avantages qu'elle leur paraît garantir à ceux qui sont gouvernés. Ils disent qu'en assurant à une famille la perpétuité de la souveraineté, on identifie son intérêt avec celui de l'État, on la rend gardienne de l'avenir, qu'un gouvernement éphémère sacrifierait volontiers au présent; on fait en sorte, enfin, qu'elle ne puisse faire le mal qu'autant qu'elle se trompe, car son plus grand bien et son bien le plus durable serait celui de ses sujets. Ils disent que les délibérations des corps nuisent au secret et à la rapidité de l'action ; qu'un État qui a plusieurs maîtres doit suffire aux passions et à la rapacité de plusieurs tyrans; que le sujet d'un roi, ne rencontrant presque jamais l'être unique qui a tout pouvoir sur lui, est peu exposé à exciter sa haine ou son courroux; mais que le sujet d'un conseil peut à toute heure se trouver, sans s'en douter, à côté d'un de ses oppresseurs, provoquer son ressentiment, ou allumer sa jalousie; que dans

les affaires publiques comme dans les affaires privées, une mauvaise décision vaut mieux que l'irrésolution; qu'il faut donc se donner, avant tout, la volonté qui décidera; et que si l'on organise au contraire un équilibre et des résistances, on prépare la discorde, à laquelle l'État succombera; que lorsque plusieurs pouvoirs sont constitués, le sujet ne sait plus à qui il doit obéir, et qu'un mois d'anarchie est plus redoutable que des années de mauvais gouvernement.

Il y a un fond de vérité dans tous ces raisonnements; la suprême puissance d'un seul est une idée simple qui peut être comprise par les peuples les plus grossiers; l'organisation d'un gouvernement libre demande des têtes plus fortes pour le concevoir, des cœurs plus nobles pour l'exécuter. Les Orientaux, pour qui le pouvoir a toujours été tyrannique, qui ont toujours vu le sultan comme un être malfaisant, mais moins redoutable encore qu'une populace forcenée, ont eu quelque raison de vouloir le moins possible de ces chefs qui ne leur ont fait jamais que du mal, et de trembler à l'idée qu'on veut multiplier chez eux les personnages qui ont droit d'abattre des têtes par pur caprice. Ce n'est pas toutefois que les partisans les plus inébranlables de la monarchie absolue hésitent à convenir que les familles régnantes n'ont point reçu de la Divinité une supériorité ou de prudence, ou de vertus sur leurs sujets; que chaque chef, à son tour, pourra être livré aux passions, aux erreurs et aux vices; et lorsqu'on les presse, ils conviennent même que le pouvoir souverain a quelque chose de corrupteur dans sa nature, que le monarque est exposé à de plus fortes tentations qu'aucun de ses sujets, et est retenu contre elles par de moindres barrières; enfin que l'éducation des princes est nécessairement mauvaise, et que ceux qui les entourent ont eu presque toujours intérêt à les corrompre plutôt qu'à les rendre vertueux. C'est en dépit de tous ces inconvénients qu'ils soutiennent que, pour l'avantage du peuple, il convient que tant que le prince vit, il n'y ait jamais de doute ou d'hésitation sur l'obéissance qui lui est due; qu'à l'instant de sa mort il n'y en ait pas davantage sur la personne qui recueillera son pouvoir; qu'il soit toujours

interdit d'examiner celui qui en serait plus digne, pour ne voir que celui qu'une loi invariable y a appelé.

Malheureusement une loi de la nature vient souvent contrarier cette loi fondamentale de la royauté. On a bien pu, par une convention primitive et irrévocable, fixer l'ordre légitime de la succession de mâle en mâle, selon la primogéniture et le droit de représentation; on a pu, jusqu'à un certain point, exclure la chance des successions contestées, et c'est bien plus au manque de bonne foi des souverains qu'à la confusion des titres, qu'on doit attribuer ces guerres de succession si longues et si acharnées qui ont ensanglanté l'Europe. Mais aucune loi ne saurait empêcher que l'héritier légitime du trône ne soit imbécille, comme Eudes, frère de Henri, ou qu'il ne soit mineur, comme Philippe son fils.

Les nations peuvent se résigner à ce que la volonté à laquelle elles s'engagent d'obéir ne soit ni la plus éclairée, ni la plus convenable à leurs intérêts; mais quand un mineur est sur le trône, il n'a point de volonté : il n'y a plus identité entre l'intérêt durable du maître et celui de l'État, parce que celui qui se charge de vouloir pour le mineur n'exerce le pouvoir que de passage, et prévoit déjà le temps où il sera sujet, peut-être ennemi de celui au nom duquel il commande; il n'y a plus certitude d'obéissance, parce que l'ordre héréditaire ne saurait fixer suffisamment la tutelle, et résoudre tous les doutes sur celui à qui elle appartient; il n'y a plus foi implicite dans le commandement, parce que la loyauté des sujets se partage entre le tuteur et le pupille, et qu'on ne doit obéir au premier que jusqu'au moment où celui-ci serait soupçonné de conjurer contre les droits du second. De cette défiance même résulte la nécessité de limiter dans le tuteur la volonté toute puissante du monarque, d'élever des barrières contre lui, de lui donner des conseils, de le soumettre à une surveillance. La monarchie absolue change de nature dans une minorité; elle devient constitutionnelle, ou plutôt encore elle se transforme en république; car le pouvoir s'y trouve confié à un chef élu pour un temps limité, avec la concur-

rence des conseils de tutelle, ou d'autres corps constitués, et sous la surveillance du peuple.

Cependant cette république temporaire, créée dans les monarchies, durant les minorités, est la plus mauvaise des républiques. L'esprit n'y est point préparé, les mœurs n'y sont point conformes, l'amour de la patrie n'y a point été excité; la liberté, qu'on y a toujours considérée en ennemie, n'y a point de garantie; les dépositaires du pouvoir n'y sont ni les représentants héréditaires de la nation, ni ceux qu'elle a volontairement choisis pour être ses organes. Quelquefois c'est une femme, une reine-mère, qui, si elle avait appartenu à la nation et à la famille de ses rois, aurait été exclue par son sexe de toute part au gouvernement, et qui justement comme étrangère, comme fille de rois rivaux ou ennemis, comme ignorante des lois et des mœurs, insensible à l'orgueil national et au nom de patrie, souvent nourrie de préjugés hostiles, est appelée à gouverner ceux qui n'ont avec elle aucune affinité. Quelquefois c'est un prince du sang, qui, ne perdant point de vue l'avenir qui l'attend, sacrifie et la royauté et la nation à sa grandeur particulière, ou à l'aristocratie étroite que ses pareils forment dans l'État. Quelquefois ce sont des courtisans que l'intrigue a élevés, et que leurs vices et leur bassesse ont rapprochés du pouvoir. Jamais la vertu ou la gloire n'ont eu leur part républicaine dans la formation de la régence; jamais l'opinion publique n'a exercé sur elle une utile surveillance; jamais enfin l'honneur n'a été éveillé par le sentiment de la durée; chacun s'efforce de tirer parti, pour son seul avantage présent, d'un gouvernement qui va finir.

Quoique la monarchie française eût déjà six siècles de durée au moment de la mort de Henri Ier, ses lois fondamentales pouvaient à peine être regardées comme fixées; la mémoire des temps passés était confuse et incertaine; les Français ne ressemblaient plus aux Francs teutoniques, et la révolution qui avait mis les Capétiens sur le trône avait achevé de changer les habitudes nationales : aussi c'était moins dans les exemples des règnes précédents que dans le système féodal

qu'on cherchait les principes du droit public. L'hérédité du pouvoir était devenue tellement l'essence de ce système, que celle de la couronne s'en trouvait raffermie. Quoique les Carlovingiens pussent être considérés comme des rois électifs, et que Hugues Capet dût à une élection la substitution de sa famille à la leur, personne ne songea à contester la succession de son arrière-petit-fils, personne ne demanda si un enfant de huit ans était le roi qui convenait le mieux aux Français : le révoquer en doute aurait été, pour chacun des vassaux de la couronne, soumettre son propre droit ou celui de ses enfants aux mêmes contestations. Mais le système féodal, en consacrant l'hérédité, avait aussi pourvu au cas des minorités, qui en est la conséquence nécessaire. Il l'avait fait, non dans l'intérêt des sujets, que ce système ne considérait jamais, non dans celui du feudataire, qui était subordonné à l'ensemble, mais dans celui de la conservation des droits du seigneur du fief, et de la défense nationale. La garde noble du fief, et la tutelle du feudataire, appartenaient de droit et invariablement au seigneur, qui, aussi long-temps qu'elle durait, jouissait de tous les revenus et disposait de toute la puissance du fief, sans rendre et sans devoir de compte à son pupille.

Cette règle n'était pas applicable à la couronne de France ; le jeune roi, ne reconnaissant point de supérieur, n'avait point de tuteur légitime dans l'ordre féodal. Toutefois l'analogie était inquiétante : il était établi par la pratique universelle que le tuteur administrait pour son compte les biens de son pupille; qu'au lieu de protéger l'orphelin, il était autorisé à le dépouiller : il n'était pas facile de mettre à l'abri ou le roi, ou le peuple, d'une telle spoliation. Il ne paraît point que l'on eût encore songé à abréger par les lois la durée de la minorité, et à déclarer que les rois de France seraient majeurs à quatorze ans commencés, comme s'il dépendait d'une ordonnance de leur donner à cet âge ou de la raison ou une volonté. Henri, avant de mourir, se crut autorisé à disposer par testament de la tutelle de son fils, et sa dernière volonté fut respectée. Il n'appela point sa femme, Anne

de Russie, à être ou tutrice ou régente, quoiqu'elle fût à la fleur de l'âge, qu'on lui eût fait une réputation de sainteté qui devait inspirer de la confiance, et que l'immense distance où elle était de son pays la mît à l'abri de toute influence anti-française ; il passa également sous silence ses deux frères : l'aîné, Eudes, était peut-être déjà mort. D'ailleurs, si son imbécillité l'avait écarté du trône comme incapable d'être roi, elle ne devait pas moins l'écarter de la régence. Le second, Robert, continua à gouverner la Bourgogne jusqu'à l'année 1075, et l'on ne dit pas qu'il ait essayé d'exercer la plus légère autorité sur les conseils de son neveu.

Au lieu de ses parents plus proches, Henri désigna comme tuteur de ses fils, son beau-frère Baudoin V, de Lille, ou le Débonnaire, comte de Flandre, avec l'intension manifeste de faire passer la couronne aux enfants que Baudoin avait eus d'Adèle, sa sœur, si les siens venaient à périr en bas âge. Le droit royal n'était encore rien moins que fixé en France, et l'exclusion perpétuelle des femmes ne s'était point encore identifiée avec tous les usages et les opinions de la monarchie. « Il recommanda, dit Orderic Vitalis, l'enfant et le » royaume à Baudoin de Flandre, pour les protéger. Et cette » tutelle convenait bien à un tel chef; car il avait pour femme » Adèle, fille de Robert, roi des Français (1). » Un auteur plus moderne dit plus expressément : « Baudoin fut constitué » bail, tuteur, et mainbourg, de la personne et biens de Phi- » lippe; et en la susdite qualité, les princes et barons de » France firent hommage audit Baudoin, consentant et pro- » mettant que si ledit Philippe mourait sans hoirs de son » corps, ils tiendraient ledit Baudoin pour roi de France, » sans aucune ultérieure solennité (2). » Un tel serment, qui n'a été mentionné que par un auteur du seizième siècle, est plus que suspect; mais Baudoin semblait appelé à la tutelle

(1) *Orderici Vitalis Hist. eccles.*, Lib. III, p. 480. *In* Duchesne, *Script. normann., et Script. fr.*, T. XI, p. 229. — *Willelmi Gemeticensis*, p. 48. *Chron. Hugonis Floriacens.*, p. 159. — *Chronic. Alberici mon. Trium Fontium*, p. 357. — *Chron. Centulense Sancti-Richarii*, p. 132. — *Chron. Sancti-Petri vivi Senonnens.*, p. 197.

(2) Oudegherst, *Chron. et Annal. de Flandres*, ch. 41, fol. 80.

pour le mettre à portée de saisir lui-même ce que l'historien de Flandre suppose qui lui fut promis; car dans les habitudes du siècle, le tuteur entrait en jouissance du fief, comme si la propriété lui en appartenait.

Si le système féodal n'avait point pourvu à la tutelle du royaume, il empêcha du moins que la manière dont elle était exercée ne changeât la constitution de l'État. Tous les pouvoirs étaient héréditaires, autour et au-dessous du roi enfant. Il n'y avait pas une ville, un village, ou un château qui n'eût son comte, son baron, son châtelain, lequel suffisait pleinement au gouvernement, sans avoir jamais recours à l'autorité royale; la machine politique n'était point arrêtée par l'incapacité du roi; son tuteur soignait ses biens, mais avait peu besoin de songer à ses prérogatives, et moins encore à ses devoirs. Philippe, dont le nom grec indiquait l'alliance de la maison de France, par sa mère, avec la maison de l'empereur Basile, lequel se prétendait issu de Philippe de Macédoine, passa les sept années de son enfance, du 4 août 1060, époque de la mort de son père, au 1er septembre 1067, époque de la mort de son tuteur, à Paris, ou dans les châteaux royaux. Il y vécut en paix, sans que son histoire eût rien de plus remarquable que celle d'aucun autre enfant de son âge, et sans que lui-même, ou son tuteur, ou personne en son nom, exerçât aucune influence sur les événements dont la France fut le théâtre à cette époque. Baudoin venait de temps en temps le voir, et c'est alors qu'il signait les diplômes qui nous restent de lui. Il ne prit point une part plus active au gouvernement; s'il l'avait fait, nous en trouverions les traces, tandis qu'il ne nous reste sur son administration, que cet éloge vague d'une chronique, qui ne refuse jamais une louange à chaque prince à son tour : « Comme ce Philippe n'était encore qu'un enfant, » il avait reçu des mains de son père, pour tuteur et pour » nourricier, Baudoin, comte de Flandre, homme probe et » attaché à la justice. Celui-ci le protégea avec bénignité jus» qu'à l'âge de l'intelligence (1060-1067); il administra le » royaume avec vigueur, il corrigea les rebelles et les esprits » inquiets avec la verge du pouvoir, et enfin il rendit au

» prince adolescent son royaume tout entier. Peu de temps » après il mourut, laissant un fils de même nom que lui, qui » mourut à son tour au bout de peu d'années (1). »

A peine se présente-t-il, durant ces sept années de minorité, deux occasions où il soit question de Philippe dans les historiens français : la première est en 1062. Anne, mère du jeune roi, n'ayant point été appelée à la régence, et se trouvant dans un royaume aussi éloigné de sa patrie, dépourvue de tout appui et de toute alliance, prêta l'oreille aux propositions de Raoul, comte de Crespy et de Valois, qui, pour pouvoir l'épouser, répudia une première femme. Ce mariage affligea le jeune Philippe, qu'il séparait de sa mère; mais il fut plutôt agréable à son tuteur Baudoin, de Lille, qui voyait ainsi écarter une personne dont il pouvait craindre la rivalité. Toutefois il semble que d'autres seigneurs français en conçurent de la jalousie; on chercha et on trouva un lien de parenté entre le comte de Crespy et le roi Henri, premier mari d'Anne, d'où l'on passa à considérer ces noces comme incestueuses. L'archevêque de Reims, en écrivant au pape, en parlait comme si elles devaient exciter des troubles dans le royaume. Il semble que le comte de Crespy fut excommunié; il mourut en 1066, et Anne se retira alors en Russie. Les guerres civiles entre ses quatre frères, ou d'autres causes qui nous sont inconnues, la ramenèrent ensuite en France, où elle finit ses jours. On trouve son nom au bas de diverses chartes données par son fils, et on croit avoir découvert son tombeau à la Ferté-Allais (2).

De nouveau, il est question de Philippe à l'occasion d'une première signature de ce prince apposée à une charte en 1065. Baudoin, comte de Flandre, et son fils, Baudoin de Mons, avaient accordé de grands biens au couvent de Hasnon, dans le diocèse d'Arras; ils demandèrent au jeune prince, alors âgé de douze ans, de confirmer leur donation dans une cour plé-

(1) *Fragm. Franciæ His.*, T. XI, p. 161.—*Miracula Sancti-Bened. abbat.*, p. 486.

(2) *Gervasii Remor. episcop. Epist.* p. 499. — *Chr. Sancti-Petri rivi Senonnensis*, p. 197. — Journal des Savants, de juin 1682, p. 195.

nière, qu'il tenait à Corbie, et qu'on a représentée, sans motifs suffisants, comme une assemblée d'états généraux. Un archevêque, trois évêques, quatre officiers de la maison du roi, et un assez grand nombre de comtes et de chevaliers signèrent le diplôme avec Philippe; c'était tout ensemble un honneur que leur conférait le monarque, et une garantie de plus qu'il donnait au couvent de Hasnon. Mais aucun des grands vassaux, à la réserve de Baudoin, ne se trouve parmi les signataires : l'assemblée, par conséquent, était sans pouvoir législatif, sans autorité reconnue dans le royaume; elle ne ressemblait point aux diètes de Germanie, aux Wittenagemotes d'Angleterre, qui s'assemblaient fréquemment à la même époque, et qui délibéraient sur les intérêts généraux de la monarchie. L'affaiblissement du pouvoir royal avait amené en France l'abandon des assemblées nationales. Comme le roi n'était plus en état d'exécuter rien au nom de la nation, les grands et les soldats avaient cessé de s'assembler pour rien ordonner (1).

La France royale n'était pas seule, durant cette période, soumise à une minorité; la France impériale, ou les trois royaumes de Lorraine, de Bourgogne et de Provence, réunis à la couronne de Germanie, étaient également régis par un prince enfant. Henri IV, né le 11 novembre 1050, était de près de trois ans plus âgé que Philippe; sa mère Agnès, fille de Guillaume, duc d'Aquitaine, avait été chargée de sa tutelle, et elle la partageait avec Henri, évêque d'Augsbourg, auquel elle accordait une grande confiance. Mais comme le pouvoir impérial était alors bien plus étendu que celui du roi de France, les fonctions de tutrice excitaient dans cette cour bien plus de jalousie, et donnèrent lieu à bien plus d'intrigues et de révolutions. Agnès prétendait, entre autres prérogatives, exercer toujours le droit dont son mari avait été en jouissance, de régler la nomination des papes. Nicolas II étant mort à Florence le 22 juillet 1061, une légation fut envoyée de Rome à la cour impériale, pour demander la nomination

(1) *Appendix ad Historiam Hasnonens. Monasterii*, T. XI, p. 111.

ou l'indication de son successeur. Cependant le parti de l'indépendance de l'Église avait fait déjà de grands progrès, et parmi les prélats et parmi le peuple ; aussi, tandis que le député qui se rendait en Germanie avait reçu du clergé romain l'ordre de saisir la première occasion pour secouer un joug que tous détestaient, d'autres membres de ce même clergé avaient proposé de procéder immédiatement à une nouvelle élection. L'impératrice Agnès négligea pendant sept jours de donner audience au cardinal Étienne, qui lui avait été envoyé. Ce prélat, perdant patience, repartit pour l'Italie. Hildebrand, cardinal-archidiacre, partagea son ressentiment, et le communiqua aux cardinaux présents à Rome, qui réunirent leurs suffrages en faveur d'Anselme de Badaggio, évêque de Lucques, et qui, sans attendre le consentement de la cour de Germanie, le couronnèrent sous le nom d'Alexandre II. Dès que l'impératrice Agnès en reçut la nouvelle, loin de vouloir le reconnaître, elle élut, et fit consacrer par les prélats de sa cour, sous le nom d'Honorius II, Cadalous, évêque de Parme, de la maison Pallavicini. Ainsi commença le schisme, et cette lutte acharnée de Henri IV avec la cour de Rome, qui se renouvela à plusieurs reprises, et qui dura autant que sa vie ; il s'y trouva engagé avant d'être parvenu à l'âge de raison. Les Églises des royaumes d'Arles, de Bourgogne et de Lorraine se partagèrent entre les deux pontifes; et les prédications des orthodoxes contre les schismatiques, contribuèrent à redoubler la ferveur religieuse, que tout excitait dans le onzième siècle (1).

Agnès, qui avait commencé le schisme, ne garda pas long-temps la direction du parti impérial. Les prélats et les grands d'Allemagne conçurent de la jalousie de l'évêque d'Augsbourg, qu'elle consultait uniquement. Les uns prétendirent que la familiarité de l'impératrice et de l'évêque était la suite d'une galanterie, honteuse pour tous les deux; d'autres accusaient seulement Agnès d'ineptie, et la déclaraient incapable de bien élever son fils. Ils résolurent, dans l'été

(1) *Cardinalis Aragonii vita Alexandri II papæ, Scr. ital.* T. III, p. 302. — *Leo Ostiensis*, Lib. III, cap. 21, *Scr. ital.* T. IV, p. 431. — *Baronii Annal.* 1061, p. 279.

de 1062, de le lui enlever, et ils profitèrent pour cela d'un grand repas offert à la mère et au fils, à Kaiserwerth, sur le Rhin. Comme l'archevêque Hanno de Cologne se promenait dans le jardin au bord de la rivière, avec le jeune roi, âgé de douze ans, ils remarquèrent un joli bateau neuf qui s'approchait du rivage, et qui attira la curiosité de Henri. Hanno lui proposa d'y monter avec lui, pour le mieux examiner; mais ils n'y furent pas plus tôt entrés que les bateliers, à force de rames, se dirigèrent vers l'autre rive. Henri, ne pouvant les arrêter, se jeta à l'eau pour regagner le rivage à la nage; il allait se noyer, lorsque le comte de Brunswick, qui s'était élancé après lui dans le Rhin, le retira et le ramena au bateau. Les conjurés entourèrent ensuite le jeune prince; ils cherchèrent à le calmer par leurs caresses, et à noircir sa mère dans son esprit. Ils l'emmenèrent à Cologne, et ils convinrent que l'évêque dans le diocèse duquel il résiderait, serait pendant ce temps-là chef de ses conseils et directeur de la république. Cette singulière régence ecclésiastique abandonna le parti de l'anti-pape Cadalous, mais sans pouvoir ainsi faire cesser le schisme, qui servait de protection aux prêtres mariés. Agnès, ne voyant aucune espérance de recouvrer la garde de son fils, s'éloigna de la Germanie et de l'évêque d'Augsbourg, pour détruire du moins les bruits injurieux qu'on avait semés contre elle. Elle se retira d'abord en France, chez son frère Guillaume VI, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine; ensuite elle passa à Rome, où elle finit ses jours dans la pénitence (1).

Le schisme entre Alexandre II et Honorius II ou Cadalous, ne fut terminé que par le concile de Mantoue, en 1067 (2). Mais, malgré cette discorde dans l'Église, le zèle religieux s'enflammait tous les jours davantage; il se communiquait à toute la population. et, s'unissant à la chevalerie, il prenait

(1) *Lamberti Schafnaburgens., ad ann.* 1062; *apud Pistorium Histor. Germ.* T. II.

(2) *Baronii Annal. eccles. ann.* 1064, p. 355. — *Pagi critica,* p. 225. Ce dernier rectifie la date du Concile.

ce caractère belliqueux qui devait bientôt se manifester par les croisades. Déjà l'on commençait à prêcher qu'aucune offrande n'était plus agréable à la Divinité que le sang des infidèles. Les Musulmans occupaient l'Espagne et les îles de la Méditerranée; mais ils avaient perdu, dans ces contrées, ce caractère belliqueux qui leur avait valu de si brillantes conquêtes. Cultivant avec passion les arts, les sciences, la musique, la poésie; s'adonnant au commerce, enrichissant les villes de l'Espagne par de nombreuses manufactures, et les campagnes par des travaux intelligents pour l'irrigation, et par les soins d'une agriculture savante; ils n'avaient négligé que l'art de défendre l'opulence qu'ils avaient acquise. L'empire des califes ommiades avait fini en 1038; aucun lien ne réunissait, pour une résistance commune, les Espagnols qui professaient l'islamisme; chaque ville avait son cheik, auquel les Latins donnaient le nom de rois, et tous ces faibles princes étaient jaloux les uns des autres. Leurs marchands parcouraient les provinces de la langue provençale : ils approvisionnaient les châteaux des riches étoffes de Valence, des armes de Damas et des épices de l'Inde. Souvent, il est vrai, la bourse des chevaliers ne répondait pas à leurs désirs, et ils étaient obligés de laisser le marchand remporter les richesses qu'ils avaient convoitées. Dans cette disposition, ils accueillirent avec enthousiasme les prédications de leurs prêtres, qui leur annoncèrent que c'était servir Dieu que de prendre sans payer ces mêmes biens aux lieux où ils étaient produits, en égorgeant leurs propriétaires. Gui Geoffroi, qui, en devenant duc d'Aquitaine et comte de Poitou, s'était fait appeler Guillaume VI, invita tous les gentilshommes et les aventuriers des provinces du Midi à joindre leurs armes aux siennes, et à courir sus aux Maures d'Espagne, pour l'amour de Dieu. Il rassembla ainsi, en 1062 ou 1063, une armée avec laquelle il passa les Pyrénées; il attaqua la ville de Balbastro, sur les frontières de l'Aragon et de la Catalogne; il la prit, la pilla, et en massacra tous les habitants; lorsqu'il essaya ensuite de pousser plus loin ses conquêtes, il fut arrêté par le manque de vivres, dans un pays pauvre et montueux;

6.

et après avoir perdu la plus grande partie de ses soldats, il abandonna Balbastro, et rentra en France (1).

Cette expédition fut suivie de fort près par une autre, qui avait plus encore le caractère des croisades. Au commencement de l'année 1064, on publia dans tout l'Occident que plusieurs des premiers prélats de Germanie, savoir, l'archevêque de Mayence, les évêques de Bamberg, de Ratisbonne et d'Utrecht, se préparaient à se rendre en pélerinage à la Terre-Sainte, et qu'ils recevraient volontiers dans leur cortége tous les chevaliers qui seraient prêts, au besoin, à verser leur sang pour Jésus-Christ. En effet, de toutes les parties de la France, comme de l'Allemagne, des pélerins commencèrent à se réunir. Trente chevaliers ou prêtres partirent de la cour du duc de Normandie, et l'un d'eux a laissé une relation curieuse de son voyage. Après s'être réunis, ils se trouvèrent en tout sept mille combattants, et leur troupe attirait d'autant plus l'attention, que les grands seigneurs, et même les simples chevaliers, déployèrent dans cette expédition tout le luxe que leur permettait leur fortune. Ils traversèrent sans difficulté la route que les croisés devaient bientôt suivre, par l'Autriche, la Hongrie et toute la vallée du Danube. Ils furent accueillis avec hospitalité à Constantinople par l'empereur Constantin Ducas. Mais déjà dans la Lycie ils commencèrent à éprouver les dangers auxquels les exposaient ces richesses qu'ils avaient imprudemment étalées. Chaque journée les appelait à de nouveaux combats; et lorsque enfin ils entrèrent dans la Palestine, peu s'en fallut qu'ils ne périssent tous par les mains des Bédouins, qui les assiégèrent pendant trois jours dans une forteresse ruinée, où ils étaient privés de toute nourriture. Un émir du voisinage, qui commandait aux Arabes cultivateurs, en guerre avec ceux du désert, s'était engagé à les protéger; il les délivra et les conduisit à Jérusalem. Après avoir accompli leur pélerinage, ils s'embarquè-

(1) *Chron. Sancti-Maxentii ad ann.* 1062, T. XI, p. 220. — *De Gestis Comit. Barcinon. ann.* 1065, p. 290. — *Chr. Alberici Monaci Trium-Fontium, ann.* 1063, p. 358. — *Sigeberti Chronic. ann.* 1063, p. 432. — *Chronic. Turonense, ann.* 1062, T. XII, p. 461. — *Pagi critica, ann.* 1062, p. 220.

rent sur des galères de Gênes; car cette puissante république avait déjà commencé à sillonner la mer de ses vaisseaux, et ils se firent transporter à Brindes en Italie. Mais de sept mille hommes qui étaient partis à cheval, tout brillants d'or, et se confiant dans leur valeur, leur jeunesse et leur santé, à peine deux mille purent revoir leur patrie, à pied, épuisés, défaits et couverts de haillons (1).

Pendant cette même période de la minorité de Philippe Ier, qui ne contient presque aucun événement appartenant à l'histoire générale de la France, et qui, même dans son histoire religieuse ou dans celle de l'Europe, peut tout au plus être signalée par le progrès des opinions, non par aucun grand changement, les entreprises d'un vassal de la couronne de France causèrent en Europe une révolution importante, et dont nous sentons les conséquences jusqu'à ce jour. Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, conquit l'Angleterre; un feudataire de la France devint roi d'une puissante monarchie. Les intérêts des deux nations se mêlèrent; leurs droits se compliquèrent par les rapports incertains de la féodalité. Les guerres entre les deux couronnes ne tardèrent pas à commencer, et des siècles de combats inspirèrent aux deux peuples une animosité, que leur intérêt, celui de la civilisation, celui de la liberté, et la gloire qu'ils pourraient attendre de la réunion de leurs efforts, n'ont point encore suffi pour éteindre.

Guillaume de Normandie était l'un des premiers vassaux de la couronne de France; il n'était pas toutefois le premier. Le comte de Flandre l'emportait incontestablement sur lui en richesses : déjà son pays était couvert de villes populeuses et florissantes, où de nombreuses manufactures faisaient vivre dans l'aisance des milliers d'ouvriers, où le commerce avait développé l'intelligence de la classe industrieuse, et où de

(1) *Lambertus Schafnaburgensis, et Ingulfus Croylandensis abbas, ad ann.* 1064. Cette relation ne se trouve point dans les extraits de ces deux écrivains, au T. XI des historiens de France. Dans ces extraits, il arrive fréquemment que la partie la plus importante et la plus caractéristique est retranchée. — *Baronii Annal. eccles.* 1064, p. 337.

sages lois municipales protégeaient la liberté. Le comte de Poitiers, duc d'Aquitaine, était reconnu pour souverain par une beaucoup plus grande étendue de pays; le comte de Toulouse avait, en même temps, et plus de sujets, et des sujets plus industrieux. Si les Normands auxquels commandait Guillaume l'emportaient sur les habitants des autres provinces, et par leur vaillance, et par leur esprit inquiet et aventureux, ils étaient, d'autre part, les moins disposés de tous à une obéissance rigoureuse; mais Guillaume, inébranlable dans ses projets, et maître de ses passions, savait toujours choisir le moment le plus favorable pour arriver à ses fins; il ne se laissait entraîner ni par la colère ni par la pitié; il abattait successivement et sans bruit tous ceux qui lui résistaient, et il accoutumait les autres à voir dans le régime féodal qu'il maintenait à la rigueur, une règle immuable de discipline.

Le duché de Normandie confinait avec les domaines immédiats de la couronne dans l'Ile-de-France, avec ceux du comte d'Anjou, qui dominait alors sur le Maine, et avec ceux du comte ou duc de Bretagne. Sur aucune de ces frontières, Guillaume n'avait lieu de concevoir de l'inquiétude. La minorité de Philippe, et l'affaiblissement de l'autorité royale, mettaient la Normandie à l'abri de toute attaque du côté de Paris. Geoffroi Martel, comte d'Anjou, était mort en 1060, et ses États étaient disputés entre ses deux neveux, fils du comte de Gatinois. L'un de ceux-ci nous a laissé des mémoires sur son temps, où il raconte en ces termes la mort de son oncle, et sa propre discorde avec son frère. « Après ces choses, » Geoffroi Martel eut une guerre avec Guillaume, comte des » Normands, qui plus tard acquit le royaume des Anglais, » et fut un roi magnifique. Il en eut une avec les Français et » les habitants de Bourges, une avec Guillaume, comte de » Poitiers; une avec Émery, vicomte de Thouars; une avec » Hoel, comte de Nantes, et les autres comtes bretons qui » tenaient la ville de Rennes; une enfin avec Hugues, comte » du Mans, qui avait manqué à la fidélité qu'il lui devait. » C'est à cause de toutes ces guerres et de la magnanimité

» qu'il y montra, qu'il fut à bon droit appelé Martel, comme » celui qui martelait ses ennemis.

» Dans la dernière année de sa vie il me fit chevalier, moi » son neveu, dans la ville d'Angers, le jour de la Pentecôte, » et l'an de l'Incarnation 1060. Il me confia aussi la Sain- » tonge avec la ville de Saintes, à l'occasion de quelque guerre » qu'il avait avec Pierre de Didone : je n'avais alors que dix- » sept ans. Le troisième jour après la fête de saint Martin, » mon oncle Geoffroi s'endormit dans une bonne mort. Dans » la nuit qui précéda le jour de sa fin, déposant tout soin de » la milice et des choses du siècle, il se fit moine dans le cou- » vent de Saint-Nicolas, que son père et lui avaient fondé et » enrichi de leurs biens. Ses fiefs, qu'il avait tenus dans la » sécurité et l'opulence, les défendant contre les nations » étrangères, furent exposés après sa mort à plusieurs tribu- » lations, à cause de la dissension qui éclata entre moi et mon » frère pour leur partage. Ces troubles durèrent huit ans, » durant lesquels nous fîmes habituellement la guerre, mais » en la suspendant quelquefois par des trèves (1). » Ce frère, Geoffroi-le-Barbu, eut en partage la Touraine avec le château de Loudun, tandis que Foulques-le-Réchin, l'auteur des mémoires, obtint l'Anjou avec la Saintonge (2). Mais deux fois vainqueur de son frère, et l'ayant deux fois fait captif, il finit par l'enfermer au château de Chinon, où Geoffroi-le-Barbu mourut, après avoir langui trente années dans les fers (3).

La Bretagne enfin était partagée entre plusieurs seigneurs : Conan II portait le titre de duc; Hoel II, celui de comte de Nantes et de Cornouailles; Geoffroi, celui de comte de Rennes, et Alain celui de comte de Penthièvre; Guillaume-le-Bâtard excitait leurs dissensions dans l'espérance d'en profiter un jour (4).

(1) *Fulconis Comitis Andegav. Historia*, p. 138.

(2) *Chr. Sancti-Maxentii*, p. 220. — *Gesta Consul. Andeg.* p. 270. — *Chron. Turonense*, p. 348.

(3) *Orderici Vitalis*, p. 231.

(4) *Chron. Britannicum*, p. 412. — Hist. de Bretagne des R. P. Bénéd. Liv. III, ch. 80, p. 96.

Ainsi le duc des Normands se trouvait entouré de tous côtés de voisins affaiblis ou distraits par des dissensions civiles : on pouvait prévoir que le premier qu'il attaquerait deviendrait presque infailliblement sa proie ; mais, dévoré d'ambition comme il était, il hésitait lui-même à décider de quel côté il tournerait ses armes. Pour se maintenir sur le trône ducal, il avait soin d'occuper l'activité de ses Normands, qui, tout en reconnaissant ses talents, redoutaient la dureté et la fausseté de son caractère, et qui le croyaient capable de tous les crimes. En 1061, le mécontentement d'une partie des seigneurs de ses États éclata contre lui. Rodolphe de Toësne, Hugues de Grandmesnil, Arnaud d'Eschauffou, et plusieurs autres chevaliers, jaloux du crédit dont Roger de Montgommery et Mabille sa femme, jouissaient auprès du duc, abjurèrent leur fidélité, renoncèrent à leurs fiefs mis sous le séquestre, et lui déclarèrent la guerre. Arnaud, qui lui avait rendu volontairement son château d'Eschauffou, y rentra, lui cinquième, au milieu de la nuit. Il n'aurait pas été assez fort pour se rendre maître de la garnison, qui était de plus de soixante hommes ; mais pendant qu'elle dormait dans une profonde sécurité, il se prit à crier avec ses quatre compagnons d'une manière si effroyable que les soldats, remplis de terreur, se laissèrent dévaler en bas des murs, et s'enfuirent jusqu'au dernier. Arnaud, maître de la place et des richesses qu'elle contenait, reconnut cependant qu'il ne pourrait s'y maintenir, et fut réduit à la brûler. Il continua trois ans sa petite guerre contre le duc ; mais comme la révolte de chaque vassal était suivie de la confiscation de ses fiefs, tous les efforts des seigneurs normands contre leur duc tournèrent à l'avantage de la puissance de Guillaume (1).

Cette guerre n'était pas terminée lorsque le duc des Normands profita de la dissension entre Foulques-le-Réchin et Geoffroi-le-Barbu, pour soustraire le comté du Maine à la domination des comtes d'Anjou, et se l'attribuer. Héribert

(1) *Orderici Vitalis eccles. Hist.* Lib. III, p. 481. *Normann. script.* — T. XI, p. 229, *Script. franc.*

l'ancien, qu'on avait surnommé *Éveille-Chiens*, parce que, hors d'état de défendre par ses seules forces le comté du Maine, il appelait sans cesse ses voisins à son aide, avait fini par faire hommage de cette seigneurie à Geoffroi Martel, comte d'Anjou. Héribert le jeune, son petit-fils, à la mort de Geoffroi Martel, fit au contraire hommage au duc Guillaume, à la protection duquel il se recommanda. Il maria sa sœur à Robert, fils de Guillaume, et il s'engagea à lui laisser son héritage, s'il mourait lui-même sans enfants, au préjudice de Gaulthier, comte de Pontoise, et de sa femme Biote, sœur aînée de la femme de Robert. Héribert le jeune mourut en effet sans enfants en 1063 ou 1064, et Guillaume entra immédiatement dans le Maine pour s'en emparer. Mais les habitants craignaient la domination normande ; ils se déclarèrent presque tous pour le comte de Pontoise, et dans les premiers combats les Normands éprouvèrent quelques revers. Guillaume, indifférent entre les moyens de succès, et inaccessible aux remords, eut alors recours à cette effroyable science des poisons qui a précédé toutes les autres sciences chimiques en Europe. Il annonça le désir de traiter; il invita le comte de Pontoise et sa femme à une conférence dans sa ville natale de Falaise ; les princes soupèrent ensemble. Le matin suivant, Gaulthier et Biote n'existaient plus : le crime cependant eut un plein succès. Les Manceaux prêtèrent serment de fidélité au duc de Normandie, et pendant vingt-quatre ans qu'il régna encore, ce fut toujours en vain qu'ils essayèrent de secouer son joug (1).

Cependant les événements qui devaient appeler Guillaume à la conquête de l'Angleterre commençaient à acquérir plus d'importance. Édouard-le-Confesseur, qui régnait dans cette île, y était constamment demeuré sous la tutelle d'un vassal plus puissant que lui. C'était Goodwin, comte de Kent, de Sussex, de Surrey, duc de Wessex, grand-trésorier, et gouverneur, par l'entremise de son fils, des comtés d'Oxford et

(1) *Orderici Vitalis Hist. eccles.* Lib. III, p. 487 ; Lib. IV, p. 534. *Script. normann.* — *Ib. Script. franc.* T. XI, p. 231 ; T. XII, p. 593. — *Roberti de Monte accessio ad Sigebertum*, p. 167.

d'Héreford. Édouard, qui voyait en lui le meurtrier de son frère, le haïssait. En montant sur le trône il avait dû se réconcilier à lui, et épouser sa fille ; mais en même temps il s'était secrètement lié par un vœu de virginité auquel il l'avait aussi soumise elle-même. Privé d'héritier par cet engagement que la dévotion ou la haine lui avait fait prendre, il voyait, en avançant en âge, que les yeux des Anglais se tournaient vers Harald, fils de son orgueilleux protecteur. Harald, à la mort de Goodwin en 1053, avait succédé à tout le pouvoir de son père ; dès lors il fut regardé comme le candidat populaire au trône. Édouard III préférait hautement la Normandie à l'Angleterre; il y avait été élevée, il y avait trouvé un asile dans le temps de l'usurpation des Danois, et il en avait appelé plusieurs favoris pour leur distribuer les prélatures de l'Angleterre. Il est probable qu'il songea le premier à opposer Guillaume au comte Harald, soit qu'en effet il le nommât réellement son héritier par son testament, soit qu'il se fût contenté de lui faire espérer sa couronne, en retour des secours qu'il lui demandait souvent. Guillaume se préparait donc de longue main à disputer le trône d'Angleterre, lorsqu'un accident lui présenta une facilité nouvelle, dont il tira parti avec peu de générosité.

Harald, fils de Goodwin, faisait en bateau une partie de plaisir sur les côtes d'Angleterre, lorsqu'il fut enlevé par un coup de vent, et poussé sur le rivage du comté de Ponthieu ou d'Abbeville (1065). Guido, qui gouvernait ce comté, le fit aussitôt jeter dans un cachot, non que les Anglo-Saxons fussent alors en guerre avec ce seigneur français, mais parce qu'un étranger, entré sans sauf-conduit sur les terres d'un autre, était toujours regardé comme abandonné à sa discrétion. C'était le droit des gens que de le saisir, le livrer à la torture, l'exposer aux tourments les plus affreux, pour tirer de lui une plus grosse rançon ; et lorsque la tempête avait contribué à sa disgrâce, cet abus de la force contre un naufragé paraissait sanctionné par le doigt même de Dieu (1). Harald, pour se soustraire à la cupidité du comte d'Abbeville,

(1) *Guillelmi Pictavensis Gesta Guillelmi ducis*, T. XI, p. 87.

réclama la protection du duc Guillaume : il prétendit que lorsqu'il avait été surpris par la tempête il se rendait en Normandie pour traiter de la rançon de son frère et de son neveu, qui avaient été précédemment donnés en otage au prince Normand; il ajouta qu'il était, de plus, chargé d'une mission d'Édouard auprès de lui. Guillaume en effet obligea le comte Guido de lui envoyer son captif, en menaçant d'aller le délivrer avec une puissante armée. Mais il ne tint pas plus tôt celui qu'il avait réclamé au nom du droit des gens, qu'il fit sentir à ce prétendu ambassadeur qu'il n'avait que changé de prison. Il lui annonça ses propres projets sur la couronne d'Angleterre. Pour prix de la liberté qu'il lui faisait espérer, il exigea d'Harald les serments les plus solennels sur les reliques de tous les saints, qu'il le seconderait, et l'aiderait à recueillir la succession d'Édouard; il lui fit promettre, de plus, de donner sa sœur en mariage à son fils, et d'épouser sa fille, et enfin il se fit livrer par lui le château de Douvres, pour assurer d'avance son débarquement (1).

Après avoir reçu toutes ces promesses, Guillaume ne se pressa point encore de renvoyer Harald en Angleterre, mais il lui donna des armes et des chevaux, aussi bien qu'aux gentilshommes de sa suite, et il le conduisit avec lui à la guerre de Bretagne. Conan, duc des Bretons, avait été averti des projets que formait Guillaume pour s'emparer de la couronne d'Angleterre; il connaissait l'état chancelant de la santé d'Édouard-le-Confesseur, et il savait que ce monarque favorisait lui-même les prétentions du prince normand; il avait donc envoyé des ambassadeurs à ce dernier, chargés de lui tenir ce discours. « J'apprends que tu te prépares à passer la mer, et » à t'emparer du royaume d'Angleterre; je t'en félicite, » pourvu que de ton côté tu me rendes la Normandie; car » Robert, duc des Normands, que tu prétends être ton père, » partant pour Jérusalem, recommanda tout son héritage à » Alain mon père et son cousin. Mais toi, de concert avec tes

(1) *Roberti de Monte accessio ad Sigebertum*, T. XI, p. 167. — *Gesta Guillelmi ducis*, p. 88. — *Eadmeri Cantuariensis monachi*, Lib. I, p. 192.

» complices, tu fis périr par le poison Alain mon père, près » de Vimoutier en Normandie; tu envahis sa terre, que je » ne pouvais défendre, étant alors encore enfant, et dès lors » tu l'as gardée, tout bâtard que tu es, contre toute sorte de » droit : rends-moi donc la Normandie, qui m'appartient; il » en est temps désormais, ou je te ferai la guerre avec toutes » mes forces (1). » Ce message, qui nous est rapporté par un panégyriste de Guillaume, ne nous fait comprendre qu'obscurément les événements auxquels il fait allusion. Dans la guerre qui s'ensuivit entre les Normands et les Bretons, Harald, qui voulait obtenir la faveur de Guillaume pour pouvoir repasser en Angleterre, le seconda valeureusement.

Cette guerre, qui se borna probablement à quelques hostilités sur les frontières, fut bientôt interrompue par un événement funeste, que le même panégyriste raconte ainsi : « Le » duc Guillaume fut quelque peu effrayé des demandes de » Conan; mais bientôt Dieu daigna venir à son secours, en » rendant vaines les menaces de ses ennemis. Un des seigneurs » bretons qui avait fait serment de fidélité à l'un et à l'autre » duc, et qui portait entr'eux les messages que nous venons » de dire, garnit par dedans de poison le cor de chasse de » Conan, ses gants et les rênes de son cheval, profitant pour » cela de ce qu'il était son chambellan. Le prince breton as» siégeait alors Château-Gonthier, dans le comté d'Anjou, et » s'en étant emparé, il y faisait entrer sa troupe. Mais Conan, » après avoir mis et ôté ses gants et touché ses rênes, porta » imprudemment ses mains à sa bouche : cela suffit pour l'in» fecter de ce poison, et le faire périr au milieu des pleurs de » ses amis (le 11 décembre 1065). Sa sagacité, sa probité et son » amour de la justice l'auraient conduit à de grandes choses, » et lui auraient acquis beaucoup d'honneur s'il avait vécu. » Le traître qui l'avait empoisonné s'enfuit de son armée, et » annonça au duc Guillaume la mort de son ennemi (2). »

(1) *Willelmi Gemeticens. Hist.* Lib. VIII, cap. 33, p. 80.

(2) *Ibidem.* — *In* Duchesne *Script.* p. 286. — *Chron. Briocense,* T. XII, p. 565.

D'autres écrivains accusent plus expressément Guillaume d'avoir suscité l'empoisonneur (1).

Sur ces entrefaites Édouard III, qu'on a surnommé le Saint ou le Confesseur, le dernier des rois de la race anglo-saxonne, mourut le 5 janvier 1066. Parmi ceux qui prétendirent à sa succession, un seul avait des droits que, dans notre manière actuelle de juger, nous appellerions légitimes; c'était Edgar Atheling, fils d'Édouard Cliton, et petit-fils d'Édouard Ironside, le roi sur lequel Canut-le-Danois avait conquis l'Angleterre en 1016 et 1017. Mais ce représentant d'une race exilée était né en Hongrie, où son père avait long-temps vécu durant l'usurpation des Danois : il était étranger au royaume, si ce n'est par le sang, du moins par son éducation et toutes ses habitudes, et il n'était point encore d'un âge à faire valoir efficacement ses droits, et à défendre l'indépendance nationale, qui paraissait menacée. Le défenseur naturel de cette indépendance semblait être Harald, le second des prétendants au trône, et celui que Guillaume venait de remettre en liberté avec son frère et son neveu (2). Harald, fils aîné de Goodwin, avait succédé à la puissance territoriale de ce comte protecteur des rois; elle s'étendait sur la plus grande partie de l'Angleterre : il était beau-frère d'Édouard, mais cette affinité ne pouvait lui donner aucun droit à sa succession; il n'avait de même rien à attendre de sa bienveillance : au contraire, la puissance de Harald et de son père, en causant au dernier roi une constante défiance, avait augmenté sa partialité pour les Normands. Il n'avait donc d'autre appui que la faveur du peuple, et d'autre titre à faire valoir qu'une élection. Il s'adressa en effet à la grande assemblée nationale des Anglo-Saxons, ou au *Wittenagemote,* tandis qu'Édouard, à ce qu'il paraît, vivait encore; les serments que la force lui avait extorqués furent considérés comme de nulle valeur, et il fut porté sur le trône d'une voix presque unanime (3).

(1) *Orderici Vitalis,* Lib. IV, p. 543, T. XII. *In* Duchesne, *Script. normann.* p. 594. — Hist. de Bretagne, Liv. III, cap. 87, p. 97.

(2) *Gesta Guillelmi Ducis,* p. 89.

(3) *Willelmi Gemeticensis Hist.* Lib. VII, cap. 31, p. 80. — *Willelmi Pic-*

Le troisième des prétendants, Guillaume, duc de Normandie, n'avait que des droits si frivoles, qu'on ne sait comment les concevoir, ou par quels termes les représenter. Édouard était bien fils d'Emme de Normandie, grande-tante de Guillaume; mais jamais cette affinité n'aurait pu être un titre pour réclamer une succession. Guillaume se fondait donc sur un prétendu testament d'Édouard en sa faveur, que cependant il ne put jamais représenter, et qui d'ailleurs ne pouvait disposer d'une nation comme d'un héritage. En même temps il fit valoir la renonciation d'Harald, confirmée par ses serments, comme si, au défaut d'Harald, lui seul pouvait occuper le trône. Quelque futiles que fussent ces prétextes, Guillaume les présentait avec autant d'assurance que s'ils établissaient pour lui des droits légitimes; car alors ce n'était point un pays étranger qu'il parlait de conquérir, c'était son propre héritage, où il prétendait rentrer par la force des armes; et d'autres successions que le temps a sanctionnées comme légitimes, n'étaient peut-être, dans l'origine, pas moins injustes que celle qu'il réclamait. Sur la nouvelle de la mort d'Édouard et de l'élection d'Harald, Guillaume se plaignit avec amertume; il accusa Harald de parjure, il fit immédiatement des levées de troupes dans ses États, et il appela à lui, par des offres brillantes, les aventuriers et les soldats de tous les comtés voisins. On en vit arriver auprès de lui un grand nombre qui étaient vassaux immédiats du roi de France ou du comte de Flandre : le premier, trop jeune encore pour avoir aucune volonté, croissait dans l'obscurité, ignoré de ses peuples, et sans influence sur leur sort; le second, comme beau-père de Guillaume, s'intéressait à ses succès.

Au moment où les Normands, qu'on pouvait, sous des rapports divers, considérer tantôt comme Français, tantôt comme Scandinaves, s'engagèrent avec les Anglo-Saxons dans cette lutte, qui fut ensuite continuée entre les Français et les

tavens. de Gestis Guillelmi ducis, p. 91. — *Chron. Centulense Sancti-Richarii*, p. 133. — *Willelmi Malmesbur.* Lib. III, p. 182. — *Eadmeri mon. Hist.* Lib. I, p. 193. — *Rapin Thoyras, Hist. d'Angl.*, Lib. V, T. I, p. 463.

Anglais, pendant tant de siècles, un écrivain presque contemporain esquissa le caractère des deux peuples, et le portrait qu'il en fit est un précieux monument des mœurs de cette époque. « Les Anglo-Saxons, dit Guillaume de Malmesbury, » avaient, long-temps avant l'arrivée des Normands, abandonné les études des lettres et de la religion. Les clercs se » contentaient d'une instruction tumultuaire; ils savaient à » peine balbutier les paroles des sacrements; et si quelqu'un » d'entre eux connaissait la grammaire, il était en admiration » à tous les autres. — Tous buvaient à l'envi, et c'était là » l'étude à laquelle ils consacraient les jours comme les » nuits. Ils consumaient tous leurs revenus dans les festins, tandis qu'ils se contentaient de maisons pauvres et » abjectes, bien différents en cela des Français et des Normands, qui, dans des maisons amples et superbes, se contentaient d'une petite dépense. Les vices qui accompagnent » l'ivrognerie, et qui efféminent les cœurs des hommes, en » avaient été la conséquence, et c'est la raison pour laquelle » ils combattirent Guillaume, plutôt avec la témérité et la » précipitation de la fureur, que d'après la science militaire : » aussi ils furent facilement vaincus en un seul combat par » lequel ils livrèrent à la servitude eux-mêmes et leur patrie. » — Les habits des Anglais leur descendaient alors jusqu'au » milieu du genou; leurs cheveux étaient courts, leur barbe » rasée, leurs bras étaient chargés de bracelets dorés, leur peau » était relevée par des peintures et des stigmates colorés; leur » gloutonnerie allait jusqu'à la crapule, leur passion pour la » boisson jusqu'à l'abrutissement. Ils communiquèrent ces » deux derniers vices à leurs vainqueurs; à d'autres égards, » ce furent eux qui adoptèrent les mœurs des Normands.

» De leur côté, les Normands étaient et sont encore (au » milieu du douzième siècle, époque où écrivait Guillaume de » Malmesbury) soigneux dans leurs habits, jusqu'à la recherche, délicats dans leur nourriture, mais sans excès; accoutumés à la vie militaire, ardents à s'élancer sur l'ennemi, et » ne pouvant vivre sans guerre. Lorsque leurs forces ne leur » suffisent pas, ils sont également prêts à employer la ruse,

» ou à corrompre leurs adversaires à prix d'argent. Chez eux, » comme je l'ai dit, ils ne font, dans des maisons très vastes, » qu'une dépense modérée pour la table. Ils sont envieux de » leurs égaux ; ils voudraient dépasser leurs supérieurs, et » tout en dépouillant leurs inférieurs, ils les protégent du » moins contre les étrangers. Ils aiment leurs seigneurs, mais » la moindre offense les rend infidèles. Ils savent peser la » perfidie avec la fortune, et comparer le changement de » parti à l'argent qu'il peut rapporter. Au reste, de tous les » peuples, ils sont les plus susceptibles de bienveillance ; ils » rendent aux étrangers autant d'honneur qu'à leurs compa- » triotes, et ils ne dédaignent point de contracter des mariages » avec leurs sujets (1). »

Les préparatifs de Guillaume pour attaquer l'Angleterre avaient été très considérables, et son armée fut une des plus puissantes qu'on eût vu rassembler dans le onzième siècle. Il n'est pas facile cependant de se former une idée précise du nombre de ses soldats. Guillaume connaissait les chevaliers qui marchaient sous sa bannière ; il a même voulu conserver tous leurs noms à la postérité. Ils sont au nombre de quatre cent deux, inscrits sur une table du couvent de Battle, près d'Hastings, dans le comté de Sussex, et ce monument authentique, qui fait connaître l'origine des plus illustres maisons de l'Angleterre, nous présente une majorité de noms français, tandis qu'il n'y en a que fort peu qui conservent des traces de leur origine germanique ou danoise (2). Guillaume n'avait probablement pas lui-même un dénombrement exact de la milice féodale qui marchait sous les bannières de ces chevaliers ; aussi les rapports des chroniques qui parlent de cinquante ou même de soixante mille hommes, méritent-ils peu

(1) *Willelmi Malmesburiensis de Gestis Regum Anglorum*, Lib. III. *Inter Rerum Anglicarum scriptores Francofurti*, 1061. *fol.* p. 102. — *Scr. fr.* T. XI, p. 185.

(2) Cette liste est imprimée en note *ad Willelm. Gemetic.* p. 50. — Dans les *Gesta Guillelmi ducis*, p. 93, d'après un ms. de l'abbaye de Jorvaulx, et dans Duchesne *Scr. norman.* p. 1023 et seq., on trouve, outre ces deux catalogues, celui de tous les fiefs de chevalier de Normandie.

de confiance, d'autant plus que les Normands, en exagérant leur nombre, cherchaient à inspirer de la terreur à leurs ennemis, et les Anglo-Saxons à excuser leur défaite.

Si nous calculons d'après les usages militaires du moyen âge, et surtout si nous comparons l'armement de Guillaume avec la plus grande expédition maritime de toute cette période, la seule en même temps dont nous ayons un dénombrement exact, savoir la quatrième croisade, illustrée par la conquête de Constantinople, nous pourrons estimer comme probable que chacun des quatre cents chevaliers de Guillaume conduisait avec lui dix suivants d'armes, ce qui lui donnerait un corps de quatre mille hommes pesamment armés, et la plupart à cheval : ceux-là faisaient le nerf de son armée. Pour chaque cuirassier, on peut supposer encore que tout chevalier conduisait avec lui trois archers ou arbalétriers, ce qui ferait un corps de douze mille fantassins ; et en y joignant l'équipage des bâtiments de transport, l'armée entière pouvait être forte de vingt ou vingt-cinq mille hommes (1).

Les barons de Normandie avaient d'abord apporté beaucoup d'opposition à une entreprise qui leur paraissait si fort au-dessus des forces de leur duché, et qui, dût-elle réussir, en satisfaisant l'ambition de leur chef, nuirait probablement à leur patrie. Parmi ceux qui avaient paru se signaler dans cette opposition, Guillaume Fitz Osberne tenait le premier rang. Tous les seigneurs normands qui partageaient ses sentiments, mais qui craignaient d'attirer sur eux le courroux de leur duc, s'étaient contentés de répondre à celui-ci, qu'ils s'étaient engagés par serment à faire ce que ferait Fitz Osberne. Peut-être ce dernier les avait-il toujours trompés, peut-être Guillaume prit-il ce moment pour le gagner par des présents et des promesses. Fitz Osberne parla le dernier, et, s'avançant au milieu de l'assemblée, il dit au duc, à haute voix :

(1) L'armée qui prit Constantinople se trouva, d'après le marché fait avec les Vénitiens, pour la transporter, forte de quatre mille cinq cents chevaliers, neuf mille écuyers, et vingt mille fantassins. Geoffroi de Villehardouin, ch. 13 et 14, p. 4. Bysant. Ven. T. XX.

« Je suis prêt, avec tous les miens, à vous suivre dans l'expé- » dition que vous proposez (1). »

Soit que le duc se défiât lui-même de ses forces, et fût prêt à se contenter des avantages qu'il pourrait obtenir par une négociation, soit qu'il voulût seulement endormir son rival, pendant qu'il rassemblait son armée, et qu'il préparait les bâtiments nécessaires pour la transporter, il envoya des ambassadeurs à Harald, pour le sommer d'accomplir les conditions moyennant lesquelles il l'avait remis en liberté. « Ma » sœur, que j'avais promise en mariage à son fils, est morte, » répondit Harald; cependant, plutôt que de manquer à ma » promesse, je suis prêt à lui envoyer son corps, s'il le de- » mande. J'ai rempli la seconde partie de mon engagement; » je lui ai remis le château de Douvres, avec un puits d'eau » douce : mais de quel droit aurais-je pu lui donner ou lui » promettre ce royaume, quand moi-même je n'étais pas roi? » Quant à sa fille, qu'il dit que j'ai promis d'épouser, qu'il » sache que je ne pourrais donner pour reine aux Anglais » une femme étrangère, sans le consentement des grands de » mon royaume (2). » Guillaume, sans se décourager, envoya de nouveaux ambassadeurs, chargés d'insister seulement sur le mariage de sa fille : mais en même temps il pressait une autre négociation avec la cour de Rome, dont il attendait plus de succès. L'archevêque de Cantorbéry, qui était Normand, avait été chassé de son siége par les Anglais, et un autre avait été installé à sa place, sans l'approbation du saint-siége. Aux yeux de la cour de Rome, c'était une violation des priviléges ecclésiastiques; et quoique elle eût eu lieu sous le règne d'Édouard III, Harald, qui l'avait conseillée, en était rendu responsable. Guillaume en profita pour aigrir le pape Alexandre II contre le roi d'Angleterre; il en appela à lui comme au juge suprême des rois, maître de donner et de reprendre les couronnes: et à ce titre, il obtint de lui une bulle qui le reconnaissait pour champion de l'Église, contre

(1) *Roberti de Monte accessio ad Sigebertum*, p. 168.
(2) *Eadmeri Cantuariens.* p. 193. — *Willelmi Malmesbur.* Lib. III, p. 182.

un roi contempteur des immunités ecclésiastiques. Cette bulle frappait ses adversaires d'excommunication, et l'autorisait à déployer, en tête de l'armée, le drapeau bénit que le pape lui envoyait (1).

Harald avait rassemblé ses troupes et ses vaisseaux près d'Hastings et de Pevensey, pour s'opposer au débarquement des Normands : il en fut rappelé par un autre ennemi qui le menaçait en même temps. Son frère Toston prétendait avoir des droits supérieurs aux siens sur l'héritage de leur père. Harald l'avait forcé à s'exiler, et Toston avait d'abord imploré les secours du duc de Normandie son beau-frère (ils avaient épousé deux filles de Baudoin, comte de Flandre). Il avait ensuite été poussé par la tempête en Norwége, et il avait engagé le roi de ce pays à envahir l'Angleterre. Harald, qui avait passé l'été dans le comté de Sussex, à observer les côtes de Normandie, apprit, au mois d'août, que Toston avait débarqué dans le comté d'York, avec une armée de Norwégiens conduits par leur roi. Il abandonna aussitôt les côtes méridionales, pour marcher à la rencontre de ces nouveaux adversaires, avec tout ce qu'il avait de soldats; il les atteignit le 25 septembre, et les défit à Stamford-Bridge, dans une grande bataille où Toston et le roi Norwégien perdirent la vie; mais en même temps il laissa à Guillaume l'occasion d'effectuer son débarquement (2).

Guillaume avait rassemblé son armée et sa flotte à Saint-Valery de Ponthieu, à l'embouchure de la Somme; mais des vents contraires l'y avaient retenu déjà long-temps, et portaient le découragement dans l'âme de ses soldats, lorsque tout à coup, le jour de Saint-Michel, 29 septembre, un vent favorable enfla ses voiles; il s'embarqua aussitôt, et dans la même journée il vint débarquer à Pevensey, sur les côtes de

(1) *Willelmi Malmesbur.* Lib. III, p. 182. — *Orderici Vitalis,* T. XI, p. 235. — *Baronii Annal. eccles.* 1066, p. 375.

(2) *Orderici Vitalis Hist. eccles.* Lib. III, p. 492 et 500. — *In* Duchesne *Script. norman.* — *Chronicon Johannis Bromton abbatis Jorvalens.* p. 958. *In Anglicis scr. X.* London, 1652, *fol.* — *Simeonis Dunelmensis, Hist. Regum Anglor.* p. 194. *Ib.* — *Rodulfi de Diceto abbreviationes Chronicorum. Ib.* p. 479.

Sussex; il occupa également ce jour-là le château d'Hastings. Cependant, comme étonné de la hardiesse de son entreprise, Guillaume passa quinze jours à la même place, sans oser pénétrer dans un pays où il savait ne devoir trouver que des ennemis. La nouvelle de la victoire d'Harald ajoutait à son inquiétude : celui-ci était revenu en toute hâte à Londres, avec une armée qu'il croyait encouragée par un si grand succès, mais qui nourrissait contre lui quelque ressentiment, parce qu'il avait manqué de générosité dans le partage du butin. Sa mère et l'un de ses frères lui conseillaient de traîner la guerre en longueur. Ils lui représentaient que Guillaume, au lieu de l'attaquer, élevait timidement des redoutes à Pevensey et à Hastings, pour se défendre; que personne ne venait le joindre; que les vivres commenceraient bientôt à lui manquer, et qu'il serait alors défait sans combat. Mais la mauvaise destinée de Harald, dont on s'accorde cependant à reconnaître les talents militaires, le poussait en avant. Si une partie des soldats qui avaient combattu les Norwégiens l'avait abandonné après la victoire, d'autres, en plus grand nombre, étaient venus le joindre. Sa principale force consistait en son infanterie, armée de haches et de boucliers; elle était accoutumée à se présenter au combat en forme de coin, en unissant ses boucliers de manière à former une masse impénétrable. Les Normands, de leur côté, avaient plus d'infanterie qu'on n'en vit plus tard paraître dans les combats; et déjà l'on remarquait, parmi les troupes de Guillaume, des corps armés de cette redoutable arbalète, qui donna si long-temps à l'infanterie anglaise l'avantage sur celle du reste du monde.

Les deux armées se rencontrèrent le samedi 14 octobre 1066, à peu de distance de Hastings, dans un lieu qui dès lors a porté le nom de *Battle* (bataille). Guillaume avait fait trois corps de son armée; le premier, d'archers; le second, de fantassins cuirassés; le troisième, de cavaliers au milieu desquels il avait choisi sa place. Les Anglais avaient tous mis pied à terre, et à neuf heures du matin ils marchèrent en un seul corps serré contre l'ennemi. Quoique le roi Harald fût tué dès les commencements du combat, ils ne se découragèrent

point; ils enfoncèrent les rangs de leurs adversaires, en annonçant, en croyant peut-être, que Guillaume avait aussi été tué. Celui-ci ôta son casque pour se bien faire voir à ses chevaliers, puis entonnant la chanson de Roland, ou peut-être celle de Rollon, le chef de sa race, il les conduisit à une charge sur cette infanterie qui se croyait victorieuse; il en fit un grand carnage, et il la repoussa jusqu'à son premier quartier : là le combat se renouvela avec plus de vigueur. Guillaume jugeant qu'il avait dû son premier avantage au désordre dans lequel l'infanterie anglaise était tombée en le poursuivant, donna deux fois de suite, à la sienne, l'ordre de prendre une fuite simulée, et deux fois de suite les Anglais, tombant dans le piége, et poursuivant les fuyards, furent hachés par la cavalerie normande. Le comte Loefwin, frère d'Harald, avec la plupart des grands du royaume, avaient été tués, lorsque les Anglais, comme le soleil était près de se coucher, prirent enfin la fuite. Cependant la poursuite ne fut pas meurtrière seulement pour eux; les Normands, en se répandant dans la campagne, durant la nuit et la journée suivante, furent souvent rencontrés par des partis plus forts qu'eux, qui se vengeaient avec fureur de leur défaite. Le massacre des deux parts fut épouvantable, et il passa tout ce qu'on avait vu dans les autres guerres du siècle. C'est à cause de cette effroyable boucherie que le sort de l'Angleterre fut décidé dans une seule bataille (1).

La résistance se serait probablement renouvelée, elle se serait multipliée avec chaque province, si les Anglais avaient vu dans Guillaume un conquérant, au lieu d'un prétendant au trône. Que ses droits fussent bien ou mal fondés, c'était des droits qu'il annonçait, et la nation, en les sanctionnant, pouvait les rendre légitimes. Harald n'était lui-même qu'un roi électif, et tous les droits qu'il avait tenus du peuple étaient

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. III, p. 501. *Scr. normann.* — *Willelmi Gemeticens.* p. 31. — *Guillelmi Pictavensis*, p. 91. — *Ingulfi abbatis Croyland.* p. 154. — *Willelmi Malmesb.*, Lib. III, p. 183. — *Henrici Huntingdon*, Lib. VI, p. 207. — *Simeonis Dunelmensis Hist.* p. 194. — *Chronicon Johannis Bromton*, p. 959 *Anglor. script.* X.

rendus au peuple par sa mort. Il se fit bien quelque tentative pour lui substituer Edgar Atheling; mais les raisons qui lui avaient fait donner l'exclusion neuf mois auparavant, avaient acquis une nouvelle force par les dangers croissants des circonstances. Les habitants de Londres, après une courte résistance, ouvrirent leurs portes aux Normands, et dans une assemblée des sages de la nation, ou *Wittenagemote,* Guillaume fut élu roi des Anglais d'une voix unanime; l'archevêque d'York y recueillit les suffrages des Saxons, et l'évêque de Coutance ceux des Normands. Le premier lui mit la couronne sur la tête le jour de Noël, à défaut de l'archevêque de Cantorbéry, que le pape avait repoussé comme intrus et excommunié (1).

Mais Guillaume, devenu maître de l'Angleterre, fut appelé à distribuer aux aventuriers qui l'avaient suivi les brillantes récompenses qu'il leur avait promises. En respectant les lois et les libertés de l'Angleterre, il n'aurait eu ni fiefs, ni seigneuries, ni châteaux à leur donner : pour plaire à ses soldats il avait besoin de dépouiller ses sujets; et c'est dès ce moment que, changeant tout à coup de langage, au lieu de faire valoir plus long-temps le testament d'Édouard III, la cession de Harald, ou de prétendus droits héréditaires, il fonda son titre sur la conquête, et proclama que tous les droits antérieurs étaient abolis par celui de son épée. On avait vu en Germanie d'illustres empereurs déployer une grande vigueur, malgré les entraves du système féodal. Guillaume fit plus encore; par le système féodal il institua un pouvoir absolu. Transportant ce système tout à la fois en Angleterre, le fondant par le pouvoir de l'épée, le consolidant contre la volonté des indigènes, il en fit un régime sévère d'obéissance et de discipline. Il déposséda presque tous les anciens propriétaires pour leur substituer des Normands; il combla ceux-ci de richesses, mais il n'était pas fâché de leur laisser apercevoir le danger dont les entourait sans cesse la haine des Anglais, leurs vassaux. Il voulait que ses feudataires se sen-

(1) *Gesta Guillelmi ducis,* p. 100.

tissent comme en garnison dans un pays ennemi, qu'ils se persuadassent bien qu'ils ne pourraient s'y maintenir qu'à l'aide de leur roi et de leurs compagnons d'armes, et qu'au lieu de demander des privilèges et des garanties pour eux-mêmes, ils se regardassent comme assez récompensés, par une pleine licence d'abuser de leur victoire sur les Anglo-Saxons qui leur étaient soumis.

Au reste, les fiefs de l'Angleterre ne furent pas seuls accordés aux Normands, les bénéfices ecclésiastiques leur tombèrent également en partage, et Guillaume alla même jusqu'à promulguer un décret par lequel il prohibait aux chapitres et aux couvents, d'élever aucun clerc, ou aucun moine anglais, à aucune dignité ecclésiastique (1). En retour, les Normands, en possession de toutes les prélatures, montrèrent à la couronne une déférence qui n'avait point d'égale dans aucune partie de la chrétienté. Quoique le règne de Guillaume répondît précisément à celui de l'orgueilleux Hildebrand, le nouveau roi ne voulut point souffrir, dit le moine Eadmer, son contemporain, « Que personne, dans sa domination, reconnût l'évêque de Rome pour pontife apostolique, jusqu'à ce qu'il en eût donné l'ordre; que personne reçût ses brefs ou ses bulles sans les lui avoir montrées auparavant. Si le primat de son royaume, l'archevêque de Cantorbéry, présidait un concile d'évêques, il ne permettait point qu'on y publiât aucun canon sans l'avoir soumis à sa volonté, et en avoir reçu l'ordre de lui. De même, il ne permettait à aucun de ses évêques d'accuser, d'excommunier, ou de soumettre à aucune peine ecclésiastique aucun de ses barons ou de ses ministres, pour inceste, pour adultère, ou pour aucun autre crime capital, sans sa permission expresse (2). »

Par cette politique, Guillaume réduisit son nouveau royaume à dépendre uniquement de sa volonté. Malmesbury en donne pour preuve, « Qu'il fit le premier, sans aucune

(1) *Willelmi Malmesbur.*, Lib. III. p. 185. — *Eadmeri mon. Hist.*, p. 193.
(2) *Eadmeri monachi Hist. Novorum*, Lib. I, p. 193.

» contradiction, un recensement de toutes les têtes; qu'il fit » mettre par écrit les revenus de tous les fonds de terre dans » toute l'Angleterre, et qu'il amena tous les hommes libres, » de quelque seigneurie qu'ils relevassent, à lui prêter serment » de fidélité (1). »

Dans l'ivresse de sa conquête, la nation normande, si récemment devenue française, et que les autres Français reconnaissaient à peine pour compatriote, s'anima tout à coup pour la France d'un zèle ardent de nationalité. Elle voulut transporter les mœurs, les lois, la langue de la France en Angleterre, et donner en quelque sorte l'île à la nation. « Ces Normands, dit Ingulfe, moine de Croyland, avaient les Anglais » en telle abomination, que de quelque mérite qu'ils brillassent, ils les excluaient de toute dignité, et leur substituaient » des hommes moins habiles, de quelque nation qu'ils fussent » nés, pourvu qu'ils fussent étrangers. Ils abhorraient même » tellement jusqu'à leur idiome, qu'ils voulurent que les lois » du pays et les statuts des rois anglais ne fussent plus cités » que dans la langue française, et que dans les écoles ils » enseignèrent aux enfants les principes de la langue latine » en français, non en anglais. De même ils voulurent qu'on » renonçât absolument à écrire l'anglais, et qu'on ne se » servît que du français dans les chartes comme dans les » livres (2). »

Guillaume avait passé moins de six mois en Angleterre, lorsqu'il revint, durant le carême de 1067, en Normandie, pour jouir de sa gloire au milieu de ses compatriotes. Il y fut reçu par le clergé, par les seigneurs, par le peuple, avec un enthousiasme proportionné à de si grands succès, et à la part abondante qu'il avait faite à tous ses serviteurs dans les fruits de sa victoire. Il faut qu'il crût avoir bien peu à craindre du mécontentement d'un peuple nouvellement conquis, puisqu'il passa en Normandie le printemps, l'été et l'automne de cette première année de son règne; peut-être aussi ne croyait-il

(1) *Willelmi Malmesbur.* Lib. III, p. 187.
(2) *Ingulfus Croyland. abbas.* p. 135.

pas politique de demeurer témoin des violences qu'il ne voulait ni empêcher ni punir. Il avait conduit avec lui, en otage, Edgar Atheling, et plusieurs des nobles de race anglo-saxonne; tandis que son frère Eudes, évêque de Bayeux, et Guillaume Fitz Osberne, gouvernaient en son nom l'Angleterre (1).

(1) *Gesta Guillelmi ducis,* p. 103. — *Orderici Vitalis,* Lib. IV, p. 506. — *Rogerii de Hoveden Annal.* p. 313.

CHAPITRE VIII.

Noblesse; Tournois; Adolescence de Philippe Ier. 1068-1074.

Les institutions qui ont fixé le caractère du moyen âge recevaient, au onzième siècle, chaque jour de nouveaux développements; la France prenait chaque jour davantage un aspect héroïque et chevaleresque; tous ces souvenirs flattent aujourd'hui notre imagination, et nous regrettons ces temps poétiques, même en reconnaissant toute la barbarie dont ils sont empreints. Nos yeux, il est vrai, ont peine à distinguer, à cette époque, la nation française, nation humiliée, souffrante, asservie; c'est la noblesse seule qui attire les regards; la noblesse qui, vers cette époque, était elle-même devenue une seconde nation. En effet, comme dans cet ordre, avoir une nombreuse famille était un moyen de puissance, tous les mariages avaient été féconds, tous les fils s'étaient mariés de bonne heure, et avaient fondé de nouveaux ménages, non moins prolifiques que ceux de leurs pères : aussi la race des nobles s'était multipliée avec toute la rapidité que peut admettre le principe de population, quand aucune circonstance ne le contrarie.

Les nobles, suffisant presque seuls à occuper la carrière militaire, ont aussi fixé presque exclusivement l'attention de ces chroniqueurs, qui ne savaient raconter que des combats; cependant la distance qui les séparait des classes inférieures n'était plus si grande qu'elle l'avait été. Tandis que le partage rapide des anciens patrimoines forçait le gentilhomme à se contenter d'une portion de terre bien plus petite qu'autrefois, les bourgeois acquéraient des richesses nouvelles par le commerce et l'industrie; les conditions semblaient plus rappro-

chées, et les nobles, envieux de l'élévation de ces parvenus, cherchèrent à se séparer d'eux par des barrières artificielles.

En effet, dans les siècles précédents, la noblesse n'avait été autre chose que l'exercice actuel d'un pouvoir, nécessairement attaché à l'étendue des possessions territoriales. Celui-là était noble ou notable, qui attirait sur lui les regards de tous, par le nombre de ses serfs ou de ses créatures, et par le vaste espace que couvraient ses domaines. Mais lorsque les nobles furent assez multipliés, et souvent assez pauvres, pour n'avoir plus rien de notable, ils désirèrent d'autant plus vivement se distinguer du reste de leurs concitoyens, par quelque chose qui fût tout à eux, quelque chose qu'ils ne pussent eux-mêmes communiquer, et qui les signalât comme une race étrangère, au milieu du reste du peuple. L'attention scrupuleuse aux généalogies et à la pureté du sang commença donc vers cette époque. Auparavant on avait reconnu pour nobles tous ceux qu'on voyait puissants et riches, tandis que, dès le milieu du onzième siècle, la naissance constitua seule la noblesse, à l'exclusion de la richesse et du pouvoir.

La distinction des races, la pureté du sang, ne sont point des notions sur lesquelles on puisse insister, quand on ne garde aucun souvenir de famille, et l'étude des généalogies est nécessairement liée avec une certaine étude littéraire et historique. Avec le onzième siècle, on commença à vouloir savoir ce qu'avaient fait les ancêtres de chaque famille, non point, il est vrai, pour s'instruire par leur exemple, mais pour s'en enorgueillir; on attacha aux événements passés une importance qu'ils n'avaient point eue encore, parce qu'ils devinrent la cause des grandeurs présentes, et l'on comprit qu'il pouvait y avoir pour le gentilhomme quelque avantage à savoir lire, ne fût-ce que pour connaître les titres et toutes les alliances de sa maison.

Nous venons de voir avec quel soin Guillaume-le-Conquérant et ses barons normands s'efforcèrent de conserver les noms des chevaliers qui avaient pris part à la conquête de l'Angleterre, afin de les signaler désormais comme les souches d'autant de familles illustres. Ces noms furent inscrits sur la

pierre au monument de Battle près d'Hastings; ils furent transcrits sur les registres de l'abbaye de Jorvaulx; ils furent assortis deux à deux d'après la rime, pour en faire une sorte de ritournelle, qui se gravât plus profondément dans la mémoire, et rien ne fut omis de ce qui pouvait donner une base assurée à l'orgueil de leurs descendants (1). Vers le même temps, autant qu'on peut le conjecturer, commença l'usage des armoiries, ou de ces enseignes parlantes, répétées sur l'écu du chevalier, et sur le harnais de ses chevaux, qui, lors même qu'il se taisait, que sa visière abaissée cachait les traits de son visage, et que son isolement, sans écuyer, sans suite, sans équipage, aurait pu faire méconnaître son rang, annonçaient la race à laquelle il appartenait et les dignités dont il était revêtu.

Une autre institution qui appartient plus positivement encore à l'époque où nous sommes parvenus, contribua à augmenter la distance entre les nobles et les roturiers; ce fut celle des tournois, ou de ces jeux publics et nationaux, dans lesquels des récompenses étaient accordées, aux yeux de tout le peuple, à ceux qui se distinguaient, par leur force et leur adresse, dans les exercices du corps. Ces jeux français, comme on les appelait généralement, avaient de grands rapports avec les anciens jeux de la Grèce, excepté que chez les Grecs ces exercices nationaux étaient communs à tout le peuple; que chez les Français, au contraire, ils étaient exclusivement réservés à la noblesse, qui repoussait, comme une souillure, tout mélange, même en plein air, avec les plébéiens.

Plusieurs chroniques du midi de la France, en racontant, sous la date du 4 avril 1068, l'issue des querelles de Geoffroi-le-Barbu, comte de Tours, avec Foulques-le-Réchin, comte d'Anjou, son frère, ajoutent que Geoffroi de Pruilly, l'inventeur des tournois, et l'auteur de la race des comtes de Vendôme, y fut tué (2). Nous avons déjà vu, sous l'année 842,

(1) Historiens de France, T. XI, p. 50 et 93. — Duchesne, *Script. Normann.* p. 1023.

(2) *Chronic. Andegavense*, T. XI, p. 169. — *Martene Thesaur. Anecdot.*

la description d'un combat simulé entre Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve, qui ressemblait fort à un tournoi (1). Il est probable que des exercices semblables n'avaient pas cessé dès lors d'être encouragés par les mœurs nationales; aussi les jeux chevaleresques usités dans la cour de tous les châteaux, et qui faisaient une partie essentielle de l'éducation de tous les jeunes guerriers, semblaient autant de préparations pour les tournois en règle. Le témoignage des contemporains ne laisse pas douter néanmoins qu'avant l'année 1068 Geoffroi de Pruilly n'ait été, en quelque sorte, le législateur de ces jeux. C'en est assez pour justifier notre curiosité de savoir ce qu'ils étaient à cette époque.

Le mot de tournoi, quelquefois tournoiement et en latin *torneamentum*, indique clairement et l'origine française de ces jeux, et le but principal de cet exercice, l'art de manœuvrer, de *tournoyer* son cheval avec adresse, pour frapper son adversaire et se dérober en même temps à ses coups. Les combats, surtout ceux de la noblesse, se livraient toujours à cheval, avec la lance et l'épée tranchante; le chevalier s'y présentait revêtu d'une armure qui couvrait tout son corps, et qui, en même temps qu'elle le préservait des blessures, devait gêner tous ses mouvements et ralentir ceux de son cheval de bataille. Il importait donc qu'un constant exercice accoutumât les membres du chevalier au poids énorme qu'il devait porter, et son cheval à l'agilité qu'on attendait de lui. Dans un *passage* ou *pas d'armes*, nom générique de tous ces jeux, cet exercice se composait de deux parties : la joûte, qui était le combat singulier d'un chevalier contre un chevalier, tous deux revêtus de toutes leurs armes, et le tournoi, qui était l'image d'une bataille générale, ou la rencontre et les évolutions de deux troupes de cavalerie égales en nombre.

Lorsque ces exercices domestiques furent tirés de la cour de chaque château pour être produits au grand jour; qu'un

T. III, p. 1380. — *Chronic. Turon.* p. 336. — *Chronic. Sancti-Martini Turonens.* p. 212. — *Ducange*, Dissertation VI sur les Mémoires de Joinville, p. 438.

(1) Ci-devant T. II, ch. 8.

seigneur, en invitant ses voisins à un tournoi, en donnant des juges au combat, une grande solennité aux épreuves de vigueur et d'adresse, et des récompenses publiques au vainqueur, excitait les chevaliers à redoubler leurs efforts pour vaincre, il devenait nécessaire d'arrêter par des règles sévères l'impétuosité des combattants; autrement, l'enceinte destinée aux plaisirs nationaux serait bientôt devenue un champ de carnage. Il est probable que les principales règles inventées par Geoffroi de Pruilly se rapportaient aux armes à employer dans les tournois. Ces armes, qu'on nommait courtoises, avaient la forme des armes guerrières, mais n'étaient point destinées à faire de dangereuses blessures. « Les chevaliers ne » portoient nulles espées, fors glaives courtois, qui estoient de » sapin ou d'if, avec courts fers, sans estre tranchants ne » esmolus (1). » Avant d'entrer dans le champ-clos, ils devaient se présenter aux *diseurs* ou juges du combat; ceux-ci étaient toujours des chevaliers de grande réputation, choisis l'un par chacun des deux partis qui devaient combattre, et décorés d'une longue baguette blanche, qu'ils portaient toujours en signe de leur autorité, et qu'ils n'avaient pas plutôt croisée devant les combattants que ceux-ci, sous peine de se déshonorer, devaient suspendre leurs coups. Ces juges devaient, dans les quatre jours qui précédaient le tournoi, prendre connaissance de tous les chevaliers qui voulaient combattre, s'assurer de leur rang et de leur lignage, pour qu'aucun roturier, ou aucun homme dont la réputation était entachée, ne se mêlât parmi les nobles; s'assurer qu'ils n'étaient point liés à leur selle, car la victoire consistant à renverser l'adversaire de son cheval, ne devait pas être rendue plus difficile pour l'un que pour l'autre. Enfin les diseurs devaient exiger des chevaliers le serment « qu'ils ne porteroient » espées, armures, ne bastons affustiés; ne enfonceroient leurs » armes ne estaquettes assises, par iceux diseurs, mais com- » battroient à espées sans pointe et rabattues, et auroit

(1) Manuscrit cité par Ducange, Traité des Chevaliers de la Table ronde, Dissertation sur les Tournois. Joinville, II, p. 447.

» chascun tournoyant un baston pendu à sa selle, et fe-
» roient desdites espées et bastons tant qu'il plairoit auxdits
» diseurs, frappant de haut en bas, sans tirer ne sans
» saquier (1). »

Les combats ordinaires ne laissent guère de doute sur celui qui demeure vainqueur; les blessures et la mort des vaincus mettent assez de différence entre les combattants. Mais dans des combats simulés, avec des armes qui n'infligent aucune blessure, qui ne mettent personne hors de combat, on courait toujours le risque que cette image de la guerre ne dégénérât en un simple exercice de grâce et d'adresse, et que le courage et la force n'y devinssent aussi inutiles qu'ils le sont aujourd'hui à la plupart de nos jeux. Ce n'était point là le but que s'étaient proposé les inventeurs des tournois. « L'athlète, dit Roger
» de Hoveden, qui n'a jamais éprouvé de meurtrissure, ne
» peut apporter un grand courage au combat. C'est celui qui
» a vu couler son sang, qui a senti ses dents ébranlées sous le
» poing de son adversaire, qui, soulevé dans les airs, puis
» renversé, n'a point laissé abattre son cœur quand son corps
» était abattu, qui autant de fois qu'il a été porté par terre,
» autant de fois s'est relevé avec plus d'audace; c'est celui-
» là qui descend au combat avec une juste espérance de
» vaincre (1). »

Aussi, selon les règles mêmes du combat, la joûte et le tournoi pouvaient entraîner des conséquences graves et souvent funestes, sans que le sang répandu dans la lice fût vengé ou par l'autorité publique, ou par le ressentiment particulier. Les chevaliers partant au galop des deux extrémités de la carrière, la lance en arrêt, recevaient réciproquement la pointe de leurs adversaires sur leur bouclier, et s'ils réunissaient une grande vigueur à beaucoup d'adresse, les deux lances, quoique dures et fortes, volaient en éclats; les deux chevaux étaient renversés sur leur croupe, et les deux combattants, les

(1) Traité manuscrit des Tournois, cité par Ducange, p. 447.

(2) *Rogerii de Hoveden*, p. 588; *apud Rer. Anglic. Scriptores*, 1061. *Francofurti.*

relevant aussitôt, continuaient leur carrière : mais plus souvent il arrivait que l'un des deux était désarçonné et jeté sur la poussière, quelquefois avec des blessures dangereuses. La chute de l'un des combattants était l'issue la plus ordinaire du combat, et distinguait le vainqueur du vaincu ; de même on était considéré comme vaincu, si l'on était forcé de franchir la lice, ou barrière faible et peu élevée qui entourait le champ-clos ; soit qu'on fût poussé par la violence de ses adversaires, ou entraîné par l'impétuosité de son propre cheval. Enfin, lorsque les lances étant brisées, on continuait le combat avec ces bâtons ou ces sabres de bois d'if, qui représentaient les épées, on ne succombait que sous des coups et des meurtrissures qui souvent mettaient la vie en danger.

Toutefois les chevaliers trouvaient encore souvent que ce jeu n'était point assez sérieux, et aux armes courtoises des tournois, ils substituaient, par une convention réciproque, les armes guerrières, sous condition seulement qu'elles ne fussent point affilées. Aussi l'arène des tournois fut-elle presque constamment ensanglantée; on en vit plusieurs dégénérer en combats acharnés, où la haine et la vengeance prenaient la place de l'émulation; les conciles et les papes essayèrent à plusieurs reprises de les interdire; mais la superstition elle-même était sans force lorsqu'elle devait lutter contre une passion nationale. Les dames, dans leurs plus brillantes parures, couvraient les échafauds circulaires qui entouraient le lieu du combat. Les blessures et le sang, en redoublant leur émotion, ne pouvaient leur inspirer assez de répugnance pour leur faire détourner les yeux. Elles s'intéressaient ouvertement aux chevaliers qui leur étaient chers, elles les animaient de la voix et du geste ; elles leur donnaient souvent quelque portion de leur parure, une manche, une mantille, un nœud de rubans qu'on nommait *faveur* ou *enseigne*, et que le chevalier portait sur son armure, et perdait s'il était vaincu; elles étaient habituellement consultées, à la fin de la journée, pour décerner le prix à celui qui s'était comporté le plus vaillamment, et c'était toujours par leurs mains que ce prix était distribué. Dans aucune autre occasion la nation française ne

déployait un luxe égal à celui qu'elle étalait dans les tournois : tout le revenu d'une baronie était dépensé en un seul jour, pour que la dame du château pût briller dans l'amphithéâtre par ses ornements d'or et de soie; pour que le chevalier qui voulait combattre ne risquât point de voir son honneur compromis par le défaut de son armure, ou la faiblesse de son cheval. La supériorité d'un bon destrier était sentie dans le tournoi plus encore que dans la bataille, et l'écu brillant, couvert d'émaux, et quelquefois de pierreries, était, avant le combat, exposé long-temps à l'admiration des curieux, aux portes d'un couvent ou d'un château.

Les tournois avaient été une invention purement française, et ils contribuèrent à donner aux Français une réputation supérieure de bravoure et de chevalerie : ils accoutumèrent les guerriers à ne perdre jamais de vue, dans la fureur des combats, les lois de la courtoisie et de la loyauté, à se mesurer avec leurs adversaires, comme s'ils avaient toujours un cercle de dames pour juger de leurs coups, et des hérauts d'armes prêts à baisser leurs masses sur eux, lorsqu'ils recherchaient, par quelque tromperie, un indigne avantage. La fréquence des tournois en France n'avait pas seulement donné aux chevaliers français un avantage dans les exercices du corps, sur ceux de toutes les autres nations; elle les avait institués, en quelque sorte, arbitres chez les autres peuples, dans toutes les questions de chevalerie et de pas d'armes; car ces jeux de la noblesse furent bientôt portés de France dans les autres pays. Il semble que la Belgique les adopta presque aussitôt après leur première invention, puisqu'en l'année 1048, Thierry IV, comte de Hollande, tua, dans un tournoi à Liége, le frère de l'archevêque de Cologne, et fut par là engagé dans une guerre qui lui coûta la vie (1). Ils passèrent un peu plus tard en Allemagne (2). Ce fut seulement le roi Étienne qui les introduisit en Angleterre, dans la première moitié du dou-

(1) *Magnum Chronicon Belgicum*, p. 114. *Struvii Script. Rer. Germ.* T. III.

(2) *Otto Frisingensis de Gestis Freder. I*, Lib. I, cap. 17, p. 653. *In Script. ital.* T. VI.

zième siècle (1). Les Italiens les adoptèrent à leur tour, et il y eut en Lombardie plusieurs tournois célèbres dans le douzième siècle. Cependant ce fut surtout au treizième que Charles d'Anjou, qui les aimait avec passion, en communiqua le goût aux Napolitains (2). Après que les Français eurent porté, avec les croisades, leurs mœurs et leurs amusements dans l'Orient, on vit aussi les empereurs grecs donner des tournois à Constantinople, et les Comnènes sont célébrés par les écrivains leurs compatriotes, comme ayant eux-mêmes brillé dans ces combats simulés (3).

Ce Geoffroi de Pruilly, que les chroniques contemporaines célèbrent comme l'inventeur, ou tout au moins le législateur des tournois, ne se montra guère digne de ce jeu chevaleresque qui devait ranimer le sentiment de l'honneur, et apprendre à ne jamais désirer de victoire aux dépens de la loyauté. Les historiens qui nous ont conservé son nom, nous apprennent, dans une même phrase, l'invention qui l'a rendu célèbre, sa trahison, et sa mort. Il était attaché à Foulques-le-Réchin, qui avait eu en partage le comté d'Anjou, et qui depuis la mort de son oncle, Geoffroi Martel, avait été constamment en guerre avec son frère Geoffroi-le-Barbu, comte de Touraine. Les moines s'étaient déclarés contre ce dernier, qui était accusé d'avoir pour eux peu de respect, et d'avoir opprimé le couvent de Mont-Majeur; et ils invoquaient contre lui la vengeance céleste. Geoffroi de Pruilly se chargea d'accomplir leurs vœux. De concert avec trois autres chevaliers, il arrêta en trahison, le 4 avril 1068, Geoffroi-le-Barbu, qui s'était confié à lui, et il le livra à son frère. Mais cet acte de déloyauté, qui obtint l'approbation des moines, excita l'indignation du peuple. Le lendemain de l'arrivée du captif à Angers, les bourgeois de cette ville se soulevèrent; Pruilly, avec ses trois compagnons, fut massacré; le comte de Touraine fut remis en liberté, et la guerre entre les deux frères recom-

(1) *Willelmi Neubrig.* Lib. V. cap. 4, T. XVIII, p. 45.
(2) *Muratori Antiq. ital.* T. II, *Dissert.* XXIX, p. 833 et seq.
(3) *Nicetas in Manuel.* Lib. III, cap. 3. *Byz. Veneta,* T. XIV. p. 57.

mença. Geoffroi-le-Barbu n'avait toutefois point encore lassé sa mauvaise fortune; dans les premiers mois de l'année suivante, il tomba de nouveau au pouvoir de son frère, à la suite d'un combat qu'il perdit contre lui; et dès lors il languit trente ans dans la captivité (1).

Ce n'est pas sans raison qu'à l'époque où nous sommes parvenus, nous nous sommes arrêtés pour rendre compte du progrès des mœurs de la noblesse, de ses jeux, de ses institutions, et de leur effet sur l'esprit national. Dans la France féodale, la noblesse avait la principale part au gouvernement; mais elle avait ce gouvernement tout entier entre ses mains, lorsque le roi se trouvait de plus ou trop jeune, ou trop faible pour avoir une volonté à lui. Philippe I[er], qui n'eut jamais ni un caractère vigoureux, ni un esprit distingué, n'exerça aussi jamais qu'une faible influence sur le sort de la France : cependant sa nullité durant son adolescence, entre sa quatorzième et sa vingt-unième année, ou de l'an 1068 à l'an 1074, doit lui être moins attribuée à lui-même qu'aux institutions de la monarchie. Pendant les sept années précédentes, il avait été confié à la garde d'un tuteur, qui pouvait suppléer par sa propre vigueur au défaut de volonté de son pupille. La tutelle, suivant les lois romaines, finissait avec la quatorzième année, et alors commençait la curatelle, qui durait jusqu'à la majorité. Baudoin de Flandre mourut justement à l'époque où aurait fini la tutelle romaine, et ne fut point remplacé par un curateur; en sorte que Philippe fut abandonné à lui-même. A peine pourrait-on dire que l'État fût dès lors livré à son inexpérience, car l'État était administré par la noblesse feudataire. Mais le domaine royal et la cour dépendaient sans réserve du jeune adolescent, et le résultat le plus indubitable de ces sept années d'insubordination, fut de modifier le caractère du prince lui-même, par les funestes conséquences d'un trop grand pouvoir trop tôt atteint. Celui qui n'était pas encore maître de lui-même était depuis long-temps maître d'au-

(1) *Chron. Andegav. Martenii*, p. 169. — *Chronic. Andeg. Labbei*, p. 30. — *Gesta Consulum Andegavens.* p. 272.

trui; il mettait les débauches et les vices au premier rang parmi les jouissances de la vie que son rang l'autorisait à rechercher. Bientôt il fut entouré de courtisans et de flatteurs empressés à exciter ses passions, à les nourrir, à les servir, et assurés d'un avancement d'autant plus rapide, que les services qu'ils rendaient à leur jeune maître étaient plus honteux.

Les deux monarchies entre lesquelles la France était partagée éprouvaient en même temps les mêmes inconvénients, en raison de l'adolescence de leurs rois; car Henri IV de Germanie, qui portait les couronnes de Lorraine, de Bourgogne et de Provence, n'était que de deux ans plus âgé que Philippe Ier; et comme son caractère était plus bouillant, ses passions étaient aussi plus impétueuses, et ses vices eurent pendant quelque temps plus d'empire encore sur lui. Sa jeunesse et les désordres de la cour d'Allemagne contribuèrent à relâcher toujours plus les liens d'obéissance des grands seigneurs français qui relevaient de lui : cependant les dénominations de France orientale et de France occidentale, qui étaient quelque temps tombées en oubli, semblaient reprendre faveur depuis que la maison de Franconie avait joint à l'empire une si grande partie de la Gaule. Les Franconiens étaient fiers du nom de Français : le premier de leurs empereurs, Conrad, avait cherché à rappeler, par le surnom de *Salique*, les premiers temps de la monarchie française; et le jeune Henri IV, qui prenait le titre de roi des Français orientaux, semblait animé, dans le gouvernement de la Germanie, par la haine et la jalousie contre les Saxons, auparavant maîtres de l'empire; toutes les fois que les passions politiques remplaçaient en lui, pour un peu de temps, la passion des plaisirs.

Nous serions mal instruits de cette disposition à la débauche, de cette corruption scandaleuse des deux cours de France et de Germanie, si les besoins de ces monarques libertins ne les avaient pas fait toucher aux trésors des églises. Mais l'organisation militaire et féodale des deux royaumes ne laissait aux rois presque aucun revenu dont ils pussent disposer : ils

avaient pour eux leurs maisons royales et leurs domaines, et dans un petit nombre de cas, quelques offrandes de leurs vassaux qui leur arrivaient irrégulièrement, et sur lesquelles ils ne pouvaient point compter : d'ailleurs ils ne levaient pas d'impôts, et ils n'auraient presque jamais pu se procurer de l'argent, au lieu des produits en nature de leurs terres, si la distribution des bénéfices ecclésiastiques n'avait pas été pour eux une abondante source de revenus. L'usage de vendre les évêchés et les abbayes, ou, comme ils le considéraient eux-mêmes, de retenir pour eux les prémices des grâces qu'ils accordaient aux prêtres, en les élevant en dignité, était devenu si universel, que cette espèce de marché se faisait publiquement, et en quelque sorte à l'enchère; et que le prix des évêchés et des abbayes, considéré par l'Église comme le prix des faveurs du Saint-Esprit, était le revenu qui servait le plus constamment à payer les maîtresses des rois et leurs débauches.

Henri IV et Philippe Ier ne le cédaient point l'un à l'autre dans ce commerce des dignités ecclésiastiques, flétri du nom de simonie, qui scandalisait les saints, et qui ne blessait pas moins la cupidité des prêtres mondains. L'un et l'autre s'autorisait de ce qui avait été fait presque constamment par leurs prédécesseurs : mais les temps étaient changés; l'Église avait acquis bien plus de puissance, et il n'était plus possible à de jeunes imprudents de lutter avec ces hommes énergiques, qui avaient été successivement élevés sur la chaire de saint Pierre, et qui y avaient développé tant de vigueur de caractère et des talents si distingués. Alexandre II, qui, de 1061 à 1073, porta la tiare, avait travaillé sans relâche à détruire la simonie, à interdire le mariage des prêtres, et à substituer les mœurs les plus austères, et toute l'âpreté des vertus monacales aux anciens désordres du clergé. Afin d'imprimer plus de respect à la cour de France, et de forcer Philippe à renoncer à des marchés simoniaques, il chargea le cardinal Pierre Damiani, évêque d'Ostie, qu'il appelait avec assez de raison l'œil du siége apostolique, de parcourir le royaume de France, et de réformer le clergé; il le recommanda dans ce

but, par une circulaire, aux cinq archevêques de Reims, de Sens, de Tours, de Bourges et de Bordeaux (1). Le résultat de cette inspection du clergé fut la destitution des évêques de Chartres et d'Orléans, dont la simonie fut prouvée : le jeune Philippe fut contraint à s'y soumettre, et le pape le remercia de sa condescendance (2).

Le même saint, Pierre Damiani, fut aussi envoyé à Henri IV, et dans le même but; mais outre qu'il devait travailler à la réforme du clergé, le cardinal devait aussi prononcer sur un divorce que le monarque de Germanie, marié à seize ans avec Berthe, fille d'Adélaïde, marquise de Suze, demandait à dix-huit ans, d'avec cette princesse, pour laquelle il prétendait sentir une répugnance invincible, et qu'il assurait qu'il rendrait vierge à ses parents. Henri IV, afin de gagner le saint-siége, offrait d'employer tout son crédit, et au besoin la force des armes, pour étendre sur la Thuringe la perception des dîmes, dont cette province avait jusqu'alors trouvé moyen de se dispenser. Mais Alexandre II et Pierre Damiani étaient bien éloignés de vouloir transiger sur rien. Ils demandèrent au roi toutes les concessions, et n'en voulurent accorder aucune. Le cardinal lui déclara que s'il se séparait de sa femme, ou même s'il ne se conduisait pas en bon mari avec elle, jamais le pape ne lui accorderait la couronne impériale. Henri IV fut réduit à se soumettre, et à se réconcilier avec Berthe. La naissance de plusieurs enfants, dont l'un d'eux fut son successeur Henri V, prouva que cette réconciliation avait été sincère (3).

Il était plus difficile de faire renoncer les deux rois à ce que la cour de Rome appelait leur simonie; ils s'humiliaient, ils protestaient de leur repentance, mais bientôt ils recommençaient. Alexandre II, prenant un ton plus élevé, somma, au commencement de l'année 1073, Henri IV de se rendre

(1) *Epistola Alexandri II.* 21ª, *ad archiepiscopos Galliæ, Concilior.* T. IX, p. 1131.

(2) *Epistola Alexandri II.* 23ª, *ib.* p. 1132.

(3) *Lambertus Schafnaburgensis ad ann.* 1069. *In Pistorio,* T. II. *Hist. Germaniæ.*

à Rome, pour se justifier des accusations intentées contre lui. L'archevêque de Cologne et l'évêque de Bamberg furent chargés de lui signifier cette sommation (1), et Alexandre II ne comptait pas traiter Philippe avec plus de ménagements; mais la mort de ce pape, survenue le 21 avril 1073, mit un terme à la procédure qu'il venait de commencer (2).

Le lendemain de la mort d'Alexandre II, les cardinaux, le clergé et le peuple de Rome se réunirent et proclamèrent unanimement, comme son successeur, le moine Hildebrand, qui depuis long-temps était le guide de la cour de Rome, et l'âme de tous ses conseils. Cependant il y avait parmi les évêques un parti nombreux, composé surtout de ceux qui croyaient avoir quelque reproche à se faire, et qui ne se voyaient pas, sans inquiétude, placés dans l'entière dépendance d'un homme si noté pour la ferveur de son zèle, la véhémence et l'amertume de son caractère. Ils sollicitèrent Henri IV de ne point reconnaître cette élection tumultueuse, qui de plus avait été faite sans son consentement. Hildebrand s'était aussitôt mis en possession du pontificat, et avait pris le nom de Grégoire VII. Toutefois il répondit au comte Éberhard, messager du roi de Germanie, en prenant Dieu à témoin, qu'il n'avait point ambitionné l'honneur qu'on lui avait accordé; que les Romains en l'élisant lui avaient imposé violemment la nécessité d'administrer l'Église, mais qu'on ne pourrait le forcer à recevoir l'ordination, jusqu'à ce qu'il se fût assuré, par une communication directe, que le roi et les princes teutoniques du royaume consentaient à son élection. Cette modestie désarma Henri IV, qui donna son plein consentement à ce que Hildebrand fût consacré; il le fut en effet le jour de la Purification de la Vierge de l'année suivante. Soit que cette déférence eût été inspirée à Grégoire par un doute sur la régularité de sa propre élection, ou par le désir de s'assurer pleinement du pouvoir avant d'en user,

(1) *Abbas Urspergens. Chronic. ad ann.* 1073. — *Otto Frisingens.* Lib. VI, cap. 34.

(2) *Baronii Annal. eccles.* 1073, p. 411.

c'était la dernière marque de respect qu'il comptait donner à la puissance séculière (1).

Grégoire VII voulait en même temps réunir son clergé en un seul corps, le détacher des plaisirs du monde, et l'opposer aux princes, pour leur arracher toute influence sur les nominations ecclésiastiques. Il commença donc par sévir contre les prêtres concubinaires ou mariés, assuré que, plus la vie de ses serviteurs serait austère, et plus ils lui seraient dévoués. Les évêques des Gaules opposèrent, dit-on, une vive résistance à ces projets de réforme; ils allaient même jusqu'à accuser Grégoire VII d'hérésie, ou tout au moins de leur prêcher une doctrine absurde et inexécutable, en leur recommandant la continence (2). Ils comptaient sans doute trouver pour leur résistance de l'appui auprès de leur roi; Grégoire se hâta de faire voir qu'il ne montrerait à ce roi aucune déférence.

Plus Philippe avançait vers l'âge d'homme, et moins on voyait se développer en lui les qualités qui inspirent de la considération. Les défauts, il est vrai, par lesquels ce jeune prince offensait l'Église n'étaient peut-être pas ceux par lesquels il mécontentait le plus ses sujets; mais sa lâcheté encourageait le pape à le traiter avec plus de hauteur qu'aucun autre. Dès la première année de son pontificat, au mois de décembre 1073, Grégoire VII avait écrit à l'évêque de Châlons : « Entre tous les princes de notre temps qui par une cupi- » dité perverse ont vendu l'Église de Dieu en dissipant ses » biens, et ont ainsi rendu esclave et foulé aux pieds leur » mère, à laquelle, d'après le commandement de Dieu, ils » doivent honneur et respect, nous avons appris que Philippe, » roi des Français, tenait le premier rang; il a tellement » opprimé les Églises des Gaules, qu'on peut dire qu'il est par- » venu au comble de ce forfait détestable. Nous en avons reçu » la nouvelle avec d'autant plus de douleur, que ce royaume » était plus puissant, et que par sa prudence et sa dévo- » tion il avait été jusqu'alors plus attaché à l'Église romaine.

(1) *Lamberti Schafnaburg.* T. XI, p. 65.
(2) *Ibidem,* p. 66.

» Notre zèle pour la charge qui nous est confiée, et la des-
» truction de ces Églises, nous animaient à punir avec sévérité
» des forfaits aussi audacieux ; mais, dans ces derniers jours,
» son chambellan Albéric est venu nous promettre de sa part,
» qu'il se soumettrait à notre censure, qu'il réformerait sa
» vie, et qu'il respecterait les Églises. Ainsi nous suspendons
» les rigueurs canoniques, et nous voulons bien éprouver, à
» l'occasion de l'Église de Mâcon, depuis long-temps privée
» de son pasteur, quelle foi nous devons ajouter à ses paroles:
» qu'il donne gratis, comme il convient, cet évêché à l'ar-
» chidiacre d'Autun, car nous apprenons que ce prêtre a été
» élu d'un consentement unanime par le clergé et le peuple,
» et même avec son approbation. Mais s'il ne veut pas le
» faire, qu'il sache, à n'en point douter, que nous ne tolé-
» rerons pas plus long-temps cette ruine de l'Église ; qu'avec
» l'autorité des apôtres saint Pierre et saint Paul, nous répri-
» merons la dure contumace de sa désobéissance. Il faudra
» alors ou que le roi renonce au honteux commerce de son
» hérésie simoniaque, ou que les Français, frappés de l'épée
» d'un anathème général, renoncent à son obéissance, s'ils
» ne préfèrent renoncer à la foi chrétienne (1). »

Philippe se soumit docilement aux injonctions du saint-siége; il envoya une députation à Grégoire VII, pour lui déclarer que son intention était d'obéir toujours aux ordres du prince des apôtres, et entre autres, de faire à l'égard de l'évêché de Mâcon tout ce qui lui était demandé. Grégoire lui pardonna; mais le ton de supériorité avec lequel il le tançait était encore suffisamment humiliant. « Nous vou-
» drions, lui dit-il, que tu remarquasses avec nous, combien
» ceux des rois tes prédécesseurs, qui ont été si illustres et si
» fameux, étaient chéris du siége apostolique, combien leur
» gloire s'étendait par toute la terre, lorsqu'ils n'employaient
» leur pouvoir qu'à enrichir les églises et à les défendre ; mais
» depuis que tant de vertu s'est émoussée dans leurs succes-

(1) *Gregorii VII*, Lib. I, *Epist.* 35. *Conc. Gener.* T. X, p. 33. — *Baronii Annal.* 1073, p. 431.

» seurs, qu'ils ont confondu les droits divins et humains,
» toute la gloire de leur royaume, son honneur et sa puis-
» sance se sont écroulés avec ses mœurs. Ce sont des choses
» que notre office nous oblige à te répéter, et s'il le faut, en
» des termes qui te paraîtront âpres à entendre. Il ne dépend
» point de nous de taire la parole de la prédication; mais
» plus la dignité est ample, plus la personne est sublime,
» plus nous devons prendre de soins et élever la voix pour la
» ramener au chemin de la droiture (1). »

Au reste, Philippe n'était susceptible ni du noble orgueil qui lui aurait fait trouver ces leçons trop sévères, ni de la résolution de bien faire, avec laquelle il aurait profité de ces avertissements pour se corriger. Il se repentait, il s'humiliait, il faisait au pape les plus belles promesses; mais il retombait aussitôt après dans les vices contre lesquels il avait protesté. La même année, au mois de novembre, Grégoire écrivit de nouveau aux archevêques et aux évêques de France, pour accuser Philippe devant eux. « Un long espace de temps s'est
» déjà écoulé, depuis que le royaume de France, autrefois si
» fameux et si puissant, a commencé à voir décliner sa gloire,
» et à perdre les marques de toutes les vertus, tandis que les
» mauvaises mœurs s'y accroissent. Mais dans ces derniers
» temps, nous avons vu tomber son honneur et toute appa-
» rence de décence; car les lois y étant négligées, et toute
» justice foulée aux pieds, tout ce qu'on saurait faire de
» honteux, de cruel, de misérable, d'intolérable, s'y fait
» impunément, et y a même passé en habitude par une
» longue licence. Depuis un certain nombre d'années, la
» puissance royale ayant perdu toute vigueur parmi vous; et
» aucune loi, aucune autorité, ne pouvant prohiber ou punir
» les injures, les ennemis ont commencé à combattre entre
» eux de toutes leurs forces, comme s'ils ne faisaient que se
» conformer au droit des gens, et ils rassemblent ouvertement
» des armes et des troupes pour se venger. Si de tels usages
» ont multiplié dans votre patrie les meurtres, les incendies,

(1) *Gregorii VII*, Lib. I, *Ep.* 75. *Conc. Gen.* p. 59. Le 13 avril 1074.

» et tous les fléaux de la guerre, on peut s'en affliger sans
» doute, mais on ne saurait s'en étonner. Bien plus, aujour-
» d'hui une méchanceté nouvelle les ayant atteints comme
» une peste, ils commencent à commettre des forfaits exécra-
» bles et horribles à redire, sans que personne les y pousse. Ils
» ne s'arrêtent devant aucun respect ou divin ou humain; ils
» regardent comme rien les parjures, les sacriléges, les incestes,
» les trahisons, et, ce qu'on ne voit nulle part ailleurs sur
» la terre, les citoyens, les proches, les frères, s'arrêtent
» réciproquement par cupidité; le plus fort arrache à son
» captif tous ses biens par des tortures, et lui laisse terminer
» sa vie dans une extrême misère. Les pélerins qui se rendent
» aux portes du tombeau des saints apôtres ou qui en revien-
» nent, sont saisis par ceux qui en prennent la fantaisie,
» jetés dans des prisons, soumis à des tourments plus cruels
» que les païens eux-mêmes n'en sauraient inventer, jusqu'à
» ce que, pour se racheter, ils aient donné souvent plus
» même qu'ils ne possèdent. C'est votre roi, ou bien plutôt
» votre tyran, qui, à la persuasion du diable, est l'origine
» et la cause de toutes ces calamités. Il a souillé toute sa jeu-
» nesse par les crimes et les infamies : aussi faible que misé-
» rable, il porte inutilement les rênes du royaume dont il
» s'est chargé, et non seulement il abandonne à tous les
» crimes le peuple qui lui est soumis, en relâchant les liens
» de l'obéissance, il excite encore par l'exemple de ses goûts
» et de ses actions, dans tout ce qu'il n'est pas permis de
» faire, ni même de dire. Il ne lui suffit point d'avoir mérité
» la colère de Dieu, par le pillage des Églises, par les adul-
» tères, par des rapines détestables, par des parjures, et
» par des fraudes de tout genre que nous lui avons reprochées
» à plusieurs reprises; il vient, à la manière d'un brigand,
» d'enlever des sommes énormes à des marchands qui, de
» toutes les parties de la terre, se rendaient à je ne sais quelle
» foire en France. Dans les fables mêmes on n'avait raconté
» rien de semblable d'un roi; lui qui devait être le défen-
» seur des lois et de la justice, en a été le plus grand contemp-
» teur. Il a agi de sorte que ses forfaits ne se sont pas ren-

» fermés dans les bornes du royaume qui lui est confié; mais » que pour sa confusion, la connaissance s'en répand en tous » lieux. » Grégoire VII ordonne, dans la même lettre, aux évêques de France, de reprocher sévèrement à Philippe ses offenses, d'exiger de lui des réparations solennelles; s'il s'y refuse, de frapper le royaume d'interdit, et de suspendre en tous lieux le service divin : et si ces peines ne suffisent pas, Grégoire VII déclare qu'avec l'aide de Dieu il tentera par toutes sortes de voies de lui enlever le royaume de France (1).

Une autre lettre de Grégoire VII à Guillaume VI, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, achèvera de faire connaître la situation du royaume, les mœurs du roi, et l'autorité que s'arrogeait l'Église. « Quoique je ne doute pas, lui dit-il, que les » iniquités de Philippe, roi des Français, ne soient parvenues » à ta connaissance, j'ai cru utile de te faire savoir combien » elles nous affligent. Entre tant de crimes par lesquels il » semble avoir pris à tâche de surpasser tous les princes, » non seulement les chrétiens, mais les infidèles, après avoir » ruiné toutes les églises où il a pu porter la confusion, il » vient de mettre tellement de côté toute pudeur pour la » dignité royale, que de livrer au pillage les négociants d'I- » talie qui se rendaient dans votre pays, et cela non d'après » aucune raison qui pût le justifier, mais seulement pour » assouvir son avarice. Nous avons déjà averti par nos lettres » les évêques de France de lui en demander raison; mais » comme nous savons que tu aimes et saint Pierre et nous- » mêmes, et comme nous croyons que tu t'affliges avec nous » des périls auxquels ce roi s'expose, nous avons voulu t'aver- » tir de te joindre à ces évêques et à quelques uns des meil- » leurs et des plus nobles de France, pour lui notifier ses » iniquités. Il faut le sommer de renoncer aux suggestions » des insensés, de s'attacher au conseil des sages, de retenir » ses mains du pillage des églises, de réformer ses indignes » mœurs à l'exemple des meilleurs rois des Français, de » corriger enfin ces brigandages dont nous avons parlé, à

(1) *Gregorii VII*, Lib. II, *Epist.* 5, p. 72. *Concil. Gener.* T. X.

» l'occasion desquels les orateurs de saint Pierre sont empê-
» chés, sont arrêtés et sont exposés à mille souffrances. S'il se
» réforme d'après tes conseils, nous le traiterons avec charité
» comme nous le devons; mais s'il s'obstine dans la perversité
» de ses goûts; si dans la dureté et l'impénitence de son cœur
» il thésaurise la colère de Dieu et de saint Pierre, nous le
» séparerons dans le synode romain avec le secours de Dieu,
» et selon que sa perversité le mérite, de la communion de
» la sainte Église, aussi bien que quiconque lui attribuerait
» les honneurs royaux et l'obéissance, et chaque jour nous
» confirmerons notre excommunication sur l'autel de saint
» Pierre; car il y a trop long-temps que nous supportons ses
» iniquités, il y a trop long-temps que nous dissimulons les
» injures de la sainte Église, en épargnant sa jeunesse. A
» présent la perversité de ses mœurs s'est rendue si notoire,
» que quand bien même il aurait autant de pouvoir et de
» vaillance que ces empereurs païens qui ont causé tant de
» maux aux saints martyrs, aucune crainte ne ferait jamais
» que nous laissassions toutes ses iniquités impunies (1). »

Les auteurs des anciennes chroniques ont trouvé peu de satisfaction à consigner dans leurs écrits ces vices et ces forfaits de Philippe, qui excitaient si vivement l'indignation de Rome. Ils gardent en général un profond silence sur la cour, et même sur tout ce qui appartient proprement à l'histoire de la monarchie. Ce ne sont point les faits généraux qu'ils rapportent, mais ceux seulement qui servent à l'histoire de chacun des grands fiefs dont la France était composée; c'est aussi là que nous chercherons des matériaux, pour le tableau des événements dont Philippe Ier fut spectateur bien plus qu'acteur, durant les sept années de son adolescence.

Le plus grand parmi ces feudataires était, sans contredit, Guillaume, duc de Normandie, qui, par l'acquisition du royaume d'Angleterre, et l'abus qu'il avait fait du droit de conquête, avait, à ce qu'on assurait, soixante mille fiefs de

(1) *Gregorii VII*, Lib. II, *Ep.* 18, p. 84. *Conc. Gen.* — *Baronii Annal.* 1074, p. 456. — *Script. franc.* T. XIV, p. 586.

chevaliers relevant de sa couronne, et un revenu net de 386,900 livres sterling, valant chacune trois des livres sterling actuelles (1). Mais cette puissance et cette richesse, à supposer encore qu'elles ne fussent pas exagérées, lui suffisaient à peine pour retenir dans la sujétion le peuple qu'il avait conquis; car ce peuple détestait son joug; il méditait à toute heure de nouvelles rébellions, et il invoquait tour à tour tous ses voisins, tous les peuples étrangers, pour l'aider à chasser du trône un roi devenu odieux. Dès l'époque même du couronnement de Guillaume, les Normands effrayés des acclamations par lesquelles les Anglais saluaient leur nouveau monarque, avaient mis le feu à l'église où ceux-ci se trouvaient rassemblés, et les avaient punis, comme d'une offense, des vœux qu'ils faisaient pour lui (2). Les Anglais s'étaient bien gardés de lui donner dès lors aucun signe d'amour. Les uns, pour fuir l'oppression, avaient passé jusqu'à Constantinople, et avaient demandé du service à l'empereur Michel Comnène. Ils avaient en effet été admis dans sa garde, et leurs compatriotes y occupaient encore un poste honorable, cent trente ans après, à l'époque de la prise de la capitale de l'Orient par les Latins (3). D'autres avaient recouru successivement à Eustache, comte de Boulogne, à Sueno, roi de Danemarck, et aux divers princes des Écossais, des Gallois, des Irlandais, auxquels ils demandaient du soutien dans leurs rébellions. Les seigneurs anglais, en petit nombre, que Guillaume avait d'abord ménagés, se trouvaient, chacun à leur tour, enveloppés dans ces révoltes partielles; ils périssaient alors sur l'échafaud, ou ils languissaient dans les prisons du duc de Normandie. Aucune de leurs entreprises n'avait de succès : tant il est difficile de renverser un gouvernemant établi; mais elles se renouvelaient chaque année, et leur répétition ne laissait aussi à Guillaume aucun repos; sa puissante armée était tout entière neutralisée par la résistance de son peuple, et depuis

(1) *Orderici Vitalis Hist. eccles.* Lib. IV. *Script. Norman. Duchesne*, p. 523.
(2) *Orderici Vitalis*, Lib. III, p. 503.
(3) *Ibid.* Lib. IV, p. 508. *Script. normann.*

qu'il avait gagné un royaume, il était devenu bien moins redoutable à ses voisins que quand il n'était que simple duc de Normandie. Ses sujets français, dont il avait si richement payé l'assistance, se lassaient eux-mêmes de leur long exil loin de leur patrie, et des guerres continuelles où il les tenait engagés. En 1068, un grand nombre de chevaliers normands, conduits par Hugues de Grantménil, Humfroi du Tilleul, et d'autres barons, le quittèrent, uniquement parce qu'ils ne pouvaient plus résister aux sollicitations de leurs femmes, qui les menaçaient de céder aux demandes de leurs amants, s'ils les laissaient languir plus long-temps dans le veuvage (1). L'année suivante, comme il traversait, au milieu de l'hiver, les montagnes qui séparent le comté de Chester du pays de Galles, les chevaliers de l'Anjou, de la Bretagne et du Maine, rebutés de tant de fatigues et de dangers, refusèrent de le suivre. Guillaume, sans chercher à les ramener, déclara qu'il lui suffisait de ses soldats fidèles, et continua sa marche; les mutins, honteux ou intimidés, n'osèrent point retourner en arrière; ils demeurèrent sous ses drapeaux, et Guillaume, en punition de leur désobéissance, les y retint encore, quarante jours après qu'il eut renvoyé leurs compagnons d'armes (2).

Durant les sept années dont nous parcourons les événements, l'Angleterre fut tout au plus en paix pendant un petit nombre de mois en 1070; dans ce court intervalle l'on vit les Normands et les Saxons habiter les mêmes villes et les mêmes villages, en apparence réconciliés; à la même époque, on vit dans les villes de l'Angleterre, les marchands français étaler les produits des fabriques de leur patrie, alors bien plus indus-

(1) *Orderici Vitalis,* Lib. IV, p. 512. — *Et in Script. fr.* T. XI, p. 240. « *His temporibus quædam Normanniæ mulieres, sæva libidinis face urebantur, crebrisque nuntiis a viris suis flagitabant ut cito reverterentur: addentes quod nisi redditum maturarent, ipsæ sibi alios conjuges procurarent...... Rursus honorabiles athletæ quid facerent, si lascivæ conjuges torum suum adulterio pollucrent, et progeniei suæ perennis maculæ notam et infamiam generarent.* »

(2) *Orderici Vitalis,* Lib. IV, p. 515.

trieuse et bien plus commerçante que l'Angleterre, et l'on vit les Saxons quitter leurs habits nationaux pour revêtir ceux des Normands. Guillaume lui-même, s'efforçant de consolider cette réconciliation, s'appliquait de tout son pouvoir à étudier la langue anglaise, et il en faisait un devoir à ses barons; mais ses organes n'étaient point assez flexibles, ou sa mémoire point assez exercée pour qu'il pût obtenir dans cette étude aucune sorte de succès (1). Aussi il revint bientôt aux moyens de contrainte qui convenaient mieux à son caractère, et il fit de tous côtés construire des châteaux-forts, car l'Angleterre en était presque absolument dépourvue, tandis que la Normandie en était couverte. Guillaume attribuait à l'absence de ces fortifications la facilité avec laquelle il avait conquis cette île, et il ne songeait pas que les châteaux, qu'il élevait en tous lieux, serviraient un jour à ses barons pour résister au pouvoir royal (2).

Parmi les difficultés que rencontrait Guillaume, il n'avait point à compter, il est vrai, l'opposition du clergé : soit qu'il eût réussi à se concilier l'affection du pape par son langage flatteur, et ses professions de déférence à l'autorité de l'Église, soit qu'éprouvant moins de besoin d'argent, il s'abstînt plus que d'autres souverains de la vente des bénéfices ecclésiastiques, soit enfin que la cour de Rome crût user d'une bonne politique en ménageant un roi aussi habile et aussi puissant, dans le temps où elle traitait tous les autres avec tant de hauteur, il est certain du moins qu'au lieu de ressentir ses fréquentes usurpations des droits de l'Église, elle le seconda au contraire toujours contre tous ses ennemis. Grégoire VII lui-même écrivait à l'évêque de Die, en parlant de lui : « Quoique » le roi des Anglais ne se conduise pas, en certaines choses, » aussi religieusement que nous aurions voulu, cependant, » comme il n'a ni détruit ni vendu les églises de Dieu, et » qu'il a cherché à administrer à ses sujets la paix et la justice » avec modération (jamais éloge ne fut moins mérité),

(1) *Orderici Vitalis,* Lib. IV, p. 520.
(2) *Ibid.*, p. 511.

» comme surtout il n'a point consenti à comploter contre le » saint-siége apostolique, ainsi qu'il en a été requis par quel- » ques ennemis de la croix du Christ; comme il a forcé les » prêtres à renoncer à leurs femmes, et les laïques à aban- » donner les dîmes qu'ils percevaient, en les y obligeant sous » le serment, il s'est rendu plus digne d'approbation et d'hon- » neur que les autres rois, et il a mérité qu'on supportât avec » plus d'indulgence ses fautes et celles de ses sujets (1). » Il semble même que quelque projet avait été formé par les prê- tres d'armer Guillaume contre le roi de Germanie, de lui faire surprendre Aix-la-Chapelle, et de renouveler pour lui l'empire d'Occident (2); mais la conspiration des comtes d'He- reford et de Norwich, que Guillaume découvrit en 1075, et qu'il punit par de cruels supplices, le fit sans doute renoncer aux intrigues qu'il avait concertées avec l'archevêque de Co- logne, et que celui-ci s'empressa de désavouer (3).

Les sujets français de Guillaume, enrichis par la part qu'il leur avait donnée dans ses conquêtes, ne laissaient pas que de se plaindre encore quelquefois de la longueur et de la fatigue des campagnes auxquelles ils étaient appelés; cependant ils étaient glorieux de ses victoires, satisfaits de sa munificence, et doublement attachés à sa personne par leur confiance en son habileté, et par le plaisir qu'ils trouvaient à humilier ses ennemis. Les seuls habitants du Maine ne partageaient point ces sentiments nationaux. Ils regrettaient leurs anciens comtes de la famille d'Héribert-Éveille-Chiens; ils accusaient Guil- laume d'avoir fait périr par le poison Héribert le jeune, leur dernier seigneur, aussi bien que le comte et la comtesse de Pontoise, qui auraient dû lui succéder : une des sœurs de cet Héribert le jeune avait épousé Robert, fils de Guillaume, et c'était en son nom que Guillaume régnait sur le Maine : une seconde était mariée à Albert Azzo II, marquis de Ligurie, l'un des ancêtres de la maison d'Este; une troisième à Jean,

(1) *Gregorii VII*, Lib. IX, *Ep.* 5, p. 280. — *Baronii, ann.* 1074, p. 435.
(2) *Lamberti Schafnaburg*. p. 66.
(3) *Henrici Huntind. Hist.* p. 209. — *Rogerii de Hoveden*. p. 314. — *Orderici Vitalis*, Lib. IV, p. 534.

seigneur de la Flèche, qui à son tour prétendit par elle à l'héritage du Maine (1).

Au moment où Guillaume paraissait le plus embarrassé en Angleterre par les révoltes des Saxons (1070), les invasions des Danois, et celle des Gallois, les habitants du Maine résolurent de secouer son joug. « Les grands et le peuple, d'un » accord unanime, dit un ancien historien, retirèrent leur » obéissance au roi, et firent venir d'Italie le marquis Albert » Azzo, avec sa femme Garisende, sœur de leur dernier » prince, et son fils Hugues. » Ils destinaient celui-ci à être la tige d'une seconde maison des comtes du Mans (2). Garisende était la seconde femme du marquis Albert Azzo; la première, qui était Allemande, lui avait donné un fils connu sous le nom de Guelfo IV, qui recueillit en héritage le duché de Bavière, et de qui sont sortis les ducs de Brunswick et les rois d'Angleterre de nos jours. Un second frère, nommé Foulques, continua la maison italienne, d'où sont sortis les ducs de Ferrare et de Modène; et le troisième, nommé Hugues, devait se faire Français pour gouverner le Maine (3)

L'établissement de Hugues d'Este dans le Maine eut cependant peu de durée : son père, proche parent de la comtesse Mathilde, et l'un des seigneurs qui avaient le plus de part aux intrigues de l'Italie, ne séjourna pas assez long-temps en France pour y affermir son parti : il laissa au Mans sa femme Garisende et son fils Hugues, sous la direction de Geoffroi de Mayenne, homme noble et d'un esprit adroit, qui acquit bientôt tant de crédit sur Garisende, que chacun supposa qu'il était son amant. « Comme ce Geoffroi de Mayenne, continue » l'historien contemporain des évêques du Mans, cherchait » des occasions nouvelles de vexer les citoyens, et qu'il inven- » tait des exactions pour tirer d'eux de l'argent, ceux-ci se » consultèrent sur les moyens de s'opposer à ses coupables » tentatives, et d'empêcher que lui-même, ou aucun autre, » pût désormais les opprimer injustement. Ils formèrent donc

(1) *Orderici Vitalis Hist. eccl.* Lib. IV. *Scr. norm.* p. 532.

(2) *Gesta Pontificum Cenomannensium,* T. XII, p. 539.

(3) *Muratori antichità Estensi,* p. 1, cap. 27.— *Annal. d' Italia, ann.* 1071.

» une conspiration qu'ils nommèrent *communion* (plus tard on » l'appela *commune*). Chacun d'eux se lia par les mêmes » serments, et ils obligèrent Geoffroi et les autres grands de » la province à jurer, quoique bien malgré eux, fidélité à » leur conspiration. » L'auteur, partisan du roi d'Angleterre et de l'évêque, regardait la formation d'une commune comme une révolte : aussi, dit-il, « que par l'audace que leur » inspira cette conspiration, ils commirent des crimes innom- » brables, condamnant un grand nombre de gentilshommes, » sans aucun droit de passer sur eux jugement, leur faisant, » pour les moindres causes, arracher les yeux, ou même, ce » qu'on a horreur de raconter, les faisant périr à la potence. » De même ils attaquaient et brûlaient sans raison les châ- » teaux du voisinage, dans les jours saints du carême, et même » le dimanche de la Passion (1). »

Cette association des citoyens du Mans, qui forçaient la noblesse à s'unir à eux, et qui punissaient ses brigandages tantôt par des supplices, tantôt en assiégeant et brûlant ses châteaux, est d'autant plus digne d'attention que quoiqu'elle ne fût point la seule, ni probablement la première, c'est cependant la plus ancienne dont nous ayons une date fixe et authentique, et que nous y retrouvons, dès cette époque, l'esprit que nous verrons bientôt avoir animé toutes les autres, aussi bien que les républiques d'Italie. La première commune du Mans cependant eut une fort courte durée. Geoffroi de Mayenne, qui lui avait prêté serment de fidélité, la trahit durant le siége du château de Sillé; il livra à ses ennemis l'armée de sa patrie, qui fut surprise et mise en déroute par les gentilshommes. Les deux partis en vinrent ensuite aux mains dans l'intérieur de la ville, où plusieurs maisons furent assiégées, prises et reprises, tantôt par les bourgeois, tantôt par les nobles. Hugues d'Este, voyant peu de chances d'affermir dans le Maine son autorité, repartit pour l'Italie; sa mère Garisende mourut en 1072, et, l'année suivante, les citoyens fatigués rendirent le Mans à Guillaume, roi d'Angleterre, après avoir reçu son serment de pardonner le passé,

(1) *Gesta Pontif. Cenomann.* p. 540.

et de conserver à leur cité *ses anciennes coutumes et ses justices* (1).

Parmi les plus puissants feudataires de la couronne de France, on devait compter aussi le comte de Flandre, qui vers le même temps attira l'attention des Français comme des Allemands, par les révolutions auxquelles sa famille et son pays furent exposés. Baudoin V ou de Lille, le même qui avait été tuteur de Philippe Ier, avait laissé en 1067, à sa mort, plusieurs fils et plusieurs filles. Baudoin VI, l'un d'eux, déjà comte de Mons par le fait de sa femme, lui avait succédé; Robert, qui selon un historien du temps était cependant l'aîné, fut exclu de l'héritage (2). Dès l'époque où Robert était arrivé à l'âge d'homme, son père avait mis à sa disposition des vaisseaux, des richesses, et tous les moyens de faire ailleurs un établissement, en lui recommandant de montrer par ses entreprises s'il était homme de cœur. De nombreux aventuriers, qui aussi bien que lui n'avaient pour s'élever que leur épée, s'attachèrent à sa fortune. Robert avait de la bravoure, du talent pour la guerre, et une persistance inébranlable; mais il était constamment malheureux, soit qu'il lui manquât quelque qualité nécessaire pour faire valoir les autres, ou qu'il s'attaquât toujours à des adversaires plus forts et plus habiles que lui. Il était parti avec une flotte richement équipée, pour tenter une expédition sur les côtes de Galice; car les pays des Musulmans étaient alors regardés comme abandonnés au premier occupant, et la faiblesse des petits cheiks qui se partageaient l'Espagne, les livrait en proie aux moindres attaques. Cependant celle de Robert eut une issue désastreuse. Il avait commencé ses ravages, et amassé un butin considérable, lorsque les Sarrasins, se rassemblant de toutes les provinces voisines, l'attaquèrent avec des forces supérieures. Dans un combat acharné il perdit tous ses compagnons d'armes, qui furent ou tués ou faits pri-

(1) *Gesta Pontific. Cenomann.* p. 540. 541. — *Orderici Vitalis,* Lib. IV, p. 532, 533. *Script. norm.*

(2) *Orderici Vitalis,* Lib. IV, p. 526.

sonniers ; seul il réussit à s'enfuir, et il trouva un refuge sur ses vaisseaux.

Lorsqu'il fut de retour en Flandre, son père et ses amis lui reprochèrent son désastre comme une honte, et ne lui laissèrent d'autre ressource que de tenter de nouveau la fortune. Cependant on lui fournit les moyens de réparer ses vaisseaux, de nouveaux aventuriers se rangèrent sous ses étendards, et il se remit en mer. Il ne s'était pas encore fort éloigné lorsque sa flotte fut détruite par la tempête, avec toutes ses espérances. Robert, en échappant au naufrage, prit l'habit de pélerin pour se rendre à Jérusalem, et expier par une pénitence solennelle la faute inconnue qui causait sans doute ses revers; mais en chemin il lia des intrigues avec des Normands qui lui promirent de lui faire un établissement splendide dans la Grèce. C'était le moment où Robert Guiscard, non content de l'Italie méridionale, qu'il avait conquise avec les forces d'un simple gentilhomme, commençait à porter ses vues ambitieuses sur l'empire d'Orient. Toutefois les projets du prince flamand furent éventés, ses correspondances furent surprises, et des gardes furent placés dans tous les ports de la Grèce, avec ordre de l'arrêter et de le faire mourir.

Robert renonça alors aux entreprises lointaines, mais il ne fut point abandonné par ses compagnons d'armes, et il trouva moyen, avec leur aide, de réparer les pertes qu'il avait faites. A la tête d'une armée d'aventuriers il attaqua les comtés de Frise et de Hollande : le comte Florent Ier était mort en 1062, laissant trois enfants en bas âge, dont l'aîné, Thierri V, fut reconnu pour son successeur sous la régence de sa mère Gertrude. Robert fit pendant deux ans la guerre à cette veuve et à ses orphelins : toujours battu, il fut néanmoins toujours redoutable, et jamais découragé. Enfin Gertrude, pour mettre un terme à cette guerre, consentit à lui donner sa main, avec le titre de comte de Frise, et à l'associer à la tutelle de ses enfants. Dès lors ce prince fut connu sous le nom de Robert-le-Frison (1).

(1) *Lamberti Schafnaburg. ad ann.* 1071, p. 63.

Lorsque Baudoin V mourut en 1067, Robert-le-Frison son fils ne disputa point son héritage à son frère Baudoin VI, qui fut reconnu pendant trois ans comme souverain de la Flandre. Selon Lambert d'Aschaffenbourg ce fut Baudoin qui le premier chercha querelle à Robert, et envahit la Hollande avec une nombreuse armée. Robert, ayant vainement cherché à conserver la paix, dut enfin se préparer à repousser cette attaque par les armes; un combat entre les deux frères, livré le 16 juillet 1070, fut le premier où Robert restât victorieux; son frère y périt, et sa femme Richilde, avec son jeune fils Arnolphe, à qui la succession de la Flandre était destinée, se réfugia auprès de Philippe, roi de France, pour implorer son secours (1). Aucun autre des historiens anciens ne fait mention de cette bataille; ils donnent à entendre que Baudoin VI mourut de maladie, que Robert-le-Frison demanda alors la garde-noble de ses enfants et de son comté, et qu'à cette occasion seulement la guerre civile fut allumée (2).

Philippe I[er] était tout au plus âgé de dix-huit ans, quand Richilde de Flandre vint avec son fils Arnolphe se mettre sous sa protection (1071). C'était l'âge où le cœur du jeune prince devait être le plus accessible à l'amour de la gloire, et à l'impulsion généreuse qui le portait à protéger le petit-fils de son oncle et de son tuteur. Il paraît qu'en effet il promit immédiatement des secours à Richilde, et que sans se donner beaucoup de peine pour rassembler une armée, il prit le chemin de la Flandre avec les jeunes seigneurs qui se trouvaient à sa cour. La comtesse de Flandre comptait également sur l'assistance de Guillaume, roi d'Angleterre, qui avait épousé Mathilde sa belle-sœur. Elle s'adressa à Guillaume Fitz Osberne, qui au nom de ce roi gouvernait alors la Nor-

(1) *Lamberti Schafnab.* p. 64.

(2) *Chron. Sancti-Martini Tornac.* p. 142. — *Roberti de Monte ad Sigebertum,* p. 169. — *Chronicon Elnonense*, p. 345. — *Chronic. Alberici Trium Fontium,* p. 362. — *Chron. Sithiense,* p. 383. — *Chron. Lobiense,* p. 416. — *Orderici Vitalis*, Lib. IV, p. 526. — Oudegherst, *Chr. de Flandre*, ch. 47, p. 91.

mandie; et celui-ci accourut en effet aussitôt au camp de Philippe Ier, amenant avec lui dix chevaliers seulement, parés comme pour un tournoi. Tous ces jeunes courtisans ne se figuraient pas qu'un comte de Hollande osât tenir la campagne contre l'armée réunie des deux rois de France et d'Angleterre; et ils s'avançaient avec une imprévoyante confiance, tandis que Robert-le-Frison augmentait encore leur assurance, en se conduisant comme s'il ressentait le plus grand effroi. Mais après les avoir laissé s'engager dans un pays qu'ils ne connaissaient point, et où des canaux et des fossés les arrêtaient à chaque pas, il les attaqua tout à coup près de Cassel, le dimanche 20 février 1071, et les mit dans une complète déroute. Le jeune comte de Flandre, Arnolphe, fut tué dans cette surprise, de même que Guillaume Fitz Osberne. Philippe prit assez honteusement la fuite, et Robert-le-Frison se trouva affermi dans la domination du comté de Flandre, tandis que Richilde se retira dans le Hainault, son héritage paternel (1).

Le second fils de Baudoin VI et de Richilde, qui se nommait également Baudoin, était l'héritier naturel de la Flandre: aussi la guerre civile se continua-t-elle entre lui et Robert; Richilde cependant avait fort aliéné ses sujets par son mauvais gouvernement, et par les exactions des sires de Mailly et de Couchy, ses conseillers. Les Flamands de la langue française lui demeurèrent fidèles, mais ceux de la langue flamande se déclarèrent tous pour Robert. Philippe fit un nouvel armement en sa faveur, puis après s'être rendu maître de Saint-Omer, et avoir traité cette ville avec une cruauté excessive, il s'enfuit dans un accès de frayeur, abandonnant tous ses bagages, parce que Robert-le-Frison avait réussi à lui faire croire qu'il n'était entouré que de traîtres. Richilde trouva un allié plus belliqueux dans Godefroi-le-Bossu, duc de Lorraine, époux de la fameuse comtesse Mathilde. Godefroi, qui avait quelques prétentions à la souveraineté de la Frise, y entra

(1) *Lamberti Schafnab.* p. 64. — *Willelmi Gemeticens.* p. 47. — *Order. Vitalis,* Lib. IV, p. 526. — Oudegherst, *Ann. de Flandre,* ch. 50, 51, p. 91.

avec son armée, et la mit, ainsi que la Hollande, à feu et à sang. Cependant après que ces riches provinces eurent été saccagées deux ou trois ans, la paix leur fut enfin rendue par l'entremise de l'évêque de Liége. Le fils de Richilde, Baudoin, qui fut ensuite connu sous le nom de Baudoin de Jérusalem, garda le Hainault; Robert-le-Frison garda la Flandre : la nièce du second devait aussi épouser le premier, et lui porter en dot la ville de Douai; mais Baudoin l'ayant vu arriver à Mons, la trouva si laide, qu'il aima mieux renoncer à la ville de Douai que de l'acquérir par une union si rebutante (1). Un autre mariage termina la pacification de ces provinces. Le roi Philippe Ier épousa, en 1071, Berthe de Hollande, fille du comte Florent et de cette même Gertrude qui avait été mariée en secondes noces à Robert-le-Frison (2).

L'histoire des autres grands fiefs de la couronne de France ne présente presque pas d'événements, pendant la période que nous venons de parcourir. Les seigneurs du midi de la France, qui ne conservaient guère de relation avec son monarque, sont, à cette époque, enveloppés d'une grande obscurité, d'où nous les verrons tout à coup sortir au moment des croisades : les érudits qui ont eu peine à démêler pendant tout ce siècle leur généalogie et l'étendue de leurs États, ne cherchent point encore à nous faire connaître les individus, et n'essaient point de nous intéresser à leur caractère. Cependant c'était dans cette partie de la France que la civilisation faisait alors même les plus rapides progrès; que les arts usuels, le commerce, la médecine, quelque connaissance des sciences exactes et des sciences naturelles, étaient importés de chez les Sarrasins, et que l'augmentation de l'aisance universelle accoutumait les classes industrieuses à prétendre à de nouveaux droits. Dans une chronique des comtes de Barcelone, qui se disaient encore feudataires des rois de France,

(1) *Lamberti Schafnab.* p. 64. — *Alberici Trium Fontium,* p. 363. — Oudegherst, *Chroniq. de Flandre,* ch. 53, f. 101.

(2) *Chron. Hugonis Floriac.* p. 159. — *Alberici Trium Fontium,* p. 363. — Oudegherst, ch. 54, f. 102.

et qui continuèrent, jusqu'au milieu du treizième siècle, à indiquer sur leurs diplômes l'année du règne des monarques français, on trouve quelques phrases dignes d'être recueillies, sur ce mélange avec les Maures, et ce progrès des esprits. « Raymond de Bérenger, dit-elle, succéda, en 1068, à Béren-» ger, dans le comté de Barcelone; il brilla par sa prouesse » entre les autres princes d'Espagne, et il obtint un tel empire » sur les Sarrasins, que douze rois musulmans d'Espagne lui » payaient chaque année un tribut comme à leur seigneur. Pour » donner plus d'éclat encore à sa domination, ce comte, en » présence de Hugues, cardinal-légat de Rome, et de plusieurs » magnats de ses États, rassemblés dans son palais de Barce-» lone, institua par leur conseil, et avec leur consentement, » des lois propres à ses terres, que nous appelons toujours *les* » *Usages de Barcelone;* et il ordonna que tous les comtés » qui relevaient du comté de Barcelone, se régiraient par ces » constitutions (1). »

(1) *Gesta Comitum Barcinonensium*, p. 290. — *Balusius Append. ad Marcam Hispanicam*, p. 542. L'auteur paraît avoir écrit vers l'an 1190.

CHAPITRE IX.

Établissement des communes par le peuple. Rivalité de Philippe Ier et de Guillaume. 1075-1087.

L'ÉTABLISSEMENT de la commune du Mans, vers l'année 1070, n'était point un fait isolé et sans rapport avec ce qui se passait dans le reste de la France ; c'était au contraire un symptôme de la grande révolution qui s'opérait dans les opinions, les mœurs, la condition de la masse du peuple ; un symptôme qui, portant une date certaine, doit nous servir à établir l'époque d'une foule d'efforts analogues, faits dans les autres villes de France. L'histoire n'a point conservé le souvenir de ces efforts divers, mais elle nous en a montré les résultats. Pendant les deux siècles suivants, les cités n'ont cessé d'obtenir des chartes, pour fonder ou garantir par l'autorité légitime, les immunités et les franchises qui constituaient les droits de commune ; les unes faisant valoir d'anciens documents, demandaient aux princes de confirmer seulement des priviléges dont elles se prétendaient depuis long-temps en possession ; d'autres reconnaissaient que leurs lentes usurpations n'étaient légitimées par aucun titre, et demandaient aux souverains, comme une concession nouvelle, de donner une existence légale à ce qui n'était encore qu'un gouvernement de fait. Toutes, ou presque toutes, avaient cependant conquis déjà la liberté ; elles avaient éprouvé combien il était avantageux de se gouverner par elles-mêmes, et le haut prix qu'elles mettaient à la faveur qu'elles sollicitaient, rendait témoignage de leur expérience.

L'on a presque universellement rapporté au règne suivant. celui de Louis-le-Gros, l'affranchissement des communes ; et

l'on a fait honneur de cette grande révolution, qui créa le tiers-état et la liberté en France, ou à la générosité, ou à la sage politique de ce prince. Il y a sans doute quelque chose de vrai dans cette opinion, puisqu'on ne trouve pas, en France, de charte de commune qui soit antérieure au règne de Louis VI, et qu'il est également le premier roi qu'on ait vu s'allier aux bourgeois pour faire la guerre à la noblesse. Cependant l'idée qu'on se forme de cet événement, lorsqu'on y voit ou l'acte de la volonté du monarque, ou l'effet de son système, est complétement erronée. Le peuple français ne dut le degré quelconque de liberté dont il jouit dans le moyen âge, qu'à sa propre valeur; il l'acquit, comme la liberté doit toujours être acquise, à la pointe de l'épée; il profita des divisions, de l'imprudence, de la faiblesse ou des crimes de ses seigneurs, tant laïques qu'ecclésiastiques, pour la leur arracher malgré eux. Il rencontra autant d'opposition à toutes ses prétentions dans les rois que dans les nobles; ce ne fut qu'après avoir grandi par la liberté, et s'être mis en état d'offrir à ses amis une puissante assistance, qu'il obtint tour à tour l'alliance des rois contre les nobles, ou celle des nobles contre les rois, et qu'il acheta de son sang, aussi bien que de son argent, les chartes qui lui garantissaient les priviléges dont il était déjà en possession. Alors seulement il entra dans l'ordre que les rois et leurs ministres regardaient comme seul légitime; cet ordre étant au onzième et au douzième siècle le système féodal, les communes devinrent partie de la féodalité; elles tinrent à fief du souverain, leur ville, comme aurait pu le faire un seigneur, moyennant des services et des redevances. Elles crurent acquérir ainsi plus de sécurité pour leurs droits; cependant ce fut justement du moment où ces droits furent reconnus, qu'ils commencèrent à être exposés aux usurpations, et elles perdirent bientôt par les parchemins, ce qu'elles avaient conquis par l'épée, et ce qu'elles ne pouvaient défendre que par l'épée.

L'origine de toute commune était, comme l'indiquent les noms divers par lesquels on les désignait, une *communion, conjuration* ou *confédération*, des habitants d'une ville, qui s'enga-

geaient mutuellement à se défendre les uns les autres. Le premier acte de la commune était l'occupation d'une tour où l'on établissait une cloche ou beffroi ; et la première clause du serment de tous les communiers, était de se rendre en armes, dès que le beffroi sonnerait, sur la place d'armes qui leur était assignée, pour se défendre les uns les autres (1). De ce premier engagement résultait celui de se soumettre à des magistrats nommés par les communiers : c'étaient des maires, échevins, et jurés, dans la France septentrionale, des consuls ou des syndics dans la France méridionale, auxquels l'assentiment de tous abandonnait le droit de diriger seuls les efforts communs (2). Ainsi la milice était créée la première ; la magistrature venait ensuite. L'obligation imposée à cette magistrature de rendre bonne justice, soit aux membres de l'association, soit, au nom de cette association, aux étrangers, était presque une conséquence nécessaire de sa création, et elle se retrouve dans toutes les chartes (3). La magistrature devait avoir une bourse commune, ou un trésor, pour payer les dépenses communes; un sceau commun, pour sanctionner les engagements pris au nom de la communauté ; et en effet, c'était en quelque sorte les marques distinctives auxquelles on reconnaissait une commune. Enfin la défense mutuelle serait demeurée incomplète, si elle s'était bornée aux seuls efforts d'une milice armée. La ville ne se fut pas plus tôt organisée en corps politique, qu'elle voulut demeurer seule chargée de la construction et de la garde des murs, des fossés, des tours, des chaînes ou barricades qui fermaient occasionnellement les rues (4); et qu'elle prit l'engagement d'interdire à tout particulier d'é-

(1) Cette obligation était fréquemment confirmée encore par une amende. Dans la Charte de commune de Soissons, § 19, cette amende est fixée à douze deniers. Ordonnances des rois de France, T. XI, p. 221.

(2) Préface au tome XI des Ordonnances, p. 36.

(3) *Voyez* entr'autres Charte de Corbie. Ordonn. de Fr. T. XI, p. 216, § 4, 5, 6, 7.

Lettres de commune de Soissons, p. 220, § 7 et 8, etc.

(4) Lettres de commune de Mantes, p. 197, § 8. — De Chaumont, p. 223, § 8. — Toutes les dépenses pour ces défenses communes sont comprises sous le nom de *Communes necessitates*.

lever, soit dans la ville, soit dans la banlieue, des tours, des forteresses et des postes de défense, sans le consentement formel de la magistrature (1).

Mais si ces premières conditions de la formation d'une commune étaient nécessairement semblables, il y en avait d'autres qui dépendaient de la situation de chaque ville, et qui variaient à l'infini. Quelques villes en effet, mais en bien petit nombre, relevaient immédiatement du roi, et celles-là réussirent moins que toutes les autres à s'affranchir; témoin Paris et Orléans, qui n'obtinrent jamais les droits de commune. D'autres appartenaient ou aux grands ou aux petits feudataires. Dans plusieurs enfin, l'autorité était partagée; le comte, le vicomte, et l'évêque, y avaient chacun une juridiction et un château; souvent même, soit le comté, soit la vicomté, étaient partagés entre deux ou trois cohéritiers, dont chacun avait conservé dans la même enceinte une forteresse. Ce furent ces seigneuries partagées, celles surtout qui appartenaient en tout ou en partie à des ecclésiastiques, qui donnèrent les premières l'exemple d'une confédération entre les bourgeois, et de la fondation d'une commune.

Durant les règnes des Carlovingiens, lorsque la classe ouvrière était réduite à un complet esclavage, ce partage de la seigneurie d'une ville n'était pas sujet à de si graves inconvénients; chaque seigneur, outre les esclaves qu'il maintenait dans son château, en avait d'autres attachés moins immédiatement à sa personne, qui habitaient de misérables cabanes, tout à l'entour, et de ces cabanes se formait la ville; là logeaient tous les artisans dont il avait besoin pour tisser ses habits, forger ses armes ou fabriquer ses meubles. Il avait tout pouvoir sur eux; mais leur situation était si misérable qu'il était peu tenté d'en abuser. Leur propriété était à lui, aussi bien que leur personne. Toutefois, dans le triste réduit où ils logeaient, le seigneur n'aurait rien trouvé à prendre. Leur ôter les outils de leur travail, c'était se priver de leur ouvrage; leur ôter leurs provisions de vivres, c'était se mettre

(1) Lettres de commune de Corbie, T. XI. Ordonn. p. 216, § 3.

ensuite dans la nécessité de les nourrir. Dans une ville partagée, chaque seigneur connaissait ses esclaves, il était connu d'eux; il les protégeait au besoin, et il avait peu lieu de craindre qu'un de ses coseigneurs pillât des hommes qui n'avaient rien à perdre. Mais les affranchissements personnels, qui s'étaient multipliés dans le dixième siècle, et qui avaient permis d'introduire dans les villes quelque sorte de commerce, avaient changé la situation relative des parties. Au milieu de ces huttes construites de paille et de boue, on commençait à voir s'élever quelques boutiques; quelquefois même elles recélaient de riches magasins et des sommes d'argent considérables, qu'on s'efforçait, il est vrai, de dérober à tous les yeux. Les habitants ayant cessé d'être esclaves, les seigneurs avaient cessé de se croire obligés à nourrir leurs hommes. Lorsqu'ils les dépouillaient, ils leur supposaient encore quelque ressource cachée; et dussent ces hommes mourir de faim, leur mort n'était plus considérée comme une perte immédiate pour le seigneur. Celui-ci leur avait rendu la liberté, mais sans garantie; il avait renoncé à prendre à discrétion toutes leurs propriétés; mais il leur avait imposé, sous le nom de coutumes, un nombre infini d'exactions; il demandait une part dans toutes leurs récoltes, une redevance pour chaque personne, une autre pour chaque chambre de leur maison, des amendes pécuniaires pour chacune de leurs fautes, un service personnel pendant un nombre de jours déterminé, au château ou à la guerre, le monopole des fours, des moulins, et d'un certain nombre de branches d'industrie (1). Et après avoir fixé lui-même ces conditions, qui semblaient déjà bien assez dures, il se dispensait presque toujours de les observer. Sous le nom de *toltes*, de *questes*, pour la chevalerie de son fils ou le mariage de sa fille, et souvent même sans aucune raison ou aucun prétexte, il leur enlevait tout ce qui tentait sa fantaisie dans leurs maisons. Ses pourvoyeurs fournissaient sa table de tout ce qu'ils avaient trouvé de mieux chez les bourgeois, et un sentiment d'inimitié, de jalousie,

(1) *Voyez* une charte du comte de Nevers aux habitants de Tonnerre, 1174, pour modérer ces coutumes. *Ordonn. de Fr.* T. XI, p. 217.

pour les trésors secrets que le noble supposait au marchand, ajoutait encore à toutes ces vexations.

Les habitants des villes partagées entre plusieurs seigneurs, se trouvaient en même temps mieux et plus mal que ceux des villes qui n'appartenaient qu'à un seul; chaque seigneur se permettait des violences et des extorsions, non seulement sur ses propres hommes, mais encore sur ceux de son voisin; mais chaque seigneur voyait avec ressentiment les exactions de son voisin, lorsqu'elles ruinaient ses propres hommes, et il ne s'opposait pas à ce qu'on établît contre ce voisin, à l'égard des redevances des roturiers, quelque sorte de règle, qu'il comptait se dispenser seul d'observer. De leur côté les souverains ecclésiastiques, quelquefois par un sentiment de conscience, voulaient bien renoncer à des abus particulièrement oppressifs; quelquefois, par une générosité qui ne leur coûtait rien, consentaient à accorder ou à vendre des chartes de priviléges, qui ne devaient commencer à être observées qu'après leur mort.

En dépit de cette lutte sur tous les droits et toutes les propriétés, la population et la richesse croissaient; les besoins de la société, les besoins de cette noblesse même, qui ne travaillait point, mais qui voulait qu'on travaillât pour elle; qui avait commencé à goûter les jouissances du luxe, qui voulait briller dans les tournois, qui voulait exercer avec splendeur l'hospitalité dans ses châteaux, et qui ne pouvait se passer du commerce, multipliaient les artisans et les marchands. Pour exercer leur industrie, ceux-ci avaient eu besoin de plus de lumières que les simples laboureurs, et ces lumières leur avaient donné le sentiment de leurs droits, et de l'injustice qu'ils éprouvaient. Les voyages avaient été nécessaires aux marchands pour acheter et pour vendre, et les voyages les avaient éclairés, en les mettant à même de comparer. En Italie, les villes plus riches, plus populeuses, et conservant, même au milieu des siècles de barbarie, plus de restes de leur ancienne organisation municipale, donnaient un heureux exemple de liberté. Les villes du midi de la France n'étaient, non plus, jamais tombées dans une

entière dépendance des seigneurs; jamais leurs habitants n'avaient été serfs; jamais le droit de nommer leurs magistrats et de former une corporation ne leur avait été enlevé; un petit nombre de villes, dans le nord de la France, étaient peut-être aussi demeurées en possession des mêmes privilèges, puisqu'on les voit jouir de la liberté sans avoir jamais eu de communes : c'était dans celles-là que toute l'industrie, que tout le commerce s'étaient pendant un temps réfugiés; des exemples se trouvaient donc sous les yeux de ceux qui sentaient leur oppression, et qui voulaient en sortir : il ne s'agissait que de s'entendre, et d'avoir assez de force pour les imiter.

Le seigneur, couvert de son armure et monté sur son cheval de bataille, s'il était en rase campagne; ou défendu par des tours et des fossés, s'il était dans son château, avait un grand avantage sur des paysans désarmés, en quelque nombre qu'ils fussent. Mais il perdait cet avantage dans les villes, où ses adversaires coupaient les rues par des chaînes et des barricades, l'attaquaient du haut des toits, et se mettaient derrière leurs murs, à l'abri de ses coups, mieux encore que lui sous sa cuirasse : ils se retrouvaient ainsi cent contre un seul. Il fallait sans doute, pour former une commune, une conjuration, et c'était même le nom fréquemment employé pour les désigner; il fallait s'entendre pour s'armer en secret, s'emparer par surprise des portes et des murailles, et se mettre une première fois en état de défense : mais la liberté acquise de cette manière n'était pas très difficile à conserver. Le seigneur, après avoir été pris au dépourvu, n'était pas en état, avec ses seuls écuyers et serviteurs, de reprendre la ville : il lui aurait fallu l'assistance des autres seigneurs ses voisins, avec lesquels il était rarement d'accord; et d'ailleurs, lors même que ceux-ci se seraient déterminés à former un siége, ils pouvaient rarement tenir la campagne aussi long-temps que les bourgeois pouvaient se défendre. C'était le moment de venir à composition, et de reconnaître la commune, d'autant plus que, quoique celle-ci eût la force en mains, ses prétentions n'étaient nullement exagérées.

En effet, les bourgeois ne se refusaient à aucune coutume juste et établie par l'usage ; c'était contre les abus seulement qu'ils déclaraient s'être armés. « Tous ceux qui feront partie » de la présente commune, disaient-ils dans la plupart de » leurs chartes, seront exempts de toute taille, de toute in- » juste capture, de tout crédit forcé, de toute exaction dérai- » sonnable, quel que soit le seigneur dont ils sont les hommes ; » mais sauf leur fidélité, et sauf toutes les anciennes cou- » tumes (1). » Parmi ces anciennes coutumes, il y en avait plusieurs toutefois qui pouvaient paraître suffisamment vexatoires. Une des plus odieuses prétentions du seigneur était celle d'avoir chez tous ses bourgeois un crédit illimité. Les bourgeois consentaient le plus souvent à lui vendre à crédit jusqu'à concurrence d'une certaine somme, avec la condition sous-entendue de n'être jamais payés ; ils s'arrangeaient seulement pour que le seigneur ne les forçât pas à vendre ainsi la totalité de leurs propriétés.

« Dans l'intérieur des murailles de la ville de Soissons, » disent les bourgeois de cette ville, dans leur charte de » commune, chacun viendra au secours des autres, loyale- » ment et suivant son opinion ; il ne souffrira nullement que » quelqu'un prenne à un autre quelque chose, qu'il lui fasse » une taille, ou qu'il lui enlève quelqu'un de ses effets ; avec » cette exception seulement, c'est que les hommes de la » ville feront crédit à l'évêque, pour trois mois, du pain, de » la viande et des poissons qu'ils lui fourniront ; et si l'évêque, » au bout des trois mois, ne paie pas ce qu'on lui aura » confié, les bourgeois ne seront pas obligés de lui faire un » nouveau crédit, jusqu'à ce que l'évêque ait payé l'ancien. » Quant aux pêcheurs étrangers, ils ne lui feront crédit que » pour quinze jours, après lesquels, s'il n'a pas payé, ils » auront droit de saisir autant de biens appartenants à des » membres de la commune, qu'il en faudra pour couvrir le » montant de leur créance.

» . . . . . Tous les hommes de cette commune pourront

(1) Charte de la communauté de Chaumont, T. XI. Ordon. de Fr. p. 228.

» prendre les femmes qu'ils voudront, après en avoir de-
» mandé permission à leurs seigneurs : et si, sans le consen-
» tement de leurs seigneurs, ils épousent une femme qui soit
» d'une autre seigneurie, l'amende à laquelle ils seront con-
» damnés ne pourra pas excéder cinq sous (1). »

Tous les habitants d'une ville étaient obligés de jurer la commune, au moment du soulèvement qui lui donnait naissance, ou de sortir de la ville. Cependant deux classes de personnes étaient souvent disposées à refuser ce serment : les prêtres, qui ne pouvaient pas prendre les armes pour défendre leurs concitoyens, et qui d'ailleurs voyaient presque toujours de mauvais œil les autres ordres de la société acquérir une garantie dont ils n'avaient pas besoin eux-mêmes; et les chevaliers ou gentilshommes qui n'avaient pas de châteaux. Le nombre de ceux-ci commençait à se multiplier dans les villes. C'étaient, pour la plupart, des cadets de famille qui n'avaient pas assez de bien pour fortifier suffisamment leur demeure dans les champs, et qui trouvaient plus de sûreté dans un lieu où plus d'hommes étaient rassemblés. Une communauté d'intérêt les rapprochait des bourgeois, car, sans être exposés aux mêmes avanies, ils étaient souvent froissés par les plus puissants, à raison de leur petitesse; mais une communauté d'orgueil les ramenait plus souvent encore vers les grands seigneurs. Nous avons vu que dans la plus ancienne commune dont nous ayons mémoire, celle du Mans, les bourgeois forcèrent les chevaliers, et leur chef Geoffroi de Mayenne, à jurer fidélité à leur association, et qu'ils furent ensuite trahis par eux. Dans toutes les communes, la même opposition entre ces ordres se représenta, et la même difficulté fut éprouvée pour les concilier. A Noyon, il fut réglé par la charte de commune, « que tous ceux qui avaient des maisons dans la ville.
» à la réserve des clercs et des chevaliers, étaient tenus à la
» garde et à l'aide de la cité, tout comme aux coutumes de la
» commune (2). » A Roye, au contraire, « lorsque pour la

(1) Lettres de commune de Soissons, T. XI. Ordonnances, p. 219.
(2) Lettres de commune de Noyon, p. 224. Ordonn. T. XI.

» première fois la commune fut formée, tous les pairs de la » commune en jurèrent l'observation, ainsi que tous les clercs, » sauf leur ordre et leur droit, et tous les chevaliers, sauf » leur fidélité au roi et leurs droits (1). » Les communes durent à l'alliance de cette noblesse citadine l'appui de quelque cavalerie, et de soldats accoutumés à la guerre ; mais ces auxiliaires, dont les intérêts n'étaient point les mêmes que les leurs, étaient toujours prêts à les trahir. Les chevaliers avaient appris du système féodal à garder la foi à leurs supérieurs, mais ils avaient trop d'orgueil et trop de mépris pour les bourgeois, pour sentir jamais aucune honte à tromper tous ceux qu'ils regardaient comme au-dessous d'eux.

Les villes du duché de France, de la Normandie, de la Champagne, de la Bourgogne, et des moindres fiefs qui entouraient ceux-là, au centre de la France, éprouvèrent toutes, sur la fin du onzième siècle, la fermentation intérieure qui devait les conduire à la liberté : les unes prirent actuellement les armes, et se lièrent par tous les serments de commune ; d'autres indiquèrent seulement, par plus de hardiesse dans leurs rapports avec leurs seigneurs, qu'elles nourrissaient les mêmes désirs : dans plusieurs, au lieu de l'association générale qui devait pourvoir plus efficacement à leur défense, on voyait se former des associations partielles de corps de métier, dont le but était aussi uniquement la défense commune. Car ces corporations, depuis attaquées avec vivacité au nom de l'économie politique et de la liberté d'industrie, n'avaient point été formées dans les vues d'après lesquelles on les a défendues : il ne s'agissait point de garantir la fabrication de certaines marchandises d'après de certaines règles, d'ordonner à l'art d'aller jusqu'à tel point, et pas au-delà ; il s'agissait de donner aux artisans les moyens de repousser une oppression intolérable, d'associer les bouchers contre ceux qui prétendaient prendre à leurs étaux la viande sans payer, d'intéresser les drapiers à défendre réciproquement la boutique de celui de leurs confrères qui était pillé. Les corporations de métiers ne donnaient pas aux seigneurs autant d'in-

(1) Lettres de commune de Roye, p. 228. Ordonn. T. XI.

quiétude que celles des communes ; elles étaient moins puissantes, et elles régularisaient, plutôt qu'elles n'abolissaient les droits qu'ils voulaient lever sur les artisans; aussi Philippe-Auguste, ayant supprimé la commune de la ville d'Étampes, accorda-t-il cependant aux tisserands de la même ville le droit de former une corporation particulière, qui se rachetait de toutes les tailles, toltes et collectes, par une contribution fixe de vingt livres d'argent par année, et qui nommait quatre préposés pour rendre la justice entre les tisserands, et réformer ce qu'il y avait à réformer (1). Souvent aussi, sans permettre l'établissement d'une commune, les seigneurs accordaient des priviléges aux villes, qui ne différaient pas essentiellement de ceux que les bourgeois auraient voulu s'assurer à eux-mêmes, mais qui n'avaient pour toute garantie qu'une promesse, au lieu de la force des associés (2).

Cependant il ne paraît point qu'avant la fin du onzième siècle, les communes qui s'étaient formées par ces associations volontaires, dans le centre de la France, fussent reconnues par l'autorité légitime, ou des seigneurs, ou du roi, ni sanctionnées par une charte, et changées en privilége. Les grands continuaient toujours à les regarder comme des usurpations ou des révoltes, et le clergé en parlait toujours dans des termes analogues à ceux qu'employait, au commencement du siècle suivant, Guibert, abbé de Nogent. « La commune, dit-il, est le nom d'une invention nouvelle et détestable, qui se règle ainsi ; c'est que tous les serfs et tributaires ne sont plus obligés à payer qu'une fois par année la redevance annuelle qu'ils doivent à leurs maîtres ; que les fautes qu'ils commettent contre les lois sont punies par des amendes légales, et qu'ils demeurent exempts de toutes les exactions qu'on a coutume d'imposer aux esclaves (3). »

Mais dans la Flandre, la Belgique et la Hollande, l'esprit

(1) Lettres de Philippe-Auguste aux tisserands d'Étampes, ann. 1204. Ordonn. T. XI, p. 286.

(2) *Voyez* entre autres une charte de a Chapelle La Reine. *Ib.* p. 239.

(3) *Guiberti Abbatis de Novigento, ad ann.* 1106, T. XII. *Script. franc.*, p. 250.

d'association était plus ancien ; il était lié à la nature même du pays, à sa défense contre les eaux. L'agriculture elle-même n'avait pu commencer, dans des campagnes que l'industrie de l'homme avait arrachées aux inondations, qu'après que les travaux entrepris par des corporations, avaient raffermi le terrain, et l'avaient défendu par des digues. La construction d'un *polder* (1) avait formé, de tous ceux qui l'habitaient, et qui étaient intéressés à le défendre, une petite république. Les comtes de Flandre, et les autres seigneurs belges et bataves, avaient compris de bonne heure que leurs richesses ne pouvaient s'accroître qu'avec celles de leurs sujets ; ils avaient permis aux villes de se gouverner elles-mêmes, à une époque qui, faute de documents, ne peut être fixée par l'histoire ; mais qui, du moins, est évidemment antérieure à l'affranchissement des villes de France ; car les cités flamandes étaient arrivées, dans le cours du onzième siècle, à une prospérité commerciale et à une population que n'égalèrent point les villes de France, même plusieurs siècles après, et que ne sauraient jamais atteindre des hommes qui n'auraient aucune garantie ni pour leurs propriétés ni pour leurs personnes. On cite des franchises accordées en 1068, par le comte Baudoin, à la ville de Grammont, qui assurèrent aux bourgeois l'élection de leurs échevins, leur justice, la dispense du duel, la liberté de mariage, et à peu près toutes les immunités qui faisaient partie des chartes de commune (2). Mais on ne saurait indiquer de même quand commença la liberté, sans doute bien plus ancienne, de Gand, Bruges, Furnes, Berghe, Bourbourg, Cassel, Courtrai, Ypres, Lille, Arras, Douai, Tournai, Saint-Omer et Béthune. On voit seulement que dans les guerres civiles entre Robert-le-Frison et Richilde de Flandre, ces villes embrassaient le parti de l'un ou de l'autre, d'après les passions de leurs citoyens, non d'après la volonté de leurs seigneurs (3).

(1) Territoire entouré de levées qui le garantissent des inondations.

(2) Oudegherst, *Chroniq. de Flandre*, chap. 43, fol. 87.

(3) Oudegherst, *ib.* chap. 49, fol. 94.

Dans le midi de la France, la liberté des villes suivait une marche absolument différente. Là, ce n'étaient point des esclaves qui s'affranchissaient, mais des hommes libres qui n'avaient jamais perdu leurs priviléges, et qui commençaient à les faire valoir avec plus d'audace et de constance, depuis que leur importance s'était accrue avec leur prospérité. Les barbares du Nord n'étaient parvenus dans le midi des Gaules qu'en moindre nombre, et lorsqu'ils commençaient à se civiliser; ils n'y avaient pas résidé si long-temps, ils n'y avaient pas introduit avec autant de dureté toutes leurs institutions : les curies et les sénats municipaux de l'administration romaine n'y avaient jamais été détruits; le commerce y avait toujours fleuri dans quelques grandes villes, et les manufactures y étaient soutenues par l'industrie des hommes libres, au lieu d'avoir été transportées dans les salles des seigneurs, parmi leurs esclaves. Dans le onzième siècle, cette industrie, encouragée par le luxe naissant de toutes les cours, prit un nouvel essor; les progrès du commerce et des manufactures furent rapides; les richesses acquises par les roturiers, dans ces professions, les entourèrent d'une considération qu'on leur refusait dans le reste de la France. On les admettait déjà, au pied des Pyrénées, à délibérer en commun avec les prêtres et les nobles sur les affaires d'État. Le 7 mai 1080, Pierre, archevêque élu de Narbonne, tint dans la cathédrale de cette ville une assemblée politique dont il nous reste quelques actes : on y vit les évêques de Béziers et d'Agde, plusieurs abbés, chanoines et ecclésiastiques, le comte d'Urgel, avec beaucoup de seigneurs et de chevaliers; enfin tous les citoyens de Narbonne, et un grand nombre d'autres citoyens et chevaliers de la province : c'étaient déjà les trois ordres des États de Languedoc (1). Il se passa long-temps encore avant que, dans le reste de la France, les bourgeois fussent admis à une telle égalité de droits.

Le rôle important que la bourgeoisie et les hommes libres commençaient à jouer dans le midi de la France, donnait à

(1) Histoire du Languedoc, T. II, Liv. XIV, ch. 13, p. 255. — Preuves. Charte, n° 281, p. 308.

toute la population de ces provinces un caractère différent, et un caractère qui l'exposait, en partie, au mépris des septentrionaux, chez qui la noblesse seule était consultée. Un écrivain du siècle suivant, parlant d'une guerre où les deux nations combattaient sous les mêmes drapeaux, a comparé les Normands avec les Provençaux. « Les Normands, dit-il, » ont le regard altier, l'esprit féroce, la main prompte à saisir » les armes; ils sont prodigues dans leurs dépenses, et inca- » pables d'accumuler. Autant les canards diffèrent des poules, » autant ils diffèrent des Provençaux, par leurs mœurs, » leur esprit, leurs vêtements, leur manière d'exister. Ces » derniers vivent avec épargne; ils étudient tout avec soin, » ils sont laborieux avec fruit; mais à ne rien céler, ils sont » aussi moins belliqueux. Ils voient dans les ornements du » corps quelque chose de féminin, et ils les rejettent comme » avilissants, tandis qu'ils prennent un soin particulier des » ornements de leurs chevaux et de leurs mulets. Durant la » famine, leur bon ménage nous fut bien plus utile que la » bravoure des gens plus prompts au combat. Quand le pain » manquait, ils se contentaient de racines et de légumes, et » leurs longues épées allaient chercher des vivres jusque dans » les entrailles de la terre. Aussi les enfants chantent-ils » encore, *les Français au combat, les Provençaux au four-* » *rage* (1). »

Quelquefois chez les Provençaux, ou chez tous les peuples du midi de la France qui parlaient la langue provençale, on vit, à cette époque, la bourgeoisie en guerre avec la noblesse, comme on la voyait dans le Nord. Mais même dans ces guerres leur condition était fort différente : les bourgeois de France qui avaient formé des communes, prenaient les armes pour défendre leurs personnes et leurs propriétés, contre des exactions intolérables. Ils demandaient à leurs seigneurs de ne plus les opprimer en esclaves, après avoir cessé de les nourrir, comme ils étaient obligés de nourrir leurs esclaves; les bourgeois provençaux, s'ils prenaient aussi les armes quelquefois,

(1) *Gesta Tancredi principis*, cap. 61. *Script. rer. ital.* T. V, p. 306.

le faisaient pour la défense de leurs droits politiques. On en vit un exemple en Languedoc, lorsque Raymond-Bérenger II, comte de Barcelone et de Carcassonne, fut tué par son frère, le 6 décembre 1082. Son fils, Raymond-Bérenger III, qui devait lui succéder, n'étant âgé que de vingt-cinq jours, la principauté de cet enfant devint la proie de l'anarchie. Les chevaliers de la province, jaloux de l'influence qu'avait acquise la ville de Carcassonne, en vinrent former le siége : les bourgeois non seulement se défendirent avec courage, ils déférèrent à Bernard Atton, vicomte de Béziers, l'administration de la tutelle, dans leur vicomté ; ils s'engagèrent à lui obéir jusqu'au jour où leur jeune prince serait armé chevalier ; et c'est par cette investiture populaire que commença la souveraineté de la maison de Béziers à Carcassonne (1).

Les progrès que l'ordre populaire, ou tout au moins toute cette partie du peuple qui habitait les villes, faisait en France vers la liberté, doivent sans doute être considérés comme une des parties les plus importantes de l'histoire du onzième siècle ; mais ces progrès n'ont point été marqués à cette époque par de grands événements nationaux, leurs traces ne se trouvent point dans les écrits du temps, il faut les démêler dans le progrès des mœurs, et les deviner plutôt que les suivre. Pendant qu'ils occupaient dans des efforts domestiques l'activité de la nation, l'histoire générale de la France devenait toujours plus incohérente. Le chef de la monarchie se perdait dans l'indolence et les vices ; il laissait échapper de ses faibles mains les rênes d'un gouvernement prêt à se dissoudre, et il demeurait, s'il est possible, plus ignoré encore qu'il ne l'avait été durant sa minorité et son adolescence. Nous désignons sous le nom de rivalité entre Philippe et Guillaume, la période de douze ans, comprise dans ce chapitre, depuis le moment où le premier parvint à l'âge d'homme, jusqu'à celui où le second mourut, parce qu'une petite inimitié, qui jusqu'alors n'avait pas été aperçue, éclata vers ce temps

(1) *Inquisitio circa Comitatum Carcassonens.* T. XII, p. 374. — *Gesta Comit. Barcinonens., ib.* p. 376. — Hist. gén. du Languedoc, Liv. XV, ch. 17, p. 260.

entre les deux rois, et les excita à des ravages insignifiants sur la frontière du Vexin. Ces ravages commencèrent en 1075, et ne finirent qu'en 1087; mais jamais rivalité entre deux États ne fut poursuivie avec plus de nonchalance, et ne fut marquée par moins de faits honorables; et jamais les historiens n'ont semblé détourner leurs yeux avec plus de dégoût des événements de leur temps.

Philippe, né en 1053, régnait depuis quinze ans, et était âgé de vingt-deux ans en 1075 : sa longue minorité avait achevé de détacher les provinces du siége de la monarchie, et son indolence ne lui permit point de recouvrer ensuite l'influence qui appartenait à un roi féodal, influence qui faisait de Henri IV, roi de Germanie, son contemporain, un grand monarque, et de Guillaume d'Angleterre un roi absolu. Sans que lui ni ses prédécesseurs immédiats eussent rien fait pour augmenter son pouvoir, le progrès seul de la civilisation et du commerce, qui rapprochait les distances, rappelait son titre de roi de France à ceux de ses vassaux les plus éloignés, qui, dans les règnes précédents, semblaient l'oublier. Ils avaient soin d'intituler tous leurs actes des années de son règne, et ils étaient prêts à lui rendre les mêmes devoirs qu'ils exigeaient en retour de leurs vassaux. Mais pour profiter de cette disposition, il aurait fallu que Philippe visitât, comme son contemporain Henri IV, tous les grands fiefs de ses États, qu'il se fît connaître personnellement des seigneurs sur lesquels il pouvait exercer encore de grandes prérogatives, des chevaliers et des peuples auxquels il pouvait offrir un protecteur. C'était le train de vie de tous les princes du moyen âge, et l'activité de Guillaume-le-Conquérant ne le cédait point à celle des empereurs germaniques. Les Capétiens seuls semblaient attachés à une même place; si Philippe quittait Paris, c'était seulement pour quelques maisons de plaisance du voisinage; il paraissait redouter autant d'entrer dans les terres de ses vassaux que dans celles des étrangers. Cependant le peuple, dans près des neuf dixièmes de la France, ne l'avait jamais vu; il n'avait avec lui aucun des rapports qui fondent le gouvernement; il ne lui payait aucun impôt, ne lui

envoyait aucun soldat, ne se soumettait à aucun officier civil, militaire ou ecclésiastique nommé par lui, ne faisait pas usage de sa monnaie, ne concourait pas avec lui à faire des lois, et ne reconnaissait pas ses ordonnances.

Quelque dissemblable que fût Philippe d'avec Guillaume, il ressentait de la jalousie pour la gloire que son sujet avait acquise. Son vassal était devenu roi comme lui; il était devenu bien plus puissant que lui, à considérer ou l'étendue de ses domaines immédiats, ou le nombre de soldats qu'il pouvait mettre sous les armes, ou les récompenses qu'il accordait à ses serviteurs. Les profusions en terres de Guillaume étaient sans bornes, parce qu'il trouvait autant d'avantage à dépouiller les anciens propriétaires de l'Angleterre, qu'à en enrichir de nouveaux. Il donnait à ses favoris des comtés tout entiers, que ceux-ci distribuaient ensuite par parcelles à leurs chevaliers. Sa mère Harlotte, remariée à Herluin de Contaville, lui avait donné deux frères, que Guillaume avait comblés de biens : l'un, Robert, avait eu en partage deux cent quatre-vingt-huit seigneuries, dans le seul comté de Cornouailles, et cinq cent cinquante-huit dans le reste de l'Angleterre; l'autre, Eudes, évêque de Bayeux, n'avait pas été moins bien partagé(1). Mais ce n'étaient pas ses seuls parents que Guillaume traitait avec tant de générosité; ce n'étaient pas même les seuls Normands; il appelait des seigneurs et des chevaliers de toutes les parties de la France, à partager les dépouilles des Anglo-Saxons; il débauchait à Philippe tous les soldats, tous les conseillers, sur lesquels ce roi aurait dû naturellement compter; il les asservissait par ses bienfaits, plus facilement qu'il n'aurait pu le faire par ses armes; et quand il les avait une fois établis dans son île, il se faisait des amis fidèles, même de ces Bretons ou de ces Manceaux que d'anciennes inimitiés préparaient à lui résister. En effet, ces nouveaux propriétaires, sans cesse menacés par la haine et le ressentiment des anciens qu'ils avaient dépouillés, ou des paysans saxons qu'ils opprimaient, n'avaient plus

(1) Hist. d'Angleterre, de Rapin Thoyras, L. VI, T. II, p. 31.

d'autre politique que de se serrer avec les Normands, et d'unir tous leurs efforts pour se défendre.

L'humeur et la jalousie, plutôt que la politique, avaient suggéré à Philippe le désir d'humilier un vassal, d'affaiblir un voisin dont il pouvait craindre l'inimitié. Il n'était point en état d'entreprendre une guerre vigoureuse. Mais son rival était de son côté trop occupé chez lui pour venir l'attaquer en France. Philippe offrait son appui à tous les mécontents qui pouvaient troubler la cour d'Angleterre, et quoiqu'il ne mît à leur disposition ni de grandes forces, ni de grands trésors, la proximité de ses frontières et l'influence de son nom leur donnaient de la hardiesse. D'ailleurs la carrière où s'était engagé Guillaume les avait multipliés. Un pouvoir fondé sur la tromperie, l'oppression et la cruauté révolte souvent ceux mêmes qui en profitent; plus d'un seigneur normand, et avec eux le fils aîné de Guillaume, recoururent à leur tour à Philippe, pour qu'il les aidât à mettre un terme à une tyrannie dont ils étaient en même temps instruments et victimes.

A la tête d'une des plus redoutables de ces rébellions contre Guillaume, on vit se placer, en 1075, Raoul, seigneur de Gael et de Montfort en Bretagne, auquel Guillaume avait donné le comté de Norfolk, et Roger de Breteuil, qu'il avait fait comte d'Hereford. Ces deux seigneurs furent vaincus en Angleterre. Roger de Breteuil fut condamné à une prison perpétuelle, et son comté d'Hereford fut confisqué; il était fils de ce Guillaume Fitz Osberne, qui avait si vaillamment secondé le conquérant, et si cruellement opprimé les Anglais. Raoul de Montfort, après s'être échappé de Norwich, où il était assiégé, et avoir perdu tout ce qu'il possédait en Angleterre, revint en Bretagne, où il maintint son indépendance (1). Il s'y joignit aux comtes de Penthièvre et de Rennes, qui faisaient alors la guerre à Hoel, duc de Bretagne; et bientôt il leur procura l'alliance de Robert *Courte-Heuse,* fils du conquérant, aussi bien que celle de Philippe, roi de France.

(1) *Orderici Vitalis Hist. eccl.* Lib. IV, p. 534. *Script. norm.*

Guillaume voulut réduire les rebelles, et vint les assiéger pendant quarante jours dans le château de Dol; mais Philippe se plaça de manière à lui couper les vivres, et sans engager de combat, il le contraignit à se retirer avec perte (1). Cet exploit de Philippe ne repose, il est vrai, que sur la foi d'une seule chronique, copiée ensuite par d'autres; et il n'est point mentionné par les deux historiens contemporains qui ont raconté ce siége avec le plus de détail (2).

La part que prit Robert, fils du roi d'Angleterre, aux guerres et aux révoltes contre son père (1077-1087), est mieux attestée; mais il est difficile de fixer la date de sa rébellion. Nous devons surtout nos renseignements sur ce siècle, à la volumineuse histoire du moine Orderic Vitalis, qui, interrompant sans cesse son récit, pour raconter ou des vies de saints, ou des querelles de couvent, ou des anecdotes de famille, rend presque impossible de comprendre l'ordre qu'il a voulu mettre dans sa narration. Il nous apprend que le roi Guillaume, étant tombé malade, peu après la conquête de l'Angleterre, avait désigné Robert, son fils aîné, pour être son successeur, et lui avait fait faire hommage par tous les grands de Normandie. Lorsqu'il se rétablit ensuite, non seulement il reprit l'administration de ses propres États, il refusa même de laisser à Robert celle du Maine, que la femme de ce jeune prince, Marguerite, lui avait apporté en dot, et sur lequel Guillaume n'avait aucun droit. Robert se plaignit amèrement d'une injustice qui le laissait sans revenus, et sans moyens de récompenser ses serviteurs. « Il était, dit Vitalis, » bavard et prodigue, mais audacieux et très vaillant dans » les armes; aucun archer n'était plus habile que lui et plus » sûr de son coup; sa voix était claire et sonore, et son élo- » cution agréable; mais son visage était chargé d'embonpoint, » et son corps si court et si gros, qu'on l'appelait communé-

(1) *Rogerii de Hoveden Annal.* T. XI, p. 315. — Cette partie des Annales de Roger a été adoptée par Siméon de Durham et Mathieu Paris. — Hist. de Bretagne, Liv. III, ch. 101, p. 101.

(2) *Orderici Vitalis,* Lib. IV. p. 535. — *Chron. Ragnaldi Andegav.* T. XII, p. 479.

» ment *Gambaron* ou *Courte-Heuse.* » Les deux frères de Robert voyaient avec plaisir leur père s'aliéner de leur frère aîné, et ils cherchèrent à les aigrir l'un contre l'autre : une circonstance frivole fit éclater la haine entre ces trois princes. Comme les deux plus jeunes, Guillaume et Henri jouaient ensemble au château de l'Aigle; ils s'amusèrent à jeter de l'eau sur Robert et ses compagnons, qui étaient dans la cour au-dessous d'eux. Parmi ceux-ci, Ives et Albéric de Grandménil excitèrent Robert à tirer vengeance d'un jeu qu'ils représentèrent comme un affront. Robert, furieux, entra l'épée à la main dans l'appartement de ses frères : le roi, qui était proche, accourut au bruit et les sépara. Robert tourna son ressentiment contre son père, pour avoir pris la défense de ceux qui l'avaient outragé, et dans la nuit suivante il partit à cheval, avec ses compagnons, dans l'espérance de surprendre la forteresse de Rouen : il fut déjoué par la fidélité et le courage du commandant de la tour. Cependant Guillaume considéra cette attaque comme un acte de haute trahison, et il donna ordre de traduire en justice les coupables. Dès lors Robert n'eut d'autre parti à prendre que de chercher un refuge chez les ennemis de son père (1).

Robert, qui était parti en protestant que les étrangers sauraient mieux que son père reconnaître ses services, fut accompagné dans son exil, qui dura cinq ans, par Robert de Bellesme, Guillaume de Breteuil, Roger, fils de Richard de Benefait, Roger de Munbray, Guillaume des Moulins, et Guillaume de La Roche. C'étaient tous les plus illustres parmi les jeunes seigneurs normands de la cour du roi d'Angleterre. Il alla visiter les cours de Robert-le-Frison, comte de Flandre, et de son frère Eudes, archevêque de Trèves ; puis celles d'un grand nombre de seigneurs dans la Lorraine, l'Allemagne, l'Aquitaine et la Gascogne. Presque tous s'empressaient d'offrir de riches présents au fils d'un grand roi, qui, en leur contant ses malheurs, leur demandait en quelque sorte l'aumône : mais Robert dissipait aussitôt, avec des histrions, des para-

(1) *Orderici Vitalis Hist. eccles.* Lib. IV, p. 545, 546.

sites et des courtisanes, tout l'argent qu'il recevait de ces princes. Mathilde, sa mère, lui envoyait aussi en cachette de fréquents secours. Lorsque Guillaume l'eut découvert, il en conçut tant d'indignation, qu'il jura de faire arracher les yeux à celui qui avait porté les messages de sa femme : ce malheureux ne trouva de sûreté qu'en s'enfermant dans un couvent, bien loin de la Normandie. Après avoir fatigué toutes les cours de ses besoins et de ses vices, Robert recourut au roi Philippe, qui était son cousin, et lui demanda de le réconcilier avec son père. Pendant que le roi de France sollicitait pour lui, Robert fut reçu dans Gerberoi, par Élie, qui était co-seigneur de ce château, et qui en avait fait un repaire pour le brigandage, et un refuge toujours ouvert à tous les fugitifs. Le prince normand y appela à lui tous les aventuriers, tous les gens sans aveu de toutes les nations, et il se mit à leur tête pour faire des courses en Normandie. Guillaume ne voulut ni agréer les offres de soumission que son fils lui faisait faire par le roi de France, ni tolérer ses brigandages; il vint avec une armée considérable devant Gerberoi, pour en former le siége (1). Huntindon assure que, durant ce siége, le père et le fils, tous deux couverts de leurs armes et ne pouvant se reconnaître, se chargèrent dans une escarmouche; que Robert renversa son père de son cheval, et le blessa au bras; que le reconnaissant alors à sa voix, il se précipita à genoux, lui demanda pardon avec une vive émotion, et le fit remonter sur son propre cheval; que Guillaume enfin, moins touché d'un mouvement subit d'émotion ou de remords, que d'une longue désobéissance, s'éloigna de son fils en lui donnant sa malédiction, et alla rejoindre les siens (2). Orderic Vitalis ne parle point de cette rencontre, mais il nous apprend qu'après trois semaines, Guillaume leva le siége de Gerberoi, et retourna à Rouen; que là, les sollicitations des seigneurs de Normandie, des évêques et des ambassadeurs de Philippe, obtinrent enfin de lui qu'il permît à son fils de

(1) *Orderici Vitalis Hist. eccles.* Lib. V, p. 571, 572.

(2) *Henrici Huntindon.* T. XI, p. 210. — *Rogerii de Hoveden Annal.* 1079, p. 315.

revenir, et qu'il confirmât son droit à la succession de Normandie. Cependant ces deux princes, jaloux, ombrageux, arrogants, ne pouvaient pas long-temps s'accorder. Au bout de peu de mois, Robert retourna en exil avec un petit nombre de compagnons, et il y demeura jusqu'aux derniers moments de la vie de son père (1).

La grande querelle entre le sacerdoce et l'empire ébranlait alors l'Europe entière : elle était commune à tous les rois; cependant Philippe et Guillaume n'y jouèrent qu'un rôle secondaire; ils abandonnèrent au seul Henri IV de Germanie, le soin de défendre les prérogatives du trône contre Grégoire VII. Ce dernier ne bornait plus ses prétentions à réprimer la simonie, il voulait exclure complétement le pouvoir séculier de toute part à la distribution des grâces ecclésiastiques; il déclarait que tout prélat qui oserait consacrer un évêque ou un abbé, après qu'il aurait reçu l'investiture d'un laïque, serait soumis aux mêmes peines que le simoniaque lui-même. Il annonçait ses prétentions vis-à-vis de tous les monarques à la fois, et il entreprenait de dépouiller en même temps toutes les couronnes d'une de leurs plus antiques prérogatives. Ses légats, l'évêque de Die et l'abbé de Clugny, furent chargés, en 1077, au synode de Langres, de faire valoir les droits de l'Église, et de demander en particulier que les évêques de Bretagne et d'Angleterre eussent à s'y soumettre (2). En même temps Grégoire expulsait de Chartres le moine Robert, destiné par Philippe à l'évêché de cette Église, et il le qualifiait de parjure et de simoniaque, pour avoir consenti à recevoir sa nomination d'un roi (3). Il appelait aussi l'évêque d'Orléans à se présenter en jugement, à Rome, avant cinquante jours, sous peine de destitution (4). Enfin d'autres légats qu'il avait envoyés dans le midi de la France, prési-

(1) *Orderici Vitalis,* Lib. V, p. 573.

(2) *Gregorii Epist.* Lib. IV, Ep. 16 et 22. *Concilior.* T. X, p. 162. — *Baronii Annal.* 1077, p. 506.

(3) *Ejusd. Epistola* 14, *ad Carnot. et* 15 *ad Archiepisc. Senon.* Lib. IV, p. 161.

(4) *Ejusd.* Lib. V, *Epist.* 8 et 9, p. 182.

dèrent aux conciles de Girone et de Bezalù, tenus en 1077; ils y disputèrent le droit d'investiture aux grands seigneurs qui avaient succédé à toutes les prérogatives de la couronne, et ils prétendirent y extirper la simonie (1).

Mais quoique l'attaque de Grégoire VII fût dirigée en même temps contre tous les rois, ceux de France, d'Angleterre, et les autres souverains moins puissants, semblèrent se retirer à l'écart, pour laisser au seul Henri IV, roi de Germanie, la défense de leurs intérêts. La hauteur de Grégoire avait révolté l'orgueil de Henri, et la lutte avait pris entre eux un caractère de violence qu'on n'avait encore jamais vu dans l'Église. Le pape avait cité le roi de Germanie à se trouver à Rome avant le second dimanche de carême de l'année 1077, pour se justifier des crimes qui lui étaient imputés. Henri, loin de se soumettre, convoqua en 1076 un synode à Worms, où vingt-quatre évêques et un grand nombre de princes déclarèrent l'élection de Grégoire VII irrégulière, et lui adressèrent l'ordre de se démettre de la papauté. Grégoire VII, à cette nouvelle, assembla à Rome un synode plus nombreux, où Henri IV fut frappé d'excommunication, déposé de la royauté, et ses sujets déliés de leur serment de fidélité. Dans ce même synode romain, furent promulguées les fameuses sentences connues sous le nom de *Dictatus papæ, les Dictées du pape,* qui contiennent en peu de mots l'exposition de la toute-puissance du pontife de Rome. Il y énumère ses droits de déposer les empereurs, de faire baiser ses pieds par les rois, de condamner même les absents, de faire seul des lois, de porter seul les enseignes de la souveraine puissance, de convoquer et de présider seul les synodes et les conciles, de juger sans appel et de ne pouvoir être jugé, enfin d'être, par son ordination seule, changé en saint (2).

Bientôt Henri IV fut forcé de reconnaître que l'opinion populaire n'accordait à son concile aucune autorité en opposition à celui de Rome. Les Allemands paraissaient frappés

(1) *Gregorii Epist.* Lib. IV, Ep. 28, p. 175. — Hist. génér. du Languedoc, Liv. XIV, ch. 91, p. 238.

(2) *Gregorii Epist.* Lib. II, p. 110. — *Baronii Annal. eccl.* 1076, p. 471 seq.

de l'excommunication lancée contre lui; les mécontents saisissaient avec empressement cette occasion de réprimer ses usurpations et de punir ses fautes. Les Saxons surtout, qu'il avait constamment sacrifiés aux Français orientaux, ou Franconiens, voulaient le renverser du trône, et la politique s'alliait contre lui avec le fanatisme. L'année qui lui avait été accordée par le pape pour se rendre à Rome était presque écoulée, lorsqu'il s'aperçut des dangers de sa situation, et qu'il se détermina, au milieu d'un des hivers les plus rigoureux, à se rendre en Italie par la Bourgogne et le mont Cenis. A Vevey il rencontra la comtesse Adélaïde de Suze, et son fils Amédée II de Savoie, dont la famille, grandissant sur les ruines du royaume de Bourgogne, était maîtresse du passage des Alpes. Ces princes lui vendirent en quelque sorte un libre transit, en se faisant céder une province à leur bienséance. Ils demandaient d'abord cinq évêchés en Italie; Henri trouva plus expédient de leur abandonner une portion du royaume de Bourgogne, probablement le Bugey, qu'il sentait près d'échapper à son autorité (1).

Amédée de Savoie, gagné par cette libéralité, s'attacha dès lors fidèlement au parti de Henri IV. La guerre ne tarda pas à recommencer; la pénitence cruelle que Grégoire imposa à Henri, au mois de janvier 1077, dans la cour de son château de Canossa, où il le laissa trois jours à jeun, les pieds nus, exposé à la neige, avant de lui donner l'absolution, ne servit qu'à révolter le parti impérial, et à donner plus d'acharnement aux combats. Bientôt les prêtres choisirent pour leur chef Rodolphe, duc de Souabe, qu'ils nommèrent roi de Germanie (2). Les impériaux sentaient de leur côté la nécessité de donner un autre chef à l'Église. Le 25 juin 1080, un concile de trente évêques attachés à l'aristocratie, et menacés par la rigueur du pontife, qui voyait de la simonie dans le crédit de toute famille puissante, s'assembla à Brixen. Il déposa Grégoire VII, et il élut à sa place Guibert, archevêque

(1) *Lamberti Schafnaburg.* p. 67. — Guichenon, *Histoire générale de la maison de Savoie,* T. I, p. 208.

(2) *Lamberti Schafnaburg.* p. 67. — *Baronii Ann. eccles.* 1077, p. 491.

de Ravennes, que la cour de Rome avait excommunié depuis trois ans, comme partisan du roi de Germanie. Guibert prit le nom de Clément III. Dès lors deux papes et deux rois, en opposition l'un à l'autre, se partagèrent l'Italie et l'Allemagne; mais dans l'un et l'autre pays la fortune favorisa Henri. Le 15 octobre 1080 il livra bataille dans la Saxe à son rival Rodolphe, qui fut tué dans le combat, où son armée fut dissipée; et précisément le même jour, ses généraux défirent, dans le Mantouan, l'armée de la comtesse Mathilde (1).

Quelque danger que courût Grégoire, il n'était pas d'un caractère à se laisser abattre par les revers. Au milieu des révolutions il écrivit, avec sa hauteur accoutumée, aux rois d'Angleterre, de Suède, de Castille, de France, et à d'autres souverains. Parmi ceux-ci, Guillaume était son favori; pour lui seul on le voyait se départir de sa sévérité hautaine, et fermer les yeux sur l'oppression du clergé britannique. Dans sa lettre du 24 avril 1080, il lui annonçait que, par égard pour sa recommandation, il rendait son siége à l'évêque du Mans, et il accordait l'absolution à l'abbé de Saint-Pierre de la même ville, tous deux accusés de simonie. Mais ces grâces n'étaient pas tout-à-fait gratuites. « Tu n'ignores point, mon » excellent fils, lui écrivait-il, combien je t'ai aimé avant de » parvenir aux honneurs pontificaux, et quelle aide efficace » je t'ai donné dans toutes tes affaires; surtout avec quel zèle » j'ai travaillé pour t'élever au faîte royal. J'en ai même » éprouvé quelque blâme de la part de mes frères, car ils » murmuraient de me voir consacrer trop de soins à favoriser » l'accomplissement de tant d'homicides. Mais Dieu m'est » témoin, en ma conscience, que je le faisais avec un cœur » droit; je me confiais dans les vertus que je voyais en toi, » et j'espérais en sa grâce que, plus tu t'éleverais, et plus tu » serais prêt à servir Dieu et la sainte Église..... Je te mon- » trerai donc en peu de mots ce que désormais il te convient » de faire..... Sa loi divine tonne d'une manière terrible à » nos oreilles, en nous disant : *Maudit soit l'homme qui*

(1) *Muratori Annali d'Italia, ad ann.* 1080, T. IX, p. 125.

» *épargne son glaive et qui l'écarte du sang;* ce qui veut » dire, *qui se refuse à faire périr pour la doctrine ceux » qui ne vivent que dans la chair* (1). Ainsi donc, mon cher » fils, mon fils que j'embrasse dans le Christ, tu vois quelles » sont les tribulations de ta mère la sainte Église; tu vois » quelle nécessité te presse de nous secourir; c'est le moment, » pour ton honneur, pour ton salut, et c'est par charité que » je t'en avertis, de nous montrer une vraie obéissance (2). » Il semble toutefois que Guillaume ne vit pas cette nécessité, et qu'il ne fit rien pour l'Église romaine.

La lettre de Grégoire VII à Philippe est sur un autre ton; on y sent percer ce mépris que les âmes fières ressentent pour les hommes faibles, lors même qu'ils se soumettent à ce qu'elles désirent, et qu'ils font ce qui leur est commandé. « Les messagers de ton altesse nous ont souvent annoncé, » dit-il, que tu désirais la grâce de saint Pierre et notre » amitié; nous avons accueilli avec plaisir cette déclaration, » et si tu conserves la même disposition, elle nous plaît encore. » Tu montreras en effet ta sollicitude pour le salut de ton » âme, si tu recherches la bienveillance apostolique, comme » il convient à un roi chrétien. Tu pourrais l'acquérir bien » plus facilement et plus dignement, cette bienveillance, si » tu te montrais diligent et dévot dans les affaires ecclésiasti- » ques; et tu dois bien reconnaître toi-même que tu as été à » cet égard bien moins vigilant, bien plus négligent que tu » n'aurais dû l'être. Mais nous avons supporté les délits passés » de ton adolescence, dans l'espoir de ta correction, et c'est » le devoir de notre office de t'avertir d'y veiller désormais » avec des mœurs plus châtiées. Parmi les vertus qui convien- » nent à l'excellence royale, et que nous te souhaitons, nous » voudrions te voir ami de la justice, gardien de la miséri- » corde, défenseur des Églises, protecteur des veuves et des

(1) Le passage dont Grégoire fait ce terrible usage, est le v. 10, chap. 48 de Jérémie, sur la destruction des Moabites : « Maudit soit celui qui fait » l'œuvre du Seigneur infidèlement; maudit soit celui qui arrête son épée » au milieu du carnage. »

(2) *Concilior.* T. X, Lib. VII, Ep. 23. *Gregorii VII,* p. 243.

» orphelins ; et surtout, pour la garde de ton cœur, nous te » conseillons de mépriser les conseils des méchants, et de dé» tester la familiarité des excommuniés. Aussi nous ordon» nons à ton altesse, au nom de saint Pierre, et nous t'en » prions en notre nom, de ne plus accorder aucune faveur, » de retrancher de ton amitié, et de repousser de ta présence » Manassé, qui se fait appeler archevêque de Reims ; mais » que pour ses iniquités, qui te sont bien connues, nous avons » irrévocablement déposé. Nous voulons encore, et nous t'or» donnons, au nom de l'apôtre, que tu n'empêches point l'é» lection pour cette Église de Reims, que doit faire le clergé » et le peuple........ (1). »

Philippe était trop dévot pour favoriser le schisme, ou pour opposer, avec Henri IV, le pouvoir de l'épée à celui de l'encensoir ; mais il était luxurieux et avide d'argent, et lui ôter la disposition des bénéfices de son royaume, c'était lui ôter sa seule fonction publique, et la seule source de ses revenus. Les légats du pape envoyés dans son royaume pour réprimer la simonie, lui paraissaient des usurpateurs de ses droits : il chassa de son siége l'archevêque de Tours pour les avoir favorisés (2). Il acquiesça à la déposition de Manassé, archevêque de Reims ; mais ce fut pour revendre son siége à Hélinand alors évêque de Laon (3). Cependant les succès constants qu'obtenaient les impériaux ne laissaient point à Grégoire le temps de châtier comme il l'aurait voulu la désobéissance du roi de France. Le dévouement de la comtesse Mathilde, le talent et le courage de Robert Guiscard, qui s'était attaché à son parti, n'empêchèrent point Henri IV de pénétrer jusqu'à Rome, de faire accepter, le 22 mars 1084, son antipape Clément III aux Romains, et de recevoir ensuite de lui, le 31 mars, la couronne impériale dans la basilique du Vatican. Grégoire VII, qui à son approche s'était enfermé au château Saint-Ange, fut délivré du siége par Robert Guiscard, qui réduisit

(1) *Gregorii VII*, Lib. VIII, Ep. 20, p. 266.

(2) *Narratio controversiæ inter capitulum Sancti-Martini, etc.* T. XII, p. 459. — *Chronicon Turonense*, p. 463.

(3) *Guiberti abbatis de Novigento*, Lib. III, p. 241, T. XII.

en cendres plus de la moitié de Rome. Il se retira ensuite à Salerne, où il mourut le 25 mai 1085 (1).

Si la guerre des investitures troublait à peine la France royale, elle causait plus d'agitation dans ce qu'on pouvait nommer la France impériale, qui se composait des trois royaumes de Lorraine, de Bourgogne et de Provence, dont les couronnes étaient réunies sur la tète de Henri IV. Le royaume de Lorraine était plus anciennement et plus intimement uni à l'empire; c'était là que le jeune roi de Germanie trouvait plusieurs de ses plus chauds et de ses plus fidèles partisans. L'un d'eux, Godefroi-le-Bossu, duc de Lorraine, mari de la fameuse comtesse Mathilde, s'était séparé d'elle à l'occasion de la guerre des investitures, pour défendre l'empereur, qu'elle attaquait de toutes ses forces : il fut assassiné à Anvers en 1076 par des satellites de Robert-le-Frison. Comme il ne laissait pas d'enfants, son fief de Basse-Lorraine fut donné en apanage à Conrad, fils de Henri IV; cependant Henri en détacha le marquisat d'Anvers ou de Brabant, qu'il donna à Godefroi de Bouillon, si célèbre depuis dans les croisades. Ce guerrier illustre, qui en 1093 réunit au Brabant le duché de Basse-Lorraine, était fils d'Eustache II de Boulogne, et d'une sœur de Godefroi-le-Bossu (2).

L'ancien royaume de Bourgogne transjurane, qui comprenait la Suisse actuelle et la Franche-Comté, fut une des parties de l'empire les plus déchirées par la guerre civile et la guerre religieuse. Plusieurs feudataires s'y étaient déjà élevés à une grande indépendance; mais, d'autre part, les rois germaniques, en le traversant fréquemment, y avaient conservé leur influence et le souvenir de leur dignité. Pendant les hostilités de Henri IV et de Grégoire VII, les comtes, les évêques et les abbés se partageant également entre l'empereur et le pape, il n'y eut presque pas une vallée du Jura et des Alpes qui échappât aux ravages de la guerre (3).

(1) *Pagi critica,* 1084, 1085, T. IV, p. 287.

(2) *Lamberti Schafnab.* p. 67. — *Magnum Chron. Belgicum, in Struvio,* T. III, p. 132.

(3) *Müller, Geschichte der Schweiz,* B. I, cap. 13, p. 316 et suiv.

L'autre partie de cette monarchie, qui s'étendait de Genève et Lyon à Marseille, et du Rhône aux Alpes de Piémont, et qu'on nommait proprement le royaume d'Arles, se regardait comme plus séparée, par sa langue même, la provençale, de tous les intérêts de l'Allemagne. Depuis long-temps elle n'avait pas vu ses rois, et elle n'avait point été visitée par les souverains allemands qui avaient recueilli l'héritage de Rodolphe-le-Fainéant. Aussi, dans ce royaume, les princes regardèrent la guerre entre le pape et le roi de Germanie, comme une occasion de rompre absolument avec le dernier. En secouant le joug de Henri IV, ils ne reconnurent à sa place ni Rodolphe ni Herman de Luxembourg, que le parti des prêtres donna pour successeur à Rodolphe en 1081; ils se regardèrent comme devenus entièrement indépendants, et ils s'intitulèrent comtes et marquis, par la grâce de Dieu. Nous avons deux serments de fidélité prêtés volontairement par Bertrand, comte de Provence, à Grégoire VII et à ses successeurs, qui semblent lui avoir été suggérés par un sentiment de dévotion : c'est pour *le remède de son âme* qu'il transmet à l'Église tout l'*honneur* de son fief, tel qu'il l'a hérité de ses pères; cependant il continue à s'intituler comte par la grâce de Dieu, et il ne renonce à aucun autre droit qu'à celui qu'il avait usurpé sur les églises (1). Dans le même temps et le même royaume, les comtes de Savoie, de Genevois, de Forcalquier, de Venaissin, d'Orange, les vicomtes de Marseille, et plusieurs autres, se mirent en possession d'une complète indépendance (2). L'élévation de la famille des comtes d'Albon, dont les descendants devaient plus tard posséder le Dauphiné, date de la même époque. Guigue-le-Vieux, son fils Guigue-le-Gras, et son petit-fils Guigue III, étaient contemporains de Henri IV et de Philippe I[er], et n'obéissaient ni à l'un ni à l'autre; mais leur première origine, et leurs usurpations sur les terres de l'empire ou celles de l'évêché de Grenoble, sont enveloppées de ténèbres plus épaisses

(1) *Gregorii VII Epistolæ,* Lib. IX, n° 12, p. 285.
(2) *Pagi critica ad ann.* 1081, cap. 8 et 9, p. 279.

encore que celles qui nous dérobent l'histoire des autres grands fiefs de la France (1).

Les provinces à la droite du Rhône ne se détachaient pas moins de la monarchie de Philippe, que les provinces à sa gauche, de celle de Henri IV. Grégoire VII traitait avec tous les seigneurs des unes et des autres, d'abord pour les faire renoncer à ce qu'il nommait la simonie, ou au droit d'investiture des bénéfices ecclésiastiques; ensuite, et par la même occasion, pour leur faire transférer au saint-siége l'allégeance qu'ils devaient à leurs seigneurs temporels et aux rois de France. En 1085 le comte Pierre de Melgueil donna à Grégoire VII, et à tous les papes ses successeurs, *en alleu,* comme il *l'avait tenu lui-même, ainsi que ses ancêtres,* le comté de Substancion et l'évêché de Maguelonne, sous condition de les recevoir de nouveau en fief de l'Église romaine, moyennant la redevance d'une once d'or par année. C'est en sollicitant les feudataires français de faire de telles donations, *pour le remède de leur âme,* que les légats du pape ébranlaient les liens sociaux; car si l'autorité royale pouvait être regardée comme anéantie à cette extrémité du Languedoc, le comté de Substancion faisait du moins toujours partie du marquisat de Gothie, et le feudataire ne pouvait aliéner son fief sans l'autorité de son seigneur (2). Cinq ans après, Bérenger Raymond II, comte de Barcelone, fit à son tour donation de tous ses États au saint-siége, en les conservant ensuite en fief, sous la redevance de vingt-cinq livres d'argent par année.

Dans cette même province où l'histoire n'avait encore pu conserver que des noms et des généalogies, s'élevait à la même époque, vers une grandeur qui surpassait de beaucoup celle du roi de France, son seigneur, un homme qui devait aussi acquérir bientôt une gloire qu'aucun des Capétiens n'avait méritée. C'était Raymond de Saint-Gilles, second fils de Pons, comte de Toulouse. En 1062 il avait partagé avec son frère l'héritage paternel. L'aîné des deux frères, Guillaume IV,

(1) Histoire du Dauphiné, Premier Discours, p. 2. *Genève,* 2 vol. fol. 1722.

(2) Hist. gén. du Languedoc, Liv. XV, chap. 27, p. 267; et Preuves, § 297, p. 321.

succéda à son père dans les comtés de Toulouse, de Quercy et d'Albigeois; il vécut jusqu'en 1093, mais sans avoir de fils. Raymond son cadet n'eut d'abord pour apanage que le petit comté de Saint-Gilles près des bouches du Rhône; mais ayant épousé sa cousine germaine, fille et héritière de Bertrand, comte de Provence, il acquit par elle, à la mort de son beau-père, la souveraineté de la moitié de la Provence (1). En 1065, il hérita de Berthe, comtesse de Rouergue et marquise de Gothie, en qui finissait une branche cadette de sa famille (2). Enfin en 1088 il acheta de son frère Guillaume IV, qui se voyait sans héritier mâle, sa succession future au comté de Toulouse (3). C'est ainsi que Raymond IV, réunissant successivement au comté de Saint-Gilles ceux de Rouergue, de Gévaudan, de Nîmes, d'Agde, de Béziers, de Narbonne, d'Usez, de Cahors, d'Alby, de Toulouse, et le marquisat de Provence, éleva dans le midi de la France une des plus puissantes souverainetés que l'Europe pût compter à cette époque. Les poètes ont fait de lui le Nestor de la première croisade : cependant, quand il mourut en 1105, il n'avait pas plus de soixante ans. Deux fois il fut excommunié, en 1076 et 1078, par Grégoire VII, à l'occasion de son mariage avec sa cousine, l'héritière de Provence : toutefois comme celle-ci lui apportait des domaines considérables, il ne voulut point s'en séparer. Il paraît qu'elle mourut avant 1080, car à cette époque Raymond épousa Mathilde, fille de Roger, grand comte de Sicile, qu'il alla chercher à Palerme (4).

On désirerait aussi connaître l'histoire des ducs de Bourgogne, qui tenaient à cette époque un rang distingué entre les grands feudataires de la couronne de France; mais il n'est aucune dynastie qui ait laissé moins de souvenirs. Robert-le-Vieux, fils du roi Robert, mourut en 1075, après un règne

(1) Hist. du Languedoc, Liv. XIV, p. 204; et Notes, p. 559.
(2) Hist. du Languedoc, Liv. XIV, chap. 56, p. 210.
(3) *Ib.*, Liv. XV, chap. 32, p. 272.
(4) Hist. du Languedoc, Liv. XV, ch. 15, p. 257. — *Gaufredi Malaterræ Hist. Sicula*, Lib. III, cap. 22, p. 582; T. V, *Muratori rer. ital.*

de quarante-trois ans, sans qu'une seule de ses actions ait paru digne d'être transmise à la postérité. Son fils Hugues, qui lui succéda, se signala pendant trois ans par sa libéralité envers les couvents. En 1078 il abandonna le trône et se retira parmi les moines de Clugny, où il vécut encore quinze ans dans la pénitence : son frère Eudes, qui lui succéda, n'a pas laissé plus de souvenirs de son règne, quoique ce règne se soit prolongé vingt-quatre ans, de 1078 à 1102, qu'il mourut à la Terre-Sainte (1).

Mais quoique les Capétiens de Bourgogne languissent dans la même oisiveté et la même mollesse que ceux qui occupaient le trône de France, les Bourguignons participaient à cette activité, à cette avidité d'émotions qui poussait tous les Français à la recherche des aventures brillantes et de la gloire. Une fille du duc Robert-le-Vieux, Constance, veuve du comte de Challons, épousa en 1078 Alfonse VI, roi de Castille et de Léon, qui s'était divorcé, pour cause de parenté, d'avec une fille du duc d'Aquitaine (2). Cette alliance engagea les aventuriers bourguignons à diriger leurs entreprises du côté de l'Espagne, malgré la distance des deux États, qui semblaient faits pour rester à jamais étrangers l'un à l'autre. Les premiers chevaliers qui accompagnèrent Constance dans la Castille en appelèrent d'autres; ceux-ci furent suivis par d'autres encore : c'était l'époque du plus haut héroïsme des Castillans; le Cid, don Rodrigue de Bivar, qui naquit probablement en 1026, était alors au faîte de sa gloire. On croit qu'il conquit Valence en 1094, et qu'il mourut en 1099. Sa réputation, qui attira, dit-on, des ambassadeurs de Perse, pour voir en lui un chevalier accompli (3), dut se répandre plus facilement en Bourgogne qu'aux extrémités de l'Orient, et elle détermina un grand nombre de jeunes seigneurs à venir apprendre le métier des armes à l'école d'un si grand maître. De son côté, Alfonse VI, quoique sa conduite à l'égard du Cid n'eût pas toujours été ou juste ou généreuse, passait aussi pour un

(1) Plancher, *Hist. de Bourgogne,* Liv. VI, chap. 19, p. 271.
(2) *Chronicon Trenorciense,* T. XI, p. 112.
(3) *Romancero del Cid,* n° 62. — Littérature du Midi, T. II.

grand capitaine et un grand prince. Le 25 mai 1085, il se rendit maître de Tolède, et lorsqu'il fit la conquête de cette ville, l'une des plus célèbres dans la domination des Arabes, par sa population, ses richesses et ses savantes écoles, il était secondé par un grand nombre de chevaliers français, et surtout bourguignons. Deux ans plus tard, le 9 décembre 1086 ou 1087, il fut défait à Zélaka près de Badajos, par le roi de Séville; et à cette occasion le zèle des Français pour le secourir donna lieu à une sorte de croisade (1). Parmi les chevaliers qui passèrent alors en Castille, les généalogistes ont cru reconnaître Raymond, qu'Alfonse VI fit comte de Galice, et auquel il donna sa fille Urraque en mariage, comme étant le quatrième fils de Guillaume Ier, comte de Bourgogne ou de Franche-Comté; et Henri, qu'Alfonse VI fit comte de Portugal, en lui donnant en mariage Thérèse, sa fille naturelle, comme étant le quatrième fils de Henri, frère de Hugues et de Eudes, ducs de Bourgogne. Le premier fut le père d'Alfonse VII, roi de Castille et de Léon, le second fut le fondateur de la maison royale de Portugal (2).

Au milieu de cette fermentation universelle, qui créait de grands princes parmi les feudataires du premier rang, tels que Guillaume-le-Normand, Robert-le-Frison, Raymond de Saint-Gilles, et Foulques-le-Réchin; qui amenait à la tête du clergé des hommes d'un caractère fort et audacieux, dignes d'entrer dans la lutte que Grégoire VII avait excitée; qui réveillait l'esprit de chevalerie chez tous les feudataires du second rang, chez tous les seigneurs et les gentilshommes; qui faisait sortir les villes de leur ancienne obscurité, et les encourageait à s'assurer par les armes les droits de commune, l'indépendance et la liberté, Philippe Ier continuait à dormir. Il ne s'était guère fait remarquer que par sa vénalité dans les

(1) *Fragment. Hist. Franciæ*, T. XII, p. 2. — *Chronicon Sancti-Petri vivi Senon.* p. 279. — *Chronic. Sancti-Martini*, p. 402. — *Hugonis Floriacens. Libellus*, p. 797.

(2) *Fragment. Hist. Franciæ*, p. 2. — *Alphonsi a Carthagena reg. Hispan.* cap. 75. *Hispania illustrata*, T. I, p. 277. — *Jo. Marianæ de Reb. Hispan.* Lib. IX, cap. 11 à 20, p. 471-485. T. III, *Hispan. illust.*

affaires de l'Église, par sa faiblesse toutes les fois qu'on lui résistait, et par son goût pour les plaisirs de la table, qu'il transmit, avec son énorme embonpoint, à son fils Louis-le-Gros, quoiqu'il ne lui transmît pas en même temps son apathie (1).

Ce n'est pas qu'on ne raconte de Philippe un ou deux faits d'armes; mais ils n'ajoutent guère à l'idée que nous avons cherché à donner de sa bravoure ou de ses talents. En 1075, à la mort de Raoul III, comte de Crespy et de Valois, il ravagea cruellement ces comtés, auxquels devait succéder le comte Simon, qui ne tarda pas à s'en venger sur les terres du roi (2). La même année Philippe prit soin de fortifier le comté de Vexin et le château de Montmélian, pour les défendre contre le comte de Dammartin. Le comté de Vexin, frontière du duché de France et de la Normandie, était un petit fief que le roi tenait à foi et hommage de l'abbaye de Saint-Denis, et le service qu'il devait rendre, pour ce fief, était de venir en personne chercher l'oriflamme, ou drapeau de Saint-Denis, dans l'église de cette abbaye, et de le porter dans ses batailles. L'oriflamme n'était donc pas proprement le drapeau royal de la France, mais celui d'un petit fief, pour lequel le roi était vassal d'une maison religieuse (3). On rapporte à l'année 1078 une autre expédition de Philippe, qu'il entreprit de concert avec le comte de Nevers, l'évêque d'Auxerre, et un assez grand nombre de seigneurs bourguignons et français, contre Huon, seigneur du petit château du Puiset, qui avait étendu ses ravages dans le pays Chartrain et l'Orléanais. En effet, les seigneurs du duché de France, profitant de l'indolence de Philippe Ier, avaient souvent fait de leurs châteaux des repaires de brigands, d'où ils fondaient sur les marchands et les voyageurs qui se rendaient à Paris, pour les rançonner. Il ne semblait pas que Huon pût espérer de résister aux forces

(1) *Henrici Huntindon. Epistola de contemptu mundi*, T. XII, p. 761.

(2) *Mabillonis acta SS. Bened. sæculi VI*, p. 376. — *Scr. fr.* T. XII, p. 276.

(3) Felibien, *Hist. de l'abbaye de Saint-Denys, Preuves*, n° 124, p. 93. — *Script. franc.* T. XII, p. 50.

supérieures par lesquelles il était attaqué; cependant il fit une brusque sortie, qui frappa les assiégeants d'une terreur panique : Philippe s'enfuit jusqu'à Orléans, le comte de Nevers et l'évêque d'Auxerre furent faits prisonniers, et tous leurs bagages furent perdus. On attribua cette déroute à un miracle de saint Benoît, parce que la troupe royale, encouragée par l'évêque d'Auxerre lui-même, avait enlevé des vivres dans une église, où les paysans les avaient enfermés, comme en un lieu de sûreté (1).

Ce fut là, à peu près, le terme de la carrière militaire de Philippe I[er]. Après sa déroute au Puiset, il revint aux plaisirs auxquels il consacrait ses journées, à son indolence et à ses festins; arrivé, en 1086, à l'âge de trente-trois ans, il commença aussi à manifester cette inconstance dans les liens du mariage, qui empoisonna le reste de sa vie. Il y avait treize ou quatorze ans qu'il était marié à Berthe, fille du comte Florent de Hollande, et il en avait un fils et une fille (2). Cependant il se lassa de cette reine, dont nous ne savons ni les qualités ni les défauts; et il chercha un prétexte pour la répudier. Les prohibitions canoniques étendues jusqu'au septième degré fournissaient aux familles des princes, toutes apparentées entre elles, un prétexte toujours prêt pour dissoudre leurs mariages. Philippe n'avait cependant pas encore obtenu, ni peut-être sollicité son divorce, lorsqu'il fit demander à Roger, grand comte de Sicile, et plus jeune frère de Robert Guiscard, Emma sa fille en mariage, sous condition qu'elle lui apportât une dot proportionnée à l'honneur de cette alliance. Roger accepta cette proposition avec empressement; il envoya Emma en Languedoc, auprès de sa sœur, qui avait déjà

(1) *Miracula Sancti-Benedicti abbatis*, T. XI, p. 487. — *Sugerii abbatis vita Ludovici Grossi*, cap. 18, T. XII, p. 52. — Grandes Chroniques de Saint-Denys, p. 163.

(2) Toutes les dates de l'histoire privée de Philippe I[er] sont incertaines. Le P. Brial assigne l'année 1071 ou 1073 à son premier mariage, et l'année 1082 à la naissance de Louis-le-Gros (Préface au tome XVI des historiens de France); mais il donne trop d'importance au témoignage du moine Hariulfe. Les agiographes ne se font jamais scrupule d'altérer une date, pour lier un événement à un miracle de leur saint.

épousé Raymond, comte de Saint-Gilles. Raymond, sachant que la main de Philippe n'était pas libre, maria sa belle-sœur à Guillaume VI, comte de Clermont d'Auvergne Il voulut toutefois se réserver une part de la dot destinée au monarque, et qu'il jugeait trop considérable pour la donner à un comte; mais le commandant de la flotte sicilienne ne vit pas plus tôt sa princesse honorablement établie, qu'il fit voile pour Palerme, remportant avec lui tous les trésors de son maître (1).

Avec une si grande disproportion entre la faiblesse du roi et la puissance des grands feudataires qui relevaient de lui, entre son ineptie et leurs talents ou leur activité, on aurait pu s'attendre à ce que le lien social fût absolument rompu, et à ce que chacun des grands seigneurs prétendît à une entière indépendance. Mais le système féodal, le serment de fidélité, l'hommage, l'investiture, avaient substitué, dans tous les esprits, l'idée du devoir à celle de la force et de la puissance. Ce devoir faisait la garantie des comtes et des ducs, vis-à-vis des vicomtes ou des comtes ruraux leurs vassaux; et de ceux-ci, à leur tour, vis-à-vis des simples chevaliers; chacun s'efforçait de l'affermir, de le régulariser, d'y paraître soumis lui-même, afin d'avoir plus de droit à son tour d'exiger la soumission d'autrui. Les grands vassaux de la couronne, qui avaient si peu de chose à faire pour se rendre indépendants, qui commandaient pour la plupart à des sujets plus belliqueux que ceux du roi, qui n'entrevoyaient pas même la chance d'en être attaqués dans leurs propres domaines, tenaient à honneur cependant de conserver leurs anciens rapports avec leur souverain; ils visitaient quelquefois sa cour pour y étaler leur luxe et leur puissance, et même ils ne dédaignaient pas de joindre, aux honneurs du gouvernement, des titres de domesticité dans la maison du roi. Les comtes d'Anjou, si distingués par leur valeur, leur ambition et leur puissance, réclamaient l'office de majordome et de sénéchal

(1) *Gaufredi Malaterræ Hist. Sicul.* Lib. IV, cap. 8. *Scr. ital.* T. V, p. 592. — Histoire générale du Languedoc, Liv. XV, ch. 29, p. 270.

de France, comme leur appartenant par droit héréditaire ; et dans des jours de grande cérémonie, on les vit porter eux-mêmes les premiers plats sur la table du lâche Philippe Ier ; puis exiger que ceux qui les remplaçaient dans le service personnel du monarque leur fissent hommage à l'occasion de cette fonction (1).

Malgré sa dignité royale, le duc des Normands, devenu roi d'Angleterre, ne se regardait point comme l'égal du roi de France, et néanmoins il lui était infiniment supérieur et en puissance et en richesses. Guillaume méprisait Philippe ; il n'avait aucun lieu de le craindre, et il était déterminé à ne point lui obéir ; cependant il n'oubliait pas l'hommage qu'il lui avait rendu, et il évita presque jusqu'à la fin de sa vie de soutenir contre lui une guerre déclarée, où il semblait qu'il aurait été sûr du succès. Il s'occupait plutôt de ramener à l'obéissance ceux de ses vassaux français qui méconnaissaient leurs devoirs féodaux ; il fit plusieurs années la guerre à Hubert, vicomte du Mans, qui en 1083 s'était enfermé dans le château de Sainte-Suzanne, et qui, par sa bravoure, obtint enfin une paix honorable (2). Il voulut également forcer Alain Fergent, qui en 1084 avait succédé à son père Hoel, dans le duché de Bretagne, à lui faire hommage de ce grand fief, se fondant sur la première investiture de la mouvance de Bretagne, donnée à Rollon par Charles-le-Simple. Mais les Bretons n'avaient jamais voulu reconnaître cette concession, faite à leur ennemi, par un roi qui n'avait aucune autorité sur eux. Alain Fergent surprit les quartiers de Guillaume, qui assiégeait Dol en 1085, et il mit son armée en déroute. Après cet avantage, il traita à des conditions plus avantageuses avec le roi d'Angleterre ; il épousa sa fille Constance en 1086, et il accepta l'alliance des Anglais (3).

Cependant les brigandages des habitants de Mantes provoquèrent enfin Guillaume à la guerre contre son seigneur

(1) *Hugo de Cleeriis*, T. XII, p. 493 (*ann.* 1118).

(2) *Orderici Vitalis*, Lib. VII, p. 648.

(3) Lobineau, *Hist. de Bretagne*, Liv. III, ch. 116, p. 103. — *Chron. Raynaldi Andegav.* 1086, p. 479. — *Order. Vitalis*, Lib. IV, p. 544.

direct. La petite province du Vexin avait tour à tour été possédée par les Normands et par les Français; ces derniers en étaient maîtres depuis que Henri, qui l'avait donnée au duc Robert, l'avait reprise à son fils, dans son enfance; deux gentilshommes du Vexin, Hugues de Stavelo et Raoul de Mauvoisin avaient profité de l'anarchie, alors universelle dans les États de Philippe, pour faire de toute cette province un repaire de brigands. Ils avaient accoutumé aux armes les habitants de Mantes, et, à leur tête, ils passaient l'Eure pour étendre leurs ravages dans tout le diocèse d'Évreux. Chaque jour les habitants des frontières portaient plainte à Guillaume pour de nouveaux outrages. Irrité par ces brigandages, il fit demander à Philippe, non seulement de réprimer les déprédations des habitants de Mantes, mais encore de lui rendre le Vexin, à la moitié duquel tout au moins il prétendait avoir des droits (1). Philippe ne se borna pas à refuser de le satisfaire, il se permit sur lui des plaisanteries qu'il pouvait être appelé à payer bien cher. Guillaume n'était pas moins gros mangeur que lui, et avait comme lui un énorme embonpoint. Philippe, apprenant qu'une maladie lui faisait garder le lit, s'informa s'il n'était pas en couche. *Qu'il attende les cierges que je présenterai à Sainte-Geneviève pour mes relevailles,* s'écria Guillaume. En effet, dans la dernière semaine de juillet, il entra par surprise dans Mantes, et il livra cette ville au pillage et aux flammes. Mais pour accomplir sa vengeance, il avait bravé la fatigue en jeune homme, et il avait soixante ans; sa santé succomba à l'échauffement. Se sentant malade, il se fit reporter à Rouen, puis au couvent de Saint-Gervais, près de cette ville, où il croyait jouir de plus de tranquillité. Pendant les six semaines qu'il vécut encore, il conserva toute la vigueur de son caractère et la netteté de son esprit. Il témoigna des remords pour le sang qu'il avait versé, et la tyrannie qu'il avait exercée sur l'Angleterre; il se refusa même à disposer par testament de sa couronne, pour ne pas aggraver le péché qu'il avait commis en l'usur-

(1) *Orderici Vitalis,* Lib. VII, p. 655. *Editionis Chesnianæ.*

pant. Toutefois, comme il la destinait à Guillaume-le-Roux, son second fils, il fit partir ce prince pour Londres en toute hâte, afin qu'il s'assurât des prélats et des grands. Il ne voulut point ôter à Robert, son fils aîné, qui était toujours exilé, la Normandie, qu'il regardait comme son droit héréditaire; il exprima cependant le peu d'estime qu'il faisait de son caractère et de ses talents. Il ne laissa, à son troisième fils Henri, qu'une somme d'argent pour apanage. Il fit ouvrir les prisons où il retenait ses ennemis, exigeant seulement d'eux, qu'ils s'engageassent par serment à ne point troubler la succession de ses fils; mais il se refusa long-temps à remettre aussi en liberté son frère Eudes, évêque de Bayeux, qu'il avait fait arrêter trois ans auparavant, au moment où il intriguait pour succéder à Grégoire VII, dans le souverain pontificat (1). Rien, disait-il, ne pourrait jamais corriger les penchants de cet évêque, pour le sang, pour les femmes et pour les complots, et l'avantage de ses sujets exigeait qu'il le retînt en prison. Dans ses derniers moments, il donna enfin l'ordre de le remettre en liberté; puis il mourut le 9 septembre 1087, au lever du soleil, en se recommandant à la Sainte-Vierge (2).

On put, dans cet instant, reconnaître quelle est la triste condition d'un pays où tout repose sur la tête d'un seul homme, et où ses sujets restent sans garantie, au moment où la mort lui ravit son pouvoir. Pendant sa maladie, Guillaume avait été entouré d'un grand nombre de seigneurs et de serviteurs, qui attendaient ses moindres ordres dans un profond silence. Il avait gardé une si parfaite présence d'esprit que sa mort les frappa d'étonnement, comme s'ils n'avaient pu la prévoir. Cependant, dès qu'ils furent assurés qu'il avait rendu le dernier soupir, les seigneurs, redoutant quelque trouble dans ce moment d'anarchie, montèrent à l'instant à cheval, et se retirèrent, avec leurs femmes et leurs enfants, chacun dans leur château, dont ils firent doubler les gardes. Les domestiques et les gens d'un ordre inférieur, demeurés seuls

(1) *Baronii Annal. eccles.* 1084, p. 571.
(2) *Orderici Vitalis,* Lib. VII, p. 656.

auprès du corps de leur maître, songèrent à leur tour à se mettre en sûreté par la fuite; mais auparavant ils se payèrent de leurs services par leurs propres mains; le palais fut entièrement pillé; le lit même sur lequel reposait Guillaume tenta leur cupidité; ils déposèrent le cadavre nu sur la terre, pour se partager ses couvertures et ses habits. Ils s'échappèrent ensuite, et la maison où ils l'avaient laissé demeura pendant deux heures complétement déserte. L'alarme avait bientôt gagné les habitants de Rouen. Dans l'attente immédiate d'un pillage, ils s'occupaient à mettre en sûreté leurs effets les plus précieux, et ils les transportaient en toute hâte, ou dans les églises, ou dans les cachettes de leurs maisons.

Les moines, reprenant les premiers leurs sens, se rangèrent enfin en procession, avec des croix et des encensoirs, et se rendirent au couvent de Saint-Gervais, où Guillaume était mort, pour prendre son corps, qui devait être enseveli à Caen, dans la basilique de Saint-Étienne, qu'il y avait fondée : mais lorsqu'ils le trouvèrent complétement dépouillé, ils montrèrent peu d'empressement à suppléer à tout ce qui manquait pour les funérailles. Un pauvre chevalier campagnard fournit à ses frais un bateau pour le transporter par la Seine, et le revêtit des plus simples habits de deuil. A Caen, la pompe funèbre fut préparée avec plus d'ordre; plusieurs prélats et une foule de peuple accompagnèrent le corps; mais un incendie qui éclata dans ce moment même, troubla le convoi, que chacun s'empressa d'abandonner pour courir au feu. Enfin le corps était déjà déposé dans la fosse, et avant qu'on le recouvrît de terre, Gislebert, évêque d'Évreux, prononçait son panégyrique, lorsqu'un normand, nommé Ascelin, fils d'Arthur, se leva du milieu de la foule, et s'écria à haute voix : « Cet homme dont vous venez de prononcer » l'éloge, vous allez l'enterrer dans une terre qui est à moi. » Ici même était ma maison paternelle, et il l'enleva à mon » père contre toute justice, sans jamais la lui payer, pour y » bâtir cette église. Je vous interdis, au nom de Dieu, de cou- » vrir le corps du ravisseur, avec une terre qui m'appartient. » Cette protestation frappa de componction les seigneurs et les

évêques qui l'entendirent; ils firent immédiatement autour du cercueil une collecte qui monta à soixante sous, pour racheter d'Ascelin la place même où son souverain serait enterré; ils lui promirent que plus tard on le compenserait pour la perte de son héritage, et ils lui tinrent parole; car le fait qu'il avait rappelé était de notoriété publique (1).

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. VII, p. 662.

CHAPITRE X.

Fin du onzième siècle; Troubadours; excommunication de Philippe Ier; première croisade. 1088-1100.

Le onzième siècle est en général considéré avec dédain, comme un temps de barbarie et d'oppression; il n'occupe de place dans notre souvenir que par quelques grands faits historiques, qui doublèrent les calamités de la race humaine, tels que les conquêtes du royaume de Naples et de l'Angleterre par les Normands, la guerre des investitures, et la première croisade. Des prétentions injustes et violentes, d'effrayants massacres, une religion fanatique et sanguinaire, qui troubla les États et sacrifia les générations à un but chimérique, des fautes et des crimes, voilà quels paraissent être les résultats de cent années d'efforts de la race humaine. C'est ainsi qu'en doivent juger surtout ceux qui prennent de la France leur point de vue historique; car la nullité ou la lâcheté des quatre premiers Capétiens ayant dégoûté leurs contemporains de toute envie de transmettre les souvenirs de leur temps, la monarchie française s'est trouvée sans histoire pendant le onzième siècle. Les chroniqueurs des deux ou trois siècles suivants s'empressent de se débarrasser, en quelques lignes, de Hugues, de Robert, de Henri, et de Philippe; et les modernes auraient cru inconvenant de faire l'histoire de la nation, quand il n'y avait rien à dire, ou rien que de honteux à dire des rois.

Le onzième siècle pourrait cependant, à bon droit, être considéré comme un grand siècle, comme un des siècles les plus importants pour l'histoire française. Ce fut une période de vie et de créations; tout ce qu'il y eut de noble, d'héroï-

que, de vigoureux dans le moyen âge, commença à cette époque ; la nation acquit et développa son nouveau caractère : elle devint vraiment française, de germanique et de barbare qu'elle était auparavant. Le système féodal, qui à son origine était un système de liberté, comme plus tard il en fut un d'oppression, lui enseigna la loyauté, le respect pour le serment, et la conscience des devoirs réciproques : ces vertus idéalisées donnèrent naissance à la chevalerie, ou à la consécration des hommes forts à la défense des faibles ; l'éducation guerrière des chevaliers brilla dans les tournois ; leur éducation domestique créa la courtoisie, et en fit le caractère distinctif de la nation : la langue se trouva alors appartenir à un peuple policé, et au lieu de n'être qu'un patois barbare, elle acquit de la souplesse et de l'élégance. Le commerce lia les provinces entre elles ; il fit connaître les Français du Nord aux Français du Midi ; il donna à un ordre inférieur de l'indépendance et de la richesse ; il inspira aux citoyens des villes l'amour de la liberté, et il leur apprit à la conquérir les armes à la main. Un dernier progrès devait appartenir à cette époque : la poésie commença. Pendant le temps que comprend ce chapitre, le plus ancien des troubadours, dont les œuvres nous aient été conservées, occupait déjà le trône de Poitou ; et comme il n'appartient guère aux souverains d'inventer les arts, lorsque Guillaume IX écrivait des chansons il avait sans doute appris les règles de la poésie de troubadours d'un rang plus obscur. Telle fut la France au onzième siècle, vivante dans toutes ses provinces, justement peut-être à cause de l'imbécillité de ses rois ; tandis qu'à mesure que leur puissance s'accrut, on vit tout son essor, toute son activité se concentrer dans la capitale, et la nation finit par n'exister plus qu'à la cour.

La poésie, à sa renaissance au onzième siècle, se répandit en Europe du midi au nord, des pays qui confinaient avec les Arabes, à ceux où les Germains n'avaient jamais été troublés dans leur domination. Quelques auteurs ont cependant attribué à ces Germains le mouvement poétique qui semblait tout à coup animer tous les esprits. d'autres l'ont cru emprunté aux

Arabes, d'autres n'y ont vu que le langage de la jeunesse des nations, que l'expression de cette chaleur de sentiments, de cette abondance de vie, qui devaient accompagner la première aurore de la prospérité, après une si longue oppression et tant de souffrances. On ne saurait arriver à une démonstration des faits en faisant l'histoire des sentiments; tant d'éléments divers se combinent dans l'âme d'une manière imperceptible, que les individus eux-mêmes ne sauraient démêler l'origine de leurs impressions. Combien leur complication n'est-elle pas accrue encore, quand il s'agit d'une nation! Combien n'est-il pas plus difficile d'assigner ce que des contemporains ont emprunté les uns aux autres, ce qu'ils ont trouvé en eux-mêmes!

La poésie semble être un besoin impérieux de l'âme, lorsque la civilisation commence, lorsque l'homme s'élève pour la première fois au-dessus de ses appétits grossiers, qu'il aperçoit la magnificence de l'univers où il est placé, sans le connaître ou le comprendre encore, qu'il sent en lui-même bouillonner ses sentiments et ses idées, sans avoir appris à les classer. Avant cette époque, vivre est le seul but de la vie, et la lutte contre les besoins suffit à remplir l'existence; plus tard, la connaissance des choses détruit les prestiges de l'imagination, et le vrai a acquis trop d'importance pour que les fictions conservent tout leur attrait. Au onzième siècle, le nord de l'Espagne, le midi de la France, et le midi de l'Italie, étaient bien en effet dans cette condition sociale, où les premiers besoins des hommes étant satisfaits, ils sentent leur force, ils jouissent de la vie, et ils s'empressent de célébrer leur bonheur par des chants. La guerre ne dévastait plus ces contrées; on n'y avait plus vu depuis long-temps d'invasions de barbares, portant partout le massacre et l'incendie; on continuait cependant à y livrer des combats, ils étaient assez animés pour développer l'énergie et échauffer l'enthousiasme et l'amour de la gloire, assez peu meurtriers pour qu'ils ne fussent qu'une épisode dans la vie, au lieu de l'occuper tout entière. Les chaînes de l'esclavage avaient été ou brisées ou relâchées, et l'amour de la liberté fermentait dans tous les

cœurs : les premières classes de la société avaient appris à connaître cette aisance, à goûter cette élégance qui flatte l'imagination, qui éveille l'amour des beaux-arts, et qui demande des jouissances au plus sublime de tous. Le moment semblait donc venu où la poésie devait naître dans la Galice, la Vieille-Castille, la Catalogne, l'Aquitaine, le Languedoc, la Provence, la Pouille, la Calabre et la Sicile, lors même que ces provinces n'auraient eu aucune communication avec les autres. Elle naquit en effet simultanément dans ces provinces seules, mais il faut bien remarquer aussi que c'étaient les seules où les habitants fussent en communication habituelle avec les Arabes.

Les Allemands avaient eu une poésie nationale long-temps avant les Provençaux, car elle semble avoir brillé de tout son éclat dans le temps de leurs grandes conquêtes, ou de leur premier établissement chez les peuples du Midi ; tandis qu'à l'époque de Charlemagne, les chants nationaux couraient déjà risque de se perdre lorsque ce monarque les recueillit. Mais la forme de cette antique poésie, *l'allitération,* son but, de réveiller chez les Germains la fureur guerrière, les mœurs qu'elle peignait, où la galanterie n'avait point de part ; les sentiments qu'elle exprimait, qui préparaient les âmes au paradis d'Odin, semblent la rendre absolument étrangère à la poésie provençale. Lorsque la poésie allemande fleurit pour la seconde fois, au douzième ou treizième siècle, ce furent les Provençaux qui servirent de modèle aux peuples germaniques, et les *minnesinger* ou chantres d'amour, se formèrent à l'exemple des troubadours.

Les Arabes étaient placés, soit en Sicile, soit en Catalogne et en Castille, dans un rapport avec les chrétiens, qui devait les rendre beaucoup plus propres que les Allemands, à devenir leurs maîtres pour les beaux-arts. Malgré la haine religieuse qui séparait les deux peuples, les chrétiens ne pouvaient s'empêcher de reconnaître que les musulmans avaient sur eux l'avantage de la civilisation. Les hommes qui, non-seulement dans ces provinces limitrophes, mais dans tout le midi de la France, se sentaient du talent pour les sciences ou

exactes ou naturelles, allaient étudier dans les universités des Arabes, et nous en avons vu un grand exemple dans le pape Sylvestre II. Tous les médecins qui ne voulaient pas se borner aux secrets et aux pratiques des bonnes femmes, fréquentaient les écoles illustrées par Avicenne et par Averrhoès, dont l'un fleurit au onzième, l'autre au douzième siècle (1). Les seigneurs féodaux meublaient leurs châteaux, les dames se paraient pour les fêtes, les chevaliers s'armaient pour le combat, avec les produits des manufactures d'Espagne, d'Afrique et de Syrie. Le chrétien, malgré son horreur pour l'islamisme, empruntait ses modes aux musulmans. Dans toutes les grandes villes on voyait le palais des Arabes, le marché des Sarrasins (2). Bien plus, les grands avaient besoin de recevoir des leçons de ces mêmes infidèles, pour apprendre à jouir d'un luxe dont ils étaient les inventeurs; et les palais des rois de Sicile se remplirent d'eunuques mahométans (3), qui, sans renoncer à leur religion, devinrent les arbitres de la cour, les grands chambellans du palais, plus tard même, et sous Frédéric II, les principaux juges dans les Deux-Siciles (4).

De même, en Espagne, les chrétiens pouvaient être estimés plus propres au combat, mais les musulmans étaient toujours chargés de préférence des fonctions qui demandaient du goût, de l'élégance ou de l'intelligence. Les plus braves guerriers s'entouraient de Sarrasins dans l'intérieur de leurs maisons; la plus ancienne chronique du Cid, Ruy Dias de

(1) Avicenne, né près de Schiraz en 980, et mort à Hamadan en 1037, appartient à l'Orient; mais ses canons ont servi de fondement à toutes les études médicales des Arabes. Ils ont été commentés par Averrhoès, né à Cordoue après 1100, et mort à Maroc en 1198. Les médecins juifs qui, pendant quelque temps, pratiquèrent seuls en Europe, avaient le plus grand respect pour ses écrits, qu'ils avaient traduits dans leur langue. Les canons d'Avicenne furent enseignés pendant près de six siècles dans les écoles de médecine d'Europe, dans le temps même où la métaphysique d'Averrhoès s'emparait de presque toutes les universités.

(2) *Hugo Falcandus Præfatio ad Histor. Siculam*, T. VII, *Rer. ital.*, p. 256 et suiv.

(3) *Hugonis Falcandi Hist. Sicula*, p. 301, 302, 316.

(4) *Diurnali di Matteo Spinelli di Giovenazzo*, T. VII. *Rer. ital. Muratorii*, p. 1067.

Bivar, fut écrite en Arabe, peu de temps après sa mort, par deux de ses pages qui étaient musulmans. Le maure Aben Galvon, roi de Molina, était le meilleur ami du Cid; ce héros fut encore l'hôte et l'ami d'Ahmed el Muktadir, roi de Saragosse, et le tuteur de son fils Joseph el Muktamam (1). Les Français étaient moins intimement liés que les Siciliens ou les Espagnols avec les Arabes; un plus grand espace ou de terre ou de mer les séparait; cependant s'ils avaient eu de plus rares occasions de combattre les uns contre les autres, les Provençaux, et tous ceux qui bordaient la mer Méditerranée, en avaient eu peut-être de plus fréquentes de commercer avec les Sarrasins. C'était par leurs ports de mer que toutes les marchandises du Levant et du Midi, destinées à toute la France, entraient dans le royaume; Marseille, Arles, Avignon, Montpellier, Toulouse, étaient les étapes accoutumées des marchands sarrasins, et les deux peuples n'avaient point conçu l'un pour l'autre l'horreur qu'a inspiré plus tard aux Européens, la piraterie universelle des Barbaresques, ou le danger de la peste.

La musique était la passion des Maures; par elle ils avaient un immense avantage sur les chrétiens, quand, admis dans un château, parmi les serviteurs d'un chevalier, ils cherchaient à charmer les loisirs des nobles dames, qui vivaient familièrement avec leurs pages et leurs écuyers. Les Maures, mêlés avec les chrétiens, quelquefois comme serviteurs, ou même comme esclaves; quelquefois comme confidents ou comme hôtes, enseignaient aux pages et aux jeuneschevaliers l'usage de leurs instruments de musique, et leurs chants harmonieux. Ils leur traduisaient sans doute aussi leurs chansons, qui étaient bien faites pour plaire dans ces châteaux, changés en écoles de courtoisie, où les jeunes pages et les jeunes demoiselles, formés sous les yeux du seigneur et de la dame, s'occupaient presque uniquement de galanterie. En effet, l'amour était le sujet de presque tous les chants des Maures; mais un amour ardent, passionné, qui transformait les femmes en

(1) *Voyez* Littérature du Midi, T. II, ch. 23 et 24.

divinités, et qui célébrait avec ravissement leur beauté, ou le bonheur qu'elles accordent. Les poètes maures, selon le génie de la langue arabe, entassaient les métaphores et les figures les plus hardies du langage, et recherchaient un brillant souvent faux, par les antithèses et les jeux d'esprit. Ils en plaisaient davantage à nos ancêtres, dont l'imagination était plus ardente que le goût n'était châtié. Ces chansons furent sans doute traduites en castillan, en sicilien, en provençal, pour être chantées sur les mêmes airs, et accompagnées par les mêmes instruments sur lesquels l'habileté des Maures était indisputable. C'est ainsi que la coupe des vers et la rime passa de l'arabe au provençal : on ne saurait trouver des monuments de ces amusements domestiques, ailleurs que dans les anciens romans (1). Cependant un historien contemporain nous parle de matrones chrétiennes et sarrasines, qui chantaient en chœur, en se répondant dans les deux langues, tandis que leurs suivantes les accompagnaient sur le tambourin (2).

La poésie provençale, autant que nous pouvons en juger, fut ce qu'elle devait être d'après une telle origine : on trouve dans les vers des troubadours, beaucoup d'amour, assez de recherche et de jeux d'esprit, de l'exagération, quelquefois de la sensibilité, mais fort peu d'invention, et presque aucune indication d'une étude, d'une culture d'esprit, autre que celle qu'un jeune page pouvait acquérir entre les tournois où il suivait son maître, et la salle du château où il cherchait à entretenir sa maîtresse. Au reste, un malheur obstiné s'attache à ces poésies; malgré les demandes du monde savant,

(1) Le conte d'Aucassin et Nicolette peut servir d'exemple de ce mélange des chevaliers français avec les esclaves sarrasins, et du goût des Français pour la musique maure. Le vicomte de Beaucaire dit à Aucassin : « Nicolette » est une caétive que j'amenai d'estrange terre ; si l'acatai de mon avoir à Sa- » rasins : si l'ai levée et bautissé, et faite ma fillole, » p. 383. — Et quand Nicolette reconnue pour fille du roi de Carthage, voulut retourner à son Aucassin, plutôt que d'épouser un riche roi païen, « elle quist une viele, s'a- » prist à vieler, et elle s'embla la nuit, si s'atorna à guise de joglior ; » et arrivée en terre de Provence ; « si prist sa viele, si alla viélant par le pays, » tant qu'elle vint au castel de Biaucaire. » Page 414, Méon, *Fabliaux,* T. I.

(2) *Hugonis Falcandi Hist. Sicula,* p. 303.

et les recherches d'un grand nombre d'érudits, on n'en a point d'édition, et on n'est point encore près d'en avoir une. Le poète célèbre qui s'occupe aujourd'hui de les reproduire, semble avoir cru qu'elles ne pouvaient avoir d'intérêt que comme étude de langue, ou comme objets de goût. Dans deux gros volumes, il nous a donné une savante grammaire provençale, et des fragments curieux des plus anciens monuments de cette langue; mais ensuite il a renoncé à publier dans son entier tout ce qui reste des troubadours, et qui, avec moins de luxe typographique, aurait été compris dans un bien petit nombre de volumes. Il a choisi les vers qu'il a crus les plus élégants, les plus dignes d'être cités; il a tronqué ainsi toutes les pièces qu'il publie, et il en a retranché tout ce qui, par ses défauts mêmes, nous aurait fait mieux connaître, et les mœurs, et les préjugés, et l'histoire politique, et celle des arts dans le moyen âge. La méthode de tronquer les ouvrages, sous prétexte d'en faire un choix, double la peine et la dépense de ceux qui font des recherches réelles, en disséminant dans beaucoup de collections différentes ce qu'ils auraient voulu trouver réuni (1).

Les poètes qui inventèrent les règles nouvelles de la versification provençale, qui donnèrent de la souplesse et de la grâce au langage, et qui, privés des ressources de l'imprimerie, presque de celles de l'écriture, dans un temps où si peu de gens savaient lire, procurèrent cependant de la publicité à leurs compositions, en les portant eux-mêmes de châteaux en châteaux, et en les chantant dans les joyeuses assemblées des dames et des chevaliers, furent nommés en provençal *trobador*, trouveurs ou inventeurs. Comme leur talent ne demandait que la connaissance de leur langue maternelle, une oreille délicate et exercée, que les Provençaux apportaient en naissant, une imagination et un cœur faits pour sentir ces passions amoureuses ou guerrières qu'ils se plaisaient à exprimer; des hommes qui occupaient les premiers rangs dans la société, des princes souverains, des che-

(1) Raynouard, *Choix des poésies des Troubadours.*

valiers, de grandes dames, prirent rang parmi les troubadours. Le comte de Poitiers, le plus ancien de ceux qui nous sont connus, paraît s'être déjà exercé dans les trois genres de composition auxquels se borna long-temps la muse provençale, les chansons, les tensons, dialogues ou disputes par strophes alternes entre deux interlocuteurs, et les sirventes, qui se rapprochaient un peu de la satire. Ces mêmes chants étaient ensuite répétés par les jongleurs et les ménestrels, qui voyageaient de château en château, pour divertir ces petites cours, par des tours de passe-passe, ou par de la musique instrumentale. Les jongleurs, qui vivaient des chants d'autrui, apprirent bientôt à en faire eux-mêmes; il devint alors difficile de distinguer la noble profession du poète, d'avec le métier du chanteur parasite, qui allait répéter ses vers ou ceux d'autrui, partout où il pouvait espérer des festins et des présents, et qui s'exposait souvent, pour exciter le rire, aux jeux grossiers et aux plaisanteries offensantes de ceux dont il sollicitait la générosité. Dans plusieurs poèmes des meilleurs troubadours, on voit combien ils étaient offensés eux-mêmes de cette association, et combien leur métier s'était dégradé en devenant vénal. Les jongleurs, qui l'exercèrent comme moyen de fortune, étaient souvent sortis des plus basses classes de la société; mais ce n'était point dans les villes qu'ils se formaient à la poésie. Les bourgeois, malgré leurs richesses toujours croissantes, semblaient encore dédaigner les beaux-arts. Tandis qu'ils cherchaient à s'élever par la patience, le travail, l'industrie, ils étaient disposés à regarder comme des vagabonds, ces poètes qui s'associaient aux bouffons et aux hommes de cour, pour passer leur vie, sans travailler, dans les fêtes et dans les plaisirs.

La naissance de la poésie provençale devait à son tour exercer de l'influence sur le grand événement par lequel se termina le onzième siècle. La galanterie, qui avait été l'âme de cette poésie, n'excluait point la dévotion; et lorsque celle-ci se changea en fanatisme, lorsqu'elle entraîna presque tous les guerriers de l'Occident à la conquête de la Terre-Sainte, les troubadours sonnèrent la trompette guerrière, et

contribuèrent, autant que les prédicateurs de la Croisade, à rendre l'enthousiasme universel.

A la mort de Guillaume-le-Conquérant, le 9 septembre 1087, rien n'annonçait cependant encore cette fureur des guerres sacrées, qui devait, huit ans plus tard, saisir l'Europe entière et bouleverser les empires; la plus grande partie de l'Occident demeurait calme; les regards étaient fixés seulement sur la lutte entre l'empereur Henri IV et la cour de Rome, ou sur les intrigues des fils de Guillaume en Angleterre et en Normandie; jusqu'au moment où Philippe I[er] sortit de l'oubli dans lequel il était presque toujours enseveli, et rappela l'attention sur lui, par ses désordres et par ses vices.

La tiare de saint Pierre était toujours disputée; l'archevêque de Ravenne, que Henri IV avait fait élire sous le nom de Clément III, était maître de Rome. Il est vrai que les églises de cette capitale, transformées en forteresses, étaient tour à tour prises et reprises par les orthodoxes et les schismatiques. Les cardinaux qui avaient suivi Grégoire VII à Salerne, et ceux qui s'étaient formés à son école, n'avaient point voulu, à sa mort, reconnaître son rival; ils avaient, dès la fin de l'année 1085, réuni leurs suffrages sur Didier, abbé du mont Cassin, et auteur de la Chronique de ce couvent; mais celui-ci, qui désirait mettre fin au schisme, se refusa longtemps à être porté sur la chaire de saint Pierre. Après avoir été élu au commencement de l'année 1086, sous le nom de Victor III, il s'échappa pour retourner dans son couvent, et il s'y déroba obstinément à la consécration. Il ne se soumit enfin à cette cérémonie que lorsque sa tête était déjà affaiblie par la maladie à laquelle il succomba le 16 septembre 1087 (1).

Le parti qu'avait formé Grégoire VII, et qui voulait maintenir l'indépendance de l'Église, avait besoin de se donner un chef plus vigoureux, et qui songeât moins à la paix qu'à la victoire. Il accusa ses adversaires d'avoir empoisonné Victor III dans la coupe de l'Eucharistie; et redoublant de ferveur par

(1) *Muratori Annali.*

la croyance à ce crime (1), il réunit ses suffrages sur Eudes ou Odon, évêque d'Ostie, que la comtesse Mathilde recommanda vivement aux cardinaux rassemblés à Terracine. Cet évêque, qui, nommé pape le 8 mars 1088, prit le nom d'Urbain II, était né à Châtillon-sur-Marne, d'une famille de gentilshommes français : il avait été chanoine de Reims et moine de Cluni, et il s'était distingué par ses talents littéraires, et son zèle pour la discipline (2).

Mais malgré la fermeté et les talents d'Urbain II, le parti qu'il dirigeait éprouva une suite de revers. Les Saxons, qui avaient persisté vingt ans dans leur révolte contre Henri IV, furent obligés de se soumettre, et de lui demander la paix. Hermann de Salm, comte de Luxembourg, que les papes avaient fait roi de Germanie, avait abdiqué, et s'était retiré à Metz, où il mourut bientôt après. Berchtold de Zœhringen, que le même parti voulait mettre en possession du duché de Souabe, fut dépouillé de presque tous ses États par Frédéric de Hohenstauffen, fondateur de la maison que de grands monarques illustrèrent durant le siècle suivant. Henri IV, entré en Lombardie au mois de mars 1090, eut autant de succès contre les rebelles d'Italie qu'il en avait eu auparavant contre ceux d'Allemagne; il défit les troupes de la comtesse Mathilde, à qui il avait enlevé Mantoue; il rétablit à Rome son anti-pape, et il parut quelque temps au-dessus des coups de la fortune. Urbain II, et Mathilde, avec les prêtres qui leur étaient dévoués, trouvèrent enfin moyen d'arrêter le cours de ses prospérités, en lui suscitant, dans sa propre famille, les ennemis qu'il devait le moins craindre. Sa première femme, Berthe, fille du marquis de Suze, était morte en 1087. Deux ans après il avait épousé Adélaïde, ou Praxède, fille du tzar russe Démétrius, avec laquelle il fut moins heureux encore qu'il ne l'avait été avec la première. Il la fit enfermer en 1093; alors le parti ecclésiastique, séduisant en même temps Conrad, fils aîné de l'empereur, par l'offre de

(1) *Andreæ Danduli Chronic.*, cap. IX, P. 5, p. 251. *Script. ital. Muratorii*, T. XII, *et alii*.

(2) *Gesta abbat. Autissiod.*, p. 306. — *Fragm. Hist. Franciæ*, p. 3.

la couronne, répandit sur cette brouillerie des horreurs que des prêtres seuls peuvent inventer, dans toute la fureur des haines religieuses; de ces horreurs qui indiquent tout à la fois une imagination dépravée et une complète ignorance de tous les sentiments humains. Suivant les écrivains ecclésiastiques, Henri IV aurait abandonné sa femme aux honteuses débauches de ses conseillers, de ses généraux, de ses soldats; bien plus il aurait excité son fils lui-même à l'inceste, et ce serait sur le refus de Conrad de se souiller par ce crime effroyable, que le père et le fils se seraient brouillés, et que Conrad, déjà chargé du commandement de l'armée d'Italie, aurait passé avec ses soldats sous les drapeaux de l'Église, et aurait obtenu du pape la promesse de la couronne impériale (1).

Il suffit d'indiquer de telles calomnies pour les démentir, et l'on n'a pas besoin de les combattre par des faits; d'ailleurs, ces faits, nous ne pouvons les connaître. Quelque absurde et horrible que soit l'accusation intentée contre Henri IV, il semble qu'elle repose sur des déclarations faites par Conrad et Adélaïde elle-même, devant un concile; soit que la haine aveuglât Adélaïde, au point de lui faire inventer des récits aussi honteux pour elle-même que pour celui qu'elle accusait, soit que sa raison fût égarée, et qu'on alléguât comme un témoignage valide les illusions de la folie, soit enfin que cette princesse russe, qui avait eu à peine le temps d'apprendre l'allemand, ne sût point le latin, et ne comprît rien aux déclarations qu'on lui faisait signer (2).

La guerre des investitures avait tellement affaibli l'influence de l'empereur sur la France impériale, qu'on ne saurait dire en quoi les trois royaumes de Lorraine, de Bourgogne et de Provence participèrent aux vicissitudes qu'éprouvait Henri IV, leur roi. Parmi les lettres d'Urbain II, on n'en trouve aucune adressée aux évêques de ces provinces, où il soit fait mention de la guerre civile. Henri IV avait donné le duché de Lorraine à son fils Conrad; il le lui reprit à l'occa-

(1) *Dodechinus, ad ann.* 1093; *apud Baronium Annal.* p. 628. — *Pagi critica*, p. 313.

(2) *Concilium Constantiense, ann.* 1094. *Concilia Gener.*, T. X, p. 497.

sion de sa rébellion, et il en gratifia, en 1093, Godefroi de Bouillon, à qui, dix-sept ans auparavant, il avait déjà donné le marquisat d'Anvers. Godefroi conserva dès lors la Lorraine sous l'obéissance de Henri IV. Le parti contraire dominait dans les deux autres royaumes. En Bourgogne, Berchtold de Zœhringen, le favori de la cour de Rome, avait une grande supériorité sur ses adversaires : toutefois quelques prélats, entre autres l'évêque de Lausanne et l'abbé de Saint-Gall, redoutant l'esprit de réforme du pape Urbain II, servaient l'empereur les armes à la main (1). Humbert II, de Savoie, se mit en possession de l'héritage de son aïeule Adélaïde, marquise de Suze, que Henri IV aurait pu lui disputer au nom de Berthe, sa première femme, s'il n'avait pas été lui-même si occupé (2). Enfin, en Provence, il ne semble pas qu'aucun des grands barons embrassât le parti de l'empereur.

Tandis que les provinces orientales de la France devaient subir la révolution de l'empire germanique, dont elles relevaient, les occidentales éprouvaient les vicissitudes de la monarchie britannique. Cependant ces provinces, les seules qui, à cette époque, aient eu des historiens exacts et circonstanciés, ont été négligées par les compilateurs qui sont venus depuis, parce qu'ils les ont toujours regardées comme étrangères. Les Français, bornant leur attention à leur roi, ont détourné les yeux de toute la partie de la France qui ne lui appartenait pas; les Anglais, ne s'occupant, au contraire, que de l'histoire nationale, ont peu songé à des provinces qui appartenaient à leur roi, et non à leur monarchie.

Au reste, au moment de la mort de Guillaume-le-Conquérant, la Normandie et ses dépendances se trouvèrent de nouveau, pour un peu de temps, séparées de la couronne britannique. Robert-Courte-Heuse, sur la nouvelle de la mort de son père, était revenu en 1088 prendre possession de son duché de Normandie; il n'y éprouva, dans le premier mo-

(1) *Muller's Geschichte*, B. I, ch. 13, p. 326.

(2) Guichenon, *Hist. généal. de Savoie*, ch. 6, p. 216.

ment, aucune opposition, parce que son frère Guillaume-le-Roux était, dans le même temps, non moins occupé à s'assurer de l'Angleterre. Durant son exil, Robert avait été célébré par ses amis pour sa générosité; mais il était plutôt libéral par légèreté que par grandeur d'âme. En effet, dès qu'il se sentit le maître, il voulut récompenser ceux qui lui avaient été fidèles dans son malheur, et se concilier en même temps ses adversaires. Il commença donc à donner aux uns et aux autres de toutes mains, et il eut bientôt épuisé toute la part du trésor de son père qui lui était échue en partage. Il essaya alors d'emprunter de son frère Henri, qui n'avait retiré que de l'argent de l'héritage paternel : celui-ci ne voulut se dessaisir de ses richesses qu'en échange pour une souveraineté. Ils traitèrent donc ensemble, et Henri obtint en fief, de son frère, les diocèses de Coutance et d'Avranches, avec un tiers environ de la Normandie. Il s'y fit remarquer par ses talents. L'autre frère, Guillaume-Rufus, devait à l'intrigue ou à son habileté, plutôt qu'à aucune sorte de droit, la possession de la couronne d'Angleterre. On ne croyait pas que Robert pût consentir à cette usurpation, ou que les deux frères demeurassent long-temps d'accord : aussi les seigneurs normands, feudataires en même temps de l'un et de l'autre, prévoyaient avec inquiétude qu'ils seraient bientôt engagés dans des guerres auxquelles ils n'avaient aucun intérêt, et que ces guerres, quel qu'en fût le résultat, leur feraient toujours perdre l'une ou l'autre partie de leur fortune. Appelés à choisir entre les deux princes, ils auraient préféré voir l'Angleterre réunie à la Normandie, sous la domination de Robert, et ils lui firent offrir de prendre les armes tous à la fois contre son frère, pourvu qu'il se hâtât d'arriver à leur secours. Le chef des partisans du duc de Normandie en Angleterre, fut son oncle maternel, cet évêque de Bayeux, Odo, que Guillaume avait remis en liberté si à regret, avant de mourir. Robert accepta avec légèreté les offres que lui firent ces gentilshommes; mais quand l'exécution était déjà commencée, il les abandonna avec plus de légèreté encore. A peine avaient-ils pris les armes, en proclamant pour roi le fils aîné

du conquérant, que Guillaume-le-Roux les attaqua avec vigueur; les secours promis par Robert n'arrivèrent point; son argent était dissipé, ses vaisseaux désarmés, ses soldats dispersés; et les gentilshommes qui s'étaient compromis pour lui donner une couronne, s'estimèrent heureux de quitter l'Angleterre avec leurs vies sauves, en abandonnant au roi, qu'ils avaient voulu détrôner, les terres et les châteaux qu'ils avaient reçus de son père, au temps de la conquête (1).

Guillaume-le-Roux n'eut pas plus tôt déjoué les tentatives de son frère sur l'Angleterre, qu'il songea à son tour à lui enlever la Normandie. Mais quoiqu'il mît plus de suite que lui, et plus d'habileté dans l'exécution de ses projets, il n'était guère plus propre à les mener à une heureuse issue. Il était hautain, cruel, avare, débauché; et malgré l'intérêt qu'il semblait avoir à ménager ses sujets anglais, pour les opposer aux Normands, il les opprima plus cruellement encore que n'avait fait son père. Comme il préparait son attaque sur la Normandie, Robert fut averti que son frère Henri, qui avait passé en Angleterre avec Robert de Belesme, y était entré dans quelque conjuration contre lui; il les fit arrêter tous deux à leur retour, ce qui probablement retarda l'attaque qu'il devait craindre. La discorde avait passé de la famille royale dans celle de tous les seigneurs de Normandie; le mécontentement était extrême; la province tout entière semblait abandonnée au brigandage; mais toutes les forces nationales se perdaient en vain dans des combats intestins. Sur ces entrefaites, les Manseaux, qui regrettaient leur indépendance, leurs anciens seigneurs et leurs droits de commune, crurent le moment favorable pour secouer le joug des Normands. Robert, qui, dans toute la vigueur de sa santé, se serait trouvé impuissant pour rétablir l'ordre, tomba gravement malade, justement à cette époque. Pour sauver ce qui lui restait de l'héritage paternel, qu'il ne pouvait défendre lui-même, il recourut à Foulques-le-Réchin, et demanda son assistance (2).

(1) *Ord. Vitalis*, L. VIII, p. 665, *apud Duchesne Scr. norm.*

(2) *Orderici Vitalis*, Lib. VIII, p. 672.

Foulques-le-Réchin, qui régnait sur l'Anjou depuis l'année 1060, était un des plus ambitieux et des plus entreprenants parmi les seigneurs qui se partageaient la France. Il avait enlevé la Touraine à son frère, qu'il retenait toujours dans les prisons de Chinon; il s'était aussi emparé des seigneuries d'Amboise et de La Flèche; puis il avait renoncé, en faveur de Philippe, au Gatinois son héritage paternel, afin d'obtenir à ce prix, du roi français, l'investiture de ses conquêtes. Célèbre comme guerrier et comme politique, il ne le fut peut-être pas moins comme l'inventeur d'une mode ridicule, celle des souliers à la poulaine, qui lui servaient à cacher la difformité de ses pieds. Ces souliers, dont le grand bec recourbé était comparé à une queue de scorpion ou à une corne de bélier, ont acquis une importance historique, par les efforts de l'Église, qui employa en vain pendant plus de deux siècles, les excommunications et toutes les foudres spirituelles, pour les faire abandonner (1). Foulques n'était plus jeune en 1089; mais ce guerrier habile, cet homme ambitieux et cruel, aimait les femmes avec passion, et il était disposé à faire pour elles des sacrifices, qu'il n'aurait point faits pour des raisons d'État. Il avait déjà été marié deux ou même trois fois; mais un, ou peut-être deux de ses mariages avaient été cassés ensuite pour cause de parenté (2). « Je te garantirai le
» comté du Maine, dit Foulques-le-Réchin au duc Robert, et
» je te servirai en fidèle ami, si tu fais la chose que je désire.
» J'aime Bertrade, fille du comte Simon de Montfort, qui est
» élevée aujourd'hui par le comte et la comtesse d'Évreux,
» son oncle et sa tante : fais-la-moi obtenir pour épouse. »
Dans cette Bertrade, à ce qu'assure un contemporain, aucun homme de bien ne pouvait trouver autre chose à louer que

(1) *Order. Vitalis,* Lib. VIII, p. 682. — *Ducange voce Poulainiæ in glossario, et in notis ad Alexiad. Annæ Comnenæ,* p. 302-304. Édit. du Louvre, p. 57. *Byz. Ven.*

(2) Orderic Vitalis dit expressément que Foulques avait alors deux femmes vivantes. Cependant le P. Brial, dans une dissertation en tête du XVI[e] volume des *Historiens de France,* rassemble d'assez fortes raisons pour conclure que l'une était morte, et l'autre légalement divorcée.

la beauté (1). Toutefois ses parents mirent assez d'obstacles à la négociation de Foulques avec Robert; ils prétendaient ne pouvoir se résoudre à sacrifier une jeune fille qui avait été confiée à leur piété, aux désirs d'un vieillard dont la réputation était mauvaise, et qui avait déjà deux femmes. Ils demandaient, si on voulait leur faire faire une action déloyale, qu'on la leur payât tout au moins, non comme à de vils roturiers, mais comme à de bons gentilshommes; et Robert, en effet, pour les faire consentir à ce mariage, fut obligé de leur rendre plusieurs châteaux que son père leur avait enlevés. Foulques-le-Réchin, ayant épousé Bertrade, employa si efficacement son crédit et ses menaces auprès des Manseaux, qu'il les empêcha pendant une année de prendre les armes (2).

Toutefois l'aversion des habitants du Maine pour le joug des Normands ne se contint que jusqu'à l'année 1090. Ils recoururent de nouveau à Hugues d'Este, fils du marquis Albert Azzo, et de Garisende, fille elle-même d'Héribert-éveille-Chiens. Hugues, dont l'un des frères régnait en Bavière, l'autre en Lombardie, accourut pour la seconde fois dans le Maine. Mais ce prince, à ce qu'avouent les historiens les plus partiaux de sa maison, était indigne de sa race. Les habitants de cette province belliqueuse lui reprochèrent bientôt ses mœurs efféminées et sa lâcheté : la différence de langue, de mœurs, d'opinions, l'empêchait de prendre confiance en personne. Son cousin, Élie de la Flèche, profita de la terreur qu'il avait contribué lui-même à lui inspirer, pour acheter de lui, au prix de dix mille sous du Maine, tous ses droits sur ce comté, et le renvoyer ainsi en Lombardie. Élie de la Flèche, fils d'une sœur cadette de Garisende, se fit à son tour proclamer comte du Maine. Cependant le concurrent italien dont il s'était débarrassé n'était pas le plus redoutable; et il avait encore bien des combats à livrer pour établir son droit au préjudice du duc Robert, alors demeuré veuf de l'aînée des trois filles du comte Héribert (3).

(1) *Gesta Consul. Andegav.* p. 497.
(2) *Order. Vitalis,* Lib. VIII, p. 681.
(3) *Gesta Pontific. Cenomann.*, p. 543. — *Order. Vitalis,* Lib. VIII, p. 683.

Le duc Robert de Normandie avait perdu, dans l'habitude des plaisirs, jusqu'aux qualités qui seules avaient distingué sa jeunesse. On ne pouvait plus compter ni sur sa bravoure, ni sur sa franchise, ni sur son humanité; tandis qu'il était toujours indolent, imprudent, dissipateur, incapable de soumettre ses actions à aucune règle, autant qu'il l'eût été jamais. Le résultat de ses vices et de sa négligence avait été de livrer la Normandie à une guerre civile, qui la désolait tout entière en même temps. Il n'y avait pas de ville, il n'y avait pas de château qui ne fût disputé entre les partis, et exposé aux ravages, à l'incendie, ou aux extorsions des soldats : la capitale elle-même n'était pas à l'abri de ces violences. Sous le règne de Guillaume-le-Conquérant la ville de Rouen avait été enrichie, autant par le pillage de l'Angleterre que par le commerce. Le séjour du duc, des nobles, des prélats, qui s'étaient partagé les trésors, les fiefs et les bénéfices d'un grand royaume, y avait répandu l'opulence. Dès lors Rouen avait commencé à prendre, aux affaires de l'État, un intérêt qui attestait sa liberté politique. Depuis la mort de ce roi, deux factions opposées partagèrent la bourgeoisie, aussi bien que la noblesse. L'une voulait transférer la souveraineté au roi d'Angleterre, qui, par ses talents, en paraissait plus digne; l'autre voulait la conserver au duc de Normandie qui, par sa naissance, semblait y avoir plus de droits. Le plus riche des bourgeois de Rouen, Conan, fils de Gislebert Pilate, était à la tête du parti royal, et le 3 novembre 1090, il introduisit dans les murs de sa patrie des soldats de Guillaume-le-Roux. Toutefois la plupart des maisons riches étaient fortifiées, les rues étaient coupées par des barricades, et les royalistes, maîtres des postes, avaient encore beaucoup de combats à livrer avant de pouvoir se dire maîtres de Rouen. Dans ce moment le duc Robert, au lieu de se mettre à la tête de ses partisans, alla chercher un refuge au couvent de Sainte-Marie-des-Prés, hors de la ville. Henri son frère, au contraire, avec quelques uns des principaux seigneurs auxquels il s'était tout récemment réconcilié, marcha hardiment contre les soldats de Guillaume, les enfonça, les renversa, les

força à ressortir de la ville, et fit prisonnier Conan avec plusieurs des chefs de son parti.

Henri avait montré la bravoure d'un vaillant chevalier; il ne fallait guère demander d'autres vertus à ceux qui faisaient parade de ce titre; surtout il ne fallait pas attendre d'eux la générosité, la pitié, qui appartiennent à la civilisation, non à la barbarie. Le prince conduisit Conan, son prisonnier, au haut de la tour de la citadelle. « Vois, lui dit-il, en lui » montrant la ville au-dessous de lui, comme elle est belle » cette patrie que tu voulais subjuguer, quel beau port au » midi s'étend sous tes yeux; vois cette forêt si abondante » en gibier, cette Seine si poissonneuse, qui baigne nos murs, » et qui nous apporte chaque jour des vaisseaux remplis de » si riches marchandises; vois du côté opposé, comme la ville » est peuplée, comme elle est ornée de tours, de temples, » de palais. » Au sourire féroce qui accompagnait ce langage, Conan comprit tout ce qu'il avait à craindre, et il demanda grâce en pâlissant. Il offrit à Henri, pour se racheter, non seulement toutes ses richesses, mais toutes celles qu'il obtiendrait encore de sa famille. « Par l'âme de ma mère, s'écria » Henri, il n'y a point de rançon pour un traître, mais rien » autre qu'une prompte mort! » Le traître, cependant, en prenant le parti de l'un des frères contre l'autre, n'avait fait que ce que Henri avait déjà fait, ce qu'il devait bientôt faire encore. « Pour l'amour de Dieu, du moins, s'écria Conan, » accordez-moi le temps de me confesser.— Pas un instant, » répondit Henri, et en même temps il le poussa de ses deux mains, par la fenêtre, qui était ouverte jusqu'au bas. Conan se brisa la tête sur le pavé. Les grands seigneurs de Normandie, Robert de Belesme, Guillaume de Breteuil, Guillaume d'Évreux, Gilbert de l'Aigle, se partagèrent les autres bourgeois du parti royaliste; chacun d'eux en entraîna quelqu'un dans les prisons de son propre château, et lui arracha une énorme rançon, par la terreur ou les tortures. La cupidité n'agissait pas seule dans cette occasion sur l'âme des nobles; ils étaient jaloux des bourgeois, qui, enrichis par le commerce, et cessant de trembler devant eux, prétendaient déjà être consultés

dans les affaires de l'État. C'était peu de les piller, il leur fallait des supplices plus cruels, pour les punir d'avoir osé penser en hommes, ou agir en citoyens (1).

Henri ne tarda pas à éprouver l'ingratitude du frère qu'il avait si bien servi; le roi d'Angleterre débarqua en Normandie pour attaquer Robert; mais les deux frères, après avoir mesuré leurs forces, sentirent que la guerre pourrait être longue et fatale à tous les deux; ils s'accordèrent donc en sacrifiant le troisième auquel ils convinrent de reprendre, pour se les partager, les comtés de Coutance et d'Avranches, qu'il tenait en fief de Robert. Henri ne pouvait résister seul aux deux princes à la fois; aussi tous ses chevaliers, jugeant d'avance sa cause perdue, l'abandonnèrent, à la réserve de quelques braves soldats bretons, qui s'enfermèrent avec lui au château du mont Saint-Michel, et qui y soutinrent un siége de quinze jours. Toutefois, avant la fin du carême, Henri lui-même reconnut l'impossibilité de tenir plus longtemps, il demanda à sortir la vie sauve; et s'étant retiré sur les terres du roi de France, il y passa trois ans dans l'exil. Il n'y fut accompagné que par un seul chevalier, un seul prêtre, et trois écuyers (2).

La retraite de Henri et le partage de ses fiefs entre ses deux frères, suspendit, pendant deux ans au moins, les hostilités entre eux : le roi d'Angleterre acquit la propriété d'une partie considérable de la Normandie; le duc Robert recommença à vivre dans la mollesse, entouré de baladins, de jongleurs, de parasites, qui partageaient ses orgies, et qui célébraient sa générosité. Au milieu d'un peuple aussi turbulent, aussi irritable, et quelquefois aussi féroce que les Normands, un souverain perdu dans l'indolence ne pouvait maintenir la paix publique; aussi, bientôt des querelles privées donnèrent lieu à autant de brigandages que l'avait fait auparavant la guerre civile. Des insultes faites à une femme, par le frère d'Ascelin de Goel, qu'il prétendit que son seigneur, Guillaume de Bre-

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. VIII, p. 690.
(2) *Ibidem*, p. 695-697.

teuil, avait punies avec trop de sévérité, allumèrent une guerre entre ces deux gentilshommes. Une circonstance qui sert à faire connaître les rapports du roi de France avec ses arrière-vassaux, rendit cette guerre remarquable. On y vit la maison de Philippe I[er] ou les jeunes gentilshommes élevés à sa cour, ennuyés de l'oisiveté où il les faisait vivre, prendre parti pour Goel, qui était le plus faible, et qui avait plus besoin d'appeler des soldats mercenaires à sa solde. Richard de Montfort prit le commandement de cette maison du roi qui, secondant vaillamment Ascelin de Goel, défit son adversaire Guillaume de Breteuil, au mois de février 1094, et le fit prisonnier. Il fallait cependant payer cette assistance royale, qui était plus coûteuse que celle du commun des soldats. Goel voulait le faire avec l'argent de son prisonnier, mais il fallait pour cela trouver moyen de lasser sa constance par des tourments, et de lui extorquer des trésors que Breteuil était déterminé à défendre. Respectant cependant encore quelque peu en lui le caractère de son seigneur, et se souvenant de l'hommage qu'il lui avait rendu, il ne voulut pas le livrer aux bourreaux, chargés le plus souvent d'arracher la rançon des prisonniers par la torture. Mais pendant trois mois il le fit exposer en chemise, tous les matins, aux fenêtres du nord de son château de Breherval, après avoir fait verser sur lui des seaux d'eau froide, qui se glaçait tout autour de son corps. De cette manière il extorqua enfin de lui trois mille livres d'argent, des chevaux, des armes, la citadelle d'Ivry, et sa fille, qu'il lui demandait en mariage (1).

D'autres seigneurs normands donnaient, dans le même temps, des preuves d'une férocité plus grande encore; Robert de Geroy faisait souvent couper les mains ou les pieds à ses captifs, ou leur faisait arracher les yeux; et c'était moins encore pour satisfaire sa cupidité, que pour jouir de leur souffrance, et y trouver matière pour d'atroces plaisanteries, avec ses amis ou ses parasites. Plusieurs de ses captifs qui lui avaient offert, pour se racheter, de grosses sommes d'argent,

(1) *Orderici Vitalis,* Lib. VIII, p. 704-705.

moururent dans les tourments; plusieurs autres lui échappèrent, et le poursuivirent dès lors avec une haine inextinguible (1). Les femmes mêmes participaient à cette cruauté. Albéréda, comtesse d'Évreux, avait fait bâtir la forteresse d'Ivry; bientôt elle craignit que l'architecte, qui en avait fait un ouvrage admirable, ne se laissât tenter, ou d'en construire une semblable pour quelqu'un de ses rivaux, ou de trahir les secrets de la sienne; et sans qu'il se fût rendu coupable d'aucune offense, elle lui fit trancher la tête. Cet architecte, nommé Lanfred, fut au reste bientôt vengé. Le comte Raoul d'Évreux, mari d'Albéréda, songea, avec inquiétude, que sa femme connaissait tous les secrets de son château, et il la traita comme elle avait traité son architecte (2).

Au milieu du mouvement universel des esprits en Europe, des progrès de la population et de la richesse, du développement du caractère national, de la naissance simultanée de l'esprit de liberté et de l'esprit de chevalerie, Philippe languissait ignoré; les années s'écoulaient les unes après les autres, sans qu'on eût jamais aucune occasion de parler de lui; et les historiens, par une sorte de pudeur, évitaient de prononcer son nom, ou celui des pays qui lui étaient immédiatement soumis, en même temps qu'ils semblaient inépuisables dans leurs détails sur des hommes qui montraient, si ce n'est plus de vertus, au moins plus d'énergie.

Mais à cette époque, vers l'an 1092, commença pour Philippe l'aventure scandaleuse qu'on peut regarder comme le plus grand événement de sa vie. Bertrade, sœur du comte Amaury de Montfort, mariée depuis près de quatre ans à Foulques-le-Réchin, craignait de devoir bientôt éprouver l'inconstance de ce comte d'Anjou, comme les deux femmes qu'il avait épousées avant elle. Aucune des dames de France ne l'égalait en beauté, lorsqu'elle eut occasion de se faire voir à Philippe, dans un voyage que celui-ci fit à Tours. Le roi s'était dégoûté de Berthe, fille du comte Florent de Hol-

(1) *Orderici Vitalis,* Lib. VIII, p. 707.
(2) *Ibid.,* Lib. VIII, p. 706.

lande, dont il avait eu déjà quatre enfants; il l'avait reléguée dans le château de Montreuil, qui lui avait été assigné pour dot, et il l'y retint en prison jusqu'à sa mort. Bertrade inspira à Philippe autant d'amour que son indolence pouvait en ressentir : elle consentit à être à lui s'il voulait l'épouser; et en effet, après que le roi fut parti de Tours, elle s'échappa d'auprès de son mari, sous la protection d'une escorte que Philippe lui avait laissée, et elle vint le rejoindre à Orléans (1).

Philippe prétendait avoir des raisons légitimes pour se divorcer d'avec Berthe, et faire divorcer Bertrade d'avec Foulques-le-Réchin; toutefois il eut quelque peine à trouver un prêtre qui bénît un mariage contraire à toutes les lois. Le nouvel évêque de Chartres, Ives, qui cette même année avait été consacré, et qui fut considéré comme un des luminaires de l'Église gallicane, se refusa à en faire la célébration, malgré les demandes de Philippe (2). Les autres évêques de France suivirent son exemple, et le roi fut obligé de recourir à un prélat normand, qu'il séduisit par de grandes récompenses. Ce fut, selon les uns, le frère de Guillaume-le-Conquérant, Eudes, évêque de Bayeux, sur qui la religion n'avait jamais eu beaucoup d'empire; selon d'autres, ce fut son métropolitain, l'archevêque de Rouen. Le scandale était grand sans doute, et l'exemple dangereux pour les mœurs publiques; cependant les fautes de cette nature sont encore les moins funestes entre les délits des rois. Aussi la hauteur avec laquelle le clergé demandait une séparation immédiate, ses menaces, et les châtiments qu'il infligea à Philippe et à Bertrade, doivent-ils être considérés plutôt comme des symptômes de ses usurpations ambitieuses, que de son zèle pour le maintien des mœurs publiques et pour le règne de la justice.

Philippe avait violé en même temps les lois de l'Église sur le mariage, celles de l'honneur et de l'hospitalité, en sédui-

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. VIII, p. 699. — *Continuatio Aimonii de Gestis Francor.* p. 122. — *Chronicon Sancti-Petri vivi Senon.* p. 280. — *Gesta Consul. Andegav.*, p. 498.

(2) *Epistolæ* 5, 6, 7. *Ivonis Carnotensis*, T. XV, p. 73.

sant la femme de son hôte, et celles des fiefs, en faussant la protection qu'un seigneur devait à son vassal. Il se trouva dès lors engagé dans deux guerres de famille, l'une contre Foulques-le-Réchin, pour garder Bertrade, et l'autre contre le comte de Flandre Robert-le-Frison, pour repousser Berthe. Cependant les hostilités se bornèrent, d'une et d'autre part, à quelques pillages sur les frontières, et aux obstacles apportés aux communications des marchands et des voyageurs. La brouillerie entre le roi et le clergé fut plus durable et plus grave dans ses conséquences. Philippe était chaque jour attaqué par des remontrances, des censures, des menaces d'excommunication; en retour, il menaçait aussi ses prélats; il jeta même Ives de Chartres en prison, puis il le relâcha au bout de peu de mois. En général il ne donnait aucune suite à ses accès de colère; il ne cédait point, il ne se séparait point de Bertrade; mais d'autre part il ne rompait point avec son clergé, et il ne lui résistait point avec assez de vigueur pour lui imposer silence (1).

Philippe, dont les domaines ne comprenaient plus qu'une fort petite partie de la France, qui n'avait point d'armée, point de forteresse, et qui n'exerçait presque aucune juridiction sur ses vassaux, n'était cependant pas si dépourvu de crédit qu'on aurait pu s'y attendre. Sa cour était le lieu de rassemblement des hommes qui espéraient s'élever à la fortune par les plaisirs ou la servilité. Quoique le roi ne disposât plus que d'un bien moindre nombre de faveurs, depuis que toutes les places auxquelles un commandement était attaché étaient devenues héréditaires, il avait encore des revenus considérables, et surtout il pouvait distribuer beaucoup de bénéfices ecclésiastiques. C'était encore à lui à inféoder de nouveau les fiefs qui faisaient échute au domaine royal, et quoique le nombre n'en fût point considérable, cette loterie toujours ouverte flattait les espérances des coureurs de fortune. Ses recommandations enfin avaient de l'efficacité auprès

(1) Toutes les circonstances de ce mariage sont examinées, et tous les témoignages anciens sont rapportés, dans une dissertation de D. Brial, en tête du XVIe volume des *Historiens de France*.

de la plupart des grands vassaux, et il pouvait aisément procurer de l'avancement à un jeune page ou un jeune chevalier, sans que ses faveurs lui coûtassent autre chose que de bonnes paroles. Ces motifs divers attiraient autour de lui ce qu'on nommait la *famille du roi,* et cette *famille* ou *maison,* composée de jeunes gentilshommes qui désiraient se former, dans une cour, aux exercices chevaleresques, lui tenait souvent lieu d'armée. Nous avons vu qu'à la fin de l'année 1093 cette famille seconda Ascelin Goel, seigneur de Breherval, dans sa guerre contre Guillaume de Breteuil, son seigneur. L'année suivante Guillaume, impatient de se venger du traitement qu'il avait reçu de son vassal, gagna Philippe par un présent de sept cents livres, et engagea le roi de France à venir avec lui assiéger Breherval. Le duc Robert de Normandie, par les mêmes motifs, prit un semblable engagement; en sorte que les deux plus grands princes de France se mirent en même temps aux gages de leur vassal, pour opprimer un de leurs arrière-vassaux. Le château de Breherval fut pris en effet après deux mois de siége, et toute la seigneurie de Goel fut ruinée (1).

La faiblesse du roi, son incapacité ou sa vénalité, qui lui faisait embrasser alternativement le parti de celui de ses vassaux qui le payait à un plus haut prix, n'étaient point les vices que le clergé cherchait à corriger en lui par des réprimandes; il s'attachait uniquement au déréglement de ses mœurs, et, sous ce rapport, il attaquait Philippe sans ménagement. Berthe, femme légitime du roi, mourut dans le courant de l'année 1094; mais le mariage qu'il avait contracté avec Bertrade n'en fut pas regardé comme plus valide; et c'était moins encore parce qu'il l'avait enlevée à son mari, ce qu'à la rigueur les prêtres auraient pu lui pardonner, que parce qu'il y avait entre elle et lui quelque rapport de parenté, qui leur faisait nommer cette union incestueuse. Urbain II fit choix de Hugues, archevêque de Lyon, pour

(1) *Willelmi Geneticens. Contin.* Lib. VII, p. 575. — *Orderici Vitalis*, Lib. VIII, p. 705.

être son légat dans les Gaules, et dissoudre ce mariage; et Ives de Chartres, en invitant l'archevêque de Lyon à venir en France, car Lyon, appartenant au royaume de Bourgogne, était regardée comme ville de l'empire, lui écrivait : « Quoique » dans le royaume d'Italie on ait vu s'élever un autre Achab, » et dans celui des Gaules une autre Jézabel, qui désirent » renverser les autels et tuer les prophètes, vous ne devez » point perdre courage, car c'est aux malades qu'on doit en- » voyer les médecins (1). »

Philippe trouvait, il est vrai, dans ses États, des prélats disposés à user envers lui de plus d'indulgence. Il convoqua, pour le 17 septemble 1094, un concile à Reims, où se réunirent les archevêques de Reims et de Sens, avec les évêques de Paris, de Meaux, de Soissons, de Noyon, de Senlis, d'Arras, et quelques autres. Non seulement ces prélats s'assemblèrent d'après ses ordres, ils se montrèrent même disposés à poursuivre l'évêque de Chartres, comme ayant manqué à la fidélité qu'il devait au roi. Mais, de son côté, l'archevêque de Lyon convoqua un concile national à Autun, et ce dernier, à son ouverture le 16 octobre, se trouva bien plus nombreux que celui de Reims. Les prélats qui s'y étaient réunis, quoique Français, n'étaient point sujets immédiats du roi de France, aussi se laissèrent-ils implicitement diriger par les instructions que le légat avait reçues de Rome; et après avoir renouvelé les excommunications contre Henri IV et son antipape Guibert, contre les évêques simoniaques et les nicolaïtes, ils en frappèrent également Philippe, avec sa nouvelle épouse Bertrade (2).

Cependant le fanatisme religieux, qui durant un demi-siècle n'avait cessé de faire des progrès, était arrivé à son plus haut degré d'exaltation (1095). La réformation des mœurs de la cour de Rome et des ecclésiastiques, à laquelle l'empereur Henri II avait travaillé avec un zèle si ardent, avait

(1) *Ivonis Carnotensis*, Ep. 15, T. XV, p. 79.

(2) *Baronii Annal. eccles.*, 1094, p. 635. — *Script. franc.* T. XIV, p. 750. — *Clarius Senonnens. Chronog.* T. XII, p. 280. — *Hugo Floriacens.* T. XIII, p. 623. — *Bertholdus Constantiens.* T. XIV, p. 680.

élevé dans l'Église un pouvoir nouveau, prêt à écraser les successeurs de ce monarque. Les anathèmes prononcés contre les prêtres mariés, contre les simoniaques, contre ceux qui consentaient à dépendre du pouvoir civil, contre ceux qui souillaient des mains destinées à la consécration de l'hostie, en les mettant, pour rendre foi et hommage, entre celles de princes militaires accoutumés à répandre le sang, avaient échauffé tous les esprits; on avait assemblé concile après concile. Le premier souverain de la chrétienté était depuis longtemps frappé d'excommunication; d'autres monarques avaient été à leur tour soumis aux censures des papes; le roi de France, dont le rang ne se mesurait point sur sa puissance réelle, mais sur l'étendue des pays qui se reconnaissaient pour feudataires de sa couronne, venait à son tour d'être soumis à une pareille sentence, et l'Europe entière semblait avoir reconnu qu'il n'y avait point de pouvoir qui pût se comparer à celui de l'Église, point d'intérêt à mettre à côté de ce qu'on nommait les intérêts du Ciel.

Le même zèle avait multiplié les pélerinages; à chaque génération ils devenaient plus nombreux, et ils étaient plus souvent accomplis les armes à la main. Les conquêtes des Turcs, qui s'étaient rendus maîtres de Jérusalem, et qui menaçaient Constantinople, et les vexations auxquelles les pélerins étaient exposés, lorsqu'ils se mettaient au pouvoir de ces barbares, excitèrent enfin le ressentiment d'un peuple qui ne connaissait d'autre gloire que celle des armes, qui par zèle religieux avait déjà combattu, à plusieurs reprises, les infidèles en Espagne, et qui, voyant sa population et ses richesses s'accroître rapidement, cherchait quel essor nouveau il donnerait à sa nouvelle puissance.

Tout près d'un siècle auparavant, Sylvestre II avait, le premier, songé à armer l'Europe pour la délivrance des chrétiens de l'Orient. Plus tard, Grégoire VII avait formé les mêmes projets, ou du moins les avait annoncés dans ses lettres. Cependant le saint-siége portait son ambition sur des objets plus rapprochés de lui; ce n'était point lui qui avait excité ou entretenu une ardeur militaire née de causes tout-à-fait indé-

pendantes de l'Église, et qui pouvait lui nuire. Il laissa faire l'esprit du siècle plutôt qu'il ne le poussa, et jusqu'à la fin des guerres sacrées, il songea bien plus souvent à détourner à son profit le courage des croisés, qu'à les exciter à la conquête des saints lieux. Urbain II lui-même ne paraît point, dans ses discours ou ses lettres, ressentir l'enthousiasme qui, sous son pontificat, ébranla toute la chrétienté. Le mélange de fanatisme et d'esprit militaire qui fit les croisades, était l'ouvrage du siècle; il ne fallait plus qu'une étincelle pour allumer un grand incendie. Cette étincelle fut apportée par un homme que l'Orient appelait Coucou-Pierre, et l'Occident, Pierre l'ermite (1).

Cet homme, déjà vieux et d'une petite taille, mais qui se faisait remarquer par le feu qui brillait dans ses yeux, et l'éloquence de sa langue, après avoir porté les armes dans les guerres de sa province, s'était retiré dans un ermitage près d'Amiens, sa patrie. Bientôt il l'avait quitté pour accomplir, suivant les usages du temps, un pélerinage au saint Sépulcre. Mais là il avait éprouvé lui-même, il avait vu éprouver aux pélerins animés du même zèle que lui, toute l'insolence des Turcs. Il conféra avec Siméon, patriarche de Jérusalem, sur ce qu'il y avait à faire. Celui-ci déclara qu'il n'attendait plus rien des Grecs, qui, dans le cours des dernières années, avaient perdu plus de la moitié de leur empire. « Eh bien, dit Pierre, » donnez-moi des lettres pour le pape, et pour les différents » princes de l'Occident, dans lesquelles vous leur exposerez » toutes les souffrances de l'Église; et moi, pour le remède » de mon âme, j'irai les leur porter, je les verrai tous, je les » exhorterai tous, et j'en obtiendrai quelque secours. » Pierre passa ensuite la nuit dans l'église du saint Sépulcre, et il y eut, dit-on, une vision de Jésus-Christ, qui lui promit son assistance pour l'accomplissement de ce qu'il s'était proposé. Il partit; il arriva en Italie, où il trouva le pape Urbain II auprès de Rome. Il lui remit les lettres du patriarche de Jérusalem; et Urbain, après l'avoir entendu, promit de joindre

(1) *Annæ Comnenæ Alexiados*. Lib. X, p. 224. *Ed. Ven.*, 284, *Ed. Paris.*

la demande d'un secours pour les chrétiens d'Orient, aux autres propositions qu'il ferait au concile qu'il avait convoqué à Plaisance pour le 1er de mars 1095 (1).

Pierre ne se reposa point après avoir obtenu cette promesse du pape. Il parcourut l'Italie en prêchant en tous lieux, sur la misère des chrétiens d'Orient, l'humiliation des pélerins, et la profanation des saints lieux. Il passa ensuite en France, où il recommença ses prédications avec plus de zèle et plus de succès encore; et faisant pour le pape le rôle d'un précurseur, il enflamma d'enthousiasme toutes les provinces que celui-ci allait traverser, et il attira tous les regards sur le concile que ce pontife avait convoqué.

Ce concile, qui s'assemblait à Plaisance, était destiné à entendre les tristes et scandaleuses confessions de l'impératrice, à juger Philippe Ier, et les évêques de ses États qui lui avaient montré plus d'indulgence, à fulminer de nouveaux anathèmes contre Henri et son anti-pape, et à assurer la couronne d'Italie à Conrad. Mais la prédication de Pierre l'ermite avait excité dans les peuples une attente d'une toute autre nature, et l'on vit en effet accourir à Plaisance, d'Italie, de France et d'Allemagne, plus de deux cents évêques, près de quatre mille clercs et de trente mille laïques. Aucune église n'étant assez grande pour recueillir une semblable multitude, elle se réunit dans une vaste plaine, près de la ville, probablement celle de Roncaglia, où, durant ce siècle et le suivant, les États d'Italie furent habituellement assemblés. Les ambassadeurs d'Alexis Comnène y exposèrent, au nom de leur maître, les dangers de la Grèce, et ils demandèrent des secours contre les Turcs, que le pape et les pères du concile s'engagèrent par serment à leur donner (2).

Urbain II convoqua ensuite un second concile, pour le mois de novembre de la même année, à Clermont d'Auvergne, afin

(1) *Willelmus Tyrius*, Lib. I, cap. 11, 12, 13, p. 637. *In Gesta Dei per Francos*. — *Albertus Aquensis*, Lib. I, cap. 2, p. 186. — *Pagi critica, ad ann.* 1095, p. 322, § 12.

(2) *Willelmi Tyrii*, Lib. I, c. 14, p. 639. — *Baronii Annal. eccl.*, 1095, p. 640. — *Labbei Concilia Gener.*, T. X, p. 500.

d'y terminer les affaires qu'il avait commencées dans celui de Plaisance; et comme l'ermite Pierre avait, dans cet intervalle, parcouru la plupart des régions de l'Occident, adressant de ville en ville ses prédications aux grands et aux petits, avec un zèle qui s'accroissait par le succès, ce concile fut plus nombreux encore que celui de Plaisance. Treize archevêques, deux cent vingt-cinq évêques, un nombre presque égal d'abbés mitrés, avec plusieurs milliers de chevaliers, et une foule immense d'hommes et de femmes de toute condition, se rassemblèrent en Auvergne; et malgré la rigueur de la saison, plus âpre qu'ailleurs dans cette région montueuse, ils passèrent sept jours sous la tente, attendant ce que leurs pères spirituels décideraient sur le sort de la chrétienté (1).

L'affaire essentielle pour Urbain II, c'était sa victoire en Europe, et non pas la conquête de la Terre-Sainte : aussi de trente-deux canons qui furent publiés dans le concile de Clermont, un seul se rapportait à la croisade. Les autres avaient pour objet l'interdiction de tout marché relatif aux choses saintes, la séparation absolue des clercs et des prêtres d'avec les femmes, l'exclusion de leurs enfants des ordres ecclésiastiques, le rétablissement de la trève de Dieu, et en particulier de la garantie qu'elle donnait aux prêtres, l'extension du droit d'asile dans les églises et au pied des croix, la fixation des jeûnes divers, et surtout, ce qui importait plus encore au pape, le renouvellement des anathèmes prononcés contre Henri IV et tous ses partisans, contre l'anti-pape Guibert, auparavant archevêque de Ravenne, contre Philippe, roi de France, et contre Bertrade sa femme. Toutefois, après ces affaires de l'Église, Urbain traita aussi celles de la chrétienté; une passion populaire qui entraînait à la fois tous les ordres de la nation, réclamait une décision en faveur de ceux qui porteraient les armes contre les infidèles; et en effet un canon du concile de Clermont, déclara « que quiconque par » seule dévotion, et non pour acquérir des honneurs ou de

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. IX, p. 719. *Script. normann.*

» l'argent, se consacrerait à délivrer l'église de Dieu à Jéru» salem, pourrait réputer son pélerinage en lieu de toute » pénitence (1). »

Un premier discours du pape Urbain II, adressé à la multitude, qui attendait en quelque sorte le signal de courir aux armes, nous a été conservé parmi les actes du concile, et il n'est point digne de la circonstance. Urbain II rassembla curieusement les passages des Écritures qui se rapportaient à la Terre-Sainte : Dieu, dit-il, aime particulièrement les portes de Sion, Israël est son héritage, la vigne du Seigneur s'appelle Sabaoth en Israël; et c'est parce qu'il est écrit qu'Abraham dut chasser sa servante et son fils dans le désert, que selon lui les chrétiens sont également tenus à repousser dans le désert tous les Ismaélites, ses descendants (2). Mais Pierre l'ermite parla ensuite aux chevaliers assemblés, avec des sentiments plus vrais, avec des expressions qui partaient d'un cœur plus ardent et plus attendri; il excita le plus vif enthousiasme parmi ses nombreux auditeurs, et Urbain lui-même n'y demeura pas étranger.

« Vous venez d'entendre avec nous, mes chers frères, » reprit-il, et nous ne pouvons en parler sans de profonds » sanglots, par combien de calamités, par combien de souf» frances, par combien de cruelles contritions, nos frères les » chrétiens, membres du Christ comme nous, à Jérusalem, à » Antioche, et dans le reste des villes de l'Orient, sont fla» gellés, sont opprimés, sont injuriés. Ce sont des frères, » sortis du même sein, destinés aux mêmes demeures; ils » sont fils comme vous du même Christ et du même Dieu, et » dans leurs propres maisons héréditaires, ils sont faits esclaves » par des maîtres étrangers. Les uns sont chassés de leurs » demeures et viennent mendier chez vous; les autres, plus » malheureux encore, sont vendus et accablés d'étrivières sur » leur propre patrimoine. C'est du sang chrétien, racheté par » le sang du Christ qui se verse : c'est de la chair chrétienne,

(1) *Baronii Annal. eccles.*, 1095, p. 646. — *Concilia Generalia*, T. X, p. 506.
(2) *Concilium Claromontanum*, p. 511.

» de la même nature que la chair elle-même du Christ, qui
» est livrée aux opprobres et aux tourments... (1) »

Ce second discours fut fort long; mais toujours également passionné, toujours il éveilla tour à tour la compassion, l'indignation ou le désir de vengeance. Il fut interrompu à plusieurs reprises par les sanglots du peuple et par ses acclamations : *Dieu le veut, Dieu le veut,* s'écria-t-on de toutes parts. A peine Urbain avait-il fini de parler qu'Aymar, évêque du Puy-en-Velay, se leva, et s'approchant du pape avec un visage rayonnant de joie, il mit un genou en terre, et lui demanda, avec sa bénédiction, son congé pour aller en Terre-Sainte. Non seulement le pape le lui accorda, mais il le nomma vicaire apostolique dans cette expédition. Bientôt l'exemple d'Aymar fut suivi par les ambassadeurs de Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, qui déclarèrent au pape que leur maître était prêt à partir pour le *grand passage* avec plusieurs milliers de ses sujets (2). Hugues, frère du roi Philippe, fut parmi les premiers qui s'engagèrent à l'expédition sacrée; il avait épousé Adèle, héritière du comté de Vermandois, et on lui donnait le surnom de Grand, surnom fréquent dans la maison des Capets, qui indiquait seulement la dignité du chef de leur famille, et qui faisait presque toujours un contraste étrange avec la nullité de celui qui le portait. On remarqua encore en première ligne, parmi ceux qui offrirent leurs services, Godefroi de Bouillon, duc de Lorraine, et ses frères Baudoin et Eustache, fils du comte de Boulogne; Robert, duc de Normandie, que l'enthousiasme national réveillait de son long assoupissement, et qui se sentait peut-être lui-même plus propre à combattre en soldat qu'à gouverner un État. Un autre Robert, dit le Jeune, comte de Hollande et de Flandre, qui deux ans auparavant avait succédé à son père Robert-le-Frison; Étienne, comte de Blois, de Chartres et de Meaux, frère du comte de Champagne dont ses enfants héritèrent (3); Baudoin du Bourg, fils du

(1) *Sermo Urbani papæ, ex scheda Bibliothecæ Vaticanæ*, p. 514. *Concil. Gen.*
(2) *Orderici Vitalis*, Lib. IX, p. 720.
(3) *Fragment. Histor. Franciæ*, p. 4. — *Chron. Anonym.*, p. 119. *Script. franc.* T. XII.

comte de Rethel, et Baudoin, comte de Hainaut; Isoard, comte de Die; Raimbaud, comte d'Orange; Guillaume, comte de Forez; Étienne, comte d'Aumale; Rotrou, comte du Perche; Hugues, comte de Saint-Paul (1). La foule des seigneurs et des chevaliers moins illustres qui prirent le même engagement était si grande que, pour se distinguer entre les autres, ils se marquèrent d'une croix rouge sur l'épaule droite; et ce signe, qui leur fit donner le nom de Croisés, tout comme celui de Croisade à leur expédition, contribua bientôt à augmenter leur nombre. Entourés de tant de guerriers qui se consacraient au Christ, et qui entraient dans le chemin de la gloire, ceux qui ne portaient point la croix se regardaient comme confessant leur lâcheté ou leur indifférence; ils étaient signalés aux prédications des prêtres et aux exhortations de leurs frères d'armes, et ils ne résistaient pas long-temps à l'exemple universel.

Quoique l'expédition fût résolue, les croisés avaient besoin de temps pour faire leurs préparatifs; aussi une année entière fut accordée à leurs dispositions domestiques, et au rassemblement de leurs soldats. Pendant cette année le pape Urbain ne quitta point la France; il passa l'hiver à Arles en Provence; il annonça de nouveaux conciles pour l'été suivant, à Arles et à Nîmes, et il promulgua un décret par lequel tous les biens de ceux qui partaient pour la croisade étaient mis, jusqu'à leur retour, sous la garantie de la trève de Dieu (2). Pendant le même temps il ne perdait point de vue le procès intenté à Philippe; mais si auparavant, et dans une période de calme, les historiens daignaient à peine faire mention de ce roi, moins encore, au milieu des grands événements qui ébranlaient la chrétienté, s'occupaient-ils de ses vices et de ses lâches amours. On ne nous dit point ni où il était, ni ce qu'il faisait pendant le concile, tandis que toute la France s'armait et se préparait à la guerre. Accablé par le mépris universel, adonné plus encore aux plaisirs de la table qu'à

(1) *Willelmus Tyrius*, Lib. I, cap. 17, p. 642.
(2) *Baronii Annal. eccles.*, 1095, p. 632.

ceux de l'amour, il annonçait, par son énorme corpulence, l'abrutissement de son esprit. Il n'essayait point, comme Henri IV, de résister vigoureusement au pape, qui l'accablait d'anathèmes, ou de lui faire la guerre; mais il ne se corrigeait point, et il ne renonçait à aucun de ses mauvais penchants.

Comme l'anathème prononcé contre lui, et dont le texte ne nous a pas été conservé, le privait de sa couronne, Philippe s'était soumis à ne point la porter, à ne point revêtir la pourpre, à ne paraître dans aucune cérémonie en costume royal; et Urbain, satisfait de cette vaine déférence, qui ne l'aurait pas contenté s'il s'était agi de l'empereur, semblait admettre lui-même que, en ôtant la couronne à un roi, il ne le privait que de l'ornement d'or et de pierreries dont ce roi décorait sa tête. Il traitait avec indulgence Philippe; même après l'avoir excommunié, il l'appelait encore dans ses lettres *son cher fils*. Et s'il exigeait que dans toute ville où le roi se trouverait, le chant des prêtres et le son des cloches fussent suspendus pendant son séjour, il lui permettait d'autre part de se faire dire des messes basses dans sa chapelle, pour sa dévotion privée. Plusieurs prélats français s'indignaient de cette indulgence d'Urbain, et accusaient la vénalité de la cour de Rome (1); tandis que Philippe, lorsqu'il sortait d'une ville, et qu'il entendait aussitôt tous les prêtres entonner des antiennes, et toutes les cloches mises en branle, disait en riant à Bertrade : *Entends-tu, ma belle, comme ces gens nous chassent?* (2)

Le concile de Clermont avait fixé la fête de l'Assomption, ou le 15 août 1096, pour le départ des croisés, et l'espace de temps qui devait s'écouler jusqu'alors n'était pas trop long pour achever les préparatifs d'une si prodigieuse entreprise. Ce n'était pas de soldats cependant que manquaient les chefs : pour augmenter le nombre des croisés, il n'était point nécessaire d'échauffer davantage le zèle des Occidentaux; déjà

(1) *Hugonis Flaviniacens. Chron.*, p. 625, T. XIII.
(2) *Willelmi Malmesbur. de Gestis reg. Anglor.*, Lib. V, p. 14.

l'enthousiasme avait gagné jusqu'aux dernières classes de la nation. Il avait saisi les esclaves aussi bien que les hommes libres, les femmes et les enfants, les vieillards et les valétudinaires, aussi bien que les soldats. La plupart ne se proposaient autre chose que d'aller mourir à la Terre-Sainte, se croyant assurés qu'alors ils obtiendraient, non seulement l'absolution de leurs péchés, mais toute la gloire du paradis, toutes ces récompenses de la vertu dont leur imagination avait été nourrie dès leur enfance. La foi n'avait alors aucune influence sur la réforme des mœurs, mais elle était universelle. Les hommes les plus corrompus, les malfaiteurs, les brigands, ne le cédaient point aux saints en conviction des dogmes de la religion, du pouvoir des prêtres, ou de l'efficace des indulgences.

L'écume de la nation avait donc aussi pris la croix : c'était une populace ignorante, fanatique, et déjà souillée de tous les crimes; elle fut la première à se mettre en mouvement. Sans comprendre ni quelle distance la séparait de l'Asie, ni quels dangers elle aurait à braver, ni quels ennemis elle devait combattre, elle voulait partir; elle avait abandonné ses travaux et ses occupations ordinaires, et elle répandait le désordre dans toutes les villes et toutes les campagnes. Les seigneurs étaient impatients de se débarrasser de cette cohue; les vrais croisés eux-mêmes sentaient qu'ils avaient tout à craindre et rien à espérer d'elle, et les efforts de tous se réunirent pour la presser de se mettre en chemin. Dans toutes les villes où ces fanatiques étaient entrés, ils avaient commencé leur guerre contre les ennemis de la foi par le massacre des Juifs. Comme ils les exposaient auparavant à des tourments épouvantables, on vit un grand nombre de ces malheureux se jeter dans des puits, ou se donner la mort de différentes manières, pour échapper aux croisés. Quelques uns seulement furent admis par grâce à recevoir le baptême, et à faire, entre les mains de leurs bourreaux, une abjuration précipitée; mais lorsque le danger fut passé et qu'ils retournèrent à leur ancienne foi, le clergé se récria sur leur apostasie, et invoqua contre eux le supplice des relaps. La persé-

cution des Juifs ne finit point avec le passage de cette populace fanatique; toutes les bandes des croisés se regardaient comme également appelées à verser le sang de ce peuple ennemi, et à partager ses dépouilles. La haine contre tous les dissidents en religion ne cessa de s'envenimer pendant toute la durée de la guerre sacrée (1).

L'ermite Pierre, le moteur de la croisade, et un chevalier normand connu sous le nom de Gauthier *sans avoir*, se chargèrent de la pénible tâche de conduire à la Terre-Sainte toute la multitude dont les chevaliers redoutaient la société. Gauthier *sans avoir* partit le premier; il passa le Rhin le 8 mars 1096, avec une armée de plusieurs milliers de fantassins, qui n'avait avec elle que huit chevaux; il gagna les sources du Danube, et suivant ce fleuve au travers de la Bavière, de l'Autriche, de la Hongrie et de la Bulgarie, il arriva à Constantinople sans avoir éprouvé autant de revers ou de détresse que la composition de son armée aurait pu le lui faire craindre. L'ermite Pierre, qui, quelques semaines plus tard, le suivit par la même route, conduisait une troupe désordonnée qu'on a évaluée à soixante mille hommes, femmes ou enfants. Le pays était déjà épuisé par le passage de Gauthier; l'indiscipline des soldats de celui-ci avait dissipé l'enthousiasme des habitants. L'ermite Pierre crut devoir se charger, en Hongrie et en Bulgarie, de venger les offenses qu'avaient reçues ces premiers croisés, et pour cela de piller des villages et de brûler des villes. La résistance qu'il éprouva en Hongrie et en Grèce fut proportionnée à ces violences. Cependant il avançait toujours avec sa troupe fort réduite; il arriva jusqu'à Constantinople, et les Grecs se hâtèrent de le transporter au-delà du Bosphore (2). Dans le cours de la même campagne, deux autres troupes, rassemblées par l'Allemand Godescalc, émule de Pierre l'ermite, et que les

(1) *Histor. Francor.*, Lib. III, p. 218. *In Script. Francor.*, T. XII. — *Guiberti de Norigento,* Lib. II, cap. 5, p. 240.

(2) *Alberti Aquensis Hist. Hierosolym.*, Lib. I, cap. 7, p. 186. — *Fulcherii Carnot. Gesta Pereg. Francor.*, p. 384. — *Willelmi Tyrii,* Lib. I, cap. 18, p. 642. — *In Gesta Dei per Francos.*

historiens du temps portent l'une à vingt mille, l'autre à deux cent mille combattants, suivirent encore la vallée du Danube. On n'avait au reste aucun moyen de s'assurer du nombre réel des soldats de ces troupes désordonnées, dans un siècle où les armées régulières elles-mêmes ne passaient point de revue. L'expédition de ces fanatiques fut marquée par d'effroyables calamités. N'ayant aucun moyen de pourvoir à leur subsistance, aucune connaissance de la géographie ou de l'art des marches et des campements, ils suivirent, pour se diriger vers l'Orient, une chèvre et une oie qu'ils croyaient leur avoir été envoyées par le Ciel; ils traitèrent en ennemis tous les pays qu'ils traversèrent; ils se rendirent aussi odieux par leur cruauté et leur débauche que redoutables par leur misère; ils forcèrent successivement les Bavarois, les Hongrois, les Bulgares et les Grecs à les combattre. Bien peu d'entre eux arrivèrent jusqu'aux rivages de la Propontide, et finirent par tomber sous le fer des Turcs (1).

Pendant ce temps, le pape d'une part, les grands seigneurs français de l'autre, poursuivaient l'accomplissement de leurs projets et achevaient leurs préparatifs. Le pape parcourait le midi de la France; il célébra un concile à Tours au commencement de mars, et après avoir visité Angers, Poitiers, Toulouse, Maguelonne, il en célébra un autre à Nîmes. C'est dans ce dernier que le roi Philippe fut reçu en grâce, après avoir fait déclarer par son ambassadeur qu'il se soumettait au jugement de l'Église, et qu'il avait cessé de traiter Bertrade comme sa femme (2). Au reste, ces déclarations coûtaient peu à Philippe; il n'avait pas plus tôt reçu l'absolution qu'il recommençait le même train de vie. Il ne se sépara jamais de Bertrade d'une manière définitive, et pendant quinze ans que dura cette liaison, ce ne fut que pour de très courts intervalles qu'il cessa d'être excommunié.

La grande affaire pour les seigneurs qui s'étaient engagés à

(1) *Bernardi Thesaurarii de adquisitione Terræ-Sanctæ*, cap. 10, 11 et 12. *Apud Muratori Script. Rer. ital.* T. VII, p. 671.

(2) *Labbei Concilior.*, T. X, p. 598-610. — *Urbani II Epistola ad episcopos Franciæ*, T. XIV, p. 729.

la croisade était de rassembler l'argent nécessaire pour cette expédition. Presque tous étaient disposés à vendre leurs titres, leurs droits, leurs seigneuries; mais il ne leur était pas facile de trouver des acheteurs. Ils ne tournaient pas dans cet espoir leurs regards vers le roi; Philippe n'était ni assez riche, ni assez soucieux de l'avenir, pour payer à prix d'argent des droits dont il faisait peu de cas, ou pour sacrifier à l'augmentation des prérogatives de sa couronne, la bonne chère de son palais ou les fêtes qu'il pouvait donner à Bertrade. Mais les évêques, les abbés, et tous les établissements religieux, avaient amassé des trésors, qu'ils échangèrent avec joie contre des terres, des châteaux et des justices féodales. Ceux parmi les vassaux du second ordre, les vicomtes et les seigneurs, qui ne partaient pas pour la croisade, achetèrent aussi, aux termes les plus avantageux, de leurs suzerains ou de leurs voisins, des extensions de priviléges, des fiefs plus amples, ou de nouvelles seigneuries. Les bourgeois des villes enfin contribuèrent aussi de leur bourse; et les communes, qui jusqu'alors n'avaient été que des associations armées contre l'ordre, ou plutôt contre le désordre établi, acquirent à prix d'argent une sanction légale, que leurs seigneurs, pressés de pourvoir aux besoins du moment, et indifférents sur l'avenir, ne leur refusèrent point (1).

Les croisés se mirent enfin en mouvement, à peu près à l'époque qui avait été fixée d'avance par le pape et le concile de Clermont. On vit se rassembler dans chaque province, non plus une troupe désordonnée, comme celle de Gauthier *sans avoir*, mais des armées régulières, où tous les nobles combattaient à cheval, revêtus de cuirasses et de cottes de mailles presque impénétrables, et couverts de casques, dont les visières abaissées ne laissaient pas même voir le visage du guerrier. Chaque chevalier avait levé, dans sa seigneurie, un certain nombre de sergents d'armes et d'archers à pied, pris parmi ses vassaux les plus vaillants. Après cette infanterie d'élite, venaient les simples fantassins, rassemblés parmi les

(1) Hist. gén. du Languedoc, Liv. XV, p. 295.

paysans et les serfs; ils étaient armés seulement d'un bouclier et d'une épée, et ils semblaient n'être appelés aux armées que pour y grossir la liste des morts. Les calculs sur le nombre de ces croisés doivent nécessairement être fort vagues; mais l'étonnement des Grecs et l'enthousiasme des Latins nous prouvent également combien il était formidable. On estime à trois cent mille le nombre des guerriers qui, cette année, sortirent de la seule France, et peut-être ce calcul n'est-il point exagéré. Entre tant d'hommes, auparavant inconnus les uns aux autres, et qui n'avaient jamais eu occasion ni de servir ni de combattre ensemble, la confusion était presque inévitable; mais les croisades donnèrent une première occasion de chercher à la faire cesser. Les surnoms se changèrent en noms de famille; ces derniers, dont l'usage n'avait commencé que dans le onzième siècle, devinrent bientôt universels; les titres des seigneuries distinguèrent les races plus nobles, et les généalogies devinrent une étude importante pour les hérauts d'armes qui, dans un parent de leur seigneur, comptaient trouver un défenseur. Les armoiries furent en même temps inventées, pour l'usage auquel nous destinons aujourd'hui les uniformes; chaque chef fit porter à ses soldats quelque signe particulier auquel il pût les reconnaître; et la croix, premier symbole des croisés, entra dans la plupart de ces armoiries primitives. Les hérauts d'armes durent également apprendre à connaître ces enseignes, pour porter les ordres du chef aux soldats, rassembler les troupes, et entretenir la police des camps.

Godefroi de Bouillon, duc de la Basse-Lorraine, fut le premier prêt, et vers le 15 août il se mit en route pour la Terre-Sainte (1096). Il avait engagé son château de Bouillon pour sept mille marcs d'argent, à l'évêque de Liége (1), afin de se mettre en état de soutenir le rang qu'on lui avait déféré; car sa réputation de sagesse, de bravoure et de vertu inspirait une si grande confiance, que tous les croisés des provinces belges et lorraines, qui ne lui devaient aucune obéissance,

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. X, p. 764.

étaient venus se ranger sous ses étendards. On y voyait entre autres Baudoin son frère, qui fut ensuite comte d'Édesse, puis roi de Jérusalem; Eustache, son autre frère, comte de Boulogne; deux autres Baudoin, l'un comte de Saint-Paul, l'autre fils du comte de Rethel, et un grand nombre de seigneurs indépendants. On estimait que leur armée réunie était forte de cent mille hommes. Il avait été convenu qu'elle suivrait la route de l'Allemagne et de la Hongrie, sur les traces de l'ermite Pierre, tandis que les deux autres grandes armées qui se formaient en même temps, traverseraient, l'une la Dalmatie, l'autre l'Italie. Ce partage était destiné à faire trouver à chacune des vivres en suffisance sur sa route; et il était le résultat d'une correspondance très active, entretenue pendant tout l'hiver entre les princes croisés (1). Godefroi de Bouillon réussit, comme on l'avait attendu de sa prudence, à maintenir une exacte discipline parmi ces guerriers indépendants; il se fit ainsi respecter dans les régions qu'il traversait : il apaisa le ressentiment des Hongrois et des Bulgares, et il arriva à Philippopolis à temps pour y délivrer d'autres croisés qui s'y trouvaient prisonniers des Grecs (2).

Ceux-ci appartenaient à une seconde armée, partie à la fin de septembre, de l'Ile-de-France et de la Normandie, et qui n'était pas moins nombreuse que la première. Robert-Courte-Heuse, fils aîné de Guillaume-le-Conquérant, en était le principal chef : ce prince, après s'être résolu de marcher à la croisade, avait engagé à son frère Guillaume, roi d'Angleterre, son duché de Normandie, pour le terme de cinq ans, et le prix de dix mille marcs d'argent. Eudes, évêque de Bayeux, son oncle, et plusieurs des guerriers normands, bretons, manseaux, qui avaient illustré leurs noms lors de la conquête de l'Angleterre, se rangèrent sous ses étendards. On y voyait Rotrou, fils du comte de Mortagne, Gaulthier de Saint-Valery, Gérard de Gournay, Raoul de Guader ou Gaël, Hugues de Saint-Paul, Yves et Albéric de Grandménil,

(1) *Willelmi Tyrii,* Lib. I, cap. 17, p. 642.
(2) *Idem.,* Lib. II, cap. 1, *ad* 5, p. 651. — *Bernardi Thesaurarii,* cap. 13, p. 674.

avec plusieurs autres seigneurs de haute naissance (1). A cette même armée se joignirent Étienne, comte de Blois, beau-frère du duc Robert; Hugues-le-Grand, frère du roi Philippe, devenu par sa femme comte de Vermandois; enfin Robert, comte de Flandre. Ces chefs, égaux en dignité, s'étaient refusés à reconnaître un supérieur. Le brave Robert-Courte-Heuse avait donné trop de preuves de son imprudence, pour inspirer beaucoup de confiance, et le grand Hugues n'était qu'un fort petit prince, frère d'un roi méprisé, n'ayant lui-même aucune réputation ou politique ou militaire. L'armée marcha donc ensemble, mais sous des étendards séparés, et si elle n'avait pas cheminé dans un pays ami, elle aurait eu bientôt lieu de se repentir de son insubordination. Comme ces croisés traversaient l'Italie dans toute sa longueur, le pape, qui voulait profiter de leur présence, eut soin de leur faciliter les voies. Par leur aide, il dissipa le parti de l'empereur Henri IV. Il les avait joints à Lucques, et il marcha avec eux jusqu'à Rome, où cette armée força l'anti-pape Guibert à se retirer au château Saint-Ange, tandis qu'elle rendit à Urbain II la possession du reste de la ville. Robert-Courte-Heuse vint ensuite prendre ses quartiers d'hiver chez les Normands de la Pouille, qu'il regardait comme ses compatriotes. Hugues de Vermandois, au contraire, ne voulut point s'y arrêter; il passa la mer avec Drogon de Nesle, Guillaume-le-Charpentier, Clarembaud de Vandeuil, et le petit nombre de chevaliers qui s'étaient attachés à sa personne; il vint ainsi débarquer à Durazzo. Mais déjà les vexations des croisés avaient enseigné aux Grecs à les traiter en ennemis; un officier d'Alexis Comnène arrêta le frère du roi de France, et le conduisit à Philippopolis, où il fut retenu prisonnier avec ses chevaliers, jusqu'au moment où Godefroi de Bouillon vint l'y délivrer (2).

Le reste de l'armée de Robert-Courte-Heuse fut accueilli avec empressement par les Normands de la Pouille. Roger,

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. IX, p. 724.

(2) *Willelmi Tyrii*, Lib. II, cap. 5, p. 654. — *Guiberti abbat. de Novigento*, Lib. II, p. 487. *Gesta Dei.*

fils de Robert Guiscard, faisait alors le siége d'Amalfi; il y fut laissé presque seul par ses barons, qui, s'enflammant ainsi que leurs soldats de l'enthousiasme qui avait armé l'Europe, revêtirent tous la croix. Boémond, fils aîné de Robert Guiscard, mais dont la légitimité était contestée, et son cousin Tancrède, fils d'une sœur de Guiscard, se mirent à la tête de ces vaillants aventuriers de la Pouille; ils transportèrent au printemps leurs bataillons à Durazzo, avec ceux du duc de Normandie (1).

La troisième armée des croisés, et la dernière à se mettre en mouvement, fut celle de Raymond IV, ou de Saint-Gilles, comte de Toulouse; elle ne passa pas le Rhône avant la fin d'octobre 1096. Raymond était entré en possession, seulement en 1094, du comté de Toulouse, à la mort de son frère Guillaume IV, qui ne laissait pas de fils. Une fille de ce dernier cependant, Philippa, mariée d'abord à Sanche, roi d'Aragon, plus tard à Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, continuait à réclamer l'héritage paternel, comme un fief féminin, et ses prétentions allumèrent des guerres qui se prolongèrent pendant plus d'un siècle dans le midi de la France. Raymond, en réunissant l'un après l'autre des comtés indépendants, avait lentement formé l'un des plus puissants États de l'Europe; il l'abandonna pour le service de la croix, avec la détermination de ne jamais revoir la souveraineté que l'ambition de toute sa vie avait fondée. Il avait juré de demeurer jusqu'à sa mort dans les régions du Levant. Il était le plus âgé entre les princes qui avaient pris la croix; le plus puissant, le plus distingué, par la loyauté de son caractère, autant que par ses talents, et il aurait pu prétendre au commandement de tous les croisés. Ceux du moins des provinces méridionales de France marchèrent tous sous ses étendards; on y voyait entre autres Aymar, évêque du Puy-en-Velay, légat du saint-siége, avec les évêques d'Orange et d'Apt; Raimbaud, comte d'Orange; Gaston, vicomte de Béarn; Girard, comte de Roussillon; Guillaume, seigneur de Mont-

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. IX, p. 724.

pellier; Guillaume, comte de Forez; Raymond IV, vicomte de Turenne; et Guillaume Amanieu, sire d'Albret (1).

Cette armée passa de Provence en Italie; mais après avoir traversé la Lombardie, elle en ressortit par le Frioul, et suivit la mer Adriatique par la Dalmatie et l'Esclavonie. Les croisés, durant cette marche, eurent beaucoup à souffrir dans un pays montueux, pauvre et barbare, qu'ils traversaient au milieu des rigueurs de l'hiver. L'habileté et la prudence de Raymond les fit cependant triompher de tous ces obstacles; et quoiqu'ils fussent plus d'une fois forcés de s'engager dans des hostilités avec les Grecs eux-mêmes, devenus méfiants après tout ce qu'ils avaient souffert par l'insolence et les voleries des autres croisés, Alexis Comnène témoigna à Raymond de Saint-Gilles un respect et une confiance, que jusqu'alors les chefs des Francs n'avaient point réussi à lui inspirer (2).

Toute l'attention des peuples de l'Occident se dirigeait désormais vers les armées des croisés (1097). Les princes les plus actifs et les plus ambitieux avaient quitté leurs États, et cessé de donner de l'inquiétude à leurs voisins; les autres, épuisés par l'émigration d'un nombre prodigieux de leurs sujets, par les dépenses de l'armement de tant de soldats, par les avances que ceux qui restaient avaient faites, à de gros intérêts, à ceux qui partaient, évitaient soigneusement la guerre; d'autant plus que leurs entreprises, en contrariant le fanatisme universel, auraient presque été regardées comme sacriléges. Les prédicateurs continuaient à entretenir les peuples des travaux et des dangers de leurs frères en Orient, et du devoir où ils étaient de les secourir. Les lettres qu'on recevait d'eux étaient lues dans les chaires, et les faits d'armes qu'ils avaient accomplis étaient assez brillants pour occuper tous les esprits. En effet, les Francs étaient arrivés jusque devant Constantinople en combattant toujours; car quoiqu'ils eussent prétendu s'armer pour porter des secours aux Grecs,

(1) *Raimondi de Agiles Canonici Podiensis*, p. 139, *in Gesta Dei per Francos*. — Hist. gén. du Languedoc. Liv. XV, chap. 61, p. 296.

(2) *Raimondi de Agiles*, p. 139. — *Annæ Comnenis Alexiados.*, Lib. X, p. 241.

ils avaient forcé ceux-ci, par leur rapacité et leur indiscipline, à tourner leurs armes contre ces prétendus défenseurs. Alexis Comnène avait eu besoin de beaucoup d'habileté et de modération, pour faire respecter son autorité par ces flots de barbares, qui traversaient en tout sens ses États, et pour éviter en même temps d'entrer en guerre avec eux. Il les voyait se préparer à conquérir des provinces tout récemment détachées de l'empire d'Orient, et auxquelles il n'avait point encore renoncé : à ce titre, il leur demanda de lui prêter serment de fidélité, et de lui faire hommage pour les fiefs qu'ils tiendraient de sa couronne; puis, aussitôt qu'il avait obtenu d'eux cette marque de déférence, il les transportait les uns après les autres sur le rivage d'Asie (1).

Nous ne suivrons point les croisés en Asie : leurs exploits et leurs malheurs appartiennent à l'histoire de l'Europe ou de la chrétienté plutôt qu'à celle de la France. Les pèlerins, quoique désignés aussi communément par le nom générique de Francs que par celui de Latins, avaient cessé de s'y regarder comme Français pour n'être plus que les soldats de la croix et les compatriotes de tous les catholiques. Deux mots doivent nous suffire pour indiquer, non pour décrire, les combats où s'ensevelirent leurs bataillons.

Les Turcs Seljoucides s'étaient emparés de l'Asie-Mineure, et le siége de leur empire était à Nicée. C'étaient les premiers infidèles que les Latins devaient rencontrer; d'ailleurs tout parut turc à leurs yeux une fois qu'ils eurent passé le Bosphore : ils se signalèrent par les plus horribles cruautés contre les chrétiens qui restaient sur ce rivage, aussi bien que contre les musulmans : en retour ils armèrent toute la population contre eux. Dans ces premiers combats, Gauthier *sans avoir* fut tué, l'ermite Pierre perdit toute son armée. Godescalc vit périr les derniers de ses fanatiques allemands, et toute la multitude qui avait précédé les princes succomba sous le fer des Turcs ou par la misère.

(1) *Annæ Comnenæ Alexias.*, Lib. X, pag. 288. — *Guiberti abbatis Novigenti, Histor. Hierosolym.*, Lib. II, p. 485. *In Gesta Dei per Francos.* — *Fulcherii Carnotens. Gesta Peregrinor. francor.*, cap. 4, p. 386.

Lorsque Godefroi de Bouillon, Raymond, et les deux Robert débarquèrent à leur tour sur l'autre rive du Bosphore, ils vengèrent ces premiers pélerins sur Soliman, sultan de Nicée; ils le vainquirent dans une première bataille, le 14 mai 1097; ils lui prirent sa capitale après un siége de sept semaines. Traversant alors l'Asie-Mineure, ils remportèrent une seconde victoire, le 4 juillet, à Doryleum, sur les mêmes ennemis qui avaient cru les surprendre. Ils parvinrent enfin en Syrie, et, le 21 octobre, ils entreprirent le siége d'Antioche, qui les retint jusqu'au 3 juin de l'année suivante (1).

Mais les succès, presque autant que les revers, étaient funestes aux roturiers de l'armée : presque tous les fantassins périrent, ou dans les marches, ou dans les batailles, ou par la famine, ou au siége d'Antioche. Les chevaliers étaient toujours les derniers à éprouver les besoins; aussi échappèrent-ils à la faim, à la soif, aux maladies qu'engendrait une chaleur brûlante, et à la fatigue; et l'on en vit un grand nombre atteindre le but de leur pélerinage et revenir ensuite en Europe.

Pendant leur absence, il y eut cependant quelques mouvements militaires sur les frontières, entre les deux rois de France et d'Angleterre. Guillaume-le-Roux, qui tenait la Normandie en gage pour cinq ans, se flattait que Robert, son frère, ne viendrait jamais la lui redemander. Il voulut donc profiter de la faiblesse et de la lâcheté du roi Philippe, pour étendre à ses dépens les frontières de ce duché. Il lui demanda la restitution du Vexin, et particulièrement des villes de Pontoise, Chaumont et Mantes. « Tout le poids » d'une guerre sanglante, dit Orderic Vitalis, tomba alors sur » les Français; car leur roi Philippe, par sa paresse et sa » corpulence, n'était pas propre à la milice, et son fils Louis » était encore trop jeune pour pouvoir combattre; le roi » d'Angleterre au contraire était uniquement adonné aux » armes, et toujours entouré d'excellents chevaliers (2). » La

(1) *Alberti Aquensis Hist. Hierosol.*, Lib. I, p. 191 seq. — *Fulcherii Carnot.*, cap. 5, p. 387. — *Willelmi Tyrii*, Lib. III, p. 665. — *Pagi critica in Baronium, ann.* 1097, p. 331.

(2) *Orderici Vitalis*, Lib. X, p. 766.

plupart des seigneurs, sur cette frontière, tenaient en même temps des fiefs de l'un et de l'autre roi. Ils étaient appelés à choisir et à rendre le fief à l'un des deux, en lui retirant leur hommage pour servir l'autre. Ils préférèrent vaincre avec le plus brave plutôt que de succomber avec le plus lâche. Le comte de Mantes, le premier, reçut les Anglais dans ses châteaux et leur ouvrit la frontière. Le seigneur de la Roche-Guyon suivit cet exemple, et au lieu de rendre loyalement à Philippe ce qu'il tenait de lui, il fut tenté par l'argent des Anglais, et il leur livra la Roche-Guyon et Veteuil; d'autres chevaliers encore l'imitèrent; et pour leur donner un point d'appui, le roi d'Angleterre fit fortifier le château de Gisors. Toutefois quelques gentilshommes du Vexin, parmi lesquels on remarquait les seigneurs de Chaumont et de Serranz, n'oublièrent point ce qu'ils devaient à leur patrie. Ces braves gens, abandonnés par leur roi, et ne trouvant aucun appui dans la nation, ne recevant aucune solde, et ne pouvant attendre d'autre bénéfice de la guerre que la rançon de quelques prisonniers anglais ou normands, résistèrent cependant avec vaillance, et ne permirent point à l'ennemi de faire de plus grands progrès dans le royaume (1).

Si Philippe n'avait pas été incapable de tout sentiment élevé, et de tout acte de vigueur, la résistance des chevaliers du Vexin l'aurait tiré de son assoupissement; il se serait opposé aux usurpations du roi d'Angleterre, il aurait également défendu contre lui le comte du Maine, qui se voyait menacé d'une injuste agression. Ce comte était Hélie de la Flèche, fils d'une des trois princesses en qui avait fini l'ancienne maison du Maine; il avait acheté les droits de la seconde femme du marquis d'Este; et l'aînée, épouse de Robert-Courte-Heuse, était morte sans postérité. Hélie était un homme probe, rangé dans ses mœurs, aimé de ses sujets, et respecté de ses soldats comme un bon capitaine. Il s'était croisé au concile de Clermont, et il était venu à Rouen demander au roi d'Angleterre de garantir son patrimoine, pen-

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. X, p. 766.

dant qu'il serait à la Terre-Sainte ; mais Guillaume prétendit avoir hérité des droits sur le Maine de la femme de Robert son frère; il déclara qu'il voulait les faire valoir, non devant des juges ou des arbitres, comme le proposait Hélie, mais avec des milliers de lances; et le comte du Maine, tout en gardant la croix et la faisant porter à ses soldats, fut obligé de renoncer à la croisade (1).

Hélie invoqua vainement les secours de l'Église, qui, au concile de Clermont, s'était engagée à protéger les croisés ; ceux de Philippe, son suzerain, qui ne voulut pas troubler son repos; ceux de Guillaume IX, comte de Poitiers, qui, au lieu de l'assister, s'allia à ses ennemis; il fit enfin hommage de son comté à Foulques-le-Réchin, comte d'Anjou et de Tourraine, pour engager ce prince à le défendre. Il repoussa en effet, au mois de février 1098, l'aggression du roi d'Angleterre; mais le 28 avril suivant, il eut le malheur de tomber dans une embuscade de Robert de Bélesme, son voisin et son rival, qui, l'ayant fait prisonnier, le conduisit à Rouen et le présenta au roi Guillaume (2).

Guillaume-le-Roux, qui traitait ses sujets avec une cruauté extrême, savait quelquefois montrer de la générosité à ses prisonniers. Du moins, pour un homme tel que lui, c'était être généreux que de ne pas arracher à Hélie, par des menaces ou des supplices, les possessions qu'il voulait lui enlever. Foulques-le-Réchin, qui pendant la captivité d'Hélie avait entrepris la défense du Maine, traita en son nom avec Guillaume. Toute la province, à la réserve de cinq châteaux, fut livrée au roi d'Angleterre pour la rançon de son seigneur; et Hélie, remis en liberté, continua, malgré l'extrême disproportion de ses forces, à faire la guerre au roi d'Angleterre, avec le petit nombre de soldats qui s'étaient attachés à sa fortune (3).

Guillaume était cependant retourné en Angleterre (1099),

(1) *Orderici Vitalis,* Lib. X, p. 769.
(2) *Ibidem.,* p. 771.
(3) *Ibidem.,* p. 773.

et il s'y livrait à la chasse, son plaisir favori; lorsqu'un courrier lui apporta la nouvelle qu'Hélie de la Flèche avait surpris la ville du Mans avec l'aide des bourgeois, qui lui avaient toujours été favorables, et qu'il assiégeait les soldats du roi dans la citadelle, où ceux-ci avaient été forcés de se retirer. Sans perdre un seul instant, Guillaume tourna son cheval vers le plus prochain port de mer, et y arrivant au galop, il se jeta, quoique la mer fût très rude, dans le premier bateau qu'il trouva prêt à faire voile. Il arriva ainsi à Poucque en Normandie, sans suite et sans équipage; il se fit prêter, par un prêtre, une jument, pour aller jusqu'à Rouen; et continuant d'agir avec la même résolution et la même promptitude, il eut bientôt rassemblé une armée avec laquelle il s'avança jusqu'au Mans. Hélie, averti de son approche, évacua cette ville, qu'il n'avait pas gardée plus de huit jours, et qui durant cet espace de temps avait été brûlée par les feux lancés de la citadelle. Il se retira au château du Loir, la meilleure de ses forteresses, tandis que Guillaume dévastait son patrimoine, et se vengeait avec usure du dommage qu'il venait de recevoir (1).

Pendant ce temps, l'Occident retentissait des nouvelles de la Terre-Sainte. Antioche avait été prise après un siége de sept mois et demi; et cette grande ville, ancienne capitale de l'Orient, que les Turcs Seljoucides avaient enlevée aux Grecs, seulement en 1084, ou quatorze ans auparavant, était devenue la capitale d'une nouvelle principauté normande, fondée en faveur de Boémond, fils de Robert Guiscard. Les chrétiens assiégés dans la conquête qu'ils avaient à peine achevée, et épuisés par des combats sans cesse renaissants, crurent toucher à leur perte. Étienne, comte de Chartres, et Hugues-le-Grand, comte de Vermandois, s'étant chargés d'une mission auprès d'Alexis Comnène, abandonnèrent leurs compagnons d'armes, et arrivèrent en Occident comme des fugitifs. Bientôt cependant la nouvelle des succès de l'armée d'où ils avaient déserté, les couvrit de honte. Les chrétiens

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. X, p. 775.

avaient défait les Turcs qui les assiégeaient dans Antioche (1). Après quelques mois de repos ils avaient repris l'offensive au mois de mai 1099, et leur armée, réduite à moins de quarante mille hommes, s'était enfin, le 15 juillet, rendue maîtresse de Jérusalem. Le 23 du même mois, Godefroi de Bouillon avait été désigné comme roi de ce nouveau royaume. La plupart des croisés étaient ensuite repartis pour l'Europe. On savait Robert Courte-Heuse déjà débarqué en Calabre; on attendait les autres, et on se préparait à recevoir les héros de la croix, dans quelques lieux comme des triomphateurs, dans d'autres, comme des hôtes incommodes, qu'on avait compté ne jamais revoir.

Guillaume-le-Roux, en particulier, avait appris avec inquiétude l'approche de son frère Robert (1100); il était bien déterminé à ne jamais lui rendre la Normandie, qu'il avait reçue de lui en gage; mais il ne songeait pas sans crainte à la popularité que le prince croisé avait acquise dans son voyage d'outre-mer : il fit préparer sa flotte et son armée, non seulement pour défendre les provinces qu'il possédait déjà sur le continent, mais pour en acquérir encore de nouvelles. Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, cédant aux instances des religieux et des troubadours, parmi lesquels il commençait lui-même à occuper un rang distingué, voulait se mettre à la tête d'une autre croisade, que l'on préparait pour porter des secours au nouveau royaume de Jérusalem, abandonné dans sa faiblesse par la plupart de ses premiers conquérants. Le comte de Poitiers, qui avait besoin d'argent pour cette expédition, offrait au roi d'Angleterre, qui était fort riche, tous ses États en gage, de la Loire jusqu'à la Garonne, pour une somme considérable sur laquelle les deux princes n'étaient pas encore d'accord (2).

Mais les vastes projets du souverain de l'Angleterre et de la Normandie furent tout à coup renversés par un événement imprévu. Le 2 août, comme il se préparait à chasser dans la

(1) *Willelmus Tyrius,* Lib. VI, p. 712.
(2) *Orderici Vitalis,* p. 771.

nouvelle forêt que son père avait formée près de Southampton, en dévastant plus de soixante paroisses, et en forçant les habitants de cette contrée fertile à céder la place aux animaux sauvages, on lui apporta six flèches nouvelles, dont le fer était très acéré, et qu'il loua comme les meilleures qu'il eût encore vues. Il en prit quatre pour lui-même, et donna les deux autres à Gaultier-Tyrrel, seigneur de Poix et de Pontoise, vaillant soldat, qu'il aimait beaucoup, et qu'il regardait comme un excellent tireur. Le roi partit ensuite avec lui pour la chasse; un cerf passa entre eux; Guillaume fit signe à Gaultier de tirer le premier; la flèche de celui-ci rebondit, à ce qu'on assure, sur le dos du cerf, et vint frapper le roi, qui chancela, tomba de son cheval, et expira immédiatement. Sans le vouloir, Tyrrel avait délivré l'Angleterre, et une grande partie de la France, d'un tyran exécrable, avec les armes mêmes qu'il venait de recevoir de lui.

Toutefois ceux qui espéraient des temps meilleurs osaient à peine laisser percer leur joie, tandis que les soldats mercenaires, qu'on redoutait également comme ministres des fureurs de Guillaume, et comme brigands, et les femmes de mauvaise vie qui les accompagnaient, et qui formaient la société plus habituelle du roi, faisaient éclater leur douleur. Tyrrel n'osa point braver leur ressentiment; il s'enfuit vers un port de mer, gagna la France, et s'enferma dans un de ses châteaux, hors de la puissance des Normands et des Anglais; de là il passa plus tard à la Terre-Sainte, où il mourut; tandis que Guillaume, abandonné dans l'endroit où il était tombé, par la plupart des grands de sa suite, qui s'enfuyaient à toute hâte vers leurs châteaux, pour les mettre en état de défense, fut recueilli par quelques uns de ses plus pauvres serviteurs, placé en travers sur un cheval, comme les sangliers qu'il avait tués à la chasse, et transporté à Winchester, où il fut enterré, dans la quarante-quatrième année de son âge, après un règne de douze ans dix mois et vingt jours (1).

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. X, p. 782. — *Willelmi Malmesbury*, *de Gestis regum Anglor.*, Lib. IV, p. 5, T. XIII. — *Henrici Huntindon.*, Lib. VII, p. 32. — *Chronic. Anglo-Saxon.*, p. 57. — *Florentii Wigorn. Chron.*, p. 70.

CHAPITRE XI.

Fin du règne de Philippe Ier dès l'association de son fils Louis à la couronne. 1100-1108.

Pendant tout le onzième siècle nous avons été réduit, pour former l'Histoire des Français, à recueillir les traits que les historiens des peuples voisins, ou des peuples rangés sous une autre domination que celle des rois de France, laissaient quelquefois échapper sur le gouvernement de la monarchie. L'histoire de l'Église et celle de l'empire nous ont fourni quelque lumière, l'histoire de la Normandie et celle de l'Angleterre nous en ont offert davantage encore; mais les quatre premiers rois de la race des Capets n'ont eu aucun historien qui leur fût propre, aucun qui se proposât de nous faire connaître ou leur personne, ou leur règne, ou l'état de leurs peuples; aucun qui considérât la France ou ses rois comme le centre des intérêts divers de la race romane; aucun enfin qui envisageât les événements sous le point de vue français. Il en est résulté que les quatre personnages qui occupèrent le trône depuis l'élévation de Hugues Capet en 987 jusqu'à la fin du onzième siècle, nous sont très imparfaitement connus; mais en revanche ils nous sont présentés sans dissimulation, sans adulation, sans aucun effort, de la part des contemporains qui en parlent occasionellement pour déguiser leur insignifiance.

Avec le commencement du douzième siècle nous entrons dans une période nouvelle, où l'histoire des Français devient plus intimement liée à celle de la monarchie, où les rois ont toujours eu des biographes et des panégyristes occupés de garder la mémoire de leurs actions, d'expliquer leurs senti-

ments ou leurs motifs secrets, de déguiser ou d'excuser ce qu'il y avait eu en eux de blâmable, et de rapporter tout à eux, comme s'ils étaient le centre ou le principe moteur de toute chose dans leur royaume.

Ce changement ne se fait pas sentir dans les historiens seulement, il s'opérait aussi dans les choses dont ces historiens nous ont retracé la mémoire. Après une longue interruption de toute action du roi dans la monarchie française, on vit, au commencement du douzième siècle, l'héritier du trône reprendre quelque part aux affaires publiques. On pourrait regarder les quarante ans qui s'écoulèrent depuis le couronnement de Philippe I[er] jusqu'à la fin du siècle, comme la période durant laquelle le pouvoir royal fut le plus complétement anéanti en France. En effet, un homme uniquement occupé de son intempérance et de ses débauches, qui n'avait point de ministres, point de conseil d'État, point de direction des affaires publiques, pouvait tout au plus porter la couronne, et recevoir de certains hommages réservés à son rang; mais on ne saurait le considérer comme un fonctionnaire public, ou comme le chef du gouvernement. Tout allait sans lui, tout se faisait indépendamment de lui, par des princes héréditaires ou des magistrats qu'il n'avait pas nommés; il n'avait point d'affaires, et il ne se présentait pas même d'occasion de consulter sa volonté : sa seule fonction était de jouir de la vie, à peu près comme font les princes du sang, dans les monarchies de nos jours; et lors même que son nom paraissait dans quelque chartre, et que son autorité semblait intervenir dans quelque transaction, sa volonté n'y entrait pour rien; car son seul motif pour signer des actes, c'étaient les émoluments que ses officiers recevaient à leur occasion.

Le douzième siècle fit voir qu'il est dans la nature du pouvoir royal de s'accroître, uniquement parce qu'il demeure solitaire et qu'il survit aux révolutions. Tant que le nom de roi demeure, tant que l'étendard royal existe, tous les yeux se tournent naturellement de ce côté. Un roi féodal n'avait que des prérogatives assez bornées; mais la nature constitutionnelle de son pouvoir n'avait pu être définie par la loi, d'une

manière assez précise, pour repousser toutes les idées associées, en d'autres temps et d'autres lieux, au nom de roi. Ceux qui ont occasion d'invoquer la protection du monarque, lui supposent des droits dormants, ou l'invitent à faire valoir ceux qui depuis long-temps sont tombés en désuétude; leur imagination lui prête, avec les vertus des héros, les pouvoirs des despotes; ils en appellent de ce qui est, à ce qui selon eux doit être, et ils opposent aux limites que le prince a reconnues, l'étendue des prérogatives de ses prédécesseurs. Il avait fallu toute la lâcheté et toute l'impéritie des quatre premiers rois de la troisième race, pour faire descendre le pouvoir de la couronne aussi bas qu'il était tombé dans le cours du onzième siècle. Dès que Louis fils de Philippe, connu plus tard sous le nom de Louis-le-Gros, se fut mis à la tête des affaires, on lui vit recouvrer son importance, et la progression du pouvoir de la couronne fut dès lors toujours croissante, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle : non que ce jeune prince déployât des talents extraordinaires, ou qu'il recourût à une politique bien habile, mais seulement parce que son caractère ne repoussait pas l'estime, que le peuple est toujours si empressé d'accorder à ses maîtres.

Les antiquaires n'ont point réussi à déterminer avec précision l'époque où Philippe Ier associa son fils à la couronne; ils hésitent entre les années 1099 et 1101 : la superstition eut probablement une part principale dans la détermination du monarque indolent. Depuis qu'il était excommunié, et que ses confesseurs le menaçaient sans cesse de toutes les vengeances du Ciel, il attendait avec tremblement les premières calamités dont il serait frappé : cependant, comme il n'avait point de volonté, il n'éprouvait point de contrariétés; comme il ne faisait jamais la guerre, il n'était point battu, et comme il ne formait pas de projets, il ne les voyait jamais échouer : sa vie domestique était prospère, et sa santé résistait à sa longue intempérance. Enfin, vers le commencement du douzième siècle, il se plaignit de maux de dents, et de démangeaisons à la peau. Les prêtres s'écrièrent aussitôt que c'était là le châtiment du Ciel dont il avait été si long-temps menacé;

qu'il avait méprisé les excommunications et les anathèmes, jusqu'à ce qu'il eût attiré sur lui la verge du grand rémunérateur; et que s'il ne se hâtait pas de prouver sa soumission et sa pénitence, de plus graves châtiments allaient le frapper. La sentence pontificale avait privé Philippe de la couronne, et le roi avait cru s'y être conformé jusqu'alors, en ne mettant plus cet ornement d'or sur sa tête : ses infirmités le déterminèrent à prendre un parti plus rigoureux. En faisant couronner son fils Louis, alors âgé de dix-huit ou vingt ans, et que ses vassaux, par opposition avec lui, désignaient sous le nom de Louis *l'Éveillé,* il jugea qu'il exécutait complétement la sentence pontificale, et il abandonna sans regret, à ce jeune homme, des fonctions qu'il n'avait jamais trouvé aucun plaisir à remplir (1).

La partie de la France sur laquelle régnait Philippe Ier, et dont il transmit alors l'administration à son fils, égalait à peine en étendue la vingtième partie de la France actuelle. Les positions et les proportions géographiques se gravent difficilement dans l'esprit par de simples paroles, et la mémoire refuse de se charger d'une suite de noms qui ne peignent point des objets ; cependant on se ferait l'idée la plus fausse de la puissance d'un roi de France, si on ne la rapportait pas à l'étendue des pays sur lesquels il régnait; on ne comprendrait pas mieux quels étaient ses rivaux, leurs forces et leurs ressources, si l'on n'avait présent à l'esprit la place que leurs États occupaient sur la carte. Peut-être saisira-t-on mieux ces proportions diverses, en comparant les souverainetés d'alors aux divisions actuelles de la France, parce que deux départements sont des quantités beaucoup plus près d'être égales, que ne l'étaient deux des anciennes provinces.

La souveraineté propre du roi de France s'étendait sur l'Ile-de-France et une partie de l'Orléanais, ce qui répond aux cinq départements de la Seine, de Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, de l'Oise et du Loiret : encore s'en fallait-il de beaucoup que ce petit pays, qui n'avait guère que trente lieues

(1) *Orderici Vitalis,* Lib. VIII, p. 999 ; *apud Duchesnium Script. normann.*

de l'est à l'ouest, et quarante du nord au sud, fût entièrement soumis à la couronne; nous verrons au contraire que la grande affaire de Louis-le-Gros, pendant tout son règne, fut de réduire à l'obéissance les comtes de Chaumont et de Clermont, les seigneurs de Montlhéry, de Montfort-l'Amaury, de Coucy, de Montmorency, du Puiset, et un grand nombre d'autres barons, qui, dans l'enceinte du duché de France et du domaine propre des rois, se refusaient à leur rendre aucune obéissance.

Au nord de ce petit État, le comté de Vermandois, en Picardie, qui appartenait au frère de Philippe, ne répondait guère qu'à deux des départements actuels, et le comté de Boulogne qu'à un seul. Mais le comté de Flandre en comprenait quatre; il égalait en étendue le royaume de Philippe, et le surpassait beaucoup en population et en richesse. La maison de Champagne, divisée entre ses deux branches, de Champagne et de Blois, couvrait seule six départements, et resserrait le roi au midi et au levant : la maison de Bourgogne en occupait trois, le roi d'Angleterre, comme duc de Normandie en possédait cinq, le duc de Bretagne cinq autres, le comte d'Anjou près de trois : ainsi les plus proches voisins du roi, parmi les grands seigneurs, étaient ses égaux en puissance. Quant aux pays situés entre la Loire et les Pyrénées, et qui comprennent aujourd'hui trente-trois départements, quoiqu'ils reconnussent la souveraineté du roi de France, ils lui étaient réellement aussi étrangers que les trois royaumes de Lorraine, de Bourgogne et de Provence, qui relevaient de l'empereur; ces derniers répondent aujourd'hui à vingt et un départements.

Louis, fils de Philippe, était âgé de dix-huit ou vingt ans lorsque son père l'associa à la couronne : le premier entre les Capétiens, il avait reçu cette éducation chevaleresque qui donnait à la jeunesse française un noble caractère, mais que son père et ses aïeux avaient regardée comme trop rude pour leur haute dignité. Il savait, à l'égal d'aucun des jeunes damoiseaux élevés à sa cour, dompter un cheval, et manier la lance ou l'épée; il avait de l'activité, de la loyauté et de la

bravoure; et sans briller par aucun talent distingué, il gagnait les cœurs par sa franchise, son amour de la justice, et sa ferme détermination de protéger les opprimés. Il développa de bonne heure ces vertus, dans la lutte où il s'engagea contre les seigneurs châtelains du duché de France; son but était de les forcer à renoncer au brigandage, et à laisser ouvertes les communications entre Paris et Orléans; car durant tout le règne de son père, les principaux barons n'avaient pas cessé de détrousser les marchands et les voyageurs sur les grands chemins, et jusqu'aux portes de la capitale.

Louis avait fait ses premières armes contre Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, lorsque celui-ci tentait de subjuguer le Vexin, et de s'emparer de Mantes et de Pontoise. Il avait alors rarement plus de deux ou trois cents chevaux sous ses ordres, et avec cette petite troupe il devait, par son activité, tenir tête à un voisin bien plus puissant et plus aguerri que lui (1). Dès que la mort de Guillaume eut mis le Vexin à l'abri d'une attaque étrangère, Louis songea à ramener à leur devoir des ennemis domestiques qui n'étaient pas moins dangereux. Les comtes ruraux, les vicomtes et les barons, qui relevaient immédiatement du roi, dans le duché de France, avaient profité de la faiblesse de Philippe pour secouer absolument son autorité, dans les châteaux où ils s'étaient fortifiés. Ils en sortaient pour fondre sur les voyageurs et les marchands qui passaient à portée de leur retraite, lorsque ceux-ci ne consentaient pas à se racheter par une grosse rançon : ils abusaient également de leur force contre les couvents et contre tous les seigneurs ecclésiastiques. Tantôt ils venaient loger chez eux avec leurs écuyers, leurs soldats, leurs chevaux et leurs chiens, et ils exigeaient que la maison religieuse où ils prenaient de force l'hospitalité, les défrayât pendant des mois entiers; tantôt ils forçaient les paysans des moines ou des évêques à leur payer des redevances, ou en argent ou en denrées, pour la protection que les hommes de guerre promettaient de leur accorder. Les barons en particulier, qui étaient vassaux de quelque

(1) *Sugerii vita Ludovici VI*, cap. 1, p. 12. — Hist. de France, T. XII.

église, semblaient se faire un titre de leur vasselage même pour dépouiller leurs seigneurs ecclésiastiques.

Parmi ceux-ci, les plus désordonnés étaient Burchard, seigneur de Montmorency, vassal de l'abbaye de Saint-Denis; Mathieu, comte de Beaumont-le-Roger, et Drogon, seigneur de Mouchy-le-Châtel, ou peut-être de Mouceaux. Louis engagea l'abbé de Saint-Denis à porter des plaintes contre eux, par-devant la cour du roi, son seigneur direct (1101). Montmorency se rendit en effet à Poissy, pour y entendre le jugement de ses pairs; mais quand celui-ci fut prononcé, il ne voulut pas s'y conformer; tellement l'autorité royale était déchue, même dans le domaine immédiat de la couronne. Toutefois Louis, n'ayant plus qu'à exécuter une sentence déjà prononcée, et se sentant fort de l'appui que lui donnait, aux yeux des autres barons, l'observation des formes juridiques, se mit à la tête des soldats de l'église de Saint-Denis, qu'il joignit aux siens; il entra dans les terres du seigneur de Montmorency; il brûla ses fermes et ses villages; il vint ensuite mettre le siége devant son château, et il le força ainsi à se soumettre à justice. Il attaqua de même Mouchy-le-Châtel, qu'il brûla, à la réserve de la grande tour où le seigneur s'était réfugié; puis il passa sur les terres du comte de Beaumont : il réussit à s'emparer de Luzarches; mais il éprouva une déroute sous les murs de Chambly en Beauvaisis, après laquelle il se réconcilia avec ce comte (1).

Louis sentait que chacun des petits barons de la banlieue de Paris l'égalait en forces, et que réunis ils lui étaient infiniment supérieurs; il se garda donc d'éveiller leur jalousie, en faisant valoir contre eux les prérogatives du roi son père; il se présenta seulement comme le défenseur des églises. Après avoir protégé celle de Saint-Denis, il fit la guerre pour celle d'Orléans, puis pour celle de Reims. Les abus qu'il réprimait étaient criants et intolérables; les amis de la paix, tout aussi bien que les amis des moines, applaudissaient à

(1) *Sugerii vita Ludovici-Grossi,* cap. 2, 3, 4, p. 13. — Grandes Chroniques de Saint-Denys, ch. 4, p. 139.

son zèle : on ne le soupçonnait d'aucune vue personnelle ; et les faibles et les opprimés, dans tout le duché de France, s'accoutumaient de nouveau à recourir à la protection royale (1).

L'estime générale qu'acquérait ainsi le jeune Louis, aigrissait contre lui sa belle-mère. Bertrade avait déjà donné deux fils à Philippe ; et toute repoussée qu'elle était par les prêtres, et privée par eux du titre de reine, elle n'était pas sans espérance que ses fils pussent succéder à la couronne, si Louis était écarté. Ce jeune prince ayant passé en Angleterre (1102), pour assister aux fêtes qui avaient suivi le couronnement de Henri Ier, troisième fils de Guillaume-le-Conquérant, et à ce qu'il semble, pour y être armé chevalier des mains de ce monarque, Bertrade fit parvenir au roi d'Angleterre une lettre qui portait le sceau de son mari, par laquelle il était prié de faire arrêter le jeune prince, et de le retenir dans une prison perpétuelle. Henri ne voulut point se rendre coupable de cet acte de trahison envers son hôte ; il avertit Louis du danger dont il était menacé, et il lui conseilla de retourner auprès de son père. Il n'est pas sûr que le faible Philippe eût consenti à ce que sa femme fît écrire cette lettre ; du moins il la désavoua lorsque son fils, de retour, lui en demanda raison. La petite cour du roi de France demeura quelque temps divisée entre l'héritier présomptif et la reine, tous deux étaient prêts à se porter aux dernières extrémités. Louis cherchait une occasion pour faire poignarder Bertrade, et celle-ci s'adressa tour à tour à des *clercs* magiciens, et à des empoisonneurs, pour le faire périr d'une mort lente. Louis, dit-on, prit en effet du poison ; mais un médecin qui avait étudié chez les Arabes réussit à le guérir, lorsque tous les autres désespéraient de le sauver. Il conserva dès lors cependant sur son visage, tout le reste de sa vie, une pâleur mortelle. Philippe sentit enfin que son repos était troublé par ces attaques mutuelles ; il offrit à son fils de lui céder le gouvernement du Vexin, avec les villes de Pontoise et de Mantes, sous condition qu'il

(1) *Sugerii*, cap. 5 et 6, p. 14.

se réconciliât avec sa belle-mère. Louis y consentit ; et c'est de cette époque, cinq ans avant la mort de son père qu'il commença à prendre sur lui seul tous les soins du gouvernement (1).

La liaison de Philippe avec Bertrade était peut-être déjà assez ancienne pour qu'il y eût eu autant de scandale à la rompre qu'à la continuer (1104). Philippe aimait tendrement cette femme, et les deux fils qu'il avait eus d'elle, auxquels il avait donné les noms de Philippe et de Florus ; mais il avait passé cinquante ans, et sa vie crapuleuse l'avait tellement appesanti qu'on l'aurait cru de bien des années plus avancé en âge. La cour de Rome avait fait de vains efforts pour engager Philippe et Bertrade à se séparer ; elle semblait s'être enfin convaincue que Philippe, tout résolu qu'il était à ne jamais se révolter contre le saint-siége, ne triompherait non plus jamais de ses goûts ou de ses habitudes. Yves, évêque de Chartres, le plus savant homme du clergé des Gaules, et celui que le pape avait le plus souvent consulté sur cette affaire, conseillait désormais l'indulgence, comme il avait auparavant recommandé la sévérité (2). Trois conciles furent successivement tenus dans l'année 1104, à Troyes, à Baugency, et enfin à Paris, pour aviser aux moyens de réconcilier Philippe avec l'Église. Des difficultés qui ne nous sont pas connues empêchèrent que l'absolution ne fût donnée au roi dans les deux premiers, probablement parce que celui-ci insistait toujours pour qu'on lui laissât du moins l'espérance de s'unir légitimement avec Bertrade. Enfin, dans le concile ouvert à Paris le 2 décembre 1104, le roi, qui se présenta les pieds nus, et en costume de pénitent, devant Lambert, évêque d'Arras et légat du pape, jura solennellement qu'il cesserait de considérer Bertrade comme son épouse, qu'il n'aurait plus avec elle aucun commerce, aucune familiarité, telles que celles pour lesquelles il avait fait pénitence ; qu'il ne lui adresserait pas même la parole ; qu'il ne la verrait pas sans qu'il y eût

(1) *Orderici Vitalis eccles. Hist.*, Lib. XI, p. 813.
(2) *Ivonis Carnotensis Epistola* 144. — Hist. de France, T. XV, p. 129.

entre eux des témoins dignes de respect, qui garantissent la décence dans leurs entrevues. A ces conditions le roi fut réconcilié à l'Église; toutes les censures prononcées contre lui furent révoquées, et dès lors il put se parjurer en paix; car Bertrade prit le titre de reine que le clergé ne lui disputa plus : les deux époux vécurent ouvertement ensemble; ils ne se crurent plus obligés à aucune contrainte; et l'Église satisfaite ne leur adressa plus aucune réprimande (1).

Un ancien historien a dit de Bertrade qu'on ne pouvait louer en elle que la beauté; il paraît cependant qu'elle n'était pas moins remarquable par son talent de dominer les esprits, et par son adresse à regagner l'affection de ceux mêmes qu'elle avait le plus offensés. Son premier mari, Foulques-le-Réchin, comte d'Anjou, avait commencé par ressentir une violente colère contre elle et contre Philippe, qui la lui avait enlevée; mais l'âge calma sa jalousie, l'offense fut oubliée avec les années, et Bertrade mit toute son adresse à se réconcilier avec son premier mari. Cette réconciliation fut annoncée au monde d'une manière presque scandaleuse, par la visite que Philippe et Bertrade firent au comte d'Anjou, le 10 octobre 1106. Ils furent reçus à Angers avec de grands honneurs, par le clergé aussi bien que par les séculiers; Bertrade obtint même de Philippe une charte, pour confirmer toutes les donations que son autre mari avait faites aux églises (2). On vit alors ces deux époux de Bertrade assis à une même table, couchés dans une même chambre, également empressés à lui plaire, également prévenants l'un pour l'autre, et obéissant, à l'envi, aux moindres signes de cette femme artificieuse, qui faisait ordinairement asseoir le comte d'Anjou sur un escabeau à ses pieds (3).

Le crédit dont elle jouissait auprès de ses deux maris ne se manifestait pas seulement par les hommages extérieurs

(1) *Lamberti Atrebatensis Epistola ad Paschalem II. Labbei Concilia* T. X, p. 742. — Hist. de France, T. XV, p. 197.

(2) *Chartularium Sancti-Nicolai Andegavensis.* — Hist. de France, T. XII, p. 486.

(3) *Orderici Vitalis,* Lib. VIII, p. 699.

qu'elle en recevait; elle avait donné des fils à l'un et à l'autre; et dans la maison d'Anjou comme dans celle de France, un fils né d'un précédent mariage avait sur l'héritage de son mari des droits qui laissaient peu de choses à espérer à ses enfants. Foulques, fils de Bertrade, qui, en 1131, fut roi de Jérusalem, ne pouvait succéder au comté d'Anjou qu'à défaut de Geoffroi-Martel, fils de Foulques-le-Réchin et d'Ermengarde de Bourbon; Bertrade entreprit de brouiller avec son père ce prince, dont les anciens historiens font le plus grand éloge; et elle y réussit. Il fut tué au siége de Condé, le 19 mai 1106, par des assassins qu'on dit avoir été apostés par sa marâtre (1). C'était ainsi qu'elle avait auparavant voulu faire périr le prince Louis, pour ouvrir à son fils Philippe la succession à la couronne de France. Le second fils du comte d'Anjou était à la cour de Philippe, où il remplissait les fonctions de sénéchal, héréditaires dans sa famille, lorsqu'on apprit la nouvelle de la mort de son frère aîné. Guillaume IX, comte de Poitiers, s'y trouvait aussi. Philippe confia le jeune Foulques à Guillaume, en lui recommandant de le reconduire auprès de son père, et de garantir sa sûreté durant le voyage. Le comte de Poitiers promit de remplir loyalement cette mission. Mais dès qu'il fut parvenu sur ses propres terres, il fit enfermer dans une tour le jeune Foulques d'Anjou, et il l'y retint prisonnier jusqu'à ce qu'il eût obtenu de son père, pour sa rançon, plusieurs châteaux qu'il convoitait. « Le corpulent roi de France, dit Orderic » Vitalis, fut très attristé à cette nouvelle; il employa tour » à tour les prières et les menaces pour faire mettre en liberté » le fils de sa femme; mais l'orgueilleux Guillaume faisait » peu de cas des armées d'un roi si accablé d'embonpoint. » En effet, Philippe n'essaya jamais de se faire justice par les armes, de l'affront qu'il avait reçu (2).

Le fils du roi, qui plus tard hérita de l'embonpoint de son père, et en reçut le surnom de Louis-le-Gros, était encore

(1) *Chronicon Sancti-Albini Andegav.*, T. XII, p. 485-486.
(2) *Orderici Vitalis,* Lib. XI, p. 818.

désigné par le nom plus honorable de Louis-l'Éveillé (1104-1106) : son activité le mettait, pendant ce temps, à même de recouvrer quelques parties de l'héritage, dont les premiers Capétiens s'étaient laissé dépouiller ; mais ce n'était pas avec les grands vassaux de la couronne qu'il essayait de lutter : tout au plus s'attaquait-il aux petits seigneurs qui avaient obéi à ses ancêtres, avant qu'ils fussent rois de France ; encore il avait toujours soin de les prendre isolément ; souvent même il préférait traiter avec eux, et profiter, pour en obtenir des concessions, des embarras où leurs préparatifs pour les guerres d'outre-mer les avaient jetés.

Les villes de Paris et d'Orléans étaient toutes deux demeurées sous la domination immédiate du roi, et toutes deux étaient déjà assez peuplées et assez riches, pour que la bourgeoisie réussît à s'y faire respecter et à défendre ses droits : mais la communication entre ces deux villes était rarement ouverte ; les petits seigneurs qui possédaient des châteaux, dans l'intervalle qui les séparait, faisaient, selon leur caprice, ou la guerre ou la paix ; et souvent ils coupaient tous les chemins et arrêtaient tous les messagers du roi, aussi bien que les marchands. Guy Truxel, fils de Milon, seigneur de Montlhéry, homme actif et inquiet, possédait, à six lieues au midi de Paris, une tour qui coupait le chemin d'Orléans. Elle lui suffisait pour défier tout le pouvoir du roi de France. « J'ai vieilli » de la vexation que m'a donnée cette tour, disait Philippe » à son fils, en présence de l'abbé Suger : les tromperies de » son maître, et sa méchanceté frauduleuse ne m'ont ja- » mais permis de connaître le repos d'une bonne paix : tan- » tôt il corrompait mes fidèles, tantôt il rendait mes ennemis » plus acharnés. Il rassemblait tous ceux qui voulaient me » nuire, et dans tout le royaume il ne se faisait jamais de mal » auquel il n'eût quelque part. Placé à moitié chemin entre » Corbeil et Châteaufort, il bloquait en quelque sorte Paris » de ce côté, et il rendait impossible de passer de Paris à » Orléans sans avoir une armée pour escorte (1). »

(1) *Sugerii vita Ludovici-Grossi*, cap. 8, p. 16.

Mais le seigneur de Montlhéry avait partagé l'enthousiasme du siècle, il avait marché à la première croisade, et il en était revenu affaibli par la maladie, le chagrin et la perte de sa réputation; car, pendant que les chrétiens étaient assiégés dans Antioche, la peur lui avait fait abandonner ses compagnons d'armes; il s'était fait couler du haut des murs avec des cordes; il s'était embarqué, et il était revenu en Occident, où bientôt après il avait appris la victoire de ceux dont il avait déserté les drapeaux. Il n'avait qu'une fille, et il craignit qu'après sa mort elle ne fût dépouillée de son héritage. Il consentit donc à la donner en mariage à Philippe, fils du roi et de Bertrade, en lui assurant pour dot le château de Montlhéry. Louis ne voulait point cependant que ce château demeurât séparé de la couronne; il fit un échange avec son frère, auquel il donna en apanage la ville et le comté de Mantes, à quatorze lieues de Paris, sur la frontière des Normands, tandis qu'il réunit à son domaine le château de Montlhéry, et qu'il eut soin d'y tenir dès lors garnison (1).

Un second mariage, conclu aussi en l'année 1104, semblait devoir ouvrir entièrement la route de Paris à Orléans. Guy, comte de Rochefort, oncle du seigneur de Montlhéry, était revenu de la croisade avec une brillante réputation de bravoure et de loyauté : le prince Louis rechercha sa fille en mariage. Cette jeune dame, nommée Lucienne, n'était pas encore nubile; mais son père lui promettait pour dot les deux forteresses de Rochefort et de Châteaufort, qui bloquaient Paris au midi. Le mariage entre elle et l'héritier présomptif de la couronne fut conclu. Cependant la maison royale, commençant bientôt à recouvrer plus de pouvoir, ne trouva plus cette alliance assez relevée, et dès l'an 1107, le concile de Troyes prononça un divorce entre les deux jeunes époux, pour cause de parenté (2).

On voit que le jeune roi n'étendait son influence et n'exer-

(1) *Sugerii vita Ludovici-Grossi*, p. 16.

(2) *Ibidem*, cap. 8, p. 17. — *Histor. reg. Francor.*, Lib. III, p. 219, T. XII des Hist. de France.

çait son activité que dans un rayon de peu de lieues autour de Paris : aussi les historiens qui ont regardé la France comme circonscrite par les mêmes limites que l'autorité royale, considèrent-ils son histoire comme presque nulle à cette époque ; il faut convenir que, même en suivant les Français sous les différents maîtres entre lesquels ils étaient partagés, cette histoire est encore pauvre en événements. Celle de Bretagne présente, vers ce temps-là, un assez grand vide pour avoir fait supposer que le duc Alain-Fergent marcha à la première croisade, quoiqu'on ne rapporte pas une action qui lui soit attribuée, ou une preuve de sa présence à l'armée (1). L'histoire de Bourgogne est complétement nulle au commencement du douzième siècle, comme elle l'avait été pendant tout le siècle précédent. Eudes I[er] ne nous est connu que par des fondations de couvents ; il n'avait pas pris part à la croisade, mais il profita de la conquête de Jérusalem pour faire, en 1102, un pélerinage à la Terre-Sainte. Il y mourut, et il fut remplacé par son fils Hugues II, non moins fainéant que lui ; car la branche cadette des Capétiens qui régnait en Bourgogne, semblait encore l'emporter sur la branche aînée, en faiblesse et en incapacité (2).

Toutefois une charte accordée par Hugues II, surnommé le Pacifique, en 1102, première année de son règne, à l'abbaye de Sainte-Bénigne, et au village de Plombière, près de Dijon, mérite quelques moments d'attention. Le duc se proposait de faire cesser les vexations de ses officiers sur les seigneuries de l'Église. Son père avait souvent promis de les réprimer et n'y avait point réussi ; Hugues II, en montant sur le trône, prit le même engagement, et ne fut pas mieux obéi : sa charte nous apprend du moins quels étaient les noms divers sous lesquels les chevaliers enlevaient aux moines et aux hommes liges des couvents, jusqu'à leur dernière subsistance. Comme droit de *parcours de personnes et de bétail,* ils allaient s'établir chez eux et mangeaient leurs denrées sans leur consentement ; comme droit de *maréchaussée,*

(1) Hist. de Bretagne, Liv. III, p. 106.
(2) Hist. de Bourgogne, du P. Plancher, Liv. VI, p. 279.

ils fournissaient les écuries du duc avec les fourrages des moines ou de leurs paysans; comme droit de *brennerie,* ils enlevaient le son et le rebut des grains des paysans, pour en faire le pain des chiens de chasse du duc; comme droit de *gîte,* ils exigeaient qu'une demeure convenable fût préparée dans chaque manoir pour le duc, sa suite, ou ses équipages : on n'est point d'accord sur la manière dont se percevaient les droits de *caution,* de *surprise,* de *précaire,* qui ne nous sont connus que de nom. Mais tous ensemble ruinaient tellement les paysans que ceux-ci s'enfuyaient des terres de l'Église, et qu'ils abandonnaient leurs maisons et leurs familles pour échapper à tant de vexations (1).

(1100-1102). Un troisième des grands vassaux de la couronne, Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, jouait alors un rôle plus important : ses États, qui répondaient à six ou sept départements actuels, étaient de beaucoup plus vastes que ceux du roi de France; de plus, de très grands seigneurs, comme les comtes d'Angoulême, de Périgord, de la Marche, et d'Auvergne, étaient ses vassaux. Lors du départ de Raymond de Saint-Gilles pour la Terre-Sainte, il en avait profité pour s'emparer, au mois de juillet 1098, du comté de Toulouse, qu'il prétendait être le légitime héritage de sa femme Philippa, fille du frère aîné de Raymond (2). A cette puissance, qui dépassait de beaucoup celle d'aucun autre prince français, il joignait toutes les qualités brillantes d'un chevalier et d'un poète. On trouvait en lui une bravoure aventureuse, qui lui faisait chercher les dangers pour le plaisir seul d'en triompher, courir de tournois en tournois, et estimer bien plus une victoire obtenue dans un combat singulier que s'il l'avait remportée à la tête d'une armée. Né en 1071, et régnant depuis 1086, il avait obtenu de bonne heure auprès des femmes les succès qu'un rang élevé, la bravoure et la jeunesse rendent plus faciles; il les avait célébrées dans ses vers, les plus anciens parmi ceux des

(1) Hist. de Bourgogne, Liv. VI, p. 281.
(2) Hist. gén. du Languedoc, Liv. XV, chap. 68, T. II, p. 305.

troubadours qui nous aient été conservés, et ceux peut-être aussi qui attestent le plus le déréglement des mœurs du bon vieux temps.

En l'année 1100, le pape Urbain II convoqua un concile à Poitiers, dans la résidence du comte Guillaume. Les secours à porter aux croisés de la Terre-Sainte étaient le but principal de cette convocation. Toutefois l'Église, alors en lutte avec l'empereur, le roi de France, et presque tous les princes, cherchait surtout les diverses manières d'exciter l'enthousiasme des guerriers qui pourraient la défendre. Jamais les prélats ne furent plus fréquemment appelés à quitter leurs diocèses pour se réunir en nombreuses congrégations. Le concile de Poitiers était déjà le troisième de l'année, et cependant on y vit arriver, au mois de novembre, cent quarante prélats ou abbés mîtrés, parmi lesquels on comptait quatre-vingts archevêques ou évêques. La plupart des canons qui furent publiés dans cette assemblée se rapportaient à la discipline de l'Église; mais, sur la fin du concile, les deux légats du pape, qui le présidaient, voulurent fulminer une excommunication contre Philippe Ier, à l'occasion de sa persistance dans l'adultère. Jusqu'alors ce roi méprisé avait trouvé peu de défenseurs, et c'était justement au sein de la France que sa puissance paraissait moins redoutable et imposait moins de ménagements. Mais Guillaume IX, dont les mœurs étaient bien plus déréglées encore que celles de Philippe, craignit que les prêtres, après avoir attaqué le roi, ne l'attaquassent à son tour; il se fit donc le champion de l'autorité royale, avec une sorte d'audace chevaleresque, et après avoir interdit au concile de passer outre, il ameuta le peuple contre les évêques; la foule les assiégea dans l'église; un clerc y fut tué d'un coup de pierre; la plupart des évêques s'enfuirent; toutefois ceux qui restaient, s'encourageant comme s'ils allaient recueillir la palme des martyrs, prononcèrent l'excommunication qu'ils avaient préparée, et par cet acte de vigueur intimidèrent le peuple, qui se dispersa (1).

(1) *Hugo Floriacensis,* T. XIII, p. 624. — *Gaufridus Grossus Vita sancti Bernardi,* T. XIV, p. 169. — *Labbei Concilia,* T. X, p. 720.

Guillaume IX semblait avoir prouvé, dans cette occasion, qu'il respectait peu l'autorité de l'Église, et qu'il redoutait peu ses excommunications; cependant il ne demeura point sourd aux invitations des prédicateurs de la croisade, ou étranger au fanatisme du siècle. On annonçait le prochain retour des premiers croisés, qui avaient conquis la Terre-Sainte et fondé le royaume de Jérusalem; mais d'autre part les prêtres et les troubadours, et tous ceux dont le cœur était échauffé par la gloire que les Latins venaient d'acquérir, insistaient avec d'autant plus d'ardeur sur la nécessité de secourir la faible colonie des chevaliers chrétiens, qui allait se trouver délaissée et isolée au milieu des musulmans, qu'elle avait cruellement provoqués. Ceux qui n'avaient point accompli leurs vœux étaient menacés des excommunications; ceux qui s'étaient laissé décourager par les difficultés et les dangers, et qui avaient abandonné l'entreprise avant son terme, étaient poursuivis par le ridicule et le mépris. Étienne, comte de Blois et de Chartres, se sentait tellement accablé par l'animadversion publique, qu'Alix d'Angleterre, sa femme, le pressa elle-même de repartir pour la Terre-Sainte, où il fut tué (1). Hugues-le-Grand de Vermandois, frère de Philippe, poursuivi par le même reproche, se croisa aussi de nouveau pour se dérober à la honte, et il éprouva le même sort. Plus la gloire acquise par les croisés victorieux était grande, et plus la situation de ceux qui les avaient abandonnés devenait insupportable. Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, était un des plus puissants princes de tout l'Occident. Si ses mœurs déréglées, la gaîté de son esprit, et son habitude de s'entourer de troubadours et de bouffons, semblaient le rendre peu propre à une entreprise sacrée, d'autre part, son activité et son habileté à la guerre inspiraient de la confiance. On lui offrit de le mettre à la tête de l'expédition nouvelle qui se préparait dans les Gaules, et Guillaume céda au désir de commander une armée qu'on prétendait

(1) *Gesta Ambasiens. Dominor.*, T. XII. p. 505 et 508. — *Willelmi Tyrii Hist.*, Lib. X, p. 782.

devoir être forte de trois cent mille hommes, et où les plus grands princes serviraient sous ses ordres.

Guillaume IX avait pris la croix à Limoges en l'an 1100; l'année suivante ses préparatifs furent achevés, quoiqu'il eût été privé, par la mort du roi d'Angleterre, des secours d'argent qu'il avait attendus de lui. Il ne mit point ses États en gage comme il en avait formé le projet; mais il est probable qu'il se fit donner une somme d'argent par Bertrand, fils du comte Raymond de Saint-Gilles, car il lui restitua la souveraineté des comtés de Toulouse et de Rouergue, qu'il avait usurpés sur lui deux ans auparavant (1).

La nouvelle armée qui se préparait à défendre les lieux saints était levée principalement dans les provinces qui avaient le moins contribué à la première croisade. Anselme, archevêque de Milan, avait mis en mouvement la Lombardie; Guelfe IV, duc de Bavière, l'Allemagne méridionale; tandis que Guillaume IX enrôla surtout ses guerriers dans l'Aquitaine et la Gascogne. Hugues, comte de Vermandois, et Étienne, comte de Chartres, qui voulaient réparer le tort de leur première désertion, se joignirent avec leur suite à ses étendards. Herpin, vicomte de Bourges, en fit autant, après avoir vendu sa vicomté au roi Philippe. C'était la première fois que celui-ci se trouvait en état de profiter des besoins de ses vassaux pour agrandir son domaine, et sans doute il devait ce commencement d'ordre dans ses finances, aux conseils de son fils Louis. Gosselin de Courtenay et Milon de Braye vinrent aussi joindre le duc Guillaume; enfin Étienne, comte de Bourgogne ou de Franche-Comté, avec un assez grand nombre de seigneurs bourguignons, se rangea sous les mêmes drapeaux (2).

Les croisés marchèrent en divers corps d'armée, le long des côtes orientales de l'Adriatique : on assure qu'ils pouvaient compter cent quarante mille combattants, et qu'ils étaient suivis par un nombre au moins égal de femmes, d'enfants,

(1) Hist. gén. du Languedoc, Liv. XV, chap. 87, T. II, p. 328.
(2) *Orderici Vitalis*, Lib. X, p. 789.

et de pélerins inutiles. Arrivés à Constantinople, ils se mirent sous la direction du comte Raymond de Saint-Gilles, qui, ayant fait vœu de consacrer le reste de sa vie à la défense du Saint-Sépulcre, était demeuré dans le Levant, au moment où la plupart de ses compagnons d'armes étaient retournés en Europe. Mais ce héros de la croix, quoique chef nominal de la nouvelle armée, ne put point réussir à faire suivre aux croisés la route qu'il croyait la plus sûre; leur présomption repoussait tous les conseils, leur fanatisme méprisait toutes les règles de la prudence humaine, leur pauvreté les réduisait à compter uniquement pour vivre sur le pillage des campagnes qu'ils traversaient, et dans leur férocité, ils se plaisaient à répandre le sang de ceux qu'ils avaient dépouillés, sans s'informer s'ils étaient chrétiens ou musulmans. Entre eux ils ne reconnaissaient aucune subordination; chaque chef se défiait de tous les autres; Alexis Comnène, leur allié naturel, était toujours à leurs yeux un traître et un ennemi perfide. En repoussant ses conseils et ceux de Raymond de Saint-Gilles, ils attirèrent coup sur coup sur eux-mêmes tous les genres de calamités; tous leurs différents corps d'armée tombèrent successivement dans les embûches des Turcs. Ils furent tous détruits avant d'arriver à la Terre-Sainte. Hugues de Vermandois mourut de ses blessures à Tarse en Cilicie; Hugues de Lusignan et Guillaume de Poitiers trouvèrent un refuge dans la même ville; les comtes de Toulouse, de Blois et de Bourgogne, avec plusieurs autres chefs, après s'être sauvés à Sinope, vinrent à Constantinople; le comte Guillaume de Nevers parvint à Antioche presque nu, après avoir perdu à peu près tous ses soldats. On put remarquer pour la seconde fois dans cette fatale expédition, qu'il échappa à peine un homme des rangs inférieurs de l'armée, tandis que les chefs eurent plus de bonheur ou d'adresse, et que presque tous montrèrent beaucoup de soin et de promptitude à se mettre en sûreté (1).

(1) *Guillelmi Tyrii,* Lib. X, cap. 12 et 13, p. 782. — *Alberti Aquensis,* Lib. VIII, cap. 34 et seq., p. 324. — *Fulcherii Carnotens.*, cap. 27, p. 413. — *Annæ Comnenæ Alex.,* Lib. XI, p. 331 seq.

(1102-1105.) Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, vit repartir, sans vouloir les suivre, les chefs de cette seconde armée de croisés, comme il avait vu repartir ceux de la première, et il résista à toutes leurs sollicitations de retourner en Europe. Moins barbare que tout le reste des Occidentaux, il avait seul mérité l'estime et l'amitié de l'empereur d'Orient, Alexis Comnène. Seul aussi il n'avait point provoqué la haine des Grecs, en leur prodiguant tour à tour l'outrage et la défiance. Il portait dans la Terre-Sainte le titre de comte de Tripoli, et la petite principauté qu'il s'y était formée, était composée de quatre villes ou châteaux, Archos, Giblet, Tortose et Tripoli, avec leur territoire. Il y joignit le Mont-Pélerin, qu'il fit bâtir à peu de distance de Tripoli, et dont il fit sa résidence. C'est dans ce dernier château qu'il mourut, le 28 février 1105. En partant pour la Terre-Sainte, il avait laissé à son fils aîné, Bertrand, ses États de France. Il avait eu d'Elvire de Castille, sa seconde femme, un autre fils nommé Alphonse-Jourdain, né en 1103, auquel il destinait son comté de Tripoli; il le laissa sous la tutelle de Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, son cousin; Raymond de Saint-Gilles, quatrième des comtes de Toulouse du nom de Raymond, était parvenu à sa soixante-quatrième année quand il mourut (1).

Pendant ce temps les premiers croisés rentraient dans leurs foyers (1101). Éloignés du lieu où ils avaient perdu leurs compagnons d'armes, oubliant leurs sanglantes querelles, leurs jalousies, leurs malheurs et leurs souffrances, ils ne conservaient plus que les glorieux souvenirs de leurs victoires, et cette douce émotion qui s'attache à l'image de dangers passés, ou d'aventures étranges. Leur imagination les reportait sans cesse auprès des palais de Constantinople et d'Antioche, dans les riches campagnes de l'Asie, ou au milieu des prodiges des lieux saints. Ils avaient besoin de conter leurs exploits, et un avide auditoire les entourait sans cesse pour

(1) Hist. du Languedoc. Liv. XV, p. 339. — *Willelmi Tyrii*, Lib. XI, cap. 2, p. 795.

les entendre : aussi les désastres des guerres sacrées, loin de diminuer l'enthousiasme, ou d'éclairer les peuples par une expérience si chèrement achetée, semblèrent redoubler l'ardeur des nouveaux croisés.

Parmi ces héros de la première croisade, dont le retour excitait l'enthousiasme, Robert-Courte-Heuse, duc de Normandie, tenait un rang distingué. On oubliait sa nonchalance habituelle, son incapacité pour le gouvernement, sa dissipation et ses débauches ; et on lui tenait compte de toutes les qualités liées à ces défauts, qu'il avait eu occasion de développer parmi ses compagnons d'armes. On vantait sa bonhomie, sa gaîté, sa bravoure, sa libéralité, qui, entre des croisés tous également pauvres, ne s'exerçait plus guère qu'avec sa part du pillage, et ne coûtait plus de larmes à ses sujets. A son retour en Europe, il s'était arrêté chez les Normands de la Pouille, et il y avait épousé Sibylle, fille du comte de Conversano. C'est là qu'il apprit la mort de son frère Guillaume-le-Roux. Son absence donna occasion à son troisième frère Henri, surnommé Beauclerc, de se saisir de la couronne d'Angleterre, et d'imposer silence à ceux des barons normands qui, avec Guillaume de Breteuil à leur tête, avaient voulu maintenir les droits du frère aîné, et l'ordre de la succession légitime (1).

Ainsi commença en Angleterre le règne de Henri Ier, qui dura trente-cinq ans. Henri déploya dans le gouvernement de cette île autant de vigueur que d'habileté, et il travailla le premier à regagner l'affection des Anglais, si cruellement opprimés par ses deux prédécesseurs. Mais il avait trop d'affaires en Angleterre pour essayer de disputer à son frère la souveraineté de la Normandie. Robert y rentra au mois de septembre 1101, sans éprouver aucun obstacle ; il reprit paisiblement possession de sa souveraineté, et il ne tarda pas à donner à connaître que son voyage d'outre-mer ne l'avait corrigé ni de sa mollesse ni de ses vices ; en sorte qu'il n'y avait

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. X, p. 783.

pas en France de souverain moins propre que lui à contenir la turbulence des barons normands (1).

Le retour du duc Robert en Normandie rendit au comté du Maine son indépendance. Hélie de La Flèche n'eut pas plus tôt appris la mort de Guillaume-le-Roux, qu'il se présenta devant les portes du Mans ; les citoyens, qui lui avaient toujours été dévoués, les lui ouvrirent avec joie : les Normands se retirèrent précipitamment dans la citadelle, qui était en bon état de défense, et où ils soutinrent un assez long siége. Mais Hélie avait fait hommage de son comté à Foulques-le-Réchin, et à ce titre il obtint de puissants secours de ce comte d'Anjou, tandis que le duc Robert, qui ne désirait que du repos, et le roi Henri, qui ne songeait qu'à s'affermir en Angleterre, refusèrent l'un et l'autre d'envoyer aucun renfort au commandant du château du Mans. Celui-ci, qui n'avait que deux cents soldats sous ses ordres, remit enfin sa place au comte du Maine, par une capitulation honorable, et la paix fut rétablie dans cette contrée (2).

Les deux princes normands, qui avaient saisi chacun une portion de la succession de leur frère, ne demeurèrent pas long-temps satisfaits de ce partage accidentel : leurs barons, qui avaient en même temps des fiefs en Angleterre et en Normandie, et qui par conséquent couraient risque de voir la moitié de leurs propriétés confisquées, quelque parti qu'ils suivissent dans les guerres qui pouvaient survenir entre leurs deux souverains, désiraient plus vivement encore qu'un seul roi gouvernât à la fois leur ancienne et leur nouvelle patrie. Les uns portaient leur hommage à Henri, d'autres à Robert ; mais s'ils étaient divisés sur le choix d'un chef, ils étaient d'accord à n'en vouloir qu'un seul. Les Anglais, de leur côté, se partageaient entre les deux frères : Henri avait réussi à gagner l'affection de quelques uns, tandis qu'il y en avait beaucoup d'autres qui préféraient le prince qu'ils connaissaient le moins à celui qu'ils avaient déjà éprouvé. Robert, appelé

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. X, p. 784.
(2) *Ibid.*, p. 784-785.

par ces derniers, débarqua à Portsmouth en 1102 avec une armée normande. Il y fut à peine établi qu'il s'aperçut que le zèle de ses partisans se ralentissait. Il fit alors dire à son frère que tandis que leurs courtisans cherchaient à les brouiller, une seule conférence suffirait à les mettre d'accord. En effet les deux frères se réunirent dans une plaine, où leurs deux armées les entouraient; ils s'embrassèrent avec tendresse, et ils convinrent aisément d'un partage auquel leurs barons avaient jusqu'alors mis obstacle. Robert renonça à ses droits sur l'Angleterre, moyennant une pension de trois mille marcs d'argent, et l'abandon que lui fit Henri de tous ses fiefs en Normandie. Celui-ci ne se réserva sur le continent que la ville de Domfront, parce qu'en en prenant possession il avait juré aux bourgeois de ne jamais la céder à aucun autre maître (1).

L'accord qui avait été conclu entre les deux frères ne fut, il est vrai, pas long-temps observé. Henri, qui voulait affermir son pouvoir sur l'Angleterre (1103), traduisit successivement en jugement Robert Mallet, Ives de Grandménil, Robert de Pontefract, Robert de Bélesme, et les autres barons normands dont il venait d'éprouver l'insubordination : ceux-ci recoururent à la protection du duc de Normandie, qui les avait compris dans sa dernière pacification. Robert, avec l'imprudence et la confiance qui le caractérisaient, passa à l'instant en Angleterre, accompagné par douze chevaliers seulement, pour sommer son frère d'observer plus religieusement ses promesses. Mais il ne fut pas plus tôt arrivé dans cette île, qu'il apprit que ce roi envisageait son voyage comme une violation de leur traité de paix, qu'il se livrait à la plus violente colère, et menaçait de le faire arrêter, pour le retenir dans un cachot jusqu'à la fin de ses jours. Robert, effrayé, recourut à la médiation de la reine, à laquelle il avait précédemment rendu service : il abandonna entre ses mains la pension de trois mille marcs qu'il s'était réservée, et il se tint pour fort heureux d'obtenir la permission de ressortir d'An-

(1) *Orderici Vitalis,* Lib. X, p. 785-788. — *Willelmi Malmesbury,* Lib. V, p. 11. Hist. de France, T. XIII. — *Henrici Huntindon.*, Lib. VII, p. 33.

gleterre, sans même avoir essayé de rien stipuler en faveur de ceux de ses partisans qui avaient imploré sa protection (1).

Henri poursuivit alors avec activité le plan qu'il avait arrêté contre les barons attachés à son frère. Il commença par les citer à sa cour des Pairs, et les y faire condamner; il les attaqua ensuite à main armée, et les força les uns après les autres à renoncer aux fiefs qu'ils possédaient en Angleterre, et à repasser en Normandie (2). Il ne craignit point de s'engager en même temps, pour les investitures, dans cette même querelle avec la cour de Rome, qui avait été si funeste à l'empereur Henri IV. Jusqu'alors les papes s'étaient abstenus de disputer aux rois d'Angleterre la nomination aux bénéfices ecclésiastiques de leur royaume; ils avaient craint de ranger au nombre de leurs ennemis, des princes aussi remarquables par l'énergie de leur caractère que par leurs talents, leur richesse et leur pouvoir. Mais l'empereur Henri IV, affaibli par l'âge et les malheurs domestiques, et fatigué d'une longue lutte, avait abandonné l'Italie, et n'exerçait plus sur l'Allemagne qu'une autorité contestée; et le pape Pasqual II, moins distrait par d'autres soins, et n'éprouvant en France aucune résistance, crut le moment venu d'abolir en Angleterre ces prérogatives royales, qu'il avait déjà supprimées dans tout le reste de la chrétienté (3).

Pendant que Henri combattait pour ses droits, contre Pasqual II et contre Anselme, archevêque de Cantorbery, il était obligé de ménager son frère; ce fut probablement à cette seule cause que Robert dut, pendant quelques années encore, la conservation de sa souveraineté en Normandie. Ce duc, enseveli dans la mollesse et les plaisirs, indifférent à tout ce qui se passait, manquant de constance et de courage d'esprit, quoiqu'il eût donné plusieurs preuves de valeur dans les combats, était tous les jours plus méprisé par ses sujets.

(1) *Orderici Vitalis,* Lib. XI, p. 804. — Chronique de Normandie, T. XIII, p. 248.

(2) *Orderici Vitalis,* Lib. XI, p. 806.

(3) *Baronii Annal. eccles.,* 1103, T. XII, p. 29. — *Pagi Critica,* T. IV, p. 350.

Tandis que les monuments nous manquent pour faire connaître l'état du reste de la France, le verbeux historien de la Normandie raconte avec plus de détail que d'ordre, toutes les querelles privées des seigneurs, toutes les guerres des barons, toutes les violences qui faisaient de cette province belliqueuse une scène effroyable d'anarchie et de brigandages. Les mœurs nationales se peignent dans ces détails, mais d'une manière révoltante ; la férocité semblait le caractère dominant chez les Normands, et le plus puissant entre leurs barons, Robert de Bélesme, comte d'Alençon, et fils du comte de Montgomery, l'emportait sur les autres en cruauté, comme en talent et en ambition. « Après avoir » enlevé le butin, dit Orderic Vitalis, il dévastait par le feu » les campagnes, et il se plaisait à livrer à des tourments » continuels, jusqu'à la mort ou à la perte de leurs membres, » les chevaliers ou les paysans qu'il faisait captifs ; car telle » était sa cruauté qu'il aimait bien mieux faire torturer » devant lui ses prisonniers, que de s'enrichir en recevant » d'eux leur rançon (1). » Nous ne pouvons guère juger que par conjecture de la condition des autres provinces de la France ; et il n'est point sûr que l'anarchie à laquelle elles étaient abandonnées, et les guerres civiles qui les désolèrent, eussent partout des conséquences aussi funestes ; mais la seule partie qui soit éclairée d'une vive lumière, présente un spectacle qu'on ne peut contempler sans effroi. L'oppression de l'Anjou et de la Touraine sous Foulques-le-Réchin, semble n'avoir pas été moins affligeante. Tandis qu'il faisait la guerre à son fils Geoffroi-Martel, on l'accuse de s'être associé aux brigands qui détroussaient les passants, et d'avoir partagé leurs profits, en retour de la protection qu'il leur accordait (2).

Henri, commençant à se sentir maître en Angleterre, voulut à son tour visiter la Normandie ; il vint débarquer à Domfront en 1104, et il séjourna non seulement dans cette ville,

(1) *Orderici Vitalis,* Lib. XI, p. 808.

(2) *Chronic. Sancti-Albini Andeg.,* T. XII, p. 485. — *Gesta Consul. Andeg.,* p. 498. — *Order. Vitalis,* Lib. XI, p. 818.

mais dans d'autres lieux forts de Normandie, qui le reconnaissaient pour souverain. Un grand nombre de seigneurs normands, qui faisaient sur le continent leur résidence habituelle, mais qui avaient aussi des fiefs considérables en Angleterre, accoururent auprès de lui pour lui faire leur cour; ils l'assurèrent, à l'envi les uns des autres, qu'à son premier signal ils prendraient les armes, pour soumettre la province à sa domination. Robert, effrayé des dispositions que laissaient percer ses barons, se déclara prêt, dans une entrevue qu'il eut avec son frère, à acheter la paix par de nouveaux sacrifices. Il renonça à la souveraineté du comté d'Évreux, et prenant le comte de cette ville par la main, il remit cette main au roi Henri, lui transmettant en même temps, par cette formalité, l'hommage qu'il avait reçu de son vassal. Le comte d'Évreux témoigna à haute voix, et devant tous les courtisans, son regret de devoir choisir entre les deux fils de son seigneur; mais puisqu'il ne pouvait servir deux maîtres qui n'étaient point d'accord entre eux, il protesta que désormais ce serait à Henri seulement qu'il obéirait loyalement, comme à son seigneur (1).

Ce ne fut pas à cette première expédition du roi Henri en Normandie, mais à la suivante, en 1106, qu'un des prélats les plus distingués de la province, Serlo, évêque de Seez, essaya ce que pourrait faire l'autorité du clergé, et sa propre réputation de sainteté, pour opérer dans les mœurs de la cour la réforme à laquelle il attachait le plus de prix. Il ne s'agissait ni d'adoucir la férocité des seigneurs, ni de leur inspirer plus de pitié envers leurs captifs, plus de respect pour la justice, plus de soumission aux lois, plus de tempérance ou de chasteté. Le but que se proposait le saint évêque de Seez était plus accessible aux sens; il ne voulait changer que l'homme extérieur. Il devait célébrer, devant le monarque anglais, les fêtes de Pâques dans l'église de Barfleur; mais auparavant il s'avança vers lui en habits pontificaux, à la tête de son clergé, et lui adressa une exhortation en termes mystiques, dont

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XI, p. 814.

Henri ne comprit pas bien le sens; cependant le roi répondit, sans hésiter, qu'il était prêt à se lever et à accomplir l'œuvre du Seigneur. L'évêque de Seez reprit : « Vous tous qui de-
» vez, sans vous lasser, chercher le chemin de vie, et vous
» conformer à la loi céleste, je vous vois porter des cheveux
» comme des femmes, ce qui ne saurait convenir à vous, qui,
» faits à l'image de Dieu, devez exprimer une fierté virile sur
» vos visages. Les longs cheveux, la longue barbe, ont été
» imposés aux pénitents, non pas pour leur honneur ou leur
» plaisir, mais pour que l'ignominie de l'homme extérieur
» exprimât la difformité de l'homme intérieur. O vous dont
» la barbe prolongée vous fait ressembler à des boucs, ne
» leur ressemblez-vous pas aussi par les souillures de l'impu-
» dicité ?..... Quand vous nourrissez votre chevelure comme
» des femmes, ne tombez-vous pas aussi dans une détestable
» apostasie? car les pontifes romains et le reste des prêtres
» vous ont interdit cette usurpation téméraire; les synodes
» l'ont condamnée par leur autorité divine..... et cependant
» vous évitez de raser votre barbe, de peur que ses piquants
» ne blessent vos amies quand vous leur donnez des baisers.
» Fils obstinés de Bélial, vous peignez vos têtes comme des
» femmes, et vous portez à vos pieds des queues de scorpion,
» annonçant ainsi en même temps, et votre mollesse effémi-
» née, et les aiguillons des serpents dont vous êtes armés. »
Pour comprendre l'importance que le clergé mettait alors à la coupe des cheveux et de la barbe, et à la forme des souliers *à la poulaine,* il faut se souvenir que, ne se permettant jamais de raisonner, il jugeait les habits comme les croyances, d'après la date de leur introduction, et il regardait une innovation dans le costume avec autant d'horreur qu'une innovation dans la foi. Cependant cette éloquence barbare fit une profonde impression sur l'auditoire; le roi lui-même promit de donner l'exemple à son peuple; et l'évêque de Seez, sans lui laisser le temps de se repentir, tira aussitôt des ciseaux de sa manche, avec lesquels il coupa lui-même la barbe et les cheveux de Henri Ier, puis ceux du comte de Meulan, et ceux enfin de la plupart des autres seigneurs (1).

(1) *Orderici Vitalis,* Lib. XI, p. 816.

Un roi qui montrait tant de déférence pour les conseils des prêtres, méritait bien à son tour d'être secondé par eux. Henri s'était engagé, par des traités et par des serments, à respecter la domination de son frère Robert sur la Normandie; il n'avait reçu de lui aucune offense, et il avait besoin de quelque prétexte pour attaquer un souverain légitime, en qui ses sujets respectaient encore un des héros de la croisade. Mais Serlo, évêque de Seez, adressa de nouveau ces paroles à Henri, dans la même solennité des fêtes de Pâques : « Lève-» toi désormais au nom du Seigneur, et avec le glaive de la » justice, recouvre ton héritage paternel, enlève le peuple » de Dieu et le domaine de tes ancêtres aux mains des mé-» chants; car ce n'est pas ton frère qui possède la Norman-» die, il ne gouverne point un peuple qu'il devrait conduire » dans les sentiers de la droiture; il obéit au contraire à » Guillaume de Conversano, à Hugues de Nonanto, comman-» dant de Rouen; à son neveu Gunher, ou à d'autres hommes » également indignes. Il dissipe les revenus de son vaste du-» ché pour des bagatelles et des vanités; souvent il lui arrive » de jeûner jusqu'à l'heure de nones, faute d'un morceau de » pain; souvent demeuré nu, il n'ose sortir de son lit et se » rendre à l'église, car les courtisanes et les bouffons dont il » est presque toujours entouré lui ont dérobé de nuit ses » hauts-de-chausses et son pourpoint; tandis que l'ivresse le » rend incapable de rien remarquer. Puis ils se vantent en » riant d'avoir enlevé sur leur duc des dépouilles opimes (1). »

Henri n'avait en effet débarqué à Barfleur, avec une armée anglo-normande, que dans la vue de porter à son frère les derniers coups, et de réunir de nouveau sous sa propre domination tout l'héritage du conquérant. Robert, quoiqu'il eût montré souvent du courage personnel, n'avait plus la tête assez forte pour diriger la guerre ou défendre son patrimoine; toutefois il ne fut point abandonné par tous ses vassaux, peut-être parce que plusieurs, en combattant pour lui, sentaient bien qu'ils combattaient pour leur propre indépendance. La

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XI, p. 815.

ville de Bayeux opposa à Henri une vigoureuse résistance; mais elle fut brûlée de fond en comble. Celle de Caen, effrayée de cet exemple de sévérité, se rendit à composition; Falaise repoussa toutes les attaques du roi d'Angleterre; Saint-Pierre-sur-Dive fut brûlé (1); Tinchebray résista aux Anglais; et les comtes de Bélesme, de Mortaigne, d'Estouteville et de Ferrières, demeurèrent fidèles à leur duc. Quelques hommes religieux essayèrent de réconcilier les deux frères, et ils ménagèrent entre eux, dans ce but, une entrevue; mais Henri exigeait que Robert lui abandonnât toutes ses forteresses et toutes les justices de ses domaines, ne gardant de sa souveraineté que les revenus et les plaisirs. Ses conseillers ne lui permirent jamais d'accepter des conditions aussi honteuses, qu'il n'aurait peut-être point refusées, s'il n'avait consulté que ses goûts. Enfin, le 28 septembre 1106, les deux frères se rencontrèrent, avec toutes leurs forces, sous les murs de Tinchebray. Robert l'emportait en infanterie; mais la cavalerie pesante faisait seule le nerf des armées; et celle de Henri, composée d'Anglais, de Normands, de Bretons et de Manceaux, était de beaucoup la plus redoutable. En peu de temps la victoire fut décidée, le comte de Bélesme fut mis en fuite, le duc Robert fut fait prisonnier, avec le comte de Mortaigne et la plupart des seigneurs de son parti. Robert se soumit aussitôt à ce revers de fortune; il fit ouvrir sans condition les villes de Falaise et de Rouen à son frère, et il se laissa conduire en Angleterre, où il passa dans la captivité le reste de ses jours. Il y mourut en 1134. Il semble que pendant ces vingt-sept années, son frère ne lui refusa point les jouissances qu'il pouvait trouver dans le luxe et la sensualité, et qui lui étaient plus chères que sa couronne ou son honneur. Il avait alors un fils en bas âge nommé Guillaume, que Henri ne voulut point ôter aux mains de son gouverneur (2).

Il y avait précisément quarante ans que la bataille d'Has-

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XI, p. 820.
(2) *Ibidem*, p. 821.

tings avait donné l'Angleterre au duc de Normandie, lorsque la bataille de Tinchebray rendit la Normandie au roi d'Angleterre. Cet événement était sans doute d'une haute importance pour la monarchie française. En affermissant dans l'enceinte des Gaules la domination d'un rival ambitieux, il préparait aux successeurs de Philippe et de Louis des guerres longues et acharnées; mais ces deux princes n'élevaient pas leurs vues assez haut pour redouter de telles conséquences. Ils n'essayèrent de troubler Henri ni dans sa conquête, ni dans les efforts qu'il fit ensuite pour rétablir l'ordre dans ses possessions continentales, et leur donner une bonne organisation. Henri tint en effet, en 1107, des États ou des assemblées des seigneurs, en Normandie. Par leur autorité il put, selon ses désirs, supprimer l'anarchie à laquelle ce pays avait été si long-temps en proie, réunir à son domaine tout ce qui avait appartenu à son père Guillaume, annuler les donations faites par son frère, restituer aux églises les propriétés qui leur avaient été ravies, dépouiller les comtes rebelles, dont plusieurs demeurèrent captifs en Angleterre jusqu'à la fin de leur vie, et d'autres furent forcés de s'exiler à la Terre-Sainte, réconcilier enfin le plus puissant de tous, Robert de Bélesme, qui levait encore contre le roi, dans trente-quatre châteaux, l'étendard de la révolte, et que Henri croyait plus avantageux de regagner que de punir (1).

Un autre Normand, né dans l'Italie méridionale, et fils du plus illustre de ces aventuriers, fondateurs du royaume de Naples, attirait alors les regards de la France. Boémond, fils de Robert Guiscard, avait renoncé à son héritage paternel dans la Pouille, pour aller en conquérir un à la Terre-Sainte, et en effet il avait été nommé prince d'Antioche par les croisés. Surpris ensuite par les musulmans, et retenu quelque temps dans leurs prisons, il y avait fait, disait-il, le vœu de venir prier au pied du tombeau de saint Léonard, à Limoges; sous ce prétexte, il parcourait les contrées de l'Occident pour y réveiller l'enthousiasme et y enrôler de nouveaux croisés.

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XI, p. 823.

Il avait fait demander au roi d'Angleterre la permission de le visiter dans son île; mais celui-ci, qui craignait de se voir enlever par Boémond ses meilleurs chevaliers, au moment où il en avait besoin pour attaquer son frère, lui fit dire de l'attendre en Normandie. Pendant tout le carême, Boémond parcourut les villes de France; partout il était reçu par le clergé et le peuple avec enthousiasme; partout il s'adressait à la foule qui s'assemblait autour de lui, et il lui racontait, dans un langage animé, les divers événements de la croisade auxquels il avait eu part. Dans son entrevue avec Philippe, il lui demanda en mariage sa fille Constance, récemment divorcée d'avec le comte de Troyes, et il l'épousa en effet à Chartres, où la comtesse Adélaïde, ou Alix d'Angleterre, sœur du roi Henri et veuve d'Étienne, comte de Blois, prépara le banquet nuptial. Le roi de France, accompagné d'un grand nombre de chevaliers, y avait conduit sa fille. Boémond, au milieu de ce noble cortége, se rendit à l'église; il s'avança devant l'autel de la Vierge, et montant sur l'orchestre, il raconta à la foule immense des assistants ses propres aventures, et les exploits des croisés. Il invita tous les hommes en état de porter les armes, à venir tenter leur fortune dans l'empire d'Orient, et à partager avec lui la souveraineté de ces villes et de ces châteaux si riches qui n'attendaient qu'un conquérant. A sa voix une ardeur guerrière s'empara de toute l'assemblée, la plupart prirent la croix, disposèrent de leurs biens entre leurs parents, et s'engagèrent, dit Orderic Vitalis, dans le pélerinage de Jérusalem, comme s'ils marchaient à des festins. Un concile assemblé à Poitiers, le 26 juin 1106, auquel présida Bruno, évêque de Signa et légat du pape, donna à Boémond une nouvelle occasion de déployer son éloquence. Il repartit enfin, emmenant de France en Orient une puissante armée, que les écrivains du temps désignent comme formant la troisième expédition d'outre-mer, quoiqu'on la comprenne aujourd'hui parmi les conséquences de la première croisade (1).

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XI, p. 817. — *Sugerii Vita Lud.-Grossi*, c. 9, p. 18. — *Pagi critica in ann.* 1106, c. 7, p. 360.

Tous les intérêts politiques s'affaiblissaient tellement à côté des grands intérêts des croisades, que la France donnait à peine quelque attention aux dernières révolutions par lesquelles se terminait, à la même époque, la vie orageuse de Henri IV, quoiqu'un tiers environ de cette contrée, partagé entre les trois royaumes de Lorraine, de Bourgogne et de Provence, le reconnût toujours pour souverain. Dès l'année 1099, le jour de la fête de l'Épiphanie, Henri IV avait associé, à Aix-la-Chapelle, son fils Henri V à la couronne de Germanie, et il avait déshérité en même temps son fils aîné, Conrad, que les prêtres avaient fait révolter contre lui. Le pape avait en effet donné à Conrad la couronne d'Italie, mais il l'avait en même temps dépouillé de toutes les prérogatives royales, au point de lui laisser éprouver les extrémités de la dépendance et de la pauvreté. Urbain II, qui avait poussé ce jeune prince à la révolte, était mort le 29 juin 1099, et avait été remplacé le 14 août par Pasqual II, auparavant moine de Clugny, quoique Toscan de naissance. Conrad mourut à son tour au mois de juillet de l'année 1101 (1), et le nouveau pape commença aussitôt à entrer en négociations avec le second fils de l'empereur pour le porter à la révolte, comme son prédécesseur y avait porté le premier. Henri V se sépara de Henri IV à Mayence, aux fêtes de Noël de l'an 1103; et ayant obtenu du pape l'absolution du serment qu'il lui avait prêté, et la bénédiction de ses armes, il déclara bientôt après la guerre à son père et son souverain (2).

Quoique le roi Philippe, resserré entre les châteaux qui entouraient Paris, et inconnu au reste de la France, eût bien peu de moyens de protéger un monarque éloigné, et en butte aux persécutions les plus cruelles, l'empereur Henri IV recourut à lui dans cette occasion; sa lettre au roi des Celtes, comme il appelle Philippe, est un des plus curieux monuments de cette dernière époque d'un grand règne. On doit bien moins la regarder comme destinée à ouvrir une négo-

(1) *Abbas Urspergensis Chronic. apud Pagi*, p. 339. — *Landulphi junioris Hist. Mediol.*, cap. 1, p. 472. *Scr. ital.*, T. V.

(2) *Otto Frising. Hist.*, Lib. VII, cap. 8.

ciation avec la France, que comme un cri de douleur qu'une nouvelle trahison arrachait à l'empereur, et comme un appel qu'il adressait à l'opinion publique. Pasqual, écrivait-il à Philippe, avait séduit son second fils, comme Urbain avait séduit le premier; il avait profité de l'ambition de ce jeune homme pour l'encourager dans des tentatives parricides, et il lui avait promis, par le ministère de l'évêque de Constance, son absolution pour tout ce qu'il pourrait entreprendre contre son père, pourvu qu'il se conduisît ensuite en vrai protecteur du clergé (1). Dès lors Henri IV s'était vu attaqué en surprise par ses anciens serviteurs, trompé par de faux serments, emprisonné par un fils rebelle, menacé, exposé même à des souffrances corporelles, par lesquelles on voulait lui arracher son abdication. Il réussit enfin à s'échapper; il vint chercher un refuge dans le royaume de Lorraine, et à Louvain il fut de nouveau entouré d'un certain nombre de serviteurs fidèles, avec lesquels il crut pouvoir tenir tête à l'orage. C'est de là qu'il écrivait à Philippe, et probablement à tous les rois de l'Europe, cette longue et touchante lettre, dans laquelle il racontait avec détail tous ses malheurs (2). Bientôt de nouveaux désastres l'atteignirent : vaincu, dépouillé, réduit dans sa vieillesse aux besoins les plus humiliants, il mourut enfin le 7 août 1106, victime mémorable de la haine des prêtres, de la cruauté des saints, et de l'ambition dénaturée des fils des rois (3).

Pendant ce temps Philippe, appesanti par l'intempérance, ne prenait presque plus d'intérêt aux affaires publiques, qu'il avait toujours négligées; et Louis, son fils, dont l'activité démentait la corpulence déjà croissante, ne pouvait étendre ses vues au-delà de ses démêlés avec les petits seigneurs qui relevaient du domaine de la couronne. La conquête de quelques châteaux autour de Paris était le plus haut terme de son ambition. L'arrivée de Pasqual II en France, en 1107,

(1) *Chronicon Saxonicum Ekkehardi Sangallensis,* T. XIII, p. 717. Historiens de France.

(2) *Voyez* sa lettre, T. XIV, p. 807. Hist. de France.

(3) *Chronicon Saxonicum,* p. 717.

fit quelque diversion à ses projets; mais elle contribua aussi à le brouiller avec un de ces petits barons, dont la rivalité était alors si redoutable pour un roi de France. Henri V avait à peine succédé à son père Henri IV, qu'il avait commencé à réclamer ces prérogatives impériales sur les investitures, qui avaient causé tous les malheurs de son père, et pour l'abolition desquelles il avait lui-même pris les armes contre l'auteur de ses jours. Pasqual II avait pu reconnaître, dans le concile de Guastalla, non seulement que les Allemands, réunis à leur jeune empereur, ne montraient aucune disposition à céder, mais encore que le parti impérial se relevait en Italie, et que si le pape y assemblait un concile, il courait risque d'y voir ses ennemis triompher sous ses yeux. Il préféra donc se rendre en France, pour y attendre les ambassadeurs que Henri V lui envoyait.

La France ne paraissait plus prendre aucune part à la querelle des investitures; le roi n'avait point essayé de défendre contre le pape les prérogatives de sa couronne; il ne s'agissait même plus de ses prétentions, quant à la plupart des hautes dignités de l'Église gallicane, mais de celles des grands vassaux, qui, chacun dans leur fief, avaient usurpé le droit de nommer aux évêchés. Ces seigneurs ne faisaient pas corps ensemble pour se défendre; le droit qu'ils s'étaient attribué ne reposait sur aucun titre, et n'était pas même d'accord avec l'ensemble du système féodal : aussi la cour de Rome avait-elle trouvé facile de les désunir et de les soumettre successivement; de sorte que la querelle des investitures qui troublait en même temps l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre, n'excitait plus en France aucun intérêt national.

Pasqual II, après avoir visité dévotement les sanctuaires de France, à Clugny, la Charité, Tours, Saint-Denis et Châlons, présida le concile qu'il avait convoqué à Troyes; les ambassadeurs de Henri V y furent introduits, et ils exposèrent les prétentions de leur maître. Ils insistèrent sur la distinction fort claire entre l'élection du pasteur qui lui transmettait les dons du Saint-Esprit, et l'investiture qui attribuait au même pasteur les droits royaux attachés à son siége,

et qu'il ne pouvait recevoir que de son seigneur féodal. Mais Pasqual II, qui se croyait alors le plus fort, ne voulut accorder aucune attention à cette distinction, et il repoussa avec hauteur toute offre de conciliation. Les ambassadeurs de Henri V déclarèrent, en se retirant, que l'épée seule pourrait désormais terminer la querelle du sacerdoce avec l'empire (1).

Dans ce même concile de Troyes, Philippe et Louis se présentèrent au pape avec la plus grande humilité. Le premier n'essuya plus de reproches pour son union avec Bertrade; le second obtint de Pasqual II la dissolution de son mariage avec Lucienne de Rochefort. Guy-le-Roux, comte de Rochefort et père de Lucienne, avait été choisi par Louis pour accompagner le pape dans son voyage, comme sénéchal de la couronne, et il avait pourvu à ce qu'il fût fait partout au Saint-Père une réception honorable. Rochefort fut, pour cette raison même, d'autant plus irrité de l'affront fait par le pontife à sa fille; et il en demanda vengeance à ses vassaux et à ses voisins. Hugues de Pompone, seigneur de Gournai, fut des premiers à prendre les armes. Le damoiseau de France, comme Louis est appelé dans les grandes chroniques, vint assiéger Pompone dans son château de Gournai, sur les bords de la Marne. Guy de Rochefort et le comte Thibaud de Champagne essayèrent de faire lever ce siége; mais ils furent défaits et mis en fuite, et Gournai capitula (2).

Depuis cinq ou six ans la vicomté de Bourges était unie à la couronne; Philippe l'ávait achetée du vicomte Eudes Herpin, au départ de celui-ci pour la croisade. Cette possession nouvelle lui donnait à démêler des intérêts avec de nouveaux vassaux. L'un de ceux-ci, Humbauld de Sainte-Sévère, dont le château était situé entre Bourges et Limoges, refusa de rendre au roi l'obéissance et les services féodaux qu'il avait jusqu'alors rendus au vicomte de Bourges; il comptait sur

(1) *Sugerii abbatis Vita Ludovici-Grossi*, cap. 9, p. 20. — *Baronii Annal.*, 1107, T. XII, p. 57. — *Pagi critica*, T. IV, p. 361. — *Abbatis Urspergens. Chron. ad ann.* 1107. — *Concilia Generalia Labbei*, T. X, p. 754.

(2) *Sugerii abb. Vita Lud.*, cap. 10, p. 22. — Chroniq. de Saint-Denys, ch. 14, p. 150.

l'affection des paysans armés qui suivaient sa bannière, sur leur nombre, et sur les coupures qu'il avait faites à son petit territoire pour le défendre. Louis somma Humbauld de comparaître devant ses pairs, pour s'y entendre condamner à faire le service de son fief, ou à y renoncer, suivant la loi Salique; et, sur son refus, il s'avança jusqu'à Sainte-Sévère, pour faire valoir son droit par les armes. Si nous devons en croire l'abbé Suger, ce fut la valeur personnelle de Louis qui fit rentrer son vassal dans le devoir : de sa lance il transperça un fantassin; il en renversa un autre qui lui fermait le passage; il franchit le premier les palissades qui entouraient le fief de Sainte-Sévère; il conduisit ses soldats jusqu'auprès du château, et il inspira au baron qui le défendait une salutaire terreur, qui le détermina à se soumettre à la justice (1).

Peu après ces événements (1108), Philippe Ier, ayant lutté long-temps contre des infirmités qui avaient affaibli sa tête aussi bien que ses membres, reconnut les approches de la mort. Sa longue intempérance l'avait livré à une vieillesse prématurée; car il n'avait encore que cinquante-sept ans. Il était alors à Melun, où il paraît que, dans les derniers moments de sa vie, il revêtit l'habit de moine bénédictin. Il éprouvait un remords si vif du désordre où il avait vécu, que, par humilité, il ne voulut point se faire enterrer à Saint-Denis, sépulture ordinaire des rois de France. « Je sais bien, » dit-il aux grands et à ses amis qui l'entouraient, que la sé» pulture des rois français est à Saint-Denis; mais je me sens » un trop grand pécheur pour oser faire mettre mon corps au» près de celui d'un si grand martyr. Je crains bien fort que » mes péchés n'exigent que je sois livré au diable, et qu'il ne » m'arrive ce que l'Écriture rapporte, qui est arrivé autrefois » à Charles Martel. Cependant je chéris saint Benoît; je sup» plie humblement ce père pieux des moines de me protéger, » et je désire être enseveli dans son église sur la Loire; car il » est clément et benin, et il reçoit favorablement tous les

(1) *Sugerii abbatis Vita Ludovici-Grossi*, cap. 11, p. 23. — Grandes Chroniques de Saint-Denys, ch. 15, p. 162.

» pécheurs qui désirent corriger leur vie, et qui cherchent à » se réconcilier à Dieu, en se soumettant à la règle de sa dis» cipline (1). » C'est dans ces sentiments que Philippe I[er] mourut, le 29 juillet 1108, après un règne de quarante-huit ans moins sept jours. Son fils était auprès de lui, avec les évêques de Paris, de Senlis, d'Orléans, et l'abbé de Saint-Denis. Ses obsèques eurent lieu, comme il l'avait désiré, dans le couvent de Saint-Benoît-sur-Loire (2).

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XI, p. 835.

(2) *Sugerii abbatis Vita Ludovici-Grossi*, cap. 12, p. 24. — Grandes Chroniques de Saint-Denys, ch. 16, p. 152.

CHAPITRE XII.

Louis VI, surnommé le Gros; *Commencement de son règne.* 1108-1115.

Nous sommes si accoutumés à chercher de l'unité dans la marche du gouvernement, et une direction commune dans les efforts des peuples, qu'un temps d'anarchie nous paraît aussi devoir être un temps d'inaction. Lorsque les rois sont méprisés, que leur autorité est méconnue, que la puissance nationale elle-même est anéantie, nous avons peine à nous figurer comment l'espèce humaine fait des progrès. Cependant quelque avantage qu'un peuple puisse trouver à recevoir l'impulsion d'un gouvernement éclairé et vigoureux en même temps, l'impuissance de ses maîtres est presque toujours pour lui un avantage; car il est bien rare que les forces de leur gouvernement ne soient pas employées à le contenir plutôt qu'à le pousser en avant. La cessation de l'autorité souveraine au contraire, jointe à la fermentation de l'anarchie, développent le plus souvent toutes les forces individuelles, et mettent en jeu dans la nation des qualités jusqu'alors inconnues, des passions auparavant ignorées, une capacité qui, dans un autre ordre, n'aurait point trouvé d'emploi; c'est ainsi qu'elles communiquent au corps politique un esprit de vie et une vigueur dont il ne tarde guère à donner des preuves, dès qu'il se soumet de nouveau à un gouvernement régulier.

Le règne de Philippe I[er] n'avait été qu'une longue anarchie. Pendant ces quarante-huit années, le gouvernement royal n'avait pas existé, et aucun autre n'avait efficacement pris sa place. Dans le même temps, à la grande différence

des autres monarchies féodales, tout pouvoir législatif était suspendu en France. Il n'y avait point de diètes comme celles des royaumes d'Allemagne et d'Italie, point de parlement comme celui d'Angleterre, point de cortès comme ceux d'Espagne, point de champ de mars comme ceux des anciens rois francs, point d'assemblées enfin qui liassent par leurs actes les grands vassaux et leurs sujets, et qui pussent les soumettre à des lois communes. Les Français n'avaient point voulu d'une participation à la souveraineté qu'ils ne pouvaient acquérir qu'en sacrifiant une portion de leur indépendance. Aussi deux grands vassaux, ou les sujets de deux grands vassaux ne pouvaient guère se croire compatriotes. S'il y avait quelque chose de commun entre eux, c'était seulement une opinion qui faisait la force du système féodal, que l'opinion, l'ordre et le devoir étaient attachés à la subordination et à la loyauté; encore ne leur appartenait-elle point comme Français, mais comme vassaux, et se répandait-elle bien lentement par l'exemple des moindres fiefs jusqu'aux plus puissants. D'autre part, l'anarchie qui se trouvait dans le grand État de la monarchie française, parce que tous les rapports entre le roi et le comte étaient relâchés, se retrouvait aussi dans le petit État du comté de Paris ou du duché de France; car les seigneurs et les barons des domaines de la couronne n'obéissaient pas mieux et ne respectaient pas mieux les prérogatives de leur seigneur, que les grands vassaux celles du suzerain.

L'anarchie était complète, le désordre semblait porté au comble, et jamais le lien social n'avait paru en France plus près d'être brisé : cependant jamais la France n'avait fait des progrès si réels que pendant ces quarante-huit années. Philippe laissa à son fils, en mourant, un peuple tout autre que celui qu'il avait reçu de son père : le monarque le plus actif n'aurait jamais tant fait pour la France, qu'elle fit sans lui, pour elle-même, pendant son sommeil. Les villes étaient plus nombreuses, plus peuplées, plus opulentes, plus industrieuses; la propriété y avait acquis une garantie inconnue dans les siècles précédents; la justice y était distribuée entre égaux

et par des égaux ; et la liberté des bourgeois, conquise par les armes, y était défendue avec énergie. La chevalerie, dans les châteaux, avait inspiré des vertus nouvelles; elle avait attaché la gloire à la courtoisie et à la loyauté comme à la bravoure. La langue s'était formée ; elle avait acquis de la souplesse et de l'élégance, et l'on parlait désormais français ou provençal, non par impuissance de parler latin, mais pour exprimer avec plus de naïveté et de force ce que l'on sentait plus intimement. La poésie était venue ajouter de nouveaux pouvoirs au langage, et l'imagination romantique semblait être née pendant le demi-siècle que Philippe avait perdu dans la mollesse et l'intempérance.

Les progrès de l'esprit se manifestaient en même temps par le zèle qui se réveillait pour les études, et par la gloire et le crédit que la science procurait à ses favoris. Malheureusement la direction donnée à ces études était peu favorable aux progrès de la raison. Le clergé attirait tout à lui ; il enrôlait dans son corps, il comblait de biens, il élevait aux plus hautes dignités ceux qui se distinguaient dans les lettres : aussi toute éducation savante avait-elle pour objet ou la théologie, ou la philosophie scolastique; et l'on ne peut réfléchir sans regret à la vigueur de talent, à la force de méditation, au labeur patient et obstiné qui furent vainement dissipés à la recherche de ces sciences oiseuses ou fausses.

Un homme vivait alors, qui semblait avoir été formé par la nature pour servir de flambeau à son siècle et aux âges à venir. C'était Pierre Abailard, né à Palais, près de Nantes, en 1079. Dans les dernières années du règne de Philippe Ier, il avait déjà ouvert son école à Melun, puis il l'avait transférée à Corbeil. Si cet homme, doué des facultés les plus surprenantes, avait pu ignorer les rêveries des casuistes, il aurait trouvé dans son cœur les fondements d'un code sublime de morale; s'il n'avait pas rétréci son esprit par l'étude du droit impérial ou du droit canon, il aurait indiqué peut-être aux hommes quelles institutions peuvent garantir leurs libertés, et augmenter leur bonheur; s'il ne s'était pas égaré à la suite des docteurs, dans les subtilités de la théologie scolasti-

que, il aurait mieux conçu la bonté de Dieu et la nature de l'homme, et il aurait mieux indiqué ce qu'on doit attendre du dernier; s'il avait moins étudié cette science de mots et de souvenirs qu'on appelait alors la grammaire ou la rhétorique, il aurait trouvé dans la chaleur de son cœur et le brillant de son imagination, plus d'éloquence et plus de poésie.

Abailard ne put être que l'homme de son siècle; il apprit, il enseigna ce que tout le monde voulait savoir : ses facultés étaient proportionnées à sa réputation, la plus grande qu'homme ait jamais obtenue de son vivant; mais ses facultés durent suivre la direction que l'opinion du monde savant imprimait à tous les travaux individuels. Il surpassait déjà tous les lettrés de Bretagne, par l'étendue de ses connaissances, lorsqu'il vint à Paris pour suivre les leçons de Guillaume de Champeaux, qui professait la théologie à l'école épiscopale, et la rhétorique à celle de Saint-Victor. A son tour Abailard tint école à Melun, à Corbeil et à Paris. Dans chacune de ces villes l'inconcevable force de sa mémoire, l'admirable facilité avec laquelle il apprenait tout ce que l'on pouvait savoir alors, la supériorité de logique et de raison qu'il portait dans des sciences où tous les autres ne suivaient que de vaines subtilités, le signalèrent au monde comme le plus grand homme de son siècle, comme le maître par excellence. Ses leçons furent souvent suivies par trois mille écoliers à la fois; et comme aucune salle n'était assez grande pour les contenir, il les donnait presque toujours en plein air. Il fonda ainsi la réputation des écoles de Paris, et dans un temps où le savoir scolastique était la route certaine vers les dignités du clergé, le moyen le plus sûr pour les hommes d'une naissance obscure de parvenir au pouvoir et à la richesse; on vit se manifester pour les études une ardeur dont les siècles précédents n'avaient point donné d'exemple. La réputation d'Abailard attira une si grande foule d'étudiants aux écoles de Paris, qu'on assure que leur nombre surpassa quelquefois celui des citoyens (1).

Mais ce beau génie, séduit par les fausses sciences, qui

(1) Histoire littéraire de France, T. IX, p. 78.

seules étaient alors cultivées, usa toute sa puissance sur des systèmes inutiles à l'homme : il ne fit point faire à son siècle des progrès dignes de tant de gloire, et il n'a laissé aux âges à venir aucun monument honoré de leur admiration. Sa mémoire ne se conserve aujourd'hui que comme celle d'un héros de roman, à cause de son amour pour Héloïse, nièce du chanoine Fulbert, qu'il avait promis d'instruire, et qu'il séduisit; à cause de l'amour bien plus tendre, bien plus touchant et plus passionné d'Héloïse pour lui; et à cause de la vengeance que le chanoine Fulbert tira de son incontinence, probablement vers l'année 1113 (1). On peut voir l'histoire entière de Pierre Abailard dans la première de ses lettres imprimées qu'il adresse à un ami : on y admirera l'élégance de son langage, qui semble appartenir bien plutôt au beau siècle d'Auguste qu'au temps de Louis-le-Gros. Mais d'autre part, on remarque dans le caractère d'Abailard bien plus de vanité, d'égoïsme et d'insensibilité qu'on ne voudrait en trouver dans l'amant d'Héloïse (2).

Cette étude des élégances de la langue latine, dans laquelle tous n'avaient pas les mêmes succès qu'Abailard, se fait remarquer, et souvent d'une manière très fatigante, dans les monuments historiques de ce siècle. Nous y manquons toujours d'historiens pour la France, mais nous avons déjà une grande abondance de beaux diseurs, dont la prolixité et le luxe de paroles vides de sens, rend la lecture très pénible. Dans un âge barbare, il ne faut pas se plaindre de trouver des historiens dont le style et les sentiments soient barbares : on doit être content si, au travers de mots et de tournures que la grammaire ne reconnaît point, ils vous laissent voir avec naïveté les faits qu'ils ont vus, ou les passions qu'ils ont éprouvées : mais le barbare qui veut être éloquent, qui à chaque ligne tourmente son style pour vous présenter tour à tour des images classiques, ou des mots inconnus au vulgaire; qui veut peindre quand il n'a point vu, échauffer quand il n'a

(1) *Pagi critica, ad ann.* 1113, § 13, p. 379.
(2) *Libellus Abælardi de calamitatibus suis, editio Andr. Duchesne*, p. 3. — Hist. de France, T. XIV, p. 278.

point senti, cause à l'esprit du lecteur, par son obscurité affectée, une fatigue d'autant plus fastidieuse qu'aucun espoir de rencontrer la vérité ne vous encourage dans l'effort auquel il vous oblige pour découvrir le sens de chaque phrase. Plusieurs des écrivains du douzième siècle condamnent le lecteur à cette souffrance; mais aucun, peut-être, n'impatiente par une obscurité plus prétentieuse, aucun ne conjure un plus invincible sommeil que l'abbé Suger, biographe de Louis-le-Gros.

Ce moine de Saint-Denis, né dans une condition obscure, que son extrême petitesse et sa figure ignoble semblaient écarter encore de la route de l'ambition, fut cependant nommé abbé du riche couvent de Saint-Denis, en 1123, sans recommandation, sans intrigues, pendant son absence, et en raison de son seul mérite. De profondes connaissances théologiques, tout le savoir qu'on acquérait dans les écoles, une mémoire imperturbable, et les talents des courtisans, qu'il n'est pas rare de retrouver sous l'habit d'un moine, lui firent occuper les premiers rangs dans les assemblées du clergé gallican, comme à la cour de Louis-le-Gros, et de son fils Louis-le-Jeune : il eut en même temps une assez grande part aux conseils de ces deux rois, dont il entreprit d'écrire l'histoire. La carrière brillante qu'il parcourut confirme ce que nous avons déjà annoncé de l'enthousiasme qu'excitait le savoir dans ce siècle, et de la facilité avec laquelle il portait les roturiers, des rangs les plus obscurs, aux plus hauts emplois (1). Mais ceux qui ont donné à cet abbé de Saint-Denis le nom de *Sage abbé Suger,* et qui le signalent comme le modèle des ministres, n'avaient probablement point lu ses écrits, dans lesquels l'on a peine à découvrir aucun indice d'un homme d'État, d'un grand homme ou d'un sage.

Ces écoliers, qui se réunissaient par milliers dans les villes, pour y étudier, dans la langue latine, la dialectique des Grecs, la théologie des Hébreux, et les subtilités métaphysiques des

(1) *Vita Sugerii abbatis a Willelmo san Dyonisiano ejus discipulo.* Hist. de France, T. XII, p. 102-103.

Arabes, n'avaient en général aucun rapport avec une autre classe de disciples qui, dans le même temps, étudiaient et professaient la *gaie science* de la poésie romane. On ne saurait décider si les vers amoureux qu'avait écrits Pierre Abailard, et qui se trouvaient, dit-il, dans la bouche de tout le monde, étaient en latin ou en roman ; nous savons bien que les autres poésies galantes du siècle, et leur nombre était immense, étaient écrites en roman wallon ou en provençal ; mais Héloïse lisait et écrivait le latin aussi purement que son maître, et les hommes nourris dans les écoles avaient commencé à témoigner, pour leur langue maternelle, ce mépris qui en a retardé long-temps la culture.

Malgré ce dédain des pédants, les poésies amoureuses se multipliaient dans les provinces au midi de la Loire. Les troubadours étaient invités à chanter à toutes les cours ; ils voyageaient de château en château ; ils dirigeaient toutes les pensées vers l'amour ou vers les plaisirs ; et ils fixaient parmi les nobles dames et les chevaliers ce culte de la volupté, ce relâchement dans les mœurs, ce sacrifice des devoirs domestiques et de la foi conjugale, que les habitudes plus sévères des villes, l'occupation, l'amour de la liberté, et le sentiment du devoir, auraient sans eux bientôt bannis de toute la France.

Le plus licencieux des poètes de cette école licencieuse était un souverain, un chevalier Jérosolymitain, de retour de la croisade ; c'était Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. Son extrême gaîté et son esprit avaient, en général, fait pardonner le scandale de ses mœurs, quoique la profanation religieuse s'y trouvât toujours mêlée à la débauche. Il avait fait bâtir à Niort une maison destinée à rassembler ses maîtresses ; il la nommait son couvent, et il y avait distribué, aux courtisanes qu'il y logeait, les titres d'abbesse, de prieure, et les autres dignités ecclésiastiques, à proportion de l'impudence de leur conduite. Il avait renvoyé sa femme et enlevé celle du vicomte de Chatelleraud, dont le portrait ornait son bouclier. L'évêque de Poitiers, pour lui faire abandonner cette maîtresse, le menaça de l'excommunication, et l'en frappa même en 1113. Guillaume s'en vengea en exilant l'é-

vêque de son diocèse. Le duc d'Aquitaine était cependant religieux et même dévot; mais les châtiments ecclésiastiques lui paraissaient moins rudes à supporter que le frein d'une conduite régulière (1).

(1108.) Philippe I[er] n'avait point cherché à être initié, ou dans les études scolastiques des clercs, ou dans la gaie science des troubadours; la rhétorique et la poésie avaient fait autour de lui de rapides progrès qu'il n'avait pas même aperçus. Son fils Louis demeura également étranger aux progrès de l'esprit durant son siècle ; son ignorance fut même, par quelques uns, attribuée à un entendement obtus, ou à ce qu'on appelait alors sa simplicité. Mais en même temps il était gracieux, bienveillant, d'un naturel toujours gai, et il s'efforçait de pourvoir à la sûreté long-temps négligée des laboureurs et des pauvres (2). Il était âgé d'environ vingt-huit ans, à la mort de son père, et depuis sept ans au moins il était chargé des principaux soins du gouvernement. Il semblait donc plus à l'abri qu'un autre de toute tentative pour lui disputer la couronne, d'autant plus que les seigneurs qui l'avaient rendue héréditaire, l'avaient en même temps dépouillée de presque toute autorité.

Cependant sa belle-mère Bertrade avait eu la pensée de faire monter sur le trône l'un ou l'autre de ses fils adultérins, nommés Philippe et Florus; elle pouvait trouver de l'appui, ou parmi les feudataires du duché de France, qui était habituellement en état de révolte, ou parmi les grands vassaux, qui, bien plus indépendants encore, ne songeaient guère qu'il y avait un roi qu'à l'époque d'un changement de règne, et pouvaient en profiter pour mettre en avant quelque prétention imprévue. D'après ces considérations, Ives, évêque de Chartres, qui passait pour le plus savant entre les prélats des Gaules, et qui avait toujours montré beaucoup d'attachement à Louis, lui conseilla de ne pas différer un instant à se faire sacrer. L'archevêché de Reims était alors disputé entre deux

(1) *Guillelmus Malmesbur. de Gestis reg. Angl.*, Lib. V, p. 170. — *Chronicon Sancti-Maxentii*, p. 405. — Hist. de France, T. XII.

(2) *Sugerii de Vitâ Ludovici-Grossi*, cap. 2, p. 13.

concurrents, dont l'un avait obtenu l'approbation du pape, et l'autre jouissait de la protection du roi. D'après le conseil de l'évêque de Chartres, Louis ne s'adressa ni à l'un ni à l'autre, et ne se hasarda point dans une ville où son autorité courait risque de n'être pas reconnue; mais il convoqua à Orléans l'archevêque de Sens, avec les évêques de Paris, de Meaux, d'Orléans, de Chartres, de Nevers et d'Auxerre; et le 3 août 1108, cinq jours seulement après la mort de son père, il fut oint de l'huile sacrée, pendant la célébration de la messe. « Il rejeta, dit Suger, l'épée de la milice du siècle, » pour ceindre l'épée ecclésiastique destinée à la destruction » des malfaiteurs; il reçut en même temps le sceptre et la » verge, qui représentaient la défense de l'Église et des pau- » vres, et il entoura son front du diadème, avec l'approba- » tion du clergé et du peuple (1). »

La cérémonie était à peine achevée, lorsque les messagers de Raoul-le-Verd, archevêque élu de Reims, se présentèrent à l'assemblée, protestant contre l'usurpation que le métropolitain de Sens venait de faire des droits de leur Église, et témoignant le regret de n'être pas arrivés à temps pour l'empêcher. Ives de Chartres se chargea de leur répondre, et d'adresser à la cour de Rome, de même qu'à tous les siéges épiscopaux, des lettres encycliques, dans lesquelles il niait la prérogative de l'Église Belgique de Reims, sur les Églises de la Celtique et de l'Aquitaine, qui étaient également intéressées au sacre des rois de France. Toutefois il crut plus prudent de négocier en même temps avec l'archevêque élu; Louis abandonna les prétentions de Gervais, qu'il avait d'abord favorisé; il reconnut Raoul-le-Verd, et celui-ci cessa de se plaindre de ce que l'archevêque de Sens avait usurpé ses fonctions (2).

Ainsi commença en 1108 le règne de Louis VI, qui dura vingt-neuf ans. Ce règne comprend une période importante dans l'histoire des Français, soit par les progrès que fit le

(1) *Sugerii Vita Ludovici-Grossi*, cap. 13, p. 25.
(2) *Ivonis Carnotensis Epistolæ* 186-190. — Hist. de Fr., T. XV, p. 144-146.

peuple dans les communes, dont les droits ne commencèrent guère qu'à cette époque à être sanctionnés par l'autorité légale; soit par les progrès non moins marqués que fit le pouvoir central dans la monarchie; car au lieu de se perdre, comme sous le premier Philippe, entre la Seine et l'Oise, il commença réellement à se faire sentir de la Meuse jusqu'aux Pyrénées; soit enfin par les développements que reçut en même temps le système féodal : ce dernier, profitant des progrès des lumières, et de l'étude des autres systèmes de législation, acquit alors une régularité et une autorité qu'on n'osa plus lui disputer. Mais malgré l'importance des résultats du règne de Louis-le-Gros, cette période n'est remplie que par une série de petits faits d'armes, dans lesquels le roi, avec une activité infatigable, combattait chaque année en des lieux divers, suivi seulement par une poignée de chevaliers. Dans cet enchaînement de chétifs événements on ne trouve aucun plan général qu'on puisse saisir, aucun grand but autour duquel viennent se ranger de moindres circonstances. La confusion et la monotonie de ces petites guerres fatiguent l'esprit, et ne laissent point de traces dans la mémoire. On se perd au milieu de cette foule d'intérêts divers, de toutes ces rivalités, de toutes ces haines, car si le nombre des chefs, ou celui des États, n'avaient pas réellement augmenté, un plus grand nombre du moins se trouvait en évidence, parce que chaque province mettait plus de soin à conserver ses documents historiques.

Pour tâcher de remédier à cette confusion universelle, nous diviserons d'abord le règne de Louis-le-Gros en trois périodes à peu près égales; puis, dans chaque période, nous chercherons à nous former une idée du gouvernement du roi, et de celui de chacun des grands seigneurs qui se partageaient la France. C'est ainsi que nous trouverons que toutes ces actions séparées se combinaient quelquefois pour amener des résultats généraux.

Pendant la première partie du règne de Louis-le-Gros (1108-1115), ou pendant les huit années qui s'écoulèrent depuis son sacre jusqu'à son mariage, il eut constamment les

armes à la main, mais il ne dépassa guère les anciennes limites où son activité avait déjà trouvé à s'exercer durant les dernières années du règne de son père ; tantôt il y fit la guerre aux barons qui relevaient du duché de France, savoir à son frère Philippe de Mantes, au seigneur du Puiset, à Thomas de Marne, fils d'Engherrand de Coucy, et à Aymon de Bourbon ; tantôt il s'engagea dans les querelles des communes de Laon et d'Amiens ; tantôt enfin il fut entraîné dans quelques hostilités avec le roi d'Angleterre et avec le comte de Champagne ; mais malgré la puissance de ces deux princes, il n'employa contre eux que des armées presque aussi faibles que celles avec lesquelles il attaquait les seigneurs de château.

Philippe, fils aîné de Bertrade, avait, en 1104, épousé l'héritière de Montlhéry ; et Louis, à qui ce château donnait de l'inquiétude, se l'était fait céder par son frère, en échange contre le comté de Mantes. Les anciens historiens ne nous expliquent point comment, malgré cet échange, Philippe possédait en même temps, en 1109, Mantes et Montlhéry ; il en profitait, comme avait fait son beau-père, pour détrousser les marchands qui se rendaient d'Orléans à Paris, et troubler la paix de tous les entours de la capitale. En même temps il tenait ses deux forteresses à la disposition d'une faction redoutable dans le royaume ; celle que sa mère Bertrade dirigeait par ses intrigues, et dans laquelle étaient entrés Amaury IV, de Montfort, frère de Bertrade, et Foulques V, comte d'Anjou, fils de cette même princesse. La maison de Montfort, feudataire en même temps des rois d'Angleterre et de France, pouvait introduire les Normands jusqu'aux portes de Paris, et Bertrade se flattait de trouver, au milieu des troubles qu'elle excitait, l'occasion de porter Philippe sur le trône de France et d'en exclure Louis, comme, dans la maison de son autre mari, elle avait assuré la succession d'Anjou à Foulques son fils, au préjudice de son frère aîné.

Le roi somma Philippe de paraître devant la cour de ses pairs, pour répondre aux plaintes portées contre lui, sur le pillage des pauvres, l'oppression des églises, et la ruine de tout le comté de Mantes. Philippe s'y refusa avec orgueil,

déclarant qu'il ne reconnaissait d'autres juges que les armes de ses chevaliers. Quand Louis vint cependant mettre le siége devant Mantes, en 1109, Philippe n'osa pas s'enfermer dans cette place. La première enceinte du château fut prise d'assaut par Louis, qui donnait aux combattants l'exemple de l'audace. La tour principale, après avoir soutenu un assez long siége, capitula lorsqu'elle fut réduite à l'extrémité. Louis se préparait à attaquer ensuite Montlhéry : pour le détourner de ce siége, Bertrade lui proposa de donner en dot ce château à une fille d'Amaury de Montfort, qui épousait Hugues de Cressy, fils du comte de Rochefort; mais Louis ne voulut point consentir à cette nouvelle inféodation : il se rendit maître d'abord du château de Châtres, qui faisait partie du fief de Montlhéry; et bientôt après, d'accord avec les habitants qui redemandaient un chef de la famille de leurs anciens seigneurs, il introduisit dans Montlhéry Milon de Braie, frère de ce Guy Truxel, dont cinq ans auparavant son frère avait épousé la fille (1). Philippe, dépouillé de ses deux seigneuries, se retira dès lors chez Amaury de Montfort son oncle, qui lui donna le commandement d'Évreux : sa mère Bertrade, quoiqu'elle n'eût encore rien perdu de sa beauté, prit le voile après avoir vu échouer ses projets, au couvent de Fontevrault, où elle ne tarda pas de mourir (2).

Les hostilités entre Louis VI et les autres barons du voisinage de Paris, paraissent avoir eu en partie pour cause la faveur que le roi accordait aux seigneurs de Garlande. Ceux-ci étaient trois frères, propriétaires du château de Garlande en Brie, bons chevaliers et adroits courtisans : ils obtinrent de Louis toutes les grâces que ce prince pouvait accorder. Le frère aîné, Ansel de Garlande, qui était gendre de Guy-le-Rouge, comte de Rochefort, et beau-père d'Amaury de Montfort, fut nommé en 1108 sénéchal de France. Cette charge avait été auparavant remplie par le comte de Rochefort. La famille de Montmorency était intimement unie avec les

(1) *Sugerii Vita Ludovici-Grossi*, cap. 17, p. 31-32.
(2) *Willelmi Malmesbur.*, Lib. V, p. 14. — Hist. de Fr., T. XIII.

Rochefort. Elle avait déjà été offensée par le renvoi de Lucienne ; elle le fut davantage par la destitution du comte Guy ; elle était alliée à tous les seigneurs de fiefs ou de châteaux des environs de Paris, et elle fit bientôt sentir au roi qu'on ne la blessait pas impunément. Les Montmorency sommèrent tous leurs parents, tous leurs amis, de se réunir à eux pour déclarer la guerre à Louis-le-Gros. Le comte Eudes de Corbeil s'y refusa seul, quoique sa mère eût épousé en secondes noces le comte de Rochefort. Les Montmorency, en 1108, le firent arrêter et enfermer à la Ferté-Baudoin. Louis voulut délivrer ce sujet fidèle, persécuté à cause de lui : avec sa petite armée il marcha vers la Ferté-Baudoin. Son sénéchal Ansel de Garlande, qui conduisait l'avant-garde du roi, composée de quarante chevaliers, trouvant la porte de la Ferté ouverte, s'y précipita : il se flattait d'enlever ainsi cette forteresse par un coup de main ; mais à peine avait-il franchi les ponts-levis, qu'ils se relevèrent derrière lui : en même temps il fut assailli dans les cours étroites et les passages tortueux du château, par des ennemis placés au-dessus de lui, qu'il ne voyait point, et contre lesquels il ne pouvait se défendre ; il fut renversé de son cheval, accablé par le nombre, et porté enfin dans le même cachot où languissait déjà le comte de Corbeil, qu'il avait voulu délivrer (1).

Heureusement pour Garlande, ni le comte de Rochefort, ni son fils Hugues de Cressy, n'étaient alors dans le château ; car ils auraient immédiatement fait mourir leur prisonnier : le second fit des efforts inouïs pour y rentrer, tantôt à force ouverte, tantôt déguisé en jongleur ou en courtisane : mais Guillaume de Garlande, qui remplaçait son frère à l'armée du roi, ne mit pas moins de vigilance et de bravoure à le repousser ; il le reconnut sous tous ses déguisements, et il se trouva toujours sur son chemin pour le combattre. Les stratagèmes et les rencontres de ces deux chevaliers auraient eu toute la gaîté d'un jeu, car leurs ruses et leurs efforts pour se surprendre étaient mêlés de plaisante-

(1) *Sugerii abbatis Vita Ludovici-Grossi*, cap. 14, p. 25.

ries ; mais le but de l'un, s'il pouvait entrer à la Ferté, était de répandre dans les tourments le sang de son ennemi ; le but de l'autre était de sauver son frère. Enfin la constance du roi l'emporta, le château de la Ferté fut pris, et ses défenseurs furent traités par Louis-le-Gros avec beaucoup de sévérité (1).

A la prise de la Ferté-Baudoin, Eudes de Corbeil fut remis en liberté, aussi bien qu'Ansel de Garlande : le premier avait un neveu dont il était tuteur, et qui plus tard fut son héritier; on le désignait par le nom de Hugues-le-Beau, ou le Jeune, seigneur du Puiset. L'époque de sa majorité étant arrivée, le comte de Corbeil lui remit le château du Puiset, situé entre Chartres et Orléans. Le nouveau seigneur partagea, non la modération de son tuteur, mais les ressentiments du reste de sa famille; en sorte qu'il commença presque aussitôt à exercer le brigandage sur les sujets du roi, sur ceux de la comtesse de Blois, dont il était vassal, et sur les paysans du couvent de Saint-Denis, dont les fermes s'étendaient dans son voisinage.

Alix ou Adélaïde, sœur de Henri, roi d'Angleterre, et veuve d'Étienne, comte de Chartres et de Blois, mort à la Terre-Sainte, était tutrice de son fils Thibaud IV, qui entrait à peine dans l'adolescence : elle recourut au roi, pour se plaindre des brigandages du seigneur du Puiset, qui dévalisait les voyageurs jusqu'aux portes de Chartres. Louis VI assigna les parties à Melun, pour juger entre elles. « Beau» coup d'archevêques, d'évêques, de clercs et de moines, » dit Suger, qui était présent lui-même à la cour que le roi » tint à Melun, s'y rassemblèrent avec clameur ; il se jetaient » à ses pieds malgré lui ; ils le suppliaient de contenir Hu» gues, ce brigand rapace, qui dévorait leurs terres comme » un loup ravissant : ils lui disaient d'enlever de la gorge du » dragon ces prébendes que la munificence des rois avait ac» cordées aux serviteurs de Dieu dans la Beauce, province

(1) *Sugerii abbatis Vita Ludovici-Grossi*, cap. 14, p. 26. — Grandes Chroniq. de Saint-Denys, chap. 2, p. 154.

» fertile en blé; et de se souvenir que les terres des prêtres, » même pendant la tyrannie de Pharaon, avaient été seules » soustraites aux exactions (1). » Le seigneur du Puiset ne parut point à Melun pour répondre à ces accusa tions, et Louis conduisit, en 1111, ses gendarmes à l'attaque du château de ce jeune baron, devant lequel il donna rendez-vous à Thibaud IV, comte de Chartres et de Blois, qui fit dans cette expédition ses premières armes. Hugues se défendit avec vaillance : toutefois les soldats du roi et ceux du comte forcèrent tout à la fois, et par deux côtés différents, leur entrée dans le château. Le seigneur, qui s'était réfugié dans la tour maîtresse, fut bientôt obligé de se rendre. Louis, en même temps qu'il le fit conduire dans ses prisons de Castel-Landolfe ou Château-Landon, donna l'ordre de raser le château du Puiset, qui lui paraissait ne pouvoir servir que de repaire pour le brigandage. Le comte Thibaud demandait au contraire que ce château lui fût livré pour fortifier sa frontière. Les droits du roi et du comte, sur cet arrière-fief, furent vainement discutés, et lorsqu'ils se séparèrent, leurs prétentions opposées les avaient déjà rendus ennemis l'un de l'autre (2).

Sur ces entrefaites, en 1112, Eudes, comte de Corbeil, mourut sans laisser d'enfants; Louis VI, d'une part; Thibaud, comte de Blois, de l'autre, réclamèrent son héritage; mais les barons de l'évêché de Paris, assemblés au château de Moussi, déclarèrent que le comté de Corbeil devait passer à Hugues du Puiset, neveu du dernier comte, et alors prisonnier du roi. Louis VI, en se soumettant à cette sentence, entra aussitôt en traité avec le seigneur du Puiset : il lui rendit sa liberté, avec tous les fiefs qu'il lui avait enlevés dans la guerre; mais sous condition que Hugues ne releverait pas les fortifications du Puiset, et qu'il céderait à la couronne tous ses droits sur l'héritage de Corbeil (3).

(1) *Sugerii abbatis*, cap. 18, p. 32-33.
(2) *Ibid.*, p. 35. — Chroniq. de Saint-Denys, ch. 6, p. 163.
(3) *Sugerii abbatis*, cap. 19, p. 36. — Chroniq. de Saint-Denys, ch. 9, p. 167.

Hugues du Puiset, pour recouvrer sa liberté, avait promis tout ce que le roi lui avait demandé, mais il ne se crut pas tenu d'observer long-temps des conditions qui lui avaient été imposées par la force. Pendant que Louis-le-Gros était appelé en Flandre en 1112, pour donner l'investiture de ce comté à Baudoin VII, Hugues contracta une alliance secrète avec le comte Thibaud; il releva en toute hâte les fortifications du Puiset; il éloigna par une tromperie l'abbé Suger, moine de Saint-Denis, et principal historien de cette époque, qui avait été chargé, par son couvent, de pourvoir à la sûreté de la maison de Touri; il surprit les riches paysans du voisinage, qui, se fiant aux franchises royales, s'étaient rendus au marché, et il les mit à rançon; il attaqua Touri, tandis que le comte Thibaud, de concert avec lui, faisait travailler aux fortifications du Puiset : toutefois la constance des serviteurs du couvent de Saint-Denis, qui défendirent Touri plus long-temps qu'il n'avait compté, et la diligence de Louis, qui dès le lendemain arriva à leur aide, tandis qu'ils le croyaient encore en Flandre, déjouèrent ses projets. Hugues et Thibaud s'enfermèrent dans les enceintes, à moitié ruinées, du Puiset, et y attendirent l'attaque de Louis (1).

Déjà le roi avait mis en déroute le premier corps qui lui avait été opposé, lorsque le sire de Beaugency, sortant de derrière une église où il avait caché sa troupe, profita du désordre des vainqueurs, pour renverser à son tour leurs escadrons. Cinq cents Normands qui dans ce moment arrivèrent à l'aide du comte de Blois, achevèrent de disperser l'armée royale. Louis, qui s'était cru un moment assuré du succès, fut forcé de s'enfermer dans Touri, tandis que ses soldats s'enfuyaient dans toutes les directions. Milon de Montlhéry, Hugues de Cressi, et son frère Guy, comte de Rochefort, avaient joint l'armée des ennemis du roi, et ils se flattaient déjà de le faire prisonnier; mais Louis ne perdit point courage; il rappela à lui ses chevaliers, il les attendit sous l'étendard royal, et bientôt il se trouva en état, avec leur aide, de dé-

(1) *Sugerii abbatis*, cap. 20, p. 38.

fendre efficacement Touri, et même de recommencer le siége du Puiset, dont il occupa les avenues par des redoutes. Son cousin Raoul de Vermandois, et Drogon de Mouchy, qui étaient venus à propos à son assistance, secondèrent ses efforts; il remporta l'avantage dans un second combat, où le comte Thibaud fut blessé; alors il donna à celui-ci la permission de se retirer à Chartres, sous condition néanmoins que le Puiset lui serait livré, et qu'il serait détruit de fond en comble (1).

La guerre que, durant la même période, Louis-le-Gros porta dans les domaines de la maison de Coucy, se lie aux démêlés de cette maison avec les deux communes de Laon et d'Amiens, et elle nous amène à rechercher quelle fut la politique de Louis dans ses premiers rapports avec les communes.

Le domaine de Louis-le-Gros se bornait en quelque sorte aux cinq villes de Paris, Orléans, Étampes, Melun et Compiègne : c'était de là qu'il tirait toutes ses ressources, et le peu d'argent dont il disposait : tout l'espace intermédiaire entre ces villes était occupé par des barons qui, fortifiés dans leurs châteaux, étaient presque habituellement en état de révolte contre lui. Louis avait donc un vif intérêt à favoriser des cités auxquelles il devait toute sa puissance, et ses seuls moyens de lutter contre une noblesse turbulente. Le commerce et les fabriques faisaient vivre les habitants de ces villes, et Louis protégea ce commerce de tout son pouvoir; la première origine de ses guerres contre les barons, fut presque toujours la justice qu'il voulait faire rendre aux marchands que les gentilshommes avaient volés sur les grands chemins. Il leur accorda aussi par ses lettres-patentes plusieurs priviléges et bonnes coutumes. Étampes obtint dès 1123 des exemptions de taille et des garanties pour ses marchands (2). Orléans reçut de Louis VII, à son avénement, une charte non moins avantageuse, qui probablement ne faisait

(1) *Sugerii abbatis,* cap. 20, p. 38-40. — Chroniq. de Saint-Denys, ch. 9, 10 et 11, p. 167-172.

(2) Ordonnances des Rois de France, T. XI, p. 185.

que confirmer des priviléges déjà accordés par son père (1). Les bourgeois de Paris furent favorisés dans la poursuite de leurs débiteurs, par une ordonnance de 1134, qui mettait la justice plus à leur portée (2). Mais aucune de ces villes n'obtint de Louis-le-Gros la permission de constituer une commune; quatre entre les cinq ne parvinrent même jamais à ce degré de liberté : la seule ville de Compiègne fut érigée en commune, un demi-siècle plus tard, en 1153, lorsque le domaine du roi étant déjà plus étendu, il répugnait moins à en détacher une petite ville (3).

Mais dans les villes qui reconnaissaient un autre seigneur que le roi, et surtout un seigneur ecclésiastique, Louis-le-Gros commença de bonne heure à favoriser les progrès d'une liberté qui devait lui faire trouver, ou de nouveaux sujets, ou du moins des alliés plus puissants. Selon Orderic Vitalis, « pour réprimer la tyrannie des brigands et des séditieux, il » fut forcé de demander les secours des évêques dans toutes » les Gaules; alors *la commune populaire* fut établie en France » par les prélats, pour que les prêtres accompagnassent le » roi, dans les siéges et les combats, avec leurs drapeaux et » tous leurs paroissiens (4). » En effet, au siége du Puiset il semble, d'après l'abbé Suger, que les vassaux de Saint-Denis, dans la Beauce, combattirent sous les ordres de leurs curés, dont l'un d'eux eut une part principale à la prise de ce château, et qu'on les désignait dans l'armée sous le nom de *communes* (5).

Toutefois, dans les villes épiscopales, où la fermentation de la liberté commençait à se faire sentir, Louis-le-Gros n'avait point encore embrassé un parti d'après des principes généraux, et il ne suivait point une politique uniforme. Les bourgeois s'étaient associés, ils s'étaient promis une protection mutuelle, une administration libérale de la justice, et la ré-

(1) Ordonnances des Rois de France, T. XI, p. 189.
(2) *Ibid.*, T. I, p. 6.
(3) *Ibid.*, T. XI, p. 240.
(4) *Orderici Vitalis Hist. eccles.*, Lib. XI, p. 836.
(5) *Sugerii abbatis Vita Ludovici-Grossi*, cap. 18, p. 34.

pression des brigandages des gentilshommes. Ceux-ci, de leur côté, réunissaient leurs efforts pour anéantir ce qu'ils appelaient les *détestables communes*. Le roi était invoqué alternativement par les deux partis : et Louis, qui prenait peu d'intérêt aux villes lorsqu'elles n'étaient pas de son domaine immédiat, se déterminait le plus souvent entre elles et leurs ennemis d'après l'argent qui lui était offert.

Les deux villes qui avaient été enrichies par la résidence des derniers rois de la seconde race, Laon et Reims, redevenues, au commencement de la troisième, des villes essentiellement épiscopales, furent aussi parmi les premières à prétendre aux droits de commune, et à se mettre en possession de la liberté. La chronique de Reims, dans son extrême brièveté, se contente de faire mention, en une ligne, d'un soulèvement du peuple en 1122, et de l'établissement d'une république par les serments des citoyens en 1140 (1). Les dissensions de la commune de Laon nous sont au contraire racontées avec la plus fatigante prolixité par l'abbé Guibert, de Nogent. A l'en croire, dans aucune ville les mœurs n'étaient plus corrompues, un brigandage plus révoltant n'était exercé par les bourgeois contre les campagnards, et il n'était plus possible d'obtenir aucune justice dans les causes soit civiles, soit criminelles. « Les vols, les brigandages étaient » commis publiquement par les premiers de la ville ou par » leurs domestiques; personne ne pouvait marcher en sûreté » dans les rues pendant la nuit; à cette heure on devait toujours s'attendre à être dépouillé, fait prisonnier ou tué.— » Le clergé avec les archidiacres et les seigneurs, ayant considéré ces choses, et cherchant des occasions de tirer de » l'argent du peuple, lui envoyèrent des messagers pour lui » offrir de consentir à ce qu'il formât une commune, s'il vou-

(1) *Chronicon Remense*. Hist. de France, T. XII, p. 275.

La ville de Reims prétend avoir été en possession d'une juridiction municipale dès le neuvième siècle; mais elle n'obtint qu'en 1138, de Louis VII, une charte de commune. Préface au tome XI des Ordonn. de France, p. 4. N'oublions point cependant que l'époque des chartes royales n'est point celle des conjurations bourgeoises pour établir les communes.

» lait donner assez d'argent pour en obtenir la licence. Or » une commune, nom nouveau et exécrable, consiste en » ceci : Que les tributaires ne sont plus obligés à payer qu'une » fois par année, à leurs maîtres, la dette accoutumée de » leur servitude ; que s'ils commettent quelque faute, ils en » sont punis par une amende fixée par les lois, et qu'ils sont » rendus complétement exempts de toutes les autres exactions » de tributs qu'on a coutume d'infliger aux esclaves. Le peu- » ple, ayant obtenu cette occasion de se racheter, n'épargna » point les monceaux d'argent qu'il avait en réserve pour » fermer toutes ces bouches dévorantes; et celles-ci, apaisées » par une abondante nourriture, s'engagèrent par des ser- » ments à garder la foi dans cette négociation (1). »

La garantie de l'évêque et des seigneurs ne paraissait pas encore suffisante aux Laonnais : Louis-le-Gros avait consenti à confirmer la commune de Noyon, par un acte qui ne s'est pas conservé, et dans des circonstances qui ne nous sont point connues. De son côté, le comte de Vermandois, Raoul I[er], avait accordé aux habitants de Saint-Quentin une charte pour garantir leur commune. Il est probable que ce sont les deux premières villes qui, dans cette partie de la France, aient obtenu pour leur liberté un établissement légal. Les bourgeois de Laon offrirent à Louis VI quatre cents livres d'argent, pour qu'il leur accordât une charte conforme à celle de Noyon et de Saint-Quentin. « Le roi, dit l'abbé de Nogent, se trouva » violenté par cette largesse plébéienne; il ne put se refuser » à confirmer par serment leurs libertés. Bon Dieu, qui pour- » rait dire combien de présents furent reçus de ce peuple, » combien de serments lui furent donnés en échange, et » combien il fallut ensuite de peine pour ramener à leur pre- » mière condition ces esclaves, à qui on avait une première » fois permis de secouer le joug (2)! »

En effet, après s'être partagé l'argent des Laonnais, l'évêque et les grands languissaient de les ramener à leur précédent

(1) *Guiberti abbatis de Novigento,* p. 250. Hist. de France, T. XII.
(2) *Guiberti abbatis,* p. 250. D.

esclavage ; ils offrirent sept cents livres d'argent à Louis pour l'engager à détruire la commune qu'il venait de sanctionner, et le roi, déterminé à ce qu'on assure par ses courtisans, qui profitaient seuls de l'argent qu'il recevait, conduisit, le 25 avril 1112, sa gendarmerie à Laon. Une fois admis dans la ville, il déclara qu'il révoquait la charte tout récemment confirmée par ses propres serments, par ceux de l'évêque, de la noblesse et de la bourgeoisie (1). Le peuple se soumit en frémissant, et les gentilshommes commencèrent aussitôt à extorquer aux bourgeois les sept cents livres d'argent qui devaient être payées au roi pour la destruction de leur liberté. La patience des habitants de Laon ne fut pas plus longue cependant que la présence du roi, et le 29 du même mois la ville entière se souleva au cri de *vive la commune!* Mais au lieu de songer davantage à stipuler pour leur liberté, avec des chefs qui ne tenaient aucun compte de leurs serments, les insurgés n'écoutèrent plus que leur soif de vengeance. L'évêque Galdric fut massacré ; les nobles, qui lui avaient promis de le secourir contre le peuple, furent pour la plupart égorgés avec lui ; un incendie, allumé pendant le combat, consuma plusieurs des plus beaux bâtiments de la cité : quand les bourgeois, effrayés des excès mêmes qu'ils avaient commis, s'enfuirent ou se cachèrent, les paysans entrèrent dans la ville et pillèrent leurs maisons ; enfin, les citoyens les plus zélés pour la commune furent obligés de recourir à la protection de Thomas de Marne, fils d'Engherrand de Coucy. Ils connaissaient cependant sa cruauté et ses brigandages ; mais ce baron paraissait seul disposé à les défendre, et ne s'effrayait point d'avoir à combattre à la fois le roi, les nobles et le clergé (2).

Les malheurs des habitants de Laon n'empêchèrent point ceux d'Amiens de suivre de près leur exemple : ils sentaient que les désastres passagers d'une révolution sont loin d'égaler les souffrances journalières d'une oppression constante. Ils demandèrent à se gouverner en commune, et leur évêque,

(1) *Guiberti de Novigento*, p. 281.
(2) *Guiberti abbatis*, p. 282-288.

aussi bien que le vicomte de la ville, consentirent à le leur permettre. Le roi fut d'autant plus aisément déterminé à leur en accorder le privilége, que la ville ne lui appartenait pas. Engherrand de Coucy était comte d'Amiens; il se croyait maître de cette cité au moyen de la grosse et forte tour où il tenait garnison; mais d'autre part, ses mœurs exécrables et son gouvernement tyrannique l'avaient rendu l'objet d'une aversion universelle, et c'était contre lui que les bourgeois d'Amiens voulaient établir leur liberté. Il essaya de s'y opposer par la force, et les bourgeois invoquèrent l'aide de son fils Thomas de Marne, avec lequel il était brouillé. Bientôt les deux tyrans se réconcilièrent; toutefois les habitants d'Amiens, demeurés seuls en butte à leurs efforts réunis, ne se déconcertèrent pas; des dangers effrayants les entouraient, leur commune ne pouvait être garantie que par de grands sacrifices : ils n'hésitèrent point à s'y résoudre (1).

Peut-être Louis-le-Gros aurait-il laissé les communes d'Amiens et de Laon vider, chacune de leur côté, leurs querelles avec leurs seigneurs, si Thomas de Marne n'avait pas attiré sur lui-même et sur ces provinces l'attention du roi et celle de la France, par des actes de la plus effroyable cruauté. « Ce » seigneur, dit l'abbé de Nogent, fils d'Engherrand de Coucy, » avait, dès sa première jeunesse, augmenté incessamment » ses richesses par le pillage des voyageurs et des pélerins, et » il avait étendu sa domination par des mariages incestueux » avec de riches héritières ses parentes. Sa cruauté était tellement inouïe, que les bouchers, qui cependant passent » pour insensibles, épargnent plus de douleurs au bétail, en » l'égorgeant, qu'il n'en épargnait aux hommes; car il ne » se contentait point de les punir par le glaive, pour des » fautes déterminées, comme on a coutume de faire; il les » déchirait par les plus horribles supplices. Lorsqu'il voulait » arracher une rançon à ses captifs, il les suspendait par » quelque partie plus délicate de leur corps, ou bien il les » couchait par terre; et les couvrant de pierres, il marchait

(1) *Guiberti abbatis*, p. 260. E.

» dessus, les frappant en même temps jusqu'à ce qu'ils eus-
» sent promis tout ce qu'il demandait, ou qu'ils fussent morts
» à la peine (1). »

C'était surtout depuis que Thomas de Marne avait acquis, par un mariage, le château presque inexpugnable de Montaigu, qu'il était devenu la terreur de la Picardie. Il fut condamné, par un concile assemblé à Beauvais en 1114, pour les brigandages qu'il avait exercés sur les couvents et les églises; et Louis, d'après les instances des prêtres, s'engagea à le poursuivre jusqu'à son extermination (2). En le faisant, il se proposait tout à la fois de défendre la commune d'Amiens, que Thomas de Marne avait attaquée, et de punir les partisans de la commune de Laon, que le même Thomas avait défendue. De mêmes désirs pour les mêmes droits, et des sentiments également nobles, animaient les bourgeois dans l'une et l'autre ville; mais le monarque et les gentilshommes ne voyaient, selon leur usage, dans cette querelle, que l'argent qu'ils pouvaient y gagner : aussi ne se faisaient-ils aucun scrupule d'embrasser en même temps, dans deux villes différentes, deux partis opposés (3).

Après avoir assisté au concile de Soissons, qui avait rappelé l'évêque d'Amiens à la conduite de son troupeau, Louis VI prit le château de Crecy, pendant le carême de l'année 1115; celui de Nogent lui fut livré sans combat, ce qui ne l'empêcha point d'envoyer au supplice plusieurs de ceux qu'il y avait fait prisonniers. Il rendit aux moines de Saint-Jean de Laon, les biens qui leur avaient été enlevés; il reçut ensuite des hérauts d'armes de Thomas, qui, obligé par ses blessures de garder le lit, offrait de se soumettre et de respecter les droits de la commune d'Amiens. Cependant il possédait toujours la tour de cette ville, qu'il ne voulait point évacuer, et les bourgeois, non plus que l'évêque, ne pouvaient se croire à l'abri de ses brigandages, tant que cette tour n'était pas rasée ou

(1) *Guiberti abbatis*, p. 257.

(2) *Labbei Concilia Generalia*, T. X, p. 798.

(3) *Sugerii Vita Ludovici-Grossi*, cap. 21. p. 42. — *Guiberti abbatis de Novigento*, p. 262.

livrée à la commune. Louis en entreprit le siége, et ce ne fut qu'après y avoir été blessé, et après deux ans d'attaques infructueuses, qu'il s'en rendit enfin maître en 1117, et qu'il délivra les bourgeois d'Amiens de la tyrannie de la maison de Coucy (1).

La quatrième guerre privée, ou guerre contre un baron d'un rang inférieur, que Louis-le-Gros eut à soutenir durant cette période, fut moins longue et moins importante dans ses conséquences. La justice du roi fut invoquée en 1115, pour fixer les droits d'un oncle et d'un neveu, à l'héritage de l'ancienne maison de Bourbon. Archambaud V était mort, laissant un fils de même nom que lui, et une veuve qui se remaria avec Alard Guillebaud. Aymon, frère du dernier seigneur de Bourbon, crut l'occasion favorable pour s'emparer de l'héritage de son neveu, durant son bas âge; mais Alard défendit avec vigueur les intérêts du fils de sa femme; il craignait enfin de succomber, lorsqu'il recourut au jugement du roi et de sa cour. Depuis que Philippe I[er] avait acquis le Berri, le Bourbonnais était devenu limitrophe des domaines de la couronne : on ne voit pas que les sires de Bourbon fussent vassaux d'aucun des grands seigneurs du voisinage; mais s'ils relevaient immédiatement du roi, ils avaient complétement perdu l'habitude de lui obéir. Louis VI saisit avec empressement une occasion de les ramener à son tribunal, et comme Aymon refusait de reconnaître son autorité, Louis entra avec une armée dans le Bourbonnais en 1115; il attaqua Germigny, principale forteresse d'Aymon, et il força celui-ci à venir se jeter à ses pieds, pour se soumettre sans réserve à son jugement. On ne nous dit point quel fut ce jugement, que Suger assure seulement avoir été équitable. Il paraît cependant que la seigneurie de Bourbon demeura ou revint à Aymon, qui la transmit ensuite à son fils (2).

Durant ces huit premières années du règne de Louis-le-Gros, son activité ne fut pas tellement limitée à ses démêlés

(1) *Sugerii Vita Ludovici-Grossi*, cap. 21, p. 42. — Chroniques de Saint-Denys, ch. 12, p. 173. — *Guiberti abbatis de Novigento*, p. 262-263.

(2) *Sugerii Vita Ludovici-Grossi*, cap. 21, p. 43.

avec de petits barons, qu'il n'eût aussi quelquefois à combattre les grands vassaux, qui partageaient avec lui la souveraineté de la France ; une chronique assure même que, parmi ceux-ci, les principaux, savoir : le roi d'Angleterre, comme duc de Normandie, le duc de Bourgogne, le comte de Poitiers, et plusieurs autres refusèrent de lui faire hommage, lorsqu'à la mort de son père, il parvint à la couronne (1). Mais pour diminuer la confusion entre tant de petits événements et tant d'intérêts divers, il vaudra mieux peut-être rappeler les démêlés du roi avec les propriétaires des grands fiefs, seulement en exposant quelle fut l'histoire de ces grands fiefs à la même époque.

Le pays immédiatement soumis à la domination de Louis-le-Gros était borné, au nord, par les États de Robert-le-Jérosolymitain, comte de Flandre ; au levant, par ceux de Hugues I[er], comte de Champagne, et de Hugues II, duc de Bourgogne ; au midi, par ceux de Thibaud, comte de Meaux, de Chartres et de Blois, et par ceux de Foulques V, comte d'Anjou et de Touraine ; au couchant enfin, par ceux de Henri I[er], roi d'Angleterre et duc de Normandie. Le règne de Hugues I[er], comte de Champagne, entièrement rempli par trois expéditions à la Terre-Sainte, ne présente aucun événement qui appartienne à l'histoire de France, jusqu'à l'année 1125, où il vendit sa souveraineté à son neveu Thibaud, comte de Chartres et de Blois, que l'étendue de ses possessions fit dès lors nommer Thibaud-le-Grand (2). Le règne de Hugues II, duc de Bourgogne, est plus pauvre encore en événements, d'où vient qu'on a désigné ce prince par le nom de *Pacifique*. Nous avons vu enfin quelle part Thibaud, comte de Blois, avait prise aux guerres de Louis contre le seigneur du Puiset.

L'histoire des trois autres grands vassaux dont les États confinaient avec ceux de Louis, savoir : le duc de Normandie.

(1) *Chronicon Sancti-Petri vivi Senonens.*, p. 281. Hist. de France, T. XII.

(2) *Epistola Ivonis Carnotensis ad Hugonem Trecensium Comitem*, n° 140. Hist. de France, T. XV, p. 162. — *Epistola S. Bernardi ad Hugonem Campaniæ Comitem*, ib., p. 543.

le comte de Flandre et le comte d'Anjou, peut être considérée comme ne formant qu'un seul tout, à cause de l'importance même du plus puissant des trois, Henri Ier, roi d'Angleterre, qui tout récemment venait de conquérir la Normandie sur son frère. Ce prince était vassal du roi de France; mais il l'emportait tellement sur lui en puissance, que toute la France occidentale ne pouvait plus avoir d'autre politique que celle de lui obéir, ou de se préparer à lui résister. Au moment de sa victoire sur Robert-Courte-Heuse, il avait laissé le fils de ce duc, son neveu, le jeune Guillaume, entre les mains d'Élie de Saint-Saens, que Robert avait chargé de son éducation. Mais bientôt Henri se repentit de sa générosité; car Guillaume, qu'on surnommait Cliton, nom que les Anglais donnaient à leurs princes du sang, était l'héritier légitime de l'Angleterre aussi bien que de la Normandie. Henri pouvait s'attendre à ce que ses rivaux ou ses ennemis tentassent de faire valoir les titres de ce jeune homme, pour troubler son gouvernement. Il envoya donc l'ordre de lui amener son neveu en Angleterre; toutefois il fut prévenu par Saint-Saens, qui, enlevant l'enfant dans son lit, s'enfuit avec lui de Normandie, et vint se mettre sous la protection du roi de France (1).

Les rois de France et d'Angleterre se regardèrent dès lors avec défiance, et les barons normands, partisans de Robert et de son fils Guillaume, entre autres Robert de Belesme et Élie de Saint-Saens, dont les terres avaient été confisquées, firent ce qu'ils purent pour les brouiller davantage encore. Henri donna en mariage, en 1109, sa fille Mathilde à l'empereur Henri V, avec une dot considérable : il comptait s'assurer de cette manière un allié puissant, contre ceux qui pourraient disputer son titre à la couronne, et contre l'Église en particulier, dont il éprouvait alors l'inimitié (2). Mais en même temps il détermina ainsi Robert-le-Jérosolymitain, comte de Flandre, à s'allier au roi de France, parce que depuis son retour de la Terre-Sainte, vers l'an 1100, ce Robert

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XI, p. 837.

(2) *Ibid.* p. 838. — *Willelmi Malmesbur.*, Lib. V, p. 18. — *Henrici Huntindon.*, Lib. VII, p. 34.

avait toujours été en guerre avec l'empereur (1). Le comte de Flandre, pendant la durée de ces guerres, avait été assisté par l'argent du roi d'Angleterre; il avait conclu avec lui, en 1101, un traité d'alliance, qui signale les progrès du système féodal, puisqu'on l'étendait alors aux choses les moins susceptibles d'être données en fief. Le comte de Flandre se déclarait feudataire du roi d'Angleterre, pour une pension annuelle de quatre cents marcs d'argent; il devait faire le service de ce fief avec cinq cents chevaliers, pendant quinze jours en Angleterre, ou pendant un mois en Normandie, si Henri y était attaqué; tandis qu'il promettait de ne faire qu'avec dix chevaliers le service qu'il devait au roi de France (2). Cette alliance était destinée à seconder les projets que Henri nourrissait alors contre Louis; elle fut abandonnée par Robert, lorsqu'il vit le roi d'Angleterre s'unir étroitement à l'empereur de Germanie.

Foulques V, qui avait succédé, le 14 avril 1109, à son père Foulques-le-Réchin, dans les comtés d'Anjou et de Touraine, était également alarmé par l'ambition de Henri, roi d'Angleterre et duc de Normandie, et il avait aussi embrassé l'alliance du roi de France. Il avait épousé Éremburge, fille unique et héritière d'Hélie de La Flèche, qui avait recouvré le comté du Maine sur les Normands, et qui avait dès lors été presque toujours en guerre avec eux. Hélie étant mort le 11 juillet 1110, Foulques V avait réuni le comté du Maine à ceux d'Anjou et de Touraine; mais il savait aussi que cette acquisition excitait toujours plus contre lui la malveillance de Henri Ier (3).

Ainsi l'intérêt privé de ces deux grands feudataires préparait à la France des moyens de résistance, qu'elle n'aurait point pu trouver dans la seule puissance, ou dans l'énergie de son roi. Louis-le-Gros, dont toutes les ressources suffisaient à peine à dompter le sire du Puiset ou le sire de Coucy, ne semblait pas en état de résister seul au puissant roi d'Angle-

(1) Oudegherst, *Chroniq. de Flandre,* chap. 58, fol. 108.

(2) *Rymer Pacta fœdera et conventiones,* T. I, p. 1-6. — *Willelmi Malmesbur.*, Lib. V, p. 13.

(3) *Chronic. Turonense,* p. 469. — *Gesta Consul. Andeg.*, p. 499.

terre, qui joignait, à toutes les forces de cette île, celles de son duché de Normandie. Cependant, lorsque la guerre s'alluma entre eux, elle fut poursuivie avec moins d'énergie encore que celles entre le roi et quelqu'un de ses moindres barons.

Le château de Gisors en fut l'occasion plutôt que la cause. Ce château, sur la rivière d'Epte, était bâti précisément à la frontière des deux dominations. Il était possédé par un baron nommé Payen, qui avait pris l'engagement de n'y laisser entrer ni des Normands ni des Français ; et les deux rois étaient convenus que, si l'un ou l'autre venait à en faire l'acquisition, il devrait en raser les fortifications avant le terme de quarante jours. Henri engagea cependant, en 1109, le châtelain de Gisors à lui livrer ce château, et il n'exécuta point ensuite la condition convenue. Louis réclama l'observation des traités, et plusieurs des grands de la France s'étant alors rendus auprès du roi, la contestation fut en quelque sorte déférée à leur jugement. Robert-le-Jérosolymitain, comte de Flandre, accompagna Louis sur les bords de la rivière Epte, aussi bien que le comte Thibaud de Blois, qui ne s'était pas encore brouillé avec lui, le comte de Nevers, le duc de Bourgogne, et quelques évêques. Suivant la jurisprudence du temps, les Français proposèrent à plusieurs reprises que le différend fût terminé par un combat judiciaire. Louis demandait même un combat singulier entre les deux rois ; et quelques chevaliers conseillèrent de choisir, pour leur champ clos, un pont tremblant, qui semblait à toute heure prêt à tomber dans la rivière Epte. Mais Henri repoussa toutes ces propositions par des plaisanteries, déterminé qu'il était à ne pas faire dépendre de l'événement douteux d'un combat, une possession dont il était déjà nanti. Après de vains pourparlers, après beaucoup de menaces faites au travers de la rivière, les deux rois se retirèrent, sans que l'un ou l'autre tentât le passage de l'Epte ; mais pendant deux ans les sujets des deux dominations continuèrent réciproquement à ravager et à incendier les campagnes. « Jusqu'à ce que, dit Suger, Guil» laume, fils du roi d'Angleterre, eût fait hommage au roi

» Louis, et eût, par une grâce particulière, ajouté à son pé-» cule ce château. » Les écrivains postérieurs ont conclu de ces paroles, que le fils avait fait pour son père l'hommage du duché de Normandie, si souvent réclamé depuis : le reste de la narration semble plutôt indiquer que Louis, pour le bien de la paix, céda Gisors en fief au jeune prince, en s'en réservant la souveraineté, et que c'est pour ce fief que Guillaume lui fit hommage (1).

Si la paix entre les deux rois fut faite la seconde année après la querelle au sujet de Gisors, les hostilités ne tardèrent guère à recommencer, car en 1111 on combattait de nouveau sur la frontière de Normandie. Le jeune Thibaud, comte de Blois, de Chartres et de Meaux, qui prenait encore le titre de comte palatin, et qui plus tard devint comte de Champagne, fut celui qui ralluma la guerre entre les deux rois. Fils d'Alix d'Angleterre, il était neveu du roi Henri; mais sa mère, pendant sa tutelle, s'était toujours montrée zélée pour la couronne de France. Thibaud, au contraire, qui avait fait ses premières armes sous Louis, au siége du Puiset, se brouilla avec le roi, à l'occasion de la conquête de ce château. Il fortifia le château d'Alona, arrière-fief qui dépendait de celui du Puiset; il conclut avec le roi d'Angleterre, son oncle, une étroite alliance, et dès lors il fut un des plus actifs entre les ennemis de Louis-le-Gros. L'abbé Suger assure que Louis défit deux fois, dans l'automne de 1111, les troupes de Thibaud, auprès de Meaux et à Pompone, et qu'il dut surtout ces avantages à sa valeur personnelle (2). Mais, par son style ampoulé et son travail pour chercher des antithèses, cet historien détruit à plaisir notre confiance. Orderic Vitalis assure au contraire que le roi fut mis en fuite à Meaux. Il est du moins certain que son allié et son oncle Robert, comte de Flandre, qui combattait auprès de lui, y fut renversé de son cheval, et tellement foulé sous les pieds de la gendarmerie, qu'il en mourut le 4 décembre, peu de jours

(1) *Sugerii Vita Ludovici*, cap. 15, p. 28.— Grandes Chroniques de Saint-Denys, chap. 3, p. 158.

(2) *Sugerii Vita Ludovici*, cap. 18, p. 35.

après ce combat. La plupart des barons du voisinage, savoir Lancelot, comte de Dammartin; Payen, sire de Monjay; Hugues de Beaugency, Milon de Montlhéry, Hugues de Crécy, et le seigneur de Châteaufort, saisirent cette occasion pour s'allier au comte Thibaud et au roi d'Angleterre, contre Louis-le-Gros : ils portèrent le désordre jusqu'au cœur du royaume, et ils rendirent presque impossible toute communication entre Étampes, Paris, Orléans et les autres villes du roi (1).

Pendant ce temps, Louis-le-Gros passa en Flandre, pour donner l'investiture de ce comté à Baudoin VII, surnommé à la Hache, fils de Baudoin VI. Le nouveau comte était à peine âgé de dix-huit ans, et, ainsi que son père, il demeura fidèle aux intérêts de la France. Mais ce jeune homme ayant été requis par les États d'Ypres, qu'il assembla la première année de son règne, de tenir la main à l'observation de la justice, trop négligée sous ses prédécesseurs, et de punir surtout les voleries que les gentilshommes exerçaient sur le peuple, il ne songea dès lors à se distinguer que par le zèle qu'il croyait sentir pour la justice : ce zèle prenait souvent toutefois le caractère d'une férocité impitoyable envers tous les ennemis de l'ordre, et tous ceux qui troublaient son repos. La hache ou hapkin, instrument de supplice qu'il portait toujours pendu à sa ceinture, qu'il fit peindre dans ses armoiries, et duquel il emprunta son surnom, lui servit souvent, à ce qu'on assure, à punir de sa main les criminels (2).

Les hostilités entre Henri et Louis étaient ralenties par les fréquents voyages que faisait le premier en Angleterre; il y réprima les brigandages des Gallois, et il y attira, en 1110, dans le Pembroke-Shire, une colonie de Flamands (3). Lorsqu'il revint en Normandie en 1112, il trouva cette province

(1) *Orderici Vitalis,* Lib. XI, p. 837. — *Sugerii*, cap. 18, p. 36. — Chroniques de Saint-Denys, chap. 8, p. 166. — *Chron. Sithiense Sancti-Bertini,* T. XIII, p. 461.

(2) *Joh. Iperii Chron. Sithiense*, T. XIII, p. 462. — Oudegherst, *Chroniq. de Flandre,* chap. 60, fol. 110.

(3) *Willelmi Malmesbur.*, Lib. V, p. 13, T. XIII.

mal disposée à lui obéir. Malgré la faiblesse et l'incapacité qu'on avait reprochées au duc Robert, sa longue captivité commençait à inspirer de la pitié. Son fils, dans son exil, après avoir demandé des secours à tous les souverains du voisinage, avait noué de secrètes correspondances avec ceux des barons qui avaient témoigné de l'attachement à leur ancien souverain. Le plus puissant et le plus entreprenant de tous était Robert de Bélesme, comte d'Alençon, de la maison de Montgommery, qui s'était rendu non moins odieux par sa cruauté que redoutable par ses talents militaires. Ce n'était que tard et mal volontiers qu'il avait fait sa paix avec Henri; mais lorsqu'il avait vu ce monarque attaqué par Foulques V, comte d'Anjou, et par Louis-le-Gros, il s'était de nouveau déclaré contre lui. Le sort des armes le força à se retirer dans son comté de Bélesme, hors des frontières de la Normandie. Louis VI, voulant mettre un terme aux hostilités qui désolaient les deux États, fit choix de Bélesme pour l'envoyer auprès de Henri I[er] traiter de la paix. Le roi d'Angleterre ne voulut pas reconnaître dans son vassal les franchises d'un ambassadeur: il le fit arrêter à Bonneville le 4 novembre 1112, l'accusa de trahison devant ses pairs, et le fit condamner à une prison perpétuelle (1).

Il semble que cette violation du droit des gens aurait dû rallumer la guerre avec plus d'acharnement; mais Henri ne s'y était hasardé qu'après s'être assuré d'autres avantages. Il avait déjà séduit plusieurs gentilshommes du comte d'Anjou, son plus redoutable adversaire; par eux, il fit proposer à ce comte une entrevue à Petra-Peculata, près d'Alençon; il lui offrit la paix à une condition qui devait flatter son ambition, celle de faire épouser à Guillaume, prince héréditaire d'Angleterre, Mathilde, fille du comte d'Anjou. A cette condition, Foulques V fit hommage à Henri I[er] pour le comté du Maine, et il embrassa son parti contre le roi de France (2).

La situation de Louis était devenue bien plus mauvaise

(1) *Willelmi Gemeticensis,* Lib. VII, cap. 35, p. 582, T. XII. — *Orderici Vitalis*, Lib. X, p. 841.

(2) *Orderici Vitalis Hist.,* Lib. X, p. 841.

vis-à-vis de Henri qu'elle ne l'avait été au commencement de la guerre. Thibaud, comte de Meaux, de Blois et de Chartres, était entièrement dévoué au roi d'Angleterre; Foulques, comte de Touraine, d'Anjou et du Maine, était entré dans la même alliance; Baudoin VII, comte de Flandre, était trop jeune et trop occupé de la répression des ennemis de l'ordre dans son pays pour porter ses armes au dehors; les grands vassaux des provinces plus éloignées ne prenaient aucune part à cette querelle, et ne donnaient aucun secours au roi : la plupart des petits barons de l'Ile-de-France étaient révoltés contre le roi, leur seigneur direct. Louis se vit donc forcé de rechercher la paix; vers la fin de mars 1114, il vint à Gisors pour y rencontrer Henri. Le traité de pacification fut juré de part et d'autre, et fut accueilli par les peuples avec une joie universelle. Il était cependant bien désavantageux à la couronne de France, car Louis abandonna au roi d'Angleterre la suzeraineté du Maine, celle de la Bretagne, qu'Alain Fergent, duc de cette province, avait volontairement soumise à Henri, en faisant épouser une fille naturelle de celui-ci à son fils Conan (1); enfin le comté de Bélesme, dans le Perche, qui n'appartenait point à la Normandie, quoiqu'il fût depuis long-temps possédé par des Normands. Pour profiter de cet abandon, Henri vint attaquer Bélesme au commencement de mai, avec les comtes de Blois et d'Anjou : la ville était fortifiée avec soin, et les habitants paraissaient déterminés à faire une longue résistance; cependant elle fut prise d'assaut, contre toute espérance, le troisième jour. Les assiégés avaient tenté une sortie, et les Normands, ayant repoussé la garnison, entrèrent par les portes, pêle-mêle avec les fuyards (2).

Depuis sa séparation d'avec Lucienne de Rochefort, Louis vivait dans le célibat. Il était âgé de trente-cinq ans, lorsqu'il se détermina à contracter un second mariage, durant le repos que lui laissait sa pacification avec les Anglais. Avant la fin de juillet 1115, il épousa Adélaïde, fille d'Humbert II, et sœur

(1) Histoire de Bretagne, Liv. IV, ch. 47, p. 123.
(2) *Orderici Vitalis,* Lib. XI, p. 841.

d'Amé III, qui portait alors le titre de comte de Maurienne, et qui reçut peu après de l'empereur Henri V le titre de comte de Savoie. La maison de Savoie, feudataire du royaume de Provence, et maîtresse des passages des Alpes, avait déjà rendu d'importants services à l'empereur, mais elle n'avait pas encore eu de liaison avec celle de France. On ne nous apprend point ce qui détermina le choix de Louis-le-Gros, ni aucun détail sur son mariage (1).

Quoique ce mariage fasse époque dans la vie privée de Louis plutôt que dans son règne, c'est par lui que nous terminons la première période de son administration. Mais afin de comprendre dans notre récit tout ce qui appartient à l'histoire des Français durant ces huit années, nous devons encore arrêter notre attention sur les provinces au midi de la Loire, et sur celles au levant du Rhône, qui n'avaient alors presque aucun intérêt en commun avec la monarchie. Ces pays étaient quelquefois désignés par le nom de pays de langue provençale, ou de langue d'oc (2), parce qu'ils parlaient tous également une langue parvenue, à cette époque même, à son plus haut degré de culture et son plus grand lustre, et que cette langue formait le seul lien commun entre un nombre infini de petits États, qui méconnaissaient toute autorité supérieure, et tous devoirs féodaux. La Provence proprement dite relevait de l'empereur, aussi bien que la Bourgogne transjurane et la Lorraine, tandis que le Languedoc et l'Aquitaine relevaient de la couronne de France : mais l'autorité des rois était si peu sentie, les devoirs des feudataires étaient si peu remplis, que nous avons un acte de Léger, évêque de Viviers, de l'an 1112, qu'il date des années de l'empereur Henri V, non de celles de Louis VI, parce qu'on ne distinguait plus dans ces provinces à quelle monarchie on apparte-

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XI, p. 836. — Guichenon, *Hist. généal. de la maison de Savoie*, T. 1, p. 216.

(2) L'on nommait d'abord langue d'oc la langue où la particule *oc* était employée pour l'affirmation, par opposition au mot *oïl*, usité alors dans le nord de la France, et dont nous avons fait *oui*, ou au mot *si* des Italiens.

nait, ni si le Vivarais faisait partie du royaume d'Arles ou de celui de France (1).

La guerre des investitures s'étant renouvelée avec plus de vigueur que jamais, entre l'empereur Henri V et Pasqual II, l'autorité impériale continua de s'affaiblir dans la partie de la France qui relevait de l'empire. Henri V avait traversé la Savoie, en 1110, lorsqu'il allait prendre la couronne impériale, et il avait alors reçu l'hommage du comte Amé III, de Maurienne, l'un des principaux seigneurs du royaume d'Arles. Pasqual II, effrayé de l'approche de l'armée allemande, et des violences qu'elle avait déjà exercées, consentit alors à trancher la querelle des investitures, en renonçant, au nom de l'Église, à toutes les régales qu'elle possédait dans l'Empire, et il couronna, le 12 février 1111, le jeune monarque. A la nouvelle de cette convention une clameur universelle s'éleva contre le pape, qui trahissait le clergé, et ce fut dans le royaume d'Arles que l'Église se rassembla, sans ordres de son chef, pour défendre les richesses et le pouvoir qu'on allait lui ravir. Les prélats, ne se sentant point assez libres à Saint-Jean-de-Latran, où ils s'étaient réunis au mois de mars 1111, s'ajournèrent à Vienne sur le Rhône, où ils siégèrent en concile au mois de septembre de la même année. La convention que Henri V avait imposée au pape Pasqual II y fut cassée; les investitures des laïques furent de nouveau proscrites, et Henri V fut frappé d'excommunication. La lettre par laquelle Guido, archevêque de Vienne, rendit compte au pape des opérations de ce concile qu'il avait dirigé, nous a été conservée (2). Mais les actes eux-mêmes se sont perdus, et les historiens français paraissent avoir donné peu d'attention aux événements d'une querelle dont tous les esprits commençaient enfin à se fatiguer (3).

Toutefois si l'autorité de l'empereur s'affaiblissait dans le midi de la France, ce n'était point encore au profit de l'au-

(1) *Charta Leodegarii*. Preuves de l'histoire du Languedoc, T. II, p. 380.

(2) *Epistola Guidonis Viennensis ad Paschalem*. Hist. de France, T. XV, p. 51.

(3) *Labbei Concilior.*, T. X, p. 784.

torité royale; les comtes, les vicomtes, et même quelques barons aspiraient ouvertement à l'indépendance ; ou s'ils portaient au loin leurs regards, ce n'était pas vers Louis-le-Gros. Les affaires d'Espagne commençaient à acquérir plus d'importance pour les Français; et durant cette même période, on vit un souverain espagnol fonder dans le midi des Gaules une principauté qui, durant le cours du douzième siècle, devint le centre de tous les intérêts des pays de langue provençale.

Les Almoravides d'Afrique avaient envahi l'Espagne sur la fin du siècle précédent. Iousouf, fils de Teschfin, après avoir conquis Grenade sur les cheiks qui s'étaient partagé les débris de l'empire des Ommiades, avait livré une suite de combats à Alfonse VI, roi de Castille, et à Alfonse Ier le Batailleur, roi d'Aragon. Iousouf était mort en 1107 ; mais son successeur Ali poursuivait ses conquêtes ; il avait battu les Castillans le 29 mars 1108, et don Sanche, fils aîné d'Alfonse VI, avait été tué dans la bataille d'Uclès : Ali semblait menacer d'une nouvelle servitude tous les pays au midi des Pyrénées ; aussi les chrétiens d'Espagne, alarmés de ses progrès, eurent recours à l'appui des autres Occidentaux. Raymond-Bérenger III, comte de Barcelone, se souvint, à cette occasion, que son fief relevait de la couronne de France, et il envoya l'évêque de sa capitale, avec d'autres députés, à Louis-le-Gros, qui les reçut à la fin du carnaval de 1109, et qui leur promit que lorsque sa cour s'assemblerait pour les fêtes de la Pentecôte, il s'occuperait de leur donner des secours. Il est probable cependant que l'alarme causée par les Almoravides s'apaisa, sur la nouvelle des derniers succès d'Alfonse VI ; la demande de Raymond-Bérenger fut oubliée, et aucune troupe française ne passa les Pyrénées (1).

Trois ans après, en 1112, ce même Raymond-Bérenger III, comte de Barcelone, épousa Douce, fille aînée et héritière de Gilbert, vicomte de Gévaudan, et de Gerberge de Pro-

(1) *Chron. Sancti-Petri vivi Senonens.*, p. 281. — Hist. de France, T. XII. — *Io. Marianæ de rebus Hispaniæ*, Lib. X, cap. 7, p. 498.

vence. Par ce mariage le comté de Provence fut réuni au comté de Barcelone et à la vicomté de Gévaudan. Cependant Douce avait une sœur nommée Stéphanie, mariée à Raymond, comte des Baux, qui prétendit que le droit d'aînesse n'existait point entre les filles, et qui réclama sa part de l'héritage maternel. Les droits de ces deux filles allumèrent de longues guerres civiles en Provence; elles durèrent presque jusqu'au temps où l'un et l'autre comté fut réuni au royaume d'Aragon (1).

Les souverainetés féodales, se réunissant ou se décomposant d'après des mariages ou des successions, étaient toutes enclavées les unes dans les autres. Le nouveau domaine des comtes de Catalogne et de Provence était partagé par plusieurs autres États intermédiaires, dont le plus puissant était celui des comtes de Toulouse. Bertrand, fils de Raymond de Saint-Gilles, qui régnait alors à Toulouse, suivit l'exemple que lui avait donné son père : il passa en Orient en 1109, déclarant qu'il consacrait le reste de ses jours au service de la croix. Après avoir conquis Tripoli, il y mourut en 1112. Son fils Pons recueillit l'héritage de la principauté de Tripoli, tandis que son frère Alfonse-Jourdain revint prendre le gouvernement des comtés de Toulouse et de Saint-Gilles, et du marquisat de Provence. Toute la province cependant continuait à s'épuiser d'hommes et d'argent pour la conquête et la défense de la Terre-Sainte. Bertrand avait fondé l'hôpital, devenu depuis grand-prieuré de Saint-Gilles : c'est la plus ancienne des maisons d'Europe de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Le prieuré de Saint-Gilles était un hospice destiné à recueillir, sur les rives du Rhône, les pélerins prêts à partir pour la Terre-Sainte, ou ceux qui en revenaient : il fut dès lors enrichi par les princes et les seigneurs du pays, avec une munificence toujours croissante (2).

Le comté de Toulouse, affaibli par les envois d'hommes

(1) *Notæ ad Hist. Comitum Provinciæ*, T. XII, p. 363. — *Gesta Comit. Barcinonens.*, p. 376.— Hist. gén. du Languedoc, Liv. XVI, cap. 33, p. 366. — Bouche, *Hist. de Provence*, Liv. IX, Sect. Ire, T. II, p. 89.

(2) Hist. gén. du Languedoc, Liv. XVI, c. 30 et 31, p. 361.

et d'argent qu'il destinait aux guerres de la Terre-Sainte, et par le bas âge d'Alfonse-Jourdain, son nouveau souverain, se trouva bientôt exposé à une nouvelle invasion de Guillaume IX, comte de Poitiers, qui prétendait avoir des droits sur ces États du chef de sa femme. Alfonse-Jourdain se retira, en 1114, dans le marquisat de Provence; il ne recouvra ses États de Languedoc qu'en 1120; mais nous ne savons aucun détail sur les guerres qu'il soutint contre Guillaume de Poitiers, à l'une et à l'autre époque (1).

D'autres seigneurs en grand nombre, avec les titres de comtes, de vicomtes et de barons, régnaient au pied des Pyrénées, et de la mer de Gascogne aux rives du Rhône. On distinguait parmi eux les comtes de Foix et ceux de Comminges, les princes de Béarn, les sires d'Albret, les vicomtes de Carcassonne, ceux de Narbonne, ceux de Rhodez, et les seigneurs de Montpellier, qui sans porter aucun titre n'étaient pas les moins puissants entre ces feudataires. Guillaume V, seigneur de Montpellier, se signala, en 1114, par une expédition entreprise de concert avec les Gênois et les Pisans, pour la conquête de Majorque sur les infidèles; mais cette espèce de croisade, dont les républicains d'Italie conservèrent soigneusement le souvenir, n'a guère laissé en France d'autres traces, que le testament que fit Guillaume avant de partir (2). En général les pays de langue provençale manquent presque absolument d'historiens pendant tout ce siècle; et il est assez remarquable qu'à l'époque même où les habitants de ces provinces cultivaient la poésie avec une sorte de fureur, et semblaient le plus avides de gloire, ils ne se soient donné aucune peine pour transmettre à la postérité le souvenir de leurs actions.

(1) Hist. gén. du Languedoc, Liv. XVI, chap. 43, p. 374, et note 50, p. 636.

(2) *Ibid.*, chap. 41, p. 723, et Preuves, p. 390. — *Chron. varia Pisana*, T. VI. *Rer. ital.*, p. 169.

CHAPITRE XIII.

Progrès de la puissance de Louis-le-Gros. 1115-1125.

Le tableau que nous avons présenté d'une première partie du règne de Louis-le-Gros ne répond point sans doute à l'idée que le public s'en est formée, par la lecture de quelques historiens modernes. Les premières chartes de communes furent accordées par ce monarque. Des écrivains superficiels se sont emparés de cette notion, et d'une vague connaissance des troubles de la féodalité, pour faire de Louis-le-Gros le champion des libertés populaires, et pour le représenter comme agissant d'après un projet régulier, qui tendait à l'abaissement de la noblesse. Ils ont affirmé que Louis VI voulait détruire le pouvoir des seigneurs, et leur susciter partout des ennemis dans leurs propres États, afin de jeter ainsi les fondements de la puissance royale, dans l'alliance nouvelle du trône avec la bourgeoisie.

Ceux qui font jouer un si grand rôle à Louis VI, ont conçu ces projets, plutôt d'après les sentiments et les intérêts de nos jours, que d'après l'étude des monuments antiques; ils se sont fait une fausse idée, et du caractère de ce monarque, et de la portée de son esprit. Brave, actif, bienveillant, mais borné, Louis-le-Gros ne voyait point un avenir si éloigné; il ne comprenait point d'avance un temps tout différent du sien, et quoiqu'il eût de l'ambition, il avait aussi trop de loyauté pour chercher à la satisfaire par des voies si détournées. Il fit la guerre aux comtes et aux barons, vassaux de sa couronne, d'après de justes causes; mais il ne chercha point, par une combinaison machiavélique, à jeter dans leurs États des germes de dissensions futures. L'inféodation de toutes les

campagnes ne lui avait laissé d'autres sujets immédiats que les bourgeois de quatre ou cinq villes : il protégea ces bourgeois, il garantit leur commerce, sur lequel ses propres revenus étaient assis, contre les exactions des barons voisins ; il défendit ou vengea leurs personnes des brigandages de quelques gentilshommes, mais il n'accorda point à ces villes royales les droits de commune. Il voulait bien que ses bourgeois jouissent de la sécurité que donne une bonne justice, mais il n'avait aucune envie de se dépouiller en leur faveur, ou d'instituer dans leurs murs une république. D'autre part Louis-le-Gros n'établit point de communes dans les terres de ses vassaux ; il n'en avait ni le droit ni le pouvoir ; et quoique, dans des temps postérieurs, les légistes aient établi en principe qu'il appartenait à la couronne seule de fonder des communes, les rois étaient bien loin d'élever une telle prétention au commencement du douzième siècle. Des communes étaient instituées en même temps dans toutes les parties de la France, mais c'était par les grands vassaux, et non par Louis-le-Gros. Le duc de Normandie, le comte de Flandre, le comte de Toulouse, ou même des seigneurs moins puissants, comme le comte de Vermandois et le comte du Maine, sanctionnaient de leur propre autorité les communes qui s'étaient établies dans leurs États ; ils n'auraient jamais permis au roi de se mêler de leur institution.

Ce ne fut donc que dans les villes où la seigneurie était partagée, et où, par conséquent, le comte ou l'évêque ne pouvaient point donner une suffisante garantie, que les bourgeois songèrent à recourir au roi, comme à l'arbitre commun entre des pouvoirs égaux ; alors ils achetèrent de lui une charte de protection, dont la concession ne se présenta, aux yeux de Louis-le-Gros, que comme lui apportant un simple avantage pécuniaire. Cette transaction fut d'ailleurs loin d'être fréquente : on ne trouve, dans la durée de son règne, de documents certains que sur huit communes établies dans les villes qui furent confirmées par lui (1).

(1) En général, on ne peut pas conclure qu'une chose n'a pas existé de ce

Les huit communes auxquelles Louis-le-Gros accorda des chartes, dont une indication précise nous a été conservée, savoir : Beauvais, Noyon, Soissons, Laon, Saint-Quentin, Amiens, Abbeville et Saint-Riquier, sont toutes situées à peu de distance les unes des autres, dans les pays que baignent l'Oise et la Somme : aucune ne relevait d'un seigneur assez puissant pour que les bourgeois voulussent se contenter de sa garantie, sans la faire confirmer par le roi. Dans les trois villes de Beauvais, de Noyon et de Laon, l'évêque portait en même temps le titre de comte, et ne relevait que du roi : à ce titre ces trois prélats, un demi-siècle plus tard, prirent rang parmi les six pairs ecclésiastiques. Baudry, élu évêque de Noyon en 1098 et mort en 1113 (1), prélat distingué par ses vertus et son savoir, se trouvant évêque de sa ville natale, qu'il avait vue opprimée et tourmentée par ses voisins, forma le premier, pour sa délivrance, le projet d'y établir une commune. Il en fit jurer le pacte au clergé, aux nobles et aux citoyens, dans une assemblée générale, et il le fit sanctionner ensuite par Louis VI, pour le mettre à l'abri des envahissements de ses propres successeurs. Cependant la charte de Louis s'est perdue ; on n'a conservé qu'une charte de Philippe-Auguste, destinée à la confirmer en 1181 (2).

L'histoire de la commune de Beauvais, formée sous la protection de son évêque Ansel, entre les années 1096 et 1099 (3), et confirmée par une charte de Louis VI, égale-

qu'on n'en a trouvé aucun monument ; en effet les chartes peuvent s'être perdues, ou les historiens peuvent avoir négligé d'en parler ; toutefois dans le cas des chartes de communes, les villes avaient soin en général de faire confirmer les chartes antérieures lorsqu'elles en recevaient de nouvelles. Or, dans le tome XI des Ordonnances du Louvre, on trouve un très grand nombre de chartes accordées par Louis VII, par Philippe II, et par leurs successeurs, à presque toutes les villes de France ; entre celles-là il n'y en a pas plus de huit qui se réfèrent à des chartes antérieures, accordées par Louis-le-Gros.

(1) *Gallia Christiana*, T. IX, p. 998. — Hist. littér. de la France, T. IX, p. 579. — *Baluzii Miscellan.*, T. V, p. 308.

(2) Préface au tome XI des Ordonnances de France, p. 7. — Chartes de Philippe-Auguste, T. XI, p. 224.

(3) *Gallia Christiana*, T. IX, p. 714. — Préface au tome XI des Ordonn. de France, p. 12.

ment perdue, mais qu'on croit être de l'an 1102 ou 1103, ressemble beaucoup à celle de la commune de Noyon; seulement les documents nous manquent à son égard. Une lettre d'Ives de Chartres, qui nous révèle l'ancienne existence de cette commune, nous fait comprendre en même temps combien il était important pour les bourgeois de faire confirmer par l'autorité royale, des priviléges qui n'avaient d'autre garantie que celle de l'évêque. « Quant à l'obligation de l'é» vêque, dit-il, par laquelle il a promis d'observer les cou» tumes de la ville, ou à la conjuration turbulente de la » commune qu'ils y ont faite, elle ne saurait préjudicier aux » lois ecclésiastiques; car lors même qu'elles seraient confir» mées par serment, elles n'ont aucune valeur contre les lois » canoniques et les droits de l'Église (1). » En effet, la commune établie par Ansel ne put point mettre Beauvais à l'abri des désordres et des guerres civiles qu'y occasionna l'élection contestée de son successeur (2).

Nous avons déjà parlé des premiers efforts des habitants de Laon pour établir une commune, et de l'opposition qu'ils trouvèrent dans leur évêque et dans leurs gentilshommes; nous avons vu aussi que Louis VI prit alors parti avec le prélat et les nobles contre les bourgeois : ce ne fut qu'après seize ans de guerres civiles, de désolation et de ruine, que la commune de Laon fut enfin confirmée, en 1128, par une charte de Louis-le-Gros (3).

Dans les villes de Soissons et d'Amiens, l'évêque partageait la souveraineté avec un comte particulier, et ni l'un ni l'autre n'était assez puissant pour garantir seul les chartes auxquelles il avait donné son consentement. Nous avons vu que la maison de Coucy, qui possédait le comté d'Amiens, et qui s'était rendue odieuse par beaucoup d'actes de cruauté et de brigandage, ne conservait ses droits qu'à l'aide d'une grosse tour, où elle tenait garnison, dans l'intérieur de la ville. Gui-

(1) *Ivonis Carnotensis Epistola ad Decanum et Canonicos ecclesiæ Belvacensis.* Hist. de France, T. XV, p. 108.

(2) *Gallia Christiana*, T. IX, p. 715.

(3) Ordonnances de France, T. XI, p. 185.

bert, abbé de Nogent, ne nous fait pas un portrait plus avantageux des comtes de Soissons, qu'il accuse de protéger l'hérésie, le judaïsme, et tous les crimes (1). Le conflit de juridiction entre le comte et l'évêque, dans l'une et l'autre ville, avait fait reconnaître aux bourgeois la nécessité de se protéger eux-mêmes, en s'associant en communes. Le même conflit leur fit sentir le besoin de demander au roi la confirmation de priviléges auxquels leurs seigneurs directs ne pouvaient point donner une suffisante garantie. Louis VI se détermina à confirmer la commune dans ces deux villes, sur l'invitation de leurs deux prélats, de Geoffroi, évêque d'Amiens; de Lisiard, évêque de Soissons; sa charte en faveur d'Amiens s'est perdue, et elle fut renouvelée, en 1190, par Philippe-Auguste (2). La charte qu'il accorda à Soissons s'est aussi perdue; et Philippe-Auguste, en 1181, confirma les priviléges que les habitants de Soissons tenaient de son père et de son aïeul (3).

La petite ville de Saint-Riquier, à deux lieues d'Abbeville, appartenait à l'abbaye du même nom : les bourgeois s'étaient enrichis par le commerce, ils avaient augmenté en nombre, et ils obtinrent de leurs souverains ecclésiastiques des priviléges que ceux-ci ne se sentaient pas la force de refuser. Ce fut à cause de la faiblesse des uns et des autres que l'intervention de Louis-le-Gros fut sollicitée par l'abbé Anscer et par les bourgeois; après avoir, une première fois, accordé les droits de commune à Saint-Riquier, il fut de nouveau, en 1128, arbitre entre l'abbé et les bourgeois, et cette fois il se déclara contre les derniers, pour limiter leurs priviléges (4).

Nous avons fait mention de Saint-Quentin et d'Abbeville, seulement pour rendre complète l'énumération des communes, dont quelques auteurs attribuent l'institution à Louis VI. Du reste, il y a tout lieu de croire que la commune de Saint-

(1) *Guiberti abbatis de Novigento*, T. XII. Hist. de France, p. 263-264.

(2) Préface aux Ordonnances de France, T. XI, p. 9. — Charte de Philippe-Auguste, p. 264, *ibid.* — *Ivonis Carnotensis Epist.* Hist. de France, T. XV, p. 164.

(3) Ordonnances de France, T. XI, p. 224.

(4) *Ibid.*, p. 184.

Quentin fut instituée par Raoul Ier, comte de Vermandois, dès l'an 1102; et la commune d'Abbeville, par Guillaume Talevas, comte de Ponthieu, dès l'an 1130, sans que ni l'un ni l'autre recourussent à l'autorité royale. Lorsque Philippe-Auguste confirma la commune de Saint-Quentin en 1195 (1), et celle d'Abbeville en 1184 (2), il sanctionna les chartes de ces deux comtes particuliers; mais il ne fit mention d'aucune concession faite par les rois ses prédécesseurs (3).

Même en supposant que Louis-le-Gros eût confirmé les chartes accordées aux communes de Saint-Quentin et d'Abbeville, par leurs comtes séculiers, on ne saurait voir dans cet acte, non plus que dans la confirmation des cinq communes accordées par des évêques, et d'une sixième fondée par un abbé, l'exécution d'un plan formé pour rabaisser la noblesse, en lui opposant l'ordre nouveau de la bourgeoisie. Jamais Louis-le-Gros n'essaya d'accorder les droits de commune à une cité située dans l'enceinte d'un grand fief, malgré le propriétaire de ce fief; jamais il ne voulut soustraire les vassaux à l'obéissance de leurs seigneurs. Il laissa faire, il sanctionna ensuite des arrangements arrêtés entre les seigneurs et les bourgeois; il reconnut des traités de paix dictés par l'intérêt des parties contractantes, et il le fit, presque toujours, moyennant une compensation pécuniaire. Il n'y a point là de motif pour regarder ce roi comme le père des libertés du tiers-état, ou comme l'ennemi des priviléges de la noblesse.

(1) Ordonnances de France, T. XI, p. 270.

(2) *Ibid.*, T. IV, p. 551.

(3) Outre les huit villes mentionnées au texte, on trouve, au tome XI, p. 197, des Ordonnances de France, une confirmation accordée par Louis VII, en 1150, à la commune de Mantes, dans laquelle il indique que cette commune avait déjà obtenu la garantie de son père. Il y a aussi un nombre assez considérable de villages, soit en Picardie, soit en Gatinois, auxquels Philippe-Auguste confirma des priviléges de commune accordés par son aïeul; priviléges beaucoup moins étendus, et qui semblent se rapporter à ces curés dont parle Orderic Vitalis, qui conduisaient au combat tous leurs paroissiens.

On peut voir, sur les communes de Lorris et de la Chapelle, en Gatinois, le vol. XI des Ordonnances de France, p. 200 et 239; et sur les communes de Corbie, Vaisly, Condé, Charones, Celles, Pargny et Filain, en Picardie, les pages 216 et 237, *ibid.* Les unes comme les autres paraissent relever de l'Église.

D'ailleurs si l'autorité de Louis VI n'intervint, en faveur des communes, que dans un petit nombre de villes, ce n'est pas à dire qu'à la même époque, la fermentation ne fût pas universelle parmi la bourgeoisie, et que ce ne soit pas du commencement du douzième siècle qu'il faille dater l'affranchissement de presque toutes les cités; seulement la cause de la liberté fut débattue entre les vassaux et leurs seigneurs, sans aucun appel à l'autorité royale. A Angers, en 1115, Foulques V ne voulant pas accéder aux demandes des amis de la liberté, une insurrection, sur laquelle nous n'avons aucun détail, fit sentir à ce comte qu'il devait céder à l'esprit du siècle (1). A Poitiers, Guillaume IX, mort en 1127, avait accordé aux bourgeois de nombreux priviléges et des droits de commune, que Philippe-Auguste confirma en 1204, lorsque cette ville passa sous sa domination (2). Les villes de Normandie avaient obtenu les droits de commune des premiers de leurs ducs qui devinrent rois d'Angleterre; les villes du midi et celles du levant les obtinrent de leurs comtes divers; les cités qui, dans les trois royaumes de Lorraine, de Bourgogne et de Provence, relevaient de l'empereur, n'avaient pas fait des progrès moins rapides vers la liberté.

Dans le duché de Lorraine, tout comme en France, l'affranchissement réel des villes précéda les chartes royales ou ducales qui garantirent leurs droits. Dès l'an 1118, nous apprenons qu'il y eut une guerre entre les bourgeois de Verdun et Renaud, comte de Bar, qu'ils ne voulaient point reconnaître pour seigneur (3). L'empereur Henri V prit, dans cette occasion, la protection des bourgeois; il donna l'administration du comté de Verdun au comte de Grandpré, et il le chargea de défendre les libertés de cette ville. En 1124, les deux comtes se réconcilièrent, et Verdun reconnut la seigneurie du comte de Bar; mais par le traité de pacification, une amnistie entière fut accordée aux bourgeois qui avaient com-

(1) *Chronicon Sancti-Albini Andegavens.*, p. 480, T. XII. Hist. de France.

(2) Ordonnances de France, T. XI, p. 290.

(3) Hist. ecclés. et civile de Lorraine, par dom Aug. Calmet; 3 vol. in-fol. *Nancy*, 1728; vol. II, Liv. XXI, ch. 123, p. 93.

battu contre lui, et ils furent maintenus dans tous leurs priviléges (1). Les villes de Toul et de Metz étaient aussi, dès la même époque, en possession des droits de commune; mais les paisibles libertés des citoyens n'attirent l'attention des historiens qu'au moment où quelque voisin puissant veut y porter atteinte, et la première guerre de ces villes libres, pour la défense de leurs franchises, ne remonte qu'à l'année 1153 (2).

Au lieu de prêter à Louis-le-Gros des vues aussi étendues et une influence aussi prolongée, contentons-nous de le voir tel que l'histoire nous le donne. C'était un homme loyal, humain, quoique quelques-uns de ses exploits militaires soient souillés par des cruautés gratuites; actif, malgré l'obstacle que sa corpulence croissante semblait apporter à ses travaux. Il ne ménagea ni sa sûreté ni son repos, toutes les fois que l'honneur de sa couronne lui parut compromis. Il ne manqua point de talents, mais il fut surtout heureusement servi par les circonstances : aussi, après avoir passé sa jeunesse à vaincre des seigneurs de petits châteaux, il fut appelé à lutter, dans son âge mûr, pour des objets plus importants, et avec des rivaux plus dignes de lui.

(1116.) Louis VI, l'année avant son mariage, avait été réduit à conclure avec le roi d'Angleterre une paix désavantageuse : au bout de deux ans, de justes provocations lui firent reprendre les armes, et dans cette lutte nouvelle, il ne manifesta ni moins de constance ni moins de valeur. Au nord, cette lutte entre les Français et les Normands; au midi, les rapports des Provençaux avec l'Espagne; au levant, la fin de la guerre des investitures et l'extinction de la maison de Franconie, remplissent l'espace de temps compris dans ce chapitre, ou la seconde période du règne de Louis-le-Gros.

Thomas de Marne, fils du sire de Coucy, ayant été condamné, en 1114, par le concile de Beauvais, Louis fut secondé, dans ses attaques contre ce seigneur, par quelques

(1) Hist. eccl. et civile de Lorraine, par dom Augustin Calmet; vol. II, Liv. XXI, ch. 128, p. 94.

(2) *Ibid.*, ch. 104, p. 76

vassaux d'un rang plus relevé que ceux qui suivaient ordinairement ses étendards : entre autres Guillaume II, comte de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, se fit un devoir de marcher contre cet oppresseur de l'Église. A son retour de cette expédition, en 1116, comme il traversait les terres de Thibaud, comte de Blois, il y fut arrêté, et il fut retenu dans ses prisons pendant plusieurs années. Louis jugea que Thibaud n'avait fait, dans cette occasion, que suivre les instructions de son oncle Henri, roi d'Angleterre. Résolu de ne point abandonner un de ses vassaux les plus fidèles, tombé dans le malheur à son service, il demanda à Thibaud et à Henri de le faire remettre en liberté, et ceux-ci s'y étant refusés, la guerre, à cette occasion, recommença entre les deux rois (1).

En même temps Louis se déclara le protecteur de Guillaume Cliton, fils de Robert, duc de Normandie. Ce jeune prince était parvenu à un âge qui le rendait propre à gouverner les États de son père. Son exil, l'acharnement de son oncle à le persécuter, la longue captivité de Robert-Courte-Heuse, pendant laquelle on avait eu le temps d'oublier ses fautes, pour ne songer qu'à la douceur de son caractère, et à la gloire qu'il avait acquise à la Terre-Sainte; enfin la dureté avec laquelle Henri avait traité plusieurs de ses feudataires, et surtout Robert de Belesme, avaient inspiré à toute la noblesse de Normandie le regret du temps passé, la compassion pour les princes dépossédés, et le désir du changement. Louis offrit aux seigneurs normands de rétablir Guillaume, comme fils et héritier légitime de leur prince, sur le trône ducal de Normandie. Baudoin-à-la-Hache, comte de Flandre, promit de le seconder, aussi bien que Foulques V, comte d'Anjou. Le mariage négocié entre ce comte et la fille du roi d'Angleterre ne s'était point effectué, et il y avait eu entre eux quelque refroidissement. Toutefois Louis, ayant, en 1117, réuni son armée à celle de Baudoin, et étant entré

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 859. — *Historia episcop. Autissiodor.*, T. XII, p. 302. Hist. de France. — *Roberti de Monte Append. ad Sigebertum.* T. XIII, p. 284.

en Normandie, trouva le roi d'Angleterre si bien sur ses gardes, et ses deux alliés, le comte de Blois et le duc de Bretagne, si prêts à le défendre, qu'il ne jugea pas à propos de poursuivre son entreprise, et qu'après avoir passé une nuit sur le territoire ennemi, il se retira sans combat (1).

Cependant, en ajournant son attaque sur la Normandie, Louis ne passa point le reste de cette campagne dans le repos; ce fut alors seulement qu'il se rendit maître de la tour d'Amiens, qu'Adam, lieutenant des seigneurs de Coucy, avait défendue plus de deux ans contre lui. Ce fut alors aussi qu'il attaqua pour la troisième fois Hugues, seigneur du Puiset, qui avait pris les armes pour le comte de Blois et le roi d'Angleterre. Ansel de Garlande, sénéchal et favori du roi, ayant rencontré Hugues du Puiset dans un chemin étroit, avait été tué de sa main. Louis voulut venger son ami, aussi bien qu'assurer les droits de sa couronne, et il ne donna point de relâche à ce baron, jusqu'à ce qu'il eût pris et rasé son château, et qu'il l'eût réduit à aller combattre à la Terre-Sainte (2).

Louis n'avait différé son attaque sur la Normandie que pour se donner le temps de la mieux combiner avec ses alliés. Il voulait surtout s'assurer la coopération de Foulques V, comte d'Anjou, et celui-ci y mettait une condition qui fait un étrange contraste avec son indépendance et sa puissance. (1118.) Il tenait à être reconnu comme grand-sénéchal de France; il prétendait que cette charge, dont la fonction principale était de porter les plats sur la table du roi, dans les jours de grande cérémonie, était attachée au comté d'Anjou; et il chargea de faire valoir ses droits, un de ses barons, nommé Hugues de Cléris, qui nous a laissé une relation de son ambassade. Sa prétention fut admise; Guillaume de Garlande, qui avait succédé à Ansel son frère, dans l'office de sénéchal ordinaire, fit hommage au comte d'Anjou, comme à

(1) *Henrici Huntindon.* Lib. VII, p. 35, T. XIII. Hist. de France.— *Chronic. Anglo. Saxon.*, p. 61. — *Roberti de Monte Append. ad Sigebert.*, p. 284.

(2) *Sugerii vita Ludovici,* cap. 21, p. 41. — Grandes Chroniques de Saint-Denys, p. 172.

son chef; et le souverain d'une principauté, égale à peu près en étendue à celle que gouvernait le roi, ayant obtenu la grâce d'être compté parmi ses premiers valets, promit en retour d'attaquer la Normandie du côté d'Alençon (1).

La campagne s'ouvrit par quelques surprises réciproques. Henri fut le premier à se rendre maître à l'improviste du fort de Sainte-Claire. De son côté, Louis se présenta aux portes du couvent de Saint-Ouen, avec une poignée de soldats, revêtus comme lui d'habits de moines : il y fut admis sans défiance : alors il montra tout à coup les armes qu'il portait sous le froc : il s'empara de cette maison religieuse, d'où il commandait le gué Saint-Nicaise, et il y laissa une garnison, qui étendit ses déprédations en Normandie (2). En même temps Enguerrand de Chaumont s'empara d'Andely; et Amaury de Montfort, qui jusqu'alors avait été l'un des ennemis les plus actifs de Louis, s'adressa à Henri pour obtenir l'héritage du comte d'Évreux, qui venait de mourir. Le roi d'Angleterre ne voulut point reconnaître son droit, et Montfort, s'étant allié au roi de France, s'empara de vive force du comté d'Évreux (3). Le comte d'Anjou, qui était entré en Normandie du côté d'Alençon, assiégea, prit et rasa le château de la Mothe-Gauthier, que Henri avait fait fortifier (4). Baudoin-à-la-Hache pénétrait par le nord dans le duché, avec ses Flamands; et à mesure qu'il avançait, il prenait possession de chaque place au nom du duc Guillaume Cliton, fils unique et légitime successeur de Robert-Courte-Heuse. Les seigneurs normands, qui jusqu'alors avaient paru plus dévoués à Henri, saisirent ce moment pour se soulever. Hugues de Gournai, Étienne, comte d'Aumale, Henri, comte d'Eu, Eustache de Breteuil, Renaud de Bailleul, Robert de Neubourg, levèrent à la fois l'étendard de Guillaume. Une conspiration, dans la cour même de Henri, parmi ses valets et ses favoris, lui causa plus de terreur encore. Il réussit, il

(1) *Hugonis de Cleriis de majoratu et Senescalcia Franciæ*, p. 493.
(2) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 842.
(3) *Ibid.*, p. 849.
(4) *Ibid.*, p. 843.

est vrai, à surprendre et à enfermer dans une tour de Rouen les comtes d'Eu et de Gournai ; mais, du château de cette ville, il pouvait voir les flammes allumées dans toute la province par le comte de Flandre ; et il n'osait sortir pour tenir contre lui la campagne, parce qu'il aurait fallu confier ses forteresses à des garnisons normandes, et que tout ce qui n'était pas Anglais ou Breton lui était devenu suspect. Un heureux accident le délivra cependant du plus dangereux de ses adversaires. Les opinions chevaleresques, nourries par la croisade, avaient mis en honneur la bravoure personnelle ; tous les rois, tous les princes étaient soldats, et ce n'était point par d'habiles combinaisons militaires qu'ils cherchaient à se distinguer, mais par la lutte corps à corps avec leurs ennemis. Dans un des combats où Baudoin VII de Flandre avait montré le plus d'audace, il fut blessé par un chevalier nommé Hugues Botterel ; il se fit transporter à Aumale, où, sans égard pour une plaie dangereuse, il se livra à l'intempérance. Une fièvre lente en fut la conséquence, et dès lors il ne fit plus que languir, jusqu'au mois de juin de l'année suivante qu'il mourut (1).

Dix-huit des principaux seigneurs de Normandie s'étaient joints au parti du duc Guillaume, et chaque jour le roi Henri était averti de quelque rébellion nouvelle. Les seuls fils d'Alix d'Angleterre, savoir : Thibaud, comte de Blois et son frère Étienne, qui du chef de sa femme était comte de Boulogne, demeuraient fidèles au roi Henri. Celui-ci, pour récompenser leur zèle, donna à Étienne le comté de Mortagne et celui d'Alençon ; mais ce jeune prince se conduisit dans le second, d'une manière si tyrannique, que les bourgeois d'Alençon le chassèrent et livrèrent leur ville au comte d'Anjou. Ce soulèvement eut lieu au mois de décembre, et l'année se termina de la manière la plus menaçante pour le roi d'Angleterre (2).

Au commencement de l'année 1119, le roi Henri se vit en-

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 843.

(2) *Ibid.*, p. 847. — *Henrici Huntind.*, Lib. VII, p. 35. — *Willelmi Malmesbur.*, Lib. V, p. 14.

core abandonné par un autre de ses vassaux, sur la fidélité duquel il n'avait pas cru pouvoir concevoir un doute. C'était Eustache de Breteuil, à qui il avait donné en mariage Juliane, sa fille naturelle. Eustache, profitant de l'embarras où il voyait son beau-père, lui avait demandé en don la tour d'Ivry, qui avait appartenu à ses prédécesseurs. Henri ne voulut pas s'en dessaisir; mais afin de donner au comte de Breteuil une garantie que cette tour ne serait jamais employée à lui nuire, il obligea Harenc (c'était le nom de l'homme qui en avait le commandement) à remettre, comme otage, son fils au comte de Breteuil, tandis qu'il se fit livrer, à lui-même, les deux filles que le comte avait eues de sa fille Juliane. Il semblait ainsi avoir établi entre eux une garantie mutuelle, qui lui aurait répondu de leur fidélité, si la violence des passions, chez ces hommes féroces, avait pu être enchaînée, ou par les liens du sang, ou par le danger de leurs proches. Eustache de Breteuil, qui ne pouvait croire que ses filles courussent aucun danger entre les mains de leur grand-père, somma le gouverneur de la tour d'Ivry de lui ouvrir cette forteresse, s'il ne voulait pas que son fils fût livré sous ses yeux aux plus horribles traitements; et comme celui-ci se refusait à perdre son château et à violer son serment, Eustache fit à l'instant arracher les yeux du jeune homme, et les envoya au malheureux Raoul de Harenc. Raoul vint se jeter aux pieds de Henri, et lui demander justice de l'outrage qui lui avait été fait sous la foi royale. La pitié pour un brave et fidèle chevalier, le ressentiment contre son gendre, l'emportèrent dans le cœur du roi d'Angleterre sur l'amour de son sang; il abandonna à la vengeance de Raoul ses propres petites-filles, qu'il gardait en otage, et auxquelles, par de terribles représailles, Raoul fit arracher les yeux et couper le nez. Le gouverneur d'Ivry annonça ensuite au comte de Breteuil que sa barbarie était retombée sur ses enfants; qu'ils étaient mutilés comme son fils l'avait été, mais que leur vie lui répondait encore de la vie de son fils, et que la tour ne lui serait point livrée. A la nouvelle de cette effroyable vengeance, le comte de Breteuil arbora les drapeaux de France, et commença à faire

la guerre à son beau-père. Toutefois les habitants de Breteuil ne voulurent pas le seconder dans sa rébellion ; ils ouvrirent la ville à Henri. Juliane, qui s'y trouvait alors, n'eut que le temps de se réfugier dans la citadelle : elle y fut assiégée par le roi son père ; les vivres lui manquaient, et elle fut bientôt réduite à offrir de capituler. Son père ne voulut lui accorder que des conditions honteuses : le pont qui unissait la citadelle à la ville avait été coupé ; le roi d'Angleterre ne permit point qu'il fût rétabli pour donner passage à Juliane. Il exigea qu'après avoir relevé ses habits au-dessus de la ceinture, exposée au froid du mois de février, à la vue et à la risée de toute l'armée, elle se fît dévaler avec des cordes du haut des murs, jusque dans le fossé plein d'eau, où il la fit reprendre (1).

Ni Louis VI ni Henri Ier ne pouvaient rassembler de nombreuses armées ; aussi ne cherchaient-ils pas à terminer la guerre par de grandes batailles, mais plutôt à s'enlever réciproquement et par surprise leurs meilleurs châteaux. Tandis que Henri attaquait ceux de Rainaud de Bailleul, qui s'étaient révoltés contre lui, Louis profitait de l'offre que lui avait faite un riche habitant d'Andely, nommé Ascelin, d'introduire ses troupes dans cette ville. Un parti de Français fut caché par Ascelin dans une grange ; et au moment où Louis donna l'alarme, en s'approchant avec le reste de ses gendarmes, les premiers se jetèrent dans la forteresse, comme pour la défendre, en répétant le cri de guerre des Anglais, *Dieu nous aide!* mais dès qu'ils se virent maîtres de la porte, ils firent retentir l'air du cri des Français, *Montjoie!* Les combattants parlaient la même langue, ils étaient de même origine, ils portaient les mêmes habits ; car les soldats n'étaient point encore signalés par des uniformes, les armoiries qu'ils y ajoutaient quelquefois, faisaient reconnaître la maison qu'ils servaient, plutôt que le parti qu'ils avaient embrassé ; et le drapeau pour le corps d'armée, le cri de guerre pour les hommes isolés distinguaient seuls les combattants (2).

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 848-849.
(2) *Ibid.*, p. 849.

Dans ces petits combats, la nation française développait toujours plus cet esprit de chevalerie, qui semblait former le caractère du douzième siècle : l'état de la société devait être dur et pénible pour ceux qui avaient le malheur d'y vivre; néanmoins il s'y développait des vertus jusqu'alors inconnues, surtout un grand respect pour la foi donnée, sur lequel tout l'ordre social paraissait reposer. Les chevaliers, les feudataires qui voulaient renoncer à leur hommage, se rendaient d'abord à la cour de leur seigneur; ils exposaient leur demande, et si le seigneur ne voulait pas les satisfaire, alors seulement ils abjuraient leurs engagements, et le roi ou le seigneur qui se préparaient à les en punir par les armes, les laissaient cependant se retirer en paix. « *Tu es venu librement à ma cour, et je ne t'arrêterai point,* disait Henri à Renaud de Bailleul; *mais bientôt tu auras lieu de te repentir d'avoir forfait contre moi* (1). » De même Bouchard de Montmorency, ayant refusé de se soumettre au jugement que Louis-le-Gros avait prononcé entre lui et l'abbaye de Saint-Denis, *ne fut point arrêté quoique présent; car ce n'est pas l'usage des Francs; mais le roi le laissa partir, pour lui faire ensuite la guerre* (2). A la prise d'Andely, Louis trouva dans ce château Richard, second fils du roi d'Angleterre, avec plusieurs autres chevaliers : mais comme ils avaient cherché un refuge dans la cour de l'église de Sainte-Marie, il les laissa partir en liberté, par respect pour ce saint lieu (3). Richard de l'Aigle porta plus loin encore ce respect pour les franchises ecclésiastiques; car, par dévotion pour une croix plantée sur un grand chemin, il laissa en liberté une centaine de ses ennemis qui s'étaient groupés tout autour. Telle était d'autre part la férocité admise par les mœurs du temps, que, sans la protection accidentelle de cette croix, il n'aurait eu aucun scrupule à saisir ces paysans désarmés, de qui il n'avait reçu aucune offense, mais qui ap-

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 849.
(2) *Sugerii Vita Ludovici-Grossi*, cap. 2, p. 13.
(3) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 850.

partenaient à son ennemi, et à les mettre à la torture, jusqu'à ce qu'il eût tiré d'eux une grosse rançon (1).

Depuis le renouvellement des hostilités, la fortune avait paru constamment contraire au roi d'Angleterre; presque tous les seigneurs de Normandie, touchés de la jeunesse et du dénuement de Guillaume, fils de Robert, qu'ils regardaient comme leur souverain légitime, avaient pris les armes en sa faveur : ceux qui demeuraient fidèles à Henri lui faisaient payer au plus haut prix leurs services. Les conspirations qu'il avait découvertes dans sa propre maison lui inspiraient tant de défiance, qu'il n'osait jamais coucher deux nuits de suite dans le même lit (2). Cependant, par son activité et son courage, il réduisit à l'obéissance la plupart des seigneurs normands qui s'étaient déclarés contre lui. La mort de Baudoin, comte de Flandre, le délivra d'un de ses ennemis les plus redoutables; et presque à la même époque, au mois de juin 1119, les négociations qu'il avait renouées avec Foulques V d'Anjou, furent amenées à une issue qui surprit et déconcerta le roi de France. Guillaume Atheling, fils aîné du roi d'Angleterre, épousa à Luxeuil Mathilde, fille unique du comte d'Anjou. En même temps celui-ci se rendit lui-même à la cour de Henri; il le reconnut pour duc légitime des Normands; il lui promit toute son assistance, et il l'engagea à recevoir aussi en grâce Guillaume Talevas, fils de Robert de Belesme, qu'il avait privé de son patrimoine (3).

Louis-le-Gros, perdant au milieu de l'été les deux alliés à l'aide desquels il avait commencé la guerre, demeura seul aux prises avec Henri Ier. Il ne se découragea point cependant, et il continua, par son activité et sa bravoure personnelle, à donner de l'inquiétude à son rival. Il n'avait pas de grands talents militaires, mais ce n'était pas non plus par des combinaisons savantes qu'il cherchait le succès. A la tête d'une poignée de chevaliers, faisant lui-même, à l'égal de chacun d'eux, le métier de soldat, il menaçait les châteaux et pillait

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 857.
(2) *Sugerii abbatis Vita Ludovici-Grossi*, p. 44.
(3) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 851. — *Sugerii Vita Ludovici*, p. 45.

les campagnes de Normandie; il brûlait Dangu, tandis que Henri prenait et assiégeait Évreux; le pays était ruiné, mais la guerre n'approchait pas de sa fin, quand les deux rois se rencontrèrent, le 20 août, sans s'être cherchés, dans la plaine de Brenneville. Henri sortait de Noyon et Louis d'Andely, et ni l'un ni l'autre ne savait que son rival était si près de lui.

Il paraît probable que Henri, qui avait avec lui ses deux fils et trois comtes normands, ne commandait pas à plus de cinq cents chevaliers. Louis, de son côté, était accompagné par Guillaume Cliton, fils de Robert, duc de Normandie, avec un certain nombre de Normands qui lui étaient demeurés fidèles; il avait encore avec lui les comtes de Beaumont, de Clermont, de Chaumont, Bouchard de Montmorency, et Guillaume de Garlande, sénéchal de France : toute sa troupe cependant ne passait pas quatre cents chevaliers (1). Ce furent les Français qui commencèrent l'attaque, et leur bravoure força d'abord la troupe de Henri à reculer : quatre-vingts chevaliers normands, conduits par Guillaume de Crespigny, se précipitèrent les premiers sur l'armée du roi d'Angleterre; leurs chevaux furent presque tous tués, et ces chevaliers, qui avaient suivi le fils de leur duc dans son exil, furent renversés et faits prisonniers. Godefroi de Sérans, avec les chevaliers du Vexin, mena la seconde charge, dont le succès ne fut pas plus heureux; Montmorency, Chaumont et Albéric de Mareuil y furent faits prisonniers. Louis prit alors conseil de ceux qui l'entouraient, et avec le corps de réserve, il se mit en sûreté par la fuite. « Dans ce combat » des deux rois, poursuit Orderic Vitalis, où près de neuf » cents chevaliers furent engagés, je me suis assuré qu'il n'y » en avait eu que trois de tués. En effet, ils étaient de toutes » parts revêtus de fer; d'ailleurs ils s'épargnaient mutuelle- » ment par la crainte de Dieu, ou à cause des habitudes qu'ils » avaient eues ensemble, et ils cherchaient bien moins à tuer » les fuyards qu'à les faire prisonniers. » Les Anglais firent en effet cent quarante prisonniers, qu'ils conduisirent à Noyon,

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 854.

tandis que Louis, avec ceux qui s'étaient échappés du combat, réussit enfin à se mettre en sûreté à Andely, qui en est à trois lieues. Ses compagnons s'étaient dispersés dans leur fuite, et Louis s'égarait lui-même dans une forêt, lorsqu'il fut ramené au bon chemin par un paysan qui ne le connaissait pas. Henri lui renvoya à Andely son étendard royal, qui était tombé aux mains des vainqueurs. Il remit en liberté une grande partie de ses prisonniers; il permit à son fils Guillaume Atheling, de renvoyer à son cousin Guillaume Cliton son cheval et ses armes; enfin il parut ne vouloir se réserver, de la victoire, autre chose que la gloire d'avoir vaincu (1).

En effet ce combat eut peu d'influence sur le sort de la guerre. D'après le conseil d'Amaury de Montfort, qui ne s'était pas trouvé à la bataille, Louis invita les milices des villes à réparer l'échec qu'avait subi sa chevalerie. Il s'adressa aux archevêques et évêques de Bourges, de Sens, de Clermont, de Paris, d'Orléans, de Beauvais, et il les trouva disposés à le seconder. Les prélats donnèrent commission aux curés des paroisses de faire armer leurs paroissiens, et il paraît que ces ecclésiastiques marchèrent eux-mêmes à la tête de leurs troupeaux. Avec cette troupe Louis rentra en Normandie et s'avança vers Breteuil, pour laver l'affront qu'il avait reçu. Les paysans et les bourgeois qu'il conduisait n'étaient pas fort redoutables comme soldats, mais ils l'étaient comme fourrageurs; et la haine des évêques de Noyon et de Laon contre les Normands, lâchait la bride à toutes leurs passions. Cette troupe, après avoir commis d'assez grands ravages, évacua la Normandie, avant que Henri, qui la cherchait, pût l'atteindre pour la combattre (2).

Pendant ce temps, la présence d'un pape dans les Gaules, qui y assemblait des conciles, fit tourner vers ce supérieur ecclésiastique, comme vers un juge suprême, les yeux des rois de France et d'Angleterre : l'un et l'autre parut empressé

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 854.—*Sugerii Vita Ludovici*, p. 48. — *Willelmi Malmesbur.*, Lib. V, p. 15. — *Henrici Huntindon.*, Lib. VII, p. 55.

(2) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 856.

de se donner le mérite d'avoir soumis ses droits au chef de la religion.

Pasqual II était mort près de Rome le 21 janvier 1118, et Jean Gaétani, qui lui avait été donné pour successeur, sous le nom de Gélase II, s'était bientôt trouvé aux prises avec Henri V. Cet empereur était revenu en toute hâte à Rome, pour l'intimider et le forcer à des concessions semblables à celles qu'il avait obtenues de son prédécesseur. Gélase, qui était déjà d'un âge avancé, fut obligé de céder la place, et de se réfugier dans la Campanie, tandis que Henri V s'efforçait d'élever au trône pontifical, Burdino, archevêque de Brague, dans le royaume à peine naissant de Portugal. Cet anti-pape, élu le 9 mars 1118, prit le nom de Grégoire VIII. Gélase, après avoir essayé de rentrer à Rome, et avoir promené pendant tout l'été la cour pontificale sur les côtes de la Méditerranée, vint enfin débarquer à Saint-Gilles, au mois d'octobre 1118. Il visita successivement plusieurs des villes de la Gaule méridionale, après quoi il ne tarda pas à mourir, au couvent de Clugny, en Bourgogne, le 29 janvier 1119 (1).

Les six cardinaux qui avaient accompagné Gélase II à Clugny choisirent, le 1er février suivant, pour lui succéder, Guido, archevêque de Vienne, fils de Guillaume *tête hardie,* comte de Bourgogne, et frère de Gisèle, femme de Humbert II, comte de Maurienne. Le nouveau pape, qui prit le nom de Calixte II, se trouvait ainsi oncle d'Adélaïde de Savoie, femme de Louis-le-Gros. Calixte II avait à cœur d'affermir l'indépendance de l'Église, et de rallumer, dans la querelle des investitures, le zèle de ses adhérents qui s'éteignait. Henri V dominait alors en Italie, avec son anti-pape. Tous les princes regrettaient également la prérogative dont l'Église voulait les dépouiller; tous les évêques reprenaient leurs habitudes de déférence pour les souverains séculiers; les peuples étaient las des brigandages qui s'exerçaient sans cesse au nom des deux partis, et de toutes parts on négociait

(1) *Pagi critica,* 1118, § 15, p. 405. — *Vita Gelasii II, Script. rer. ital.,* T. III, p. 367; *cum commentariis Constantini Caietani.*

pour la paix, quoiqu'on ne pût point encore s'entendre (1). Dans un concile que Calixte II célébra à Toulouse, au commencement de juin 1119, les principes de la liberté ecclésiastique, pour lesquels on combattait depuis près d'un siècle, furent proclamés de nouveau (2). Mais un concile beaucoup plus nombreux et beaucoup plus imposant fut convoqué à Reims pour le mois d'octobre; quinze archevêques, deux cents évêques, et un grand nombre d'abbés s'y trouvèrent réunis. Des négociations avec Henri V avaient donné lieu de croire qu'il s'y rendrait lui-même; et l'empereur et le pape s'étaient approchés, dans l'espoir d'avoir une conférence sur les terres de Thibaud, comte de Blois; mais il fut impossible de les mettre d'accord, et Calixte II, en terminant le concile de Reims, prononça de nouveau, en son propre nom, et au nom des quatre cent vingt-sept évêques, abbés et prêtres qui s'y trouvaient réunis, l'excommunication de Henri, de l'anti-pape Burdino, et de tous leurs adhérents (3).

Louis-le-Gros s'était aussi rendu à ce concile, mais c'était moins pour prendre part aux actes de l'Église contre l'empereur, que pour demander lui-même justice de son rival le roi d'Angleterre. Une exposition publique de ses sentiments et de ses griefs, devant le pape et l'assemblée de l'Église, ne lui semblait point dérogatoire à l'indépendance de sa couronne : dans l'état de civilisation où se trouvait l'Europe, c'était le seul appel à l'opinion publique qu'il lui fût possible de faire : d'ailleurs le pouvoir que les prêtres exerçaient sur la conscience des rois, semblait leur donner un commencement de juridiction sur les royaumes.

« Le roi Louis, dit Orderic Vitalis, entra dans le synode » avec les principaux seigneurs des Français; il monta au » consistoire, où le pape était assis pour présider à l'assem- » blée; il était d'une taille élevée, mais corpulente, et son » visage était pâle : il exposa sa plainte raisonnablement,

(1) *Vita Calixti II. Concilia Generalia,* T. X, p. 825. — *Script. rer. ital.*, T. III, p. 418.
(2) *Concilia Generalia*, T. X, p. 858.
(3) *Ibid.*, T. X, p. 872.

» car il était éloquent en paroles. — Je suis venu, dit-il, » seigneur pape, avec mes barons, à cette sainte assemblée, » pour demander conseil ; et vous, ô mes seigneurs ! écoutez-» moi, je vous en prie. Le roi des Anglais, qui auparavant » avait été mon confédéré, a fait beaucoup de dommages et » d'injures à moi et à mes sujets : il a envahi violemment la » Normandie, qui est de mon royaume, et il a traité détes-» tablement, contre tout droit et toute justice, Robert, duc » des Normands : c'était mon homme, c'était en même temps » son frère et son seigneur ; mais il l'a molesté de mille ma-» nières ; enfin il l'a fait prisonnier, et jusqu'à ce jour il le » retient dans une dure captivité. Le fils de ce duc, ce Guil-» laume qui se présente à vous avec moi, il l'a chassé de sa » patrie, et il l'a complétement privé de son héritage. J'ai » fait requérir ce roi par des évêques, par des comtes et par » d'autres personnages, de me remettre le duc, son frère, » qu'il retient captif ; mais je n'ai jamais pu l'obtenir. Il a » fait arrêter dans sa propre cour Robert de Bélesme, mon » député, par lequel j'avais fait dire à ce roi ce que je lui de-» mandais ; il l'a chargé de liens, et jusqu'à ce jour il le re-» tient dans un cachot. Thibaud, comte de Blois, est aussi » mon homme ; mais par les suggestions de ce Henri, qui est » son oncle, il s'est de même méchamment levé contre moi : » c'est en comptant sur sa richesse et sa puissance qu'il s'est » rebellé, qu'il fausse sa foi pour me faire une guerre cruelle, » et qu'il cause d'extrêmes dommages à mon royaume. Le » comte Guillaume de Nevers, qui vous est bien connu, était » un homme bon et loyal ; mais comme il revenait après avoir » assiégé avec moi le château d'un brigand excommunié, qui » en avait fait une caverne de voleurs et une fosse diaboli-» que, ce comte l'a enlevé, et jusqu'à ce jour il le retient » dans ses prisons. Les évêques détestaient avec justice Tho-» mas de Marne, brigand séditieux qui ravageait la province ; » aussi m'avaient-ils donné commission de punir cet ennemi » commun des voyageurs et de tous les faibles ; les loyaux » barons de France se réunirent à moi pour comprimer les » ennemis des lois, et ils combattirent avec toute l'assemblée

» de l'armée chrétienne. Le comte de Nevers revenait de » cette expédition ; il voyageait avec mon congé, quand il a » été arrêté par le comte Thibaud, et retenu jusqu'à ce jour, » quoique beaucoup de seigneurs aient supplié Thibaud, de » ma part, de remettre ce comte en liberté, et que les évê- » ques aient mis à ce sujet sa terre sous l'anathème. — Lors- » que le roi eut parlé, les prélats français affirmèrent qu'il » avait dit la vérité ; mais Godefroi, archevêque de Rouen, » se leva avec les évêques ses suffragants, et commença à ré- » pondre pour le roi d'Angleterre : toutefois ceux qui diffé- » raient d'avec lui élevèrent leurs voix en tumulte, et le for- » cèrent à se taire en l'interrompant. Les ennemis de Henri » l'emportaient en nombre dans le concile, et l'apologie d'un » prince victorieux leur déplaisait (1). »

D'autres seigneurs implorèrent à leur tour la justice de ce concile : Hildegarde, comtesse de Poitiers, lui adressa ses plaintes contre Guillaume IX, son mari. Éboin, évêque d'Évreux, accusa Amaury de Montfort, comte de la même ville; l'archevêque de Lyon demanda justice de l'abbé de Clugny. Calixte II promit à tous un jugement équitable, mais il ne se pressa point de décider entre d'aussi puissants rivaux. Au commencement de novembre il vint en Normandie, et il y tint, à Gisors, une conférence avec le roi des Anglais. Il ne négligea point la cause qui avait été remise entre ses mains; il fit valoir les griefs de Louis, et il demanda la mise en liberté de Robert.

Mais Henri, entouré de ses seuls courtisans, n'avait pas de peine à tourner désormais les faits à son avantage. Il rappela les désordres et la nonchalance de son frère, la dilapidation et l'abus de pouvoir de ses favoris; il assura que c'était contre eux seuls qu'il avait été forcé de s'armer. « Je ne » traite point, dit-il, mon frère comme un captif; ce n'est » point un ennemi que j'ai jeté dans les fers, c'est un noble » étranger, froissé par beaucoup de traverses, que j'ai placé » dans une citadelle royale; et là je lui ai fourni en abon-

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 858.

» dance des viandes variées, des ameublements somptueux, » et toutes sortes de délices. » Il ne manqua point non plus d'arguments pour excuser sa conduite à l'égard de son neveu, ou à l'égard du roi de France, et il finit en disant : « Qu'il ne » laisserait échapper aucune occasion de regagner la paix et » le repos, suivant les admonitions paternelles du saint pon- » tife; que son neveu Thibaud, qui était un vrai ami de la » justice, se soumettrait de même à tout ce qui serait bien; » que quant à Guillaume, son autre neveu, il l'avertissait de » rechercher la paix, et il lui offrait encore, par l'entremise » du pape, les mêmes conditions qu'il lui avait déjà offer- » tes (1). » Ces conditions ne nous sont pas bien connues, mais elles furent acceptées; la paix fut rétablie, au grand soulagement des peuples ruinés par tant d'attaques réciproques. Les châteaux qui avaient été pris de part et d'autre, soit par force, soit par fraude, furent rendus à leurs seigneurs; tous les prisonniers enfin furent relâchés, et rentrèrent joyeusement dans leurs foyers. Les vassaux de Henri, qui s'étaient déclarés pour son neveu Guillaume, se soumirent à la nécessité, et abandonnèrent la cause de ce jeune prince. Louis-le-Gros renonça sans doute lui-même à sa prétention de lui faire restituer son héritage, puisqu'il reçut l'hommage que lui fit l'autre Guillaume, fils de Henri, pour le duché de Normandie (2).

Il valait mieux sans doute sacrifier les prétentions de ce jeune prince, que de prolonger sans espoir une guerre également funeste aux Normands et aux Français; mais les réjouissances que causa cette pacification ne furent pas de longue durée. C'était à la fin de l'année 1119, ou au commencement de l'année 1120, que la paix avait été définitivement conclue, sur les bases arrêtées par le pape, à sa conférence de Gisors. Henri, après avoir réglé les affaires de Normandie, ne songea plus qu'à retourner en Angleterre, avec sa famille et sa cour. Le patron d'un navire de Barfleur, fils de celui qui

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 865.

(2) *Willelmi Malmesbur.*, T. XIII, Lib. V, p. 15. — *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 866.

avait conduit Guillaume-le-Conquérant à son premier passage en Angleterre, prétendit que le droit de transporter le monarque sur son bâtiment était devenu une sorte de fief dans sa famille. Henri avait déjà fait choix d'un autre; mais il ne voulut pas affliger ce zélé serviteur, qui avait fait construire pour cette occasion un vaisseau fort élégant, qu'il avait nommé *la Candide*. Le roi lui confia ses enfants, savoir : son fils légitime, Guillaume, âgé de dix-sept ans, héritier présomptif de la couronne, avec sa jeune épouse, Mathilde d'Anjou; et ses fils naturels Richard, et Mathilde, comtesse du Perche. Ces jeunes gens ayant appelé à eux tous les courtisans de leur âge, *la Candide* fut bientôt montée par tout ce qu'il y avait de plus riche et de plus élégant à la cour. La navigation devait être une partie de plaisir : on mit à la voile au milieu des chants et des cris d'allégresse; les princes avaient donné à pleines mains de l'argent aux mariniers; ceux-ci l'employèrent à acheter du vin, et bientôt l'équipage et le patron furent également ivres et incapables de faire leur devoir. Ils étaient partis les derniers, après toute la flotte du roi; ils voulurent arriver les premiers; et pour prendre la ligne la plus courte, le pilote alla donner contre un écueil que la mer laissait découvert chaque jour au reflux, et qui était connu du dernier matelot. A l'instant le vaisseau entr'ouvert commença à se remplir d'eau; la barque fut jetée à la mer, et l'on y fit descendre Guillaume Atheling, l'héritier présomptif, que chacun voulait, avant tout, mettre en sûreté. Elle s'éloignait déjà, lorsque ce jeune prince reconnut la voix de sa sœur Mathilde, qui, près de périr, l'appelait du tillac de *la Candide*. Il ordonna qu'on s'en approchât pour la sauver; mais au même instant un si grand nombre de fuyards se précipita avec elle dans sa petite barque, qu'elle coula à fond, même avant le vaisseau d'où ces malheureux avaient voulu s'échapper. Trois cents gentilshommes, selon quelques uns; cent quarante tout au moins, selon d'autres, presque tous héritiers des plus grandes maisons de Normandie, avaient accompagné les princes d'Angleterre, et périrent avec eux. Les habitants des deux rivages furent long-temps occupés à

chercher leurs cadavres, pour leur donner la sépulture. Un homme de basse naissance, qui s'était attaché à un mât, fut seul jeté vivant sur le rivage, et par lui on apprit les circonstances de ce triste événement. Personne n'osait annoncer au roi la perte affreuse qu'il avait faite. Le comte Thibaud fit enfin paraître devant Henri un enfant tout en pleurs, qui, interrogé sur le sujet de ses larmes, lui annonça le naufrage de *la Candide*. A cette nouvelle le roi d'Angleterre tomba sans mouvement sur le carreau, comme s'il était privé de vie (1).

Le désastre de Barfleur n'avait pas seulement frappé Henri dans ses plus chères affections, il pouvait aussi ébranler l'obéissance de ses sujets, et augmenter l'audace de ses ennemis. Il ne lui restait point de fils à qui il pût laisser sa couronne, et Guillaume Cliton, son neveu, qu'il n'avait cessé de persécuter, acquérait aux yeux des Normands et des Anglais, le rang de son héritier présomptif. Foulques V, comte d'Anjou, qui avait tout récemment scellé sa réconciliation avec lui, en mariant sa fille au prince qui venait de périr, pouvait rompre une alliance dont la mer avait englouti les gages. Les nobles, qui dans les deux États s'étaient montrés disposés à la révolte, pouvaient cesser de craindre un monarque que la fortune abandonnait.

Henri, après s'être livré quelque temps à son amère douleur, s'efforça de se relever du coup qui l'accablait. Sa politique mit à profit la calamité même qu'il venait d'éprouver. Les veuves, les filles et les héritières d'un grand nombre de seigneurs qui avaient péri sur *la Candide*, pouvaient porter de riches fiefs à ceux qui les rechercheraient en mariage. Henri les fit épouser à ses favoris, ou à ceux de ses gentils-

(1) Orderic Vitalis, et Guillaume de Malmesbury, rapportent ce naufrage au 25 novembre 1119; ce qui ne laisserait que quelques jours pour les négociations de paix, après la conférence de Gisors; les autres le renvoient à l'année 1120. Huntindon le regarde comme une punition du ciel, *quia omnes, vel fere omnes, sodomitica labe dicebantur et erant irretiti.*

Orderici Vitalis, Lib. XII, p. 867. — *Will. Malmesbur.*, Lib. V, p. 18. — *Henrici Huntindon.*, Lib. VII, p. 35. — *Florentii Wigorniens.*, p. 74. — *Simeonis Dunelm.*, p. 80.

hommes dont il était le plus sûr, et il distribua avec elles, à ses plus fidèles serviteurs, les plus riches patrimoines de ses deux États. En même temps, dans l'espérance d'avoir de nouveau un fils, il épousa Adélaïde, fille de Godefroi-le-Barbu, comte de Louvain, et duc de Basse-Lorraine; mais elle ne lui donna pas d'enfants (1). Comme il ne voulait point rendre au comte d'Anjou la dot de sa fille, il ne pouvait manquer de se brouiller à cette occasion avec lui. Les réclamations de Foulques V furent cependant ajournées par un voyage que ce comte entreprit à la Terre-Sainte, pour apaiser la douleur que lui causait le désastre de Barfleur, où il avait perdu sa fille. Il consacra, dans l'église du Mans, son fils Geoffroi à saint Julien, puis il partit pour Jérusalem. Après y avoir entretenu, pendant une année, cent chevaliers qu'il avait voués à la défense du temple, il revint en France, où il chargea le comté d'Anjou d'une rente de trente livres d'argent, payable annuellement au Saint-Sépulcre : ces libéralités le rendirent cher aux chrétiens orientaux, et contribuèrent à lui faire déférer, en 1129, la couronne de Jérusalem (2).

La paix de Normandie, conclue entre les deux rois, dura près de trois ans. Quoiqu'elle ne rendît pas un égal repos à toutes les provinces de France, elle permit cependant à Louis-le-Gros de mettre un peu plus d'ordre dans ses affaires, et elle laissa entrevoir combien de progrès sa puissance avait déjà faits. Ce n'était plus avec les petits barons du voisinage de Paris qu'il était appelé à combattre; ce n'était plus pour la possession d'une tour ou d'un château qu'il invoquait l'aide de ses vassaux : cette petite noblesse, il est vrai, n'était pas entièrement rangée à l'obéissance, elle regrettait les jours de brigandage, où elle pouvait s'enrichir aux dépens des marchands et des voyageurs; mais elle était sans force par elle-même, et elle attendait, pour reprendre les armes, de pouvoir s'allier aux ennemis de l'État. L'activité de Louis, ses petits succès, sa lutte avec un monarque

(1) *Order. Vitalis*, Lib. XII, p. 871.

(2) *Ibidem.* — *Gesta Pontific. Cenomann.*, p. 331. — *Willelm. Tyrius*, Lib. XIV, cap. 1 et 2, p. 852-853.

redoutable, l'obéissance à laquelle il avait accoutumé les gens de guerre, avaient, sur ces entrefaites, opéré dans les esprits une révolution insensible, et cependant bien prompte. Douze ans auparavant, Louis, à la tête de quelques centaines de gendarmes, luttait encore péniblement contre le seigneur du Puiset, celui de Montlhéry, ou celui de Coucy. Aucune grande victoire, aucune grande conquête, aucune alliance inattendue n'avait changé la proportion de ses forces, et néanmoins il était déjà parvenu à être, ce que n'avait été aucun des Capétiens avant lui, le vrai roi féodal de la France. Louis était devenu le président de cette puissante aristocratie qui disputait souvent son autorité, mais qui lui montrait désormais du respect, qui reconnaissait en lui les mêmes prérogatives que chacun de ses membres voulait exercer sur ses inférieurs, et qui lui permettait quelquefois de parler aux princes français, comme aux étrangers, au nom de toute la France.

On put remarquer, en 1121, cette étendue nouvelle qu'acquérait la juridiction royale, dans la part que prit Louis-le-Gros aux troubles de l'Auvergne. Les comtes d'Auvergne, dont on connaît la succession dès le temps de Charlemagne, relevaient des comtes d'Aquitaine; mais l'on a peu de détails sur leur histoire; il paraît seulement que, depuis l'affaiblissement de la seconde dynastie, ils se conduisirent plutôt comme des souverains indépendants que comme des membres de la monarchie française. Guillaume VI, qui régnait au commencement du douzième siècle, avait marché à la première croisade, et il semble qu'il était resté à la Terre-Sainte plus long-temps qu'aucun des princes chrétiens. A son retour, il se brouilla avec Aimery, évêque de Clermont, qui était en même temps comte de cette ville; il envahit ses juridictions, et il s'empara de l'église de la Sainte-Vierge, qu'il changea en forteresse. Aimery recourut à Louis, et celui-ci somma le comte d'Auvergne de paraître devant son tribunal. Guillaume VI ne voulut point se soumettre à une juridiction que ses ancêtres n'auraient pas reconnue; mais Louis-le-Gros avait eu l'art d'intéresser les grands vassaux à défendre une cour

judiciaire dont ils faisaient partie, et à faire exécuter ses arrêts. Foulques, comte d'Anjou, Conan, comte de Bretagne, et Guillaume II, comte de Nevers, vinrent à Bourges se réunir à son armée ; ils assiégèrent ensemble le château de Pont-sur-l'Allier, et ils réduisirent le comte d'Auvergne à faire un traité, qu'il confirma par des serments et des otages ; traité en vertu duquel, suivant Suger, l'église fut rendue à Dieu, les tours au clergé, et la ville à l'évêque (1).

Tout en protégeant avec zèle l'Église contre les seigneurs, Louis-le-Gros défendait au besoin contre elles ses propres prérogatives. Adam, abbé de Saint-Denis, mourut en 1121 : Suger, moine du même couvent, était alors en mission à Rome, pour les intérêts de son ordre. Les religieux de Saint-Denis, voulant lui donner une preuve de leur reconnaissance, lui déférèrent la mitre, sans attendre la présentation royale. Quoique Suger fût déjà connu du roi, et que ses talents et son mérite le rendissent digne, aux yeux de ce prince, d'une telle promotion, Louis montra beaucoup de colère de ce qu'on avait devancé ses ordres ; il fit arrêter plusieurs des moines qui avaient concouru à l'élection de l'abbé Suger, et il les retint quelque temps prisonniers dans la tour d'Orléans : il se laissa fléchir enfin, et il les remit en liberté vers la fin de l'année 1122 ou 1123 ; Suger fut alors installé dans le gouvernement de cette riche et puissante abbaye (2).

Ainsi les prétentions du roi de France, quant au droit d'investiture des bénéfices ecclésiastiques, étaient précisément les mêmes que celles des empereurs germaniques, et Louis VI, après avoir donné refuge au pape, dans sa guerre contre Henri V, réclamait de lui, à l'occasion de la plus riche abbaye de son royaume, justement les prérogatives que l'empereur réclamait du pontife. Au reste, cette longue guerre approchait de sa conclusion, et les droits respectifs du sacerdoce et de la royauté allaient être fixés. Calixte II, qui au commencement de l'année 1120 était à Cluny, rentra au printemps suivant

(1) *Sugerii Vita Ludovici-Grossi*, p. 52.
(2) *Ibid.*, p. 48.

en Italie, et fut, au mois de juin, accueilli avec empressement par les Romains; l'année suivante il attaqua son antagoniste Burdino, ou Grégoire VIII, qui s'était retiré à Sutri; il se rendit maître de sa personne le 23 avril 1121, et après l'avoir exposé aux outrages du peuple, il le condamna à finir ses jours en prison (1).

Henri V était fatigué des révoltes continuelles qu'il éprouvait en Germanie; il recherchait un accommodement, et il accepta les bases d'une pacification qui furent arrêtées dans la diète de Wurtzbourg, au mois de décembre 1121. La paix définitive fut signée à Worms le 8 septembre 1122, par trois légats que le pape avait envoyés dans cette ville, pour le représenter à une diète présidée par l'empereur. Le 23 du même mois, Calixte II ratifia cette paix à Rome. Henri V fut admis de nouveau à la communion, avec tous ses adhérents, et tous les anathèmes prononcés contre eux furent levés. Par le traité de Worms, Henri renonçait au droit auquel il avait prétendu. d'accorder, selon l'ancienne forme, les investitures avec la crosse; il abandonnait aussi les biens ecclésiastiques qu'il avait séquestrés; de son côté Calixte lui accordait le droit de faire faire en *sa présence* les élections des prélats de son royaume, et de leur donner par *le sceptre* l'investiture des biens temporels attachés à leur Église. Ces conditions, qui devaient nécessairement servir de base aux arrangements successifs du pape avec tous les autres rois, nous font comprendre que l'esprit de fanatisme s'éteignait, et que l'impulsion donnée par Grégoire VII et ses prédécesseurs aux défenseurs des libertés de l'Église, s'était arrêtée; car l'empereur ne cédait au pape que les honneurs de la victoire, et il s'en réservait à lui-même tous les avantages. En effet, dès cette époque, la distribution des bénéfices ecclésiastiques dépendit presque uniquement des souverains séculiers (2).

Tandis que l'enthousiasme religieux s'affaiblissait dans la chrétienté, par le seul épuisement qui succédait à l'accès d'une

(1) *Cardinal. de Aragon et Pandulphi Pisani. In vita Calixti II. Script. Rer. ital.*, T. III, p. 418-419.

(2) *Annal. Baronii*, 1122, T. XII, p. 149-150. — *Pagi critica*, T. IV, p. 429.

fièvre ardente, il se rallumait avec plus de force chez les musulmans. L'empire des Almoravides, qui s'était étendu sur l'Afrique et l'Espagne, commençait à chanceler. Ali, qui régnait à Maroc, s'était montré incapable de le défendre. On prétendait que la religion musulmane se corrompait dans ses États : aussi Mahomet Eben Tumart, homme ambitieux et habile, de la même tribu que lui, avait commencé à prêcher la réforme, et à la répandre par les armes. Cette réforme consistait dans un zèle plus ardent pour le dogme de l'unité de Dieu, dans une plus grande horreur de l'idolâtrie, dans une inimitié plus marquée pour la religion des chrétiens, qui distinguaient plusieurs personnes dans la divinité. Les réformateurs adoptèrent le nom d'*Almohades*, ou *unitaires*, qui devint bientôt redoutable aux peuples d'Occident; ils se signalèrent par de violentes persécutions contre les chrétiens, et ils éteignirent dans le sang l'Église d'Afrique, qui s'était maintenue jusqu'à cette époque (1). Mais tandis que les musulmans d'Espagne étaient affaiblis par les guerres civiles que cette réforme allumait chez eux, les chrétiens faisaient sur eux de brillantes conquêtes. Alphonse-le-Batailleur, roi d'Aragon, invita les plus rapprochés ou les plus zélés, entre les seigneurs français, à le seconder, en 1118, dans le siége de Saragosse. Gaston, comte de Béarn, Rotrou, comte du Perche, et Centulle, comte de Bigorre, passèrent les Pyrénées avec une brillante troupe de chevaliers français; ils contribuèrent vaillamment à la prise de cette grande ville, où le roi d'Aragon transporta, l'année suivante, le siége de sa monarchie (2). L'exemple de ces barons fut suivi en 1120 par Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, qui partagea la gloire de la victoire d'Alphonse-le-Batailleur à Arinzol, sur le roi de Cordoue, et sur six autres de ces émirs auxquels les Occidentaux donnaient le nom de roi (3).

(1) *Pagi critica in Annal. Baronii*, 1119, § 18-19, p. 415.
(2) *Io. Marianæ de Rebus Hisp.*, Lib. X, cap. 10, p. 503.
(3) *Io. Marianæ*, Lib. X, c. 12, p. 506.— *Chron. Sancti-Maxentii*, p. 407. — *Chronic. Richardi Pictavensis*, p. 413. — *Anonymi Chron.*, p. 119. — Hist. de France, T. XII.

Guillaume IX revint en Aquitaine, enrichi des dépouilles des musulmans d'Espagne. Mais ses sujets en France avaient profité de son absence pour secouer son autorité. Nous avons vu que, peu d'années auparavant, il s'était emparé du comté de Toulouse, au nom de Philippa, sa femme, fille du frère aîné de Raymond de Saint-Gilles, tandis qu'Alphonse-Jourdain, second fils de ce même Raymond, s'était retiré dans son marquisat de Provence. Pendant l'expédition de Guillaume en Espagne, les Toulousains se révoltèrent contre le gouverneur qu'il leur avait laissé, et proclamèrent de nouveau Alphonse-Jourdain. Les comtes de Foix et de Comminges secondèrent cette révolution, aussi bien que Bernard-Atton, vicomte de Nîmes et d'Agde; le comte de Barcelone, d'autre part, s'unit au duc d'Aquitaine. Les États de ces feudataires, à partir de l'année 1121, furent dévastés par la guerre. Bernard-Atton y perdit la ville de Carcassonne, qu'il recouvra en 1123; Alphonse-Jourdain fut assiégé dans Orange, par le comte de Barcelone, et la cathédrale de cette ville fut entièrement détruite pendant ce siége : mais les Toulousains, qui s'étaient enfin rendus maîtres de la citadelle de leur ville, long-temps défendue contre eux par un lieutenant de Guillaume IX, arrivèrent au secours de leur seigneur, le délivrèrent et le ramenèrent en triomphe dans sa capitale (1).

La guerre du midi continua ensuite avec plus de mollesse, jusqu'au 10 février 1127, époque de la mort de Guillaume IX, comte de Poitiers. Quoique ce prince ne fût âgé que de cinquante-cinq ou cinquante-six ans, il éprouvait, dans un corps usé par les débauches, toutes les infirmités d'une vieillesse anticipée. Son fils Guillaume X, âgé de vingt-huit ans quand il lui succéda, étant né de sa première femme Philippa, avait les mêmes prétentions que lui au comté de Toulouse, et les transmit à son tour à ses descendants (2).

Son compétiteur au comté de Toulouse, Alphonse-Jourdain, avait été obligé de disputer aussi à Raymond-Béren-

(1) Hist. gén. du Languedoc, Liv. XVI, chap. 67 et suiv., p. 389.

(2) *Chron. S. Maxentii*, T. XII, p. 408. — *Breve Chron. Sancti-Florentii Salmuriens.*, p. 490.

ger III, comte de Barcelone, sa part à la souveraineté de Provence. Leurs prétentions réciproques sur cette province furent cependant réglées à l'amiable, par un traité signé entre eux le 16 septembre 1125. Le pays entre l'Isère et la Durance, sous le titre de marquisat, demeura au comte de Toulouse; celui entre la Durance et la mer, sous le nom de comté, fut assuré au comte de Barcelone; les comtés d'Avignon et de Forcalquier furent garantis à une branche cadette de la maison du dernier (1).

Louis VI n'élevait point encore la prétention d'évoquer à son tribunal la cause pendante entre les comtes de Toulouse et de Poitiers; il sentait que les droits réciproques de vassaux aussi puissants, et aussi éloignés de lui, ne pouvaient être décidés que par les armes. Il n'essayait pas davantage d'intervenir dans les guerres civiles de la Flandre, quoiqu'il eût été en son pouvoir d'exercer sur ce dernier pays beaucoup plus d'influence. Baudoin VII avait, en mourant, désigné pour son successeur le fils que Canut, roi de Danemarck, avait eu de sa sœur Adèle. Ce prince, nommé Charles, et dout l'Église a fait un saint, habitait la Flandre depuis l'an 1086, époque de la mort de son père. Son aïeule, Clémence, mère de Baudoin VII, lui opposait un autre de ses petits-fils, nommé Guillaume de Loo; pendant les cinq ou six années qui suivirent la mort de Baudoin VII, la Flandre, épuisée par les combats de ces deux compétiteurs, ne prit aucune part aux guerres de ses voisins; elle ne fut non plus point inquiétée par eux (2). Les troubles nouveaux qui, à la même époque, éclatèrent en Normandie, eurent plus d'influence sur le sort de la monarchie française.

(1123.) Ces troubles semblent n'avoir point été excités par Louis VI, et n'avoir eu d'autre cause que l'attachement des seigneurs normands à Guillaume Cliton, fils de Robert, ou leur mécontentement d'un roi déjà vieux, qui n'avait point de

(1) Histoire du Languedoc, Liv. XVI, chap. 82, p. 396. — Bouche, *Hist. de Provence,* Liv. IX, Sect. II, T. II, p. 105.

(2) *Gualteri Teruanensis Vita Caroli Comitis Boni Flandrensis*, T. XIII, p. 335. — Oudegherst, *Chroniques de Flandre,* ch. 64, p. 116.

fils, et qui devait, par sa mort, exposer leur État à quelque révolution. Ils se plaignaient de voir leurs terres accablées par des impôts nouveaux, et les officiers du fisc étaient devenus l'objet d'une haine universelle. Amaury de Montfort, qui était alors comte d'Évreux, prépara le soulèvement; il le combina avec Galeran, comte de Meulan, qui avait été comblé des bienfaits de Henri; les seigneurs de Rolmare, de Neuchâtel, de Braie, de Gisors, devaient le seconder, aussi bien que Foulques V, comte d'Anjou, récemment revenu de Jérusalem. Celui-ci promit sa fille Sibylle à Guillaume Cliton, fils de Robert-Courte-Heuse, et il lui donna en même temps en fief son comté du Maine (1).

Le mariage projeté de Guillaume Cliton avec Sibylle, fille du comte d'Anjou, donna une vive inquiétude au roi d'Angleterre; car, malgré la mort de son fils, et l'absence de sa fille, mariée à l'empereur, il avait toujours le même éloignement pour son neveu : il s'adressa donc au pape Calixte II; il lui demanda d'empêcher des noces qu'il appelait incestueuses, parce que les deux époux étaient parents au onzième degré, selon la manière de compter des jurisconsultes romains, et il réussit en effet à faire rompre ce mariage. Guillaume épousa plus tard une sœur de la reine de France (2). Cependant Henri fut averti qu'au mois de septembre 1123, tous les mécontents normands s'étaient réunis à la croix de Saint-Leufroi, et que, sous la direction d'Amaury de Montfort, et de Galeran de Meulan, ils avaient pris leurs mesures pour proclamer Guillaume comme duc de Normandie. Il les prévint; il tenta d'abord d'arrêter Hugues de Montfort, pour se faire livrer par lui son château. Ce seigneur, qui n'était point parent d'Amaury, et qui ne prenait point son nom du même lieu, lui échappa, et Henri ne réduisit sa forteresse qu'après un siége d'un mois. Il lui fallut six semaines pour se rendre aussi maître de Pont-Audemer, qui appartenait au comte de Meulan; il mit en fuite les mécontents qui s'étaient assemblés

(1) *Orderici Vitalis,* Lib. XII, p. 876.
(2) *Ibidem.* — *Pagi critica,* 1124, § 6, p. 436.

à Gisors, et il ne renvoya ses compagnons d'armes dans leurs foyers qu'après avoir changé les commandants des principales forteresses de Normandie (1).

Il est probable que Henri Ier destinait la couronne d'Angleterre et celle de Normandie à sa fille Mathilde (1124), femme de l'empereur Henri V, et que la crainte de voir ces deux pays réunis à l'empire germanique, et gouvernés par des Allemands, contribuait beaucoup au mécontentement des barons normands et anglais, comme à la jalousie du roi de France : ce motif n'est cependant point exprimé par les écrivains contemporains. Seulement ils nous apprennent que le roi d'Angleterre invoqua l'aide de celui pour l'amour duquel il se voyait exposé à ces soulèvements ; il demanda à l'empereur Henri V d'entrer en France avec une puissante armée, et de faire repentir Louis-le-Gros de l'aide qu'il avait constamment donnée au pape contre lui.

Les historiens anglais se taisent sur l'armement de Henri V; les Allemands disent seulement, qu'après avoir rassemblé une nombreuse armée, il la renvoya dès qu'il sut que Louis VI était sur ses gardes (2); mais l'abbé Suger, qui remit lui-même l'oriflamme, ou le drapeau de Saint-Denis, au roi des Français, pour marcher contre les Allemands, parle de cette campagne comme de l'événement le plus important et le plus glorieux du règne de Louis-le-Gros. On sera curieux, peut-être, de l'entendre lui-même, et de juger à cette occasion de son éloquence ampoulée.

« Lorsque nous nous fûmes rassemblés de toutes parts à » Reims, dit-il, le nombre des troupes à pied et à cheval » était si grand, qu'elles paraissaient dévorer la surface de la » terre, à la manière des sauterelles, non seulement dans » les vallées et le long des eaux, mais dans les montagnes et » les plaines : le roi y ayant attendu l'attaque des Allemands, » pendant une semaine entière, les seigneurs de son royaume » disaient entre eux : Avançons audacieusement sur eux, de

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 877-878.
(2) *Roberti de Monte Ap. ad Sigebertum*, T. XIII, p. 378.

» peur qu'ils ne se retirent avec impunité, et qu'ils ne se » vantent ensuite d'avoir attaqué la France, dominatrice de » l'univers; qu'ils éprouvent la punition de leur audace, non » dans notre pays, mais dans le leur, qui après tout, si sou- » vent vaincu par les Francs, nous appartient par le droit » royal de la France. Rétorquons à découvert sur eux les » machinations qu'ils préparaient contre nous à la dérobée. » Mais d'autres chefs, avec une sévérité plus habile, voulaient » attendre plus long-temps, jusqu'à ce qu'ils eussent passé » nos frontières, afin de leur couper la retraite, lorsqu'ils ne » pourraient plus fuir; ils proposaient alors de les vaincre, de » les abattre, de les égorger sans miséricorde comme des » Sarrasins, d'exposer, pour leur éternelle honte, leurs corps » barbares sans sépulture, aux loups et aux corbeaux; la » défense de leur terre justifiant tant d'homicides et de » cruautés.

» Les seigneurs du royaume réunis au palais distribuèrent » ensuite, devant le roi, les bataillons qui devaient s'as- » sembler. Ils firent une première division des habitants de » Reims et de Châlons, qui passait soixante mille combat- » tants, tant à pied qu'à cheval; la seconde, qui n'était pas » moins nombreuse, comprenait ceux de Laon et de Soissons, » la troisième ceux d'Orléans, d'Étampes, de Paris, avec la » nombreuse armée dévouée à saint Denis et à la couronne, » où le roi voulut être lui-même.... Le comte palatin Thibaud, » avec son oncle, le comte Hugues de Troyes, qui, d'accord » avec le roi d'Angleterre, faisait alors la guerre au roi, étant » arrivé sur les sommations de la France, formait la qua- » trième : le duc de Bourgogne avec le comte de Nevers, la » cinquième; l'excellent comte Raoul de Vermandois, illustré » par la parenté du roi, entouré d'une brillante chevalerie, » et de la bourgeoisie de Saint-Quentin, armée de casques et » de cuirasses, devait former l'aile droite : ceux de Ponthieu, » d'Amiens et de Beauvais, étaient destinés à l'aile gauche. » Le noble comte de Flandre, avec dix mille vaillants cheva- » liers, aurait triplé l'armée, s'il avait pu arriver à temps : le » duc d'Aquitaine Guillaume, l'excellent comte de Bretagne,

» et le belliqueux Foulques, comte d'Anjou, se désolaient » que la distance des lieux et la brièveté du temps, ne leur » permissent pas d'amener aussi leurs forces, pour venger les » injures faites aux Français. »

D'après la manière de faire la guerre à cette époque, au lieu de quatre ou cinq cent mille combattants que l'abbé Suger fait marcher à l'armée du roi, on peut tout au plus supposer qu'il en rassembla vingt ou vingt-cinq mille. Au reste, quel que fût ce déploiement de forces, il demeura complétement inutile : les deux armées ne se virent jamais l'une l'autre (1). Les Allemands n'arrivèrent pas jusqu'aux frontières de France, ni les Français jusqu'à celles d'Allemagne. Pendant ce temps quelques centaines de chevaliers français étaient chargés de défendre le Vexin contre le roi Henri : celui-ci, au lieu de chercher à y pénétrer, attaqua les seigneurs révoltés contre lui. Le comte Galeran de Meulan fut fait prisonnier par un de ses lieutenants ; tous ses châteaux se rendirent les uns après les autres au roi d'Angleterre. Amaury de Montfort demanda enfin la paix, et il paraît qu'elle fut conclue au nom du roi de France, aussi bien que des barons normands (2).

On ne sait point quelles furent les conditions de cette pacification, ni quel arrangement le roi des Français comptait prendre pour éviter que la succession du roi d'Angleterre ne passât à son gendre le roi de Germanie : mais ce danger, également grand pour l'indépendance de la France, et pour la liberté de l'Angleterre, fut détourné par un événement imprévu. En 1124 les préparatifs de guerre de Henri V contre la France avaient été arrêtés, bien moins par la crainte de l'armée dont Suger rend un compte si pompeux, que par la révolte de la ville de Worms contre l'empereur. Comme Henri V se préparait, au printemps de 1125, à attaquer de nouveau cette ville, il fut atteint d'une espèce de chancre

(1) *Sugerii abbatis Vita Ludovici-Grossi*, p. 50-51. Répété dans les grandes Chroniques de Saint-Denys, ch. 17 et 18, p. 181, et dans la version latine, p. 211.

(2) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 880-881.

que les historiens contemporains nomment ***dracunculus***, et dont ils disent qu'il avait apporté le germe dès sa naissance. Il en mourut le 22 ou le 23 mai 1125, sans laisser d'enfants. Avec lui finit la maison de Franconie, qui occupait le trône impérial depuis Conrad-le-Salique, et en même temps finit aussi la prétention des Allemands au nom de Francs ou de Français (1).

(1) *Roberti de Monte Append. ad chronog. Sigeberti*, T. I. *Struvii Ser. Germ.*, p. 872. *Anselmi Gemblacensis*, ibid., p. 949.

CHAPITRE XIV.

Fin du règne de Louis-le-Gros. 1125-1137.

L'EMPEREUR Henri V étant mort sans laisser d'enfants, son décès fut immédiatement suivi du retour de sa veuve Mathilde, fille de Henri Ier, roi d'Angleterre, en Normandie, puis en Angleterre. Henri Ier avait envoyé à Spire, où l'empereur fut enseveli, les plus grands seigneurs de ses États pour servir de cortége à sa fille, et il commença en même temps à solliciter leurs suffrages, pour qu'ils voulussent bien la reconnaître comme son héritière, et pour lier par des serments les prélats et les comtes à favoriser sa succession (1). Alors, pour la première fois, à ce qu'il semble, les nobles normands entrevirent qu'une femme pouvait devenir le chef de leur monarchie, et ils arrêtèrent, presque sans y avoir réfléchi, que la couronne descendrait chez eux selon cet ordre nouveau d'hérédité.

Non seulement les Normands n'avaient encore jamais obéi à une femme, et les Anglais n'avaient point encore vu de reine régnante, bien plus, la succession d'une femme à la royauté était demeurée, jusqu'au dixième siècle, un événement dont on avait vu peu d'exemples en Europe. L'empire d'Orient avait permis, il est vrai, à Irène, en 797, et à Théodora, en 1054, de monter sur le trône des Césars; mais cette succession avait paru un scandale monstrueux aux Grecs, qui se disaient encore Romains. Les autres peuples se montraient alors peu disposés à prendre pour modèles ces esclaves

(1) *Willelmi Gemeticensis Hist. Normannor.*, Lib. VIII, cap. 25. Duchesne, *Script. Normann.*, p. 304. — Historiens de France, T. XII, p. 577.

efféminés, dont les monarques, toujours cachés dans leurs palais, entourés d'eunuques, et revêtus de robes flottantes, ne leur semblaient pas moins femmes que les femmes elles-mêmes. Toutefois, dans le cours du onzième siècle, un changement remarquable s'était opéré dans les opinions : plusieurs femmes avaient succédé à des fiefs militaires. L'affermissement du système féodal avait donné aux lois de l'hérédité quelque chose de sacré. Comme les rois avaient long-temps cherché à réunir à leur couronne les fiefs des mineurs, des femmes, des familles sans défense, tous les barons avaient regardé comme une partie essentielle de leur liberté, l'assurance que leur famille ne serait, dans aucun cas, dépouillée de son héritage. Le droit des filles avait été presque universellement admis dans les successions, et les seigneurs avaient cessé d'y mettre obstacle, parce que, quand le fief de leur vassal passait à une fille, ils en disposaient néanmoins, en la faisant épouser à quelqu'un de leurs favoris. L'intérêt des sujets n'étaient point consulté dans l'organisation féodale; celle-ci n'était un pacte bilatéral qu'entre les feudataires, dans leurs rangs divers; mais l'intérêt du seigneur du fief n'était jamais laissé en souffrance. Si les héritiers étaient mineurs, il reprenait lui-même l'administration du fief, à titre de tutelle ou de garde noble ; et il conservait pour son propre compte les revenus de ce fief, parce qu'ils ne servaient plus à compenser un service que des mineurs ne pouvaient lui rendre. Si l'héritière était une femme, il la mariait à un de ses chevaliers, pour que le mari fût son *homme*, et pût faire le service de son fief.

Il y avait eu déjà, au commencement du douzième siècle, un nombre considérable de grands fiefs qui avaient passé en héritage à des femmes ; mais comme celles-ci s'étaient mariées immédiatement, le titre de leur fief avait été porté par leur mari, et les peuples ne s'étaient pas encore accoutumés à obéir à une princesse. Richilde, au milieu du onzième siècle, avait porté le comté de Hainaut dans la maison de Flandre. Adélaïde, entre 1082 et 1090, avait porté le comté de Vermandois à une branche cadette des Capétiens. Almo-

dis, en 1091, avait porté le comté de la Marche à la maison de Montgomery. Étiennette, Gerberge et Douce, de 1093 à 1112, avaient successivement hérité de la Provence, qu'elles avaient enfin fait passer à la maison de Barcelone, à laquelle une autre femme, Ermengarde. avait aussi, en 1068, transmis le comté de Carcassonne. On ne peut s'empêcher de remarquer que toutes ces successions de femmes se présentent, pour la première fois, dans la seconde moitié du onzième siècle : l'ambition et l'orgueil, dans les générations précédentes, étaient plus satisfaits par une nombreuse famille, parce qu'elle donnait à son chef plus de vaillants défenseurs; mais on commençait, dans le onzième siècle, à s'apercevoir qu'un patrimoine s'épuisait par des divisions répétées, et que les apanages des cadets ruinaient leurs aînés; les grands seigneurs craignaient dès lors d'avoir un trop grand nombre de fils; ils désiraient ne laisser après eux qu'un seul héritier; et si cet héritier venait à être enlevé par une mort prématurée, il ne restait que des filles, pour recueillir un patrimoine auquel la vanité d'un grand nom avait été attachée. Dans les neuvième, dixième et onzième siècles, la noblesse s'était constamment multipliée; dans le douzième, les anciennes maisons commencèrent à s'éteindre, les États divisés à l'infini, commencèrent à se réunir, et, à partir de cette époque, leur nombre n'a pas cessé de diminuer.

Les rois, de qui relevaient les grands vassaux, n'avaient point mis obstacle à la succession des femmes dans les grands fiefs; ils étaient supposés avoir seuls droit de s'en plaindre; et comme ils ne l'avaient pas fait, cette succession était censée légale. Les royaumes commençaient à leur tour à être considérés comme des grands fiefs; mais ces grands fiefs étant sans supérieurs, personne ne fut reconnu comme ayant droit de se plaindre lorsqu'ils tombaient en quenouille. A l'époque où Mathilde était présentée aux barons de son père comme héritière présomptive du royaume d'Angleterre et du duché de Normandie, une autre reine siégeait déjà sur un trône chrétien. Urraca, fille d'Alfonse VI, avait été reconnue, en 1109, comme reine de Léon et de Castille. Il est vrai que

son exemple n'était pas encourageant pour les partisans de la succession des femmes. Urraca avait épousé, en 1109, Alfonse-le-Batailleur, roi d'Aragon et de Navarre; mais l'impudence de ses mauvaises mœurs avait forcé ce prince à la faire enfermer, dès l'année suivante, et à faire casser son mariage en 1114, au concile de Palencia, au risque de perdre ainsi la couronne qu'elle lui avait apportée. Tout le règne d'Urraca, de l'an 1109 à l'an 1126, avait été un tissu d'intrigues scandaleuses avec ses amants, qu'elle achetait par l'espoir d'un trône, et de guerres civiles, soit entre eux, soit avec son mari, soit avec le fils qu'elle avait eu d'un premier époux, et qui lui succéda (1).

Si les barons normands avaient fixé leurs regards sur l'Espagne, qui leur était assez bien connue, à cause du grand nombre d'aventuriers chrétiens que le désir de faire la guerre aux musulmans conduisait au-delà des Pyrénées, ils y auraient vu d'une manière pratique les conséquences du principe qu'ils allaient sanctionner en faveur de la succession des femmes : s'ils s'étaient contentés de l'examiner avec leur raison, et d'après l'intérêt public, ils n'auraient pas été moins alarmés de ce que leur roi leur proposait de faire. La nature a établi, entre les deux sexes, une différence de caractère et de vigueur, que toute la galanterie des courtisans des femmes ou des reines n'a point entrepris de nier. Ceux-ci ont beau citer quelques souveraines à grand caractère, ils doivent convenir que si le courage, la connaissance des choses, la force des combinaisons, le génie enfin, peuvent être désirables dans le chef d'un État, c'est parmi les hommes que les peuples doivent les chercher. Lors même que les deux sexes auraient été créés égaux par la nature, l'éducation doit avoir établi entre eux des différences, toutes au désavantage de celui que nos institutions ont rendu le plus faible. La femme qui tiendrait de la nature les qualités d'une grande reine, n'en ignorerait pas moins les lois, les finances, la guerre, tout ce qui tient aux travaux publics, à l'administration; tout ce qui s'acquiert

(1) *Io. Marianæ Hist. Hispaniæ*, Lib. X, cap. 8, p. 499.

par la longue expérience des hommes. Les qualités mêmes par lesquelles les femmes l'emportent sur les hommes, les rendent peu propres à l'exercice du pouvoir; leur imagination devance leur pensée, et s'arrête rarement aux réalités; leur sensibilité, plus forte que leur raison, les engage à juger presque toujours des choses par les personnes. Les femmes qui ont régné ont souvent affecté de se faire hommes, alors leur courage et leur constance n'ont été qu'ignorance du danger; leur vigueur de caractère s'est transformée en cruauté, ou en obstination; leur grandeur et leur faste ont dégénéré en prodigalité et en extravagance. D'autres, restées plus complétement femmes, ont porté dans la politique les ressentiments des salons et des boudoirs; elles ont changé leurs principes avec leurs favoris; elles ont traité les négociations publiques d'après les règles de la coquetterie, et elles ont quelquefois renouvelé le scandale qu'Urraca donnait alors à l'Espagne, d'élever aux plus hautes dignités de l'État, de charger de la défense de l'honneur national, ceux qui, par leur conduite avec la reine, avaient attiré sur elle le mépris public.

Dans les monarchies, on a jugé convenable de ne point songer au caractère de l'individu que sa naissance appelle à régner, mais de ne voir que l'inflexibilité de la règle, qui ne laisse aucun doute, aucune hésitation, sur celui qui doit être appelé à son tour. On n'écartera donc point de la succession un prince, quand même son caractère et ses mœurs le rendraient fort inférieur aux femmes; mais lorsqu'on exclut toutes les femmes de l'hérédité, ce n'est pas un choix qu'on exerce, c'est une règle plus simple et plus sévère qu'on établit, au lieu de celle qui, permettant le concours d'un beaucoup plus grand nombre d'individus, laisse toujours plus de chance à quelque confusion dans leur ordre. La succession des femmes peut sans doute, aussi bien que celle des hommes, être soumise à des règles précises. Cependant l'expérience de l'Europe a prouvé que, dans les fiefs féminins, les guerres et les procès de succession sont beaucoup plus fréquents que dans les fiefs masculins. Le seul motif légitime de l'hérédité du

pouvoir, celui qui est tiré du droit des gouvernés, non de celui des gouvernants, milite donc contre l'admission des femmes à la royauté.

Tous ces motifs pour l'exclusion perpétuelle des femmes, de la succession au pouvoir souverain, doivent encore être considérés comme de peu de poids, à côté du motif fondamental, tiré de l'indépendance des États et de leur balance réciproque. Chaque État a établi, dès sa première constitution, une certaine proportion du tout avec ses parties, un certain rapport du pouvoir, de la richesse du gouvernement avec les besoins des sujets : c'est ce rapport qui le constitue ce qu'il est. La stabilité du pouvoir et la garantie de la liberté reposent à l'intérieur sur cette proportion. Les prérogatives qui conviennent au roi d'une ville, ne sont point celles qui conviennent au roi d'une vaste région ; et si la constitution demeure la même quand les États sont doublés ou décuplés en étendue, elle ne répond plus aux besoins des peuples. De même, dans les rapports des États les uns avec les autres, la paix et la sûreté de tous dépendent du maintien de chacun dans ses limites. Toute grande accession de territoire trouble la sûreté des citoyens ; elle trouble également celle des États, qui sont citoyens de l'univers.

Comme la force est la seule régulatrice des droits des nations entre elles, on n'a pu établir un ordre qui rendît impossible cette accession de territoire ; des conquêtes peuvent toujours troubler la balance générale. Cependant, quant à la sûreté des autres États, le sentiment de leur préservation leur a de bonne heure fait comprendre qu'ils devaient s'opposer en commun à celui qui cherchait à sortir de ses limites, et l'alliance des faibles les uns avec les autres, a en général suffi à contenir le fort. Quant à la sûreté des citoyens, les peuples qui veulent être conquérants savent ou doivent savoir à quoi ils s'exposent ; et comme ce sont eux-mêmes qui changent leur situation, ils peuvent en même temps changer proportionnellement leurs lois et leurs institutions.

Mais lorsqu'un roi hérite d'un nouveau royaume ou d'une nouvelle principauté, il fait tout à la fois et en un instant,

une acquisition supérieure en importance à celle qui aurait pu être le fruit de la plus longue guerre; il la fait souvent d'une manière imprévue, par la mort inattendue de celui dont il recueille l'héritage, en sorte que, ni ses sujets, ni ses voisins n'ont pu se préparer pour ces nouvelles circonstances; il la fait, non par la force, mais légitimement et selon les règles du droit; en sorte que celui pour lequel elle devient le plus dommageable, semble encore commettre une injustice en s'y opposant.

Cependant les successions d'États ne peuvent avoir lieu que par l'admission des femmes à l'héritage des souverainetés. Qu'on suppose tous les fiefs masculins, ou le principe qui plus tard prit le nom de loi Salique, adopté dans tous les États, il est évident que chaque souveraineté aura pour prince un chef national, les Français un Français, les Anglais un Anglais, les Espagnols un Espagnol. La souveraineté indivisible passant toujours à l'aîné, le chef de chaque famille ne pourra jamais avoir qu'un État à la fois; les chefs des branches cadettes demeureront concitoyens et sujets. Si à l'extinction de la branche aînée ils viennent à hériter du trône, ils réuniront tout au plus à ce trône leur apanage qui en avait été détaché, et jamais un État indépendant. Si nous voyons aujourd'hui des membres de la même famille siéger en même temps sur plusieurs trônes, c'est que, tandis que l'un suit la loi Salique, tous les autres ont admis des femmes à la succession : aucune circonstance n'aurait pu donner à un Français la couronne ou d'Espagne ou de Naples, si cette couronne n'avait pas été ôtée aux Espagnols et aux Napolitains par une femme. Ce n'est pas la loi Salique de France, mais la loi contraire adoptée à Madrid et à Naples, qui a fait naître le danger européen d'une réunion de trois couronnes, le danger pour l'Espagne ou pour Naples de perdre leur indépendance; le danger pour la France de faire une conquête qui pourra lui coûter sa liberté.

Lorsque les barons normands consentirent à prêter serment à l'impératrice Mathilde, fille de Henri Ier, et à reconnaître ainsi que les deux couronnes d'Angleterre et de Normandie

pouvaient passer à des femmes, et être portées par elles à des étrangers, ils exposèrent, pour la durée des siècles, les lois, la constitution, l'indépendance de leur patrie, à être jouées, comme par un coup de dés, toutes les fois qu'une femme monterait sur leur trône. Henri V mourut sans enfants, à l'âge de quarante-quatre ans; mais pouvaient-ils le savoir d'avance au moment où Mathilde l'épousa? Était-ce à cette condition que le mariage avait été conclu? Et si Henri V avait eu, comme on devait s'y attendre, un fils qui lui succédât dans l'Empire, dans les royaumes de Germanie, de Lorraine, de Bourgogne, de Provence, d'Italie, d'Angleterre, et dans le duché de Normandie, que devenait l'indépendance de l'Angleterre? que devenaient ces lois et cette liberté dont elle a été si fière? que devenait son rang comme nation, rang qu'elle aurait défendu par des torrents de sang, contre ces mêmes Allemands, s'ils en avaient tenté la conquête, tandis qu'elle en offrait le sacrifice, sans même y songer, avec la main d'une femme? que devenait la France, serrée en même temps au levant et au couchant par les États d'un rival déjà maître de la moitié de ses provinces? que devenait l'Europe, qui aurait vu cet État colossal s'élever dans son sein?

Non seulement Mathilde ne transmit point les couronnes d'Angleterre et de Normandie au fils d'un empereur d'Allemagne, elle ne les porta pas elle-même. L'usurpation d'Étienne anéantit l'accord entre son père et ses sujets. Mais cette usurpation même, qui détruisit pour un temps la richesse, la vigueur et la prépondérance de l'Angleterre, doit, avec toutes les guerres civiles qui en furent la suite, être attribuée à l'admission des femmes à l'hérédité. Étienne prétendit que le fils de la fille avait plus de droit à la couronne que la fille du fils, et l'on se battit pour la préférence entre les sexes et les lignes, tandis que la question ne se serait pas même présentée, si les femmes et leur descendance avaient été pour jamais exclues de la couronne d'Angleterre.

Ce ne fut pas la seule conséquence, à cette époque, de l'hérédité des femmes. Pendant la dernière période du règne de Louis-le-Gros, ou les douze ans que comprend ce Chapitre,

la même question se présente de toute part : on la retrouve dans la succession de Jérusalem, dans celle de Flandre, dans celle du comté de Bourgogne, dans celle du royaume d'Aragon, dans celle du grand-duché d'Aquitaine. L'équilibre de l'Europe, et surtout celui de la France, fut complétement changé; le système féodal reçut un coup fatal qui prépara sa ruine; des réunions rapides détruisirent toute proportion entre des feudataires auparavant égaux, et chaque mariage contint le germe d'une nouvelle guerre, qui coûta dans la suite des flots de sang aux Français.

(1125-1127.) Henri Ier, après avoir passé quelque temps en Normandie avec sa fille, la reconduisit en Angleterre, au mois de septembre 1126; et aux fêtes de Noël suivantes il assembla à Londres un parlement, auquel il exposa le malheur qu'il avait eu de perdre son fils, et l'héritier naturel de la monarchie; la douleur avec laquelle il voyait qu'Adélaïde de Louvain, sa seconde femme, ne lui donnerait point d'enfants, le danger de laisser la succession incertaine, et il demanda à ses sujets de s'engager par serment à reconnaître Mathilde pour reine. Les barons mirent pour condition à leur consentement, que le roi ne marierait point sa fille hors du royaume sans leur aveu; après quoi Guillaume, archevêque de Cantorbéry, donna l'exemple aux évêques et aux abbés de prêter serment de fidélité à l'héritière de la couronne, et il fut imité par tous les prélats. David, roi d'Écosse, Robert, comte de Glocester, fils naturel du roi, et Étienne, comte de Boulogne, fils de sa sœur, prêtèrent les premiers, entre les pairs laïques, le même serment qui fut ensuite répété par tous les barons (1).

Les rois croient toujours pouvoir retrancher, des serments de leurs sujets, la condition qui les lie eux-mêmes. Henri avait promis de consulter son parlement pour marier sa fille; mais il avait une alliance à cœur qu'il voulait faire réussir, et il craignait de la compromettre en en divulguant le secret. C'é-

(1) *Willelmi Malmesbur. Hist. novell.* Lib. I, p. 20. — Hist. de France, T. XIII.

tait celle de la maison d'Anjou, dont il se flattait de réunir les États à son duché de Normandie; il avait déjà marié à une fille de Foulques V le fils qu'il avait perdu; il offrait à présent, par l'entremise du comte de Glocester et de l'évêque de Luxeuil, sa fille à Geoffroy, fils du même comte. Ce fils, auquel on donna le surnom de Plantagenet, à cause de son goût pour la chasse, qui le retenait constamment au milieu des genêts et des bois, n'était pas âgé de plus de quinze ans; son biographe assure qu'il était remarquable par sa beauté et la grâce de ses manières; qu'en même temps il n'était ni moins instruit, ni moins éloquent que les plus grands clercs: Henri l'appela à Rouen aux fêtes de Pentecôte de l'an 1127, et lui donna l'ordre de chevalerie (1). Cependant son mariage avec Mathilde ne s'accomplit que deux ans plus tard. Cette princesse était au moins de huit ans plus âgée que l'époux qu'on lui destinait; elle le regardait comme un enfant, elle regrettait son rang d'impératrice, et elle montrait beaucoup de répugnance à donner un simple comte français pour successeur au premier monarque de la chrétienté (2).

Henri Ier ne se laissa arrêter ni par les objections de sa fille, ni par l'opposition des seigneurs normands. Ceux-ci réclamaient l'observation des promesses du roi; ils auraient voulu que leur future reine fût mariée à l'un d'entre eux; ils montraient beaucoup de mécontentement, et l'évêque de Salisbury protesta même que, puisque Mathilde était mariée sans le consentement du royaume, il se croyait dégagé du serment qu'il lui avait fait (3). En 1129, année où son mariage fut célébré, son mari Geoffroy entra en possession des comtés d'Anjou, du Maine et de Touraine. Foulques V les lui abandonna pour passer de nouveau à la Terre-Sainte, où il avait déjà donné une haute idée de sa valeur et de sa générosité. Baudoin II, qui régnait alors à Jérusalem, n'avait qu'une fille pour héritière, aussi bien que le roi d'Angleterre; on la nommait Mélisende : de concert avec ses barons, il choisit le

(1) *Johannis Monachi Historia Gaufredi Ducis Norman.*, Lib. I, p. 520.
(2) *Willelmi Gemeticensis,* Lib. VIII, cap. 25, p. 304, T. XII, p. 577.
(3) *Willelmi Malmesbur. Hist. novell.,* Lib. I, p. 21.

prince auquel elle devait porter sa couronne. Le comte d'Anjou leur parut mériter plus qu'un autre, par ses talents, ses vertus et son dévouement aux intérêts de la croix, l'honneur qu'il dépendait d'eux de conférer; ils envoyèrent Guillaume de Bury et Guy Brise-Barre à Angers, pour offrir à Foulques V, déjà âgé de soixante ans, la main de Mélisende. Foulques partit aussitôt pour la Terre-Sainte; il épousa la princesse, et fut mis en possession des villes de Tyr et de Ptolémaïs, avec le titre de comté. Trois ans après, Baudoin II étant mort le 22 août 1131, Foulques V lui succéda sur le trône de Jérusalem, qu'il occupa jusqu'à l'année 1144. La maison d'Anjou acquit ainsi en même temps deux couronnes royales, comme dot de deux femmes épousées à peu de mois de distance par le père et par le fils (1).

(1125-1131.) Le mariage de Mathilde avec Geoffroy ne répondit point aux désirs de Henri. Dès la première année de leur union, l'orgueilleuse Mathilde, qui traitait son jeune époux comme un enfant et comme un sujet, eut avec lui des querelles si violentes qu'elle le quitta pour s'établir à Rouen. Henri vint l'y chercher, et la conduisit en Angleterre. Il la présenta, pendant les fêtes de Noël 1132, à un nombreux parlement qu'il avait assemblé à Northampton. Il obtint des prélats et des barons anglais, que, pour la seconde fois, ils lui prêtassent serment de fidélité, puis il la renvoya au comte d'Anjou, qui la demandait : cette réconciliation fut suivie de la naissance d'un fils qui régna en Angleterre sous le nom de Henri II. Toutefois les brouilleries fréquentes de Mathilde et de Geoffroy troublèrent le reste de la vie du roi d'Angleterre, et l'aliénèrent enfin complétement de son gendre (2).

Le progrès de l'âge et les désastres de sa famille avaient engagé le roi d'Angleterre à régler d'avance sa succession. Quoique le roi de France fût de treize ans moins âgé que lui, ce dernier ressentait de son côté quelque inquiétude sur la prolongation de sa vie; il était devenu fort gros et fort pesant,

(1) *Willelmi Tyrii*, Lib. XIV, cap. 1 et 2, p. 852-853.

(2) *Simeonis Dunelmensis monachi Gesta Regum Angliæ*, T. XIII, p. 83.— *Henrici Huntindon.*, Lib. VII, p. 37.

et avant qu'il eût cinquante ans, son énorme corpulence menaçait déjà de lui être fatale. Adèle de Savoie lui avait donné huit enfants, dont l'aîné, Philippe, était, en 1129, âgé de quatorze ans. Louis jugea convenable de l'associer à la couronne, selon l'usage pratiqué jusqu'alors par tous les Capétiens, et de lui faire prêter serment de fidélité par ses barons, pour prévenir, autant qu'il dépendrait de lui, tout trouble dans son royaume, au moment où s'ouvrirait sa succession. Cette cérémonie se fit le jour de Pâques 14 avril 1129, et le nouveau roi reçut l'onction sacrée des mains de Renaud II, archevêque de Reims (1).

Le successeur que Louis-le-Gros s'était ainsi désigné, ne devait pas lui survivre : deux ans plus tard, comme ce jeune prince traversait les rues de Paris, un pourceau, s'échappant de chez un boucher, se jeta entre les jambes de son cheval; l'animal effrayé se cabra, et renversa son cavalier contre une borne. Philippe, horriblement blessé, fut transporté dans la maison la plus voisine, où il expira la nuit suivante, 13 octobre 1131. Non seulement les courtisans, mais tous les habitants de Paris, tous les Français partagèrent la douleur que cet horrible accident causa au roi et à la reine. La race des Capet n'avait encore produit aucun prince aussi digne que Louis-le-Gros de l'amour et de l'estime de ses sujets; et son fils, autant qu'on pouvait le juger à l'âge de seize ans, paraissait devoir marcher sur les traces d'un tel père. « Après les obsèques de » Philippe, dit l'abbé Suger, et après que son malheureux » père eût donné cours à ses plaintes et à ses imprécations » contre les tristes restes de sa vie, il consentit à recevoir les » consolations que lui offraient les religieux et les sages. Pour » nous, qui étions de sa familiarité intime, craignant, à cause » de la grosseur et de la faiblesse de son corps, qu'il ne nous » fût enlevé tout à coup, nous lui conseillâmes de faire ceindre de la couronne royale son fils Louis, qui était alors un » très bel enfant, afin qu'étant oint d'une liqueur sacrée, il

(1) *Sugerii abbatis Vita Ludovici-Grossi*, p. 59. — *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 889.

» fût roi avec lui, et qu'il pût repousser les attaques de ses » ennemis. Le roi, se rendant à nos conseils, vint à Reims » avec sa femme, son fils et les grands de l'État; et dans le » grand concile que le pape Innocent y avait convoqué, Louis-» le-Jeune fut élevé, le 25 octobre 1131, à la dignité royale, » par l'onction d'une liqueur sacrée, et l'imposition de la cou-» ronne du royaume (1). »

Un autre historien contemporain nous apprend que, par déférence pour le pape et le concile, Louis-le-Gros leur demanda, comme une grâce, un acte qui ne devait dépendre que de la libre volonté des Français. « Ce fut Renaud, archevêque » de Reims, qui, au nom du roi, de la reine et de toute la no-» blesse de France, demanda à tout le synode de consacrer » pour roi le jeune Louis à la place de Philippe son frère. » Innocent l'effectua le 8 des kalendes de novembre; mais » cette consécration déplut à plusieurs Français de l'un et de » l'autre ordre; car quelques laïques comptaient que la mort » du prince leur donnerait occasion d'augmenter leurs hon-» neurs, et quelques ecclésiastiques recherchaient pour eux-» mêmes le droit d'élire et de constituer le chef du royaume. » Pour ces causes, plusieurs d'entre eux murmuraient de l'or-» dination de ce jeune homme, et sans aucun doute ils l'au-» raient empêchée s'ils avaient pu. Le roi, voyant que, par » des efforts inusités, quelques uns cherchaient à éloigner ses » enfants des honneurs royaux, conçut le désir de tirer d'eux » une vengeance mortelle : les méchants s'élancèrent avec » plus de sécurité dans le crime; leur malice coûta la vie à » quelques uns, et causa une profonde douleur aux autres.... » Le doyen Hugues, élu à l'évêché d'Orléans, périt sous les » coups de quelques téméraires, comme il revenait de la cour » du roi; et Thomas, chanoine de Saint-Victor, fut tué sous » les yeux mêmes d'Étienne, évêque de Paris; car les licteurs » ne respectèrent point, dans leur rage, le Créateur de toutes » choses, ou l'évêque son représentant et son fidèle minis-» tre (2). »

(1) *Sugerii abbatis Vita Ludovici-Grossi*, p. 58-59.
(2) *Orderici Vitalis*, Lib. XIII, p. 895-896.

Il semblerait, d'après les paroles d'Orderic Vitalis, que si Louis ne fit pas tuer ces deux prêtres, du moins il permit que leurs ennemis privés se défissent d'eux. Nous ne savons rien de la suite de cette affaire, et peut-être que le schisme qui divisait alors l'Église ne permit pas à Innocent II, qui avait besoin de la protection du roi, d'en témoigner son ressentiment. Quatre ans auparavant, Louis avait eu des démêlés très vifs avec l'évêque de Paris, et l'archevêque de Sens, son métropolitain. Il avait saisi le temporel de leurs Églises; les évêques, en retour, l'avaient menacé de l'excommunication, et avaient mis, en 1127, ses États sous l'interdit. Louis réussit à obtenir du pape que l'interdit fût levé; mais saint Bernard, alors âgé de trente-six ans, et qui commençait, dans le couvent de Clervaux, à acquérir la célébrité qui lui donna tant d'influence sur l'Église de France, prit devant le pape le parti de l'évêque contre le roi, et reprocha avec quelque sévérité, à Honorius II, de s'être laissé surprendre lorsqu'il avait montré tant d'indulgence (1). Nous ne savons pas le motif de cette querelle, et ce n'est que par conjecture qu'on peut en lier l'issue avec le meurtre des deux ecclésiastiques, conseillers de l'évêque de Paris.

Malgré l'obstacle que la corpulence du roi des Français devait mettre à ses entreprises militaires, il n'en conservait pas moins cette activité qui, dès sa jeunesse, l'avait distingué entre tous les princes de sa race, et qui lui avait fait donner par quelques uns le surnom d'*Éveillé*. En 1126 l'évêque de Clermont recourut à lui, parce que le comte d'Auvergne n'observait pas la paix qu'il lui avait imposée cinq ans auparavant; et Louis convoqua pour le mois de juin les vassaux de la couronne, en leur enjoignant de faire leur service féodal contre celui d'entre eux qui ne s'était pas soumis à leur juridiction. Charles-le-Bon, comte de Flandre; Foulques V, comte d'Anjou; Conan III, duc de Bretagne, et même quelques barons normands, au nom de Henri, roi d'Angleterre, se rendirent à l'armée de France, et accompagnèrent Louis en

(1) *Baronius Annal. eccles.*, 1127, p. 175. — *Sancti-Bernardi Epistola* 46.

Auvergne, où il demeura jusqu'au mois d'août. Guillaume IX, comte de Poitiers, qui avait d'abord voulu prendre la défense du comte d'Auvergne, son feudataire, fut effrayé d'un si puissant armement; il s'empressa de montrer lui-même à la couronne cette soumission dont les grands vassaux se dispensaient d'ordinaire, et il s'engagea à faire comparaître en justice son vassal, le comte d'Auvergne. A cette condition, la paix fut rétablie, et une cour royale assemblée à Orléans, régla les droits réciproques de l'évêque et du comte de Clermont. Tout aurait été glorieux dans cette expédition, si Louis ne l'avait souillée par un acte de cruauté gratuite. Ayant fait prisonnière une partie de la garnison qui avait vaillamment défendu contre lui le château de Clermont-Ferrand, il ne voulut jamais l'admettre à rançon, mais il renvoya ces malheureux soldats à leurs compagnons d'armes, après leur avoir fait couper à tous le poing (1).

L'intervention de Guillaume, septième du nom comme comte de Poitiers, et neuvième comme duc d'Aquitaine, dans la guerre d'Auvergne, fut la dernière action de ce feudataire, l'un des plus puissants de la France, et en même temps l'un de ses plus preux chevaliers et de ses plus gracieux poètes. Il tomba malade peu après, et mourut le 10 février 1027, dans la cinquante-sixième année de sa vie, et la quarantième de son règne. Son fils Guillaume X, qui lui succéda, était alors âgé de vingt-huit ans (3).

Mais ce fut surtout pour la protection de Guillaume Cliton, fils du duc de Normandie, que Louis-le-Gros, même dans la dernière période de sa vie, déploya son activité, soit qu'il crût devoir cette justice au fils d'un de ses plus puissants vassaux, ou qu'il saisît toutes les occasions de troubler la paix de son rival le roi d'Angleterre. Il avait assemblé, pour les fêtes de Noël de l'an 1126, une cour plénière de ses barons, et ces convocations, qui devenaient beaucoup plus fréquentes sous son règne, et qu'il avait soin de consulter sur

(1) *Sugerii Vita Ludovici-Grossi*, p. 33, 34.

(2) *Chronicon Sancti-Maxentii*, p. 408. — *Chronic. Sancti-Florentii Salmuriens.*, p. 490. — Hist. de France, T. XII.

les affaires d'État, prenaient peu à peu le caractère d'une représentation nationale, telle que celle qu'on voyait dans tous les royaumes voisins, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne. « Louis, roi des Français, dit Orderic Vitalis, » harangua les seigneurs de son royaume, assemblés à sa » cour au commencement de l'année 1127, et il les pria instamment d'avoir compassion de Guillaume-le-Normand, » et de le secourir. C'était en effet un adolescent illustre, » beau, audacieux et probe, mais qui dès son enfance avait » été poursuivi par l'infortune. Tandis qu'il était encore en » bas âge, sa mère, l'Apulienne Sibylle, avait été tuée par le » poison. Son père Robert, duc des Normands, avait été fait » prisonnier à Tinchebray, par Henri, roi d'Angleterre, son » frère, qui lui avait ôté le duché de Normandie. Il fut alors » confié, par les ordres mêmes du roi son oncle, à Hélie de » Saint-Sens, son beau-frère, pour être élevé par lui. Hélie, » qui voulait le dérober au roi et à ses partisans, l'avait » conduit en France, et c'est là qu'il l'avait éduqué, parmi » des étrangers, dans la pauvreté et la crainte : beaucoup » d'ennemis avaient souvent, et de plusieurs manières, » dressé des embûches à ce prince pour le faire périr : beau- » coup de chevaliers normands, au contraire, étaient venus » le chercher pour lui rendre les honneurs de ses pères (1). »

Les instances de Louis firent impression sur les princes rassemblés à sa cour. Baudoin IV, comte de Hainaut; Charles, comte de Flandre; Amaury de Montfort, comte d'Évreux; Étienne, comte d'Aumale; Henri d'Eu, Galeran, comte de Meulan; Hugues de Neuchâtel, Hugues de Montfort, Hugues de Gournay, et un grand nombre d'autres seigneurs normands, bretons, angevins et manceaux, se déclarèrent prêts à seconder de toutes leurs forces le jeune Guillaume. Louis, qui lui avait fait épouser Jeanne de Montferrat, sœur de mère de sa femme, lui avait donné en même temps en fief les villes de Chaumont, Pontoise et Mantes avec tout le Vexin; et avant le commencement du carême, Guillaume s'était présenté à Gi-

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 884.

sors, sur la frontière de Normandie, pour en réclamer la possession (1).

Mais tandis que les barons français, flamands et normands, se préparaient à cette guerre, une catastrophe inattendue détourna leur attention. Charles-le-Bon, comte de Flandre, fut tué le 2 mars, par une troupe de conjurés, dans l'église de Bruges où il était en prières. Ce prince avait été surnommé le Bon et le Saint par les prêtres, et peut-être par la populace. Cependant, en lisant les anciennes chroniques, on conçoit que les vertus pour lesquelles on le célébrait pouvaient ne pas plaire à tout le monde. « Il avait, dit Oudegherst, continuellement en sa compagnie trois notables religieux, docteurs » en théologie, lesquels journellement, après souper, lui lisaient et expliquaient un chapitre ou deux de la Bible. Il fit » défense à chacun, sur peine de perdre un membre, de jurer » par le nom de Dieu, ni par chose qui touchât à Dieu ou à » ses saints; et quand aucun de sa maison était trouvé en cette » faute, il le faisait, outre ce, jeûner quarante jours au pain » et à l'eau. Il était merveilleusement sévère et rigoureux » contre les sorcières, enchanteurs, négromanciens et autres, » qui s'aidaient de semblables et indues arts.... Il chassit et » bannit de Flandre tous juifs et usuriers; lesquels avaient » auparavant illec vécu sans tribut, disant qu'il ne les voulait souffrir, jusqu'à ce qu'ils eussent satisfait et amendé » le meurtre par eux commis du fils de leur seigneur.... Pour » à la famine obvier, et afin que les vivres fussent de tant » meilleur prix, il fit par tout le pays de Flandre défendre » les cervoises, et tuer les chiens et les veaux, ordonnant que » tous les greniers des marchands de blé fussent ouverts, et » que lesdits blés fussent vendus et distribués à prix raisonnable (2). » Ces distributions arbitraires furent cause de sa mort : il avait fait ouvrir de force les magasins de Bertholf Van der Strate, prévôt de Saint-Donat, chancelier de Flandre, et chef d'une des plus puissantes maisons du pays; puis il avait fait distribuer à bas prix, aux habitants de Bruges, les blés

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 884.

(2) Oudegherst, *Annales et Chroniques de Flandre*, ch. 64-65, p. 116.

qu'ils contenaient. Comme les Van der Strate en avaient montré du ressentiment, leurs maisons avaient été abattues ou brûlées. Quand ils avaient voulu comparaître en justice, on avait refusé de les admettre au combat judiciaire, en témoignant le doute insultant qu'ils fussent issus de condition servile. C'était pour venger ces outrages que les Van der Strate, après avoir rassemblé plus de cinq cents de leurs partisans, tuèrent leur comte au pied de l'autel, et se mirent ensuite en défense dans le château de Bruges (1).

Charles de Flandre n'avait point laissé d'enfants, et sa succession était réclamée par plusieurs parents éloignés, descendus par les femmes de quelqu'un de ses prédécesseurs. Guillaume d'Ypres, de la maison de Loo; Henri, roi d'Angleterre; Thierry d'Alsace; Arnould, neveu de Charles, et Guillaume Cliton de Normandie, avaient tous des droits à faire valoir, et des villes qui se déclaraient pour eux. Louis-le-Gros entra en Normandie avec une armée, embrassant la défense du dernier, qu'il fit reconnaître par les États de Flandre, quoique son titre, comme petit-fils de Mathilde de Flandre, femme de Guillaume-le-Conquérant, fût inférieur à celui de la plupart de ses rivaux. Louis et Guillaume poursuivirent aussi de concert les Van der Strate et leurs adhérents, meurtriers de Charles-le-Bon. Aucun de ceux qu'ils purent atteindre ne fut épargné, quel que fût ou son rang, ou son âge, ou son repentir; cent onze d'entre eux furent condamnés, précipités du haut des tours, ou punis par d'autres morts plus douloureuses, dont les affreux détails sont rapportés avec éloge par l'abbé Suger. Tant de cruauté fit succéder la compassion à l'horreur du crime. Les Flamands, s'éloignant de Guillaume Cliton, appelèrent à leur aide Thierry d'Alsace, fils d'une fille de Robert-le-Frison. Le roi d'Angleterre renonça à ses propres prétentions pour contracter alliance avec Thierry; et Guillaume Cliton, au lieu de pouvoir attaquer la Normandie, eut peine à se défendre en Flandre (2).

(1) Oudegherst, *Chron.*, ch. 66, fol. 119, 120.

(2) *Sugerii abbatis vita Ludovici-Grossi*, p. 54, 55. — *Ord. Vitalis*, Lib. XII, p. 884.

Guillaume, agissant comme comte de Flandre, donna le comté de Montreuil à Hélie de Saint-Sens, son beau-frère, qui l'avait élevé, et qui avait sacrifié pour lui tout son patrimoine. Il attaqua ensuite Étienne, comte de Boulogne, neveu du roi d'Angleterre, qui gardait en quelque sorte, pour ce roi, les avant-postes de la Normandie; mais au milieu de cette expédition, il fut rappelé dans ses États par les insurrections qui éclataient en tous lieux au nom de Thierry d'Alsace. La ville d'Alost avait levé ses étendards; Guillaume vint l'assiéger; il fut blessé à la main devant ses murs par le fer de la lance d'un piéton; des douleurs excessives qui le forçaient à répandre des larmes, furent bientôt suivies de la gangrène, et il en mourut le 28 juillet 1128. Ses chevaliers n'abandonnèrent point cependant le siége d'Alost, et les clés de cette ville furent déposées sur son tombeau; mais ils n'essayèrent pas ensuite d'empêcher que Thierry d'Alsace ne fût reconnu par toute la Flandre, et Louis-le-Gros lui-même fut obligé de donner les mains à une élection si contraire à ses intérêts (1).

La mort de Guillaume Cliton faisait cesser toute opposition aux droits de Henri Ier sur la Normandie; elle déconcertait également les projets de Louis-le-Gros et ceux des sujets mécontents du roi d'Angleterre. Les deux rois évitaient en général de s'attaquer ouvertement; ils demeurèrent dans une disposition hostile l'un à l'égard de l'autre, sans se faire précisément la guerre : chacun d'eux se contentant de favoriser tous les ennemis de son rival. Henri, en particulier, donna des secours, en l'année 1128, à la famille de Garlande, alors brouillée avec le roi qui avait fait sa grandeur. Les deux frères aînés avaient été tués à son service, en remplissant les fonctions de sénéchal; le troisième, Étienne, qui était prêtre, archidiacre de Paris et chancelier du royaume, exerça à son tour, pendant sept ans, les mêmes fonctions; forcé à les déposer ensuite, comme incompatibles avec l'état ecclésiastique, il les transmit, sans le consentement du roi, à Amaury de Montfort, comte d'Évreux, qui avait épousé la fille de son frère. Louis ne vou-

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XII, p. 883.

lut pas consentir à ce qu'une place de sa maison fût regardée comme un patrimoine dont on pouvait disposer sans le consulter. Il attaqua le château de Livry; il fut blessé à la jambe à ce siége, et son cousin Raoul, comte de Vermandois, y perdit un œil. Louis ne se rebuta point cependant, il prit et rasa Livry; après quoi il consentit, vers l'année 1129, à recevoir en grâce Étienne de Garlande et Amaury de Montfort (1).

Si la maison de Garlande avait été long-temps dévouée à Louis-le-Gros, celle de Coucy s'était montrée de tout temps son ennemie. Thomas de Marne continuait à exercer ses brigandages sur les voyageurs, les marchands et les églises. De nouvelles plaintes déterminèrent Louis à l'attaquer, en 1130, dans sa forteresse de Coucy, malgré tous les rapports qu'on lui faisait sur la force de ce château. Le siége aurait pu lui coûter cher, car l'art d'attaquer les places avait fait bien moins de progrès que celui de les défendre; mais Thomas de Marne fut blessé mortellement par Raoul de Vermandois, et fait prisonnier dans une sortie. Le roi voulut l'engager à remettre en liberté, dans ses derniers moments, les marchands qu'il avait enlevés sur les grands chemins; il les retenait dans ses cachots, pour les forcer à lui payer une rançon, ou il les faisait torturer pour son divertissement; mais même dans les agonies de la mort, Coucy se refusait à toute miséricorde, et il semblait regretter sa domination sur ses captifs, bien plus que sa propre vie. Lorsqu'il eut expiré, sa veuve et ses fils, pour engager le roi à lever le siége, remirent en liberté les marchands qu'ils tenaient en prison, et payèrent une somme considérable (2). Cependant Enguerrand de Coucy, l'aîné des fils, recommença bientôt les brigandages par lesquels son père et son aïeul s'étaient signalés. Louis, après l'avoir vainement assiégé à La Fère, en 1132, prit le parti de se réconcilier à lui, en lui faisant épouser la fille de son cousin Raoul, comte de Vermandois (3).

Mais celui des vassaux de Louis qui lui avait montré l'ini-

(1) *Sugerii abbatis*, p. 56, 57.

(2) *Ibid.*, p. 56.

(3) *Roberti de Monte Append. ad Sigebertum*, T. XIII, p. 329.

mitié la plus constante, était Thibaud, comte de Chartres et de Blois, et neveu du roi d'Angleterre, d'après les instructions duquel il dirigeait toutes les intrigues qui troublaient la France. En 1125, Thibaud avait acheté de Hugues, son oncle paternel, le comté de Troyes, que celui-ci ne voulait pas laisser à un fils que lui avait donné sa femme, et dont il soupçonnait la légitimité. Dès cette époque, Thibaud IV avait pris le titre de comte de Champagne, et il était dès lors compté parmi les plus puissants feudataires de France. On a peu de détails sur la guerre qu'il fit presque incessamment à Louis, et qui se bornait de part et d'autre à des siéges de châteaux. En 1130, il força ce roi à lever le siége de Cône, et il fit prisonnier, pour la seconde fois, l'allié de Louis, Guillaume II, comte de Nevers (1). L'année suivante, en revanche, Louis prit et brûla le bourg de Bonneval, ne laissant sur pied que les cellules des moines, et il rasa Château-Renard (2).

La mort de l'empereur Henri V, et l'extinction de la maison de Franconie, qui avaient déterminé des événements importants dans la partie de la France soumise aux Anglais, ou dans la France occidentale, devaient à plus forte raison produire des changements dans la France orientale, qui faisait partie de l'empire germanique. Adalbert, archevêque de Mayence, après avoir assisté aux obsèques de Henri V à Spire, avait convoqué, pour la fête de Saint-Barthélemy de l'an 1125, la diète d'élection à Mayence. Après un siècle de succession héréditaire à l'empire, les princes allemands rentraient, par l'extinction de la famille de Franconie, dans la totalité de leurs droits d'élection. Quatre prétendants se présentaient : Frédéric de Hohenstauffen, duc de Souabe ; Léopold, marquis d'Autriche ; Lothaire, duc de Saxe, et Charles-le-Bon, comte de Flandre, qui relevait de l'Empire pour une partie de ses États (3). Le premier semblait réunir le plus de suffrages ; mais il était neveu du dernier empereur : il avait eu

(1) *Historia Gaufredi Ducis*, p. 522. — *Historia Episcop. Autissiod.*, p. 301.

(2) *Sugerii abbatis*, p. 60.

(3) *Ottonis Frisingensis Chron.*, Lib. VII, cap. 17.

beaucoup de part à ses conseils; aussi la haine de l'archevêque de Mayence et du clergé pour la maison de Franconie s'étendit à celle de Hohenstauffen, et l'emporta sur la bonne volonté des séculiers. Lothaire de Saxe fut élu; il fut couronné à Aix-la-Chapelle, le 13 septembre 1125, avec un consentement presque universel, sous le nom de Lothaire II. Suger, abbé de Saint-Denis, assista à cette élection; mais on n'a aucune preuve qu'il y fût envoyé par le roi de France, moins encore qu'il y exerçât quelque influence (1). La France cependant aurait pu avoir des motifs pour écarter du trône impérial Frédéric de Hohenstauffen, qui, au duché de Souabe, joignait celui d'Alsace, et qui par conséquent était en même temps le plus prochain et le plus dangereux des deux rivaux à l'Empire. Leur réconciliation n'avait été que momentanée. Lothaire, qui vint célébrer à Strasbourg les fêtes de Noël, y proclama Frédéric ennemi de l'Empire, et au printemps de 1126, il vint l'attaquer en Alsace. Ainsi commença, sur le sol de la France actuelle, la rivalité des deux maisons de Souabe et de Saxe. Les fauteurs de l'une, se ralliant au parti déjà existant de l'autorité civile, et proclamant son indépendance de l'Église, prirent, vers le même temps, le nom de parti Gibelin, du nom d'un château d'où la maison de Franconie était sortie; ceux de l'autre prirent le nom de parti Guelfe, du nom de plusieurs des chefs de la maison de Saxe. Ces noms acquirent ensuite en Allemagne, et plus encore en Italie, une fatale célébrité (2).

Tandis que la guerre civile commençait dans la province d'Alsace, qui faisait partie du royaume de Lorraine, le royaume de Bourgogne, qui relevait aussi de l'Empire, quoique l'autorité impériale y fût moins sentie, éprouvait de son côté des révolutions. Guillaume IV, surnommé l'Enfant, comte de Bourgogne, fut tué à Payerne le 9 février 1126,

(1) *Mascovii Commentarii de rebus Imperii sub Lothario II*, p. 1 et 2. Lothaire II pour les Germains, fut Lothaire III pour les Italiens; et son rival, Conrad III, pour les Germains, fut Conrad II pour les Italiens.

(2) *Otto Frisingensis de Gestis Frederici I*, Lib. II, cap. 2. *Rer. ital.*, T. VI, p. 699.

par ses parents conjurés contre lui (1). On ne connaît point leur motif, et on ne sait rien de l'histoire de son règne, qui avait déjà duré dix-neuf ans; on ne connaît point davantage celui de son père Guillaume III, auquel il avait succédé, et sur lequel il ne reste que la tradition qu'il fut enlevé par le diable en 1107. Selon la coutume de Bourgogne, l'héritage de ce comté devait passer à Renaud, oncle paternel de Guillaume IV, qui s'en mit en effet en possession, sans demander la confirmation de l'empereur. Avec l'extinction de la maison de Franconie, les Bourguignons prétendaient avoir recouvré leur indépendance de l'Empire, puisque leur couronne avait été transmise aux empereurs de cette maison, à titre d'héritage, et ne devait point dépendre des suffrages de la diète électorale de Mayence. Lothaire II, au contraire, prétendait faire valoir tous les droits de ses prédécesseurs. Il ne voulut pas reconnaître le nouveau comte de Bourgogne, parce que celui-ci lui avait refusé l'hommage, et n'avait pas voulu prendre de lui l'investiture; et à Renaud III, oncle paternel de Guillaume, il opposa Conrad, duc de Zæringhen, son oncle maternel; il investit celui-ci du comté de Bourgogne, dans la diète qu'il tint à Spire, au milieu de l'été de 1126, tandis qu'il mit l'autre au ban de l'Empire. Tout le royaume de Bourgogne, depuis les bords de l'Isère jusqu'à Bâle, fut dévasté par la guerre entre ces deux compétiteurs, guerre qui fut aussi longue qu'acharnée, car elle ne se termina qu'en 1148. Le duc de Zæringhen s'affermit surtout dans la Suisse, Renaud dans la Franche-Comté; et si leurs combats causèrent d'abord la désolation de la contrée qui en fut le théâtre, ils contribuèrent d'autre part à y entretenir des sentiments d'indépendance, et ils préparèrent ainsi la liberté helvétique (2).

Le troisième des royaumes français relevant de l'Empire, celui de Provence, devenait, pendant ce temps, toujours

(1) *Mascovii Comment.*, Lib. I, cap. 7, p. 10.

(2) *Otto Frisingensis de Gestis Frederici I*, Lib. II, c. 20, *Scr. Rer. ital.*, T. VI, p. 733, 734. — *Mascovii Comment.*, Lib. I, cap. 7, p. 10. — *Müller, Geschichte der Schweiz*, B. I, cap. 14, T. I, p. 360.

plus étranger aux empereurs. Nous avons vu qu'en 1125, un traité entre le comte de Barcelone et le comte de Toulouse, avait partagé la Provence, sans que l'un ou l'autre de ces princes demandât aucune autorisation au chef de l'empire.

Au mois de juillet 1131, Raymond-Bérenger III, comte de Barcelone, auquel la Provence maritime était demeurée, mourut, après avoir fait, par son testament du 19 août 1130, un nouveau partage entre ses deux fils. A l'aîné, Raymond-Bérenger IV, il laissa la Catalogne, avec les comtés de Viq, Besalù, Manresca, Girone, Cerdagne, Carcassonne, Rhodez, et leurs évêchés; au cadet Bérenger-Raymond, il laissa le comté de Provence avec tous les fiefs qui en relevaient, le Gévaudan, la vicomté de Carlad en Auvergne, et celle de Milhaud en Rouergue (1).

C'est ainsi que les héritages des femmes et la réunion des moindres fiefs aux plus grands partageaient la France entre trois dominations étrangères; il y avait au couchant une France anglaise, au levant une France allemande; dès lors il commença aussi à y avoir au midi une France espagnole. Les deux fils du comte de Barcelone, sans tenir presque aucun compte des droits de l'empereur sur une partie de leurs États, de ceux des rois de France sur l'autre, s'affermissaient par des alliances dans tout le Midi. Le cadet épousa l'héritière du comté de Melgueil, et se ligua étroitement avec Guillaume, seigneur de Montpellier (2). L'aîné, qui conservait probablement toujours la suzeraineté sur les États de son frère, tourna surtout son ambition vers l'Espagne, dans l'espoir d'élever une monarchie qui s'étendît des Alpes de Savoie jusqu'à l'Èbre, et jusqu'au centre de la péninsule.

Alfonse Ier, ou le Batailleur, roi d'Aragon et de Navarre, qui porta aussi quelque temps la couronne de Castille, avait été regardé pendant son règne, qui dura trente ans, comme le champion de la chrétienté contre les Maures d'Espagne : aussi tous les comtes français situés au pied des Pyrénées, qui

(1) Bouche, *Hist. de Provence*, Liv. IX, Sect. II, T. II, p. 108. — Histoire gén. du Languedoc, Liv. XVII, ch. 16, p. 407.
(2) Hist. du Languedoc, Liv. XVII, chap. 25, p. 411.

avaient absolument renoncé à leur allégeance envers le roi de France, et qui ne conservaient aucun rapport avec Louis-le-Gros, fréquentaient seulement la cour du grand monarque espagnol. Après avoir pris part à ses succès, ils partagèrent aussi ses revers. Alfonse faisait le siége de Fraga avec un nombre considérable de chevaliers français, lorsqu'il y fut attaqué le 17 juillet 1134, entre l'Èbre et la Sègre, et battu par les musulmans. Centulle, comte de Bigorre; Gaston, vicomte de Béarn, et Aimery, vicomte de Narbonne, furent tués dans cette surprise. Alfonse s'était dérobé aux ennemis par la fuite; mais il fut tué dans un second combat, ou, selon d'autres, il mourut de douleur le 7 septembre suivant (1). Comme il n'avait point d'enfants, il avait appelé par son testament les chevaliers du Temple et les hospitaliers de Saint-Jean à recueillir son héritage; mais les États d'Aragon ne voulurent jamais reconnaître ce testament. Ils déférèrent leur couronne à un frère d'Alfonse, nommé Ramire, qui depuis quarante-deux ans était moine au couvent de Tomières, dans le diocèse de Narbonne. Don Ramire, par obéissance au vœu de ses compatriotes, sortit du couvent, épousa Agnès, fille de Guillaume IX d'Aquitaine, et en eut une fille nommée Pétronille; mais cette fille n'avait encore que deux ans lorsqu'il la fiança à Raymond-Bérenger, comte de Barcelone, lui céda la couronne, et retourna s'enfermer dans son couvent (2).

(1130-1137.) Don Ramire s'était peut-être fatigué d'autant plus tôt de régner, qu'il avait trouvé plus d'obstacles à vaincre dans son gouvernement. Si les ordres militaires auxquels son frère avait légué sa couronne lui opposèrent peu de résistance, d'autre part les Navarrais ne voulurent pas se soumettre à lui, et se donnèrent pour roi Garcie-Ramirez, tandis qu'Alfonse VIII de Castille, qui avait pris arrogamment le titre d'empereur des Espagnes, voulut forcer Ramire à lui faire hommage pour l'Aragon. Les seigneurs français de l'Aqui-

(1) *Io. Marianæ de Rebus Hispan.*, Lib. X, cap. XV, p. 510. *Hispan. illust.*, T. II. — *Zurita Indices Rerum ab Aragon. reg. gestar.*, Lib. I, p. 43. *Ibid.*, T. III.

(2) *Hieronymi Blancæ Aragon. Rer. Commentarii*, T. III, p. 643-648.

taine, qui mettaient un grand intérêt à ce que la frontière d'Espagne fût bien défendue contre les musulmans, entreprirent de réconcilier ces princes. Raymond-Bérenger IV, comte de Barcelone; Roger, comte de Foix; Alfonse-Jourdain, comte de Toulouse; Ermengaud, comte d'Urgel; Miron, comte de Pailhes, et plusieurs autres seigneurs, se rendirent à Saragosse, dont le roi de Castille s'était emparé, et l'engagèrent à se contenter de l'hommage du roi d'Aragon, en lui laissant ses États. Les Espagnols ont prétendu qu'à cette occasion, presque tous ces seigneurs de l'Aquitaine et du Languedoc firent hommage à l'empereur des Espagnes. Les diplômes qui sont restés d'eux prouvent au contraire que, quoiqu'ils n'obéissent nullement au roi de France, ils continuèrent, même à Barcelone, à le nommer leur seul suzerain, et à dater leurs actes des années de son règne (1).

Les passions religieuses excitées par la querelle des investitures s'étaient calmées; l'Église jouissait de sa liberté, et les élections des prélats, quoique souvent influencées par les souverains, semblaient faites par les chapitres. On croyait les grandes querelles du sacerdoce et de l'Empire terminées, lorsque, à la mort du pape Honorius II, survenue le 14 février 1130, les factions de la ville même de Rome exposèrent la chrétienté à un nouveau schisme. Pierre, cardinal de Sainte-Marie, petit-fils de Léon, juif converti, s'était, par ses immenses richesses, acquis un grand crédit dans le sacré collége, et parmi le clergé et le peuple de Rome; d'autre part, Léon Frangipani, chef d'une des plus illustres maisons romaines, ressentait une extrême jalousie contre ce parvenu, auquel il reprochait sans cesse son origine juive. Au moment où la mort d'Honorius II fut connue par les cardinaux amis de Frangipani, et avant qu'elle fût annoncée au public, ceux-ci se rassemblèrent en secret au nombre de seize, et réunirent leurs suffrages sur Grégoire, cardinal de Saint-Ange, citoyen romain, qui prit le nom d'Innocent II. Quelques heures plus

(1) *Sandoval Chronic. del emperador Alonzo VII*, cap. 27. Edit. 1600. Cité par l'Hist. gén. du Languedoc, Liv. XVII, p. 416.

tard, le reste des cardinaux, au nombre de trente, s'assembla dans l'église de Saint-Marc, qui avait été désignée pour le conclave, et, d'une voix unanime, porta sur le saint-siége le cardinal Pierre-Léon, qui prit le nom d'Anaclet II. Si l'on compare, soit le nombre des cardinaux, soit l'observation régulière des formes dans l'une et l'autre élection, l'on ne peut s'empêcher de donner la préférence à la seconde; mais en général les contemporains n'en jugèrent point ainsi. La famille juive d'Anaclet II leur inspirait de l'horreur; plusieurs accusaient ses mœurs ou sa probité; et s'ils convenaient que ses électeurs étaient les plus nombreux, ils prétendaient que ceux de l'autre parti étaient bien plus illustres, ou par leur naissance, ou par leur doctrine (1).

Dans Rome cependant, tout le peuple embrassa le parti d'Anaclet II. Le normand Roger, comte de Sicile, qui avait succédé au duché de Pouille, s'y rangea aussi. Innocent II, ne se sentant point en sûreté en Italie, s'embarqua presque aussitôt après son élection, sur des galères qui le transportèrent au port de Saint-Gilles, sur le Rhône, d'où il se rendit à Arles, et ensuite à Avignon. Louis VI, instruit de son arrivée en France, convoqua un concile à Étampes pour examiner les droits des deux prétendants. Anaclet était élève de la maison de Clugny; il était déjà connu en France, et il devait y espérer quelque faveur : cependant le clergé se décida pour Innocent II, qui, en venant se jeter entre ses bras, semblait lui témoigner sa confiance. Louis VI ne chercha point à influer sur la décision de l'Église, et la plupart des seigneurs et des prélats des Gaules s'en tinrent au prononcé du concile d'Étampes. Le seul Guillaume X, comte de Poitiers, à la persuasion de Gérard, évêque d'Angoulême, embrassa le parti d'Anaclet. Henri, roi d'Angleterre, après une courte hésitation, se déclara pour Innocent II; les princes des Bretons en firent autant, puis les rois de l'Espagne, et enfin l'empereur Lothaire. Alors le pape, voyant que toute la chrétienté se rangeait sous ses ordres, quitta la Provence, et s'avança par

(1) *Baronii Annal. eccles.*, 1130, p. 183-189.

la Bourgogne vers la France septentrionale. Louis vint avec son fils et sa cour, au mois d'octobre, lui rendre hommage à Saint-Benoît de Fleury, près d'Orléans, sur la Loire, et il envoya les évêques de France aux deux conciles qu'Innocent II convoqua, d'abord à Clermont, puis à Reims (1).

Le zèle que saint Bernard, abbé de Clervaux, déployait en faveur d'Innocent II, multipliait chaque jour le nombre des partisans de ce pape; l'activité, l'éloquence, l'enthousiasme de saint Bernard, dont le savoir étonnait son siècle, pesaient déjà plus dans la balance de l'opinion publique, que toutes les irrégularités de l'élection d'Innocent II, faite avec précipitation, hors du lieu fixé par l'Église, et par le moindre nombre des cardinaux (2). Saint Bernard insistait surtout sur ce qu'Innocent II avait tenu une conduite plus pure; il accusait Anaclet de déréglement dans ses mœurs, accusation constamment répétée par les orthodoxes contre tous les anti-papes, tous les hérétiques, et tous les schismatiques. Il prétendait que cet usurpateur avait manifesté toute son ambition, en accordant une couronne royale au seul prince son partisan, Roger, comte de Sicile et duc de Pouille, qu'il éleva au rang de roi des Deux-Siciles. Ses exhortations déterminèrent Henri, roi d'Angleterre, à s'avancer jusqu'à Chartres, sur les terres de son neveu Thibaud, comte de Champagne, pour rendre hommage, en 1131, à Innocent II (3). De son côté l'empereur Lothaire avait, pendant le carême de la même année, assemblé une diète à Liége pour l'y accueillir. Il lui promit de le reconduire l'année suivante sur son siége, avec une armée allemande. Il songeait, il est vrai, à lui faire payer chèrement ce secours; car il lui redemanda les mêmes droits sur les investitures des prélats, auxquels son prédécesseur Henri V avait renoncé par la paix de Worms. Le pape aurait proba-

(1) *Baronii Annal. eccles.*, 1130, p. 203 seq. — *Pagi critica*, p. 461 seq.

(2) *Sugerii Vita Ludovici-Grossi; cum notis*, p. 87. — *Bernardi Clarevall. abbatis Epistolæ* nº 124, et seq. T. XV des *Hist. de France*, p. 551. — *Gesta Innocentii II papæ. Ibid.*, p. 344.

(3) *Sugerii Vita Ludovici*, p. 58.

blement été forcé d'y consentir, si les évêques d'Allemagne n'avaient pas rompu la négociation, en déclarant qu'ils ne s'y soumettraient pas (1).

Au printemps de l'année 1132, Lothaire n'en conduisit pas moins, comme il l'avait promis, le pape Innocent II en Italie. Le départ du pontife fut, pour l'Église de France, un grand soulagement, car toute la cour de Rome, privée pendant son exil de tous ses revenus en Italie, avait dû vivre uniquement des charités du clergé français. C'était la plus rude des épreuves dont le zèle de saint Bernard avait eu à triompher, et il n'est pas probable que la constance de l'Église de France eût pu se soutenir long-temps encore, malgré d'aussi pesantes contributions : mais quoique les forces que Lothaire avait rassemblées ne se trouvassent pas suffisantes pour son entreprise, et qu'Anaclet se maintînt long-temps encore maître de Rome, Innocent II, établi à Pise, commença dès lors à vivre aux dépens des Italiens, et non plus des Français (2).

En 1133, Henri, roi d'Angleterre, était parvenu à sa soixante-sixième année, et Louis-le-Gros tout au moins à sa cinquante-troisième; en sorte que l'âge avait refroidi leur ardeur, et qu'ils cherchaient le repos plutôt que l'occasion de s'offenser mutuellement. Aussi l'histoire de la partie de la France qui était soumise à leur domination ne présente-t-elle plus désormais que peu d'événements. Louis continuait cependant à attaquer avec vigueur les châteaux de ceux de ses petits vassaux qui se refusaient à obéir à ses cours de justice, qui ne faisaient pas le service auquel ils étaient tenus en raison de leurs fiefs, ou qui ne voulaient pas renoncer à cette vie de brigandage, qui avait changé en repaires de voleurs la plupart des châteaux de la petite noblesse. Ni son extrême corpulence, qui devenait tous les jours plus inquiétante, ni les fatigues de ces petites guerres, où le chef se conduisait en soldat, ne pouvaient le détourner d'y marcher en personne. C'est ainsi qu'il prit et qu'il brûla cette année le château de Saint-Briçon, sur

(1) *Mascovii Comment.*, Lib. I, cap. 20, p. 31.
(2) *Orderici Vitalis*, Lib. XIII, p. 895.

la Loire, n'épargnant qu'une seule tour, où il mit garnison, et qu'il conduisit dans ses prisons le seigneur de ce château, qui avait fait sa seule affaire de dévaliser les passants. Mais la fatigue du siége de Saint-Briçon fit recommencer une diarrhée dont le roi avait souvent été affligé, et qu'on regardait comme singulièrement dangereuse d'après son embonpoint. Il se fit alors transporter à Saint-Denis; il annonça son désir de revêtir l'habit de saint Benoît; il répandit ses largesses parmi les gens d'église, et il recueillit des marques du vif intérêt que prenaient à lui, non seulement les prêtres, mais les paysans et les habitants des villes, dont il s'était souvent montré le défenseur (1).

Cependant il ne mourut point de cette attaque, mais elle le laissa dans un état de grande faiblesse, durant laquelle il se préparait, par de bonnes œuvres, à sa fin, qu'il croyait prochaine. Il s'était réconcilié avec Thibaud-le-Grand, comte de Blois et de Champagne, qui avait été si long-temps le plus actif entre ses ennemis; il voulut réconcilier ce même Thibaud avec Raoul, comte de Vermandois, son cousin, et il y parvint au mois d'octobre 1135. Il ne doutait point alors que le roi d'Angleterre ne fût destiné à lui survivre long-temps encore : celui-ci était revenu en Normandie au mois d'août 1133, et l'on prétendait que, lorsqu'il avait traversé le canal, son passage avait été accompagné de présages effrayants (2). Dès lors les attaques des Gallois lui avaient, à plusieurs reprises, fait désirer de retourner en Angleterre; mais trois fois de suite les vents contraires l'empêchèrent de s'embarquer. D'ailleurs la conduite de son gendre Geoffroi Plantagenet lui donnait de l'inquiétude. Tantôt ce comte d'Anjou lui demandait des sommes d'argent, tantôt des châteaux de Normandie, qu'il assurait que son beau-père lui avait promis comme dot de Mathilde. Le jeune homme, prévoyant la mort prochaine de Henri, voulait se faire donner d'avance des sûretés, pour recueillir plus facilement sa succession : le vieillard, au con-

(1) *Sugerii abbatis Vita Ludovici-Grossi*, p. 61.
(2) *Willelmi Malmesbur. Hist. novellæ*, p. 22.

traire, jaloux d'un pouvoir qui allait lui échapper, se tenait en garde contre son gendre, plus que contre ses ennemis. Geoffroi Plantagenet était brave et actif, mais arrogant et inquiet. Au mépris des recommandations de son beau-père, il avait brûlé le château de Beaumont, qui appartenait au vicomte Rosselin, époux de l'une des filles naturelles du roi; il avait noué des intrigues avec les principaux chefs de la noblesse en Normandie; il semblait vouloir enlever par la force ce que Henri se refusait à lui accorder de plein gré; il préparait une guerre civile, et il avait enfin donné tant d'impatience à son beau-père, que celui-ci songeait à lui enlever sa fille, à la reconduire en Angleterre, et à la faire reconnaître pour seule héritière du trône, à l'exclusion de son mari (1).

Geoffroi n'osait pas s'aventurer en Normandie, et il retenait sa femme avec lui dans l'Anjou. Il n'avait pu obtenir aucune des garanties qu'il demandait; les commandants des forteresses n'étaient jamais choisis parmi ses partisans, et les immenses trésors de Henri, amassés pendant trente-cinq ans d'une administration avare, étaient déposés partie à Rouen, partie à Londres, entre les mains de gens qui n'avaient obtenu la confiance du roi qu'à cause de leur inimitié pour son gendre. Tout à coup Henri, au retour d'une partie de chasse, ayant mangé immodérément des lamproies, tomba dangereusement malade, et le septième jour depuis cet accident, ou le premier décembre 1135, il mourut au château de Lihons, près de Reims. Il avait alors auprès de lui son fils naturel, Robert, comte de Glocester, avec quatre autres comtes, l'archevêque de Rouen, et l'évêque d'Évreux : il leur recommanda l'impératrice Mathilde, qu'il désigna comme son unique héritière, sans faire aucune mention de son gendre, et il chargea Robert de distribuer à ses serviteurs et à ses soldats, soixante mille livres d'argent qui se trouvaient dans son trésor à Falaise (2).

(1) *Orderici Vitalis Hist. eccles.*, Lib. XIII, p. 900.

(2) *Orderici Vitalis*, Lib. XIII, p. 901. — *Willelmi Malmesbur. Hist. novellæ*, Lib. I, p. 22. — *Henrici Huntind.*, Lib. VII, p. 37.

Les parents et les amis de Henri témoignèrent pour lui, à ses obsèques, des égards que l'on observait rarement pour les rois. Ils restèrent auprès de son corps à Rouen, où ils l'avaient rapporté, et ils s'occupèrent à préparer ses funérailles, attendant que le vent leur permît de le transporter au couvent de Reading en Angleterre, où il avait demandé à être enterré. Geoffroi Plantagenet et Mathilde, incertains de la réception qui leur était préparée, ne se pressèrent point de se présenter à Rouen. En effet, les Normands demandaient un prince, et ils répugnaient à obéir ou à une femme ou à un étranger : plusieurs allèrent jusqu'à Neuchâtel, au devant de Thibaud, comte de Blois et de Champagne, pour lui offrir la couronne de son oncle ; mais pendant ce temps son frère Étienne, comte de Boulogne, petit-fils de Guillaume-le-Bâtard, par Adèle, sœur de Henri, profita de la situation de son fief, au bord de la mer, pour passer en Angleterre quand on s'y attendait le moins : il y fut reçu par son troisième frère Henri, évêque de Winchester, et il engagea bientôt dans son parti l'archevêque de Cantorbéry, et l'évêque de Salisbury. Étienne, alors âgé de trente et un ans, possédait lui-même de grands fiefs de la couronne britannique, et comme il était un des premiers barons du royaume, il avait à trois reprises prêté le serment de garantir à Mathilde la succession de son père. Mais Étienne avait les évêques dans son parti ; il ne pouvait donc être lié par des serments, car le clergé savait alors se mettre au-dessus de la religion qu'il prêchait ; il s'en servait, et ne lui obéissait pas. Les trois prélats avaient prêté le même serment qu'Étienne ; ils le déclarèrent nul, et en délièrent le peuple ; en sorte qu'Étienne, en possession des trésors de son oncle, fut reconnu par les bourgeois de Londres, par les prélats et par les grands, comme roi d'Angleterre, sans avoir presque aucun titre à faire valoir pour le devenir (1).

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XIII, p. 902. — *Willelmi Malmesbur.*, Lib. I, p. 23. — *Henrici Huntindon.*, p. 38. — *Chron. Anglo-Saxon.*, p. 65. — *Florentii Vigorniens. Chron.*, p. 75. — *Joannis Hagustaldens. Chron.*, p. 83. — *Guillelmi Neubrigens. de reb. Angl.*, Lib. I, p. 95. — *Gervasii Dorobern. Chron. de rebus Anglicis*, p. 121.

On peut voir un exemple de la manière dont le clergé use de la religion

L'usurpation d'Étienne affaiblit la puissante monarchie que les Anglais élevaient en France, au moment où elle pouvait devenir le plus dangereuse pour Louis-le-Gros. En Angleterre, Étienne devait s'attendre à des révoltes fréquentes; en France, le comte Thibaud, son propre frère, était jaloux de son élévation rapide, et Geoffroi Plantagenet, ou Mathilde, n'étaient pas disposés à renoncer à des droits que la nation avait reconnus. Les barons normands commencèrent, il est vrai, par promettre d'obéir au roi que l'Angleterre avait couronné, pour que leurs fiefs et leurs propriétés dans les deux pays ne relevassent pas de deux maîtres différents : cependant ils n'avaient point intention de se soumettre à tous les malheurs d'une guerre dont leur patrie serait le théâtre, pour maintenir une élection à laquelle ils avaient été étrangers.

Louis-le-Gros, qui sentait quels avantages la couronne de France recueillerait de l'affaiblissement de l'Angleterre, avait écrit à Innocent II pour lui recommander Étienne, et ce pape en effet promit sa protection au roi d'Angleterre, parce que, disait-il, ce prince avait mis un terme à l'anarchie, à l'oppression des églises, aux crimes de tout genre, qui avaient désolé le royaume pendant le long interrègne qui avait suivi la mort de Henri Ier : cet interrègne n'avait cependant pas duré un mois (1). D'autre part, David, roi d'Écosse, embrassa le parti de Mathilde, et envahit les provinces septentrionales de l'Angleterre, tandis que Mathilde entrait en Normandie, et était admise dans Argenton, Domfront et quelques autres châteaux (2). Étienne réussit, par ses intrigues, à retenir

qu'il prêche, dans le portrait que le moine Guillaume de Malmesbury fait de Henri Ier. Ce monarque avait eu douze enfants naturels, ce qui n'empêcha point le religieux de le louer sur sa continence.

« *Omnium tota vita omninò obscœnitatum cupidinearum expers; quoniam, ut a* » *consciis accepimus, non effrenâ voluptate, sed gignendæ prolis amore, mulie-* » *rum gremio infunderetur, nec dignaretur adrenæ delectationi præbere assen-* » *sum, nisi ubi regium semen procedere posset in effectum, effundens naturam* » *ut dominus, non obtemperans libidini ut famulus.* »

De Gestis Regum Anglor., Lib. V, p. 17.

(1) *Epistola Innocenti II ad Stephanum.* Hist. de France, T. XIII, p. 84. Henri était mort le 1er décembre; Étienne fut couronné le 26 du même mois.

(2) *Orderici Vitalis*, Lib. XIII, p. 903.

Geoffroi Plantagenet dans l'Anjou. L'argent du roi d'Angleterre y avait poussé plusieurs seigneurs à la révolte : les exploits de Geoffroi contre Robert de Sableuil sont racontés longuement par son biographe (1). Cependant, tandis qu'il lui prenait de petits châteaux, il perdait un trône; car il n'entra point en Normandie avant le milieu de septembre 1136, et pendant les neuf premiers mois de l'année, la province abandonnée à la fois par ses deux souverains, éprouva la plus cruelle anarchie. Les nobles avaient choisi ce moment pour venger toutes leurs anciennes offenses par des guerres privées; les villes, de leur côté, armaient leurs milices, et s'attaquaient les unes les autres; presque toujours les paysans, dans chaque paroisse, étaient conduits aux champs du carnage par leur curé. Enfin on vit commencer aussi à cette époque le brigandage de ces archers, de ces proscrits habitants des bois, si célébrés dans les anciennes ballades des Normands et des Anglais, et on vit les paysans et les bourgeois s'intéresser à leur bravoure, malgré tout ce qu'ils avaient à souffrir de leurs excès (2).

Geoffroi Plantagenet passa enfin la Sarthe, le 20 septembre 1136, à la tête d'une armée nombreuse, et s'avança en Normandie. Guillaume X, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine; Geoffroi de Vendôme, Guillaume, fils du comte de Nevers, et Guillaume de Ponthieu, avaient joint leurs armes aux siennes. Quelques jours plus tard, sa femme Mathilde, qu'on nommait toujours l'impératrice, lui amena un renfort de plusieurs milliers de guerriers. Étienne n'était point venu en Normandie, et n'avait point pourvu à la défense de ce duché : on aurait donc pu s'attendre à ce que Geoffroi Plantagenet en achevât en peu de jours la conquête, s'il ne s'était créé à lui-même des ennemis par la barbarie de ses ravages. Au lieu de ménager le pays qu'il envahissait, comme un héritage qu'il voulait garder, il y mit tout à feu et à sang; il força les paysans à défendre contre lui leur vie et leurs propriétés, et

(1) *Historia Gaufredi Ducis*, p. 323.
(2) *Orderici Vitalis*, Lib. XIII, p. 904.

il ne fut plus maître que du peu d'espace qu'occupait son armée. Le treizième jour il fut blessé au pied, et il se vit forcé d'évacuer la Normandie : on le transporta à Angers sur une litière; il y fut accompagné par la haine et les exécrations des peuples sur lesquels il avait voulu régner (1).

Les meurtres et les pillages de la guerre ne causaient pas de longs remords à des guerriers, mais leur conscience était souvent tourmentée par le souvenir des sacriléges commis dans les églises, des lieux saints dépouillés de leurs trésors, des personnes ecclésiastiques maltraitées, et quelquefois privées de la vie par leurs soldats. L'expédition de Geoffroi d'Anjou avait été signalée par toutes ces violences, et s'il ne se les reprochait pas à lui-même, son allié dans cette guerre, Guillaume X, comte de Poitiers, ne put plus dès lors jouir d'aucun repos. Dans cette même année, Guillaume avait abandonné Anaclet II pour se réconcilier à Innocent II : cependant les orthodoxes lui reprochaient toujours d'avoir persisté jusqu'alors dans le schisme. Sa seconde femme, Emma, venait de lui être enlevée par Guillaume Taillefer, comte d'Angoulême; et il vit dans ce malheur ou cet affront domestique, un premier châtiment du ciel : les sacriléges commis par ses soldats semblaient en appeler un second, et il soupirait après une expiation éclatante qui détournât les vengeances de l'Église (2).

Un gentilhomme de Languedoc, Pons de Laraze, venait de donner, l'année précédente, un exemple de cette ferveur de dévotion qui saisissait quelquefois les guerriers : il avait longtemps dévasté, par ses brigandages, la province de Lodève; et le château de Laraze, dont il portait le nom, était assez fort pour le mettre à l'abri de toutes les attaques, et recéler tout le butin qu'il enlevait aux marchands et aux voyageurs. Cependant Pons, touché d'un repentir subit, avait abandonné en un jour ce train de vie. Il avait une femme et une fille; il les enferma au couvent de Drinant; un fils, il le fit reli-

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XIII, p. 905, 906.
(2) *Chronicon Gaufredi Vosiensis*, p. 425-435.

gieux au couvent de Saint-Sauveur; puis il vendit tous ses biens, et avec six chevaliers qui avaient partagé ses brigandages, et qui partageaient à présent ses remords, il se fit conduire en chemise, nu-pieds, attaché par le cou d'un méchant lien, et fustigé tout le long de la route, par-devant l'évêque de Lodève, qui l'attendait le dimanche des Rameaux, avec toute la foule rassemblée pour le service divin : il fit lire à haute voix sa confession universelle, tandis qu'on continuait à le fustiger; après quoi il entreprit avec ses compagnons, dont le nombre commença bientôt à se grossir, le pélerinage de Saint-Jacques de Compostelle, en mendiant son pain sur la route. Après ce sanctuaire il en visita plusieurs autres; il prit conseil des supérieurs de divers monastères, et il fonda enfin le couvent de Salvanez, au diocèse de Vabres, dont il fut le premier abbé (1).

Guillaume X, comte de Poitiers, ne porta pas tout-à-fait si loin l'austérité de sa pénitence, mais il voulut également visiter en pélerin Saint-Jacques de Compostelle; et quoiqu'il ne fût âgé que de trente-sept ou trente-huit ans, il sembla prévoir qu'il ne supporterait pas les fatigues de ce voyage. Avant de partir il voulut régler sa maison et l'héritage de ses États. Sa première femme, Éléonore de Châtelleraud, ne lui avait laissé que deux filles; la seconde, fille du vicomte de Limoges, ne lui avait point donné d'enfants. Guillaume destina sa succession à sa fille aînée, Éléonore d'Aquitaine, et en même temps il l'offrit en mariage au fils aîné du roi de France, auquel elle portait pour dot des États qui surpassaient de beaucoup ceux de la couronne en étendue (2).

C'était, aux yeux de Louis-le-Gros, et à ceux de toute sa cour, un miracle, que ce roi vécût encore, tellement la maladie, qui semblait à la fois la conséquence de sa passion pour la table, et de son affaiblissement, l'avait lentement miné. Après avoir si long-temps fait la guerre pour soumettre de petits châteaux et dompter de petits barons, lorsqu'il ne pou-

(1) *Balusii Miscellan.*, T. III, p. 205 et seq. — Hist. gén. du Languedoc, Lib. XVII, p. 422.

(2) *Sugerii Vita Ludovici-Grossi*, p. 62.

vait déjà plus se remuer, on lui offrait, sur son lit de mort, une souveraineté qui s'étendait, avec peu d'interruption, des bords de l'Adour à ceux de la Loire, et de laquelle relevaient, par différentes tenures féodales, un nombre de comtés, de vicomtés et de baronnies, suffisant pour rendre le duc d'Aquitaine égal en puissance au roi des Français.

(1137.) Louis-le-Gros donna aussitôt des ordres pour que son fils, accompagné de la cour la plus brillante, se rendît à Bordeaux, afin d'y chercher l'épouse qui lui était destinée. Thibaud, comte de Champagne, et Raoul, comte de Vermandois, considérèrent comme un honneur d'entrer avec Suger, abbé de Saint-Denis, dans le cortége du jeune prince : égaux en puissance à des rois, ils avaient appris du système féodal à respecter celui qu'ils n'avaient aucun lieu de craindre. L'idée de suzeraineté et la distinction des titres semblaient, avec chaque génération, acquérir plus d'importance ; et Guillaume de Poitiers lui-même avait cédé à cette illusion, en voulant faire de sa fille une reine, au lieu de se contenter pour elle de la couronne ducale qu'il tenait de ses pères. Louis-le-Gros fit pourvoir amplement, de son trésor, aux dépenses auxquelles le cortége de son fils serait appelé pendant son voyage, et il recommanda avec instance aux barons et aux chevaliers qui l'accompagnaient, d'éviter tout pillage, toute violence, toute extorsion, pour ne pas aliéner les sujets nouveaux qui se donnaient volontairement à lui (1).

Tandis que Louis-le-Jeune s'acheminait vers la Gaule méridionale, Étienne, débarqué à La Hogue au milieu de mars, avait pris possession de la Normandie ; il avait eu, au mois de mai, une conférence avec Louis-le-Gros; il lui avait fait hommage pour ce duché, et il avait signé avec lui une nouvelle alliance (2) ; il avait en même temps conclu un arrangement avec son frère aîné Thibaud, comte de Champagne, auquel il promit de payer annuellement trois mille marcs d'argent, en compensation du droit que celui-ci pouvait prétendre sur la couronne d'Angleterre (3).

(1) *Sugerii Vita Ludovici-Grossi*, p. 62.
(2) *Orderici Vitalis*, Lib. XIII, p. 909.
(3) *Ibid.*, Lib. XI, p. 811.

Tous les grands vassaux de la couronne semblaient donc reconnaître en même temps la suprématie de la maison de France, qu'ils avaient si long-temps disputée ; et la conquête que Louis-le-Gros faisait pacifiquement, à la fin de son règne, surpassait infiniment en importance toutes celles que la maison des Capet avait faites successivement, pendant cent cinquante ans de combats. Mais le jeune Louis, qu'on nommait aussi Louis-Florus, semblait marcher à l'autel nuptial au milieu des torches funéraires. Son futur beau-père ne l'avait pas attendu dans ses États. Il était parti pour son pélerinage, et arrivé à Saint-Jacques de Compostelle, il y était mort dans l'église, le 9 avril, pendant qu'on lisait l'évangile. Louis, qui le 30 juin avait fait son entrée à Limoges, fut reçu, sur les bords de la Garonne, en face de Bordeaux, par tous les seigneurs de Guienne, de Poitou et de Saintonge. Son mariage avec Éléonore fut célébré un dimanche du mois de juillet, et il fut en même temps couronné avec elle. Les deux époux se remirent ensuite en route pour Paris; et lorsqu'ils arrivèrent à Poitiers, ils y apprirent que Louis-le-Gros avait succombé, le 1er août, à la maladie qui le minait depuis long-temps, et que les chaleurs de l'été avaient envenimée (1).

(1) *Sugerii Vita Ludovici-Grossi*, p. 62, 63. — *Chronicon Mauriniacense*, Lib. III, p. 83. — *Chronicon Turonense*, p. 471. — *Orderici Vitalis*, Lib. XIII, p. 911.

CHAPITRE XV.

Première partie du règne de Louis-le-Jeune, jusqu'à la prédication de la seconde Croisade. 1137-1144.

Louis VII, qu'on avait commencé à appeler Louis-le-Jeune, depuis que son père, de même nom que lui, l'avait fait couronner, et lui faisait porter le titre de roi, était en effet fort jeune encore, quand il commença à régner seul. Probablement, en 1137, il n'avait pas plus de dix-huit ans (1). Mais dans un âge de chevalerie, les souverains, aussi bien que le reste des citoyens, acquéraient plus tôt qu'aujourd'hui la seule espèce de maturité à laquelle ils pussent parvenir. Ils avaient plus tôt parcouru le cercle bien resserré des études qui leur étaient accessibles. L'éducation lettrée était plus que jamais abandonnée aux clercs; on la regardait presque comme indigne d'un chevalier; et Louis-le-Jeune savait probablement à dix-huit ans tout ce que ses maîtres auraient jamais tenté de lui apprendre, lors même qu'ils l'auraient retenu beaucoup plus long-temps sous leur férule. Si Louis savait lire et écrire, du moins il faisait sans doute bien rarement usage de cette faculté, et s'il avait une connaissance quelconque de l'histoire des temps passés, il la devait uniquement aux récits par lesquels les Trouvères, dans les longues soirées de l'hiver, charmaient les loisirs des grands seigneurs. Les sciences qui devraient plus particulièrement être étudiées par les rois, comme seules propres à les initier dans la théorie du gou-

(1) D'après une Chronique de Saint-Denys, Louis VII était né en 1120. *Historiens de France*, T. XII, p. 215. Odon de Deuil le fait naître en 1121, puisqu'il lui donna vingt-cinq ans en 1146. *Odonis de Diogilo*, Lib. I, p. 92. Et l'auteur anonyme de la *Vie de Louis VII* le fait naître en 1122. *Ibid.*, p. 125.

vernement, n'avaient pas même de nom, et leurs premiers principes n'avaient pas été découverts. Il n'y avait point d'économie politique, point de droit constitutif ou international, point de principes de législation, point de finances, point de morale générale qui servît de fondement au droit des gens, point de religion même, si l'on considère celle-ci comme un développement de l'intelligence; car la religion, telle qu'elle était enseignée aux laïques, devait consister uniquement pour eux, dans une soumission absolue de l'entendement aux enseignements de l'Église, et dans une soumission égale de la conduite aux directions du clergé.

Une seule science publique cependant se formait, se transmettait à tous ceux qui devaient avoir quelque part au gouvernement des peuples, se développait par de nouvelles applications, et en se présentant de toute part, se gravait dans toutes les mémoires, et remplaçait toute autre notion sur les droits et les devoirs des membres du corps social; c'était la science du système féodal devenu le droit public de l'Europe. Cette science ne se trouvait point dans les livres, elle ne reposait point sur des documents écrits, et c'était justement pour cela qu'elle devenait plus régulière, et que son application s'étendait plus rapidement, même aux propriétés ou aux seigneuries qui n'étaient point originairement des fiefs.

Dans tous les pays qui avaient fait partie de l'empire de Charlemagne, chaque baron, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, était tour à tour seigneur et vassal; le roi de France lui-même, seigneur des plus grands seigneurs, était vassal de l'abbé de Saint-Denis, dont il tenait en fief le Vexin; et le roi d'Angleterre, seigneur d'une grande partie de la France, était vassal du roi de France. Chacun, dans ce double rapport, avait appris ses droits et ses devoirs; chacun connaissait la valeur de la foi et de l'hommage qu'il avait tour à tour reçus et rendus, la nature des services qu'on pouvait exiger de tout fief, et l'importance de cette loyauté qu'on regardait comme la vertu fondamentale du système. Moins l'on avait étudié l'antiquité, moins les droits reposaient sur des documents écrits, et plus on était disposé à raisonner par analogie.

Au commencement de la troisième race, tous les seigneurs qui ne relevaient pas du comté de Paris ou du duché de France, étaient devenus tellement étrangers aux Capet, que non seulement ils leur refusaient toute obéissance, mais que toute communication entre eux était presque interrompue. A partir de cette époque, cent cinquante ans s'étaient écoulés jusqu'à l'avénement de Louis-le-Jeune, pendant lesquels ces comtes et ces ducs indépendants avaient continué à dater leurs chartres des années du règne des divers rois français; ils avaient ainsi reconnu qu'ils étaient leurs vassaux; ils en conclurent qu'ils avaient envers eux les mêmes devoirs à remplir qu'ils exigeaient à leur tour de leurs subordonnés. Les rois de France étaient à cet égard nourris dans la même persuasion que leurs grands vassaux; leur idée de leur relation réciproque était la même: l'office que l'un exigeait, l'autre était prêt à le rendre; et c'est ainsi que les Capétiens grandirent sans victoires et sans révolutions éclatantes, par le progrès seul de l'opinion, par l'ignorance du passé, et par la généralisation des rapports où chacun s'était trouvé avec son voisin.

Soit le roi, soit ses vassaux, rattachaient bien l'idée de leurs devoirs réciproques à quelque souvenir indistinct des prérogatives de la couronne dans les temps passés; mais il s'en fallait de beaucoup qu'ils eussent assez de critique pour distinguer le vrai d'avec le faux, dans les récits historiques qu'on leur présentait. Ils attachaient seulement leurs regards aux règnes éclatants. Ils connaissaient surtout le nom de Charlemagne; son règne était à leurs yeux l'époque la plus brillante de la chevalerie, et ils croyaient trouver dans son administration l'origine de tout ce qu'il y avait de plus louable dans ce droit féodal auquel ils voulaient demeurer soumis. La Curne de Sainte-Palaye a conjecturé que les grandes Chroniques de Saint-Denis furent recueillies ou compilées par l'ordre de l'abbé Suger, qui destina sa *Vie de Louis-le-Gros* à en être la continuation. Il est sûr du moins que c'est de l'époque où nous sommes parvenus que commence leur célébrité (1).

(1) *Voyez* Préface aux grandes Chroniques de Saint-Denys, T. III des *Historiens de France*.

C'est alors, sans doute, qu'on inséra dans ces Chroniques la relation du voyage fabuleux de Charlemagne à Constantinople, et la relation plus fabuleuse encore, attribuée à l'archevêque Turpin, des guerres d'Espagne du même Charlemagne. Cette fiction, qui a servi de texte aux nombreuses amplifications des romanciers de chevalerie, était donc, au temps de Louis-le-Jeune, confondue avec l'histoire authentique, et n'avait pas moins d'autorité qu'elle.

Dans le roman de l'archevêque Turpin, et dans les grandes Chroniques, il est, pour la première fois peut-être, fait mention des douze pairs de Charlemagne (1); et en effet, probablement à l'époque où nous sommes parvenus, la notion que ce monarque était entouré de douze paladins, tous distingués par leur valeur, tous égaux par leurs droits et leurs priviléges, passa des fables des Trouvères, dans la croyance nationale, et même dans celle des hommes d'État : dès lors chacun commença à chercher autour de soi où étaient les représentants des douze pairs de Charlemagne; s'ils ne furent pas immédiatement appelés à des fonctions publiques, les esprits se préparèrent du moins à ce qu'on leur rendît l'existence, comme on le fit un demi-siècle plus tard.

Mais si les douze pairs de Charlemagne étaient fabuleux, si les six pairs laïques de qui l'on prétendait que Hugues Capet avait reçu la couronne ne l'étaient pas moins, il était vrai cependant qu'un esprit d'égalité, ou de pairie, avait subsisté entre les grands vassaux, au commencement de la troisième race, et que cet esprit tendait rapidement à se détruire. La vanité des rangs avait fait des progrès notables, et les titres, employés d'abord avec une sorte d'indifférence, étaient devenus un des grands objets d'ambition pour les seigneurs. Les réunions d'États avaient porté des coups plus funestes encore à cette égalité primitive. La France, dans le siècle précédent, était une république de nobles; elle devint bientôt une arène, où trois ou quatre rois, ceux de France, d'Angleterre,

(1) « Guanelons li traitres qui vendi les XII pers au roi Marcilion. » Liv. IV, ch. 4, p. 209, grandes Chroniques de Saint-Denys. Hist. de France, T. V.

de Germanie et d'Aragon, se disputèrent le pouvoir suprême, et entraînèrent tous les seigneurs plus faibles dans leurs rivalités. Le pouvoir monarchique s'établit en France, beaucoup moins par le résultat de la lutte du roi contre ses barons, que par le bonheur qui l'accompagna dans sa rivalité avec les autres monarques qui se partageaient la contrée. Pendant tout le règne de Louis-le-Jeune, qui se prolongea quarante-trois ans, le roi d'Angleterre parut avoir sur celui de France de tels avantages, qu'on devait s'attendre à lui voir dépouiller enfin les descendants de Hugues Capet. L'imprudence du roi Jean d'Angleterre lui fit perdre toutes les belles provinces dont la conquête illustra le règne de Philippe-Auguste. La croisade contre les Albigeois ruina le pouvoir des rois d'Aragon dans le midi : la lutte contre la ligue lombarde et contre l'Église épuisa les deux Frédéric, et anéantit leur domination sur la France orientale. Quand la couronne n'eut plus à redouter ces puissants rivaux, elle intimida aisément les autres ; après la chute des premiers, les abus féodaux se conservèrent encore plusieurs siècles ; mais le système qui reposait sur l'équilibre entre des chefs presque égaux, fut détruit.

Le domaine propre de la couronne, que Louis-le-Jeune héritait de son père, avait déjà reçu des accroissements considérables. La valeur et l'activité de Louis-le-Gros avaient enfin déterminé tous les petits seigneurs du comté de Paris, qui lui avaient long-temps fait la guerre, à reconnaître son autorité. Sous les premiers Capétiens, le roi était de tous les seigneurs de France le plus mal obéi dans ses domaines. Sous Louis-le-Gros, le comté de Paris parvint à une consistance aussi compacte, à une subordination aussi régulière qu'aucun autre des grands comtés ; et dès que le monarque fut sorti de la honteuse dépendance où son père et son aïeul étaient restés à l'égard des moindres seigneurs de châteaux, les grands vassaux de France commencèrent à tourner leurs yeux vers lui : ceux mêmes qui l'emportaient de beaucoup en force sur lui n'hésitèrent plus à le reconnaître pour leur supérieur.

Ni Louis-le-Gros, ni Louis-le-Jeune, n'étaient des hommes d'un mérite très éminent ; ce n'étaient ni leurs grands ta-

lents, ni leur haute politique, ni leur gloire, qui les relevaient aux yeux de leurs compatriotes ; mais ils avaient participé à l'esprit et à l'éducation chevaleresque de leur siècle, auxquels Philippe Ier, ainsi que son père et son aïeul, étaient demeurés étrangers. Tous deux étaient de bons et braves chevaliers, et ils avaient mérité à ce titre l'estime de leurs sujets. L'art de la guerre n'était point alors une science; il ne supposait presque aucune étude du terrain, presque aucune tactique, presque aucune combinaison dans les marches et les évolutions ; il n'exigeait presque aucune connaissance des hommes pour choisir d'habiles officiers, puisque tous les soldats combattaient sous leurs chefs héréditaires, et que le sénéchal lui-même, qui commandait les armées du roi, prétendait en avoir le droit, comme une conséquence nécessaire de sa fonction héréditaire de porter les plats sur la table royale. Mais le monarque, comme le comte, comme le simple baron, devait donner l'exemple de la valeur personnelle. Il avait besoin pour cela d'une éducation physique bien plus que morale ; il fallait qu'il pût supporter les privations et les fatigues, et qu'il pût combattre corps à corps avec les plus vaillants. Ces qualités ne manquèrent point aux deux Louis : d'ailleurs la finesse des armes, et la supériorité des chevaux donnaient aux puissants et aux riches un immense avantage dans la mêlée ; les batailles étaient peu meurtrières pour les chevaliers et les hommes de haut rang ; en sorte que, même dans le plus fort du combat, le roi le plus brave ne s'exposait pas beaucoup : aussi une proportion assez commune de loyauté, d'intelligence et de bonne volonté, suffisait, avec de la vigueur de corps et quelque courage, pour faire d'un homme ordinaire un monarque très distingué.

Quoique nous ayons fait remarquer déjà quelques symptômes de la concentration du pouvoir, qui, au commencement du onzième siècle, s'étendait à peine au-delà des bornes de chaque ville, et qui, dans le douzième, était reconnu dans d'assez grandes provinces, cependant l'histoire de France continuait à n'avoir point d'unité ; le territoire de la nation, partagé entre un grand nombre de princes, et soumis à des

influences étrangères, n'avait plus d'intérêts communs. Pour savoir quel fut le sort des Français durant le règne de Louis-le-Jeune, et plus particulièrement durant la première période de ce règne, qui s'écoula entre son couronnement et son départ pour la croisade, il faut suivre l'histoire particulière de chacun des gouvernements qui influaient sur leur destinée. En effet, nous passerons en revue, dans ce chapitre, l'administration du roi pendant ces huit années, les révolutions des provinces de France dépendantes de l'Angleterre, de celles qui relevaient de l'Empire, de celles dont les intérêts se rattachaient à ceux du royaume d'Aragon, enfin les affaires des communes et celles de l'Église.

(1137.) Au milieu des fêtes que l'Aquitaine donnait au jeune Louis, à l'occasion de son mariage, il reçut à Poitiers la nouvelle de la mort de son père, survenue le 1er août. Ses conseillers jugèrent que son absence, dans ce moment critique, pouvait n'être pas sans danger, et ils le déterminèrent à partir immédiatement pour Paris, sans même y mener sa jeune épouse, jusqu'à ce qu'il se fût assuré que la tranquillité y était rétablie : il la laissa donc sous la charge de Geoffroi, évêque de Chartres (1), et revint en grande diligence. Il ne paraît pas cependant que ses frères ou les seigneurs du royaume aient songé à troubler l'ordre de la succession, ni que la ville de Paris se soit soulevée ; mais la ville d'Orléans voulut profiter du changement de règne pour obtenir les libertés qui faisaient fleurir d'autres cités. Les bourgeois s'étaient assemblés ; ils avaient pris l'engagement, par serment, d'accourir au son de la grosse cloche, pour se défendre les uns les autres contre les extorsions et les violences des seigneurs, ou, selon l'expression alors usitée, ils avaient juré la *commune*. Louis VI, qui avait sanctionné l'établissement de quelques communes dans les villes de l'Église, s'était toujours opposé à ce que leur exemple fût imité par les villes de la couronne. Louis VII suivit la même politique : à son passage à Orléans il réprima des efforts qu'il regardait comme séditieux (2), « là apaisa

(1) *Chronicon Mauriniacense*, Lib. III, p. 84.
(2) *Historia Ludovici VII*, p. 124.

» l'orgueil et la forsennerie d'aucuns musards de la cité, qui, » pour raison de la commune, faisoient semblant de soi re- » beller, et dresser contre la couronne : mais moult y en eut » de ceux qui cher le comparèrent (achetèrent); car il en fit » plusieurs mourir et détruire de male mort, selon le fait qu'ils » avoient desservi (1). » Après avoir commencé son règne par ces exécutions sanglantes, qu'il savait bien devoir être agréables à la noblesse et au clergé, Louis VII convoqua une cour plénière à Bourges, pour les fêtes de Noël, afin de s'y faire couronner une seconde fois, aussi bien que sa femme Éléonore. Il avait choisi une ville au centre de la France, pour en rendre l'accès plus facile aux habitants du midi comme du nord. En effet, le nombre des métropolitains, des évêques, des comtes et des autres seigneurs qui s'y rassemblèrent, fut immense. C'étaient proprement les États du royaume, quoiqu'ils ne fussent convoqués que pour une fête, et qu'on ne voie pas, dans cette occasion, qu'aucun objet politique fût soumis à leur délibération (2).

On sait fort peu de choses sur les premières années de l'administration de Louis VII : on peut attribuer cette stérilité, en partie à la grande jeunesse du roi, plus occupé de ses plaisirs et des exercices de son âge que des affaires publiques; en partie au manque d'un historien contemporain, qui ait pris à tâche de conserver la mémoire des affaires de la monarchie. Louis-le-Jeune éprouvait encore quelquefois la résistance de ces petits seigneurs, contre lesquels son père avait si long-temps combattu. Il paraît que, dès la première année de son règne, Gaucher, sire de Montjay, d'une branche cadette de la maison de Montmorency, crut pouvoir secouer le respect que lui avait inspiré Louis-le-Gros, et piller les sujets du roi dans le voisinage de son château. Louis VII se hâta cependant de rassembler quelques troupes, avec lesquelles il vint, en 1138, mettre le siége devant Montjay : il prit ce château, il en renversa les fortifications, à la réserve d'une

(1) Grandes chroniques de Saint-Denys. Hist. de France, T. XII, p. 196.
(2) *Orderici Vitalis*, Lib. XIII, p. 915.

seule tour, où il mit garnison, et il conduisit Gaucher dans les prisons de Paris (1).

(1137-1141.) Dans le Poitou et l'Aquitaine l'autorité était demeurée à sa femme Éléonore, et aux conseillers de Guillaume X, père de celle-ci : ces provinces paraissaient cependant se ressentir aussi de la jeunesse des souverains, et secouer un joug qu'elles avaient docilement porté pendant la vie de Guillaume IX. Le pays d'Aunis, en particulier, était dévasté par la petite guerre d'Ébles de Mauléon, et de Godefroi de Rochefort, qui se disputaient le château Julien et la ville de La Rochelle. A cette occasion, Louis VII parut de bonne heure vouloir profiter de son mariage, pour faire valoir sur les États de sa femme, non l'autorité d'Éléonore d'Aquitaine, mais celle du roi, de qui ces fiefs relevaient. Il évoqua à lui le jugement des contestations entre Mauléon et Rochefort, et il les força à faire la paix (2). Peu après, des différends s'élevèrent entre l'évêque et le comte d'Angoulême, à l'occasion de quelques biens d'Église. Ce comte était Guillaume Taillefer, qui avait succédé, le 16 novembre 1140, à son père Wulgrin Taillefer II : il était encore fort jeune, et son inexpérience encourageait les prétentions de ses gentilshommes, de ses frères, de l'évêque et du roi de France, à gouverner son fief. Ce dernier lui écrivit comme à *son fidèle,* lui rappelant que l'église d'Angoulême avait été enrichie par les rois ses prédécesseurs, et qu'elle ne pouvait être appauvrie sans offense pour la dignité royale; il lui enjoignait en conséquence d'honorer et d'aimer cette église, et de lui restituer ses biens, promettant de régler ensuite lui-même, quand il viendrait dans le pays, les différends qui pourraient subsister encore entre le comte et l'évêque (3).

Louis VII visitait en effet, et voulait visiter en roi, les provinces méridionales de la France, qui pendant si long-temps

(1) *Historia gloriosi regis Ludovici VII.* T. XII. Hist. de France, p. 125. — Chroniq. de Saint-Denys, p. 199. — *Chr. reg. Francor.*, p. 213.

(2) *Galliæ christianæ,* T. II, p. 462.

(3) *Historia pontific. et comitum Engolismensium.* Hist. de France, T. XII, p. 399.

avaient été étrangères à la couronne. Après un intervalle de cent quatre-vingts ans, durant lequel on ne trouve aucun acte de l'autorité royale en Languedoc, Louis-le-Gros avait déjà, en 1134, accordé une charte à l'évêque du Puy-en-Velay, qui était venu lui-même la solliciter à Orléans, afin de régulariser l'autorité qu'il s'attribuait sur cette ville, pendant l'absence de son seigneur, le comte de Tripoli, en Syrie. Louis-le-Gros, parlant comme s'il n'avait cessé d'être souverain dans cette province, accorda à l'évêque Humbert la seigneurie de la ville du Puy, la justice et tous les droits d'un comte particulier (1). Ces concessions n'étaient cependant encore que des formes de chancellerie, qui n'avaient pas beaucoup de valeur réelle. Louis VII, en 1138, vint en pélerinage à la même église du Puy-en-Velay; et c'était la première fois qu'un roi de la troisième race passait les frontières de la Septimanie, enseignant ainsi aux peuples que leurs seigneurs avaient eux-mêmes un seigneur, auquel ils pouvaient recourir (2).

Louis-le-Jeune ne tarda pas long-temps à se montrer à ces mêmes provinces, non plus en pélerin, mais en chef d'armée. Les comtes de Poitiers n'avaient jamais voulu reconnaître la cession du comté de Toulouse, faite par Guillaume IV à son frère Raymond de Saint-Gilles. Ils prétendaient que le comté de Toulouse était un fief féminin, qui aurait dû passer à Philippa, fille de Guillaume IV de Toulouse, et femme de Guillaume IX de Poitiers : celui-ci, ainsi que son fils Guillaume X, avaient fait valoir par les armes leurs prétentions. Éléonore avait hérité de leurs droits, et les avait transmis au roi son mari. Toutefois si Louis VII avait réuni à la couronne le puissant comté de Toulouse, il aurait entièrement renversé l'équilibre entre le roi et les seigneurs, que le système féodal avait maintenu jusqu'alors. Rempli de ce projet, il convoqua les vassaux de la couronne, pour faire leur service à l'armée qui devait s'assembler aux fêtes de la Saint-Jean 1141,

(1) Hist. gén. du Languedoc, Liv. XVII, p. 425, et Preuves, p. 473.

(2) *Petri Venerabilis*, Lib. I, Epist. 29, T. XV. Hist. de France, p. 634. *Galliæ christianæ*, T. IV, p. 575 seq. — Hist. gén. du Languedoc, Liv. XVII, p. 425.

et entrer en Languedoc. Il paraît que les grands vassaux montrèrent peu d'empressement à seconder le roi dans une entreprise qui leur serait devenue si fatale ; qu'en particulier Thibaud, comte de Champagne, refusa de servir, et que Louis VII en témoigna beaucoup de ressentiment (1). Malgré l'abandon de ses vassaux, ce monarque, avec le peu de forces qu'il put réunir, entreprit le siége de Toulouse ; mais il fut bientôt obligé de le lever. Nous n'avons cependant aucun détail sur ces événements ; notre guide dans la partie précédente de l'histoire, le moine Orderic Vitalis, nous manque tout à coup à cette époque, et nous laisse, au moment où il pose la plume, dans une grande obscurité. Malgré tous les défauts de sa narration, son extrême prolixité, son désordre, ses continuels retours en arrière, et son goût pour le merveilleux le plus absurde, nous ne nous séparons pas sans regrets d'un écrivain qui nous initiait dans tous les préjugés et toutes les passions populaires de son époque, et qui, à propos de ce que nous ne désirions point savoir, nous apprenait souvent ce que nous aurions cherché partout ailleurs en vain (2).

Si Louis VII échoua dans son entreprise sur Toulouse, son expédition de l'an 1141 n'en contribua pas moins à étendre son autorité au midi ; les droits des vicomtes Guy et Adémar de Limoges leur étaient contestés, probablement par l'évêque de la même ville. Le roi les fit comparaître à son tribunal ; et après les avoir contraints à payer deux cents marcs d'ar-

(1) *Roberti de Monte Append. ad Sigebertum*, T. XIII, p. 331. — *Guillelmi Neubrigensis de Rebus Anglicis*, Lib. II, p. 103. *Ibid.*

(2) *Orderici Vitalis*, Lib. XIII, p. 923. L'auteur déclare ici que, parvenu à l'âge de soixante-sept ans, et fatigué par la vieillesse et par les infirmités, il désire finir une histoire qui ne lui présente plus d'attrait, au milieu des calamités dont l'Europe est affligée. De longs extraits d'Orderic Vitalis ont été imprimés dans le tome XII des *Historiens de France*, et dans les précédents ; mais ils ont été morcelés, d'après le malheureux système adopté pour cette collection, de manière à rendre impossible de comprendre le plan de cet auteur, de le lire avec intérêt, ou de juger de la croyance qu'il mérite. Il est bien fâcheux que les savants laborieux qui ont formé ce recueil national, mettent si souvent celui qui veut juger par soi-même, dans la nécessité de recourir aux originaux qu'ils devaient reproduire, et qu'ils n'ont fait qu'extraire.

gent, il les maintint dans leur possession. Ces vicomtes étaient au nombre des vassaux des comtes de Poitou, et peut-être n'auraient-ils point reconnu l'autorité royale, si, à ses propres droits, Louis VII n'avait pas joint ceux de sa femme Éléonore (1).

La clientelle de la couronne sur les bénéfices de l'Église devait s'étendre avec l'accroissement de son autorité. Cependant les provinces nouvellement réunies cherchaient à maintenir les libertés ecclésiastiques et le droit d'élection des chapitres, qui tout récemment avaient causé une si violente inimitié entre les pouvoirs temporels et spirituels.

L'évêque de Poitiers étant mort au mois d'octobre 1140, le chapitre de son diocèse lui donna pour successeur un abbé Grimoard, qui fut approuvé par le peuple, et consacré par l'archevêque de Bordeaux, son métropolitain, sans attendre la sanction royale. Ce n'était pas ainsi que se faisaient les élections d'évêques dans les anciens domaines de la couronne; et Josselin, évêque de Soissons, qui paraît avoir été le conseiller de Louis pour les affaires ecclésiastiques, l'engageait à punir l'archevêque de Bordeaux, tandis que saint Bernard, abbé de Clervaux, prenait sa défense et celle des libertés ecclésiastiques (2). L'affaire était encore en suspens, lorsqu'un autre siége bien plus important vint à vaquer dans la France méridionale, celui d'Albéric, archevêque de Bourges; et tandis que Louis présentait au chapitre le clerc qu'il destinait à le remplacer, le chancelier de l'Église romaine engagea le pape Innocent II à disposer de ce siége, en faveur de son neveu Pierre de La Châtre.

Louis VII éprouva une violente colère en apprenant cette usurpation de la cour de Rome; il jura qu'il ne permettrait jamais à La Châtre de prendre possession de l'archevêché qu'il lui avait en quelque sorte dérobé, et il le força à chercher un refuge chez Thibaud, comte de Champagne (3). Dans cette

(1) *Chronicon Gaufredi Vosiensis*, p. 435, T. XII.

(2) *Sancti Bernardi Epistola ad Josselinum, Suessionnens. episcopum*, T. XV. Hist. de France, p. 581. — *Chronicon Malleacense*, T. XII, p. 408.

(3) *Chronicon Mauriniacense*, p. 87. — *Historia Francor. anonyma*,

occasion il ne s'agissait plus des libertés de l'Église, mais plutôt des usurpations de la cour de Rome ; aussi les plus zélés défenseurs des premières, saint Bernard, abbé de Clervaux, et Pierre-le-Vénérable, abbé de Clugny, commencèrent à intercéder pour le roi (1). Mais moins les saints étaient scandalisés, plus la cour de Rome s'irritait. Innocent II fulmina enfin une bulle contre le roi de France, par laquelle il soumit à l'interdit tous les lieux où il viendrait à résider. Malgré le dévouement de la maison des Capet à l'Église, ou peut-être justement à cause de ce dévouement, aucune ne fut plus souvent frappée des censures ecclésiastiques. Hugues, Robert, Philippe, Louis-le-Gros, Louis-le-Jeune, en sentirent tout le poids : pendant trois ans en effet celui-ci ne put entrer dans aucune ville, aucun château, ou aucune bourgade, sans que le service divin y fût aussitôt suspendu (2).

Le puissant comte de Champagne et de Blois, Thibaud IV, avait offensé Louis VII, en refusant de se trouver à l'armée qui attaquait Toulouse, et en ouvrant dans ses États un asile à Pierre de La Châtre. Bientôt un nouveau sujet de brouillerie vint s'ajouter aux précédents : la reine Éléonore avait une sœur nommée Pétronille, qui avait reçu pour sa part de l'héritage paternel, quelques fiefs situés en Bourgogne. Louis, craignant qu'elle ne formât ensuite des prétentions sur la portion de sa sœur, désirait la marier à un de ses vassaux les plus fidèles. Il fit enfin choix de son parent Raoul, comte de Vermandois, qu'on a surnommé le Vaillant et le Borgne, et qui était âgé au moins de cinquante ans. Mais Raoul, à qui Louis VII accordait la plus grande confiance, était marié depuis bien des années à une sœur du comte de Champagne. Il est vrai que les grands seigneurs qui désiraient un divorce, pouvaient toujours trouver dans leur généalogie quelque lien

p. 116. — *Chronicon Gaufredi Vosiensis*, p. 435. — *Chronicon Turonense*, p. 472.

(1) *Sancti Bernardi Epistola ad episcopos curiæ*, T. XV, p. 585. — *Petri venerabilis Epistola ad Innocentium II*, p. 637.

(2) *Chronicon Mauriniacense*, p. 87.

de parenté avec leurs femmes, et quelque prétexte pour faire casser leur mariage. Une législation de scandales et de parjures encourageait tour à tour des révélations honteuses et des déclarations mensongères, dont la cour de Rome se constituait juge ; et selon que les princes jouissaient ou non de sa faveur, tantôt elle déclarait nuls les mariages les plus légitimes, tantôt elle refusait obstinément les divorces les plus nécessaires. Raoul de Vermandois, qui ne voulait point laisser échapper l'occasion qui lui était offerte, n'attendit pas le jugement de Rome. Il s'adressa aux trois évêques de Noyon, de Laon et de Senlis, dont l'un était son frère et les autres ses créatures, et il obtint d'eux une déclaration par serment, portant que son mariage avec la princesse champenoise était nul; après quoi il se hâta d'épouser Pétronille de Guienne. Mais il n'avait pas songé qu'en offensant le comte de Champagne, il offensait aussi son ami saint Bernard, et le pape Innocent II, qui avait en saint Bernard la plus grande confiance. Bientôt les trois évêques, convaincus de parjure, furent suspendus ; Raoul de Vermandois fut frappé d'anathème, et son mariage ne fut enfin reconnu pour valide qu'après la mort de sa première femme (1).

(1141-1144.) Ni Louis VII, ni son cousin Raoul de Vermandois, ne se laissèrent intimider par les anathèmes de l'Église. Le premier, après la réunion de l'Aquitaine à son domaine, l'emportait en puissance sur tous les rois qui depuis trois siècles l'avaient précédé sur le trône de France ; le second s'était fait une brillante réputation par son courage et son activité. Thibaud, au contraire, qui régnait depuis quarante ans, était déjà vieux, et dans les campagnes de 1141 et 1142 il éprouva de constants revers. Ce fut en 1142, ou peut-être même en 1143, que Louis VII attaqua le château de Vitry en Champagne, l'un des meilleurs de ceux du comte Thibaud. S'en étant rendu maître, il y fit mettre le feu, et les flammes, s'avançant bien plus rapidement qu'il ne s'y était

(1) *Herimanni Tornacensis Historia*, p. 408. — *Roberti de Monte*, p. 331, T. XIII. Hist. de France. — *Sancti Bernardi Epistolarum*, T. XV, p. 583.

attendu, gagnèrent la principale église, où la plus grande partie de la population s'était réfugiée. Aucune issue n'était plus ouverte à ces malheureux, et treize cents hommes, femmes ou enfants, périrent d'une manière effroyable dans cet incendie. Louis VII, dont le cœur n'était point endurci, entendit leurs cris lorsque le mal était peut-être déjà sans remède. Bientôt après il vit leurs corps à moitié dévorés par les flammes, et cette scène d'horreur, qu'il pouvait regarder comme son ouvrage, le glaça d'épouvante et de remords; elle contribua bien plus que n'aurait pu faire une défaite, à lui faire rechercher la paix avec l'Église, et solliciter l'intercession de saint Bernard et de Pierre-le-Vénérable auprès de la cour de Rome. Louis VII était disposé à admettre Pierre de La Châtre à l'archevêché de Bourges, pourvu que le pape le relevât du serment qu'il avait fait de ne l'y jamais recevoir; il offrait d'accorder à Thibaud des conditions avantageuses, mais en même temps il demandait à être réconcilié à l'Église, et que la sentence d'excommunication prononcée contre Raoul de Vermandois fût révoquée (1).

Cette dernière sentence avait été prononcée par le cardinal-légat Ives, qui depuis était mort à Trèves : comme elle avait été rendue sur les instances de Thibaud, ce comte s'engagea par serment à la faire révoquer, et à cette condition il obtint du roi la restitution de tout ce qu'il avait perdu. Thibaud pouvait compter en effet sur son influence à la cour de Rome, et nous avons la lettre que, sur sa demande, saint Bernard écrivit à Innocent II, en exécution de ce traité. Après des réflexions générales sur le malheur des gens de bien et la décadence de la piété, il ajoute : « Pour que la terre ne fût » pas entièrement désolée, pour qu'un royaume divisé ne fût » pas ruiné, votre fils le plus dévot, cet ami, ce défenseur » des libertés ecclésiastiques a été forcé à promettre sous ser- » ment qu'il ferait retirer la sentence d'excommunication

(1) Les PP. Bénédictins rapportent l'incendie de Vitry au mois de janvier 1143. *Anonymi Hist. Francor.*, T. XII, p. 116. — Abrégé de l'Hist. de France, p. 225. — T. XIII, *Auctarium Gemblacense*, p. 272. — *Roberti de Monte*, p. 289. — *Aliud Append. ad eundem*, p. 331.

» prononcée par maître Ives, votre légat de bonne mémoire, » contre la terre et la personne du tyran adultère, qui a été » le chef et l'auteur de tous ses maux et de toutes ses dou- » leurs, et contre la compagne de son adultère. Ce prince » s'y est déterminé à la prière et d'après le conseil de quel- » ques hommes fidèles et sages; car ils disaient qu'il serait » facile d'obtenir cette grâce de vous, sans aucune lésion de » l'Église, puisqu'il dépendrait toujours de vous de prononcer » de nouveau la même sentence qui avait été rendue avec » justice, et de la déclarer alors irrévocable : que la paix » s'obtienne donc ainsi, et que la ruse soit jouée par la ruse; » que celui qui se glorifie dans sa malice et qui est puissant » dans son iniquité, sente qu'il n'y peut rien gagner (1). »

Saint Bernard aurait dû cependant prévoir le ressentiment qu'une pareille tromperie inspirerait au roi. Dès la première annonce de l'intention du pape, de fulminer de nouveau l'excommunication contre le comte Raoul, Louis VII déclara qu'il la regarderait comme une hostilité nouvelle, et qu'elle anéantirait le traité précédent (2). Quand l'excommunication fut en effet prononcée, et que Louis VII se trouva joué, il s'en prit à l'Église; il empêcha l'élection d'un nouvel évêque de Paris; il refusa la possession du temporel à l'évêque de Châlons qui avait été nommé; il saisit le temporel de l'archevêque de Reims; il témoigna surtout sa défiance d'une alliance que le comte Thibaud cherchait à contracter avec le comte de Flandre et le comte de Soissons, en les attachant à lui par des mariages. Dans ces mesures vigoureuses, Louis VII était secondé par l'abbé Suger, et Josselin, évêque de Soissons : d'autre part, saint Bernard s'employait avec zèle pour le comte Thibaud, et il était assisté par Hugues, évêque d'Auxerre. Il ne nous est resté, de toute cette négociation, que les lettres de saint Bernard, en sorte que nous ne pouvons entendre que l'une des deux parties. Ces lettres donnent une haute idée de l'habileté du saint, de sa vigueur de raisonne-

(1) *Sancti Bernardi Epistola* 217, col. 200. — Hist. de France, T. XV, p. 584.

(2) *Sancti Bernardi Epist.* 220, p. 203. — Hist. de France, T. XV, p. 586.

ment, quelquefois même de sa modération, lorsqu'il aurait pu se croire personnellement offensé, et qu'il se disculpait au lieu de montrer de la colère; mais elles laissent peser sur lui, dans toute sa force, l'accusation de duplicité, si souvent répétée contre les gens de son ordre.

Nous avons vu quels conseils saint Bernard avait donnés à Innocent II, sur l'excommunication du comte Raoul; cependant il écrit lui-même à Louis : « Comment le comte Thibaud » a-t-il pu pécher contre vous, de manière à encourir de » nouveau votre colère, lui qui, comme vous le savez bien, » a obtenu par ses propres efforts, avec tant de travaux et » de difficultés, cette absolution du comte Raoul, qu'il re» gardait pourtant comme injuste; lui qui n'a point cherché, » qui ne cherche point, qui même, par crainte de vous dé» plaire, a détourné de tout son pouvoir cette nouvelle ex» communication, quelque juste qu'elle fût (1)? » Dans une lettre à Josselin, « il proteste qu'il n'est point animé par un » esprit de blâme, qu'il n'a médit de personne, qu'il ne veut » médire de personne, moins encore du prince de son peu» ple; qu'il demande grâce pour tout ce qu'il a pu dire incon» sidérément de contraire à la dignité de l'évêque de Sois» sons, de l'abbé de Saint-Denis, ou du roi; mais surtout il » proteste n'avoir jamais ni dit, ni écrit, ni même cru qu'ils » fussent *des schismatiques ou un foyer de scandale.* Je le » dis sans crainte, ajoute-t-il, et je ne redoute point que mon » écrit me démente; examinez-le bien, je vous prie; et si » vous y trouvez ces choses, alors je m'avouerai coupable » d'un grand sacrilége, et je conviendrai qu'en l'écrivant » j'étais agité, comme vous le dites, d'un esprit de blâme » ou de blasphème (2). »

Mais en même temps saint Bernard rendait compte à la cour de Rome de ces différends, pour la confirmer dans son

(1) *Epistola* 220, col. 203, *sancti Bernardi*. Hist. de Fr., p. 587.

(2) *Epistola* 223, col. 207, *sancti Bernardi*. Hist. de Fr., T. XV, p. 590. Josselin avait employé le mot *blasphemia*, qui dans les écrivains de ce siècle est habituellement employé comme *blâme;* les biographes de saint Bernard y ont vu avec horreur une accusation de blasphème.

opposition au roi ; nous avons sa lettre au cardinal Étienne, évêque de Préneste : « Vous savez, lui dit-il, comment je me » suis présenté devant mon seigneur (le pape), lui parlant » pour le roi...... ; je disais alors du bien de lui, car il sem- » blait promettre le bien ; mais à présent il rend le mal pour » le bien, et je suis forcé de me contredire : j'ai honte de » mon erreur et des fausses espérances que j'avais conçues, » et je rends grâce à Dieu de n'avoir point été exaucé, quand, » avec simplicité de cœur, je priais pour lui. Je croyais » montrer de la déférence à un roi pacifique, et voilà que je » me trouve avoir approuvé le plus dangereux ennemi » de l'Église. Toutes les choses sacrées sont foulées aux » pieds chez nous ; l'Église est réduite à un honteux escla- » vage ; on ne permet point de procéder aux élections des » évêques, et lorsque les prêtres ont pris sur eux de les » accomplir, on ne permet point à l'élu d'occuper son » siége (1). »

Ce n'était pas au moyen de pareilles recommandations qu'il devait être facile à Louis VII de faire sa paix avec le pape Innocent II ; mais celui-ci étant mort le 24 septembre 1143, Célestin II, qui lui fut donné pour successeur, consentit à réconcilier le roi de France à l'Église : on ne sait point quelle condition il lui imposa. La chronique de Morigni se contente de rapporter, « que le roi envoya des députés à Célestin pour » traiter avec lui, et qu'ils obtinrent tant de sa douceur, qu'en » leur présence, et devant tous ces nobles qui fréquentent » Rome, il leva la main avec bonté, et étant debout, il fit le » signe de bénédiction du côté de la France, et lui donna » l'absolution de l'interdit prononcé contre elle (2). »

Saint Bernard, voyant Louis réconcilié à l'Église, se hâta de pacifier aussi le comte Thibaud avec lui. Il écrivit à Célestin II, non plus pour accuser le roi, mais pour demander la paix avec les plus vives instances ; il sollicita aussi le concours de Josselin, évêque de Soissons, et celui de l'abbé Suger ;

(1) *Sancti Bernardi Epist.* 224, col. 208. Hist. de France, T. XV, p. 591.

(2) *Chron. Mauriniacens.*, p. 87.

la paix fut enfin conclue dans une assemblée solennelle tenue à Saint-Denis en 1144, où les grands du royaume étaient convoqués pour la fête de Saint-Mathias : on ne sait point quelles en furent les conditions; mais Thibaud, qui était désormais avancé en âge, ne songea jamais à les violer (1).

(1137-1144.) Pendant cette période de huit années, où Louis-le-Jeune, à peine entré dans l'adolescence, éprouvait d'assez grandes oppositions dans son administration intérieure, par l'inimitié d'un de ses vassaux les plus puissants et les plus proches, que soutenaient les gens d'Église, ses embarras ne furent nullement compliqués par la politique des princes étrangers qui possédaient une partie de la France, et en particulier par celle des Anglais. L'usurpation d'Étienne et les guerres civiles qui l'avaient suivie, avaient complétement anéanti la force extérieure de la monarchie britannique. Il est important de se former une idée de ses révolutions, puisqu'elles se faisaient ressentir à la Normandie, la Bretagne, le Maine, l'Anjou, la Touraine et le comté de Boulogne, qui formaient une partie considérable de la France. Mais pendant la première période du règne de Louis VII, ces révolutions n'ont aucune liaison avec l'histoire du reste de la monarchie.

Étienne avait séjourné en Angleterre pendant les deux premières années de son règne, abandonnant la Normandie aux gentilshommes qui la défendaient par pure animosité contre la maison d'Anjou. Il avait fondé ses prétentions au trône sur ce que, d'après la préférence accordée au sexe masculin, le fils d'une fille de roi devait l'emporter sur la fille même du roi; mais cette règle, qu'il invoquait, ne suffisait pas pour établir son droit; car en l'admettant, son frère aîné, le comte de Champagne, aurait dû passer avant lui. Il l'abandonna donc pour ne plus faire valoir que le droit qu'il tenait de l'élection populaire; en effet, il avait obtenu les suffrages du clergé et des grands, mais il avait été obligé de les acheter par des con-

(1) *S. Bernardi Ep.* 225 et 358, T. XV, p. 593. — *Chr. Turon.*, T. XII, p. 473. — *Roberti de Monte Ap.*, T. XIII, p. 331.

cessions de tout-genre; il avait relâché tous les liens de l'autorité royale ; et en permettant à tous les nobles de se fortifier dans leurs châteaux, il avait perdu cette domination sur l'Angleterre, dont ses prédécesseurs avaient été en pleine jouissance. Les trésors de Henri Ier, livrés entre ses mains par son frère l'évêque de Winchester, lui avaient ouvert le chemin du trône; c'était encore par eux qu'il comptait s'y affermir, et ne pouvant accorder sa confiance à aucune milice féodale, il attira à son service tous les aventuriers qui, sans patrie et sans sentiments politiques, étaient disposés à vendre au plus offrant le service de leurs bras. La plupart de ceux-ci étaient des Brabançons, qui arrivaient successivement dans son comté de Boulogne, pour passer de là en Angleterre. Étienne les plaça sous le commandement de Guillaume d'Ypres, son plus dévoué serviteur. De là vint que les troupes mercenaires furent, pendant tout ce siècle, désignées, en France et en Angleterre, par le nom de Brabançons. Leur établissement porta une atteinte dangereuse au système féodal, en transportant le pouvoir du glaive, de ceux qui disposaient de plus de terres, à ceux qui disposaient de plus d'argent (1).

Étienne, se croyant affermi sur le trône d'Angleterre, avait passé en Normandie en 1137, tandis que Louis-le-Gros vivait encore; après avoir rendu hommage à ce monarque pour les fiefs qu'il tenait de lui en France, il avait marché à la rencontre de Geoffroi, comte d'Anjou, qui, avec quatre cents chevaliers, avait fait une irruption dans son duché. Mais les deux armées semblaient avoir peu de désir d'en venir aux mains : les gentilshommes qui les formaient montraient beaucoup d'empressement à enlever du butin dans les villages désarmés et les couvents, très peu à s'exposer aux blessures ou à la mort. Chaque général était obligé de faire la cour à ses soldats, et de leur promettre des récompenses d'autant plus grandes, qu'il pouvait moins se faire obéir d'eux. Étienne, en particulier, prodiguait son argent à ses vassaux immédiats de

(1) *Gesta Stephani regis, in Duchesne Script. Normann.*, p. 929. — *Orderici Vitalis*, Lib. XIII, p. 916.

Boulogne, et à ses mercenaires brabançons. Ces faveurs excitèrent la jalousie des Normands. Une sédition éclata dans son armée; les deux peuples en vinrent aux mains, et après le combat, tous les Normands abandonnèrent leur roi. Geoffroi d'Anjou ne trouvait guère plus d'obéissance parmi ses soldats; en sorte qu'au mois de juillet les deux princes, se voyant hors d'état de combattre, convinrent d'une trève de deux ans, sans rien décider sur leurs droits respectifs aux couronnes d'Angleterre et de Normandie (1).

Le roi Étienne semblait déterminé à livrer la Normandie à elle-même. Il ne prit aucune mesure pour y rétablir l'ordre; et il parut croire que l'anarchie universelle, en exaltant tous les intérêts locaux et toutes les haines de voisinage, défendrait mieux cette province contre le comte d'Anjou, qu'il ne pourrait faire lui-même. Après avoir nommé Guillaume de Rolmare, et le vicomte Roger, pour y rendre la justice, il repassa en Angleterre dans l'hiver de 1137 à 1138, emmenant avec lui tous ceux des nobles normands qu'il put déterminer à le suivre (2). Une invasion de David, roi d'Écosse, qui, pour témoigner sa fidélité à l'impératrice Mathilde, mettait à feu et à sang les comtés septentrionaux de l'île, et un soulèvement des barons anglais, qui accusaient Étienne de n'avoir exécuté aucune de ses promesses, contribuèrent à hâter son retour. Mais Étienne fut forcé de laisser derrière lui, en Normandie, Robert, le puissant comte de Glocester, de Bayeux et de Caen, fils naturel de Henri Ier, qui avait tour à tour prêté serment à Mathilde, puis à l'usurpateur, et qui, retiré dans ses forteresses, et refusant de paraître à la cour, attendait le moment où il pourrait replacer sa sœur sur le trône. Au mois de juin 1138, ce Robert appela Geoffroi Plantagenet en Normandie; mais il lui conseilla d'en ressortir dès le mois suivant, à l'approche de Guillaume d'Ypres et de ses Brabançons. Tous les partis semblaient redouter également le combat, et les chefs, s'enfermant dans leurs forteresses, abandon-

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XIII, p. 909, 910.
(2) *Ibid.*, p. 911.

naient le plat pays aux ravages de tous les gens de guerre indifféremment (1).

Cependant la guerre civile ne tarda pas à être transportée de Normandie en Angleterre. L'impératrice Mathilde passa dans cette île, sous la protection de son frère le comte Robert : une grande partie du clergé, qui prétendait que ses priviléges avaient été mal observés par Étienne, se déclara pour elle ; le frère lui-même du roi, l'évêque de Winchester, embrassa pour quelque temps son parti, qu'il abandonna ensuite ; et l'importance des combats qui se livraient dans le royaume rendit au duché de Normandie une tranquillité comparative ; les seigneurs de ce pays préférant attendre ce que le sort des armes déciderait d'eux, sans attirer la guerre dans leur patrie.

Étienne était un homme de cœur et de tête ; il avait montré dans la guerre civile les talents d'un général, et la victoire avait à plusieurs reprises couronné ses armes, surtout dans ses combats contre le roi d'Écosse ; mais, se défiant du titre par lequel il régnait, il était obligé de faire la cour à ses vassaux. Au lieu de les maintenir dans l'obéissance, il cherchait à les gagner par d'amples promesses qu'il n'était pas toujours en état de tenir, et il rassemblait souvent par toute sorte de moyens l'argent nécessaire à ses mercenaires, seuls défenseurs sur lesquels il pût compter. Aussi les prélats lui reprochaient-ils son manque de foi, eux qui n'avaient jamais gardé la leur. D'autre part Mathilde, qu'on nommait toujours l'impératrice, semblait douée d'une fermeté indomptable, d'une activité, d'un courage qu'aucun revers ne pouvait abattre ; mais son orgueil et son mépris pour les droits de ses sujets éloignaient d'elle ceux mêmes qui avaient couru le plus de dangers pour la servir. Geoffroi, comte d'Anjou, son mari, avec lequel elle vivait rarement d'accord, et dont elle cherchait à être toujours séparée par des mers et des montagnes, était de son côté réputé un vaillant guerrier ; mais sa dureté,

(1) *Willelmi Malmesbur. Hist. novellæ*, Lib. I, p. 24. — *Order. Vitalis*, Lib. XIII, p. 916.

son avarice, et plus encore sa prédilection pour ses sujets angevins, avaient inspiré une telle aversion aux Normands, que ceux-ci, en défendant contre lui l'usurpation d'Étienne, croyaient défendre leur propre indépendance. Robert, comte de Caen et de Glocester, frère naturel de Mathilde, la servait avec une fidélité égale à ses talents et à son courage. Henri, évêque de Winchester, frère d'Étienne, et légat du pape en Angleterre, montrait une habileté dans les intrigues, et une hardiesse dans l'exécution, dignes de son ambition. Cependant tous ces grands personnages, employant constamment les uns contre les autres les talents du premier ordre dont ils étaient doués, les rendirent tous également funestes à leur patrie ; ils anéantirent la puissance de l'Angleterre, qu'ils auraient pu servir, et ils détruisirent tout ce que les deux Guillaume et Henri avaient fait, pendant plus d'un demi-siècle, pour sa gloire.

Dans le cours de l'année 1141, l'Angleterre vit d'abord Étienne, prisonnier de Mathilde, condamné aux fers, traité avec la même rigueur que le dernier des malfaiteurs, et sollicitant vainement sa liberté au prix de sa couronne, à laquelle il était prêt à renoncer ; elle vit ensuite Mathilde, abandonnée par l'évêque de Winchester, délaissée par presque tous ses partisans, poursuivie de châteaux en châteaux, et obligée enfin d'échanger le roi Étienne son prisonnier contre son frère Robert, comte de Glocester, qui, en la défendant, était tombé aux mains de ses ennemis. Mais ces grandes révolutions semblaient n'inspirer aux Français qu'un intérêt de curiosité, et dans la Normandie même, les barons, demeurés en quelque sorte leurs propres maîtres, prenaient conseil de ces événements, pour traiter à des conditions plus ou moins avantageuses avec Geoffroi, comte d'Anjou, sans faire aucun effort vigoureux pour l'un des partis plutôt que pour l'autre (1).

(1) *Orderici Vitalis*, Lib. XIII, *usque ad finem*, p. 915 à 924. — *Gesta Stephani regis. Script. Normann.*, p. 965 seq. — *Chronica Normanniæ*, ibid., p. 979. — *Willelmi Malmesbury Hist. novellæ*, Lib. II. — *Henrici Huntind.*, Lib. VIII. Rapin Thoyras, *Hist. d'Angleterre*, Liv. VI, p. 125 seq.

Le roi Étienne avait été fait prisonnier à Lincoln, le jour de la Purification

A dater de l'échange qui avait remis Étienne en liberté, le parti de Mathilde déclina sans cesse en Angleterre, principalement à cause du zèle que les citoyens de Londres, offensés par elle, témoignèrent dans la cause d'Étienne. Ce fut peut-être parce que Louis VII vit Étienne s'affermir sur le trône d'Angleterre, qu'il abandonna son parti, après l'avoir favorisé jusqu'alors. Il encouragea Geoffroi, comte d'Anjou, à faire une tentative plus vigoureuse pour se rendre enfin maître de la Normandie. Celui-ci passa la Seine auprès de Vernon, le 14 janvier 1144, à la tête d'une nombreuse armée : il se présenta le lendemain devant Rouen, où il fut reçu, le 20 janvier, par les bourgeois, et il commença immédiatement le siége de la citadelle, qui ne se rendit que lorsque les vivres manquèrent à ses défenseurs. Thierry d'Alsace, comte de Flandre, était venu joindre le comte d'Anjou, son beau-frère, avec quatorze cents chevaux. Louis VII entra aussi en Normandie à la tête de sa chevalerie ; et après avoir signé un traité avec Geoffroi Plantagenet, par lequel celui-ci lui abandonnait le château de Gisors, le roi reçut son hommage pour le duché de Normandie, le seconda au siége de Driencourt, et ne se retira que lorsque toute la Normandie, à la réserve du château d'Arques, se fut soumise au nouveau duc (1). La monarchie anglaise se trouva ainsi partagée entre les deux maisons rivales qui l'avaient ensanglantée par leurs guerres civiles. Le royaume d'Angleterre demeura à Étienne, avec le seul comté de Boulogne sur le continent. Le duché de Normandie, réuni au Maine, à l'Anjou et à la Touraine, reconnut pour maître Geoffroi Plantagenet, que sa femme Mathilde et son fils Henri ne tardèrent pas à rejoindre (2).

Louis-le-Jeune avait quelque intérêt aux guerres civiles des

de la Vierge, 2 février, et le comte Robert devant la tour de Winchester, le jour de l'Exaltation de la croix, 14 septembre.

La Chronique normande rapporte l'un et l'autre événement à l'an 1140.

(1) *Roberti de Monte*, T. XIII, p. 290.

(2) *Chronicæ Normanniæ*, p. 981. — Mathilde fut déterminée à abandonner l'Angleterre par la mort de ses deux plus zélés partisans : Milon, comte de Hereford, en 1143, et Robert, comte de Glocester, son frère naturel, en 1147. *Simeonis Dunelm. Hist.*, p. 90.

Anglais et des Français sujets de l'Angleterre; il les avait regardées comme consolidant sa propre autorité, et il avait secondé alternativement chaque parti, selon qu'il l'avait vu le plus faible. La Germanie, durant la même période, fut de son côté exposée à des guerres civiles; mais le monarque français ne parut leur accorder aucune attention, et la partie de la France qui relevait de l'Empire n'en éprouva d'autre résultat que de s'affermir toujours plus dans son indépendance.

L'empereur Lothaire II était mort peu de mois après Louis-le-Gros, le 3 décembre 1137, à son retour de son expédition en Italie. Il ne laissait pas de fils, mais son gendre Henri-le-Superbe, duc de Saxe, prétendait à la couronne impériale. Cependant un rival dans sa propre famille, le marquis Albert de la maison d'Ascanie, qui lui disputait l'héritage de la Saxe, réussit à tromper ses espérances. Conrad, duc de Souabe, le même qui avait recherché la couronne en même temps que Lothaire, fut élu le 22 février 1138, par une diète convoquée à Coblentz; il fut couronné à Aix-la-Chapelle le 6 mars suivant. Avec lui les partisans de la maison Salique, désignés par le nom nouveau de Gibelin, recouvrèrent le pouvoir. Henri-le-Superbe, qui avait été forcé de reconnaître le nouveau roi de Germanie, et de lui remettre les joyaux de l'Empire demeurés sous sa garde, se détermina à reprendre les armes, quand il vit que la Saxe elle-même allait lui être enlevée par son cousin, avec l'appui du nouvel empereur. Guelfe VI, duc de Bavière, embrassa le même parti; en sorte que les Guelfes et les Gibelins se trouvèrent à peu près balancés en Allemagne. Leurs noms, adoptés comme cri de guerre à la bataille de Winsberg, dans l'automne de 1140, passèrent en Italie, lorsque Conrad, vers l'année 1145, y envoya des ambassadeurs, pour annoncer une expédition qu'il n'exécuta pas (1).

Mais quoique le quart de la France à peu près continuât à reconnaître la souveraineté des empereurs, et à mettre le

(1) *Otto Frising. Chron.*, VII, cap. 22 seq. — *Muscovii Commentar.*, Lib. III, p. 114-182.

nom de Conrad III en tête de tous les actes publics, ces provinces ne prirent aucune part à la discorde nouvelle des Guelfes et des Gibelins, et n'eurent presque rien à démêler avec le gouvernement de Conrad. Seulement, dans les États tenus à Liége, en 1139, le roi de Germanie régla le sort de la Basse-Lorraine, disputée depuis le commencement du siècle entre les comtes de Louvain et ceux de Limbourg. Conrad déposa Valéran, comte de Limbourg, qui avait été attaché à son prédécesseur, et il donna le duché de Basse-Lorraine, qui dès lors fut plus connu sous le nom de duché de Brabant, à Godefroi VII, comte de Louvain; plus tard, en 1151, le comté de Limbourg fut érigé en duché, et Valéran en conserva dès lors le titre (1). Les affaires du royaume de Bourgogne étaient également portées aux diètes germaniques; car la diète de Strasbourg, dans l'été de 1144, décida un ancien procès pendant entre l'abbaye de Einsiedlen et le pays de Schwitz, qui fut mis au ban de l'Empire (2); et celle d'Aix-la-Chapelle, en 1146, confirma les droits de l'archevêque Humbert, de Vienne, sur la souveraineté de sa ville métropolitaine, qui lui était peut-être déjà disputée par Guigue-Dauphin, comte d'Albon, avec lequel on voit, vers cette époque, sortir de l'obscurité l'ancienne maison des Dauphins de Viennois (3). L'archevêque d'Embrun obtint, en 1151, du même empereur, les mêmes immunités (4). L'archevêque de Besançon se rendit aux diètes de Strasbourg, et celui d'Arles reçut de Conrad l'investiture par le sceptre (5). Ce sont à peu près là les seuls actes exercés par l'empereur élu, Conrad III, dans les trois royaumes français, de Lorraine, de Bourgogne et de Provence.

Pendant la même période, la partie de la France qu'on peut considérer comme étant sous l'influence espagnole, était

(1) *Mascovii Comment.*, Lib. III, p. 129. — *Magnum Chronicon Belgicum*, p. 182, 183; *apud Struvium Script. germ.* III.

(2) *Mascovii Comment.*, Lib. III, p. 163.

(3) *Ibid.*, Lib. III, p. 169. — Histoire de Dauphiné, Disc. I, p. 3.

(4) Histoire de Dauphiné, Disc. IV, p. 88.

(5) *Mascovius*, Lib. III, p. 170.

aussi en proie à des guerres civiles. Le moine dom Ramire, après avoir donné aux Aragonais la mesure de son incapacité et de sa lâcheté (1), avait renoncé à la couronne le 11 août 1137, et s'était retiré dans le couvent d'Osca. En même temps il avait confié sa fille Pétronille à Raymond-Bérenger IV, comte de Barcelone, qui devait épouser cette héritière du royaume, dès qu'elle serait arrivée à l'âge de puberté. Raymond-Bérenger se trouva dès lors un des personnages les plus influents de la France méridionale : il était le protecteur et le conseiller de son plus jeune frère, Bérenger-Raymond, comte de Provence; et celui-ci, ayant passé tout son règne à combattre les seigneurs des Baux, ses cousins, qui prétendaient devoir partager avec lui l'héritage de la Provence, Raymond-Bérenger mit beaucoup de zèle à le défendre, puis à le venger, lorsqu'il fut tué en 1144. Le comte de Barcelone et le seigneur Hugues des Baux étaient fils de deux sœurs, Douce et Étiennette, comtesses de Provence. Le premier prétendait que les fiefs ne se divisaient pas; le second, que toutes les sœurs devaient hériter également; et comme le seigneur des Baux trouva de nombreux partisans en Provence, il est probable qu'il les dut à l'aversion des habitants pour le joug espagnol (2). Le comte de Toulouse, Alfonse-Jourdain, s'allia étroitement au seigneur des Baux, et lui fournit constamment des secours, sans doute d'après la jalousie que lui causait la maison de Barcelone, déjà trop puissante en Languedoc, où elle possédait les comtés de Carcassonne, de Rhodez, le Gévaudan, le vicomté de Carlad, et le comté de Melgueil (3). Les efforts cependant que faisaient les seigneurs des Baux et les comtes de Toulouse pour repousser la domination des Ca-

(1) Il avait fait périr tous à la fois la plupart des chefs des grandes familles d'Aragon. En même temps, il était si incapable qu'on racontait de lui que, tenant son bouclier d'une main et sa lance de l'autre, il avait pris la bride de son cheval entre ses dents, croyant que c'était ainsi qu'un guerrier devait le conduire. *Zurita indices rerum ab Aragon. Regibus gestarum. Hisp. illust.*, T. III, p. 45.

(2) Bouche, *Hist. de Provence*, Liv. II, Sect. IX, p. 113. — *Io. Marianæ*, Lib. X, cap. 16, p. 514.

(3) Histoire gén. du Languedoc, Liv. XVII, ch. 57-62, p. 532-537.

talans et des Aragonais, ne servirent qu'à l'affermir; et lorsque Bérenger-Raymond fut tué, en 1144, dans le port de Melgueil, par un arbalétrier génois, son fils en bas âge tomba sous la tutelle de Raymond-Bérenger IV, qui dès lors prit lui-même le titre de marquis de Provence (1).

Raymond-Bérenger IV, cependant, avait trop d'affaires et trop d'ennemis en même temps, pour que son ambition pût de si tôt devenir redoutable à la France. Comme époux de Pétronille, reine d'Aragon, il devait défendre ce royaume contre les Maures, qui l'attaquaient sans cesse, et contre les grands-maîtres de Saint-Jean-de-Jérusalem et du Temple, qui avaient été appelés à le posséder par le testament d'Alfonse-le-Batailleur. Il avait encore à maintenir son indépendance contre Alfonse VII de Castille, qui prenait le titre d'empereur des Espagnes, et qui exigeait que tous les rois le reconnussent pour leur supérieur; enfin il était engagé dans une guerre avec don Garcias-Ramirez, roi de Navarre, qui avait pour alliés les comtes français des Pyrénées occidentales, et qui reçut probablement aussi quelques secours de Louis VII, comme duc d'Aquitaine (2).

Tel était l'état de la France, pendant la première période du règne de Louis-le-Jeune; l'influence du pouvoir royal s'y était considérablement accrue, tandis que les grands feudataires disparaissaient, ou que leurs fiefs, tombant en quenouille, passaient à des monarques étrangers. Les provinces qui relevaient immédiatement du roi louaient sa vigueur et sa sagesse; celles, au contraire, qui avaient passé au roi d'Angleterre ou au roi d'Aragon, étaient désolées par des guerres civiles. La population, l'industrie et la richesse continuaient à s'accroître. Louis VII, qui, à son avénement au trône, avait réprimé les efforts des habitans d'Orléans pour établir une commune, accorda cependant à cette ville, aussi bien qu'à celle d'Étampes, des coutumes et des priviléges qui les mettaient à l'abri des abus de pouvoir les plus odieux, et surtout

(1) *Caffaro Ann. Genuens.*, p. 261, T. VI. *Rer. ital.*
(2) *Io. Marianæ*, Lib. X, cap. 16 et 18, p. 514-516.

de l'altération de la monnaie (1). En 1144 il confirma aussi la charte de commune qui avait été accordée par son père à la ville de Beauvais (2).

Au reste, ce n'étaient pas seulement les villes royales qui jouissaient de la liberté; dans les fiefs sur lesquels s'étendait à peine l'autorité de la couronne, les cités avaient obtenu plus de priviléges encore. La ville de Montpellier relevait d'un seigneur qui, sans porter les titres de comte ou de vicomte, était en possession d'une indépendance presque absolue; mais ce seigneur avait dû se conformer à l'esprit de liberté qui animait tout le Midi, et permettre que les citoyens de Montpellier élussent des consuls annuels, à l'exemple de ceux de Gênes, et leur confiassent, comme dans cette république, l'administration municipale, et celle de la justice. Guillaume VI, seigneur de Montpellier, ayant de quelque manière excédé, en 1141, ses prérogatives, la famille des Aimoins, la plus puissante entre celles de ses sujets, dirigea contre lui une attaque de tout le peuple; Guillaume VI fut chassé de la ville; il fut retenu deux ans en exil, et, malgré l'appui que lui donna le clergé, il ne fut rappelé qu'après avoir promis d'observer mieux à l'avenir les priviléges de la cité (3). Les habitants de Nîmes jouissaient également du consulat et d'un gouvernement à peu près républicain. Dès l'an 1124 ils avaient acheté de leur vicomte Bernard-Atton IV, l'exemption de certains droits onéreux, connus sous le nom de questes et de toltes, et leur corporation avait payé quatre mille sous melgoriens pour s'en affranchir (4). L'année 1130 ils refusèrent de reconnaître son fils et son successeur Bernard-Atton V, peut-être parce qu'il n'avait pas encore promis de respecter leurs priviléges; mais ces difficultés étaient aplanies depuis long-temps, lorsqu'en 1144 le même Bernard-Atton V

(1) Ordonnances des Rois de France, T. XI, p. 188-189.

(2) *Ibid.*, p. 193.

(3) Hist. gén. du Languedoc, Liv. XVII, ch. 54, p. 431. — *Epistola Innocentii II ad Guillelmum Arelatensem episcopum*, T. XV. Hist. de France, p. 407.

(4) Preuves de l'Histoire de la ville de Nismes, T. I, XVII, p. 31.

traita avec les consuls de Nîmes, et leur accorda, pour une nouvelle somme d'argent, de nouvelles libertés (1). La ville de Toulouse avait obtenu du comte son seigneur des priviléges non moins importants; elle était devenue un corps politique, avec lequel le pape correspondait (2). On manque de détails sur l'histoire intérieure des villes, mais tous les documents historiques qui nous restent sur elles, s'accordent pour établir que leur condition, dans le midi de la France, était absolument la même que celle des cités lombardes qui se préparaient alors à se constituer en républiques.

A la même époque, une autre ville de France, mais une ville relevant de l'empereur, perdit les priviléges de commune dont elle avait auparavant conquis la jouissance. Nous ne savons point quand les citoyens de Cambrai avaient formé entre eux, pour la première fois, une commune; mais il paraît qu'en 1138, ils étaient depuis long-temps en jouissance de leur liberté, car un moine historien de cette ville les accuse d'avoir alors bien dégénéré de la droiture, de la simplicité et de la modestie qu'avaient montrées les premiers fondateurs de leur association. On a cependant peine à distinguer, dans les déclamations sacerdotales de cet écrivain, sur quoi ces reproches peuvent être fondés. Ils avaient voulu, nous apprend-il, mettre un terme aux exactions de leur évêque, dont ils n'avaient point respecté les censures; ils avaient aussi voulu arrêter les brigandages des gentilshommes, qui, retirés dans leurs châteaux, pillaient les bourgeois et les voyageurs. Dans ce but, ils entreprirent le siége de Crèvecœur, celui de ces châteaux qui nuisait le plus à leur commerce; mais leur camp fut surpris par les gentilshommes, secondés par l'évêque et le comte de Flandre; quatre-vingt-dix citoyens furent tués, plus de trois cents furent faits prisonniers, le nombre des blessés fut plus grand encore. L'évêque, s'approchant de la ville à la tête des gentilshommes, au moment où elle était

(1) Histoire de la ville de Nismes, Liv. II, p. 204, 205, et Preuves, XVIII, XIX, p. 31.

(2) *Epistola Innocentii II ad Clerum et Populum Tolosanum, Arelatensem, etc.* Hist. de France, T. XV, p. 406, 407.

plongée dans la consternation, y fut reçu sans difficulté; mais il ne fut pas plus tôt maître des portes, qu'il prononça la dissolution de la commune, et la suppression de tous les priviléges qu'il avait été auparavant forcé d'accorder aux habitants de Cambrai (1).

Si l'histoire politique de la France ne présente que peu d'événements, à l'époque que nous venons de parcourir, l'histoire littéraire acquérait de l'importance; de fortes études avaient recommencé, et des esprits du premier ordre avaient développé la puissance de leur génie : malheureusement la carrière qui presque seule leur était ouverte, était celle de la théologie et des sciences qui s'y rapportent; or, dans ces sciences, l'esprit de l'homme ne saurait faire aucun progrès, tandis qu'elles aigrissent le caractère, parce qu'elles font considérer toute opposition comme une résistance aux volontés de la Divinité elle-même. On vit alors briller saint Bernard, abbé de Clervaux, qui, par la vivacité de sa foi, l'énergie de son caractère, son activité et le zèle ardent dont il était animé, a mérité d'être rangé parmi les pères de l'Église, quoiqu'il soit venu plusieurs siècles seulement après tous les autres saints auxquels on donne le même nom. On remarque encore Pierre-le-Vénérable, abbé de Clugny, de la famille de Montboissier en Auvergne, que l'on regardait comme le digne émule de saint Bernard; Pierre Abailard, le savant le plus universel et le plus profond penseur que l'Europe eût produit depuis des siècles; Héloïse, abbesse du Paraclet, autrefois son écolière, sa maîtresse ou sa femme, qui égalait presque son maître en science, et qui le surpassait de beaucoup en imagination et en sensibilité. La vie de tous ces grands personnages, et de beaucoup d'autres encore, était bien plus complétement consacrée aux études, que celle d'aucun des auteurs les plus célèbres de notre siècle. Leur tête travaillait peut-être avec plus d'activité, leur gloire était plus grande, et cependant la totalité de leurs travaux est demeurée sans

(1) *Lamberti Waterlosii Chronicon Cameracense.* Hist. de France, T. XIII, p. 499, 500.

résultat ; ils n'ont fait faire aucun progrès à l'humanité : leurs passions et leurs combats nous étonnent sans nous intéresser ; et quand nous entrevoyons toute leur turbulence, elle n'excite en nous que le regret qu'ils aient si mal employé leurs efforts.

Dans l'année 1140, une controverse long-temps agitée entre saint Bernard et Pierre Abailard fut amenée à sa conclusion. Un concile fut assemblé à Sens pour prononcer entre eux, et le jeune Louis VII y assista parmi les évêques. La France attendait avec impatience l'issue de cette espèce de tournoi spirituel, où les deux plus célèbres antagonistes en théologie allaient combattre en champ clos. Si Pierre Abailard était considéré comme le plus savant homme et le plus habile dialecticien de l'Europe, Bernard de Clervaux, aux yeux des évêques, était déjà un saint dont les opinions ne pouvaient plus être soumises à la discussion. Bernard accusait Abailard d'avoir entretenu sur la Trinité des opinions qu'il qualifiait d'hérétiques; Abailard les niait, et la différence entre eux consistait dans des mots auxquels, depuis que la colère des deux rivaux est assoupie, il nous est impossible d'attacher aucun sens. On s'attendait à leur voir déployer toutes les ressources de la dialectique : l'habitude des disputes d'école n'était pas moins familière aux clercs que celle des armes aux chevaliers. « Outre les évêques et les abbés, un » grand nombre d'hommes religieux, les maîtres des écoles » des villes, et tous les clercs lettrés s'étaient rassemblés en » présence du roi, dit saint Bernard lui-même, dans sa lettre » au pape Innocent II (1). Goliath, avec le corps élevé, re» couvert de sa noble cuirasse, et précédé de son écuyer » Arnaud de Brescia, s'avance entre les deux armées; il élève » la voix contre les phalanges d'Israël ; il adresse ses repro» ches aux bataillons des saints, et il le fait avec d'autant » plus d'audace, qu'il sait bien que David n'est point parmi » eux. »

Mais l'attente du grand nombre de curieux qui s'étaient

(1) *Sancti Bernardi Epistola* 189, *col.* 182, *ad Innocentium II*. Hist. de France, T. XV, p. 378, 379.

rassemblés à Sens fut trompée, car les deux antagonistes se refusèrent également au combat. Saint Bernard déclara ne pas vouloir exposer des questions de foi aux subtilités d'un dialecticien, ni faire dépendre du sort d'une dispute une doctrine qui était déjà ferme et immuable; il se contenta donc de produire quelques chapitres extraits des ouvrages de son adversaire. Abailard, de son côté, frappé d'une sorte de terreur devant l'assemblée, ou peut-être s'apercevant, à cette manière d'entamer son procès, de la partialité de ses juges, demeura muet, et au lieu de répondre, il interjeta appel pardevant le pape. Comme il se rendait à Rome afin de poursuivre cet appel, Pierre-le-Vénérable le retint à Clugny, l'engagea à se soumettre aux décisions de l'Église, qui l'avait déjà condamné à Sens, et entreprit de le réconcilier avec saint Bernard. Il paraît que cette réconciliation fut sincère. Abailard se sentait déjà accablé par l'âge et par les infirmités; il savait tout ce qu'il pouvait craindre de l'intolérance de ses adversaires; il s'enferma à Clugny, y revêtit l'habit de saint Benoît, et il y mourut moins de deux ans après le concile de Sens (1).

Parmi les opinions erronées que saint Bernard reprochait à Abailard, il n'y en avait aucune qui sortît du champ de la théologie (2). Mais le plus habile des disciples d'Abailard, l'Italien Arnaud de Brescia, avait élevé ses idées, d'un mysticisme qu'il est difficile à notre siècle de comprendre, jusqu'à la réforme de l'Église et du gouvernement. Il regardait le pouvoir et la richesse du clergé comme ayant corrompu ses mœurs et sa discipline, et il voulait éloigner ce corps du gouvernement et des affaires; il cherchait dans les communes l'image des antiques républiques de la Grèce et de l'Italie, et il désirait, par une législation plus sage et plus libérale, relever dans leurs citoyens la dignité de l'homme. Pendant le cours de ses études sous Pierre Abailard, il avait sans doute vécu à Paris, et nous voyons que saint Bernard le regardait,

(1) *Baronii Annal. eccles., an.* 1140, p. 283 seq. — *Pagi critica,* p. 525 seq.
(2) *In sancti Bernardi Epist.*, 326, col. 301. Hist. de Fr., T. XV, p. 577.

au concile de Sens, comme le premier des champions de son maître : cependant, nous ne connaissons aucune de ses actions pendant son séjour en France. Ce fut en Italie et en Allemagne qu'il prêcha ses doctrines nouvelles sur la liberté, d'après lesquelles on donna à sa secte le nom d'hérésie politique. Brescia, sa patrie, fut la première commune qui, éclairée par ses enseignements, ne se contenta plus d'une confédération de bourgeois pour défendre leurs propriétés, et fonda sa constitution sur des bases rationnelles et républicaines (1). De là Arnaud passa à Rome, où sa doctrine lui gagna d'autant plus de partisans, que les anciens souvenirs de la gloire romaine avaient déjà préparé les esprits de ses auditeurs à le comprendre. Ses principes cependant y furent condamnés en 1139 par le second concile de Latran. Il quitta alors l'Italie, et, traversant les Alpes, il s'arrêta à Zurich, ville déjà enrichie par un vaste commerce entre l'Italie et l'Allemagne, et où les marchands, que leur industrie avait rendus indépendants des gentilshommes, commençaient à sentir la dignité de leur état. Quelque opposition s'y était manifestée entre la magistrature communale et le clergé; et les bourgeois de Zurich, ceux même de toute la Souabe, accoururent avec empressement pour profiter des leçons d'un homme qui leur enseignait à être libres. Saint Bernard écrivit en vain à l'évêque de Constance, pour l'engager à chasser le novateur, si même il ne jugeait pas plus prudent de le faire périr. Arnaud de Brescia ne quitta Zurich que volontairement, lorsqu'il se rendit à Rome, où il fut appelé, en 1145, par ses partisans, pour donner une nouvelle constitution à la république romaine. Ainsi s'annonçait, même dans l'Église, l'ère nouvelle de la liberté du genre humain (2).

(1) *Otto Frising. de gestis Freder. I*, Lib. II, c. 21, p. 719. — *Guntherus in Ligurino*, Lib. III, v. 270, p. 41, *apud Pithœum Script. Germ.*

(2) *Mascovii Comm.*, Lib. III, p. 135. — *Müller, Geschichte der Schweiz*, B. I, cap. 14, p. 406, 411. — *Sancti Bernardi Epistolæ. Ep.* 195, col. 187, T. XV, p. 575.

CHAPITRE XVI.

Seconde croisade conduite par Louis-le-Jeune. 1145-1149.

L'occident commençait à jouir de quelque repos; l'autorité royale s'affermissait dans une grande partie de la France; les guerres civiles qui avaient désolé l'Angleterre et l'Allemagne semblaient s'assoupir; la liberté jetait de profondes racines dans les villes, le commerce et les manufactures y florissaient, et la population s'accroissait avec les richesses; lorsque l'Europe fut alarmée par la nouvelle que la ville d'Édesse, que les Orientaux nommaient *Rohas*, avait été ouverte aux musulmans la nuit même de Noël de l'an 1144; que la plupart des habitants avaient été massacrés, et que le vainqueur, encouragé par ce succès, comptait achever en peu de mois la conquête de la Terre-Sainte, si les chrétiens d'Occident ne se hâtaient de venir au secours du royaume de Jérusalem, qu'ils y avaient fondé (1).

La couronne de ce royaume était alors sur la tête d'un enfant, Baudoin III, qui, à l'âge de douze ans, avait succédé, le 10 novembre 1142, à Foulques d'Anjou, son père. Foulques, dans une vieillesse avancée, s'était tué à la chasse par une chute de cheval. Sa veuve Mélisende, qui lui avait apporté la couronne, était une femme habile et courageuse, que les États du royaume de Jérusalem chargèrent avec empressement de la tutelle, et qui forma son fils à la pratique des vertus nécessaires à la défense de son trône chancelant (2). Le gouvernement de la Terre-Sainte était singulièrement

(1) *Pagi critica in Annales Baronii, ad ann.* 1144, p. 543, § 14.
(2) *Willelmi Tyrii Historia*, Lib. XVI, § 1, 2, 3, p. 890.

difficile. Parmi les barons latins entre lesquels elle était partagée, il n'y en avait qu'un petit nombre qui eût conservé intacte la valeur des premiers conquérants, leurs pères; encore ils y joignaient un orgueil, un esprit d'indépendance. et une indiscipline qui maintenaient le pays dans une constante anarchie. Ils servaient mal leur roi, et ils étaient mal servis par leurs sujets; car, méprisant la race des Syriens et des Grecs, détestant les hérésies des Jacobites, des Nestoriens et des Maronites, ils opprimaient les habitants du pays conquis presque autant que les Turcs auraient pu le faire, et ils ne leur permettaient point l'usage des armes (1). Les Latins s'étaient seuls réservé le droit et l'office de défendre leur nouvelle patrie. Cependant on commençait à voir se multiplier parmi eux une race dégénérée, qu'on reconnaissait à son goût pour les bains, pour les parfums, pour les vêtements flottants; ces hommes, nés du mélange des Latins et des Syriens à la Terre-Sainte, et auxquels on donnait le nom de *Poulains*, ne vivaient que pour les plaisirs et la mollesse; on les disait plus timides que des femmes, et plus perfides que des esclaves (2). Chacun de ces barons de la Terre-Sainte nourrissait quelque inimitié contre quelqu'un de ses voisins, et les trois princes d'Antioche, de Tripoli et d'Édesse, les plus grands vassaux du royaume de Jérusalem, étaient plus ouvertement encore brouillés les uns avec les autres.

Josselin de Courtenai, qui gouvernait Édesse avec le titre de comte, n'avait point pourvu à la défense de cette grande ville. Édesse, capitale de l'Osrhoène, était située à une journée au nord de l'Euphrate; elle était rarement visitée par les Latins, et presque uniquement habitée par des Chaldéens et des Arméniens adonnés au commerce. Le jeune Josselin avait lui-même abandonné le séjour d'Édesse, pour s'établir dans un lieu de délices, près de l'Euphrate, nommé *Turbessel*, et sa brouillerie ouverte avec Raimond, prince d'Antioche, rendait sa position plus dangereuse encore, lorsque Émadeddin-Zengui, sultan d'Alep, que les Latins nommaient *Sanguin*,

(1) *Jacobi de Vitriaco Historia Hierosolym.*, cap. 74 seq. p. 1089.
(2) *Ibid.*, cap. 72, p. 1088.

entreprit, avec une très nombreuse armée, le siége de sa capitale (1). Peut-être, toutefois, ce sultan n'aurait-il point réussi à s'en rendre maître, si un Arménien, habitant d'Édesse, dont la maison attenait à une des principales tours, ne l'avait ouverte aux musulmans pour se venger de l'outrage fait par Josselin de Courtenai à la pudeur de sa fille (2). La vengeance fut épouvantable, car tout ce qui professait une des sectes chrétiennes dans cette grande ville, sans respect pour l'âge ou pour le sexe, fut livré au glaive, ou entraîné en captivité. Peu de mois après cette conquête, Zengui fut assassiné au siége d'un château de l'Osrhoène, et son fils Noraddin monta sur le trône d'Alep.

(1145.) Lorsque la nouvelle de la prise d'Édesse et du massacre de tout un peuple chrétien fut apportée en France, elle y répandit l'horreur et la consternation. Tout dans ce moment semblait disposé pour favoriser une nouvelle croisade; aucun danger ne menaçait la nation au dehors; les troubles de l'Angleterre avaient presque fait oublier la rivalité entre les deux couronnes; la population s'était accrue, la richesse s'était augmentée, et une brillante jeunesse soupirait après la guerre et les jouissances de ce grand jeu de hasard. La France commençait à être regardée comme le centre de la chrétienté, les Français comme les champions de l'Église, comme les chevaliers et les défenseurs de tous les opprimés. Les papes avaient contribué à nourrir cette opinion, en venant constamment chercher un refuge en France, toutes les fois que leurs querelles avec les empereurs, avec les Normands des Deux-Siciles, ou avec leurs propres sujets, troublaient leur sûreté à Rome : d'autre part, le crédit prodigieux que saint Bernard s'était acquis dans tout le monde latin, celui de Pierre-le-Vénérable, abbé de Clugny, et de plusieurs autres saints per-

(1) *Willelmus Tyrius*, Lib. XVI, cap. 4, p. 891.

(2) *Willelm. Neubrigensis de rebus Angliæ*, Lib. I, cap. 18.

M. Michaud, qui au reste ne fait pas mention de cette circonstance, a donné sur la prise d'Édesse des détails empruntés aux historiens et aux poètes arméniens, que M. Cerbied lui a communiqués.

Histoire des Croisades, Liv. V, T. II, p. 100 et suiv.

sonnages qui décoraient alors l'Église de France, avaient contribué à soumettre toute la chrétienté aux impulsions d'un même zèle, et à la faire agir comme un même corps.

Le roi Louis VII, alors âgé de vingt-six ou vingt-sept ans, partageait les sentiments chevaleresques de sa nation et de son siècle; il était aimé et considéré de ses sujets; il n'avait eu que des succès dans ses premières entreprises, et il avait inspiré une opinion de ses talents, fort supérieure à son mérite; il se croyait appelé à se couvrir de gloire en conduisant en Asie la puissante armée des chrétiens. Plusieurs scrupules agissaient en même temps sur sa conscience, et lui faisaient considérer une croisade comme l'expiation nécessaire de ses fautes. Son frère Philippe, durant le petit nombre d'années qu'il avait été associé au trône de Louis-le-Gros, avait fait vœu de se consacrer à la défense de la Terre-Sainte; un accident l'avait fait périr dans sa jeunesse, et Louis VII se croyait obligé d'accomplir le vœu de son frère aîné, dont il avait recueilli le trône (1). Pendant sa brouillerie avec l'Église, il était demeuré trois ans sous le poids des censures et de l'interdit; il croyait avoir besoin, non seulement d'effacer cette tache, mais encore de soulager sa conscience de tous les sacriléges qui avaient pu être commis par ses soldats à cette occasion. L'incendie de la grande église de Vitry, et la mort cruelle de tous ceux qui s'y étaient réfugiés, laissaient peser sur sa conscience un remords plus légitime. Enfin, il avait juré de ne jamais permettre à Pierre de La Châtre de prendre possession de l'archevêché de Bourges, auquel ce prélat avait été nommé par le pape. Le pontife, pour le réconcilier à l'Église, avait exigé qu'il renonçât à ce serment dont il l'avait délié. Cependant Louis sentait un double scrupule, d'abord d'avoir prêté un serment contraire aux ordres de l'Église, ensuite de ne l'avoir pas observé. A tous ces motifs venaient se joindre les nouvelles qu'on apportait du Levant, les détails des massacres d'Édesse, l'image des dangers que couraient Jérusalem,

(1) *Otto Frising. de rebus gestis Freder. I*, Lib. I, c. 34, p. 668. *Script. ital.*, T. VI.

Tripoli, Antioche; les lettres qu'on recevait journellement de plusieurs milliers de chevaliers français établis dans la Terre-Sainte, comme aux avant-postes de la chrétienté. En racontant leurs combats, ils exposaient la disproportion de leurs forces, et ils annonçaient que s'ils n'étaient promptement secourus, bientôt les Latins apprendraient le massacre de tous les chrétiens du Levant, et de tous ceux qui, pendant un demi-siècle, leur avaient témoigné quelque faveur.

Échauffé par toutes ces nouvelles, et par sa propre ferveur religieuse, Louis VII convoqua à Bourges, où il allait passer les fêtes de Noël, une cour plénière, plus nombreuse que de coutume; c'est là qu'il annonça pour la première fois, précisément un an après la prise d'Édesse, son intention de revêtir la croix pour la défense des chrétiens de Jérusalem, et qu'il invita les grands de ses États à le suivre. L'évêque de Langres prit ensuite la parole, et il communiqua à l'assemblée l'émotion la plus vive, par le récit des atrocités que les Turcs venaient de commettre. Cependant, les seigneurs qui se trouvaient alors auprès du roi, reconnurent qu'ils n'étaient point assez nombreux pour décider sur une aussi grande entreprise; ils convinrent donc de se réunir de nouveau à Vézelay, dans le comté de Nevers, pour la fête de Pâques prochaine. Tous les princes des Gaules furent invités à se trouver à cette grande réunion, qui fut désignée sous le nom de *parlement,* synonyme de celui de conférence; car c'était plutôt des hommes indépendants que des sujets d'un même roi, qui devaient y venir *parlementer* ensemble (1).

L'assemblée de Vézelay fut plus nombreuse encore que le roi ou les prédicateurs de la croisade n'avaient pu s'y attendre. L'enthousiasme public était déjà excité, et chacun s'y rendait avec un ardent désir de s'engager soi-même dans l'expédition sacrée, et d'y engager les autres. La bourgade de Vézelay appartenait à l'abbaye de même nom, et le pape avait pris beaucoup de peine pour la mettre à l'abri des usur-

(1) *Odonis de Diogilo de Ludovici Septimi itinere,* Lib. I, p. 92. — *Chronic. Mauriniacense,* p. 88.

pations du comte de Nevers ; il est probable que le roi avait fait choix de ce lieu pour y tenir son parlement, afin de terminer en même temps cette controverse qui avait été soumise à sa décision (1). Mais ni la grande église, ni la place publique, ni la bourgade bâtie sur le penchant d'une montagne, ne pouvaient contenir la foule qui s'y était rendue. Elle couvrait tout le pied de la montagne, et s'y trouvait rangée en amphithéâtre, de manière que tout innombrable qu'elle était, l'œil l'embrassait tout entière. Le pape Eugène III avait été invité par Louis VII à se trouver à cette assemblée ; mais le soulèvement des Romains, qui, à cette époque même, constituaient leur république, l'avait retenu en Italie. Il avait cependant adressé, dès le 1er décembre, une lettre encyclique au roi, aux princes, et à l'universalité des fidèles dans les Gaules, qui fut lue dès l'ouverture de la délibération. Il exhortait les Français à donner l'exemple du zèle pour la défense de la Terre-Sainte, et pour la vengeance des forfaits commis à Édesse, en même temps qu'il renouvelait en leur faveur tous les priviléges et toutes les indulgences qu'Urbain II avait accordés un demi-siècle auparavant aux guerriers de la première croisade (2).

Eugène III avait député, pour le représenter dans cette occasion solennelle, saint Bernard, abbé de Clervaux. Celui-ci, dont le corps affaibli semblait déjà pencher vers le tombeau, se sentit animé au milieu du peuple chrétien d'une force qu'il croyait surnaturelle. Il monta avec le roi dans une sorte de chaire qu'on avait élevée pour eux, et d'où il adressa la parole au peuple. Bientôt il fut interrompu par le cri : *La croix, la croix!* qui s'éleva de toutes parts. Il commença aussitôt, de même que le roi, à distribuer aux assistants les croix qu'ils avaient préparées ; mais quoiqu'ils en eussent fait apporter plusieurs fardeaux, leur provision fut bientôt épuisée, et ils déchirèrent leurs habits pour en faire de nouvelles (3).

(1) *Eugenii III papæ Epistolæ* 9, 14. Hist. de France, T. XV, p. 431 seq.

(2) *Eugenii III papæ Epist.* 8, p. 429, *et apud Labbum*, T. X, p. 2046. — *Odonis de Diogilo*, Lib. I, p. 12.

(3) *Chronicon Mauriniacense*, p. 88. — *Odonis de Diogilo*, Lib. I, p. 12.

Si l'on en croit Odon de Deuil, de nombreux miracles secondèrent cette prédication; mais celui qu'il met au premier rang, c'est l'enthousiasme avec lequel les plus grands personnages contractaient ce redoutable engagement. Les deux premiers à prendre la croix, furent le roi Louis VII et la reine Éléonore; ils furent imités par les évêques de Noyon, de Langres, de Lisieux, d'Arras, les abbés de Saint-Pierre-le-Vif et de Sainte-Colombe, les comtes Alfonse de Saint-Gilles, Thierry de Flandre, Henri de Meaux, Henri, fils de Thibaud de Blois; Guillaume de Nevers, Rainaud de Tournus, son frère; Robert de Dreux, frère du roi; Ives de Soissons, Guy de Ponthieu et Guillaume de Varenne; les seigneurs de Bourbon, de Coucy, de Rançon, de Lusignan, de Courtenay, de Montargis, de Thocy, de Montjay, de Breteuil, de Mouchy, de Bullis, de Frenel, de Bouthelier et de Trie. Un très grand nombre de chevaliers et une multitude de piétons suivirent leur exemple (1).

Les croisés s'engagèrent les uns envers les autres à être prêts, dans une année, à se mettre en marche. Dans l'intervalle, de nouvelles assemblées furent convoquées à Laon, à Chartres, et dans plusieurs autres villes de France, pour y continuer la prédication de la croisade. Saint Bernard se rendit en personne aux plus importantes de ces assemblées; il écrivit aux autres, et son activité se fit sentir à toutes, comme son enthousiasme se communiquait dans tous les lieux. L'assemblée de Chartres voulut lui déférer le commandement de l'expédition sacrée. « Je ne sais par quel jugement, » écrivait-il à Eugène III, ils m'ont élu dans cette assemblée » pour chef et prince de la milice; mais soyez assuré que ce » n'était ni de mon conseil, ni de ma volonté, ni même dans » les bornes de ce qui m'est possible. Autant que je puis estimer mes forces, je ne saurais parvenir jusqu'à ces régions

— *Anonymi Chron.*, p. 120. — *Historia Ludovici VII*, p. 126. — Chroniq. de Saint-Denys, p. 199. — *Chron. Reg. Francor.*, p. 215. — *Bernardi Guidonis Hist. Reg. Francor.*, p. 231. — *Chron. Senonense Sanctæ-Colombæ*, p. 288. — *Histor. Vezeliacens. Monast.*, p. 319. — *Chron. Turon.*, p. 475.

(1) *Historia Ludovici VII*, p. 126.

» lointaines : d'ailleurs qui suis-je pour disposer des camps, » ou pour paraître en face des armées? Que peut-il y avoir » de plus éloigné de ma profession, lors même que mes for» ces pourraient y suffire, ou que l'habileté ne me manque» rait pas (1). »

Ce refus que fit saint Bernard de prendre le commandement de l'armée, et cette sorte d'incapacité qu'il confesse modestement, sont d'autant plus remarquables qu'ils contrastent avec le reste de son caractère, avec l'enthousiasme qui l'animait alors, et avec sa ferme croyance qu'il avait le pouvoir de faire des miracles. Un tel pouvoir, cependant, aurait été plus utile à un général d'armée, que toutes les connaissances de la tactique. Lorsqu'il voyageait pour son couvent, le moine Gaufrid, son compagnon, avait soin d'écrire régulièrement à la communauté de Clervaux, pour lui rendre compte de tous les prodiges qu'opérait son maître (2). Mais pendant sa prédication, ce même moine se plaignait que sa plume ne pouvait plus suffire à tant de miracles; que les aveugles de naissance étaient doués de la vue, que les boiteux marchaient, que les sourds recouvraient l'ouïe, et les muets la parole; qu'enfin chaque jour lui voyait donner plus de vingt preuves semblables de sa mission divine (3). Saint Bernard permettait que toutes ces choses fussent écrites de lui sous ses yeux; il s'applaudissait lui-même d'avoir été tellement secondé par l'esprit saint, qu'il avait vidé les villes et les châteaux, et que pour sept femmes, on y trouvait à peine un homme (4). Cependant une raison plus forte et des études plus approfondies ne lui permettaient pas sans doute d'être entièrement la dupe du fanatisme qu'il excitait.

Saint Bernard s'éleva d'une manière honorable contre un des effets de ce fanatisme, dans une lettre encyclique qu'il

(1) *Sancti Bernardi Epistola* 256, *apud Baronium*, T. XII, p. 321.

(2) *Epistola Gaufredi notarii sancti Bernardi ad Clarevallenses*. Hist. de France, T. XV, p. 598.

(3) *Vita Sancti Bernardi*, Lib. III, cap. 4, *ad calcem Oper. Sancti Bernardi*, T. II. — *Et apud Baronium*, T. XII, p. 321.

(4) *Sancti Bernardi Ep.* 246.

adressa aux chrétiens de la France orientale, aux Allemands et aux Bavarois. Après leur avoir présenté tous les motifs qui devaient les engager à prendre les armes pour la défense des saints lieux, et à imiter les Français, il les exhorte à ne point suivre l'exemple de leurs ancêtres, au temps de la première croisade, à ne point massacrer tous les Juifs, à ne pas même les dépouiller et les mettre en fuite, mais à se contenter de les avertir que les usures de l'argent qu'ils avaient prêté ne couraient point contre ceux qui s'étaient engagés au service de la Terre-Sainte (1). L'autre luminaire de l'Église de France, Pierre-le-Vénérable, abbé de Clugny, était bien moins charitable. Il écrivit à Louis VII pour applaudir à son expédition; mais aussitôt il ajoute : « Que servirait cependant de pourchasser et de persécuter les ennemis de la foi » chrétienne, dans des pays étrangers et éloignés de nous, si » ces infâmes blasphémateurs, les Juifs, bien pires que les » Sarrasins, peuvent continuer près de nous, au milieu de » nous, à blasphémer, à fouler aux pieds, à couvrir de » honte le Christ et les sacrements des chrétiens? Quoi! le zèle » de Dieu dévorerait les enfants de Dieu, et ses plus cruels » ennemis, les Juifs, seraient laissés intacts!...... Je n'exhorte point cependant à les tuer, mais plutôt à les punir » d'une manière conforme à leur malice; et quelle manière » plus juste que de leur enlever tous les biens qu'ils doivent » à la fraude...... (2). »

L'exhortation de Pierre-le-Vénérable ne pouvait frapper des oreilles plus disposées à l'entendre : et lorsqu'il conseillait de voler les Juifs sans les tuer, il pouvait prévoir lui-même comment un tel conseil serait exécuté. Il était temps que saint Bernard les prît sous la protection de la religion; déjà un autre prédicateur de la croisade, un père Rodolphe, parcourait l'Allemagne en exhortant les chrétiens, non seulement à voler au secours des lieux saints, mais encore à se montrer vrais soldats du Christ, et à se vouer au service de Jérusa-

(1) *Bernardi Epist.* 363, col. 326. — Hist. de France, T. XV, p. 605.
(2) *Petri Venerab.*, Lib. IV, Ep. 36. — Hist. de France, T. XV, p. 642.

lem, par le massacre de tous les Juifs qu'ils pourraient atteindre. Le peuple avait reçu avec joie de tels enseignements; il avait cru servir Dieu en se baignant dans le sang, et en partageant les trésors des plus riches banquiers de tout l'Occident; et lorsque saint Bernard passa en Allemagne pour engager l'empereur Conrad et les princes de la Germanie à prendre la croix comme les Français, peu s'en fallut qu'une sédition ne fût excitée contre lui à Francfort, parce qu'il avait voulu dérober quelques Juifs à la fureur du peuple (1).

Saint Bernard, qui avait écrit aux Germains, aux Lombards, aux Anglais, pour les engager à prendre la croix, continuait en même temps ses voyages et ses prédications. Après avoir parcouru la France, il consacra l'automne et l'hiver à visiter aussi l'Allemagne. Il désirait surtout entraîner l'empereur Conrad à la guerre sacrée; il alla le joindre à Francfort au milieu d'une diète germanique; il fut repoussé, mais il ne se rebuta point; il revint à la charge à Constance, tout aussi inutilement; et après avoir visité Zurich, Bâle, Strasbourg, il reparut encore à Spire, devant l'empereur, et prêcha avec tant de ferveur, le jour des Innocents, 28 décembre, sur cette occasion unique présentée aux hommes de racheter leurs péchés, et sur les heureux succès promis aux croisés, succès qu'il assurait lui être révélés par le ciel; que Conrad, saisi d'enthousiasme, se leva tout à coup, prononça à haute voix son vœu devant l'autel, et reçut en même temps de l'orateur la croix et le drapeau sacré : son neveu Frédéric et un grand nombre de princes suivirent aussitôt cet exemple (2).

L'éloquence de saint Bernard, qui touchait ainsi le cœur des rois, et leur faisait prendre si subitement des déterminations si importantes, a été caractérisée par un Allemand contem-

(1) *Otto Frisingensis de rebus gestis Freder. I*, Lib. I, cap. 37, 38, 39, T. VI. *Rer. ital.*, p. 671.

(2) *Gaufredi Vita Sancti Bernardi*, Lib. VI, cap. 4. Par une suite de l'étrange système adopté par les bénédictins, dans le morcellement des historiens de France, ils ont supprimé de l'histoire de saint Bernard tout ce qui a rapport à la prédication de la croisade; c'est justement la partie la plus importante de sa vie politique. T. XIV, p. 361, 379. Les morceaux relatifs à l'Allemagne sont rapportés dans *Mascovius*, Lib. IV, p. 189.

porain, l'abbé Vibald, qui assistait à cette diète même de Spire : ses paroles sont plus propres encore à signaler le progrès des bonnes études, qu'aucun jugement que nous essaierions de former aujourd'hui sur les œuvres de saint Bernard. « A la tête des prédicateurs, dit-il, doit être placé, à mon » jugement, un homme vraiment illustre de notre temps, » Bernard, abbé de Clervaux. L'orateur a été défini *un* » *homme de bien qui possède l'art de la parole.* Celui-ci, » sans doute, est un homme de bien; car, épuisé par les » privations du désert et par les jeûnes, pâle, et n'étant » plus animé que par un souffle, il persuade déjà par la vue, » avant qu'on l'ait entendu. Il a reçu de Dieu un excellent » naturel; son érudition est vaste, son industrie incomparable, sa pratique infinie; sa prononciation très claire, ses » gestes appropriés à tout ce qu'il dit; doit-on donc s'étonner, si, puissant par tant de vertus, il entraîne ceux qui » dorment, ceux mêmes qui sont en quelque sorte morts au » Seigneur, et s'il les attache en captifs au joug de la Divinité (1) ! »

On pourrait cependant s'en étonner, puisque saint Bernard, une fois sorti de France, devait être arrêté par la difficulté de la langue. On suppose qu'il prêchait en latin; cependant les peuples teutoniques lui répondaient dans leur langue, à chaque pause, et surtout au récit de chaque miracle, par ces exclamations : *Que le Christ nous fasse grâce! que tous les saints nous aident!* Christ uns gnade! die Heiligen alle helfen uns! et Gaufrid, le compagnon et le biographe de saint Bernard, se plaint qu'en quittant les provinces germaniques, il n'était plus animé par ces interruptions, parce que les peuples de la langue romane n'avaient point de cantique propre à rendre ainsi grâce à Dieu, au récit de chaque miracle (2).

Pendant que saint Bernard multipliait, par son activité, le nombre des croisés, les Français, qui avaient un intérêt plus national à la croisade, puisque les quatre princes entre les-

(1) *Vibaldi abbatis Epist.* 147, *ad Manigoldum magistrum Scholæ-Amplissima collectio.* T. II, p. 339. — *Et apud Mascovium*, Lib. IV, p. 189.

(2) *Gaufridus Clarevallens. Vita sancti Bernardi*, Lib. VI, cap. 8 et 10.

quels se partageait la Terre-Sainte, étaient tous Français de naissance, prenaient des mesures pour assurer le succès de leur expédition. Louis VII écrivit au roi Roger, de Sicile, pour lui demander des vivres et des vaisseaux; il écrivit de même à l'empereur Conrad et au roi Geisa, pour obtenir d'eux un libre transit et des vivres, au travers de la Germanie et de la Hongrie. Il se concerta encore avec Manuel Comnène, empereur de Constantinople, et il commença à agir comme le chef de tous les croisés des Gaules (1).

L'abbé Velly s'est plu à mettre en opposition la rare prudence de l'abbé Suger avec la ferveur et l'enthousiasme de saint Bernard; il représente le premier comme un homme d'État consommé, comme le ministre et le conseil le plus assuré de Louis-le-Jeune, et il lui fait surtout honneur de s'être opposé de tout son pouvoir à la croisade (2). Les écrits de l'abbé Suger, qui nous restent en assez grand nombre, ne donnent point une si haute idée de lui. On n'y trouve guère que l'amplification d'un rhéteur, et les vues étroites d'un moine. Son livre *des Choses qu'il a faites durant son administration,* ne contient presque autre chose que l'énumération de ses travaux pour l'ornement de l'église de Saint-Denis (3). Son zèle pour entreprendre une troisième croisade, après avoir vu le mauvais succès de la seconde, ne s'accorde pas non plus avec la haute prudence qui lui aurait fait prévoir l'issue de celle-ci (4). Cependant ce n'est pas tout-à-fait sans fondement qu'on a fait à Suger un mérite d'avoir voulu dissuader Louis VII de cette expédition. Le moine Guillaume, de Saint-Denis, chargé à sa mort de faire son panégyrique, a le premier voulu rendre son héros étranger à une guerre qui avait plongé la France dans le deuil. « Que personne, » dit-il, ne se figure cependant que c'est par sa volonté ou » son conseil que le roi entreprit son pélerinage. Il s'y était

(1) *Odonis de Diogilo*, Lib. I, p. 13.

(2) Histoire de France, édit. *in*-4°, T. II, p. 46.

(3) *Sugerii abbatis de Rebus in administratione sua gestis*, T. XII. Hist. de France, p. 96.

(4) *Vita Sugerii abbatis*, cap. 8, p. 110.

» engagé par un pieux désir et par zèle pour la gloire de
» Dieu, quoique le résultat ait été tout autre qu'on ne l'avait
» espéré. Mais Suger, prévoyant en quelque sorte les évé-
» nements, ne le proposa point au prince; et l'ayant appris, ne
» l'approuva point. Toutefois, après avoir vainement essayé
» de s'y opposer dans les commencements, lorsqu'il vit qu'il ne
» pouvait contenir l'impétuosité royale, il ne voulut ni faire
» tort à la dévotion de Louis, ni se rendre responsable des
» événements, et il céda au temps (1). »

La grande affaire du roi, de ses ministres, et de tous les croisés, devait être de se procurer de l'argent pour leur passage à la Terre-Sainte. Les seigneurs, qui possédaient presque toutes les richesses territoriales, n'avaient jamais des ressources pécuniaires, parce qu'avec l'imprudence, l'amour du plaisir et la vanité dont les grands se font presque des vertus, ils dépensaient toujours par anticipation la totalité de leurs revenus. Trois seules classes d'hommes avaient de l'argent, les Juifs, les bourgeois des villes, et les prêtres; mais les Juifs, en butte à d'autant plus d'extorsions que l'enthousiasme religieux était plus ardent, se cachaient et dérobaient leurs richesses à toutes les recherches; les bourgeois et les prêtres avaient, pour garantie de leurs propriétés, des immunités; il est vrai qu'on ne les respectait guère. Le roi s'adressa à tous les couvents pour obtenir d'eux une subvention pécuniaire. Celui de Fleury passait pour fort riche; Louis VII lui demanda mille marcs d'argent; et comme l'abbé Marchaire protestait qu'il n'avait point une si grosse somme, le roi se réduisit à cinq cents, puis à trois cents marcs; quand les moines consentirent à ce dernier paiement, ils préférèrent lui donner leurs candélabres et leur encensoir, sans doute pour ne pas faire supposer qu'ils avaient un trésor caché, tandis qu'ils avancèrent avec joie et à un gros intérêt, beaucoup d'argent aux vassaux de leur église, qui voulaient aussi marcher à la croisade, et qui leur laissèrent en gage pour cinq ans les fiefs qu'ils tenaient du couvent (2).

(1) *Vita Sugerii abbatis a Willelmo San Dionysiano*, L. III, p. 108.
(2) *Chronicon Floriacense*, T. XII, p. 95.

Quant aux bourgeois, on avait deux moyens de les rançonner, celui de leur vendre des priviléges, et celui de les leur reprendre ensuite. Il paraît qu'on les employa tous les deux avec les bourgeois de Sens; que Louis VII, moyennant une forte somme, leur accorda en 1146 les droits de commune; qu'ensuite le même roi annula le privilége qu'il avait accordé, sur les représentations d'Herbert, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, qui s'était aussi croisé, et qui, pour faire les frais de son expédition, avait besoin de lever des *tailles et toltes* sur ses vassaux. Les bourgeois, indignés de cette tromperie, se soulevèrent le 1er mai 1147, et tuèrent l'abbé Herbert. Le roi accourut aussitôt à Sens pour le venger; il fit saisir le plus grand nombre des bourgeois qui avaient montré du zèle pour leurs libertés; il fit précipiter les uns du haut d'une tour, en présence de tous leurs concitoyens; il fit conduire les autres à Paris, et leur fit trancher la tête (1).

(1147.) Un mouvement général avait enfin été imprimé à l'Europe, et la guerre sacrée allait commencer. La prédication de saint Bernard avait réussi en Allemagne aussi bien qu'en France; les deux plus grands monarques de la chrétienté avaient pris la croix, et une foule de princes du second ordre venaient se ranger sous leurs étendards. Le pape Eugène III se rendait en France pour animer encore le zèle universel, et assister aux derniers conseils des croisés. Roger, roi de Sicile, promettait une puissante assistance, et Manuel Comnène un accueil hospitalier dans l'empire grec. Les nations situées aux extrémités de la chrétienté ne voulaient point rester étrangères à ce mouvement universel; mais comme tout peuple qui n'était pas chrétien leur paraissait également ennemi de Dieu, elles ne concoururent pas au but particulier de l'entreprise, et elles dirigèrent leurs efforts d'un autre côté. Les croisés d'Angleterre, de la Frise, et des pays maritimes du Nord, qui n'étaient conduits par aucun chef d'un rang très distingué, s'étant réunis à bord de deux cents vaisseaux, sur les côtes

(1) *Historia gloriosi regis Ludovici VII*, p. 126. — Grandes Chroniques de Saint-Denys, p. 200. — *Chronicæ Regum Francor.*, p. 213. — *Chron. Sancti-Petri vivi Senonens.*, p. 284.

d'Angleterre, quittèrent le port de Darmouth au milieu d'avril, et vinrent prendre terre devant Lisbonne au commencement de juin; ils étaient attendus par Alfonse, premier roi de Portugal, qui profitait de ce que les Maures étaient occupés, dans le reste de l'Espagne, par le roi de Castille, pour entreprendre le siége de cette ville populeuse, et enrichie par un vaste commerce. Le siége de Lisbonne, conduit en commun par les croisés et les Portugais, dura plus de quatre mois; la ville se rendit enfin à eux le 25 octobre 1147, et elle devint la capitale du Portugal, qui avait pris le nom de royaume seulement en 1139 (1).

Dans le même temps, les Saxons et les Danois, ayant réuni leurs forces, attaquèrent les Slaves païens des bords de la Baltique; mais la division qui éclata entre leurs chefs les força bientôt à renoncer à leurs projets d'invasion, et à demander eux-mêmes la paix aux ennemis qu'ils avaient provoqués : ce fut cependant à cette occasion que le christianisme commença à s'introduire dans la Poméranie et la Prusse (2).

Cependant saint Bernard était rentré en France au commencement de l'anneé 1147, et Louis VII était venu au devant de lui jusqu'à Châlons-sur-Marne. Il s'était formé dans cette ville une assemblée des principaux seigneurs de Germanie et de France, en présence des ambassadeurs de Conrad, roi des Romains, et de Guelfo, duc de Bavière, pour délibérer sur la route qu'il conviendrait de suivre (3). La décision fut ajournée à une assemblée beaucoup plus nombreuse, qui fut convoquée à Étampes, et dont le roi fit l'ouverture le 16 février.

Saint Bernard, se présentant à l'assemblée d'Étampes, lui rendit compte de son apostolat en Allemagne, et des succès

(1) *Bernardi Guidonis*. Hist. de France, T. XII, p. 231. — *Chronicon Turonense*, p. 473. — *Henrici Huntindon. Hist. Angl.*, T. XIII, p. 43. — *Helmoldus*, Lib. I, p. 61. — *Dodechinus, ad ann.* 1147. — *Mascovii Comment.*, Lib. IV, p. 333. — *Marianæ de Reb. Hispan.*, Lib. X, cap. 19, p. 518.

(2) *Otto Frisingensis*, Lib. I, cap. 44, p. 676.

(3) *Gaufridus Clarevallens. Hist. sancti Bernardi*, Lib. VI, cap. 13.

qu'il y avait obtenus dans la prédication de la croix ; il lut ensuite les lettres qu'il avait reçues de ceux qui s'étaient engagés à conduire de puissants renforts ; les ambassadeurs furent invités à parler à leur tour, et la journée entière fut employée à faire connaître l'état des affaires de la chrétienté aux évêques et aux seigneurs, entre les mains desquels la décision en avait été remise. Le lendemain ils se rassemblèrent de nouveau ; la joie et la confiance rayonnaient sur leurs visages ; il s'agissait de choisir entre la route de mer et celle de terre pour aller en Palestine. Les ambassadeurs de Roger, roi de Sicile, insistaient sur les avantages d'une navigation qui, après un court repos sur les côtes de leur patrie, porterait les croisés en peu de semaines dans les ports de la Syrie. Ils rappelaient la mauvaise volonté des Grecs, les trahisons qu'on devait craindre d'eux, et la longueur du chemin par terre. Ceux qui connaissaient le mieux cette dernière route insistaient de leur côté sur la difficulté des convois au travers du continent oriental de l'Europe, et sur les dangers infinis qui précéderaient l'ouverture de la campagne. Les ambassadeurs de Conrad, roi des Romains, de Geisa, roi de Hongrie, et de Manuel Comnène, n'avaient garde de désirer que les immenses armées des croisés traversassent les États de leurs maîtres : aussi ils parlaient dans le même sens. Mais Louis VII, dans son ignorance présomptueuse, était accoutumé à ne rien craindre, et à ne douter de rien ; et tous les chevaliers dont il fallait réunir les suffrages ne pouvaient se résigner aux ennuis et aux privations d'une longue navigation, tandis que tant qu'ils gardaient leurs armes et leurs chevaux, ils se figuraient être supérieurs à tous les dangers. D'ailleurs, la plupart des croisés s'engageaient dans cette expédition avec fort peu d'argent, et ils répugnaient à en consacrer la plus grande partie au nolis des vaisseaux de transport. Enfin, si l'on s'était déterminé à se rendre par mer en Syrie, on n'aurait embarqué que ceux qui pouvaient combattre ; mais entre plusieurs centaines de milliers de croisés qui étaient résolus à passer dans le Levant, la plupart étaient des pèlerins plutôt que des soldats, qui se rendaient à la Terre-Sainte

pour y prier et y faire leur salut, non pour y faire la guerre. Leurs passions eurent plus d'influence sur l'assemblée d'Étampes que les conseils des sages, et les deux rois résolurent de suivre la voie de terre, de descendre la vallée du Danube, et de se rendre à Constantinople (1).

Le troisième jour, l'assemblée s'occupa des seuls intérêts de la France, et de l'administration du royaume pendant l'absence du roi. « Après que saint Bernard, nous dit Odon de » Deuil, eut fait un nouveau discours pour invoquer les lu» mières du Saint-Esprit, le roi, mettant, suivant sa cou» tume, des bornes à sa puissance par la crainte de Dieu, » abandonna le choix des gardiens du royaume aux prélats » et aux grands. Ceux-ci, s'étant retirés pour se consulter, » rentrèrent après quelque délai, et le saint abbé, les précé» dant, dit : *Voilà les deux épées que nous avons choisies,* » *et elles suffisent*. En même temps il montrait l'abbé Suger » et le comte de Nevers : ce choix aurait plu à tout le monde » s'il avait pu plaire au comte lui-même. Mais celui-ci pro» testa qu'il avait fait vœu de se retirer parmi les chartreux, » comme il l'exécuta bientôt après, et les prières du roi ne » purent point l'en détourner (2). » Suger pour lors demeura seul chargé de la régence ; quelque temps après, on lui adjoignit l'archevêque de Reims, et le comte Raoul de Vermandois, cousin et beau-frère du roi, quoique celui-ci fût encore sous le poids d'une excommunication.

La régence ne pouvait guère être confiée qu'à un ecclésiastique : il y aurait eu trop de danger à laisser un des grands vassaux exploiter à son profit les prérogatives du trône. D'ailleurs, comme on en peut juger par la correspondance même de Suger, le courant des affaires se bornait aux rapports de la couronne avec les évêques et les abbés ; parce que le commandement de chaque province, de chaque ville et de chaque château, étant confié à des seigneurs héréditaires, n'avait aucun besoin de l'action du roi. Les trois régents ne se réunirent

(1) *Odonis de Diogilo de Ludovici VII Itinere*, Lib. I, p. 14.
(2) *Ibidem*, p. 15.

point en un même lieu, pour y établir le siége du gouvernement; mais l'abbé Suger demeura à Saint-Denis, l'archevêque de Reims dans son archevêché, le comte Raoul à Péronne, et on voit seulement, par leurs lettres qui nous ont été conservées, qu'ils s'invitaient quelquefois à des conférences, pour traiter des affaires de l'État (1).

Le départ de l'armée croisée des Français avait été fixé aux fêtes de la Pentecôte : auparavant Louis VII reçut la visite du pape Eugène III, au devant duquel il paraît qu'il s'avança jusqu'à Dijon, et avec qui il célébra à Paris les fêtes de Pâques. Le roi remplit l'intervalle entre ces deux solennités par des exercices de dévotion, par le soin des pauvres dans les hôpitaux, et celui des lépreux. Au jour fixé il vint prendre sur l'autel de Saint-Denis l'oriflamme, qui, de drapeau du comté de Vexin, fief de l'abbaye de Saint-Denis, commençait à devenir le drapeau royal de la France. Louis demanda en même temps à l'abbé, son seigneur pour ce petit fief, congé de partir : il reçut du pape sa pannetière de pélerin; et après qu'Eugène III lui eut donné sa bénédiction, Louis se retira auprès des moines, avec lesquels il passa le reste de la journée, mangeant au réfectoire et couchant au dortoir. Le lendemain il partit pour Metz, où était le rendez-vous des croisés (2).

Comme les deux immenses armées des Allemands et des Français devaient suivre la même route, les deux rois étaient convenus de mettre entre leur départ assez de distance, pour qu'il y eût moyen de préparer des vivres pour la seconde, après le passage de la première. Conrad était parti de Ratisbonne le jour de Pâques, tandis que Louis ne partait de Saint-Denis que le jour de Pentecôte. Les Français furent reçus à Verdun et à Metz, où ils entraient sur le territoire de l'Empire, avec une hospitalité bienveillante. Le pays qu'ils eurent à traverser jusqu'à Ratisbonne n'avait point été épuisé par le passage des Germains. Depuis Ratisbonne, des vaisseaux qui descendaient le Danube leur fournissaient des vivres, et

(1) *Epistolæ Sugerii abbatis*, nos 16 et 31, p. 490, 494. Hist. de France, T. XV.

(2) *Odonis de Diogilo*, Lib. I, p. 16.

des radeaux transportaient une partie des soldats et de leurs équipages. Avec ces précautions, deux armées, dont chacune passait cent mille hommes, purent parcourir une étendue de plus de cinq cents lieues, sans être affamées sur leur chemin (1).

Cependant, Geisa, roi de Hongrie, voyait entrer dans ses États les armées des croisés avec d'autant plus de défiance, qu'un prétendant à son trône, Boritius, avait envoyé des ambassadeurs au roi français à Étampes, pour lui exposer ses droits, et implorer l'assistance que le monarque croisé pourrait lui donner à son passage; et que ce même Boritius s'était ensuite rendu au camp de Conrad pour lui faire la même demande; il lui avait même, à ce qu'on croyait, fait accepter des sommes considérables. Geisa, en conséquence, se tenait en armes à quelque distance de l'armée des croisés; et quoiqu'il leur fournît des vivres, il se montrait toujours prêt à combattre s'il le fallait (2). Manuel Comnène, qui voyait ces armées innombrables disposées à demeurer bien plus longtemps dans ses États, et à y prendre leurs quartiers d'hiver, contemplait leur approche avec plus d'inquiétude encore.

Il leur avait promis des vivres et un libre passage, mais il ne voulait les recevoir ni dans ses forteresses, ni dans sa capitale; et l'indiscipline des croisés, leur rapacité, leur misère, allumaient tous les jours de nouvelles querelles entre eux et ses sujets. En traversant l'Allemagne, les Français avaient encore l'argent avec lequel ils étaient partis de chez eux; ils payaient généreusement, et ils étaient partout reçus comme des frères : aussi Louis, en arrivant sur les frontières de Hongrie, écrivit-il à l'abbé Suger pour se féliciter d'une marche aussi prospère, et de l'accueil qu'on lui avait fait en tout lieu. Seulement il s'apercevait que son argent s'écoulait beaucoup plus tôt qu'il n'avait compté, et il sollicitait Suger d'en rassembler de nouveau, et de le lui envoyer (3). Mais après

(1) *Otto Frisingensis de Rebus Frederici I*, Lib. I, cap. 44, p. 678.

(2) *Odonis de Diogilo*, Lib. II, p. 23.

(3) *Epistolæ Sugerii, apud Duchesne Hist. Francor.*, T. IV, n° 6, p. 494. — Hist. de France, T. XV, p. 487.

avoir mis quinze jours, dans le mois de juillet, à traverser la Hongrie, et près de deux mois à traverser la Grèce, Louis VII, arrivé à Constantinople le 4 octobre, écrivit de nouveau à Suger, avec le sentiment de souffrances plus vives, et le regret des pertes qu'il avait déjà faites. « Poursuivant avec le secours » divin, lui disait-il, le voyage laborieux de notre saint » pélerinage, nous avons passé par des travaux à peine tolé- » rables, avec des dangers infinis, et nous sommes enfin » parvenus sains et joyeux à Constantinople..... Mais nous » vous demandons de nous rassembler de l'argent; votre » prudence sait assez combien il nous est nécessaire pour nos » usages journaliers : aussi vous en requerrons-nous avec » toute l'instance de nos plus ardentes prières, et vous sup- » plions-nous par votre foi, par l'affection que vous avez pour » nous, d'en amasser par tous les moyens qui vous seront » possibles, et de nous l'envoyer aussitôt avec la plus grande » diligence (1). »

Les historiens latins accusent Manuel Comnène de trahisons continuelles envers les croisés, et même envers Conrad, roi des Romains, dont il avait épousé la belle-sœur et la fille adoptive (2). L'historien grec Nicétas, peu favorable à cet empereur, donne de son côté à entendre qu'il manqua souvent de loyauté envers les Latins. Cinnamus, au contraire, rejette sur ces derniers la violation de toutes les conventions et de tous les traités. Mais c'est moins encore dans leurs récits que dans la position réciproque des deux peuples qu'on doit chercher l'explication de leur brouillerie. Les Grecs avaient promis des approvisionnements pour de l'argent; mais effrayés de la fureur teutonique, ils se tenaient à distance, ils s'enfermaient dans les murs de leurs villes, et du haut de ces murs ils descendaient, dans des corbeilles et avec des cordes, les vivres qu'ils vendaient aux Allemands. Dans ces échanges faits avec défiance, entre des gens qui n'entendaient point la

(1) *Epistolæ Sugerii Duchesne*, 22, p. 499. Hist. de Fr., p. 488.

(2) Berthe, que les Grecs nommèrent Irène, sœur de l'impératrice Gertrude, et fille du comte de Sultzbach. *Otto Frisingens. de gestis Freder. I*, Lib. I, cap. 24, p. 638.

langue les uns des autres, souvent on s'accusait réciproquement de mauvaise foi; souvent les Allemands, après avoir reçu les vivres, s'étaient écartés sans payer, souvent les Grecs, ayant les premiers reçu l'argent, ne voulurent pas donner les vivres : on reprocha aussi aux derniers d'avoir quelquefois mêlé de la chaux avec la farine qu'ils vendaient, et aux premiers d'avoir payé leurs marchands en fausse monnaie. D'ailleurs la moitié des soldats, et le plus grand nombre des pélerins, des femmes et des enfants qui les accompagnaient, n'avaient déjà plus d'argent, et ils se répandaient dans les campagnes pour recueillir des vivres par le pillage. Manuel donna commission à ses soldats de tomber sur ces pillards et d'en faire main-basse; il en prévint toutefois Conrad, et les deux empereurs reconnurent que c'était le seul moyen de conserver dans l'armée quelque discipline. Ce fut surtout après avoir passé le mont Hæmus que l'armée germanique se trouva engagée dans une suite d'escarmouches, parce qu'à mesure qu'elle avançait, les plaintes des provinces qu'elle avait traversées augmentaient la défiance et l'animosité de celles où elle entrait. Elle y perdit beaucoup de soldats, et un nombre bien plus grand de ces pauvres et faibles voyageurs qui la suivaient par dévotion, et qui ne pouvaient vivre que d'aumône ou de pillage. Une inondation subite de la rivière Mélas enleva la moitié du camp de Conrad pendant la nuit, noya des bataillons entiers, et détruisit la plus grande partie des équipages. Lorsque les Allemands furent enfin arrivés à Constantinople, des disputes d'étiquette entre les deux empereurs vinrent encore aigrir les offenses nationales, et Conrad, avec le reste de ses troupes, traversa le Bosphore, pour entrer en Asie, sans avoir vu Manuel (1).

Les échecs éprouvés par les Germains servirent de leçon

(1) *Johannis Cinnami Historia*, Lib. II, cap. 12 à 16. *Bysant. Venet.*, T. XI, p. 29. 36.—*Nicetas Choniates Annal.*, Lib. I, cap. 4, T. XIV, p. 32. *Odo de Diogilo*, Lib. III, p. 30, 31. — *Otto Frisingensis*, Lib. I, cap. 45, p. 677. — *Mascovii Comment.*, Lib. IV, cap. 11, p. 202. — *Marteni et Durandi Observationes de sacra expeditione a Ludovico VII, etc. In Præfatione ad* T. II. *Collectionis veterum Scriptor.*

aux Français, et Louis VII traversa la Grèce en observant une meilleure discipline, et en y éprouvant aussi moins de dommages. Les évêques de Toul et de Metz, les comtes de Mouzon et de Vaudémont, qui relevaient du royaume de Lorraine, avaient quitté Conrad pour s'attacher à l'armée de Louis. Amédée III, comte de Savoie, Guillaume de Montferrat, son frère utérin, avec beaucoup de seigneurs des royaumes d'Arles et de Bourgogne, s'étaient aussi rangés sous les mêmes étendards (1). Tous ces comtes et ces barons, qui en France s'occupaient sans cesse à se tenir en garde contre l'autorité royale, mettaient au contraire, au milieu des étrangers, leur orgueil à faire briller la puissance du roi auquel ils obéissaient. Ils prétendaient que son rang était pleinement égal à celui de l'empereur ; ils exagéraient l'étendue de ses domaines, le nombre de ses sujets et leur soumission à son autorité ; ils en donnaient eux-mêmes des preuves, en lui obéissant en même temps comme à un roi et comme à un chef d'armée ; en sorte que ce pélerinage contribua plus que de longs combats domestiques à relever la dignité de la couronne de France. Après une conférence amicale avec Manuel Comnène, Louis VII passa à son tour le Bosphore, et traça son camp, d'abord à Nicomédie, puis à Nicée (2).

Il y avait peu de jours que Louis-le-Jeune y était établi, et il attendait avec impatience des nouvelles de l'empereur Conrad, qui était parti avant lui, lorsque le bruit commença

(1) *Otto Frising. de gestis Fred. I,* Lib. I, cap. 44, p. 676. — Guichenon, *Histoire généalogique de Savoie*. T. I, p. 227, donne la liste des seigneurs savoyards qui suivirent leur comte à cette croisade.

(2) *Odo de Diogilo,* p. 48. — *Willelmus Tyrius,* Lib. XVI, cap. 23, p. 904.

Il s'en fallut d'assez peu que les Français, à leur passage à Constantinople, se souillassent par une honteuse trahison. L'évêque de Langres proposa à Louis VII, et au conseil des princes croisés, de s'emparer par surprise de la capitale de l'empire grec. Il se fondait, et sur les trahisons prétendues que les croisés ne cessaient de reprocher aux Comnène et à leurs sujets, et sur le schisme ou l'hérésie de l'Église d'Orient, qui autorisait à tourner contre elle des armes consacrées au service du Christ. L'impatience des croisés d'arriver aux lieux saints, pour accomplir leur pélerinage, leur fit seule rejeter cette proposition. *Odo de Diogilo*, ibid.

à se répandre dans le camp français que l'empereur avait éprouvé l'échec le plus terrible, et qu'avec les faibles restes de sa brillante armée, il se repliait sur Nicomédie. Bientôt Frédéric-Barberousse, duc de Souabe, neveu de Conrad, auquel il succéda quatre ans plus tard, vint lui-même confirmer cette nouvelle, et rendre compte au roi de France du désastre des Allemands.

Deux chemins principaux pouvaient conduire de Nicomédie aux possessions des Francs dans la Terre-Sainte, et d'abord à Antioche, qui en était la clé; l'un direct, en traversant l'Asie-Mineure par son centre, avait environ six cents milles romains, ou deux cents lieues tout au moins de longueur; l'autre, en suivant les côtes de ce même continent, était regardé comme deux fois plus long. Conrad s'était déterminé pour le premier; il devait, en partant de la Bithynie, traverser la Phrygie, la Lycaonie et la Cilicie; franchir toutes les hautes montagnes où les rivières de l'Asie-Mineure prennent leur source, et au centre de ce pays pauvre et âpre, triompher de la résistance du sultan turc d'Iconium. On comptait pour l'armée douze jours de marche, de Nicomédie jusqu'à Iconium, et en cinq jours de plus, les chrétiens croyaient pouvoir arriver à Antioche.

Mais ce calcul paraît avoir été fait d'après la marche ordinaire des voyageurs, et non d'après la perte de temps qu'éprouvaient dans leurs mouvements des masses aussi considérables; du moins les Allemands reconnurent-ils bientôt qu'ils avançaient beaucoup plus lentement qu'ils n'avaient compté; que leurs vivres diminuaient, et qu'ils n'en trouvaient point dans le pays. Ils étaient presque au bout de leurs provisions, lorsque Conrad fit venir dans son conseil de guerre les guides grecs qui l'avaient conduit jusque-là, et leur demanda raison de ce qu'il n'était point encore arrivé à Iconium. Les guides protestèrent, en tremblant, qu'il n'y avait plus que trois jours de marche; les Allemands promirent trois jours de patience, qui seraient suivis d'une vengeance terrible, si, au bout de ce temps, ils n'arrivaient pas au lieu désiré. Les guides ne voulurent point en courir la chance; pendant la nuit ils disparu-

rent tous ; et le matin suivant, 26 octobre 1147, comme les Allemands hésitaient sur le parti qu'ils avaient à prendre, ils furent tout à coup attaqués par les Turcs. Alors ils sentirent cruellement combien la multitude de pèlerins qu'ils avaient admis dans leurs rangs, de vieillards, de femmes, d'enfants qui avaient voulu se rendre au Saint-Sépulcre sous leur protection, leur était à charge. Ils consommaient inutilement les vivres, et ne pouvant se défendre, ils tombaient toujours les premiers sous les coups de l'ennemi (1). Bien plus, les chevaliers eux-mêmes, qui faisaient le nerf des armées, et qui, avec leurs suivants d'armes, formaient cette pesante gendarmerie que quelques calculs estimaient dans l'armée de l'empereur à soixante-dix mille combattants, n'avaient plus que des chevaux exténués par la faim, la fatigue et le poids de l'armure de leurs cavaliers. Ils ne pouvaient tenir tête à la cavalerie légère des Turcs ; ils périssaient sous leurs flèches et leurs javelots, avant d'avoir eu la consolation de s'approcher assez pour les combattre (2).

Les croisés allemands, trouvant tous les passages fermés, et succombant sous la faim, la fatigue et les flèches de l'ennemi, prirent enfin le parti de la retraite ; et ce jour de désastre fut encore marqué par une éclipse de soleil, qui contribua à leur faire perdre courage. Ils devaient traverser, sans magasins, sans vivres, un pays pauvre, presque désert, et qu'ils avaient déjà affamé à leur premier passage. Les Turcs, tout en les harcelant, n'avaient pas encore osé les joindre et soutenir leur charge ; mais lorsqu'ils s'aperçurent que les chevaux des Allemands n'avaient plus d'ardeur pour le combat, ou de vigueur pour la poursuite, au lieu de tomber seulement sur les traîneurs, ils attaquèrent tour à tour toutes les parties de l'armée ; ils semèrent dans toutes l'épouvante et la mort, et ils réduisirent cette fière gendarmerie à fuir comme un troupeau timide, devant les archers qu'elle avait toujours méprisés. Malgré la rapidité de cette fatale retraite, il fallut

(1) *Odonis de Diogilo*, p. 51.
(2) *Willelmus Tyrius*, Lib. XVI, cap. 21, p. 903.

plusieurs jours à Conrad pour regagner Nicée : ses princes et ses chevaliers les mieux montés, en devançant les autres, trouvèrent seuls quelques fourrages et quelques vivres, et purent se mettre en sûreté avec lui ; mais tous les fantassins et presque tous les simples cuirassiers y périrent, soit par le fer ennemi, soit par la fatigue et la misère. L'armée allemande était détruite : à peine la dixième partie de cette troupe sortie de Nicée dans la confiance de la victoire, y rentrait-elle, au bout de peu de semaines. A son retour, elle communiqua aux Français son effroi et son découragement (1).

En effet, un grand nombre de croisés, soit qu'ils crussent que le Ciel s'était prononcé contre eux, soit qu'ils ne se sentissent plus la force de braver de nouveau de semblables souffrances et de semblables dangers, quittèrent l'armée, et au mépris de leurs vœux, reprirent par Constantinople la route de leur patrie. Conrad, Frédéric son neveu, et un petit nombre de braves ne se laissèrent point rebuter par les désastres passés, et résolurent d'accomplir leur pélerinage. Louis VII et les seigneurs français les avaient accueillis avec l'hospitalité la plus généreuse, et avaient partagé avec eux tout ce qu'ils possédaient (2). Ils convinrent de ne plus se séparer, et de marcher ensemble à la Terre-Sainte, par la route la plus longue, que Conrad avait d'abord méprisée, mais que son frère Othon, évêque de Freysingen, avait suivie avec un petit nombre de chevaliers allemands (3). Pour que l'armée de l'empereur ne fût pas trop indigne du titre qu'il portait, Louis VII engagea les seigneurs de Lorraine et du royaume d'Arles, qui avaient jusqu'alors marché sous ses étendards, à les quitter, pour suivre ceux de leur monarque (4). Vers le même temps, Ladislas, duc de Bohême, et Boleslas, duc de

(1) *Willelmus Tyrius*, Lib. XVI, cap. 21, p. 903. — *Odo de Diogilo*, Lib. IV, p. 50. — *Epistola Conradi regis ad Vibaldum abbatem*, n° 80. *Epistolæ Vibaldi abbatis stabulensis in collectione PP. Martení et Durandi*, T. II.

(2) *Willelmus Tyrius*, Lib. XVI, cap. 23, p. 904. — *Odonis de Diogilo*, Lib. IV, p. 52, 54. — *Epistola Conradi in Wibaldi, Ep.* 80.

(3) *Odo de Diogilo*, p. 52.

(4) *Ibid.*, p. 53.

Pologne, arrivèrent à Nicée avec les armées de leurs compatriotes, et ce puissant renfort releva le courage des chrétiens (1).

Les deux armées combinées s'acheminèrent ensuite par les provinces maritimes de l'Asie-Mineure, qui appartenaient encore aux Grecs. Après s'être reposées à Lopadium, sur le lac de même nom, elles se rendirent à Pergame, puis à Smyrne, et enfin à Éphèse. Mais dans cette marche de plus de trois cents milles, la bonne harmonie entre les deux souverains et les deux nations commença à s'altérer. Des sarcasmes sur l'imprudente impétuosité allemande avaient succédé à la compassion des Français, et deux mots français qui nous ont été conservés par un historien grec, *pousse Allemand!* donnèrent lieu à quelques combats et à beaucoup de querelles (2). Enfin, Conrad, qui n'était point encore guéri de deux blessures qu'il avait reçues dans sa précédente retraite, fut invité, de la manière la plus pressante, par l'empereur Manuel, à retourner à Constantinople. Les deux empereurs étaient beaux-frères; ils avaient épousé les deux filles de Bérenger-le-Vieux, comte de Sultzbach; et Irène, l'impératrice grecque, n'avait cessé de travailler à conserver ou à rétablir l'harmonie entre son mari et son bienfaiteur. Conrad annonça qu'au printemps suivant il reviendrait par mer à la Terre-Sainte; il s'embarqua à Éphèse pour Constantinople, et il y fut reçu d'une manière affectueuse par le monarque grec (3).

(1148.) Dans l'heureux climat de l'Asie-Mineure, et près des côtes, l'hiver ne semblait guère moins favorable que l'été à la marche d'une armée. Louis VII s'était reposé à Éphèse seulement pour les fêtes de Noël : bientôt après il se remit en marche avec l'armée française, qui n'avait point encore éprouvé d'échec, et qui ne se sentait que plus forte et plus alerte, pour avoir perdu une grande partie des pélerins dont elle était auparavant encombrée. Le chemin le long de la mer ne l'aurait exposée ni à des combats, ni à des

(1) *Cinnamus*, Lib. II, cap. 18, p. 37.

(2) *πούτζη Ἀλαμάνε. Joannis Cinnami*, Lib. II, cap. 18, p. 37.

(3) *Odo de Diogilo*, Lib. VI, p. 58. — *Conradus Epistola ad Vibaldum*, 80 et 187.

privations ; mais il aurait fallu un temps très long et des fatigues infinies, pour suivre les côtes échancrées de l'Ionie, de la Carie et de la Lycie ; pour passer tous les torrents près de leur embouchure, tous les embranchements des chaînes de montagnes, comme elles formaient autant de promontoires dans la mer. Les Français sentaient d'ailleurs une sorte de honte d'éviter à si grands frais les ennemis et les dangers ; ils résolurent donc de rentrer dans l'intérieur du pays, de forcer leur passage en dépit des Turcs qui l'occupaient, et de se rendre par une route plus directe au golfe d'Attalée, ou de Satalie, vis-à-vis, à peu près, de l'île de Chypre.

Pour atteindre ce terme, les croisés devaient se rapprocher des lieux d'où ils venaient, remonter le Méandre, se reposer à Laodicée, qui n'était pas à plus de 150 milles de Nicée, leur point de départ, et gagner ensuite la Pisidie et la Pamphilie, pour atteindre Satalie par une marche d'environ 180 milles. Il semble que s'ils avaient pris plus tôt ce parti, ils auraient pu s'épargner des détours considérables ; mais outre que nous connaissons mal quels obstacles les Turcs pouvaient leur opposer dans la Phrygie, il n'est point étrange que les Latins se trompassent sur la géographie de l'Asie-Mineure, et nous devons bien plus nous étonner de leurs connaissances que de leurs erreurs.

Après avoir suivi quelque temps les rives du Méandre, les croisés commencèrent à rencontrer les Turcs sur ses bords ; et comme ils n'avaient cessé de se défier des Grecs, avec lesquels ils avaient eu, pour leurs vivres et leurs logements, de fréquents démêlés, ils ne doutèrent point que ce ne fussent ces Grecs qui les avaient appelés, et avertis de leur marche. On ne sait point si Louis VII était déjà entré sur le territoire du sultan d'Iconium ; mais comme la cavalerie légère des musulmans était accoutumée à parcourir tout le pays ouvert, on ne peut douter qu'elle ne surveillât la marche des croisés, tandis qu'ils faisaient si lentement le tour de l'Asie-Mineure. Deux corps d'armée musulmans menaçaient en même temps les chrétiens ; l'un, sur la même rive du Méandre qu'eux, suivait les montagnes, et inquiétait l'arrière-garde ; l'autre

occupait la rive opposée, et semblait vouloir défendre le passage du fleuve. Les vivres diminuaient, la vallée se resserrait, et les croisés sentaient la nécessité de passer d'une rive à l'autre. Lorsqu'ils eurent découvert un gué, et qu'ils firent leurs dispositions pour entrer dans la rivière, ils virent les musulmans se ranger en bataille sur le rivage opposé, tandis que leur autre armée descendait des montagnes pour les serrer par-derrière. La position des Français devenait dangereuse; cependant toutes les fois que les Européens ont pu joindre les Asiatiques, avant l'invention de l'artillerie comme après, au temps de l'indépendance féodale comme à celui de notre discipline moderne, ils ont prouvé la supériorité de leur valeur par des succès. Les Français traversèrent la rivière en présence de l'ennemi; en sortant de l'eau, ils les attaquèrent l'épée à la main, et se firent bientôt céder assez de place pour former leurs escadrons sur le rivage : ils étaient alors assaillis par une grêle de traits; mais dès qu'ils furent réunis, et qu'ils purent charger, avec leur impétuosité ordinaire, les musulmans, qui occupaient cependant sur la rive les positions les plus avantageuses, ceux-ci, en les voyant à portée de l'arme blanche, se dispersèrent par une prompte fuite (1).

Après cette victoire du Méandre, que les Français attribuèrent à un miracle, tant ils l'avaient facilement obtenue, ils arrivèrent à Laodicée, sans rencontrer sur leur route de nouveaux obstacles. Mais dans cette ville, où ils ne se reposèrent que peu de jours, ils ne purent point se procurer assez de vivres pour le reste de leur voyage; ils en repartirent cependant, en se dirigeant vers le sud. Bientôt ils se virent entourés de nouveau par la cavalerie légère des musulmans, et il fallut recommencer à rassembler des vivres à la pointe de l'épée, à marcher en gros corps d'armée, et à voir tous les traîneurs enlevés ou sabrés par les ennemis. Dès le premier ou le second jour de cette marche difficile, une imprudence de Geoffroi de Rancon, seigneur poitevin qui commandait

(1) *Odonis de Diogilo*, Lib. VI, p. 60. — *Willelmus Tyrius*, Lib. XVI. cap. 24, p. 905. — *Gesta Ludovici VII regis*, cap. 11, p. 398. *In Duchesne Script.*, T. IV.

l'avant-garde, et du comte de Maurienne, qui lui était associé, fut cause de la perte de la moitié de l'armée. Ces deux seigneurs avaient été chargés d'occuper le premier passage des montagnes, et d'y prendre leurs quartiers; mais comme en y arrivant ils trouvèrent qu'ils avaient encore plusieurs heures de jour, et qu'ils voyaient au loin devant eux une riche plaine, où ils espéraient recueillir plus de vivres et de fourrages, ils continuèrent leur marche, et s'établirent dans cette plaine pour la nuit. Les musulmans profitèrent de leur faute, et s'emparant aussitôt des défilés des montagnes, ils séparèrent l'avant-garde de l'arrière-garde; puis ils tombèrent sur celle-ci dès qu'elle se fut engagée dans ces passages étroits, où elle ne soupçonnait point d'ennemis. Les Français, dans ces gorges escarpées, ne pouvaient se défendre contre des hommes qui les attaquaient d'en haut, en choisissant à leur gré leurs victimes. Tout ce corps d'armée fut dissipé ou détruit; tous ses bagages tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Le roi lui-même, forcé à chercher un refuge, tantôt sur un arbre, tantôt sur un rocher, et s'y défendant avec une rare valeur, n'échappa à la mort ou à la captivité, que parce qu'il ne fut point reconnu. Quarante des principaux seigneurs de son armée périrent autour de lui, parmi lesquels on nomme le comte de Varennes, Gaucher de Montjay, Évrard de Breteuil, et Itier de Magnac. Tout ce qui marchait à l'arrière-garde aurait été tué ou pris, si l'avant-garde, avertie de l'attaque des musulmans, n'était revenue sur ses pas, et n'avait recueilli pendant la nuit le roi et une partie des fuyards (1).

Non seulement cette fatale déroute diminua de moitié les forces des chrétiens, elle priva encore ceux qui marchaient à l'avant-garde d'une partie de leurs chevaux, de leurs équipages et de leurs vivres. Cependant elle détermina ceux qui restaient à embrasser la seule mesure de prudence qui pût les sauver, celle d'abolir momentanément la subordination féo-

(1) *Odo de Diogilo*, Lib. VI, p. 63 et seq. — *Gesta Ludovici VII*, cap. 12 et 13, p. 398, 399, *apud Duchesne*, T. IV. — *Willelmus Tyrius*, Lib. XVI, cap. 25, p. 905. — *Ludovici Epistola ad Sugerium Duchesne*, 39, p. 504, et Hist. de France, T. XV, p. 495.

dale, d'après laquelle l'armée avait été conduite jusqu'alors, pour choisir comme chef suprême l'homme en qui on s'accordait à reconnaître le plus de talent. Personne dans toute l'armée n'avait encore pénétré dans cette province; on ne pouvait juger du chemin à suivre autrement que par conjecture; aucun secours ne pouvait être obtenu des habitants, qui s'enfuyaient à l'approche des Latins; en sorte que les villages demeuraient absolument déserts, et que depuis le départ de Laodicée, on ne put plus rien acheter de personne. Mais dans les grandes circonstances, les grands hommes remontent d'eux-mêmes à leur place naturelle, comme les eaux retrouvent leur niveau. Un chevalier nommé Gilbert, dont le rang et la patrie ne nous sont pas même indiqués, devint le supérieur incontestable du roi et des princes. Il avait la prudence et l'habileté requises pour sauver l'armée, dans une marche de douze jours qu'elle avait encore à faire, et tout le monde s'empressa de lui obéir. Il justifia ce choix par une conduite si habile, que non seulement il passa deux rivières en présence des ennemis, mais qu'il les enferma eux-mêmes entre ces deux rivières, les y chargea, en fit un grand massacre, et amena enfin son armée jusqu'à Satalie, sans avoir besoin de livrer de nouveaux combats (1).

La domination des Turcs s'étendait jusqu'aux portes de Satalie; leurs extorsions avaient chassé les paysans de toutes ces riches campagnes qui demeuraient désertes, et ce n'était que dans l'enceinte même des murs que les Grecs cultivaient la terre; cependant les vivres apportés par mer s'y trouvaient en abondance, et les Latins commencèrent à s'y remettre de leurs fatigues. Mais on comptait encore quarante jours pour arriver par terre de Satalie à Antioche, première des principautés occupées par les Francs dans la Syrie; et durant ces quarante jours qu'il fallait employer à faire le tour du golfe de Chypre, on devait traverser les défilés de la Cilicie trachéenne, qui avait reçu son nom de ses dangereuses et étroi-

(1) *Odonis de Diogilo*, Lib. VI, p. 64, 69. — *Gesta Ludovici VII*, cap. 11, p. 400. — *Willelmi Tyrii*, Lib. XVI, cap. 26, p. 906.

tes vallées. La plupart des chevaliers avaient perdu leurs chevaux ; ils étaient épuisés d'argent, rendus de fatigue et découragés par les souffrances excessives qu'ils avaient déjà éprouvées. On leur disait qu'avec un bon vent ils arriveraient aisément en trois jours de Satalie à Antioche ; toutes les habitudes féodales tendaient à faire considérer les chefs comme étant tout, le peuple comme n'étant rien. Les chevaliers insistèrent pour abandonner l'armée à Satalie ; ils pressèrent Louis de s'embarquer avec eux , et il est probable que lors même que le roi aurait persisté à ne pas se séparer de son peuple, il n'aurait pu engager ses nobles à courir de nouveau les dangers de la route de terre. Louis sentait bien que son devoir l'attachait à tant de milliers d'hommes qui, s'étant confiés à lui, étaient partis de France sous ses étendards. Mais il n'y avait dans le port de Satalie point de vaisseaux pour les transporter ; ceux mêmes qu'on avait promis aux chefs n'arrivaient pas, et il fallut les attendre cinq semaines. Louis engagea Archambaud de Bourbon et Thierry d'Alsace, comte de Flandre, à prendre le commandement de l'armée qu'il avait conduite jusque-là ; il acheta des chevaux pour ceux des gentilshommes qui, ne trouvant point de place sur les vaisseaux, étaient obligés de rester avec l'infanterie ; et comme leur nombre était infiniment trop peu considérable pour éclairer et protéger la marche de l'armée, il paya cinq cents marcs à une troupe de cavaliers grecs, qui promirent de l'escorter jusqu'à Tarse en Cilicie. Après avoir pris ces précautions, il s'embarqua avec sa seule noblesse , et vint prendre terre aux bouches de l'Oronte, le 19 mars, à cinq lieues au-dessous d'Antioche (1).

L'infanterie abandonnée à Satalie se mit en marche vers la Cilicie ; mais dès sa première rencontre avec les Turcs, elle fut abandonnée par la cavalerie grecque, qui ne voulait courir les chances d'aucun combat. Elle continua à se défendre avec vaillance ; toutefois elle reconnut bientôt l'impossibilité d'a-

(1) *Odonis de Diogilo*, Lib. VII, p. 71. — *Gesta Ludovici VII*, cap. 15, p. 401. — *Willelmus Tyrius*, Lib. XVI, cap. 26, p. 907. — *Epistola Ludovici VII*, T. XV, p. 496.

vancer entre les escadrons ennemis. Elle revint donc à Satalie, où Archambaud de Bourbon, Thierry d'Alsace, et le reste des gentilshommes, ayant trouvé un nouveau vaisseau, s'embarquèrent en l'abandonnant. Les fantassins restèrent campés au pied des remparts de la ville, où l'on ne voulait pas les laisser entrer, parce qu'on ne doutait pas que ces hommes, demeurés sans argent, sans vivres, sans supérieurs auxquels ils obéissent, ne livrassent Satalie au pillage. Bientôt ils furent exposés aux attaques journalières des Turcs. Dans leur situation désespérée ils se remirent encore une fois en route; mais enveloppés par les Turcs, percés de leurs flèches, sans avoir la consolation de pouvoir à leur tour les atteindre avec leurs épées, ils périrent tous par le fer ennemi, la misère et le désespoir, à la réserve de trois mille, qui, pour échapper à tant de calamités, consentirent à se faire musulmans (1).

Raymond de Poitiers, qui était alors prince d'Antioche, comme époux, depuis l'an 1137, de Constance, petite-fille du premier Boémond, était fils puîné de Guillaume IX, et oncle par conséquent de la reine Éléonore. C'était un prince vaillant, ambitieux, habile, qui, déjà âgé de cinquante ans, était encore regardé comme un des plus beaux hommes de la noblesse française. Il avait fondé les plus hautes espérances sur l'arrivée et les secours de son neveu le roi de France; et quoique celui-ci eût débarqué au port de Saint-Siméon, l'ancienne Séleucie, avec les officiers seulement de l'armée qu'il avait laissé périr sur les côtes de l'Asie-Mineure, leur troupe était encore redoutable, et elle inspirait un effroi extrême aux Turcs de Syrie, bien moins aguerris que ceux d'Iconium.

(1) *Odonis de Diogilo*, Lib. VII, p. 71, 76. Odon de Deuil, moine de Saint-Denis, qui avait accompagné Louis VII, et qui à son retour de la croisade succéda à l'abbé Suger dans l'abbaye de Saint-Denis, termine ici son intéressante relation. Elle ne se trouve ni dans les *Gesta Dei per Francos*, ni dans *Duchesne Script. Francor.*; et d'après le bizarre système adopté par les auteurs du *Recueil des Historiens de France*, ils en ont extrait seulement ce qui se rapporte aux événements passés en France. L'ouvrage ne se trouve donc que dans un livre assez rare, intitulé *Sancti-Bernardi Clarevallens. genus illustre assertum a Chiffletio*; in-4°, 1660, et dans la seconde édition du *Spicilegium Acherii*.

Raymond ne doutait point de réussir, avec l'aide de ces guerriers, dans la conquête, ou de Césarée ou d'Alep. Il alla au devant de Louis VII avec tous les barons de sa principauté; il l'introduisit en pompe dans Antioche; il distribua les plus riches présents à tous les croisés auxquels il supposait quelque crédit sur l'esprit de leur roi, et il lui demanda en même temps de combattre avec lui les infidèles qui entouraient Antioche, puisque c'était à peu de distance de cette ville, à Alep, que Noradin, le plus dangereux des ennemis de la Terre-Sainte, avait le siége de sa puissance. Les notions ordinaires de la politique et de l'art de la guerre semblaient d'accord avec les suggestions du prince Raymond; et Éléonore sa nièce, touchée ou de son grand sens, ou de sa bonne mine, le secondait de tout son pouvoir. Mais Louis avait souffert; il était abattu, il était effrayé de tant de désastres; et revêtant les sentiments non plus d'un chevalier, mais d'un pénitent ou d'un moine, il ne soupirait plus qu'après l'accomplissement de son vœu à Jérusalem. Il refusa d'entreprendre aucune affaire ou de tirer l'épée jusqu'à ce qu'il fût parvenu au Saint-Sépulcre; et comme à cette occasion des paroles assez vives avaient été échangées entre lui et Raymond, il se déroba pendant la nuit d'Antioche, avec ses chevaliers, et continua sa route sans avoir pris congé de son hôte (1).

Sa brouillerie avec Éléonore, qui commença à la même époque, eut des conséquences plus sérieuses encore pour la France. Cette reine, âgée d'environ vingt-huit ans, était douée d'un esprit actif et d'un caractère altier; elle méprisait les superstitions étroites et monacales de son mari, et elle aurait voulu le voir se conduire en roi plutôt qu'en pélerin. Les insinuations de son oncle Raymond, qui avait sur elle une grande influence, l'aliénèrent davantage encore de Louis; les deux époux en vinrent au point que la reine, dit l'auteur des *Gestes,* voulut abandonner le roi par une sorte de divorce, et se séparer de lui, au moins pour un temps (2). Guillaume

(1) *Gesta Ludovici regis,* c. 15, p. 401. — *Willelmi Tyrii,* Lib. XVI, cap. 27, p. 907.

(2) *Gesta Ludovici,* cap. 15, p. 401.

de Tyr ajoute qu'elle était imprudente, légère, négligeant l'autorité royale et celle de son époux, et qu'elle oubliait jusqu'à la foi due au lit conjugal (1). Vincent de Beauvais va plus loin encore : selon lui, le roi découvrit qu'elle avait reçu des présents de Saladin ; ce fut pour son incontinence qu'il la répudia, et elle se conduisait moins en reine qu'en courtisane (2).

Sans prétendre nous faire garants de la vertu de cette reine, nous remarquerons que l'accusation la plus grave est intentée par un homme assez ignorant pour confondre Noradin avec Saladin, qui régna trente ans plus tard, et que les historiens, jaloux d'une reine dont le divorce avait coûté à la monarchie plus que n'aurait pu faire une suite de défaites, se sont montrés disposés à noircir sa réputation. Quoi qu'il en soit, Louis ne permit point que sa femme restât après lui à Antioche; il l'entraîna à Jérusalem, en traversant les États du comte de Tripoli, Raymond, arrière-petit-fils de Raymond de Saint-Gilles, auquel il refusa son assistance, comme il l'avait refusée au prince d'Antioche. Il se hâta d'accomplir, dans l'église du Saint-Sépulcre, les prières et les actes de dévotion qui étaient le premier objet de son pélerinage, puis il se rendit à Saint-Jean-d'Acre, pour se trouver à une assemblée, ou *parlement* des princes latins, qui devaient décider des opérations futures des croisés (3).

Cette assemblée de Saint-Jean-d'Acre avait toute la pompe que de grands noms et le souvenir d'une grande puissance pouvaient donner à un congrès de princes. On y voyait l'empereur Conrad, arrivé peu de jours auparavant sur des galères grecques, et par une navigation prospère, de Constantinople, où il avait passé l'hiver; avec lui se trouvaient les évêques de Freysingen, de Metz et de Toul; les ducs d'Autriche, de Souabe, de Bavière; les marquis de Monferrat et

(1) *Willelmus Tyrius*, Lib. XVI, cap. 27, p. 907.
(2) *Speculum historiale*, T. III, cap. 128. *In Duchesne Script.*, T. IV, p. 440.
(3) *Willelmus Tyrius*, Lib. XVI, cap. 29, p. 908. — *Gesta Ludovici VII*, cap. 17, p. 402.

de Vérone. A la suite du roi Louis, on remarquait les évêques de Langres et de Lisieux, les comtes de Dreux, de Champagne et de Flandre : avec Baudoin, roi de Jérusalem, et sa mère Mélisende, on comptait le patriarche de Jérusalem, les archevêques de Césarée et de Nazareth, les évêques d'Acre, de Sidon, de Béryte et de Panéade, les grands-maîtres de l'Hôpital et du Temple, et enfin deux légats du pape. Tous ces seigneurs étaient accompagnés d'un cortége nombreux de noblesse; mais de très peu de soldats. Pour terminer avec quelque éclat une expédition jusqu'alors si désastreuse, ils convinrent d'entreprendre le siége de Damas, et, le 25 mai 1148, ils se mirent en marche vers cette ville. Cependant la rivalité des monarques, assoupie par leurs malheurs, commençait à se réveiller; d'ailleurs les croisés, toujours défiants envers les étrangers, soupçonnaient les princes de la Terre-Sainte de les trahir, comme ils avaient auparavant soupçonné les Grecs : à leur première attaque du côté du nord et du couchant, ils voulurent se rendre maîtres des jardins qui s'étendaient à quatre ou cinq milles de la ville, et qui, enfermés de murs de terre et de bitume, et semés de tours et de kiosques où leurs propriétaires venaient prendre le frais, ne laissaient, au travers de leur labyrinthe, que des passages étroits et difficiles. L'attaque de ces jardins coûta aux croisés beaucoup de monde; mais quand ils commencèrent à s'y loger, ils en furent dédommagés par les eaux abondantes, par l'ombrage et par les fruits qu'ils trouvaient sous leur main. Bientôt ils se fatiguèrent des combats journaliers qu'ils étaient forcés d'y livrer; alors ils abandonnèrent cette attaque pour transporter l'armée dans une grande plaine, au midi et au levant de Damas, où les murs de la ville se montraient à découvert. Mais l'excessive chaleur, le manque d'eau et le manque de vivres leur firent regretter leur première position : ils accusèrent les Syriens de les avoir trahis; et ne pouvant rentrer dans les jardins où les Turcs s'étaient fortifiés, ils se résolurent à lever le siége (1).

(1) *Willelmus Tyrius*, Lib. XVII, cap. 1 à 6, p. 910-913. — *Gesta Lu-*

L'enthousiasme des croisés était complétement éteint. Après avoir d'abord compté sur des miracles, ils étaient désormais persuadés que le Ciel s'était déclaré contre eux. Ils avaient conçu, pour les enfants des Latins nés en Syrie, et qu'ils désignaient par le nom injurieux de Poulains, un mépris et une haine qu'ils ne pouvaient contenir. Ils ne cessaient de leur répéter à eux-mêmes, « que les Français seraient bien » insensés de consacrer leurs travaux et leurs dépenses à ac- » quérir des villes pour les Syriens, tandis que les Turcs » étaient plus fidèles qu'eux, qui ne gardaient la foi ni à » Dieu ni à leurs proches (1). » Cependant les princes croisés avaient honte de quitter la Terre-Sainte, sans avoir signalé un si prodigieux armement par une seule conquête. Ils convinrent d'assiéger Ascalon, place frontière du soudan d'Égypte; mais Conrad, s'étant le premier rendu devant cette place, et y ayant attendu vainement, pendant huit jours, ses confédérés, s'en retourna à Saint-Jean-d'Acre, et s'y embarqua pour rentrer dans sa patrie par Pola en Istrie. Louis VII resta encore tout près d'une année dans la Terre-Sainte; mais comme il n'avait plus de soldats, il consacra uniquement ce temps à des exercices de dévotion dans les temples, et aucun historien n'a conservé la mémoire d'une seule de ses actions, depuis le départ de Conrad, jusqu'au commencement de juillet 1149, où il s'embarqua à Saint-Jean-d'Acre. Il vint d'abord relâcher en Calabre le 29 juillet, et il y attendit trois semaines, soit l'arrivée de la reine, qui avait relâché à Palerme, soit le rétablissement de l'évêque de Langres, qui était tombé malade. Après avoir encore touché à l'embouchure du Tibre, où il vit le pape Eugène III, il vint enfin débarquer au port de Saint-Gilles sur le Rhône, dans le mois d'octobre 1149 (2).

dovici, cap. 20, 25, p. 405-408. — *Otto Frisingens.*, Lib. I, cap. 58, p. 691.

(1) *Gesta Ludovici regis*, cap. 25, p. 408.

(2) *Otto Frisingensis*, Lib. I, cap. 59, p. 692. — *Gesta Ludovici regis*, c. 27, p. 410. — *Willelmus Tyrius*, L. XVII, c. 8, p. 914. — Il y a plusieurs lettres de Louis VII à Suger pendant cet espace de temps. (*Hist. de*

France, T. XV, p. 500 et seq.) Mais la plupart sont des espèces de lettres de change, pour le charger de payer en France l'argent qu'il avait emprunté aux templiers, aux hospitaliers et à d'autres.

Cinnamus donne à entendre que Louis VII, à son retour, fut pris par les Grecs et délivré par les Siciliens en guerre avec eux, Liv. II, ch. 19, p. 39 ; et cette anecdote, appuyée sur des autorités plus nombreuses qu'imposantes (*voyez* les Notes de Ducange, p. 146), a été admise comme vraie par *Muratori Annali d'Italia, ad ann.* 1149, et par *Gibbon, Decline and fall,* chap. 36, T. X, p. 316. Elle paraît cependant absolument démentie par la lettre même de Louis VII à Suger, à son arrivée en Calabre. (*Hist. de France*, T. XV, p. 514.)

CHAPITRE XVII.

Déclin du pouvoir de Louis VII; grandeur croissante de Henri II.— 1149-1159.

Il y avait déjà douze ans que Louis VII avait succédé à son père, lorsqu'il aborda sur les côtes de France à son retour de la Palestine. Il avait commencé à régner dans la fleur de la jeunesse ; il était alors parvenu à toute la vigueur de l'âge, et les cœurs de ses sujets, gagnés par la loyauté et la bonté de Louis-le-Gros, avaient continué à s'attacher à son successeur, et à porter sur Louis-le-Jeune un intérêt que les Français n'avaient point encore ressenti pour leurs rois. Son administration intérieure avait jusqu'alors été prospère; les causes indépendantes de lui qui développaient l'industrie des villes et les progrès des esprits, avaient continué à opérer. La nation comptait plus de citoyens, et ceux-ci étaient plus heureux que sous ses prédécesseurs. L'ordre était passablement maintenu dans le royaume, et Louis VII, par quelques actes de vigueur, avait contribué à le faire respecter. La succession d'Aquitaine avait donné une immense prépondérance à l'autorité royale ; les plus grands vassaux s'étaient empressés à reconnaître les droits de la couronne, et les peuples avaient, en général, profité de l'extension donnée à ces droits, qui les protégeaient contre une oppression partielle. La comparaison avec l'état d'anarchie des provinces de France qui appartenaient au roi d'Angleterre, et de celles qui relevaient, au moins nominalement, de l'Empire, était également favorable à Louis VII.

Mais ce prince semblait sentir lui-même combien sa position avait changé aux yeux de son peuple, durant sa fatale expédition de la Terre-Sainte. Il était parti de Metz, à la tête,

suivant l'opinion commune, de soixante-dix mille cavaliers, armés de lances et de cuirasses; lors même qu'il y aurait eu une grande exagération dans ce calcul, il suffisait qu'il fût universellement cru vrai, pour avoir excité l'attente publique : le nombre des fantassins, le nombre des pèlerins désarmés, des femmes, des vieillards qui avaient suivi le roi, était bien plus considérable; et il y a tout lieu de croire que lorsqu'il descendait la vallée du Danube, dans l'été de 1147, il conduisait cent cinquante à deux cent mille âmes sous les étendards de la croix. Au mois de novembre 1149, il rentrait comme un fugitif dans ses États, sur des galères siciliennes qu'on lui avait prêtées, avec une suite qui ne passait pas deux ou trois cents personnes. La manière dont il avait perdu une si grande partie de ses sujets ajoutait encore à son humiliation. Par imprudence, pour s'être engagé sans vivres, sans guides dans des lieux qu'il ne connaissait pas, il avait vu mourir de misère tous les plus faibles au milieu des déserts; il avait exposé la moitié de ses soldats à être massacrés sous ses yeux par des ennemis qu'il méprisait; il avait abandonné les autres à leur malheureux sort, et les avait laissé tous périr dans les défilés de la Cilicie. Arrivé avec sa seule noblesse à la Terre-Sainte, il y avait éprouvé de nouveaux revers, et il avait enfin quitté la Syrie, sans pouvoir en rapporter un seul laurier. Au moment où il agissait, il avait cru avoir des motifs suffisants pour chacune de ses résolutions; mais en considérant le passé à distance, les illusions se dissipent, la nécessité qui vous contraignait perd son inflexibilité, et la conscience n'a de mémoire que pour vos fautes et pour vos revers (1).

(1) L'animadversion publique était en effet assez violente pour s'attacher, non pas à un roi seulement, mais à un saint. On reprochait à saint Bernard d'avoir séduit la fleur de la nation par des miracles et de fausses prophéties, et de l'avoir poussée à la boucherie. Saint Bernard, pour se justifier, accusa les croisés d'avoir, par leurs péchés, frustré les desseins de la Providence, qui les avait d'abord choisis pour la victoire. Après deux ans, saint Bernard fut réduit à écrire une apologie; elle nous est demeurée, et elle paraît loin de suffire à le disculper.

Baronii Annal. eccles., 1149, p. 360 seq.

Louis n'avait pas seulement perdu son armée, ses équipages, ses richesses, il revenait encore accablé de dettes. Dès son arrivée à Antioche, il avait commencé à emprunter, par l'entremise du grand-maître du Temple (1), et dès lors il n'avait plus écrit en France que pour annoncer à Suger les nouveaux emprunts qu'il faisait chaque jour, et pour lui demander de les rembourser (2). Il est probable que, dans ces emprunts mêmes, Louis VII consultait la générosité de son cœur et les besoins de son armée; qu'il avait surtout occasion d'argent pour rendre à ses chevaliers, dans leurs pressantes nécessités, des armes, des chevaux, des vivres; mais ceux qu'il avait ainsi secourus avaient presque tous péri, et leur reconnaissance était morte avec eux : leurs familles accusaient le roi de leur perte, au lieu de songer aux bons offices qu'ils avaient reçus de lui de leur vivant.

(1149.) Le chagrin et l'humiliation de rentrer ainsi dans son royaume, après avoir écrit à l'abbé Suger : « Sachez du moins » ceci avec certitude, que nous ne reviendrons jamais, ou » que nous reviendrons avec gloire, pour la cause de Dieu, et » le royaume des Français (3), » retenaient Louis dans la Palestine, quoiqu'il ne pût plus y rien faire d'utile. Il avait annoncé qu'il reviendrait au *passage* de Pâques, et à ce passage, ou départ de la flotte des pélerins, il avait laissé partir Robert de Dreux son frère, avec tous les nobles, tous les chevaliers qui jusqu'alors étaient restés auprès de lui; mais il n'avait pas pu se déterminer à revenir lui-même. L'abbé Suger lui avait écrit avec les plus vives instances, avec l'expression d'une extrême tendresse, pour l'engager à ne pas rester plus long-temps hors de son royaume; il lui avait donné à entendre que cette absence n'était pas sans danger, que des intrigants pourraient en profiter pour conspirer contre son autorité elle-même (4). Il semble que ce motif fut le seul qui put enfin triompher de sa répugnance.

(1) Historiens de France, T. XV. *Epistolæ*, n° 37, p. 496.

(2) *Epistolæ* dans les Historiens de France, T. XV; 41, p. 497; 45, p. 499; 48, p. 500; 49 et 52, p. 501; 67 et 68, p. 508.

(3) *Epist.* 36, p. 496.

(4) *Epistola Sugerii ad Ludovicum*, 69, p. 509.

En effet, le retour de Robert de Dreux avait été suivi de près par des intrigues, qui ne tendaient à rien moins qu'à profiter du mécontentement excité par le mauvais succès de la croisade, pour faire déférer à ce prince la couronne de son frère. Quelques uns ont prétendu qu'il était l'aîné de Louis VII, et que leur père l'avait écarté de la succession, comme le jugeant d'un esprit trop borné pour porter la couronne (1). Cette incapacité supposée ne l'avait point empêché cependant d'épouser la veuve de Rotrou, comte du Perche, et de joindre le donaire de cette veuve à son apanage; de suivre Louis VII à la croisade, et de se signaler soit alors, soit depuis, comme un brave chevalier. Mais avant son départ de la Terre-Sainte, il avait refusé de se rendre à une conférence que le roi lui demandait à Nazareth, et il excita dès lors les soupçons de Thierry, comte de Flandre, qui eut soin d'en prévenir l'abbé Suger, et qui lui offrit ses forces pour la défense du roi (2). Le fils de la femme de Robert, Rotrou, comte du Perche; la comtesse Alix de Bourbon, le prêtre Cahors, chancelier du roi (3), et quelques grands dignitaires de l'Église, dont les anciens historiens ont cru devoir taire les noms, étaient engagés dans cette conspiration, qui ne devait point éclater jusqu'à ce qu'ils se fussent rendus maîtres de quelques forteresses. Suger s'était adressé au pape Eugène III, et avait obtenu de lui, dès le 8 juillet 1149, la promesse qu'il frapperait d'excommunication ceux qui entreprendraient quelque chose contre l'autorité du roi des Français (4). Cependant toutes ces menées ne produisirent aucun éclat, et lorsque, vers le mois de novembre, Louis VII rentra enfin dans sa capitale, l'abbé Suger lui rendit ses châteaux, ses places fortes, et son autorité tout entière, telle qu'il l'avait reçue de lui à son départ (5).

(1) *Io. Iperii Chron. sancti Bertini*, T. XIII, p. 469.—Abrégé de l'histoire de France, T. XII, p. 229.

(2) *Theodorici Flandr. Epist.* 77, p. 512.

(3) *Cadurci ad Rotrocum Epistola* 78, p. 512.

(4) *Epistola Eugenii III papæ*, 57, p. 453.

(5) *Vita Sugerii abbatis*, Lib. III, cap. 6, p. 106.

Le pouvoir royal n'avait pas souffert de diminution entre les mains de Suger; rien de bien notable ne paraît être survenu en France durant son administration; les dettes mêmes contractées par le monarque semblent avoir été assez régulièrement payées par le ministre; mais Louis VII n'était plus le même, ou du moins il avait cessé de paraître le même, et à son propre jugement, et à celui de ses sujets. Sa bravoure ne fut point entachée; mais le courage d'esprit qu'on avait cru remarquer en lui, et qui n'était peut-être que la présomption de la jeunesse, avait fait place à la timidité, à l'incertitude, à la défiance : on le vit dès lors s'irriter avec humeur des obstacles qu'il rencontrait, mais se décourager en même temps de tout effort pour les surmonter, prendre subitement des résolutions importantes, et les abandonner presque aussitôt; déclarer toutes les années une nouvelle guerre, et au bout de peu de semaines la faire suivre par une paix qui ne devait pas avoir plus de durée. Aussi, dans les guerres qu'il commençait toujours avant d'être préparé, était-il victime de sa précipitation; et dans les négociations sans suite, sans projets arrêtés qui les terminaient, était-il toujours dupe de l'habileté supérieure de ses adversaires. Son règne se prolongea trente-deux ans encore, depuis son retour de la Terre-Sainte; mais dans ce long espace de temps, on ne vit plus en lui que la dévotion étroite et monacale à laquelle il s'abandonnait toujours plus : son caractère cessa de fixer les regards, et son administration n'eut plus rien de brillant. Aucun historien français ne chercha, de son temps, à inspirer de l'intérêt pour les révolutions de la patrie : aussi nous serons de nouveau obligés d'avoir recours aux étrangers, aux Anglais surtout, pour retrouver la suite des événements. C'est donc avec quelque raison qu'un roi qui régna quarante-trois ans, et qui avait soixante ans lorsqu'il mourut, est habituellement désigné par le nom de Louis-le-*Jeune;* car ce ne fut que dans sa jeunesse qu'il se montra digne de l'affection ou de la confiance de ses peuples.

Le changement dans le caractère de Louis VII qui suivit son retour de la croisade, ne fut peut-être pas uniquement

dû aux désastres de cette grande entreprise, ni aux souffrances dont il fut témoin ou qu'il partagea. La mort des principaux personnages qui avaient brillé dans la période précédente contribua sans doute aussi à laisser moins de vigueur à son gouvernement, et moins d'intérêt à cette partie de l'histoire. Or Geoffroi, comte d'Anjou; Thibaud IV, comte de Champagne; Raoul, comte de Vermandois; l'abbé Suger, et saint Bernard, disparurent tous de la scène du monde dans les quatre années qui suivirent le retour de Louis VII.

(1149-1153.) Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, qui mourut au château du Loir, le 7 septembre 1151, laissa à Henri, son fils aîné, la possession de l'Anjou, du Maine et de la Touraine, et ses prétentions sur la Normandie et sur l'Angleterre. Ce prince ne tenait, par ses talents du moins, qu'un rang inférieur entre les grands personnages qui gouvernaient la France. On louait sa bravoure et ses connaissances militaires; toutefois il n'avait presque jamais éprouvé à la guerre que des revers; son mariage avec l'impératrice Mathilde, héritière de Henri Ier, l'appelait à monter sur le trône d'Angleterre; mais il perdit par sa faute tous ses avantages. Il excita la défiance de son beau-père; il se brouilla avec sa femme; il révolta les Normands et les Anglais par son aveugle partialité pour les Angevins; il souleva tous les pays où il portait ses armes par une férocité gratuite; et malgré sa réputation de bon chevalier et de meilleur chasseur, loin d'étendre sa domination, il ne réussit jamais, pendant un règne de vingt-trois ans, à se mettre en possession de ce qui lui appartenait par droit héréditaire (1).

Thibaud IV, qu'on nommait *le Grand*, comte de Blois, de Chartres et de Champagne, mourut le 8 janvier 1152; il avait mieux que Geoffroi mérité la considération de ses contemporains; durant un règne de cinquante ans, il avait fondé la puissance de sa maison, moins par des conquêtes il est vrai, qu'en réunissant, en consolidant les diverses petites principautés qui lui étaient échues en partage, et en les faisant

(1) *Roberti de Monte*, T. XIII, p. 293. — *Historia Gaufredi ducis*, p. 330.

prospérer par la sagesse de son gouvernement. Il avait gagné l'amitié de saint Bernard; et s'il causa souvent des troubles dans l'État, il fut toujours considéré comme le champion fidèle et dévoué de l'Église : il partagea ses fiefs entre ses trois fils. L'aîné, Henri, qui avait marché à la croisade, et qui s'y était fort distingué, fut comte de Champagne; les deux autres durent tenir de Henri, sous foi et hommage, le second, Thibaud V, les comtés de Chartres et de Blois, et le troisième, Étienne, le comté de Sancerre (1).

Raoul-le-Borgne, ou le brave, comte de Vermandois, qui mourut vers la fin de mars 1152, était cousin et beau-frère du roi; il s'était montré l'un des compagnons d'armes les plus actifs de Louis-le-Gros; il n'avait pas servi Louis-le-Jeune avec moins de zèle : aussi avait-il été choisi comme régent du royaume, conjointement avec Suger, dans le temps même où il languissait sous le poids d'une excommunication. Il ne laissait qu'un fils en bas âge, qui fut peu après atteint de la lèpre, et avec lequel s'éteignit, en 1168, la maison de Vermandois (2).

L'abbé Suger, qui mourut le 13 janvier 1152, et qui s'était élevé par son seul mérite littéraire à la riche abbaye de Saint-Denis, et à la confidence intime de Louis VI et de Louis VII, est plus universellement connu que les trois seigneurs qui moururent vers la même époque; il est même beaucoup plus célèbre que ses talents ou le rôle politique qu'il joua n'auraient dû le faire attendre. Les modernes ont cru voir en lui le premier ministre d'un grand roi, l'homme sur lequel reposait tout le poids de l'administration d'un grand empire, et *le sage abbé Suger* est souvent comparé à Sully. Mais ce n'est point l'idée que ses contemporains ou ses anciens panégyristes ont cherché à nous donner de lui. Lorsque les moines de Saint-Denis écrivirent des lettres encycliques à tous les fidèles, pour annoncer sa mort et faire son éloge, ils dirent, il est vrai, « qu'on put juger de sa vertu et de sa réputation

(1) *Chronologia Roberti Altissiodor.*, T. XII, p. 294. — *Roberti de Monte*, T. XIII, p. 293.

(2) *Chronicon Turonense*, p. 474. — *Chronic. S. Dionysii*, p. 216.

» dans tout le royaume par ce seul fait; qu'au départ du roi » Louis pour Jérusalem, il confia à sa foi et à son habileté, » d'après le conseil des prélats et des grands, son royaume à » gouverner, et que Suger l'administra si bien pendant près » de deux ans, qu'il put, au retour des princes, le lui restituer sans aucun dommage. » Mais les moines ajoutent : « Que toutes les fois que, malgré lui et par force, il assistait » aux conseils des rois et des princes, il ne le faisait pas sans » une extrême fatigue d'esprit : il s'y rendait cependant pour » porter des secours aux pupilles, aux veuves, aux pauvres, » à tous ceux qui souffraient quelque injure, mais surtout à » l'église qui lui était commise, et aux autres églises du » royaume qu'il défendait auprès du prince (1). »

Suger, à qui l'on fait un mérite de s'être opposé à la seconde croisade, voulut, si nous pouvons en croire son biographe, réparer les fautes des guerriers, après la fatale issue de cette expédition. A l'âge de soixante et dix ans, avec une santé qui avait toujours été faible et délicate, il se mit en tête de conduire lui-même en Palestine une nouvelle croisade. Il sollicita, à trois reprises différentes, les prélats de France de se joindre à lui pour cette grande entreprise; et n'ayant pu les y engager, il fit passer aux chevaliers du Temple la plus grande partie des trésors qu'il avait amassés; puis il alla prier au tombeau de saint Martin à Tours, pour se préparer au grand pélerinage : ce fut peu après son retour qu'il fut saisi d'une petite fièvre, qui en peu de jours le mit au tombeau (2).

Saint Bernard mourut le dernier entre ces grands personnages dont la France fut privée presque en même temps; il expira seulement le 20 août 1153; il était alors âgé de soixante-trois ans. Sa réputation, répandue dans tous les pays où l'on étudiait la langue latine, et sa sainteté reconnue par tout le monde chrétien, lui donnaient un pouvoir politique qui n'a plus été exercé après lui par aucun des grands

(1) *Litteræ Encyclicæ conventus S. Dionysii, de morte Sugerii abbatis*, p. 112.

(2) *Vita Sugerii abbatis a Willelmo san. Dionysiano*, T. XII, p. 110, 111.

hommes de l'Église. Ennemi de toute discussion, de tout examen, de toute liberté, il voulait maintenir la soumission aveugle des sujets à leurs princes, et des princes à leurs prêtres. S'il avait vécu, ses principes et son crédit auraient eu une influence funeste dans la lutte prête à s'engager entre Frédéric-Barberousse et les villes libres d'Italie. Il y aurait porté l'esprit qu'il manifesta dans la persécution d'Arnaud de Brescia, et dans celle des novateurs en France; car ce même homme qui contribua à la fondation de cent soixante couvents, avait surtout affermi hors des cloîtres l'autorité de l'Église romaine; il avait combattu avec ardeur l'esprit de réforme qui commençait à se manifester, et qui était dû à cette même fermentation des esprits dans laquelle il avait lui-même puisé sa force (1).

En effet, on pouvait remarquer, en France surtout, le progrès constant des opinions religieuses vers une plus grande lumière, et une doctrine plus saine et plus pure. Pendant les ténèbres des dixième et onzième siècles, l'activité de la pensée avait été en quelque sorte suspendue, et les enseignements de l'Église avaient été transmis des pères aux enfants, sans examen et sans exciter un doute. Mais dès que les études commencèrent à renaître en Occident, surtout dès que l'on essaya d'exercer le raisonnement aussi bien que la mémoire, des opinions nouvelles, que leurs adversaires cherchèrent à flétrir du nom d'hérésies, commencèrent aussi à être enseignées, malgré tous les dangers attachés aux efforts des novateurs; et ces opinions, développées simultanément, à Toulouse par les Henriciens, à Milan par les Catharins, dans d'autres parties de la France et de l'Italie, par les Bonshommes, les Patérins, les pauvres de Lyon, les Vaudois et les Albigeois, n'étaient autre chose que celles sur lesquelles les protestants ont ensuite fondé la réformation (2). Le grand antagoniste de toute innovation, le cardinal Baronius, en rend lui-même témoignage dans les Annales de l'Église, et la gros-

(1) *Baronii Annal. eccles.*, 1153, p. 378. — *Pagi critica*, p. 374. — *Gaufredi in Vita sancti Bernardi*, Lib. V, cap. 1 et 2.

(2) *Pagi critica*, *ann.* 1146, § 17, p. 350.

sièreté de ses invectives ne saurait dénaturer le fait qui les excite. « Que le lecteur remarque, dit-il, qu'on peint ces hé-» résies et cet exécrable hérésiarque des mêmes couleurs que » les écrivains orthodoxes de notre temps ont réservées aux » hérésiarques de notre siècle, les plus impurs de tous. En » effet, c'est du même cloaque qu'ils ont retiré les ordures » hérétiques qu'ils nous reproduisent (1). »

Pierre de Bruys, qui paraît avoir le premier attaqué, à cette époque, les enseignements de l'Église, niait la présence réelle dans le sacrement de l'Eucharistie; il s'opposait au baptême des petits enfants, aux prières pour les morts, à l'adoration de la croix, au culte des reliques, à la croyance du purgatoire. Comme il prêchait à Saint-Gilles sur le Rhône, avant 1146, le peuple ameuté par des moines le saisit et le brûla à petit feu; les chefs de l'Église applaudirent avec une joie féroce à cette exécution populaire. « Le zèle des fidèles, » s'écrie Pierre-le-Vénérable, a vengé, auprès de Saint-Gil-» les, les flammes de la croix du Seigneur que ce Pierre avait » brûlée, en le brûlant lui-même; ce zèle a fait passer cet » impie du feu dans le feu; mais d'un feu périssable à un » feu qui ne s'éteindra point (2). Cependant un de ses disciples, nommé Henri, qui paraissait doué d'un talent et d'un courage supérieurs aux autres, prit la conduite du troupeau dispersé : il gagna la confiance du peuple par la sévérité de sa vie et par ses vertus; il répandit sa doctrine dans le diocèse de Toulouse et dans tout le midi de la France, où ses disciples quittèrent le nom de Pierre de Bruys, pour prendre celui de Henriciens. Saint Bernard fut chargé de les combattre : selon l'usage, il affirma, que sous une apparence austère, sous la pratique hypocrite de toutes les vertus, les nouveaux sectaires cachaient les mœurs les plus dissolues (3). Il entreprit

(1) *Baronii Annal. eccles.*, 1147, p. 333.

(2) *Petri Venerabilis Epist.*, T. XV, p. 640. — Les Bénédictins rapportent cette lettre à l'an 1142 ou 1143. Pierre de Bruys paraît avoir enseigné, pendant vingt ans, sa réforme; et l'on en trouve une première indication dans le 3e Canon du concile de Toulouse en 1119. On ne connaît cependant pas l'année de sa mort.

(3) *Sancti Bernardi Epist.* 241, col. 237. Hist. de France, T. XV, p. 597.

un voyage dans le Midi, probablement dans l'année qui précéda la croisade; il répondit, à ce qu'assure son biographe, aux raisonnements de l'hérésiarque par des miracles (1). Mais malgré le zèle avec lequel il poursuivait Henri, et il cherchait à intéresser à sa persécution tous les souverains du midi des Gaules, il n'eut point la consolation de faire périr dans les flammes, comme il l'aurait désiré, tous ceux qui s'étaient écartés de la foi de leurs pères; dans plusieurs villes on refusa de l'entendre; et l'hérésiarque Henri lui-même en fut quitte pour une prison perpétuelle (2).

Un concile assemblé à Reims en 1148, et présidé par Eugène III, s'efforça de rétablir la paix de l'Église, en condamnant les erreurs de tous ces réformateurs, de ceux en particulier qui se faisaient nommer *apostoliques*, parce qu'ils voulaient ramener la discipline à ce qu'elle était du temps des apôtres. Il condamna aussi les enseignements beaucoup plus subtils de Gilbert de Porrée, évêque de Poitiers, qu'on aurait pu laisser mourir dans les écoles d'où ils ne seraient jamais sortis, et ceux d'un fanatique nommé Éon de l'Étoile, chevalier breton, qui croyait être désigné par son nom dans les saintes Écritures, comme celui qui devait venir juger la terre et l'épurer par le feu. Il prétendait partager avec la Divinité le gouvernement du monde. Sa folie avait été contagieuse, et le concile eut la barbarie de faire brûler plusieurs de ceux qui la partageaient. Tandis qu'on les conduisait au supplice, ils essayèrent de commander aux éléments, car Éon leur avait persuadé qu'ils en avaient le pouvoir, et ils ne purent contenir leur surprise de ce que les éléments ne leur obéissaient pas (3).

(1) *Gesta sancti Bernardi in regione Tolosana*, T. XV, p. 598. — *Vita sancti Bernardi*, T. XIV, p. 373.

(2) Hist. gén. du Languedoc, Liv. XVII, p. 444 et suiv.

(3) *Baronii Annal.*, 1148, p. 338. — Jean, évêque de Saint-Malo, qui travailla avec un zèle persévérant à faire brûler tous les disciples de cet Éon de l'Étoile, gentilhomme du pays de Loudéac, qui se trouvaient dans son diocèse, en obtint le surnom, qu'il regardait comme flatteur, de *Jean de la Grille*.

Hist. de Bretagne des Bénédictins, Liv. V, p. 150.

Les extravagances de quelques fanatiques ne doivent point nous faire mal juger du progrès général des esprits : dans les moments de fermentation religieuse, les sectaires remettent en question des principes long-temps arrêtés : ils ébranlent tout le monde moral, ils fixent constamment les imaginations les plus ardentes sur la classe de pensées qui, par leur grandeur et leur obscurité, troublent le plus l'entendement humain. A ces époques, il est impossible que beaucoup de têtes ne s'exaltent pas, que beaucoup d'idées fanatiques n'acquièrent pas du crédit, et qu'une sorte de folie contagieuse ne semble pas envahir la société. Ce ne sont cependant que des exceptions qui attirent ainsi les regards ; ce sont des individus qui s'égarent pendant que la masse chemine. Il parut encore à plusieurs reprises, parmi les réformateurs, des hommes en qui l'enthousiasme et le danger affreux qu'ils couraient avaient perverti la raison, et qui cependant semblaient faire secte ; mais après un peu de temps, leur folie était abandonnée ; tandis que l'habitude de la discussion s'affermissait, que le droit des chrétiens d'examiner leur croyance acquérait des défenseurs, que la lumière se répandait, que la population tout entière acquérait des idées plus saines et une morale plus pure ; et la réformation se serait enfin accomplie dans tous les pays de la langue romane, si l'Église n'avait, au bout d'un demi-siècle, recouru aux moyens extrêmes, pour arrêter ses progrès.

Le roi Louis VII ne prenait point une part bien active à cette lutte entre l'ancienne Église et les novateurs : il était trop dévot, trop soumis aux prêtres pour révoquer en doute aucune partie de leurs enseignements, et pour leur refuser l'appui du glaive séculier toutes les fois qu'il en était requis : mais il était doux par caractère ; il ne prenait point de plaisir aux persécutions, et il ne faisait point de la suppression de l'hérésie l'affaire principale de son règne. Occupé de sa dévotion, de ses intérêts domestiques, de la naissance d'une seconde fille qu'Éléonore lui avait donnée depuis son retour de la Terre-Sainte (1), il semblait éviter plutôt que rechercher les regards

(1) *Historia Ludovici VII*, p. 127.

de ses sujets. Pendant ce temps, cependant, le rival qui devait lui disputer désormais la principale autorité en France, grandissait et attirait sur lui tous les yeux. Henri Plantagenet, fils de Geoffroi et de l'impératrice Mathilde, était âgé de quinze ans, lorsqu'il reçut à Carlisle, le jour de la Pentecôte 1148, l'ordre de chevalerie des mains de son grand oncle, David, roi d'Écosse (1). Dans ce premier voyage qu'il fit en Angleterre, Henri, surveillé de près par Étienne et son fils Eustache, qui s'étaient avancés jusqu'à York, ne trouva point ses partisans prêts à recommencer la guerre civile : l'autorité d'Étienne était presque anéantie; mais son nom était seul invoqué. La Normandie, d'autre part, reconnaissait nominalement Geoffroi et Mathilde, tandis que les nobles y exerçaient seuls la toute-puissance. En 1150, le comte et la comtesse d'Anjou transmirent à leur fils Henri tous leurs droits sur ce duché; et pour engager Louis VII à le reconnaître et à recevoir son hommage-lige, ils abandonnèrent au roi de France, par un traité conclu la même année, tout le Vexin normand situé entre les deux rivières d'Epte et d'Endelle (2). Geoffroi accompagna ensuite son fils à Paris, pour lui faire faire l'hommage de la Normandie entre les mains de son souverain. Il présida, dans l'été de 1151, l'assemblée des nobles normands qu'il avait convoquée à Lisieux, pour délibérer sur l'invasion de l'Angleterre qu'il méditait, et c'est là qu'il fut atteint d'une petite fièvre qui en peu de jours le mit au tombeau. Par son testament, Geoffroi laissa à son fils aîné la souveraineté de ses pères, l'Anjou, le Maine et la Touraine, mais sous condition que s'il parvenait à la couronne d'Angleterre, il abandonnerait cet héritage paternel à son plus jeune frère nommé aussi Geoffroi (3).

Henri Plantagenet se préparait en effet à tenter de nouveau sa fortune en Angleterre, lorsque l'inconstance ou l'imprudence de Louis VII, son suzerain, lui offrit une occasion plus facile et plus prompte d'étendre sa domination.

(1) *De Origine Comitum Andegav.*, T. XII, p. 537.
(2) *Historia Ludovici VII*, p. 127. — *Epitome Histor. reg Francor.*, Lib III, p. 220.
(3) *Guillelmi Neubrigensis de rebus Anglicis*, Lib. II, p. 103, T. XIII.

Louis VII avait été, pendant quelques années, très amoureux d'Éléonore de Guienne, sa femme ; mais leur union, quoique couronnée par la naissance de deux filles, avait été troublée dès l'époque du voyage d'outre-mer ; toutefois la querelle entre les deux époux, qui avait éclaté à Antioche, indiquait peut-être seulement l'irritabilité de deux grands enfants accoutumés tous deux à être maîtres, et qui ne veulent supporter aucune contradiction. On a dit que Louis avait montré de la jalousie, ou de l'oncle maternel de sa femme, Raymond d'Antioche, ou d'un bel esclave sarrasin : l'accusation est cependant si vague, et accompagnée de si peu de détails, qu'elle ne semble pas mériter de confiance; d'autant plus qu'on doit principalement l'attribuer au ressentiment que les Français avaient conçu contre la princesse qui leur avait enlevé de si belles provinces, et à leur désir d'humilier le monarque rival, qui avait été assez peu délicat pour en faire sa femme (1). Dès l'an 1143, saint Bernard avait accusé Louis VII auprès de la cour de Rome, d'avoir épousé sa parente. C'était le moment où il cherchait à aigrir contre lui le pape, à l'occasion du comte Thibaud de Champagne (2). L'accusation fut abandonnée lorsque Louis se réconcilia à l'Église. Mais après que le prince d'Antioche eut vainement demandé, aux croisés qui arrivaient dans ses États, de le secourir contre Nouraddin, Éléonore, n'ayant pu obtenir pour son oncle ce qu'il désirait, protesta qu'elle ne sortirait point d'Antioche, parce qu'elle ne pouvait suivre son mari, ni demeurer la femme d'un homme dont elle était parente dans les degrés prohibés (3). Louis communiqua ses chagrins domestiques à l'abbé Suger, et nous avons une lettre de celui-ci au roi, où il l'exhorte à contenir son mécontentement, tout au moins jusqu'après son retour dans le royaume (4).

Toutefois, Éléonore, ayant commencé à juger la faiblesse de caractère de son mari, ne put dès lors plus concevoir pour

(1) *Chronicon Alberici Trium-Fontium.* T. XIII, p. 703.
(2) *Sancti Bernardi Epist.* 224, col. 208. — T. XV, p. 592.
(3) *Guillelmi Nangii Chron.*, T. XIII, p. 737.
(4) *Sugerii Epistola* 69, p. 510.

lui de respect. Elle disait souvent qu'elle avait été mariée à un moine plutôt qu'à un roi ; elle insistait sur une séparation à laquelle il paraît que le roi se refusa long-temps (1). Rien ne semblait décidé entr'eux, lorsque au commencement de l'année 1152, Louis partit avec Éléonore pour visiter les vastes États qu'elle lui avait apportés en dot. Ils avaient célébré ensemble les fêtes de Noël à Limoges (2), et ils avaient ensuite continué leur tournée plus au midi. C'est seulement alors, à ce qu'il semble, que Louis, cédant au dépit qu'avait excité en lui quelque circonstance survenue pendant le voyage, prit tout à coup le parti de retirer toutes les garnisons qu'il avait placées dans les châteaux de sa femme, et de les ramener avec lui. A son retour à Beaugency, un concile de l'Église gallicane, qui y était convoqué, reçut une dénonciation de quelques parents d'Éléonore, qui déclarèrent, par serment, qu'elle et son mari étaient parents dans un degré prohibé par l'Église. Louis ne chercha ni à confirmer ni à détruire cette allégation, qu'il est toutefois difficile de concilier avec la généalogie de l'un ou de l'autre époux (3) : il se contenta de déclarer qu'il se soumettait au jugement de l'Église, et qu'il ferait ce que les Pères assemblés à Beaugency jugeraient convenable. Ceux-ci, qui probablement agissaient d'après le désir secret des deux parties, prononcèrent le divorce le 18 mars 1152, et sacrifièrent ainsi les intérêts de plusieurs millions d'individus à une de ces petites tracasseries de ménage, qui seraient ignorées partout ailleurs, mais qui peuvent faire la destinée d'une monarchie (4).

Il s'en fallait de beaucoup que la conduite de la reine fût

(1) *Guillelmi Neubrigensis de rebus Anglicis*, Lib. I, p. 101.

(2) *Chronicon Gaufredi Vosiensis*, p. 437.

(3) La parenté entre les deux époux consistait, dit-on, en ce que la femme de Hugues Capet était sœur de Guillaume-Fier-à-Bras, aïeul d'Éléonore. Suivant la loi civile, ils auraient été éloignés de douze degrés, ou de six, suivant les canonistes. *Anecdotes des reines et régentes de France*, T. II, p. 325. — Hist. de France, T. XII, p. 117.

(4) *Chronic. Turonense*, T. XII, p. 474. — *Baronii Annal. eccles.*, 1151, p. 367. — *Pagi critica*, 1151, p. 366. — *Historia Lud. VII*, T. XII, p. 127. — Grandes Chroniques de Saint-Denys, p. 202.

assez décriée pour que personne ne recherchât sa main. Elle s'était mise en route immédiatement après le concile, pour retourner dans ses États; mais à peine était-elle sortie du domaine propre du roi de France, que Thibaud V, comte de Blois, le premier des seigneurs dont elle traversait les terres, lui demanda de l'épouser ; et comme elle rejetait ses offres, il se préparait à lui faire violence; en sorte qu'Éléonore fut obligée de s'échapper de nuit de sa résidence, et de s'enfuir à Tours. Un danger tout semblable l'y attendait : Geoffroi Plantagenet, frère puîné de Henri II, duc de Normandie, y commandait, et il ne montra pas moins d'empressement à obtenir sa main. Comme elle le refusait aussi, il lui dressa des embûches au port de Piles, avec l'intention de l'y enlever. Des amis secrets d'Éléonore l'en avertirent, et elle évita ce danger en prenant une autre route. Elle arriva enfin dans ses propres États; mais elle y fut suivie de près par Henri Plantagenet, duc de Normandie, qui, s'il faut en croire les rapports des ennemis d'Éléonore, avait déjà gagné précédemment son cœur, et l'avait poussée à demander son divorce. La négociation ne fut pas longue; et dès les fêtes de Pentecôte, Henri Plantagenet était devenu l'époux d'Éléonore d'Aquitaine (1).

Henri, duc de Normandie, n'était pas encore roi d'Angleterre, mais l'on ne pouvait douter qu'il ne portât bientôt cette couronne. Le comte Rainaud de Cornouailles, fils naturel de Henri Ier, et oncle de Henri II, était venu l'assurer de la bonne disposition des Anglais en sa faveur, et de leur détermination de ne point se battre pour la défense d'Étienne (2). D'ailleurs, même sans compter l'Angleterre, la réunion de l'Aquitaine à l'Anjou et à la Normandie, élevait la puissance du second mari d'Éléonore beaucoup au-dessus de celle du premier. Henri possédait au moins quinze départements de la France moderne, tandis que Louis n'en possédait pas huit. Ce dernier en conçut une jalousie ridicule. Après avoir ré-

(1) *Chronicon Turonense*, p. 474. — *Anonymi Chronicon*, p. 121.
(2) *Roberti de Monte*, T. XIII, p. 293.

pudié sa femme, lui avoir rendu une liberté entière, lui avoir restitué ses États, que l'attachement des Aquitains et leurs liens féodaux avec la maison de Poitiers ne lui auraient, au reste, pas permis de retenir, il s'étonna qu'Éléonore disposât de sa main ; il s'indigna de ce que la moitié de sa monarchie, à laquelle il avait volontairement renoncé, passât sous le sceptre de son rival. Il chercha de toutes parts à susciter des ennemis à Henri, et la jalousie et le dépit suppléant à son activité, il forma, en effet, une ligue redoutable, avant que Henri II eût pu s'affermir en Aquitaine, ou en eût tiré aucun subside. Étienne, qui savait déjà que Henri préparait contre lui une flotte à Barfleur, pour tenter une descente en Angleterre, envoya son fils Eustache pour l'attaquer sur le continent. Geoffroi Plantagenet, qui ne pouvait point obtenir de son frère la part de l'héritage paternel que le vieux comte d'Anjou lui avait laissée par testament, s'allia également au roi de France, aussi bien que Henri, comte de Champagne, et Robert de Dreux, comte du Perche, et frère du roi, tous deux voisins et tous deux jaloux de la grandeur naissante des Plantagenet. On assure que ces cinq princes avaient déjà arrêté entre eux le partage de tous les États de Henri II. Ils l'attaquèrent dès le mois de juillet 1152, peu de semaines après son mariage. Le duc de Normandie ne put sauver Neumarché, qui fut livré en trahison au roi de France ; mais il arrêta ce monarque au passage de l'Andelle ; il ravagea le Vexin normand, qu'il lui avait précédemment cédé ; il attaqua vivement ensuite son frère Geoffroi ; et lui ayant pris plusieurs châteaux, il le força à se détacher de la ligue de ses ennemis. Enfin, il amena Louis à conclure avec lui une trève séparée, dont il comptait profiter pour attaquer Étienne en Angleterre (1).

Celui-ci assiégeait le château de Wallingford, qui avait déjà arboré les drapeaux de Henri II. Le prince angevin languissait de marcher à sa délivrance ; et au plus fort de l'hiver de 1152 à 1153, il passa en Angleterre, où un grand nombre

(1) *Roberti de Monte*, T. XIII, p. 293.

de seigneurs se déclarèrent aussitôt pour lui. Cependant les Anglais, fatigués de la guerre civile, se refusaient à décider par une bataille le droit des deux compétiteurs : ils les pressaient de traiter ensemble ; et Étienne ne pouvait se méprendre sur les conditions du traité qu'on voulait lui imposer. On consentait qu'il portât la couronne pendant le reste de sa vie ; mais on voulait qu'il l'assurât, à sa mort, à Henri, que tout le monde reconnaissait pour l'héritier légitime de l'Angleterre (1).

Mais Étienne avait deux fils, dont l'aîné Eustache, auquel il destinait la couronne d'Angleterre, avait épousé Constance, sœur du roi de France. Eustache ne pouvait se prêter à un traité qui, du rang royal, le ferait redescendre à celui de comte de Boulogne, et Louis était engagé à le soutenir, autant par politique que par affection pour sa sœur. La trève qu'il avait conclue avec Henri II n'était pas de longue durée ; à son expiration, à la fin de juillet, il entra en Normandie avec le comte de Flandre, et mit le siége devant Vernon. Après quinze jours de combat, il ne put s'en rendre maître, et il s'estima heureux de lever le siége, sous condition que le commandant arborerait son drapeau à l'une des tours. Au mois de septembre il rentra en Normandie ; il avait alors beaucoup moins de monde, et après avoir mis le feu au bourg de Verneuil, il se retira (2).

Ces faibles attaques ne suffirent point pour détourner Henri de plus vastes projets. Il comptait sur la constance des garnisons qu'il avait laissées dans ses places de Normandie ; et pendant qu'elles se défendaient, il poursuivait ses entreprises en Angleterre : la fortune en même temps se déclarait pour lui ; tandis qu'au mois d'août Éléonore d'Aquitaine lui donnait un fils, qu'il nomma Guillaume, le fils aîné et l'héritier de son rival, Eustache, vint à mourir. Quoiqu'il restât à Étienne un second fils, probablement beaucoup plus jeune, le principal obstacle à la pacification de l'Angleterre était écarté ;

(1) *Chronica Norman.*, p. 988, *apud Duchesne Scr. norm.*
(2) *Chronica Normanniæ*, p. 988.

les barons de ce royaume ne permirent pas qu'on fît verser plus long-temps leur sang pour une querelle de rois : ils forcèrent les deux concurrents à s'accorder au mois de novembre 1153; Henri promit de ne plus troubler Étienne pendant le reste de sa vie; et celui-ci reconnut Henri pour son successeur (1).

(1154.) Henri II, né le 3 mars 1133, n'avait pas vingt-un ans quand il se vit paisible possesseur de la Normandie, et assuré de la succession de l'Angleterre; mais il était doué d'un caractère fort, d'un esprit actif et étendu : aussi ne fut-il pas plus tôt sorti des guerres civiles qui avaient troublé le règne de son père et celui d'Étienne, qu'il s'occupa de rétablir l'ordre dans ses États, et de rendre de la vigueur à son gouvernement. Soit en Normandie, où il était revenu pour les fêtes de Pâques 1154, soit en Angleterre, chaque baron avait cherché, pendant les longues guerres civiles, à se rendre indépendant de la couronne, à se fortifier dans son château, et à briser entre lui et son supérieur tous les liens du système féodal. Cette indépendance des barons avait été funeste aux peuples; tous les châteaux fortifiés étaient devenus des asiles de brigands, toutes les frontières des baronnies avaient été garnies de maltôtiers, qui pressuraient les voyageurs et les marchands, au passage des rivières, ou aux portes des villes; toutes les guerres privées avaient été signalées par l'incendie et le pillage des campagnes : aussi tous ceux qui n'avaient point la force de se protéger eux-mêmes voyaient-ils avec plaisir, d'une part le roi d'Angleterre, de l'autre le duc de Normandie, ressaisir une autorité qu'ils comptaient bien que ces princes emploieraient à rétablir l'ordre. Henri II et Étienne étaient convenus, par leur traité de paix, que les châteaux qui, au nombre de cent vingt-six, avaient été fortifiés en Angleterre depuis la mort de Henri Ier, seraient rasés.

Le duc de Normandie tint de son côté rigoureusement la

(1) *Roberti de Monte*, T. XIII, p. 296. — *Henrici Huntindon. Hist.*, Lib. VIII, p. 44. — *Guillelmi Neubrigens. de Rebus Anglicis*, Lib. I, p. 99. — *Gervasii Dorobernens. de Regib. Angliæ*, p. 125. — *Radulphi de Diceto imagines Hist.* p. 184.

main à l'exécution de cette promesse : Étienne au contraire mit obstacle à la démolition de plusieurs des châteaux de ses partisans. Ce fut le motif de la conférence que les deux souverains eurent à Dunstable. Henri s'y présenta comme le fils adoptif d'Étienne, et quoiqu'il sollicitât l'exécution d'un traité, il le fit sans s'écarter de la déférence filiale. Lorsqu'il repassa en Normandie, quoiqu'il n'eût pas obtenu tout ce qu'il demandait, il avait su éviter de se brouiller avec le roi (1).

Dans son duché de Normandie, Henri réunit de nouveau à son domaine la plupart des fiefs que son père en avait détachés, et qu'il avait concédés pour un temps à divers seigneurs. Dans celui de sa femme, en Aquitaine, il réprima la rébellion de divers barons (2). Louis VII, jugeant désormais qu'il était trop tard pour s'opposer à l'élévation de l'heureux Plantagenet, fit avec lui la paix au mois d'août 1154, lui rendit les deux châteaux de Vernon et de Neumarché, auxquels se bornaient ses conquêtes, moyennant le remboursement de deux mille marcs d'argent pour les dépenses qu'il y avait faites, et recourut même à son entremise pour faire rentrer dans le devoir Gosselin Crespin, baron du Vexin, qui ne voulait pas lui obéir (3). Telles étaient les occupations de Henri, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort d'Étienne, roi d'Angleterre, survenue le 24 septembre 1154. Quoique des vents contraires retinssent encore plusieurs jours Henri II sur les côtes de Normandie, les barons anglais, déterminés à ne pas se précipiter de nouveau dans une guerre civile, attendirent son débarquement, furent fidèles au serment qu'ils lui avaient prêté, et placèrent sur sa tête, le 20 décembre, la couronne d'Angleterre à Westminster (4).

(1155.) Henri II fit aussitôt sentir à l'Angleterre la même main vigoureuse avec laquelle il avait ressaisi le sceptre de la Normandie; il força Guillaume d'Ypres, qui avait été l'ami, le principal agent et le commandant des soldats mercenaires

(1) *Henrici Huntindon.*, Lib. VIII, p. 46.
(2) *Roberti de Monte*, p. 296.
(3) *Chronica Normanniæ*, p. 990.
(4) *Roberti de Monte*, p. 297. — *Gervasii Dorobern. Chr.*, p. 126.

du roi Étienne, à sortir de cette île; il renvoya avec lui tous les *Brabançons,* qu'on avait regardés comme le principal appui du trône de son prédécesseur. On désignait alors en Angleterre, et bientôt après en France, sous le nom de *Brabançons,* non seulement les soldats de cette province, mais tous les soldats aventuriers, étrangers au pays pour lequel ils combattaient, et qui se mettaient au service de quiconque voulait les payer. Leur introduction dans les armées, fertile en conséquences désastreuses, fut cependant un coup porté à la puissance féodale; des hommes qui faisaient de la guerre un métier, ne pouvaient manquer de l'emporter en valeur, comme en discipline, sur les milices qu'un seigneur levait parmi ses vassaux; et les Brabançons, qui obéissaient, non à la puissance territoriale, mais à celle de l'argent, devaient devenir les soldats des villes de commerce, si celles-ci étaient jamais appelées à combattre la noblesse (1). Henri II reprit en même temps, et réunit au domaine de la couronne, un grand nombre de fiefs qui avaient été aliénés par Étienne; il courba l'orgueil des nobles les plus indépendants, et les réduisit à l'obéissance; enfin il rasa, dans le cours de la première année de son règne, cent quarante châteaux qui avaient été fortifiés par des particuliers, et qui étaient destinés à les soustraire au pouvoir de la couronne (2).

Dès lors la France vit en opposition deux princes français; car l'angevin Henri II se regardait comme aussi français que Louis VII; tous deux portant la couronne royale, tous deux exerçant des droits sur un grand nombre de vassaux qui leur étaient subordonnés, et dont la plupart relevaient, pour des fiefs différents, de l'un et de l'autre. Dans l'enceinte de la France, et sans compter la riche et belliqueuse Angleterre, Henri était de beaucoup le plus puissant. Il n'avait que vingt-deux ans, Louis VII en avait trente-cinq : la fortune du premier avait toujours été ascendante; Louis, dans toute la vigueur de l'âge, avait déjà connu assez de revers pour être dé-

(1) *Gervasii Dorobernens.*, T. XIII, p. 126. — *Roberti de Monte*, p. 297.

(2) *Chronicon sancti Albini Andegav.*, T. XII, p. 482. — *Rogerii de Hoveden*, T. XIII, p. 205.

couragé, incertain, défiant de lui-même et des autres. Henri avait déjà des fils qui assuraient la succession dans sa famille. Louis, après la dissolution d'un mariage qui l'avait humilié, restait, avec deux filles seulement, dans un royaume où jusqu'alors on n'avait jamais vu succéder de femmes, quoiqu'on puisse douter que la loi fondamentale de leur exclusion fût déjà considérée comme en pleine vigueur, et que le roi eût peut-être la pensée de s'en écarter en faveur de ses propres enfants.

Il n'y avait pas seulement une grande disproportion de forces et de confiance dans l'avenir entre les deux souverains; leur caractère et leurs talents différaient davantage encore. Henri II était aussi habile qu'il était fort; il embrassait l'avenir dans ses projets; il voulait attaquer successivement les provinces sur lesquelles il croyait avoir des droits; mais il cachait avec soin les prétentions qu'il n'avait pas dessein de faire valoir encore; il caressait les voisins qu'il voulait dépouiller; il évitait toute démarche prématurée qui pourrait les alarmer, et il réussissait à n'avoir jamais qu'une affaire à la fois sur les bras. Louis VII, au contraire, n'avait dans sa politique aucun projet fixe, aucune alliance stable, aucune défiance du rival qu'il devait le plus craindre. Il était personnellement loyal et brave; mais la bravoure d'un soldat ne peut point tenir lieu dans un roi de l'habileté d'un général, et la loyauté de celui qui a été long-temps dupe, résiste rarement à la tentation de s'en dédommager, si l'occasion se présente de tromper à son tour ceux qui l'ont souvent trompé.

Un grand nombre de droits litigieux allaient se trouver en discussion entre les deux rivaux; et ces princes eussent-ils été beaucoup plus modérés que ne le sont d'ordinaire les rois, ne pouvaient presque éviter la guerre. Ceux qui les voyaient prêts à s'attaquer devaient naturellement croire que le moins puissant et le moins habile succomberait; que Henri, après avoir remporté sur Louis une suite de victoires, profiterait enfin de sa faiblesse et de son découragement, pour faire avec lui un traité à peu près semblable à celui qu'il avait fait avec

Étienne: qu'il lui laisserait sa couronne pendant sa vie, sous condition que son héritage lui serait dévolu après sa mort. Si cet avenir fut entrevu par les Français, on peut assurer qu'il ne leur causa aucun effroi; ils n'avaient, contre le prince angevin, qu'ils regardaient comme leur compatriote, ni antipathie, ni jalousie nationale. La famille des Capet n'avait point mérité une affection bien enthousiaste, et n'avait point eu le temps de s'étayer de la puissance de tous les vieux souvenirs; aucun orgueil national n'était en jeu; aucune différence de langue, de mœurs, d'opinions ne les éloignait de Henri II, que plusieurs d'entre eux reconnaissaient déjà comme leur seigneur, pour une partie de leurs fiefs; et si leurs conceptions s'étaient élevées assez haut pour prévoir les conséquences de l'union de l'Angleterre avec la France, ils pouvaient être assurés que, de quelque manière qu'elle fût effectuée, ce serait toujours la France qui commanderait, la France qui demeurerait le siége du gouvernement.

Mais ce ne furent ni les calculs ni la prudence humaine qui sauvèrent l'indépendance des deux nations; ce furent les préjugés, ceux mêmes du parti qui avait l'avantage; ce fut l'empire qu'exerçait sur l'esprit de Henri le système féodal; son respect pour le roi son seigneur, et pour l'hommage qu'il lui avait rendu; cette habitude de subordination qu'il tenait de ses ancêtres, et qui lui faisait considérer comme un honneur, à lui qui était monté sur l'un des plus puissants trônes d'Europe, d'être, comme comte d'Anjou, le sénéchal du roi de France. Henri trouvait peut-être sa propre sûreté dans la subordination féodale; il donnait l'exemple du respect pour son seigneur, afin que ses vassaux le respectassent à leur tour. Cependant il y avait dans son empressement à traiter avec Louis, dès qu'il s'en présentait quelque ouverture, dans sa crainte de porter directement les armes contre lui, dans sa soumission à une juridiction étrangère et ennemie, quelque chose de plus qu'un calcul de prudence; il y avait un sentiment que tout tendait dans ce siècle à fortifier, et ce sentiment rétablit l'équilibre entre les deux rivaux.

Pendant que Henri II s'affermissait sur le trône d'Angle-

terre, Louis VII cherchait à remplacer Éléonore. Il demanda en mariage Constance, fille d'Alfonse VII, roi de Léon et de Castille, qui se faisait nommer empereur des Espagnes, et qui reçut avec beaucoup de pompe son gendre, lorsque celui-ci vint, peu de mois après, en pélerinage à Saint-Jacques de Compostelle. Mais Constance, épousée par Louis en 1154, ne lui apporta point d'États pour remplacer ceux qu'il avait perdus avec Éléonore; elle ne lui donna qu'une fille et point de fils, et elle mourut en 1160 (1). Vers le même temps, Louis VII maria sa sœur Constance, veuve d'Eustache d'Angleterre, à Raymond V, comte de Toulouse, avec lequel il contracta une étroite alliance (2). L'année d'après il força Gérard, comte de Mâcon, dont il avait eu lieu de se plaindre, à rentrer dans l'obéissance (3).

Les questions litigieuses entre Henri II et Louis VII commencèrent cependant à se présenter successivement. Quoique l'un et l'autre souverain dût prévoir d'avance leur enchaînement, elles ne furent jamais considérées dans leur ensemble, ou soumises à une seule négociation : chacune, à son tour, faisait éclater des hostilités, puis était suivie d'un traité de paix qui, ne réglant point les droits respectifs, devait plutôt être considéré comme une courte suspension d'armes.

Le premier sujet de contestation entre les deux couronnes fut fourni par Geoffroi Plantagenet, frère de Henri II, qui recourut à Louis VII, comme à son seigneur suzerain, pour obtenir que justice lui fût faite par son frère, et que le testament de leur père fût exécuté entre eux. Par ce testament, le vieux Geoffroi avait ordonné que sitôt que son fils aîné entrerait en possession de la Normandie et de l'Angleterre, son héritage maternel, il abandonnerait au second l'Anjou, la Touraine et le Maine, qui formaient son héritage paternel. Geoffroi, en mourant, avait confié ses dernières volontés aux nobles de

(1) *Roberti de Monte*, T. XIII, p. 297. — *Roderici Toletani*, Lib. VII, cap. 7 et 9, T. XII, p. 383. — *Pagi critica ad ann.* 1155, p. 583.

(2) Hist. gén. du Languedoc, Liv. XVIII, p. 474; Note 53, p. 642, et Preuves, p. 551.

(3) *Guillelmi Armorici Hist.*, T. XII, p. 561.

ses États, et leur avait demandé leur garantie; et ceux-ci avaient refusé de permettre que le corps de leur comte fût porté en terre, jusqu'à ce que son fils aîné se fût engagé par serment à se conformer au testament qui allait lui être lu. Cependant Henri II avait successivement obtenu la possession de la Normandie, puis de l'Angleterre; et au lieu de songer à accomplir ses promesses, il s'était adressé au pape, pour obtenir d'en être dégagé; de son côté, le souverain pontife exerçant ce monopole du parjure, auquel Rome a dû une partie considérable de ses revenus, venait tout récemment de délier Henri II de son serment envers son frère (1).

(1156.) Mais il ne suffisait point à Henri d'être autorisé par l'Église à frustrer le jeune Geoffroi de sa portion dans l'héritage de leur père, il lui importait de gagner Louis VII, qui, comme seigneur reconnu du fief d'Anjou, avait le droit incontestable d'intervenir pour le maintien de la justice, en faveur de l'un ou l'autre de ses vassaux et qui avait en même temps un intérêt évident à empêcher celui des deux dont il pouvait le plus craindre la rivalité, de réunir en France de si vastes États. Dans ce but, Henri II, s'étant embarqué à Douvres pour la Normandie, vint célébrer à Rouen, le 2 février 1156, la fête de la Purification de la Vierge, et le dimanche suivant il eut une conférence avec le roi de France (2). Il y déploya pour la première fois cette adresse à laquelle il dut toujours l'avantage dans toutes ses négociations avec lui; cet art de le flatter par une extrême déférence, de rappeler sans cesse qu'il se présentait comme un vassal devant son seigneur, et de paraître vouloir resserrer toujours plus entre eux le lien féodal. Dans ce but, il offrit de faire hommage en personne pour tous les fiefs qu'il tenait de la couronne de France, savoir : la Normandie, l'Aquitaine, le Poitou, l'Anjou, le Maine, la Touraine et toutes leurs dépendances. Louis VII accepta avec empressement; il parut flatté de voir un si grand souverain à genoux devant lui, avec les mains dans les sien-

(1) *Guillelmi Neubrigens.*, Lib. II, p. 103.
(2) *Roberti de Monte*, p. 298.

nes, lui jurer d'être son homme; et il ne songea plus qu'en recevant l'hommage de Henri pour l'Anjou, il sacrifiait les droits qu'il aurait dû réserver à Geoffroi sur cette province (1).

Thierry d'Alsace, comte de Flandre, qui était oncle des deux princes, s'employa avec plus de zèle pour faire exécuter le testament du comte d'Anjou, dont il avait épousé la sœur. Il vint à Rouen avec son neveu Geoffroi, et il fit de vains efforts pour concilier les intérêts des deux frères. Il ne put empêcher cependant qu'ils ne se séparassent, prêts à se faire la guerre; les prédications de Samson, archevêque de Reims, l'ayant bientôt après engagé à prendre la croix, et à passer pour la troisième fois en Orient, avec Sybille sa femme, il ne put point donner à sa médiation autant de suite qu'il aurait voulu (2).

Geoffroi Plantagenet, se trouvant ainsi abandonné par tous ses protecteurs naturels, ne put opposer à son frère une longue résistance. Son père, en attendant qu'il obtînt les comtés qu'il lui avait destinés, l'avait mis en possession des trois châteaux de Chinon, Loudun et Mirebel. C'était là que Geoffroi s'était fortifié, et que Henri vint l'attaquer. Il l'assiégea dans le château de Chinon, et l'ayant forcé à capituler, il désarma ce château aussi bien que ceux de Loudun et de Mirebel, et il ne laissa à son frère que des campagnes tout ouvertes; mais au lieu de ces honneurs et de ces pouvoirs militaires, il lui assigna deux pensions, l'une de mille livres sterling sur les revenus de l'Angleterre, l'autre de deux mille livres angevines, sur les revenus de l'Anjou. L'accord fut conclu entre eux au mois de juillet 1156 (3).

Après avoir terminé la guerre avec son frère, Henri II visita l'Aquitaine; il célébra à Limoges la fête de Saint-Martin : il y fit raser les fortifications de Saint-Martial, qui avaient servi à protéger les brigandages de quelques gentilshommes contre les bourgeois de cette ville. De là il passa à Bordeaux,

(1) *Rogerii de Hoveden Annal.*, p. 205.

(2) *Roberti de Monte*, p. 298. — *Lamberti Waterlosii Chron. Cameracense*, p. 514. — *Radulfi de Diceto imagines Histor.*, p. 185.

(3) *Guillelmi Neubrigensis*, Lib. II, p. 103. — *Roberti de Monte*, p. 299.

où il se trouvait pendant les fêtes de Noël, et où il obligea les barons de Gascogne, et tous les seigneurs du pied des Pyrénées, à jurer la paix entre eux. Après avoir ainsi parcouru en souverain la plus grande partie des provinces de France, il s'embarqua pour retourner en Angleterre. La reine Éléonore, qui chaque année lui donnait un nouvel enfant, ne semble s'être réservé aucune part dans le gouvernement des vastes domaines qu'elle lui avait apportés en dot (1).

Après avoir convaincu son frère qu'il n'avait aucun secours à attendre des étrangers, et aucun moyen de lui résister par ses seules forces, Henri II désirait cependant contenter l'ambition du jeune Geoffroi, surtout s'il pouvait ainsi faire de lui un nouvel appui de sa propre puissance. L'occasion s'en présenta en Bretagne, et il la saisit avec empressement, quoiqu'elle pût amener une nouvelle brouillerie entre lui et la couronne de France.

L'histoire de Bretagne n'avait eu, depuis long-temps, presque aucune connexion avec celle des deux pays voisins auxquels cette province tenait par les liens de la féodalité. On n'avait eu, pendant bien des années, pas plus d'occasion d'établir que de contester que ce pays fût mouvant du duché de Normandie, et arrière-fief de la couronne de France; car ni Louis-le-Gros et son fils, ni Étienne et son rival Geoffroi n'avaient essayé d'y exercer aucune juridiction. Uniquement occupés de leurs affaires intérieures, les Bretons n'avaient cependant pas vécu en paix. Les deux villes de Rennes et de Nantes, considérablement accrues en industrie, en richesse et en population, se regardaient comme rivales, et leur jalousie divisait toute la Bretagne. Le duc Conan III étant mort le 17 septembre 1148, en déclarant que le fils, nommé Hoël, que lui avait donné sa femme, n'était pas vraiment à lui, les Nantais n'en reconnurent pas moins Hoël pour leur duc, tandis que les Rennois appelèrent au trône ducal Eudon, vicomte de Porrhoet, qui avait épousé une sœur d'Hoël, déjà veuve d'Alain-le-Noir, comte de Richemont, de la maison

(1) *Chronicon Richardi Pictaviensis*, T. XII, p. 417.

de Penthièvre. En 1154 cependant, cet Eudon fut obligé de céder la place à Conan IV, fils de sa femme et d'Alain-le-Noir. Conan IV, qu'on surnomma le Petit, fut bientôt reconnu pour duc par presque toute la Bretagne. Les Nantais seuls ne voulurent pas se soumettre à lui; et comme ils s'étaient aperçus que leur duc Hoël manquait absolument de talent pour les défendre, ils offrirent le duché de Bretagne à Geoffroi Plantagenet, qui, du consentement de son frère, l'accepta avec empressement, et qui se rendit à Nantes, où il fut mis en possession de l'autorité, au commencement de l'année 1157 (1).

(1157-1158.) Geoffroi ne jouit pas long-temps, il est vrai, de la principauté qui lui avait été accordée si gratuitement, et qui ne s'étendit jamais au-delà du comté de Nantes; il mourut le 26 juillet 1158; et Conan-le-Petit, qui était reconnu comme duc par tout le reste de la Bretagne, prit aussitôt possession de Nantes, dont les bourgeois lui prêtèrent serment de fidélité. L'élection que les Nantais avaient précédemment faite de Geoffroi, était purement personnelle, et ne donnait aucun droit à son frère. Cependant Henri II réclama auprès de Conan IV la restitution du comté de Nantes, disant qu'il était l'héritier légitime de son frère Geoffroi. Il menaça de faire valoir par la force ses droits sur une province qui était de tous les côtés entourée par ses États. En même temps il prétendit évoquer à son tribunal, comme duc de Normandie, le jugement de sa propre cause, en raison de la mouvance de la Bretagne. Et de peur que Conan ne recourût à la protection du roi de France, dont il tenait la Bretagne en arrière-fief, Henri prit la qualité de sénéchal de France, se fondant sur ce que la sénéchaussée de France était attachée par droit héréditaire au comté d'Anjou; et il déclara qu'en cette qualité il représentait tous les droits du roi de France sur la Bretagne (2).

(1) Hist. de Bretagne du P. Lobineau, Liv. V, p. 149-152. — *Guillelmi Neubrigensis*, p. 104. — *Roberti de Monte*, p. 298.

(2) *Roberti de Monte*, T. XIII, p. 300. — *Guillel. Neubrigensis*, Lib. II, p. 104. — Histoire de Bretagne, Liv. V, p. 153.

Louis n'aurait pu admettre cette prétention du roi son rival, à le représenter, à commander ses armées par droit héréditaire, et à juger pour lui dans les causes où leurs intérêts étaient en opposition, sans renoncer en quelque sorte à la royauté. Déjà il semblait oublié par ses sujets comme par les historiens, et il tombait dans cette nullité où l'on avait vu descendre les rois de la première race, sous l'empire des maires du Palais : il ne laissait guère d'autre monument de son règne que les chartes qu'il accordait aux églises et aux couvents, et les immunités ecclésiastiques qu'il renouvelait. A son retour de son pélerinage de Galice, il avait distribué beaucoup de ces diplômes dans le Languedoc, où l'on n'avait vu aucun acte des rois, depuis le temps de Charles-le-Chauve (1). Il avait, en 1156, renoncé aux droits de la couronne sur les revenus de l'archevêché de Sens, pendant la vacance de ce siége (2). Il avait, en 1157, donné à l'évêque Pierre de Lodève, les droits régaliens sur tout son diocèse; droits dont lui-même n'était point en jouissance, et qu'il n'avait aucun moyen de garantir à son donataire (3); tandis que dans les limites de son duché de France, il était obligé de recourir aux armes pour faire exécuter les jugements qu'il rendait, même lorsqu'ils étaient conformes à la loi des fiefs : c'est ce qui lui arriva, en 1157, après qu'il eut prononcé entre le seigneur de Gien, et son fils Hervey (4).

Louis VII ne ressemblait point cependant aux rois fainéants; il avait de l'activité, de l'honneur, de la bravoure; mais il n'avait ni assez d'habileté pour conduire lui-même ses affaires, dans un moment difficile, ni assez de confiance dans un conseiller habile, pour s'en remettre pleinement à lui. Le pouvoir de son rival, Henri II, croissait chaque jour. Thierry d'Alsace, comte de Flandre, partant pour la Terre-Sainte,

(1) Hist. gén. du Languedoc, Liv. XVIII, p. 474.

(2) *Chron. Sancti Petri vivi Senon.*, T. XII, p. 284. — *Chronol. Roberti Altissiod.*, p. 295. — *Chronicon Turonense*, p. 475.

(3) Hist. gén. du Languedoc, Liv. XVIII, p. 481.

(4) *Hist. Ludovici VII*, p. 128. — Chronique de Saint-Denys, ch. 24, p. 203.

avec quatre cents chevaliers, venait de confier au roi d'Angleterre la garde du comté de Flandre, et la protection de son fils Philippe, destiné à être son successeur (1). Une attaque des Gallois qui n'avaient point encore appris à respecter ou à craindre leurs voisins, avait engagé Henri II à porter ses armes victorieuses jusqu'au centre de leur principauté. Il avait forcé Guillaume, comte de Boulogne, et second fils du roi Étienne, à lui remettre tous les châteaux qui lui appartenaient encore en Angleterre et en Normandie, et dans ces deux provinces il ne restait aucun de ces barons, autrefois si fiers, qui osât résister à son pouvoir (2). Il annonçait des prétentions sur le comté de Toulouse, comme héritage de Philippa, l'aïeule de sa femme; il s'efforçait de rattacher aux intérêts de l'Angleterre les comtes de Champagne, de Blois et de Sancerre, fils de Thibaud-le-Grand, qui avait été si long-temps l'allié de Henri Ier. Ces intrigues n'avaient pas échappé au roi de France; Louis avait même, au commencement de l'année 1158, envoyé des ambassadeurs à Frédéric-Barberousse, pour lui proposer une étroite alliance contre Henri II (3); mais il fallait une grande résolution pour entreprendre une semblable lutte. Louis VII reculait devant une détermination qui pouvait avoir de funestes conséquences: quelquefois il montrait du ressentiment; mais bientôt il se laissait endormir de nouveau par des démonstrations de respect et des paroles pacifiques, et il croyait avoir tout fait pour son royaume, lorsqu'il avait maintenu la paix.

Avant de rien tenter contre la Bretagne, ou de manifester plus ouvertement ses vues sur le comté de Toulouse, Henri II voulut avoir une conférence avec le roi de France; il repassa d'Angleterre en Normandie, le 14 août 1158, et il vint rencontrer Louis VII, le dernier jour du même mois, entre Gisors et Neumarché. Bientôt il réussit à captiver ce monarque par la déférence qu'il lui montra; il ne cessa de le traiter comme son seigneur. En même temps, pour écarter toute occasion

(1) *Roberti de Monte*, p. 300.
(2) *Rogerii de Hoveden pars posterior.*, p. 205.
(3) *Radevici Frisingensis*, Lib. II, cap. 22. *Script. ital.* T. VI, p. 804.

future de discorde, il lui proposa d'unir leurs deux familles par un mariage. Louis VII n'avait que des filles, dont les deux aînées, issues d'un mariage déclaré nul par le concile de Beaugency, couraient grand risque d'être considérées comme bâtardes, et inhabiles à toute succession. Aucuns grands exemples n'avaient encore établi l'exclusion des femmes de la succession à la couronne de France; lors même que la loi, qu'on a depuis nommée *salique* par excellence, aurait été mieux reconnue, on pouvait s'attendre qu'un père cherchât à l'éluder en faveur de ses enfants, et au préjudice d'un frère qu'il n'aimait pas. Rien ne fut stipulé cependant sur ces droits éventuels; un mariage seulement fut convenu entre Henri Plantagenet, fils aîné, âgé de trois ans, de Henri II, et Marguerite, fille de la seconde femme de Louis, âgée d'environ six mois. Henri promit de donner à son fils, en Angleterre, la ville de Lincoln, avec trois cents fiefs de chevaliers; en Normandie, celle d'Avranches, et deux cents fiefs de chevaliers, plus une pension de deux mille livres d'argent. Louis VII, de son côté, promit à sa fille, pour dot, le Vexin normand, que Henri lui avait cédé huit ans auparavant : il en confia la garde aux templiers, en attendant que les deux époux enfants, pour lesquels il obtint une dispense du pape, fussent d'âge à se marier (1).

Pour donner plus de solennité encore à cette réconciliation, et en même temps, pour témoigner à Louis une plus entière confiance, Henri II vint à Paris, au mois de septembre 1158, avec une suite peu nombreuse. On s'empressa de lui rendre des honneurs infinis, le palais même du roi lui fut assigné comme habitation, tandis que Louis et Constance sa femme allèrent chercher un logement chez les chanoines de la cathédrale. Dès le lendemain la jeune Marguerite, qui devait épouser Henri, fut remise à la garde du roi d'Angleterre; et Louis, pour lui faire plus d'honneur, l'accompagna jusqu'à Mantes (2). Peu après, et comme pour rendre au roi d'An-

(1) *Roberti de Monte*, p. 300. — *Guillelmi Neubrigensis*, Lib. II, p. 111. — *Rogerii de Hoveden pars II*, p. 206. — *Lamberti Waterlosii Chron. Camerac.*, p. 516.

(2) *Roberti de Monte*, p. 300.

gleterre sa visite, Louis fit un pélerinage au Mont-Saint-Michel en Normandie, et il fut traité sur sa route avec une pompe égale à celle qu'il avait, peu de semaines auparavant, prodiguée à son hôte (1). Mais le pélerinage de Louis VII n'avait pour but que le plaisir ou la dévotion; la visite de Henri II à Paris avait eu des conséquences politiques plus sérieuses. Son droit, comme sénéchal de France, avait été reconnu; il pouvait désormais entrer en Bretagne avec toute l'autorité du roi de France unie à la sienne (2). Conan IV fut alors convaincu qu'il n'avait aucun moyen de lutter contre un si puissant adversaire; il lui rendit la ville de Nantes avec tout son comté, et le roi d'Angleterre en prit possession à main armée (3). D'autre part Henri II se réconcilia avec les comtes de Champagne, de Blois et de Sancerre, fils de Thibaud-le-Grand; il se fit restituer par eux quelques châteaux qu'il les accusait d'avoir usurpés; mais il leur en donna d'autres en fief, sous condition qu'ils lui feraient hommage; et il paraît même que ce fut Louis VII qui, avec sa bonhomie ordinaire, se fit le médiateur de cette réconciliation (4).

Henri avait réussi, quant à deux des objets qui pouvaient exciter la jalousie du roi de France, la possession du comté de Nantes, et l'alliance des comtes de Champagne; il n'avait point renoncé au troisième, ses prétentions sur le comté de Toulouse; il n'avait pris aucun engagement à cet égard, il s'était contenté seulement de n'en point parler pendant sa visite à Paris. Ces prétentions étaient cependant d'autant moins ignorées de Louis VII, qu'il les avait lui-même fait valoir lorsque c'était lui qui était le mari d'Éléonore d'Aquitaine. Elles étaient fondées sur les droits de Philippa, épouse de Guillaume IX de Poitiers, et aïeule de cette Éléonore. Son père Guillaume IV, considérant sans doute le comté de Toulouse comme un fief masculin, et ayant perdu ses deux fils, engagea ou vendit ce comté, en 1088, à son frère Raymond

(1) *Roberti de Monte*, p. 301. — *Radulfi de Diceto*, p. 185.
(2) *Gervasii Dorobern.*, p. 126.
(3) Hist. de Bretagne, Liv. V. p. 154.
(4) *Roberti de Monte*, p. 301.

de Saint-Gilles. La longue possession de celui-ci, de son fils et de son petit-fils, semblait établir une prescription en leur faveur. L'intérêt des peuples comme celui de la France demandait que ce puissant fief ne fût pas réuni à la couronne d'Angleterre; le droit qui ouvrait aux femmes la succession de tous les grands fiefs était douteux, ou tout au moins moderne. D'autre part, cependant, la maison de Poitiers n'avait pas cessé de réclamer, et Louis VII, qui avait fait valoir ses droits, était mal placé pour les nier.

Raymond V, qui en 1148 avait succédé à Alfonse Jourdain, son père, dans le comté de Toulouse, n'était pas disposé à se laisser dépouiller sans résistance; il était alors âgé de vingt-quatre ans, doué de résolution, et de talents pour le gouvernement comme de bravoure à la tête des armées. A peu près tout le Languedoc et une moitié de la Provence ou lui appartenaient directement ou relevaient de lui, et ses sujets, dont il avait gagné l'affection, étaient riches et nombreux. Cependant il avait pour ennemis quelques uns de ses vassaux, excités surtout par Raymond-Bérenger IV, comte de Barcelone, régent d'Aragon, comte de Provence, conjointement avec son neveu, et l'un des plus grands seigneurs du Midi. Raymond-Bérenger, dont plusieurs seigneuries étaient entremêlées avec celles du comte de Toulouse, lui aurait donné de sérieuses inquiétudes, s'il n'avait été le plus souvent retenu en Espagne, soit par les conquêtes des fanatiques almohades, soit par ses guerres avec le roi de Navarre et les autres princes espagnols (1). Toutefois, ayant engagé, en 1158, Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, à le reconnaître pour son seigneur, il entra en Languedoc à la fin de cette année, et il y contracta alliance avec le seigneur de Montpellier, et Raymond-Trencavel, vicomte de Béziers, d'Agde, d'Albi, de Carcassonne et de Rasez, l'un des plus actifs et des plus intrigants parmi les seigneurs du midi de la France. Il eut ensuite une conférence à Blayes avec le roi d'Angleterre Henri II, et il convint avec

(1) *Io. Marianæ Hist.*, Lib. XI, cap. 4 et 5, p. 524.

lui qu'ils attaqueraient de concert le comté de Toulouse de tous les côtés à la fois (1).

Au commencement du carême de l'année 1159, Henri II tint à Poitiers une cour nombreuse de ses barons de Normandie et d'Aquitaine, avec lesquels il délibéra sur les moyens de recouvrer le comté de Toulouse. Il fit sommer Raymond V de lui rendre ce comté, et Raymond invoqua l'assistance de son beau-frère Louis VII, qui en effet s'avança jusqu'à Tours, pour avoir une conférence avec Henri II. Les deux rois, qui, si récemment, avaient contracté une étroite alliance, traitèrent ensemble avec toute l'apparence de la plus grande cordialité; mais quoique Henri continuât à montrer à son seigneur suzerain toute la déférence qu'il croyait plus propre à le flatter, il était déterminé à ne se relâcher d'aucune de ses prétentions, et la conférence se termina sans que les deux rois pussent demeurer d'accord sur aucun point (2).

Henri II, qui déclarait, en négociant, combien il serait empressé de complaire aux désirs de Louis, prenait en même temps des mesures pour profiter avec vigueur de ses hésitations. Il avait convoqué à Poitiers, pour le jour de Saint-Jean-Baptiste, ses barons d'Angleterre, de Normandie, d'Aquitaine et d'Anjou, les avertissant de se tenir prêts à faire dans son armée le service de leurs fiefs. En même temps, par une innovation qui devait avoir la plus grande influence sur la politique, il leur avait offert de les dispenser du service militaire, moyennant le paiement de soixante sous d'Anjou, pour chaque fief de haubert. De cette manière, il avait levé une somme d'argent très considérable, avec laquelle il avait pu prendre à sa solde une troupe de Brabançons, ou soldats aventuriers, dont il était bien plus sûr qu'il n'aurait pu l'être des soldats féodaux (3). Il avait demandé l'assistance de son allié, le jeune roi Malcolm d'Écosse, qui arriva en effet le 15

(1) Hist. gén. du Languedoc, Liv. XVIII, p. 482.

(2) *Roberti de Monte*, p. 302, 303.

(3) On prétendit que ce *Scutage*, comme on l'appela, avait rapporté à Henri, pour l'Angleterre seulement, 180, 000 livres d'argent. *Gervasii Dorobernens.*, T. XIII, p. 127.

juin en Normandie, avec quarante-cinq vaisseaux, et qui fut armé chevalier par Henri II dans cette expédition. Pendant que ces troupes marchaient de toutes parts, Henri II eut une nouvelle conférence avec Louis à Heldincourt, dans laquelle il montra plus d'empressement que jamais à s'arranger avec lui ; mais quoiqu'elle durât pendant trois jours, les 6, 7 et 8 de juin, elle n'amena et ne pouvait amener aucun résultat. Aussitôt cependant que Henri sut que ses troupes étaient rassemblées à Poitiers, il se mit à leur tête le 24 juin, et commença à marcher sur Toulouse. Louis VII, ne voyant aucun autre moyen d'arrêter le conquérant, se jeta dans cette ville, déjà très forte par elle-même. Henri, qui ne se sentait peut-être pas en état d'en faire le siége, qui d'ailleurs ne voulait point renoncer encore au système de ménagement et de déception qu'il avait toujours suivi avec Louis, lui fit dire que par respect pour l'autorité royale, il n'attaquerait point la ville où son seigneur résidait. Mais en même temps il profita d'une intelligence qu'il avait dans celle de Cahors pour se la faire livrer : il prit Montréal, il assiégea et prit successivement les meilleurs châteaux du Toulousain, et il répandit dans la province une grande désolation (1).

Les scrupules de Henri II ne l'empêchaient de faire que ce qu'il croyait inutile à ses intérêts. Il prétendait n'être pas encore en guerre avec la France, mais il ne s'abstint point pour cela d'exciter Thibaud V, comte de Blois et de Chartres, celui même que Louis avait réconcilié avec lui peu de mois auparavant, à envahir les domaines immédiats de la couronne. Cependant les frères de Louis, Robert, comte de Dreux, et Henri, évêque de Beauvais, lui opposèrent une ferme résistance, et à leur tour ils franchirent les frontières de Normandie, pour porter au-delà le fer et le feu. L'expédition de Henri II, limitée sans doute par la durée du service des troupes féodales, ne se prolongea pas au-delà de trois mois ; il quitta le Languedoc au commencement d'octobre, laissant

(1) *Roberti de Monte*, p. 302, 303. — Hist. gén. du Languedoc, Liv. XVIII, p. 484. — *Lamberti Waterlosii*, T. XIII, p. 516.

à Cahors son chancelier Thomas Becket, qui était venu le joindre avec sept cents chevaliers armés à ses frais et portant sa livrée. Il lui donna le commandement de toutes les places qu'il avait conquises, et il le chargea de continuer de concert avec ses alliés Raymond-Bérenger, comte de Barcelone; Raymond-Trencavel, vicomte de Nîmes, et Guillaume, seigneur de Montpellier, la guerre qu'ils avaient commencée ensemble. A son retour en Normandie, il attaqua et brûla le château de Gerberoi, dans le diocèse de Beauvais; il détermina en même temps Simon de Montfort, comte d'Évreux, à lui livrer tous les châteaux qu'il tenait du roi de France, dans le voisinage de Paris; savoir, Rochefort, Montfort, Épernon, et d'autres encore; d'où les gendarmes normands, se répandant sur toutes les routes, interrompirent presque absolument la communication entre Paris, Orléans et Étampes (1).

Peu de gens s'occupaient en France de l'honneur national, ou du danger que la puissance croissante d'un voisin tel que le roi d'Angleterre faisait courir à la couronne : on s'apercevait seulement de la ruine des campagnes, de l'interruption du commerce, du sang qui paraissait versé inutilement, et de toutes parts on demandait la paix. Quoique Louis VII eût été joué par son rival, et pris en quelque sorte au dépourvu, il était sorti avec honneur de cette première campagne, parce que, dans l'état où était alors l'art de la guerre, la défense était plus facile que l'attaque, et que les moindres fortifications résistaient aux plus nombreuses armées : aussi les deux princes, dont le plus faible ne se sentait point humilié, dont le plus fort n'avait pas réussi autant qu'il l'avait espéré, semblaient disposés à une réconciliation. Tous les ecclésiastiques dans l'un et l'autre État réunirent leurs sollicitations pour les y déterminer. Ils réussirent d'abord au mois de décembre à faire signer une trève qui devait durer jusqu'à l'octave de la Pentecôte suivante, et avant que cette trève fût

(1) *Roberti de Monte*, p. 304. — *Guillelmi Neubrigens.*, Lib. II, p. 105. — *Radulphi de Diceto*, p. 185.

expirée, au mois de mai 1160, elle fut remplacée par un traité de paix. Il paraît que les deux rois se contentèrent de renouveler toutes les conditions qui, un an auparavant, avaient été accordées entre eux, et qu'ils ne réglèrent rien quant au comté de Toulouse, qui avait donné lieu aux hostilités. Ils ajournèrent seulement la décision de ce différend, en stipulant une trêve entre Raymond V et Henri II, qui devait donner le temps d'étudier mieux le droit de l'un et de l'autre (1).

(1) *Roberti de Monte*, p. 304, 305. — Hist. gén. du Languedoc, Liv. XVIII, p. 485, 498.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE CHRONOLOGIQUE

ET ANALYTIQUE

DU TOME TROISIÈME.

SUITE DE LA TROISIÈME PARTIE.

LA FRANCE CONFÉDÉRÉE SOUS LE RÉGIME FÉODAL.

CHAPITRE V. *Commencements du règne de Henri Ier*. 1031-1042. . *Page* 1

Progrès de la France sous une race royale dégénérée. . . . . . *ib.*
Origine de la chevalerie, existant tout au moins au temps de Henri Ier. 2
Ce fut la consécration des armes des forts à la défense des faibles. . 3
Engagements contractés en recevant l'ordre de chevalerie. 4
La domesticité est anoblie, et devient l'école des chevaliers. 6
Heureux effets sur les mœurs nationales du rapprochement entre les varlets ou damoiseaux et les chevaliers ou les nobles dames. *Courtoisie*. 7
A leur tour les grands seigneurs servent comme damoiseaux à la cour du roi. 8
Les quatre premiers rois Capétiens résistent au progrès de la chevalerie. *ib.*
1031. Éloge chevaleresque de Henri Ier, qui ne le méritait pas. . . 9
Constance veut faire passer la couronne à son plus jeune fils Robert. 10
Le duc des Normands, Robert-le-Magnifique, affermit Henri sur le trône. 11
1032-1034. Guerres entre Henri et Eudes II de Champagne, pour la nomination d'un archevêque de Sens. 12
1031-1042. Mollesse de Henri et de son frère Robert, oubliés sur le trône. . . . . *ib.*
1030-1033. Horrible famine en France, causée par les pluies et la pourriture des blés. 13
Fréquents exemples de l'emploi de la chair humaine à la nourriture de l'homme. 15

Secours donnés par les églises pour sauver une partie de la population. . . . . *Page.* 15
1032. 6 septembre. Mort de Rodolphe III. Prétentions des fils de ses sœurs à la couronne d'Arles. 17
1032-1034. Guerre entre ceux-ci, Conrad-le-Salique, et Eudes II, comte de Champagne. . . . . *ib.*
1034. La Bourgogne transjurane et la Provence réunies à l'Empire. . 18
1037. Les Milanais offrent la couronne de Lombardie à Eudes II de Champagne. 19
15 novembre. Eudes II tué près de Bar-le-Duc. Partage de ses États. *ib.*
1038. Henri III associé, à Soleure, à la couronne de Bourgogne. . . 20
1039. 4 juin. Mort de Conrad. Provinces de France soumises à Henri III. 21
1036-1040. Guerres civiles dans l'Anjou, entre Foulques Nerra et son fils Geoffroi-Martel. 22
Pélerinage de Foulques Nerra à Jérusalem, et sa mort le 21 juin 1040. 23
1042. Victoire de Geoffroi-Martel sur les fils du comte de Champagne et sur Eudes de France. 24
1028-1035. Puissance de Robert-le-Magnifique, duc des Normands. . *ib.*
1033. Son expédition contre l'Angleterre. Hommage du duc de Bretagne. 25
1034. Pélerinage de Robert à la Terre-Sainte, et sa mort le 1er juillet 1035. 27
1035-1042. Le duché de Normandie disputé entre son fils Guillaume-le-Bâtard et Guy de Mâcon. 28
1035. Prédication de la paix de Dieu, pour réprimer les désordres des guerres privées. 29
Conditions de la paix de Dieu. . . . . *ib.*
Dénonciation de l'anathème contre ceux qui la violeraient. . . 30
1041. La *trêve de Dieu* substituée à la paix de Dieu, par plusieurs conciles provinciaux. 31
C'est le plus grand service que le clergé ait rendu à l'humanité. 32
De quelle manière la trêve de Dieu limita le droit et l'abus de la guerre. 33
1042. Elle ne fut point admise par Henri Ier, dans son duché de France. 34

Chapitre VI. *Fin du règne de Henri Ier*. 1042-1060. 35

La série des événements est presque interrompue, et cependant le progrès national est constant pendant cette période. . . . . . . *ib.*
Fixation de la langue, sa division en roman wallon et roman provençal. *ib.*
Le roman, conservé chez les villageois, se partageait en des milliers de dialectes. 36
Le progrès de l'opulence dans les villes enrichit la langue et la rendit uniforme. 37

La comparaison avec le latin, étudié par les prêtres, régularisa sa grammaire. . . . . *Page.* 38
Le roman acquiert dans les châteaux l'élégance et la courtoisie. . . 39
Langue des cours welches, de Paris, Rouen, Dijon, Blois, Troyes et Lille. . . . . *ib.*
Langue des cours provençales d'Arles, Marseille, Toulouse, Poitiers, Barcelone. 40
1042-1060. Les pays de langue provençale ne présentent pas d'événements durant cette période. 42
Histoire domestique de Henri I[er]. Ses mariages; les deux Mathilde. . . . . *ib.*
1042-1051. Il épouse Anne, fille de Jéroslaus, tzar des Russes de Kiovie. 43
1059. Il fait sacrer son fils aîné Philippe, âgé de sept ans. 44
1052. Controverse entre Paris et Ratisbonne sur les reliques de saint Denis. 46
Henri I[er] ne paraît qu'incidemment dans l'histoire par ses rapports avec l'empereur, le duc des Normands et l'Église. . . 47
1048. Guerres de l'empereur Henri III en Lorraine auxquelles, Henri I[er] refuse de prendre part. . . . . *ib.*
1048-1057. Résistance de Godefroi de Lorraine, et de Baudoin de Flandre à l'empereur. 48
1032-1047. Minorité de Guillaume-le-Bâtard. Troubles de Normandie. . 50
1048. Guillaume en guerre avec Geoffroi-Martel, comte d'Anjou. . . 51
1053. Mariage de Guillaume avec Mathilde, fille de Baudoin de Flandre. 52
1054. Guerre de Guillaume avec Henri I[er], à l'occasion du comté d'Arques. 53
Guillaume évite de combattre le roi, mais il défait son frère à Mortemer. 54
1058. Dernière irruption de Henri I[er] en Normandie, et paix entre les Français et les Normands. 55
1042-1060. Importance de l'histoire religieuse à la même époque. Esprit de réforme. 56
1046-1052. Sectaires mis à mort pour n'avoir pas mangé de viande. . 57
1050. Commencement de la controverse de Bérenger sur la transsubstantiation. 58
Le supplice de Bérenger demandé par les évêques; mais on use envers lui de ménagements. 59
Désordres de l'Église. Vente des bénéfices ecclésiastiques ou simonie. 60
1012-1044. Les papes sous la dépendance des comtes de Tusculum; Benoît IX et ses collègues. 61
Henri III, empereur, entreprend de réformer la discipline ecclésiastique. 62
1045. Effets de cette réforme. Commencements du moine Hildebrand. . 63
Concile de Reims, présidé par Léon IX. Punition des évêques simoniaques. 64

1053. Les Normands de Pouille deviennent vassaux du pape après leur victoire de Civitella. . . . . *Page.* 66
1054. Nouveau pape nommé par l'empereur, de concert avec Hildebrand. 67
1056. 7 octobre. Mort de l'empereur Henri III. Succession de Henri IV, âgé de cinq ans. . . . . *ib.*
1059. L'aristocratie de l'Église fondée par Nicolas II. L'élection du pape attribuée aux cardinaux. 68
Poursuites contre les prêtres mariés ou Nicolaïtes. . . . . . *ib.*
1055. Réunion du comté de Sens au domaine de Henri Ier. 69
1060. 4 août. Mort de Henri Ier. 70

CHAPITRE VII. *Minorité de Philippe Ier; conquête de l'Angleterre.* 1060-1067. 71

État de la maison Capétienne au moment de la mort de Henri Ier. . . *ib.*
Avantages des monarchies, quant à la régularité de la transmission du pouvoir. 72
On y demande une volonté gouvernante, et l'on renonce à ce qu'elle soit la plus éclairée. 73
Les minorités détruisent tous ces avantages des monarchies. . . . 74
Elles substituent une république temporaire de la plus mauvaise espèce à la royauté. 75
1060. L'hérédité d'un enfant de huit ans garantie en France par le système féodal. . . . . *ib.*
Mais la tutelle féodale étant inapplicable à la couronne, elle fut testamentaire. 76
Baudoin de Flandre, beau-frère de Henri, nommé tuteur, avec espérance de succession. 77
1060-1067. Tutelle de Baudoin, qui se borne à administrer les biens sans gouverner. 78
1062. Mariage d'Anne de Russie avec Raoul, comte de Crespy et de Valois. 79
1068. Cour plénière tenue à Corbie, et charte de Philippe Ier au couvent de Hasnon. . . . . *ib.*
1060-1062. Agnès d'Aquitaine, tutrice de Henri IV, de Germanie, en Lorraine, Provence et Bourgogne. 80
1061-1067. Schisme de Cadalous et d'Alexandre II. . . . . *ib.*
1062. Henri IV dérobé à Agnès sa mère, par l'archevêque de Cologne. 81
1062-1063. Progrès du zèle religieux. Expédition du duc d'Aquitaine contre les Maures d'Espagne. 82
1064. Pélerinage de sept mille chevaliers armés à la Terre-Sainte. . . 84
1060-1065. Acheminements de Guillaume, duc de Normandie, à la conquête de l'Angleterre. 85
1060. Guillaume tranquille du côté de l'Anjou. Guerre entre les deux neveux de Geoffroi-Martel. 86

1060-1067. Rapports du duc Guillaume avec les comtes de Bretagne. *P.* 87
1061. Révoltes de quelques comtes normands contre Guillaume. . . 88
1063. Guillaume s'empare du comté du Maine par des empoisonnements. *ib.*
1063-1065. Édouard III, d'Angleterre, oppose les Normands à son puissant sujet Harald, fils de Godwin. 89
1065. Harald jeté sur les côtes de Ponthieu, et captif de Guillaume, qui lui extorque des promesses. 90
Harald accompagne Guillaume à la guerre contre Conan, duc des Bretons. 91
11 décembre. Conan meurt empoisonné par une créature de Guillaume. 92
1066. 5 janvier. Mort d'Édouard III. Harald élu pour lui succéder. . 93
Prétention de Guillaume à la couronne d'Angleterre, et ses préparatifs. 94
Caractère des Anglo-Saxons et des Normands, d'après un auteur contemporain. 95
Force probable de l'armée de Guillaume, quatre cent deux chevaliers. 96
Dernières négociations de Guillaume avec Harald. 98
Harald excommunié par le saint-siége, qui nomme Guillaume champion de l'Église. . . . . *ib.*
Harald rappelé dans le Nord, défait son frère et le roi de Norwège, près d'Yorck. 99
29 septembre. Guillaume passe avec son armée de Saint-Valery aux côtes de Sussex. . . . . *ib.*
14 octobre. Bataille de Hastings, entre Guillaume et Harald. Défaite des Anglais. 100
Londres ouvre ses portes à Guillaume, qui est reconnu pour roi d'Angleterre. 101
Guillaume, pour pouvoir enrichir ses soldats, fonde ses droits sur sa conquête. 102
Soumission à laquelle Guillaume réduit ses barons et son clergé. . 103
Zèle des Normands pour établir en Angleterre la langue et les mœurs françaises. 104
1067. Retour de Guillaume en Normandie. . . . . *ib.*

Chapitre VIII. *Noblesse; tournois; adolescence de Philippe Ier.* 1068-1074. 106

Multiplication de la noblesse qui se sépare davantage des autres classes. *ib.*
L'orgueil nobiliaire encourage tout au moins de certaines études historiques. 107
La noblesse affecte de se séparer du peuple dans les jeux publics. Invention des tournois. 108
Législation donnée au pas d'armes, joûtes et tournois, par Geoffroi de Pruilly. *ib.*

Armes courtoises, diseurs et juges du combat. . . . . . Page. 109
Issue du tournoi souvent sanglante, même avec les armes courtoises. . 111
Rôle que jouaient les femmes dans les tournois. Luxe des combattants. 112
L'invention française des tournois adoptée par les autres nations. . . 113
1068. Geoffroi de Pruilly tué à Angers, où il avait trahi Geoffroi-le-Barbu. 114
1068-1074. Philippe Ier abandonné sans directeur à ses passions, de quatorze à vingt-un ans. 115
La France orientale et l'occidentale gouvernées par des rois également adolescents. 116
La simonie suppléant aux vices de ces rois, ils ont été dénoncés par l'Église. . . . . ib.
Envoi de saint Pierre Damiani en France et en Allemagne pour réformer le clergé. 117
1073. 21 avril. Mort d'Alexandre II. Succession d'Hildebrand ou Grégoire VII. 119
Grégoire VII attaque en France les prêtres mariés et concubinaires. 120
Il menace Philippe Ier de le punir de sa simonie. . . . . . ib.
1074. Il accuse Philippe Ier des crimes les plus honteux. 122
Il lui reproche le brigandage par lequel il avait dépouillé des marchands italiens à une foire où ils se rendaient. 123
Il charge Guillaume de Poitiers de lui reprocher ses crimes. . 124
Il menace de le punir par l'interdit, l'excommunication et la déposition. 125
1068-1074. Guillaume-le-Conquérant occupé à réprimer les révoltes des Anglais. 126
Ses barons Normands, Bretons et Angevins, menacent plusieurs fois de le quitter. 127
Le clergé lui reste soumis, et Grégoire VII le favorise. 128
Mécontentement des Manceaux, qui veulent secouer le joug des Normands. 130
1070-1073. Les Manceaux opposent Hugues d'Este, fils d'une de leurs princesses, à Guillaume. . . . . ib.
1070. Établissement populaire d'une première commune au Mans. . 131
1067-1070. Règne en Flandre de Baudoin VI, ou de Mons. 132
Aventures et tentatives malheureuses de son frère Robert-le-Frison. . . . . ib.
1071. Richilde, veuve de Baudoin VI, dépouillée par Robert-le-Frison, recourt à Philippe Ier. 134
20 février. Défaite de Philippe Ier à Cassel, par Robert-le-Frison. 135
Pacification de la Flandre. Mariage de Philippe Ier avec Berthe de Hollande. 136
Usages de Barcelone donnés à la Catalogne par Raymond-Bérenger. 137

CHAPITRE IX. *Établissement des communes par le peuple; rivalité de Philippe Ier et de Guillaume.* 1075-1087. . . . . *Page.* 138

La fondation de la commune du Mans est un symptôme de la fermentation universelle. . . . . *ib.*
Les droits de commune furent conquis par les peuples, non accordés par les rois. . . . . *ib.*
Une commune était toujours une confédération pour la défense mutuelle. 139
Les communes se formèrent d'abord dans les seigneuries partagées et dans celles de l'Église. 141
Sous quelques rapports la condition des bourgeois avait empiré quand ils sortirent d'esclavage. 142
La population et la richesse croissaient cependant en dépit des vexations des seigneurs. 143
Les villes s'étant révoltées, il leur devint facile de défendre leur liberté. 144
Les chartes qu'elles demandaient maintenaient toutes leurs redevances. 145
Les clercs et les chevaliers prêtèrent quelquefois avec les bourgeois serment à la commune. 146
Formation de quelques corps de métier. 147
Les villes du centre de la France n'obtinrent pas de chartes de commune avant le douzième siècle. 148
Les villes de Flandre et de Belgique furent plus tôt affranchies et prospérantes. . . . . *ib.*
Les villes du Midi n'avaient jamais entièrement perdu leurs municipalités. 150
Caractère plus industrieux et moins belliqueux que les villes donnent aux provinces du Midi. 151
On est réduit à deviner les progrès de l'ordre populaire dans le onzième siècle. 152
1075-1087. Indolence de Philippe Ier parvenu à l'âge d'homme. . . 153
Profusions de Guillaume qui lui gagnent des serviteurs à la cour de Philippe. 154
1077-1087. Jalousie de Philippe contre Guillaume; il protége les Normands mécontents. 155
Rébellion de Robert-Courte-Heuse contre son père Guillaume. *ib.*
Exil de Robert, et sa vie errante et licencieuse. 157
Rencontre du père et du fils au siége de Gerberoi. 158
1075-1085. Rapports de Philippe Ier et de Guillaume avec Grégoire VII. 159
Guerre ouverte entre Henri IV de Germanie, et Grégoire VII. 160
Amédée de Savoie en profite pour s'agrandir; il acquiert le Bugey. 161
1080. Lettre de Grégoire VII à Guillaume; il lui demande des secours. 162
Lettre de Grégoire à Philippe Ier; il lui adresse des réprimandes. 163
1080-1085. Philippe profite des embarras de Grégoire pour se dispenser d'obéir. 164

Influence de la guerre des investitures dans les royaumes de Lorraine, Bourgogne et Provence. . . . . Page. 165
Indépendance presque absolue des seigneurs provençaux. . . 166
Grandeur croissante de Raymond de Saint-Gilles en Languedoc. 167
Nullité des ducs de Bourgogne. 168
Les chevaliers Bourguignons servent avec distinction en Espagne. 169
1075-1087. Nullité de Philippe. Petits faits d'armes qu'on raconte de lui. 171
1086. Philippe songe à se divorcer d'avec Berthe de Hollande. . . . 172
Les grands vassaux de la couronne restent attachés au roi, et recherchent même des places à sa cour ou auprès de sa personne. 173
Égards que conserve Guillaume pour le roi de France son seigneur. 174
1087. Guerre entre les deux rois, à l'occasion des brigandages de Mantes et du Vexin. . . . . ib.
9 septembre. Mort de Guillaume, duc de Normandie, roi d'Angleterre. 176
Ses funérailles; pillage de sa maison; rachat de la terre où il fut enseveli. 177

Chapitre X. *Fin du onzième siècle; troubadours; excommunication de Philippe Ier; première croisade.* 1088-1100. 179

Le onzième siècle est à peine aperçu dans l'Histoire française. . . . ib.
C'est cependant la période de création de tout ce qu'il y eut de vigoureux dans le moyen âge. . . . . ib.
Renaissance de la poésie au onzième siècle, qui compléta les autres créations. 180
Le midi de la France et de l'Italie et le nord de l'Espagne arrivés à l'aurore de la civilisation. 181
L'influence des Arabes plus grande que celle des Allemands sur la poésie romane. 182
Arabes appelés dans le palais à la domesticité des seigneurs, en Sicile et en Espagne. 183
La musique, passion des Maures, communiqua le rhythme de leur poésie. 184
Caractère particulier de la poésie provençale. 185
Caractère des troubadours et des jongleurs. 186
1087. Calme apparent de l'Occident à la mort de Guillaume-le-Conquérant. 188
1088. 8 mars. Élection d'Urbain II, Français, successeur de Victor III. 189
1088-1094. Accusation intentée contre Henri IV, à l'occasion de sa femme Adélaïde. . . . . ib.
La France impériale sent à peine les conséquences de la guerre des investitures. 190

1088. Robert-Courte-Heuse succède à son père dans le duché de Normandie. . . . . *Page*. 191
1088-1089. Sa rivalité avec son frère Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre. 193
Robert s'allie à Foulques-le-Réchin, comte d'Anjou, et le marie avec Bertrade. 194
1090. Élie de La Flèche se fait reconnaître comme comte du Maine. . 195
Guerres civiles dans la Normandie. Cruauté du parti victorieux. 196
Cruauté de Henri, troisième fils du roi Guillaume, contre les bourgeois de Rouen. 197
1091-1093. Henri trompé par ses deux frères, et chassé de Normandie. 198
La maison de Philippe prend part aux guerres civiles de Normandie. . . . . *ib.*
1092. Philippe abandonne sa femme Berthe, et séduit Bertrade, femme de Foulques-le-Réchin. 200
Philippe l'enlève et l'épouse, malgré les réclamations du clergé. 201
Sources du pouvoir que conservait Philippe, malgré la petitesse de son domaine. 202
L'archevêque de Lyon, légat du pape, chargé de mettre fin au scandale. 203
1094. 16 octobre. Concile national d'Autun, qui frappe Philippe d'excommunication. 204
Progrès du fanatisme qui tourne les yeux de la chrétienté sur la délivrance de l'Orient. . . . . *ib.*
Zèle de Pierre l'ermite à son retour de Jérusalem, pour armer les Latins. 205
1095. 1er mars. Concile de Plaisance qui promet des secours à l'empereur grec. 207
Novembre. Concile de Clermont, dont un seul canon se rapporte à la croisade. . . . . *ib.*
Urbain II n'excita pas l'enthousiasme, mais il s'y laissa enfin entraîner. 208
Au cri de *Dieu le veult*, la plupart des seigneurs prennent la croix. 210
Une année donnée aux préparatifs de la croisade. 211
Conduite de Philippe Ier. Ménagements du pape pour lui. . . 212
1096. Le fanatisme de la croisade gagne les dernières classes du peuple. 213
Les croisés commencent par massacrer les Juifs dans toutes les villes. *ib.*
Marche de Pierre l'ermite et de Gaultier-sans-avoir, avec les premières armées. 214
Les seigneurs vendent ou engagent leurs seigneuries pour se procurer de l'argent. 215
Ordre établi par les croisades; surnoms, généalogies, armoiries. 216
15 août. Départ de Godefroi de Bouillon avec les Lorrains et les Belges. 217

Départ de Robert-Courte-Heuse avec les Normands, les Flamands, et Hugues de Vermandois. . . . . *Page*. 218
Les Normands de la Pouille se joignent à cette armée devant Amalfi. 219
Fin d'octobre. Départ de la troisième armée de Raymond de Saint-Gilles. 220
Son passage par la Lombardie et la Dalmatie. 221
Les croisés traversent l'empire grec et passent le Bosphore. . 222
Suite des événements de la croisade. 223
1097. Guerre entre Philippe et Guillaume-le-Roux pour le Vexin. . . *ib.*
1097-1099. Guerre de Guillaume-le-Roux avec Hélie comte du Maine. . 224
1099. Guillaume passe la mer et chasse Hélie du Mans. . . . . . *ib.*
1100. Retour des croisés. Alarme que l'approche de Robert cause à Guillaume. 227
1100. 2 août. Mort de Guillaume, tué involontairement à la chasse. . *ib.*

Chapitre XI. *Fin du règne de Philippe Ier dès l'association de son fils Louis à la couronne.* 1100-1108. 229

La France n'est le foyer des événements pour aucun historien du XIe siècle. . . . . *ib.*
L'autorité royale recommence avec Louis-le-Gros, après un interrègne de quarante ans. 230
Il est dans la nature du pouvoir royal de s'accroître malgré ses limites. 231
Philippe, effrayé de ses légères infirmités, associe Louis son fils à la couronne. *ib.*
La France soumise au roi, égale à cinq des départements actuels. . . 232
Caractère de Louis, le premier des Capet qui ait reçu une éducation chevaleresque. 233
Premières armes de Louis VI, contre Guillaume d'Angleterre, dans le Vexin. 234
1101. Louis protége les églises contre les seigneurs de Montmorency et d'autres barons. 235
1102. Tentatives de Bertrade pour se défaire de Louis, et leur réconciliation. 236
1104. Philippe réconcilié à l'Église, qui laisse enfin Bertrade en paix. 237
1106. Adresse de Bertrade, qui réconcilie ses deux maris, Philippe et Foulques. 238
Ses intrigues pour que Foulques préférât son fils à celui d'une première femme. . . . . *ib.*
1104-1106. Louis assure la liberté des routes entre Paris et Orléans; il attaque Guy de Montlhéry. 240
Montlhéry réuni à la couronne par un mariage et un échange. . 241
Mariage de Louis VI avec Lucienne de Rochefort. . . . . *ib.*
1102. Succession en Bourgogne de Hugues II le Pacifique; charte qu'il accorde à un couvent. 242
1100-1102. Caractère et puissance de Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. 243

Concile de Poitiers, où Guillaume prend la défense de Philippe et chasse les prêtres. . . . . Page. 244
1100. Guillaume IX prend la croix à Limoges, et se prépare à passer à la Terre-Sainte. 245
1101. Il se met en marche par la Dalmatie avec cent quarante mille combattants. 246
1102. Déroute complète de cette armée que Raymond de Saint-Gilles attendait à Constantinople. . . . . ib.
1105. 28 février. Mort de Raymond de Saint-Gilles, comte de Tripoli, et auparavant de Toulouse. 248
1101. Retour des premiers croisés dans leurs terres. Robert-*Courte-Heuse*, duc de Normandie. . . . . ib.
Henri Ier, son frère, lui enlève la couronne d'Angleterre. . . 249
1102. Tentative de Robert sur l'Angleterre. Premier traité entre les deux frères. 250
1103. Second voyage de Robert en Angleterre, et sa retraite honteuse. 251
Anarchie en Normandie. Férocité des seigneurs normands. . 252
1104. Première déroute de Henri en Normandie. Robert lui cède le comté d'Évreux. 253
1106. Seconde déroute de Henri. L'évêque de Séez l'invite à couper ses cheveux. 254
Il l'exhorte ensuite à détrôner son frère. 256
Résistance des sujets fidèles de Robert. . . . . ib.
28 septembre. Robert, défait à Tinchebray, finit ses jours en prison. 257
1107. États de Normandie après la réunion de ce duché à l'Angleterre. . . . . ib.
1146. Pélerinage en France de Boémond, prince d'Antioche. . . . 258
Boémond épouse Constance, fille de Philippe, et conduit en Orient une nouvelle armée. . . . . ib.
1101-1106. Dernières années de l'empereur Henri IV. Révolte de son fils Henri V. 260
Lettre de Henri à Philippe. Ses malheurs, et sa mort le 7 août 1106. . . . . ib.
1107. Pasqual II vient en France. Continuation de la querelle des investitures. 262
Concile de Troyes. Divorce de Louis VI d'avec Lucienne de Rochefort. . . . . ib.
Guerre de Louis dans la vicomté de Bourges, contre le seigneur de Sainte-Sévère. 263
1108. 29 juillet. Mort de Philippe Ier, en habit de moine bénédictin. . 264

Chapitre XII. *Louis VI surnommé* le Gros ; *commencements de son règne.* 1108-1115. 266

Progrès de la France pendant l'anarchie du règne de Philippe Ier. . . ib.
Progrès dans la liberté, dans la chevalerie, dans la langue. . . . 267

Renouvellement des études, fausse direction qui leur est donnée. *P.* 268
Prodigieux savoir et haute réputation de P. Abailard. . . . . . *ib.*
Écoles fondées par Abailard à Melun, Corbeil et Paris. 269
1113. Abailard surtout connu par une aventure qui en a fait un héros de roman. . . . . *ib.*
L'abbé Suger de Saint-Denis, son vaste savoir et son style prétentieux. 271
Progrès dans la *gaie science*. Poésies amoureuses et troubadours. 272
Guillaume IX, comte de Poitiers; ses mœurs et son excommunication. . . . . *ib.*
1108. 3 août. Sacre de Louis VI par l'archevêque de Sens. 273
1108-1137. Caractère du règne de Louis-le-Gros. 274
1108-1115. Première période de ce règne. Activité de Louis dans les limites de son domaine. 275
1109. Louis cite en justice, attaque et dépouille Philippe de Mantes, son frère. 276
Faveur des seigneurs de Garlande. Jalousie des Montmorency et d'autres barons. 277
Ansel de Garlande, prisonnier à la Ferté-Baudoin, et délivré par Louis. 278
Hugues du Puiset infeste par ses brigandages le voisinage de Paris et de Chartres. 279
1111. Hugues du Puiset, prisonnier de Louis, puis relâché d'après un traité. . . . . *ib.*
Hugues du Puiset s'allie au comte Thibaud de Blois, contre Louis, qui est défait à Tours. 281
Le domaine de Louis-le-Gros borné aux cinq villes de Paris, Orléans, Étampes, Melun et Compiègne; quelle protection il leur accorde. 282
Le peuple des campagnes appelé à la guerre sous la conduite des curés. 283
Les habitants de Laon achètent de Louis une charte pour leur commune. 285
L'évêque et les seigneurs engagent Louis à prix d'argent à retirer cette charte. . . . . *ib.*
La ville d'Amiens fonde de son côté sa commune, malgré le seigneur de Coucy. 286
Louis-le-Gros combat contre la commune de Laon, et pour celle d'Amiens. *ib.*
Son principal adversaire est Thomas de Marne, fils d'Engherrand de Coucy. 287
Les brigandages de Thomas de Marne punis par Louis-le-Gros. 288
1115. Guerre de Louis dans le Bourbonnais, pour régler la succession d'Archambaud V. 289
1115. Quels grands vassaux confinaient avec les États de Louis; ses démêlés avec eux. 290

Louis se brouille avec Henri d'Angleterre; mais il s'allie au comte de Flandre. . . . . *Page.* 291
Et à Foulques V d'Anjou, devenu aussi comte du Maine. . . 292
1109-1111. La guerre entre Louis et Henri commence à l'occasion du château de Gisors. 293
1111. Robert de Flandre, allié de Louis, est blessé mortellement dans un combat contre Thibaud de Chartres, allié de Henri. . . 294
1112. Disposition des seigneurs normands à la révolte contre Henri. . 295
Succès de Henri; il fait arrêter Robert de Bellesme, et gagne Foulques V à son alliance. 296
1114. Pacification de Gisors entre Louis VII et Henri I[er]. 297
1115. Mariage de Louis avec Adélaïde de Maurienne ou de Savoie. . *ib.*
1108-1115. Les provinces de la langue provençale se détachent de l'Empire et de la monarchie. 298
1112. Concile de Vienne où Henri V est excommunié. 299
1109. Progrès des Almorabites en Espagne. Le comte de Barcelone recourt à Louis VI. 300
1112. Le comte de Barcelone épouse l'héritière de Provence. . . . *ib.*
1112. Succession d'Alphonse Jourdain au comté de Toulouse. Fondation du grand-prieuré de Saint-Gilles. 301
1114. Le seigneur de Montpellier s'allie aux républiques d'Italie pour la conquête de Majorque. 302

CHAPITRE XIII. *Progrès de la puissance de Louis-le-Gros.* 1115-1125. . . 303

Fausse idée qu'on se forme de la politique de Louis-le-Gros. . . . *ib.*
Il ne confirma de communes que dans sept ou huit villes de l'Église dont la seigneurie était partagée. 304
D'abord dans les trois villes de Beauvais, Noyon et Laon, qui devinrent plus tard des pairies ecclésiastiques. 305
Puis dans Soissons et Amiens, où un comte particulier était subordonné à l'évêque. 306
Dans la petite ville de Saint-Riquier qui appartenait à un prince abbé. . 307
Saint-Quentin et Abbeville tenaient leurs communes de leurs comtes. . *ib.*
Dans tous les grands fiefs les communes furent instituées par les comtes. 309
Les villes faisaient de semblables progrès dans la Lorraine et la Provence, qui relevaient de l'empereur. . . . . *ib.*
1116. Arrestation du comte de Nevers, qui occasionne une nouvelle guerre entre Louis et Henri. 310
1117. Louis embrasse la défense de Guillaume Cliton, fils du duc Robert. 311
1118. Louis s'assure l'alliance de Foulques d'Anjou, en le reconnaissant pour grand-sénéchal. 312
Soulèvement des seigneurs normands en faveur de Guillaume Cliton. 313
Baudoin VII Hapkin blessé mortellement dans cette campagne. . 314

1119. Atroce traitement infligé aux otages des seigneurs d'Ivry et d'Eustache de Breteuil. . . . . *Page*. 314
Henri fait la guerre à Eustache de Breteuil et à sa propre fille Juliane. 315
Surprise d'Andely par Louis-le-Gros. 316
Progrès des mœurs chevaleresques et de la loyauté française. . 317
Henri Ier se réconcilie avec Foulques V d'Anjou, et lui fait épouser sa fille. 318
20 août. Bataille de Brenneville entre les deux rois. Défaite de Louis. . . . . *ib.*
Louis rentre en Normandie avec les milices de l'Église. . . . 320
29 janvier. Mort de Gelase II, successeur de Pasqual II, à Clugny. Election de Calixte II, Bourguignon. 321
Octobre. Concile de Reims, présidé par Calixte II. 322
Louis-le-Gros expose au concile ses plaintes contre le roi d'Angleterre. 323
D'autres seigneurs implorent la justice du pape et du concile qui ne décident point entre eux. 324
Calixte II rétablit la paix à Gisors entre les rois de France et d'Angleterre. . . . . *ib.*
1120. Henri s'embarque à Barfleur pour l'Angleterre. Ses fils montent le vaisseau *la Candide*. 325
Naufrage de ce vaisseau. Les Princes noyés avec leur principale noblesse. . . . . *ib.*
Douleur de Henri Ier. Ses efforts pour se relever de ce désastre. 327
Progrès dans la puissance de Louis, qui se manifestent pendant la paix. 328
1121. Louis s'attribue une juridiction sur l'Auvergne, entre le comte et l'évêque de Clermont. 329
Louis défend ses droits à la présentation des bénéfices. Election de l'abbé Suger à Saint-Denis. 330
1120-1122. Suite de la guerre des investitures entre Calixte II et Henri V. *ib.*
1122. 8 septembre. Paix de Worms qui termine cette querelle, et étend la prérogative royale. 331
Les seigneurs du midi de la France passent en Espagne pour faire la guerre aux Sarrasins. . . . . *ib.*
Alphonse Jourdain en profite pour recouvrer le comté de Toulouse sur Guillaume de Poitiers. 333
Guerres civiles en Flandre pour la succession de Baudoin VII. . 334
1123. Assemblée des barons normands à la Croix-de-Saint-Leufroi, en faveur de Guillaume Cliton. 335
1124. Le roi d'Angleterre appelle en France l'empereur Henri V, son gendre. 336
Armement de la France contre les Allemands, d'après l'abbé Suger. *ib.*
1125. 22 mai. Henri V meurt sans laisser d'enfants. Fin de la maison de Franconie. 338

Chapitre XIV. *Fin du règne de Louis-le-Gros.* 1125-1137. . . *Page.* 340

L'impératrice Mathilde, fille de Henri Ier, appelée à la succession d'Angleterre. . . . . *ib.*
Dans quel intérêt les femmes avaient été admises à la succession des fiefs. *ib.*
Plusieurs fiefs, à la fin du onzième siècle, furent transmis par des femmes. 341
Succession d'Urraca, en 1109, à la couronne d'Aragon, première reine du système féodal. 342
Infériorité de l'esprit ou du caractère des femmes pour le gouvernement des États. 343
L'exclusion des femmes simplifie la règle de succession et évite des guerres civiles. 344
Danger capital de la succession des femmes. Réunion des États. . . . 345
La réunion par héritage deviendrait impossible si tous les fiefs étaient masculins. 346
Danger que coururent l'Angleterre et l'Europe par le mariage de Mathilde à l'empereur. . . . . *ib.*
La succession des femmes se présente en même temps à Jérusalem, en Flandre, en Bourgogne, en Aragon et en Aquitaine. 347
1125-1127. Les pairs d'Angleterre reconnaissent Mathilde, que Henri marie au comte d'Anjou. 348
Geoffroi, comte d'Anjou, succède à son père qui épouse l'héritière de Jérusalem. 349
Brouillerie de Geoffroi d'Anjou avec Mathilde, et avec le roi Henri. 350
1125-1131. Louis-le-Gros associe en 1129 son fils Philippe à la couronne. *ib.*
Ce fils est tué accidentellement en 1131. Louis-le-Jeune lui est substitué. 351
Ressentiment du roi contre quelques prêtres opposés au couronnement de son fils. 352
Louis-le-Gros menacé de l'excommunication. Ses États mis sous l'interdit. 353
Seconde expédition de Louis (1126) contre le comte d'Auvergne. *ib.*
Mort de Guillaume IX, comte de Poitiers, 10 février 1127. . . 354
1126. Louis recommande Guillaume Cliton, héritier de Normandie, à ses barons. . . . . *ib.*
Les barons français et normands lui promettent leur assistance. . 355
2 mars. Meurtre de Charles-le-Bon, comte de Flandre. . . . 356
Louis-le-Gros adjuge le comté de Flandre à Guillaume Cliton. . 357
1128. 28 juillet. Guillaume Cliton tué devant Alost, en disputant la Flandre à Thierry d'Alsace. 358
Guerre de Louis-le-Gros contre Étienne de Garlande et Amaury de Montfort. 359
1130-1132. Guerre de Louis contre la maison de Coucy. Mort de Thomas de Marne. . . . . *ib.*

1125-1130. Guerre de Louis contre Thibaud, comte de Champagne et de Blois. . . . . *Page*. 359
1125. Diète d'élection à Mayence, qui donne Lothaire II de Saxe pour successeur à Henri V. 360
Origine des Guelfes et des Gibelins en Souabe et en Saxe. Leur première guerre en Alsace. . . . . *ib.*
1126. 9 février. Meurtre de Guillaume-l'Enfant en Bourgogne. Guerre civile entre Renaud et Conrad, duc de Zaehringen. . . . 361
La Provence partagée entre les comtes de Barcelone et de Toulouse. 363
Formation d'une France Espagnole, comme il y avait une France impériale et une France anglaise. . . . . *ib.*
Raymond-Bérenger IV réunit l'Aragon à la Catalogne et au midi de la France. 364
1130. Schisme entre Anaclet II et Innocent II. . . . . *ib.*
Concile d'Étampes, où la France se déclare pour Innocent II. . 365
Zèle de saint Bernard pour Innocent II. Lothaire le reconduit en Italie. 367
1133. Louis-le-Gros tombe malade au siége de Saint-Briçon, et dès lors ne fait plus que languir. 368
1133-1135. Henri Ier en Normandie se brouille toujours plus avec Geoffroi Plantagenet. 369
1135. 1er décembre. Henri Ier meurt au château de Lihons, près de Rouen. 370
26 décembre. Étienne de Boulogne, son neveu, s'empare de sa succession. 371
1135-1137. Commencement des guerres civiles entre Mathilde et Étienne. 372
1136. Septembre. Geoffroi Plantagenet aliène par ses cruautés la Normandie qu'il veut conquérir. 373
Remords de Guillaume X au retour de cette expédition. Exemple de Pons de Laraze. 374
Guillaume X partant pour le pélerinage de Saint-Jacques de Compostelle, offre à Louis sa fille Éléonore, comme épouse de Louis-le-Jeune, avec le Poitou et l'Aquitaine. 375
1137. Juillet. Mariage de Louis-le-Jeune avec Éléonore d'Aquitaine. . 376
9 avril. Mort de Guillaume X, comte de Poitou. 1er août, mort de Louis-le-Gros. 377

Chapitre XV. *Première partie du règne de Louis-le-Jeune, jusqu'à la prédication de la seconde croisade.* 1137-1144. 378

L'éducation de Louis-le-Jeune était terminée lorsqu'il monta sur le trône à dix-huit ans. . . . . *ib.*
La science du droit féodal remplaçait pour les princes toutes les autres sciences. 379

Le roi et ses vassaux cherchaient, au temps de Charlemagne, l'idéal des prérogatives du trône. . . . . *Page.* 380
Première mention, vers cette époque, des douze pairs fabuleux de Charlemagne. 381
Les grands fiefs avaient passé à de grands souverains rivaux du roi. . *ib.*
Louis VI et Louis VII rétablirent dans leurs propres domaines la subordination de leurs barons. 382
L'histoire des Français continue à être dépourvue d'unité. Plan du chapitre. 383
Gouvernement de Louis; il châtie la ville d'Orléans, et détruit la commune. 384
1138. Il punit Gaucher de Montjay pour ses brigandages. 385
Il étend sa juridiction sur le pays d'Aunis et le comté d'Angoulême. 386
1141. Il porte la guerre en Languedoc, contre le comte de Toulouse. 387
Il juge les différends des comtes de Limoges. 388
Ses domaines mis sous l'interdit, à l'occasion de la nomination à l'archevêché de Bourges. 389
Il se brouille avec Thibaud, comte de Champagne, au sujet du mariage de sa belle-sœur. 390
1141-1143. Guerre de Louis avec Thibaud. Incendie de Vitry. . . . 391
Négociation frauduleuse de saint Bernard pour faire lever les censures. 392
Nouvelles dissensions entre Louis et le comte Thibaud. . . 393
Duplicité de saint Bernard dans ses négociations. 394
1143-1144. L'interdit levé par Célestin II, et la paix conclue avec Thibaud. 395
1137-1144. Guerres civiles d'Angleterre et de Normandie entre Étienne et Mathilde. 396
1137-1144. Troupes mercenaires des Brabançons au service d'Étienne. 397
1139. La guerre transportée en Angleterre par l'impératrice Mathilde. 399
Grands hommes engagés dans cette guerre, qui concourent à la ruine de leur patrie. . . . . *ib.*
1141. Étienne et Robert, comte de Glocester, tous deux captifs, échangés l'un contre l'autre. 400
1144. Partage de la monarchie normande entre Geoffroy Plantagenet et Étienne. 401
1137-1144. Conrad III succède à Lothaire II dans l'empire; Guelfes et Gibelins. 402
Exercice de l'autorité impériale dans les trois royaumes de Lorraine, Bourgogne et Provence. 403
1137-1144. Autorité de Raymond-Bérenger IV, comte de Barcelone, dans le midi de la France. 404
Prospérité des villes; progrès des communes; consulats des villes du Midi. 405
1138. Discorde dans la ville de Cambrai, qui perd ses droits de commune. 407
1137-1144. Importance qu'acquiert l'histoire littéraire. Grands hommes dans l'Église. 408

1140. Controverse entre saint Bernard et Abailard, portée au concile de Sens. . . . . *Page*. 409
Les deux antagonistes déclinent le combat scolastique. . . . *ib.*
1137-1144. Arnaud de Brescia, disciple d'Abailard, commence à prêcher la liberté. 410
Progrès de l'hérésie politique d'Arnaud à Brescia, à Zurich et à Rome. . . . . *ib.*

CHAPITRE XVI. *Seconde croisade conduite par Louis-le-Jeune*. 1145-1149. 412

1142. 10 novembre. Baudoin III succède à Foulques sur le trône de Jérusalem. *ib.*
1144. 25 décembre. Surprise d'Édesse par Zenghi, sur Josselin de Courtenay. 413
1145. Ébranlement de la France en apprenant le massacre d'Édesse. . 414
Motifs de Louis VII pour se mettre à la tête d'une croisade. . 415
Assemblée de Bourges, où Louis VII annonce la croisade. . . . 416
1146. Pâques. Assemblée de Vezelay, où la croisade est adoptée. . . *ib.*
Nombre et puissance des seigneurs croisés. 418
Prédication de saint Bernard en France et en Allemagne. . . . 419
Il protége les Juifs dont d'autres prédicateurs demandent le sang. . . . . *ib.*
28 décembre. Il engage l'empereur Conrad à prendre la croix. 421
Enthousiasme qu'excite saint Bernard, même chez les peuples de langue allemande. . . . . *ib.*
Légère opposition de l'abbé Suger à la croisade. 423
Extorsions pour lever de l'argent sur les religieux et sur les bourgeois. 424
1147. Louis VII supprime la commune de Sens, et envoie les bourgeois au supplice. 425
Expédition des Anglais et Frisons; conquête de Lisbonne; croisade contre les Slaves. 426
16 février. Assemblée d'Étampes pour choisir la route que les croisés devraient suivre. . . . . *ib.*
Choix d'une régence pour la France pendant l'absence du roi. . 428
Pentecôte. Louis VII prend l'oriflamme au couvent de Saint-Denis, et part. 429
Passage des croisés au travers de l'Allemagne et de la Hongrie. . *ib.*
4 octobre. Arrivée de Louis VII et des Français à Constantinople. 430
Démêlés des croisés, surtout des Allemands avec les Grecs. . . 431
Les seigneurs français cherchent à inspirer aux Grecs du respect pour leur roi. 433
Conrad entreprend de traverser l'Asie-Mineure par son centre. . 434
Il s'égare avec les Allemands dans les montagnes de la Lycaonie. . . . . *ib.*

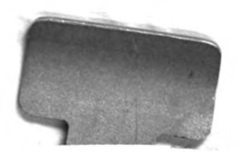
L'armée allemande est entièrement détruite par les Turcs. P. 435
Louis VII, ayant recueilli Conrad, s'avance vers Éphèse. . . 436
1148. Il quitte les côtes de la mer pour remonter le Méandre. . . . 437
Les Français passent le Méandre et battent les Turcs 438
La moitié de l'armée française est détruite sur la montagne de Laodicée. 439
Un simple chevalier se charge de conduire l'armée jusqu'à Satalie. 440
Les gentilshommes abandonnent les roturiers à Satalie, et s'embarquent pour Antioche. 441
19 mars. Le roi arrive avec sa noblesse à Antioche. . . . . ib.
Destruction de toute l'armée laissée à Satalie. 442
Brouillerie de Louis VII avec Raymond d'Antioche et la reine Éléonore. 443
Assemblée de tous les seigneurs croisés à Saint-Jean-d'Acre. . 445
Les croisés entreprennent le siége de Damas et y échouent. . . ib.
1148-1149. Retour de tous les princes croisés en Europe. 447

Chapitre XVII. *Déclin du pouvoir de Louis VII; Grandeur croissante de Henri.* 1149-1159. 449

Louis VII était assez populaire au commencement de son règne. . . . ib.
Mais la croisade ébranla sa réputation, et détruisit sa confiance en lui-même. ib.
Aussi eut-il beaucoup de peine à se résoudre à revenir. 451
1149. Son frère Robert de Dreux avait profité de son absence pour intriguer contre lui. . . . . ib.
Le caractère de Louis VII parut changé et affaibli à son retour. 453
1149-1153. Peu après son retour, Louis VII perdit les hommes les plus marquants de ses États. . . . . ib.
1151. 7 septembre. Mort de Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou. . 454
1152. 8 janvier. Mort de Thibaud IV ou le Grand, comte de Champagne. ib.
Fin de mars. Mort de Raoul-le-Borgne, comte de Vermandois. 455
13 janvier. Mort de l'abbé Suger, qui avait voulu se mettre à la tête d'une nouvelle croisade. . . . . ib.
1153. 20 août. Mort de saint Bernard; sa lutte contre les novateurs. . 456
Prédication de la réforme, par Pierre de Bruys, et son supplice à Saint-Gilles. 458
La prédication continuée par Henri; secte des Henriciens. . . ib.
Supplice d'un grand nombre de novateurs. 459
1150. Commencements de Henri II Plantagenet, duc de Normandie. . 460
Brouillerie de Louis VII avec Éléonore de Guienne, sa femme. . 462
1152. Éléonore demande son divorce, qui est prononcé par le concile de Beaugency. . . . . ib.
Plusieurs princes s'efforcent d'obtenir la main d'Éléonore. . . 463
1152. Pentecôte. Henri II l'épouse, et acquiert avec elle l'Aquitaine et le Poitou. . . . . ib.

Louis se ligue avec les ennemis de Henri, et l'attaque vainement. 465
1153. Novembre. Paix entre Henri II et Étienne. Henri héritier présomptif du trône d'Angleterre. 466
1154. Henri rétablit l'ordre et la subordination en Normandie. . . . 467
24 septembre. Mort d'Étienne ; Henri II monte sur le trône d'Angleterre. 468
Rivalité entre Louis VII et Henri II, tous deux princes français. 469
Henri II supérieur à Louis en talents, en conduite et en puissance. 470
Avantage que donne à Louis sur Henri, son rang dans le système féodal. 471
Mariage de Louis avec Constance de Castille, et son pélerinage en Galice. 472
1156. Geoffroi Plantagenet réclame la protection de Louis contre Henri son frère. . . . . *ib.*
Louis et Thierry de Flandre abandonnent Geoffroi, qui est dépouillé par son frère. 474
Henri affermit son pouvoir dans l'Aquitaine et jusqu'en Gascogne. *ib.*
Il permet à son frère d'accepter le comté de Nantes, et des titres au duché de Bretagne. 475
1158. Son frère étant mort, il réclame le comté de Nantes pour lui-même. 476
Déclin de l'autorité de Louis VII, qui ne sait comment s'opposer à ces prétentions. 477
Henri II vient à Paris, et obtient la fille de Louis en mariage pour son fils. 479
Henri profite de ce traité pour se faire céder le comté de Nantes par le duc de Bretagne. 480
1158. Henri fait valoir les droits d'Éléonore, sa femme, sur le comté de Toulouse. . . . . *ib.*
Il se ligue avec le comte de Barcelone et les seigneurs languedociens contre le comte de Toulouse. 481
1159. Il négocie avec Louis VII, qui prend la défense du comte de Toulouse. 482
Louis VII se jette dans Toulouse, que Henri II s'abstient d'attaquer. 483
Hostilités en Normandie, suivies d'une trêve. . . . . . . *ib.*
1160. Mai. Nouvelle paix entre Louis VII et Henri II. 484

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.



LIBRAIRIE DE H. DUMONT.

HISTOIRE DES FRANÇAIS, par J. C. L. Simonde de Sismondi 2me édition.

Le [illegible] est de 7 fr. 50c. par vol. in-8°; il paraîtra un volume tous les mois, à partir du 31 janvier 1836.

Chaque volume de l'édition belge contiendra un vol. et demi de l'édition de Paris.

HISTOIRE DE LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN, 1 beau volume in-8°, par le même. Prix 7 fr. 50 c.

L'édition de Paris, en 2 vol., coûte 15 francs.

SOUS PRESSE :

ÉTUDES SUR LA SCIENCE SOCIALE : théorie des Constitutions libres.

DE LA LITTÉRATURE DU MIDI DE L'EUROPE, par J. C. L. Simonde de Sismondi, 3me édition, revue et corrigée, 2 volumes in-8°. Prix : 18 fr.

L'édition de Paris coûte 30 fr.

HISTOIRE DES RÉPUBLIQUES ITALIENNES du moyen âge, 8 volumes in-8°.

On souscrit à part pour chaque ouvrage de M. Simonde de Sismondi.